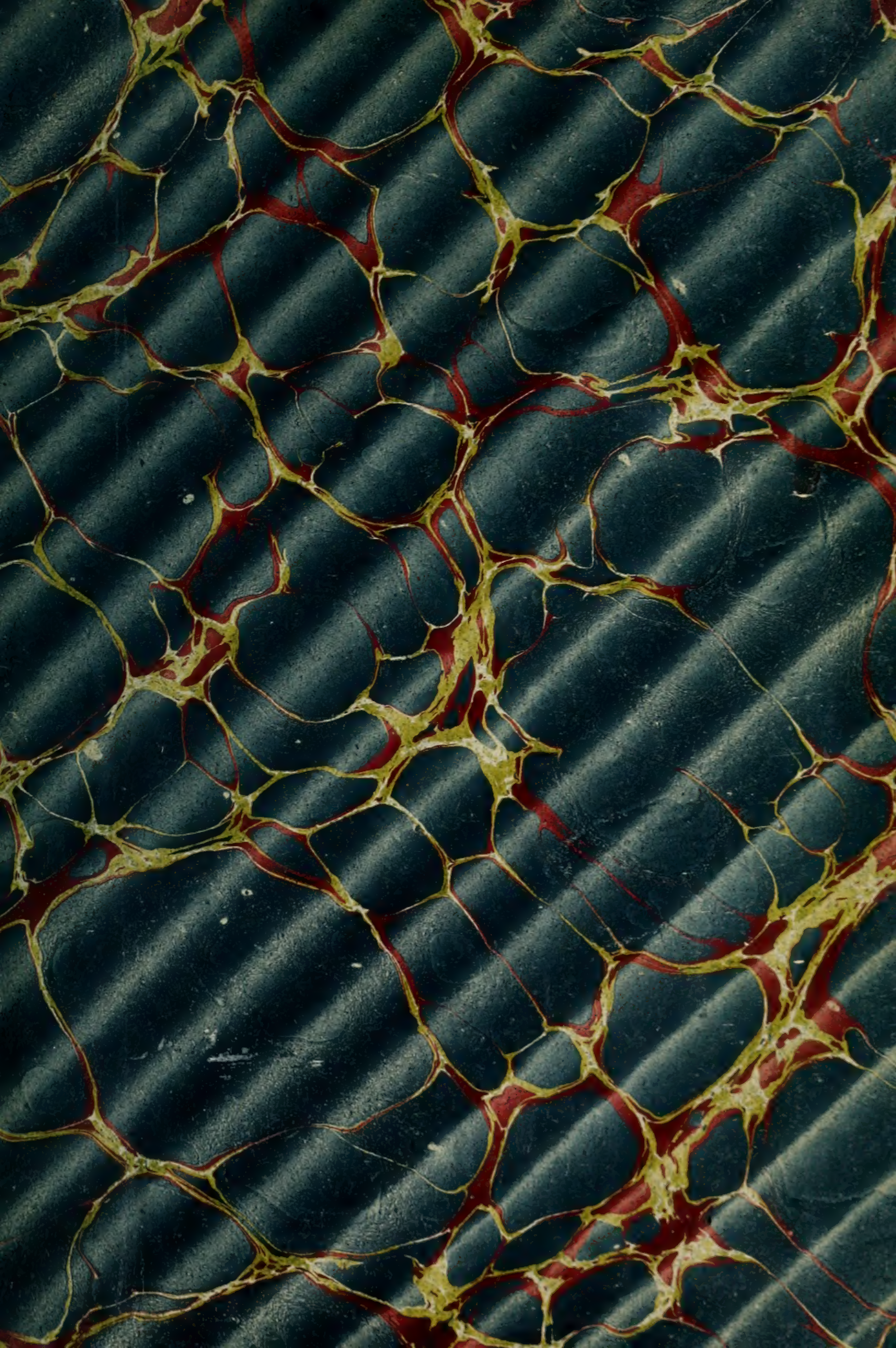

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01151046 8



L'HISTOIRE DE FRANCE RACONTÉE A TOUS

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

de Fr. Funck-Brentano

LE SIÈCLE DE LA RENAISSANCE

PAR

L. BATIFFOL

Ancien élève de l'École des Chartes,

Docteur ès Lettres



PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1909

Le Siècle

DE

La Renaissance

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Au temps de Louis XIII, 2e édition. Un vol. in-8o. Calmann-Lévy, édit.

(*Ouvrage couronné par l'Académie française.*)

La Vie intime d'une Reine de France au XVIIe Siècle. 3e édition. Un vol. in-8o. Calmann-Lévy, édit.

L'HISTOIRE DE FRANCE RACONTÉE A TOUS

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

de Fr. Funck-Brentano

LE SIÈCLE DE LA RENAISSANCE

PAR

L. BATIFFOL

Ancien élève de l'École des Chartes,
Docteur ès Lettres



PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C[ie]

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1909


LIBRARY
MAR 26 1965
UNIVERSITY OF TORONTO

LE SIÈCLE
DE LA RENAISSANCE

CHAPITRE I

« GLOIRES ET FUMÉES » D'ITALIE
CHARLES VIII. LOUIS XII

Charles VIII, 1483-1498; la régence d'Anne de Beaujeu; États généraux de 1484; révolte du duc d'Orléans et la guerre folle; bataille de Saint-Aubin du Cormier; traité de Sablé, 1488. Mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, 1491. Charles VIII gouverne; les personnalités de Charles VIII et d'Anne de Bretagne. Guerre d'Italie, les droits sur Naples; traversée de l'Italie, 1494, entrée à Naples, 1495, le retour, bataille de Fornoue, 1495. Mort de Charles VIII, 1498. — Louis XII, 1498-1515, le cardinal Georges d'Amboise; mariage du roi avec Anne de Bretagne, 1499. Conquête du Milanais, 1500, de Naples, 1501. Conflit avec l'Espagne, défaites de Seminara et de Cerignola, évacuation de Naples. Procès du maréchal de Gié, 1504. La ligue de Cambrai contre Venise, 1508, victoire d'Agnadel, 1509. Le pape Jules II et la Sainte Ligue contre Louis XII, 1511; bataille de Ravenne, 1512; évacuation de l'Italie. Louis XII à Blois: mort d'Anne de Bretagne, 1513, de Louis XII, 1515.

Lorsque le vieux roi Louis XI mourut, le 30 août 1483, dans la solitude de son château du Plessis, près de Tours, il se trouva que le prince son fils qui lui succédait sous le nom de Charles VIII, n'était qu'un enfant de treize ans, malingre, chétif et délicat. Inquiet de sa santé, le père l'avait fait élever à Amboise, dans ce joli site des bords de la Loire, à deux pas de la forêt, où il l'avait confié à un maître des comptes, Jean Bourré, et à un bailli,

Étienne de Vesc. L'enfant avait péniblement grandi avec une grosse tête et un corps débile ; on l'avait ménagé, ne lui faisant rien apprendre ; on l'avait un peu poussé aux exercices physiques pour le développer, la chasse surtout. Sans beaucoup l'aimer — il aima peu de gens, — le roi était plein de sollicitude pour son fils, écrivant à Jean Bourré, demandant des nouvelles, donnant des conseils. On amusa l'enfant en lui faisant lire les *Grandes Chroniques de France* et les romans de chevalerie.

Quand Louis XI ne serait plus là, qui gouvernerait le royaume ? Le vieux roi y avait pensé. Il avait écarté sa femme, la reine Charlotte, trop insuffisante. Toutes ses espérances s'étaient reportées sur sa fille Anne, qui n'avait que vingt-deux ans, il est vrai, mais était « une fière femme et déliée s'il en fut oncques, et vraie image en tout du roi Loys son père », dit Brantôme, lequel en avait beaucoup entendu parler par sa grand'mère. Louis XI avait richement marié Anne toute jeune à un homme de vingt et un ans plus âgé qu'elle, cadet de la maison de Bourbon, puissante territorialement, influente, d'origine royale, Pierre de Beaujeu ; puis, se prenant de sympathie pour ce Pierre qui était un honnête homme tranquille, « doux et humble », il l'avait peu à peu associé à son gouvernement, lui témoignant de la confiance, le mettant au courant des affaires. Lorsqu'il sentit venir la mort, Louis XI alla exprès à Amboise dire à son fils le dauphin qu'après lui il devait obéir à Pierre de Beaujeu : sur son lit d'agonie, il expliqua à celui-ci qu'il lui donnait la tutelle du nouveau roi, puis il rendit l'âme en ne laissant pas d'autre testament.

Pierre de Beaujeu se trouva embarrassé. Sa situation n'était pas définie ; il n'était pas régent, le petit prince, Charles VIII, devant être majeur dans un an, à quatorze ans, selon la tradition ; d'autre part, la tutelle ne lui avait été confiée que par recommandation verbale du feu roi, sans acte authentique. Il fut troublé. Mais il avait près de

lui une jeune femme intelligente et impérieuse. Les contemporains ne sont pas très bienveillants pour Anne de Beaujeu : ils la trouvent « pleine de dissimulation et grande hypocrite », « fine », il est vrai, mais « fort vindicative et un petit brouillonne » ; l'envoyé de Venise ajoute qu'elle était très avare, « qu'elle faisait tout pour de l'argent et ne se souciait pas plus de la gloire de Dieu que de l'honneur de la couronne ». Quoi qu'il en soit, elle était surtout « une maîtresse femme » ; elle mena son mari avec décision.

Les difficultés de la situation étaient inquiétantes. Louis XI avait si rudement gouverné tout le monde qu'il y avait à redouter des explosions de réaction. Pour les prévenir, les Beaujeu se hâtèrent de sacrifier les serviteurs les plus compromis du roi défunt — Olivier le Daim fut pendu par arrêt de justice, — d'abandonner les impôts arriérés, de diminuer les tailles ; ils réduisirent l'armée, ouvrirent les prisons, rendirent leurs biens à ceux auxquels on les avait confisqués. Ces moyens parurent réussir.

La grosse question était celle des grands. Il y avait un certain nombre de personnages considérables par leur fortune, leur puissance, leur autorité, des mécontentements desquels on avait tout à craindre : d'abord l'héritier présomptif du trône, après le souffreteux Charles VIII, un jeune prince de vingt et un ans, léger, ardent, agité, « petite tête où beaucoup de cervelle ne pouvoit guère trouver à se loger », le duc Louis d'Orléans, cousin issu de germain, petit-fils d'un frère de Charles VI ; puis l'aîné des Beaujeu, le duc de Bourbon ; le duc de Lorraine, René ; le duc de Bretagne, François II ; un sire du midi, Alain d'Albret ; Dunois, fils du célèbre bâtard d'Orléans de ce nom, qui allait guider son grand ami le duc d'Orléans et organiser ses rébellions ; d'autres. Comment tout ce monde allait-il prendre ou accepter la position exceptionnelle des Beaujeu ?

Afin de les rendre plus faciles, les Beaujeu essayèrent

de les combler de faveurs. Pierre et Anne instituèrent un conseil de gouvernement de douze membres à la tête duquel ils appelèrent le duc d'Orléans ; ils nommèrent celui-ci gouverneur de l'Ile-de-France, de la Champagne, de la Brie ; ils firent le duc de Bourbon connétable, lieutenant général du roi, gouverneur du Languedoc ; ils créèrent Dunois gouverneur du Dauphiné ; le procédé n'aboutit pas. Ils surent que le duc d'Orléans, estimant leur situation prépondérante inadmissible, était résolu à réclamer qu'on les chassât. Alors ils décidèrent de convoquer les États généraux afin de faire consacrer leurs pouvoirs par les représentants du royaume.

Ils s'y prirent habilement ; ils patronnèrent des candidatures partout où ils purent, édictèrent que les députés seraient indistinctement nommés par les trois États, clergé, noblesse, communes, au lieu d'avoir des députés séparés de chaque ordre; ils annoncèrent un programme brillant dont l'essentiel serait la diminution des impôts.

Les États s'assemblèrent à Tours, solennellement, le 15 janvier 1484, dans la grande salle de l'archevêché. Ils se composaient surtout de braves gens, un peu timides, incertains de ce qu'ils avaient à faire, pas très assurés de leurs droits, mais assez bavards. Ils dirent des choses contradictoires, et il se trouva que peu étaient du même avis. Le duc d'Orléans avait ses partisans; Anne avait aussi les siens qu'elle guidait : il y eut lutte. Les amis du premier firent valoir que, de toute ancienneté, c'était l'héritier présomptif d'un trône qui devait être tuteur d'un roi mineur ; les autres ripostèrent que Charles VIII devant être majeur dans quelques semaines, il était inutile de discuter cette affaire, ce que les États admirent. Alors on aborda le problème de la composition du conseil du roi, ou plutôt de la question de savoir qui nommerait les membres de ce conseil. Les grands, le duc d'Orléans en tête, réclamèrent ce droit ; Anne de Beaujeu fit dire aux États qu'elle proposait que ce fût l'assemblée qui

nommât les conseillers. Les États refusèrent. Chacun dit son sentiment; il y eut un peu de confusion. Là-dessus un des députés de la Bourgogne, Philippe Pot, sire de la Roche, partisan d'Anne et chambellan précepteur du roi, prononça un grand discours. Il avança des théories hardies; il affirma que si l'autorité était remise aux princes, on aboutirait à l'anarchie; il énonça des propositions de ton très moderne : « l'État est la chose du peuple »; « à l'origine le peuple souverain créa les rois »; « on ne peut pas attribuer la souveraineté au prince qui n'existe que par le peuple ». Il soutint éloquemment que l'assemblée étant supérieure au roi, n'avait qu'à commander. On écouta avec attention, on applaudit, mais on n'osa pas appliquer ces principes. Pour conclure, on décida de s'en remettre « au bon plaisir du roi, desdits seigneurs et princes et du conseil », ce qui était, en apparence, répondre à la question par la question, en fait, laisser les choses en état. L'assemblée ajouta qu'elle demandait à être réunie tous les deux ans ; le lendemain, elle trouvait la salle démeublée, les tapisseries descendues, les bancs enlevés; elle comprit et s'en alla : Pierre et Anne de Beaujeu demeuraient les maîtres.

Le duc d'Orléans fut extrêmement irrité. Il conçut l'idée extraordinaire d'enlever Charles VIII. Malheureusement pour lui, Anne, prévenue à temps, courut mettre le jeune roi à l'abri derrière les épaisses murailles de Montargis; alors, découvert, Orléans jeta le masque; il alla en Bretagne, grand-duché à demi indépendant de la France, proposer au duc François II, qui détestait le gouvernement des Beaujeu, de se joindre à lui afin de chasser Anne; il trouva des partisans parmi les seigneurs, le comte d'Angoulême, le duc d'Alençon, Dunois. Energique et résolue, de son côté, Anne rassemblait des troupes ; elle révoqua Orléans et Dunois de leurs places et fonctions, marcha vigoureusement contre eux dans la direction d'Évreux et de Verneuil où ils se trouvaient ; d'Orléans

prit peur ; la Bretagne ne bougeait pas ; il capitula ; on lui accorda le pardon et il reprit sa place au conseil : c'était le premier acte de ce qu'on a appelé « la guerre folle ».

Le second ne se fit pas attendre. L'issue n'en fut pas plus heureuse ; poursuivis, traqués, bloqués dans Beaugency, d'Orléans et Dunois durent se rendre ; Dunois. cette fois, fut exilé en Piémont.

Il y eut un troisième et dernier acte en 1486. Dunois. revenu, avait repris pour le compte de son ami les négociations avec la Bretagne, il les étendit à la Lorraine ; il gagna le roi de Navarre, le sire d'Albret, les comtes d'Angoulème, de Nevers, de Comminges et noua une ligue : la partie était sérieuse. Anne de Beaujeu agit avec sa décision accoutumée : la première chose à faire était, avant que ses adversaires se reconnussent, de réduire sans tarder ceux du midi ; elle marcha contre eux, entra partout ; surpris et décontenancés, Angoulème, Albret, Comminges se soumirent. Après quoi, trois corps furent dirigés contre la Bretagne sous les ordres du comte de Montpensier, de Saint-André, et d'un jeune général de vingt-sept ans, intelligent, plein d'avenir, Louis de la Trémoïlle. La première campagne qui eut lieu en 1487 ne fut pas heureuse. L'année suivante, La Trémoïlle commandait en chef avec 16 000 hommes, il emporta Ancenis, Fougères, et se heurta, à Saint-Aubin du Cormier, au duc d'Orléans qui l'attendait avec 9 000 fantassins, 2 400 cavaliers et quantité de canons. La bataille fut vivement menée. D'Orléans vaincu, se trouva prisonnier ; mais Anne, cette fois, en avait assez de pardonner : elle fit enfermer son dangereux cousin au fond d'une grosse tour, à Bourges : il allait y gémir pendant trois ans, définitivement réduit.

Le duc de Bretagne implora la paix. On la lui accorda à Sablé, humiliante et dure : il avait pour héritière une fille, la célèbre Anne de Bretagne. La paix de Sablé imposa à François II l'obligation de ne pas marier cette fille sans l'autorisation du roi de France, puis de payer tous

les frais de la guerre. François II fut si affecté qu'il en mourut. La grosse affaire allait être maintenant le mariage de cette fille.

Les prétendants étaient nombreux et dangereux. Il y avait des étrangers d'abord, et, parmi eux, l'archiduc Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III. Veuf de Marie de Bourgogne (fille de Charles le Téméraire), qui lui avait laissé deux enfants dont une fille, Marguerite — laquelle avait été fiancée à Charles VIII et envoyée même à la cour de France, — Maximilien regrettait le brillant héritage de Charles le Téméraire, sur partie duquel Louis XI avait mis la main ; s'il épousait Anne de Bretagne, malgré la différence d'âge, il devenait maître du pays breton, il enserrait la France dans un étau. Il y avait ensuite Alain d'Albret ; le duc de Buckingham que soutenait le roi d'Angleterre ; don Juan, l'héritier d'Aragon et de Castille ; d'autres. En présence des périls qu'offrait chacune de ces combinaisons, Anne de Beaujeu prit résolument le parti de marier la précieuse héritière à Charles VIII : par là, tout s'arrangeait. Malheureusement, arriva tout à coup la nouvelle qu'Anne de Bretagne épousait Maximilien. C'était l'entourage de la petite princesse qui en avait décidé ainsi pour exécuter les derniers désirs de François II défunt. On fut très fâché à la cour de France. Une protestation énergique ayant été rédigée au sujet de la violation qui avait été faite des articles du traité de Sablé, 30 à 40 000 hommes furent chargés d'aller prier la duchesse de Bretagne de renoncer à Maximilien pour accepter la main de Charles VIII. Le siège fut mis devant Nantes et l'alternative posée à la duchesse : ou épouser l'archiduc et être chassée de la Bretagne, ou garder le duché et prendre le roi de France. Il n'y avait pas à hésiter : Anne se résigna. Le contrat de mariage fut signé le 13 décembre 1491, dans la grande salle du château de Langeais ; les noces suivirent, fastueuses, et on alla sacrer la nouvelle reine à Saint-Denis.

Charles VIII avait vingt et un ans ; il manifestait la volonté de gouverner lui-même son royaume ; Anne de Bretagne avait dix-sept ans et paraissait une petite personne volontaire, peu facile à manier ; les Beaujeu comprirent que leur rôle était fini. Ils se retirèrent doucement, abandonnant peu à peu les affaires. L'aîné de la famille, le duc de Bourbon, venait de mourir, sans enfant, leur laissant des biens immenses ; ils s'effacèrent. Ils avaient en somme conduit le royaume avec décision, résolu les difficultés habilement, s'étaient tirés des pas compliqués ; Louis XI avait eu raison de leur confier la tutelle de son fils.

Le jeune roi qui prenait la direction du royaume n'était pas un bien brillant garçon. Petit, affreusement maigre, doué d'une tête énorme où l'on remarquait — ainsi que cela se voit sur la curieuse terre cuite de Pollajuolo, au musée de Florence, ou sur une miniature d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale — de grands yeux à fleur de tête, un nez saillant, très gros, une bouche commune, de grosses lèvres, dont l'inférieure pendait, le menton court orné d'une barbe rare et rousse ; il était laid. Le Vénitien Zacharie Contarini le déclarait « mal fait » ; on l'eût jugé, à le voir, un être médiocre et impulsif. Physiquement, c'était un dégénéré. Il avait des goûts bizarres : il se couvrait de parfums d'une violence intolérable ; il aimait charger ses doigts de bagues innombrables ; il était muet ou parlait peu. On le voyait en proie à des mouvements nerveux saccadés qui se révèlent par sa signature toujours tourmentée. En somme il était mal venu. On a invoqué, pour parler de son intelligence, ses lettres, qui ont été publiées ; mais ses lettres sont l'œuvre de secrétaires ; on a fait valoir la façon dont il traitait les affaires, directement, avec les envoyés des puissances ; mais ces envoyés disent qu'il ne traitait d'affaires avec personne et qu'il adressait les gens à quelque membre de son conseil. Le

Florentin Della Casa le déclarait « un incapable guidé par le premier venu » ; Contarini ajoutait : « De corps comme d'esprit il vaut peu de chose.» Il y a des raisons de croire que ce n'était qu'un très pauvre sire.

Très supérieure et autrement personnelle était sa femme, la petite duchesse de Bretagne. Pas très jolie, elle aussi, de taille menue, plate et maigre, boitant même d'un pied, ce qu'elle dissimulait au moyen de patins, Anne avait le visage un peu long et sans couleur, le nez court, la bouche trop grande ; mais elle était « fine Bretonne », comme dit Brantôme, vive, intelligente en diable, avisée, et surtout volontaire jusqu'à en être têtue : ce qu'elle voulait, elle le voulait bien. Instruite, sachant le grec et le latin, elle se piquait de protéger les poètes et de leur faire des pensions. Elle eut des goûts artistiques, fit exécuter nombre de pièces d'orfèvrerie, de tapisseries, de tableaux, commanda des manuscrits à miniatures qui sont des plus belles œuvres de ce genre que nous possédions ; eut quantité de vaisselle d'or et d'argent ciselé, de bijoux, d'étoffes ; car, de par son domaine de Bretagne, elle était très riche ; elle a été, avec Catherine de Médicis, la plus riche de toutes les reines de France. Il y avait en elle deux femmes : une petite Bretonnne simple, habillée en temps ordinaire d'un costume modeste, tout uni, noir, coiffée d'une cape de son pays également noire, par-dessus une coiffe blanche ; calculant bien, sévère, avare même ; puis, à côté, une princesse fastueuse, ne comptant pas ses grands costumes en drap d'or, fourrés d'hermine, se couvrant, les jours de gala, de bijoux ruisselants, donnant autour d'elle aux églises et aux pauvres, largement, somptueusement. Elle resta toute sa vie très Bretonne de cœur ; on l'adora dans son duché où elle venait les mains ouvertes ; conservant autour d'elle, à Amboise, une garde permanente de cent gentilshommes bretons, et des chanteurs, des musiciens bretons qui la berçaient des airs de son pays. Plus riche que Charles VIII,

lui ayant fait l'honneur de lui meubler Amboise de belles tentures, de beaux tapis d'Orient et de meubles d'art, elle entendit vivre assez indépendante; une brillante cour l'environnant, avec trente ou quarante filles d'honneur. Mais, quoique très jalouse de son mari, elle ne s'occupa pas de ses affaires et le laissa mener le royaume à sa guise.

Il le mena d'une singulière façon. Ce garçon de vingt et un ans « qui ne faisoit que saillir du nid », dit Comines. rêva d'une conquête extraordinaire; il voulut s'en aller à Constantinople chasser les Turcs infidèles et mettre sur sa tête la couronne impériale de l'empereur Constantin. De la part d'un prince puissant l'entreprise eût été audacieuse; chez un enfant malade, c'était le délire d'une imagination débile. Un fait tenant à la réalité permit au rêve de commencer à prendre consistance; les droits qu'avaient les rois de France de prétendre au royaume de Naples allaient mettre Charles VIII sur le chemin de la Grèce et de Constantinople.

Il y avait longtemps, deux cents ans, qu'un frère de saint Louis, Charles, comte d'Anjou et de Provence, était allé à ses risques et périls se tailler un royaume au sud de l'Italie. L'aventure n'avait pas duré : les Siciliens s'étaient révoltés, avaient fait des massacres, en 1282, et des princes d'Espagne de la maison d'Aragon étant venus, avaient chassé les Angevins, puis étaient demeurés, deux siècles, paisibles possesseurs du royaume de Naples. Rentrés chez eux en France, les comtes d'Anjou et de Provence avaient conservé soigneusement leurs prétentions au royaume jadis détenu. En 1420, une reine de Naples, Jeanne II, n'ayant pas d'enfants et ayant adopté un angevin, René d'Anjou, un autre prince aragonais, Alphonse V, était arrivé de nouveau à la traverse et s'était emparé de l'héritage malencontreux. Or, le 10 juillet 1480, le dernier comte d'Anjou et de Provence, pseudoroi de Naples, René d'Anjou, celui qu'on a appelé « le bon roi René », mourait sans héritier direct : il laissait par

testament l'Anjou au roi de France, les comtés du Maine, de Provence et les fameux droits sur Naples à un neveu, Charles, comte du Maine, à condition qu'à sa mort celui-ci transmît le tout au roi de France; et Charles du Maine étant mort le 11 décembre 1481, Louis XI s'était trouvé possesseur de tous les biens et droits de la lignée d'Anjou. Louis XI était un homme pratique. Il mit la main sur les territoires qu'on lui offrait : quant aux droits fumeux concernant un pays lointain qu'il fallait aller conquérir à force d'argent et d'hommes, il s'en moqua. Sa fille, Anne de Beaujeu, héritière de sa pensée, y tint si peu qu'elle manqua les transmettre à un parent des Angevins, René II, duc de Lorraine. Une circonstance occasionnelle allait les faire revivre avec le romanesque successeur du plus précis et du plus avisé des rois du Moyen âge.

L'Italie était une mosaïque d'états indépendants, inégaux, jaloux les uns des autres, toujours en guerre ensemble. Ceux qui ne se sentaient pas les plus forts appelaient à leur secours l'étranger; l'étranger était : l'empereur d'Allemagne, le roi d'Espagne, le roi de France. Le roi d'Espagne était loin, l'empereur d'Allemagne, embarrassé dans la constitution semi-fédérative du Saint Empire romain-germanique, n'avait pas ses aises. Le roi de France, seul pouvait quelque chose. On avait souvent pris Louis XI comme médiateur. Les relations de la France avec l'Italie étaient suivies. Or, à cette date, se trouvait être duc souverain du duché de Milan un jeune homme assez délicat de santé, Jean-Galéas-Marie Sforza qui avait succédé à son père sous la tutelle de sa mère Bonne de Savoie, sœur de Charlotte, la femme de Louis XI, et par conséquent tante de Charles VIII. Bonne était une femme peu intelligente, « de petit sens ». Son beau-frère, Ludovic Sforza, dit le More à cause de son teint basané, s'empara du pouvoir et décida de détrôner son neveu afin de prendre sa place. Les portraits qui nous sont restés de Ludovic le More, et notamment celui du tableau de Zenale au

musée Brera de Milan, ne donnent pas une idée sympathique du personnage : figure régulière, œil calme et droit, lèvres fermées et étroites de quelqu'un dont on ne sait ce qu'il pense; physionomie incertaine, louche, regard peu franc, tête d'homme d'affaires faux, pas brave, dénué de scrupule sinon d'intelligence, et de sentiments intéressés ou bas. Le projet qu'il avait conçu n'était pas aisé à réaliser. Il y avait à redouter les réclamations de Charles VIII, cousin du duc à détrôner, et du beau-père du duc, Alphonse de Calabre, fils aîné du roi Ferrand de Naples. Pour se débarrasser des deux, Ludovic n'imagina rien de mieux que de les mettre en guerre l'un contre l'autre.

Il expédia des ambassadeurs à Amboise avec charge d'acheter les conseillers influents de Charles VIII et de donner l'idée au roi de France de faire valoir ses droits sur Naples. Ces conseillers étaient : surtout Étienne de Vesc, l'ancien bailli de Meaux, devenu sénéchal de Beaucaire, tout-puissant sur l'esprit du prince ; un ecclésiastique, Guillaume Briçonnet, que Charles VIII fit évêque de Saint-Malo ; Jean de Baudricourt, le maréchal d'Esquerdes ; les deux premiers en réalité les maîtres. Ils reçurent de fortes sommes de Ludovic, les documents trouvés dans les archives de Milan ne laissent pas de doute à cet égard. Au dire de Comines, on fit aussi miroiter à leurs yeux des espérances déterminantes : Étienne de Vesc trouverait en Italie terres et comté; Briçonnet le chapeau de cardinal. Les quatre agirent d'un commun accord. Étienne de Vesc fut surtout le plus décidé. Quant à Charles VIII il donna délibérément dans l'aventure. Des seigneurs napolitains qui avaient fui leur pays devant les brutalités de leur roi poussaient à une expédition contre lui. Gros homme à figure pleine et brutale, à mine dure et impitoyable, le roi Ferrand de Naples n'avait gouverné que par des moyens violents, massacres, trahisons et emprisonnements. Étienne de Vesc fit rédiger de savants traités

qui démontraient la légitimité des droits du roi de France sur Naples et la Sicile, puis on se prépara.

A la nouvelle du projet de cette entreprise, il n'y eut personne en France qui ne le trouvât absurde. Il ne se rencontra pas une approbation. L'opposition fut vive. Charles VIII tint bon. Ludovic le More enchanté convenait que Charles VIII et tout son conseil « ne faisoient pas la moitié d'un homme sage », mais il ajoutait lorsque Charles VIII descendit en Italie : « C'est moi qui l'ai amené et je le mènerai encore plus loin ! » Il n'allait pas tarder à éprouver lui-même beaucoup d'inquiétudes.

Une commission fut nommée pour préparer « l'entreprise », comme on disait, composée des quatre conseillers du prince et de Comines. Elle décida qu'il fallait mettre de côté 5 à 600 000 ducats, lever sur le peuple 800 000 ducats, noliser à Gênes et ailleurs 24 navires, 12 galions, 50 galères, pour transporter un corps d'armée de 10 400 hommes et réunir une armée de 41 900 hommes. On travailla à recruter tout ce monde.

Il y avait à préparer diplomatiquement l'expédition. Un envoyé, Perron de Baschi, partit pour l'Italie afin de sonder le terrain. Les Italiens étaient inquiets. La venue de ce roi étranger avec une armée ne leur disait rien qui vaille. Ludovic le More commençait à être troublé. Un traité d'alliance fut signé entre la France et le duc de Milan; Ludovic obtint que son nom y figurât. La république de Venise fit une réponse évasive. Pierre de Médicis, à Florence, exprima de vagues protestations de bonne volonté. A Rome, le pape Alexandre VI se tint dans les généralités. Ferrand, lui, armait. On avait donc obtenu au moins la neutralité de tous.

Puis, avant de quitter la France, Charles VIII régla les affaires derrière lui : il confia la régence à Pierre de Bourbon, distribua les gouvernements à des hommes sûrs. Afin d'empêcher que, sur des prétextes quelconques, les rois d'Angleterre et d'Espagne, ou Maximilien d'Au-

triche, ne profitassent de son absence pour se jeter sur les frontières, il traita avec eux. Moyennant 745 000 écus d'or, le roi d'Angleterre déclara, par le traité d'Etaples du 3 novembre 1492, qu'il ne bougerait pas. On avait avec l'Aragon une vieille histoire d'un prêt de 300 000 écus d'or fait par la France et de l'occupation en gage de la Cerdagne et du Roussillon. Par le traité de Barcelone du 3 janvier 1493, Charles VIII céda créance et gage contre la neutralité assurée. Maximilien réclamait des provinces qui avaient été laissées par lui comme dot de sa fille, Marguerite d'Autriche, renvoyée par Charles VIII lors de son mariage avec Anne de Bretagne. Au moyen du traité de Senlis Charles VIII rendit à Maximilien la Franche-Comté et l'Artois. Ainsi le roi de France lâchait la proie pour l'ombre !

Charles VIII se mit en marche. Son armée, péniblement concentrée, le précédait divisée en deux corps: l'armée de terre que commandait Gilbert de Montpensier; les troupes destinées à s'embarquer, sous les ordres du duc d'Orléans, libéré de prison et réconcilié. On passa par le mont Genèvre, le bagage à dos de mulet. De l'autre côté des montagnes il se trouva qu'on n'avait déjà plus d'argent. Charles VIII, aimablement reçu par le duc et la duchesse de Savoie, leur emprunta 12 000 ducats, puis, à Asti, rejoignant Ludovic le More, lui soutira 60 000 ducats. Fort effrayé de l'orage qui fondait sur lui, le roi Ferrand de Naples avait essayé de lever des troupes et de réunir 30 galères ; il avait envoyé partout agents sur agents afin de trouver des alliances : on avait accueilli froidement ses ouvertures; il avait expédié à Charles VIII des ambassadeurs avec mission d'acheter ses conseillers: on les avait reconduits à la frontière ; de rage, il mourut. Son fils Alphonse de Calabre, qui lui succédait avec sa cruauté, sans avoir ses talents, chargea son frère, don Frédéric, d'aller à Gênes attaquer l'embarquement des Français. Frédéric mit à terre, près de Gênes, à Rapallo, 4000 hommes que le duc d'Orléans aborda vivement avec

des Suisses et enfonça. Ce fut une première victoire, qui eut un grand retentissement.

Après une bénigne petite vérole, Charles VIII reprit sa marche. Son monde suivait sans entrain; on trouvait le temps chaud et le vin aigre: « Ils avoient cru fermement, écrit Comines, que le roi ne passeroit pas outre. » Le Milanais fut traversé facilement (octobre 1494). Le roi Charles alla voir à Milan son cousin Jean-Galéas-Marie qui était au lit très malade, affaibli, puis gagna Plaisance. Il s'avançait au milieu d'une escorte de 7000 cavaliers, traînant une quarantaine de canons, suivi d'une multitude d'équipages, tantôt en voiture, tantôt à cheval, toujours habillé de noir. L'armée entière se trouvait assemblée à Plaisance, offrant aux regards des Italiens surpris une cohue multicolore et brutale, « gent, comme disait Sanuto, très orgueilleuse, très courageuse et gaillarde, qui portait de grandes pantoufles aux pieds et fort larges, des étriers très longs, des bottes par-dessus les grèves, de grands chapeaux sur la tête et des habits courts à longues manches ». Les habitants étaient outrés.

Il s'agissait de passer en Toscane. A Florence, ville maîtresse du pays, le peuple voulait bien recevoir Charles VIII; Pierre de Médicis, dont la riche famille était parvenue à confisquer la république, ne voulait pas. Certain religieux dominicain, éloquent prédicateur, apôtre fougueux et populaire, Jérôme Savonarole, qui prêchant depuis longtemps contre la corruption païenne des mœurs, criait aux Florentins: « Vous serez punis! Un homme va venir qui envahira l'Italie en quelques semaines sans tirer l'épée, et les forteresses tomberont devant lui! » soutenait le sentiment de la foule. Charles VIII, passant outre, franchit l'Apennin. Pris entre deux feux, Pierre de Médicis vint le trouver et lui proposa de le laisser aller à travers la Toscane, à condition qu'il lui assurât la domination sur Florence. Charles VIII accepta et lui emprunta 200000 ducats. Mais alors furieux les gens de Florence se soulevèrent, chassèrent Pierre de Médicis et saccagèrent sa maison. Le roi de France arrivait

à Lucques, à Pise, et le 17 novembre il parvenait à Florence. On le reçut magnifiquement malgré deux averses qui firent fuir le clergé couvert d'ornements d'or. Les rues étaient sablées, tapissées de tentures; les cloches sonnaient; le public en foule acclama. Les gens s'étonnèrent des gros tambours et des petits fifres des Français; ils admirèrent leurs belles hallebardes dorées; les archers de la garde, avec leurs hoquetons ou manteaux couverts d'orfèvrerie, leur parurent « des seigneurs »; mais, sur son cheval noir avec son armure dorée, sa jaquette de brocart d'or, son grand manteau bleu, son chapeau blanc couvert de plumes noires et surmonté de la couronne royale, Charles VIII leur sembla petit. Pendant ce temps, à Milan, Jean-Galéas-Marie expirait ; Ludovic se faisait précipitamment proclamer duc de Milan après avoir obtenu contre argent l'assentiment de l'empereur germanique, et Charles VIII, pris au dépourvu, trop engagé dans son entreprise, n'avait qu'à faire contre mauvaise fortune bon cœur, à subir ce qu'il ne pouvait plus empêcher.

Le séjour à Florence fut pénible. Froissés par les maladresses du roi, les Florentins se montrèrent hostiles. Charles VIII obtint d'eux que Pierre de Médicis rentrât en simple particulier: il y eut des échauffourées; finalement les habitants donnèrent 120 000 ducats d'or à Charles VIII et le prièrent de s'en aller: il partit le 28 novembre.

Il avait à passer par les États pontificaux. Aimant peu les Aragonais, le pape Alexandre VI détestait davantage avoir le roi de France comme voisin à Naples ; on le questionna sur le point de savoir s'il laisserait ou non passer Charles VIII; il ne sut que répondre. Machinalement il se fortifia, puis il fit supplier le roi de ne pas venir; enfin d'un coup de tête, il appela à Rome le duc napolitain de Calabre avec 5 000 fantassins et 55 escadrons. Aussitôt les Français avancèrent rapidement; la cavalerie de Gilbert de Montpensier vint galoper devant les murs de Rome; sur quoi un pan de mur de la ville s'étant écroulé, le pape vit dans cet

incident un signe du ciel qui lui commandait de céder. Le duc de Calabre fut invité à évacuer Rome qui ouvrit ses portes, et le 27 décembre 1 500 soldats français défilaient dans les rues. Charles VIII arriva le 31, de nuit, sans apparat. Le pape, qui s'était enfermé dans le Vatican, pensait qu'on voulait le déposer et songeait déjà à lancer l'excommunication majeure contre le roi de France, lorsque, après réflexion, il traita, donnant passage, vivres, Civita-Vecchia et Ostia. Alexandre VI et Charles VIII se montrèrent très aimables l'un pour l'autre. Briçonnet obtint son chapeau de cardinal, le roi logea au Vatican et, ayant reçu solennellement la bénédiction pontificale le 28 janvier, repartit.

Pendant ce temps Alphonse de Naples effrayé et sentant les haines irréconciliables de ses sujets contre lui, avait abdiqué en faveur de son fils Ferrand II. Le peuple de Naples s'était soulevé aux cris de *Francia!* et Ferrand II n'avait eu que le temps de s'enfermer dans le château de l'Œuf pendant que son fidèle Pescaire tenait bon dans le Castel Nuovo. L'avant-garde française arriva à vive allure. Le maréchal de Gié avec 40 chevaux occupa une des portes de la ville aux acclamations de la foule. Charles VIII parvint au Poggio Reale, maison de campagne des rois napolitains où les députés de Naples allèrent le féliciter. Alors Ferrand se sauva dans l'île d'Ischia, de là à Messine, pendant que le château de l'Œuf se rendait à son tour et Charles VIII, qui était entré en ville à cheval le 12 février, avec 90 cavaliers, se trouva maître de Naples : en quelques jours, de tous côtés, les provinces déclarèrent se soumettre ; la conquête était finie ; elle avait été accomplie par enchantement, comme dans un rêve, sans résistance et sans effort.

Charles VIII était ravi. Il envoya en France des relations de ses victoires qu'il fit imprimer et distribuer, manières de « bulletins de la Grande Armée », un des premiers essais de presse officieuse; il organisa ensuite son nouveau royaume, confirma les privilèges, diminua les impôts, nomma des magis-

trats, des gouverneurs, distribua des gratifications à tout le monde : deux duchés à Étienne de Vesc, un marquisat à d'Aubigny, les terres du domaine à ses archers et officiers. Il créa le duc de Montpensier lieutenant général, vice-roi du royaume, puis il se divertit, organisant des joutes, des fêtes, et s'oublia pendant que l'armée buvait et se débauchait sous un ciel facile et doux.

Le réveil fut brusque. Revenus de la stupeur que leur avait causée la conquête rapide du royaume de Naples, les États d'Italie se jugeant tous menacés, se concertèrent, décidèrent de se liguer contre le dangereux conquérant, de faire appel au secours de l'empereur, du roi d'Espagne, et le 1er avril 1495, dans le cabinet du doge, à Venise, une ligue était signée, comprenant : le pape, l'empereur, le roi d'Espagne, Ludovic le More — celui-ci soucieux maintenant de se défendre contre Charles VIII — et Venise. Le roi de France fut indigné : « C'est une grande honte ! » s'exclama-t-il, et il s'emporta. Mais les confédérés armaient; il n'y avait pas de temps à perdre; force était de regagner la frontière française le plus rapidement possible si on ne voulait pas être coupé des Alpes. La flotte française, depuis Rapallo, n'avait pas servi à grand'chose et le duc d'Orléans était allé même s'enfermer dans Asti. Charles VIII fit venir les vaisseaux à Naples afin d'embarquer une partie de l'artillerie et le butin, puis, après avoir eu l'idée enfantine de se faire couronner roi de Naples et de procéder à une entrée solennelle, habit écarlate d'empereur sur les épaules, globe impérial en main, il se mit en route, laissant 12000 hommes sous les ordres de Montpensier.

Il prit le même chemin que celui par lequel il était venu. Le pape ne l'attendit pas à Rome et se sauva. De Florence des ambassadeurs arrivèrent priant Charles VIII de ne pas passer par leur ville: irrité, le roi de France gagna directement Pise et s'engagea dans les Apennins.

Les confédérés l'attendaient à la descente des montagnes. Ils avaient 40000 hommes placés sous les ordres de François

de Gonzague, marquis de Mantoue, lequel avait envoyé son avant-garde jusqu'à Fornoue, sur le Ceno, au pied des hauteurs. Charles VIII n'avait que 10000 hommes: tout le reste était en garnison, dispersé, fondu. Il eut une peine extrême à passer les défilés, la chaleur étant étouffante : c'était la fin de juin; les canons, 14 énormes pièces, durent être traînés par les Suisses. Le 30 juin l'armée française prit position autour de Fornoue; le 6 juillet les deux armées étaient en contact; la pluie tombait; le canon tonna; les troupes s'élancèrent lances baissées : ce fut un corps à corps furieux. Là-dessus on aperçut la ligne de convoi des bagages français qui s'avançait sur la gauche. Les confédérés crurent que les bagages, qu'on disait riches de butin, allaient échapper; beaucoup se précipitèrent: il y eut un flottement; les Français en profitèrent pour foncer, et grâce à la mauvaise qualité du soldat italien, en peu de temps, l'ennemi était culbuté.

La route devenue libre, Charles VIII s'en alla au plus vite. En sept jours il gagna Plaisance par une température torride, passa sous la ville sans entrer, défila devant Alexandrie et arriva le 15 juillet à Asti. Pendant ce temps, à Naples, tout croulait. Le roi Ferrand rentrait dans la ville aux acclamations du même peuple qui avait salué Charles VIII de vivats et le royaume entier revenait à lui. Quant à Gilbert de Montpensier il s'enfermait d'abord à Castel Nuovo, puis s'enfuyait, ramassait ce qui restait de troupes françaises, 10 000 hommes, se faisait bloquer dans Atella, capitulait le 20 juillet et allait mourir de la fièvre quatre mois après, prisonnier de Ferrand. Il ne restait plus rien de l'éphémère conquête de Naples : Charles VIII repassa les Alpes.

Qu'avait-il rapporté de cette expédition qui, si elle ne fut pas néfaste, le dut à ce que « le voyage fut conduit de Dieu, comme dit Comines, car le sens des conducteurs n'y servit de guère »? Rien, « de la gloire et de la fumée », ajoute le même écrivain. On a prétendu que les Français, émerveillés, découvrirent l'Italie et en ramenèrent la Renaissance. Quand on consulte les auteurs contempo-

rains, on constate que tous ces hommes d'armes rudes ont traversé l'Italie sans rien voir. Les poètes Octavien de Saint-Gelais et André de la Vigne, dans leur *Vergier d'honneur*, récit de l'entreprise, ne font attention qu'aux fêtes. Tout au plus, à Pavie, Comines et Gaguin aperçoivent-ils une chartreuse « faite de marbre, et le portail en alebastre ». Ce qui frappe le plus Charles VIII à Florence, c'est une ménagerie de lions. Il visite Rome et le Vatican conduit par le maître de cérémonies pontifical Burchard; celui-ci nous a laissé dans son *Diarium* le récit de cette visite et il ne paraît pas que Charles VIII ait rien admiré. Naples, seul, lui a fait de l'effet. Charles VIII écrit qu'il est frappé des jardins et des plafonds des maisons. Il voulut même ramener des ouvriers; il engagea une vingtaine d'individus, menuisiers, tailleurs, « faiseurs de senteurs », et dans le nombre, aussi, maçons, peintres, sculpteurs. Ce qu'on sait de plus sûr de ces ouvriers, c'est que l'un d'eux, Pacello de Mercoliano, a importé à Amboise et à Blois le genre des jardins italiens. Charles VIII a fait construire à Amboise avant l'expédition et après : on ignore par surcroît ce qui est dans ce château exactement de lui ou de Louis XII. Il est donc malaisé de savoir en quoi l'entreprise de Naples a contribué au mouvement des arts en France.

Le reste du règne fut court et triste. D'un père d'aussi détestable santé que Charles VIII ne pouvaient provenir que des enfants malsains. Le prince eut deux enfants dont l'aîné s'appelait Charles-Orland. Il les perdit tous deux au retour d'Italie. Il ne parut pas affecté « et peu lui dura le deuil ». Il ne devait pas longtemps survivre. Le 7 avril 1498, « veille de Pâques fleuries », aux environs de midi ou une heure, à Amboise, partant de la chambre de la reine avec celle-ci pour aller voir jouer à la paume dans les fossés du château, il passa par une galerie dite de « Haquelebac » — quelque nom de Suisse montant la garde : — la porte d'entrée était en mauvais état, il se heurta le front. Il alla regarder les joueurs, resta long-

temps, causa. Tout à coup, vers les deux heures, il tomba à la renverse évanoui. On le coucha sur une paillasse où il demeura jusqu'à onze heures du soir, au milieu d'une foule consternée qui allait et venait. Trois fois il parut revenir à lui et prononça quelques mots. A onze heures, il expirait. De quoi est-il mort ? Y a-t-il un rapport entre le coup qu'il s'est donné et sa fin ? Comines parle d'un « catarrhe ou apoplexie », peut-être un transport au cerveau : il avait vingt-huit ans. On lui fit de magnifiques funérailles ; son enterrement dura un mois et coûta 45 000 francs.

Le prince de trente-six ans qui lui succédait, le duc d'Orléans, Louis XII — cousin issu de germain de Louis XI, par son père le poète Charles d'Orléans, son grand-père, Louis d'Orléans, assassiné rue Barbette, et son aïeul Charles V, — s'était un peu assagi avec les années. Lui, non plus, n'était pas beau : maigre, un peu voûté, figure osseuse, long nez, il avait la santé débile d'un fils de vieillard, son père étant vieux lorsqu'il naquit ; il demeurera valétudinaire toute sa vie. On l'avait élevé dans le goût des exercices physiques ; il était bon cavalier, bon chasseur, bon lutteur, bon joueur de paume, affirme Saint-Gelais ; il tirait de l'arc à merveille et avec cela mangeait bien, et, disait-on, buvait ferme. D'ailleurs c'était un homme charmant, de démarche élégante et souple, « doux, gracieux, bénin » ; il se montrait fort aimable et souriant à l'égard de tout le monde, prévenant, soucieux de ne pas déplaire, gai, facile, libéral, de manières « rondes et ouvertes », un caractère en somme sympathique qu'il tenait de sa mère, Marie de Clèves, la meilleure des créatures et la plus modeste des femmes. Élevé à Blois, où il était né et qu'il aima toujours, au milieu du luxe et des richesses d'une vie large — sa famille était opulente, — il avait cette distinction d'homme de race dont la branche aînée ne savait plus donner d'exemple.

Ce sont ces qualités qui l'ont rendu si populaire qu'à travers les âges le renom lui est resté de bon roi. Le peuple l'aima pour sa bienveillance, son esprit de justice. On se crut heureux sous son règne. En réalité ce bonheur a été dû à une prospérité exceptionnelle dont a joui la France à la fin du XV[e] siècle et au début du XVI[e], prospérité qui a été déterminée par des raisons économiques complexes et générales auxquelles Louis XII n'a eu aucune part : il a bénéficié de cette circonstance. Sa politique a été telle — guerres continuelles, dépenses ruineuses en résultant — qu'il aurait dû passer pour un prince détestable. La fortune du pays a sauvé sa réputation en lui permettant de payer sans surcharger les peuples ; son caractère attachant a fait le reste.

De la légèreté d'esprit que lui reprochaient Louis XI et Anne de Beaujeu dans sa jeunesse, il lui demeurait un fond d'intelligence plutôt médiocre. Ce ne fut pas un politique avisé : cette inaptitude aux affaires a donné de l'importance sous son règne à ses conseillers.

Le principal et le plus célèbre a été le cardinal Georges d'Amboise. Fils d'un ancien chambellan de Charles VII et de Louis XI, destiné à l'état ecclésiastique, Georges d'Amboise avait été nommé à quatorze ans évêque de Montauban. Il connut à la cour le futur Louis XII, plus jeune que lui de trois ans et les deux jeunes gens se lièrent d'une amitié intime qui devait durer jusqu'à la mort. De Montauban Georges d'Amboise passa à l'archevêché de Narbonne et de là à celui de Rouen. Louis XII, devenu roi, le prit pour ministre. C'était un homme doux, de formes polies, prudent, gras et chauve, un peu lourd et lent à comprendre, mais appliqué et fidèle. Louis XII eut la plus grande confiance en lui. D'Amboise fut « tout le gouvernement du roi de France » ; il eut l'esprit d'économie et de justice qui étaient les deux choses qui plussent davantage au peuple, lequel disait familièrement : « Laissez faire à Georges. » De goûts magnifiques il construisit et fit construire par Louis XII.

Deux défauts le déparent : il a trop poussé sa famille, frères, neveux ; il a eu trop d'ambition, voulant être pape, ce qui a causé au royaume nombre de déboires. Mais, comme son maître, il a bénéficié de l'aisance extraordinaire des peuples du temps et laissé la réputation d'un meilleur ministre, peut-être, qu'il n'a été.

Les autres conseillers furent des gens de sens rassis, habitués aux affaires : le chancelier Guy de Rochefort, le maréchal de Gié, Louis de la Trémoïlle — l'ancien vainqueur du duc d'Orléans à Saint-Aubin du Cormier, un peu ému lors de l'avènement du nouveau roi, mais auquel celui-ci fit le plus aimable accueil, — le chanoine Étienne Poncher, ensuite évêque de Paris, un savant, fort éloquent, rude homme, au jugement sain ; Florimond Robertet, « le bon Florimond », type et modèle des secrétaires d'État dont il est l'ancêtre, administrateur zélé, homme exact et consciencieux, sorti d'une famille modeste de Montbrison et qui fera tout, après la mort de Georges d'Amboise ; Imbert de Batarnay, l'amiral de Graville.

Devenu roi, Louis XII s'appliqua à tranquilliser ceux que son avènement pouvait faire trembler. « Il n'est pas décent et à honneur à un roi de France, répétait-il, de venger les querelles d'un duc d'Orléans .» Il fit dire qu'il ne changerait de place rien ni personne ; il fut pour tous des plus prévenants : on le trouva parfait. Anne de Bretagne, surtout, que la douleur accablait, n'eut qu'à se louer de ses attentions. Il s'occupait beaucoup d'elle. Aux termes du contrat de mariage de Charles VIII avec la duchesse, celle-ci, devenue veuve, devait épouser le successeur de son mari. C'est à quoi songeait Louis XII. Il voyait à ce projet trois avantages : garder la Bretagne ; épouser une princesse qu'il aimait depuis longtemps sans le dire ; répudier sa propre femme, qui était laide, lui était indifférente et n'avait pas d'enfants. Ce fut la première affaire de son règne.

La femme de Louis XII, Jeanne de France, fille de

Louis XI, personne aux traits masculins — à en juger d'après le masque de plâtre moulé sur sa figure après sa mort et conservé au Louvre — était sèche, sans grâce, comme fermée, par surcroît « petite, noire, voûtée » et boiteuse. Jadis Louis XI ayant trouvé ce mariage à sa convenance, avait marié les deux enfants ensemble lorsque le duc d'Orléans n'avait que onze ans ; celui-ci, ne voulant pas et pleurant, le vieux roi l'avait menacé de le faire « prêtre ou moine » et il avait fallu céder. Depuis, le petit prince n'était jamais revenu à des sentiments bien tendres. Le projet d'épouser Anne de Bretagne résolu, Louis XII s'occupa tout d'abord de faire annuler en cour de Rome sa première union. Le pape était à ce moment Alexandre VI, le fameux Borgia. Georges d'Amboise s'aboucha avec le triste fils du pontife, César Borgia, et ils convinrent ensemble de combinaisons. L'instance en nullité de mariage était recevable pour huit raisons canoniques, jeunesse des époux, leur parenté, leur non-consentement, etc. Le procès suivit favorablement et pour la peine Louis XII donna à César Borgia le comté de Valentinois qu'il transforma en duché, plus 20 000 livres de pension. En retour César apporta à Paris le chapeau de cardinal à Georges d'Amboise. Jeanne de France se défendit avec dignité et fermeté ; on la plaignit ; Louis XII ne fut pas brillant. Les juges, naturellement, prononcèrent en faveur de l'annulation qui fut décidée. La malheureuse Jeanne, que des visions consolaient, accepta avec humilité la volonté de Dieu ; elle se retira à Bourges où elle fonda l'ordre de l'Annonciade et où elle devait mourir en 1505, inaperçue, obscurément, et tenue pour une sainte.

Anne de Bretagne avait accepté Louis XII ; ayant aimé Charles VIII, elle allait aimer son nouveau mari. Elle avait goûté aux grandeurs de la royauté, elle ne se souciait pas de redevenir simple duchesse. Le mariage des deux époux eut lieu à Nantes en janvier 1499. « La fine Bretonne », comme l'appelait en riant Louis XII, eut soin de faire

stipuler que si elle n'avait pas d'héritier, la Bretagne reviendrait non au roi de France, mais aux siens. Le couple alla s'installer au château de Blois : ce devait être un ménage modèle par la tendresse réciproque, le dévouement et la fidélité de l'un et de l'autre.

Après cette première affaire du règne, la seconde, beaucoup plus grave, fut l'idée qu'eut Louis XII d'aller en Italie conquérir le Milanais. Il n'y a pas eu de rapport immédiat entre cette entreprise et celle de Charles VIII ; les motifs sont différents, les buts dissemblables. Tout en étant moins déraisonnable que d'aller conquérir Constantinople en passant par Naples, le projet de Louis XII n'était pas moins impolitique. Comme le disait au conseil du roi Étienne Poncher, qui combattait vivement l'idée, le roi de France eût mieux fait de s'occuper « à borner » son royaume. Pendant des années Louis XII a dépensé quantité d'argent et d'hommes afin de maintenir cette conquête précaire ; il s'est trouvé engagé dans des séries interminables et fastidieuses de complications internationales renouvelées pour aboutir à évacuer finalement l'Italie ! Peu de règnes offrent le spectacle d'une politique aussi vaine avec autant d'efforts stériles. Le conseil, ou plutôt dans ce conseil, Georges d'Amboise a soutenu et encouragé le roi. Le fait que pendant l'occupation du Milanais Georges d'Amboise a cherché par tous les moyens à devenir pape semble indiquer la raison d'être de cette constance de Louis XII à soutenir ses droits sur le duché de Milan.

Ces droits, il les tenait de sa grand'mère, Valentine Visconti, fille de Jean-Galéas Visconti, premier duc de Milan, et femme de Louis d'Orléans assassiné par Jean sans Peur. La lignée de Jean-Galéas s'étant éteinte, c'étaient les héritiers de Valentine qui devaient être les maîtres de Milan. Mais au cours du xve siècle les d'Orléans, prisonniers à Londres, ou trop jeunes, n'avaient pu s'occuper de cette affaire et des condottiere, les Sforza, s'étaient emparés de leur héritage. Tout au plus avaient-ils conservé

en Piémont la dot de Valentine, le comté d'Asti. Monté sur le trône, Louis XII se résolut à revendiquer ces droits, en deshérence depuis 1447, depuis cinquante ans. Bonhomme, Louis XII ne vengeait peut-être pas sur des particuliers les rancunes du duc d'Orléans, mais médiocre politique il employait l'argent de ses peuples à soutenir un procès personnel du duc indifférent au royaume.

Le conseil, obligé de suivre, prépara l'affaire. On négocia avec les étrangers pour avoir leur neutralité, avec Venise pour gagner son alliance, avec les Suisses afin d'obtenir leurs soldats; on flatta César Borgia pour avoir le pape ; le piètre Ludovic Sforza que personne n'aimait en raison de ses fourberies était abandonné de tous. En juillet 1499, l'armée française était prête. Les trois lieutenants généraux la commandant : Jean-Jacques Trivulce, Louis de Luxembourg, seigneur de Ligny, Stuart d'Aubigny, passèrent les Alpes avec 13 000 fantassins, 6 000 chevaux, 58 canons ; ils s'emparèrent une à une des places : Alexandrie fut enlevée d'un coup de force, affreusement saccagée. Trahi et isolé, Ludovic chargea ses trésors sur des chariots, partit pour Côme, passa les Alpes, dut se cacher dans une grotte, finalement se réfugia à Innspruck chez l'empereur Maximilien, l'homme le plus changeant et le plus étrange de l'époque. Le Milanais était entre les mains de Louis XII. Il avait suffi d'une promenade de vingt jours pour l'occuper. Pendant ce temps, les alliés vénitiens s'emparaient vers l'est, de tout le Crémonais, jusqu'à l'Adda, qui faisait leur affaire. Joyeux de sa conquête, Louis XII vint la visiter, fut reçu magnifiquement partout, banqueta, donna audience aux ambassadeurs de toute l'Italie qui s'inclinaient devant le vainqueur, et permit à César Borgia d'aller conquérir avec les troupes françaises quelques villes : Imola, Forli, Pesaro, sur des parents de Ludovic, pour se créer une petite principauté indépendante.

Lorsqu'il fut revenu en France afin d'aller embrasser une petite fille, Claude, qui venait de lui naître, tout chan-

gea dans le Milanais. Trivulce, laissé comme lieutenant général, ayant commis des maladresses, mécontenta, par « son air hautain et remuant ». Les soldats français étaient brutaux ; Ludovic pratiqua le pays au moyen d'émissaires, parvint à recruter une bande de 20 000 aventuriers italiens, suisses, allemands, et passa la frontière milanaise. Mobiles, comme toujours, les populations se déclarèrent pour lui. Milan se souleva le 25 janvier 1500, et Trivulce, ayant manqué être assommé, prit la fuite. Ludovic rentra triomphant dans Milan : sort ordinaire des conquêtes trop faciles de tomber aussi facilement. Les Français évacuèrent péniblement en se retirant vers les Alpes.

Louis XII décida de reprendre son bien. Une nouvelle armée franchit les monts sous les ordres de Louis de la Trémoïlle qu'accompagnait Georges d'Amboise. Ludovic marcha à sa rencontre avec 30 000 hommes et on s'aborda à Novare le 8 avril 1500. Malheureusement pour Ludovic, ses aventuriers, qui n'étaient pas sûrs, ne se soucièrent pas de se battre sérieusement, et puis on ne les avait pas payés. Les uns ne bougèrent pas, les autres s'en allèrent, le reste fut bousculé. Ludovic, obligé de se déguiser en piéton allemand, fut reconnu et pris. Cette fois, son sort était définitif. La Trémoïlle le traita courtoisement, l'invita à dîner, chercha à le consoler, lui parla de la « débonnaireté du roi » ; mais le malheureux allait durement expier le reste de sa vie ses heures de grandeur et de fortune. Pendant que le cardinal d'Amboise, entrant à Milan, consentait, dans une parade solennelle, à pardonner aux Milanais implorants, Ludovic était conduit par deux cents archers à Lyon où il entrait entre deux haies d'une foule compacte, curieuse et hostile, revêtu d'une robe de camelot noir, monté sur un mulet, faisant grand effet avec sa haute stature, sa longue chevelure blanche, son air froid et impassible. Louis XII refusa de le recevoir ; il le fit enfermer successivement à Pierre-Encise, au Lys-Saint-Georges, dans le Berry, puis enfin à Loches, « dans une chambre

voûtée dessous terre », derrière des barres de fer où on croit qu'il mourut vers 1510.

Georges d'Amboise organisa le Milanais ; il y fit nommer comme gouverneur un de ses neveux, Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont-sur-Loire, tout jeune homme, déjà grand-maître de France, garçon doux, bienveillant, qui réussit très bien. La situation de Louis XII, en Europe, était excellente. Pour lui témoigner sa sympathie, le pape nommait le cardinal Georges d'Amboise son légat en France, situation insigne, sorte de vice-papauté.

Alors heureux de ses succès, mis en goût de conquête, Louis XII eut l'idée d'étendre ses possessions italiennes et pour cela de reprendre les projets de Charles VIII sur Naples au nom des fameux droits des rois de France dont il était l'héritier. L'insuccès de son prédécesseur ne lui apprenait rien. Était-ce d'Amboise qui désirait se rapprocher de Rome ?

Pour éviter seulement les discussions avec le roi d'Espagne, lequel pouvait venir lui disputer le royaume convoité, Louis XII crut habile de partager à l'amiable d'avance le royaume de Naples avec le compétiteur possible. Par le traité de Grenade il fut stipulé que l'Espagne aurait la Calabre, la Pouille, puis la France le reste — indications vagues. Ainsi on satisfaisait l'adversaire le plus dangereux et on ménageait l'Italie en ne se présentant pas comme seul conquérant du pays napolitain. Ces précautions allaient se retourner contre leur auteur.

Une armée française se mit en marche en mai 1501, commandée par Stuart d'Aubigny ; le cardinal d'Amboise précédait et César Borgia, de la fête, menait l'arrière-garde. Ce fut encore une promenade militaire. On entra à Rome le 25 juin, où on reçut la bénédiction papale ainsi que des vœux, pas très sincères d'ailleurs. Ensemble Français et Espagnols, chacun de leur côté, envahirent le royaume de Naples. Le roi du pays, Frédéric, incapable de résister,

enferma ses troupes dans quelques villes : celles-ci se rendirent aux premières sommations; Capoue, seule, prise d'assaut le 25 juillet, fut horriblement pillée, les habitants égorgés. Frédéric, plein d'épouvante, capitula, et il s'en alla en pleurant « avec sa femme désolée et ses petits enfants déshérités » ; il vint en France où on lui promit une pension de 50 000 livres. Lui parti, les Espagnols et les Français occupèrent ce qui revenait à chacun, aux termes du traité de Grenade. Les Espagnols étaient commandés par un militaire de grande valeur, général habile, homme froid, calme, remarquable d'intelligence et de maîtrise, Gonzalve de Cordoue. Il avait plus de soldats que les Français.

Ce qu'on aurait dû prévoir arriva. Le traité de Grenade n'ayant pas clairement indiqué quelles étaient les limites des possessions des deux rois partageants, il y eut des discussions. Louis XII avait nommé gouverneur et vice-roi de Naples Louis de Nemours. Gonzalve de Cordoue n'était pas endurant. Il trancha les difficultés en s'emparant brutalement des places discutées et en en chassant les garnisons françaises. Les rapports des deux gouverneurs devinrent aigres, s'envenimèrent. Gonzalve rompit avec Nemours. Peu à peu l'état de guerre s'établit. Louis XII avait partagé Naples avec l'Espagne afin d'éviter un conflit. Il n'avait réussi qu'à le provoquer.

Il envoya des troupes, 2 000 Suisses, 10 000 Gascons. Le roi d'Espagne en expédia aussi, 2 500 Allemands, 10 000 Espagnols. La bataille eut lieu à Seminara, le 21 avril 1503; c'était Stuart d'Aubigny qui dirigeait les Français; Gonzalve de Cordoue l'écrasa, lui tua 2 000 soldats, puis, appelant à lui toutes les garnisons, marcha sur le duc de Nemours qu'il atteignit à Cerignola. Nemours fut battu, tué, le désastre était complet. Au moment même Louis XII traitait avec le roi d'Espagne, mais Gonzalve n'en avait pas tenu compte. « Il m'a trompé deux fois ! » s'écria le roi de France indigné en parlant de

Ferdinand le Catholique : « Il en a menti, l'ivrogne, riposta celui-ci en apprenant le mot, je l'ai trompé plus de dix fois ! »

Au lieu d'être instruit par cette cruelle leçon, Louis XII s'acharna. De nouvelles troupes partirent pour Naples, 11 000 hommes. Alexandre VI venait de mourir dans des conditions dramatiques, empoisonné peut-être par des aliments qu'il avait destinés à d'autres. Georges d'Amboise accourut au conclave pour se faire nommer pape : il avait bien préparé ses voies ; le sort en décida autrement. Pie III fut élu, puis, étant mort vingt-deux jours après, fut remplacé par Julien de la Rovère, qui allait être le pape Jules II, l'illustre pontife, protecteur des arts, mécène du temps, mais au caractère si ardent, si batailleur, si soldat.

Les 11 000 hommes expédiés à Naples traînèrent une existence misérable, leurs chefs divisés ; la maladie les décima ; le temps fut des plus mauvais. Traqués par l'habile Gonzalve de Cordoue, ils furent pièce à pièce démolis et finalement se rendirent à Gaëte le 1er janvier 1504. C'est au cours de ces luttes de chaque jour que se distingua un chevalier dont le nom a traversé les siècles, comme symbole de courage, de ténacité, de vigueur audacieuse et d'héroïsme, Bayard, qui fit, entre autres, à un pont sur le Garigliano, une défense demeurée célèbre.

Louis XII, dont l'âme était sensible, fut consterné par la nouvelle de ce nouveau désastre. Il en fit une maladie. Depuis longtemps sa santé était délicate, il maigrissait à vue d'œil, s'affaiblissait, s'épuisait. Il fut si atteint qu'on crut qu'il allait mourir et l'entourage éprouva une vive inquiétude. Anne de Bretagne, fort alarmée sur son avenir, crut devoir prendre quelques précautions. Louis XII n'ayant pas d'enfant mâle, le trône devait revenir après lui à un de ses petits-cousins, François, comte d'Angoulême, le futur François Ier, un jeune homme qui était élevé à Amboise par sa mère, très femme de tête, Louise de Savoie et son gou-

verneur, Pierre de Rohan, maréchal de Gié. Anne et Louise, ce qui est explicable, ne pouvaient pas se souffrir : les deux mondes d'Amboise et de Blois éprouvaient à l'égard l'un de l'autre un sentiment d'antipathie aiguë. Lorsque Anne de Bretagne, soucieuse, en cas de mort du roi, d'échapper immédiatement à l'autorité menaçante de Louise de Savoie et de son entourage en se réfugiant dans son duché de Bretagne, se hâta de faire charger sur des bateaux tout ce qui lui appartenait à Blois, meubles, tentures, objets d'art, et de les faire partir sur la Loire pour Nantes, le maréchal de Gié, qui avait appelé des troupes près du comte d'Angoulême et se préparait au nouveau règne, croyait-il, imminent, lui joua le tour de saisir le convoi et le bruit se répandit qu'il pensait faire arrêter Anne de Bretagne sitôt qu'elle serait veuve. Là-dessus Louis XII étonna tout le monde en revenant à la santé. Mais la fière petite Bretonne qu'était la reine Anne avait été trop humiliée de ce qui lui était arrivé ; elle réclama l'arrestation immédiate du maréchal de Gié et sa mise en jugement pour crime de lèse-majesté. Fort ennuyé, Louis XII aurait voulu éviter un aussi lamentable malheur à un vieux serviteur de la couronne, ancien ami. La reine tint bon. Il fallut céder. Le procès du maréchal de Gié a été un des gros événements du règne de Louis XII ; il a fortement ému l'opinion qui l'a suivi passionnément. Il fut très long. Le parlement de Paris paraissant favorable à l'accusé qu'il avait remis en liberté provisoire, Anne fit dessaisir la cour de Paris — elle payait les frais énormes de la procédure afin d'être plus sûre de sa vengeance — et on confia le procès au parlement de Toulouse dont la réputation de sévérité était notoire. Les juges ne purent ou ne voulurent retenir que quelques peccadilles d'exactions et d'excès de pouvoir. Par l'arrêt, Gié fut privé du gouvernement du comte d'Angoulême, suspendu cinq ans de sa dignité de maréchal, exclu de la cour dont il ne devait pas approcher de dix lieues. Il se retira dans son magnifique château du Verger où il devait mourir en 1513 ; le public accusa Georges d'Amboise d'avoir

soutenu Anne de Bretagne par crainte et par jalousie.

Après sa première maladie en 1504, Louis XII eut une rechute en 1505 qui fut aussi grave. Il se remit encore à la grande joie du peuple qui aimait ce brave homme de prince, si bon, si sympathique. Dans ses heures de convalescence le roi fit des réflexions; il pensa à son testament; il songea que c'était folie de continuer l'aventure napolitaine; il résolut de marier sa fille Claude, cette chère enfant qu'il adorait, qui était « tout son trésor et tout son soulas en ce monde » avec le petit-cousin héritier présomptif, le comte d'Angoulême, pour en faire une reine de France et conserver la Bretagne au royaume. Le conseil auquel il communiqua cette idée, approuva. Il fallait décider Anne de Bretagne qui ne pouvait entendre parler des d'Angoulême. Puis Anne rêvait pour sa fille un archiduc qui eût mis celle-ci sur le trône impérial allemand et conservé à sa Bretagne une manière d'indépendance qu'elle finirait par perdre à s'unir avec la France. A mesure qu'elle avançait en âge, « la fine Bretonne » devenait de plus en plus entière, autoritaire et personnelle. Devant les instances universelles elle fit une vague réponse. Louis XII s'inquiétait. Il désirait un engagement plus formel. On usa de pression pour décider la reine. Sur l'ordre secret du roi des députations de nombreuses villes arrivèrent à Tours où était Louis XII, formèrent une grande assemblée qui, tout suppliant, requit solennellement le roi de procéder aux fiançailles de Claude et de François. A la vue du souverain, sur son fauteuil, tout courbé par la maladie, pâle, amaigri, se soutenant à peine, ces braves gens pleuraient et l'appelaient « père du peuple ». Suivant le plan arrêté d'avance, le conseil consulté donna un avis favorable; le roi déclara la demande juste et raisonnable et prononça royalement que les fiançailles allaient se faire séance tenante. Anne de Bretagne avait la main forcée. Les fiançailles eurent lieu; le royaume entier manifesta une joie extrême. Hélas! l'Italie allait ramener aux tristesses et aux déboires.

Altière et hautaine cité, égoïste, cynique, qui, du milieu

de ses lagunes où elle était inaccessible, semblait mépriser le reste du monde, la république de Venise avait été prise en grippe par les États de la péninsule. Elle s'était taillé dans l'Italie un domaine assez considérable en s'emparant du pays au nord, du côté des Alpes, au détriment de l'empereur, au sud, vers les Apennins, au détriment du pape, à l'est vers l'Adda, rognant les possessions du Milanais. Celui qui souffrait le plus des amputations faites à ses territoires était Jules II. Jules II projeta d'organiser une ligue contre Venise afin de lui faire rendre ce qu'elle avait pris. Il sollicita d'en faire partie : Louis XII, l'empereur Maximilien, le roi d'Espagne, le roi d'Angleterre. Louis XII, auquel on énuméra les faussetés, les trahisons, les violences de la république, consentit. L'Espagne et l'Angleterre, qui n'avaient pas grand'chose à tenter ni à craindre, acquiescèrent. Les confédérés conclurent à Cambrai la ligue qui porte le nom de cette ville (1508). Il fut convenu qu'on marcherait contre Venise. Mais qui marcherait? Evidemment Louis XII, seul en mesure de procéder à une action militaire efficace. En vain, au conseil, le fidèle Étienne Poncher s'éleva contre une politique de duperie et de sacrifices, au moins inutile sinon dangereuse; il fit valoir que les autres confédérés ne pourraient rien faire, que Louis XII ne travaillerait que pour eux, puis que, en fin de compte, on le trahirait. Georges d'Amboise était ferme partisan de l'aventure, on ne voit pas très bien pourquoi : la lutte contre Venise fut décidée.

Une armée française d'une quarantaine de mille hommes fut assemblée dans le Milanais sous les ordres de Chaumont d'Amboise. Les Vénitiens mirent en ligne des forces équivalentes conduites par Petigliano et Alviane. A cheval, Louis XII vint voir ses troupes passer l'Adda, tambours battants. Le choc eut lieu à Agnadel le 14 mai 1509 : on attaqua avec beaucoup d'ordre, quoique les ennemis eussent été rencontrés d'une façon un peu gauche ; malgré le feu violent de l'artillerie vénitienne qui ravageait les colonnes

françaises, celles-ci, d'une poussée vigoureuse, enfoncèrent; leurs adversaires prirent la fuite. C'était une brillante victoire. Jules II en profita pour reprendre aux Vénitiens Ravenne, Faenza, Imola; l'empereur Maximilien voulant avoir part à la curée, mit la main sur Vicence, Padoue, Vérone, Trévise; Louis XII avait occupé la Ghiara d'Adda, Brescia, Crémone, Bergame. Cela fait, chacun considéra l'incident comme clos : le roi de France licencia son armée que d'ailleurs les maladies décimaient et que les grosses chaleurs accablaient. Le pape, tenant ce qu'il voulait, proposa aux Vénitiens de se réconcilier et de les absoudre de l'excommunication qu'il avait lancée contre eux, ce qu'en gens habiles les autres s'empressèrent d'accepter. Après avoir ainsi formé une ligue contre Venise pour faire marcher Louis XII, Jules II abandonnait cette ligue en ayant tiré ce qu'elle pouvait lui donner. Quant à Maximilien, toujours flottant, toujours changeant, il avait disparu.

Les Vénitiens armèrent de nouveau. Louis XII comprit enfin, mais trop tard, qu'Étienne Poncher avait eu raison et que tout le poids de la lutte allait retomber sur lui seul. Son ami, le cardinal d'Amboise, venait de mourir, le 25 mai 1510 d'une affection intestinale compliquée de goutte; il avait cinquante ans : c'était un gros chagrin pour le prince.

D'allié le pape était devenu neutre; de neutre il n'allait pas tarder à se déclarer hostile. Sincère ou non, il prétendit que l'ambition du roi de France était un danger pour l'Italie, laquelle était tout entière menacée d'envahissement par cet étranger, et il prêcha la guerre sainte. En vain, Louis XII le supplia, le menaça. Uni aux Vénitiens, le fougueux pontife se disposa à commencer les hostilités. Le roi de France essaya de réunir à Tours un concile de l'Église de France qui implora du pape la fin de cette lutte sacrilège : le pape ne voulut rien entendre. L'Europe s'alarmait d'une guerre contre le souverain pontife; Anne de Bretagne, très pieuse, était désolée. Il fallut agir. Le commandant en chef des troupes pontificales, le marquis de Mantoue, qui portait le

titre de gonfalonnier de l'Église, s'avançait du côté de Ferrare, attaquant et prenant des places. Chaumont d'Amboise se mit en mouvement, lui reprit ses conquêtes et marcha vers Bologne où se trouvait Jules II. L'annonce de l'arrivée des Vénitiens sur ses derrières l'obligea à reculer. Le pape excommunia Chaumont et vint mettre lui-même le siège devant la petite ville de la Mirandole. Dans une embuscade, au sortir de Bologne, il manqua être enlevé par Bayard et « trembla la fièvre tout au long du jour de la belle peur qu'il eut ». On le voyait, tout vieux qu'il était, monter à cheval, inspecter les attaques de la Mirandole, indiquer l'emplacement des batteries, parcourir les postes. Une fois la brèche pratiquée, la ville se rendit. Jules II entra fièrement par un pan de mur écroulé.

Chaumont d'Amboise étant mort, on nomma pour le remplacer un tout jeune prince de vingt ans qui s'était signalé par une grande bravoure, Gaston de Foix, duc de Nemours, et Louis XII expédia des renforts. L'armée française reprit l'offensive. Bologne occupée, on offrit la paix au souverain pontife qui en proie à « l'opiniâtreté, la haine et le dédain », refusa. Il gagna Rome d'où joignant son armée à celle des Aragonais de Naples il revint sur Gaston de Foix qui l'attendait de pied ferme avec 18000 fantassins, 1600 hommes d'armes et 80 canons. La rencontre eut lieu à Ravenne (1512); la bataille fut chaudement disputée; finalement ceux qu'on appelait « les ecclésiastiques et les espagnards » se trouvèrent culbutés; mais malheureusement dans une charge finale et secondaire, Gaston, emporté par sa témérité, fut tué d'un coup de lance dans le flanc. La victoire était brillante; elle coûtait cher. La Palice prit le commandement des troupes.

Par surcroît, cette victoire ne rapporta rien. Elle fut même le signal de la débâcle complète. Après de difficiles négociations, les Vénitiens étaient parvenus à intéresser au sort de l'Italie d'où il fallait, disaient-il, chasser définitivement le roi de France, les Suisses, Maximilien, le roi d'An-

gleterre ; ils retournaient la ligue de Cambrai contre Louis XII. Trois armées marchèrent sur La Palice qui comprenant l'impossibilité dans laquelle il se trouvait de lutter, ne chercha même pas à disputer le terrain ; il battit en retraite, évacua tout, Milan, le Milanais : en quelques jours cette conquête si coûteuse, si disputée, s'effondrait, et un fils de Ludovic Sforza qu'on avait retrouvé, Maximilien Sforza, remontait sur le trône ducal de son père.

Jules II triompha ; il avait lancé l'excommunication contre le roi de France, mis son royaume en interdit et cette fois Louis XII se sentait vaincu. Anne de Bretagne alors, proposa à son mari d'intervenir personnellement près du pape. Navrée de la lutte que le roi de France soutenait contre le souverain pontife, elle était demeurée, après avoir mis au monde encore un enfant qui ne vécut pas, malade, languissante, accablée ; sa santé déclinait ; l'avenir la préoccupait. Malgré les fiançailles de sa fille Claude avec François d'Angoulême, elle pensait toujours au mariage avec l'archiduc d'Autriche que seule la paix pouvait permettre de reprendre. Elle s'offrait afin de fléchir Jules II. De lassitude, Louis XII la laissa faire. Jules II ne voulut rien écouter, mais pris d'une fièvre lente, il mourait le 21 janvier 1513, à l'âge de soixante-dix ans et un jeune cardinal de trente-sept ans, Jean de Médicis, le célèbre Léon X, ayant été nommé, on se trouva en présence d'un pape plus maniable. Léon X déclara d'abord qu'il voulait rester neutre ; il accepta de recevoir à Rome des ambassadeurs de Louis XII, Claude de Seyssel, Claude de Forbin, puis, pour commencer, il leva toutes les censures portées contre le roi de France : de ce côté l'horizon s'éclaircissait.

Il restait sombre ailleurs. Le roi d'Angleterre, Henri VIII, débarqué sur la côte française avec une armée, avait rencontré un corps français à Guinegate, l'avait mis en si complète déroute que les vaincus ayant fui à franc étrier, avaient eu la honte d'entendre appeler cette affaire la Journée des éperons. Louis XII accourut à Amiens afin de surveiller la frontière. Mais, de son côté, l'empereur parlait

d'envahir la Bourgogne et les Suisses attaquaient délibérément. Ce fut un moment critique et plein d'angoisse. Heureusement pour le roi de France, la situation se dénoua d'elle-même par défaut d'entente des adversaires. Les Suisses consentirent à s'en aller moyennant un traité, signé par la Trémoïlle, tellement onéreux pour Louis XII, qu'après coup celui-ci refusa de le ratifier, mais l'essentiel était fait, les montagnards n'étaient plus là. Maximilien s'évanouit comme toujours. Henri VIII mécontent de le voir lâcher pied, se retira et Louis XII finit par faire la paix avec lui. Le pape était disposé à ramener la concorde en Italie à condition que le roi de France renonçât au Milanais. Louis XII se fit enfin à l'idée douloureuse; il proposa, comme moyen terme, de donner ce pays à sa seconde fille, Renée, en dot, et de marier celle-ci avec un fils du roi d'Espagne. Le roi d'Espagne qui entrait dans la combinaison, se réconcilia. Peu à peu tout se calmait; la paix enfin était obtenue au prix de la faillite définitive des idées de conquête italienne de Louis XII.

Et le pauvre roi rentra mélancoliquement à Blois. Il y avait passé ses premières années heureuses, il venait y vivre ses derniers jours attristés : vieille demeure, « séjour de ses père et mère, lieu de sa nativité, ville aux rois ! » Ne pouvant souffrir l'antique manoir féodal massif et imposant, forteresse menaçante et incommode qui s'y trouvait, il avait fait abattre l'aile orientale et l'avait fait réédifier dans le style nouveau. C'était la mode que les grands personnages du temps élevassent maintenant des constructions régulières d'apparence, largement ouvertes au soleil, au lieu de s'enfermer, comme auparavant, derrière les tours de défense obscures des châteaux du xve siècle : de hauts combles aux extrémités dorées, des lucarnes élevées tout encadrées de sculptures élégantes, galeries ajourées, encadrements de fenêtres simplement moulurés, mais de dessin seyant, le tout gothique encore d'allure, avec des gables et des choux à la façon des anciennes cathédrales, mais

néanmoins neuf par le haut goût artistique que l'ensemble révélait : les édifices nouveaux plaisaient infiniment. Pierre de Rohan, maréchal de Gié, avait construit le château du Verger; Georges d'Amboise, qui aimait la magnificence, avait fait bâtir à Rouen le palais de justice, le manoir de l'archevêque, la résidence de Gaillon, un des plus remarquables monuments du moment, si admirable d'élégance et de variété ; à son instigation Louis XII avait édifié aussi la chambre des comptes au palais de Paris, continué Amboise qu'avait commencé Charles VIII. Blois fut bâti dans les mêmes principes : charmante construction, cette aile Louis XII, si française de goût, de mesure, de proportion et de décoration sobre. On a trouvé des noms d'ouvriers, on n'a pas rencontré le nom de l'architecte; il est possible qu'on ne le rencontre pas et que ce soient des maîtres maçons du pays habitués à construire des pavillons similaires dans la contrée qui aient exécuté pour le roi une œuvre particulièrement soignée et habilement faite. Louis XII eût peut-être reconstruit tout Blois dans le même genre si le temps et l'argent ne lui avaient pas fait défaut. Son animal emblématique, le porc-épic hérissé, avec la devise *Cominus ac eminus* « de près et de loin » (allusion à la croyance du temps que le porc-épic lance ses dards pour se défendre), témoigne par sa présence de ce qu'a édifié le prince.

Et c'est là, dans ce « logis neuf » de Blois comme on l'appelait, qu'il vécut ses derniers jours avec la reine Anne, en ménage uni, tendre, paisible. Comme du temps de Charles VIII, la riche Bretonne avait orné la demeure royale de ses œuvres d'art ; elle l'avait tendue de ses opulentes tapisseries, nombreuses, historiées : dans la grande salle, tenture représentant la destruction de Troie ; dans la salle « où mangeait le roi », la tapisserie dite « la bataille de Formigny » ; dans la chambre de la petite princesse Claude, des bergeries avec de « petits écriteaux » et de petits personnages ; dans la salle de la reine, des histoires et des batailles ; dans la chambre à coucher, des bêtes et des

oiseaux extraordinaires de pays étrangers; partout elle avait mis une profusion de meubles et de draperies : dosselets de drap d'or frisé sur les cheminées, lits « accoutrés de drap d'or », ornés de pavillons en damas cramoisi ou de damas blanc; lustres d'argent tenus par des chaînes d'argent; rideaux de taffetas jaune et rouge ; buffets recouverts de tapis de drap d'or; tabourets de velours ou « carreaux » pour s'asseoir; « chaises dorées et ouvrées venant d'Italie » ; sur les parquets, des tapis, « tissus velus, tellement qu'il n'apparaissait rien du plancher » ; luxe chaud sous les solives peintes, épaisses et basses, chatoiement de couleurs et d'ors dans un cadre de note intime et recueilli.

Anne de Bretagne vivait là au milieu de ses femmes, travaillant à la quenouille ou à l'aiguille pendant qu'un secrétaire lisait des romans ou des histoires, qu'un poète — de ceux qu'elle favorisa et pensionna, Jean Marot, Jean Meschinot, — disait des vers, lesquels elle écoutait plus par mode que par goût (car elle n'était pas des plus fines en fait de jugement littéraire) ou que quelque fou de cour, tel Triboulet, bonhomme voûté, aux gros yeux, au gros nez, au petit front, lançait des lazzi insolents et bouffons. Le monde si nombreux de la cour royale, dames, filles d'honneur, écuyers, chevaliers, l'entourait avec respect. Elle avait l'abord froid, imposant d'une grande dame; mais quand on lui parlait, sa bienveillance douce attirait la sympathie ; on était frappé de sa bonté et on la quittait ravi de son charme. Le peuple — au moins celui de France, sinon celui de Bretagne que sa libéralité avait gagné, — ne connaissait d'elle que son caractère entier et son humeur rancunière ; il l'aimait peu. Les ministres s'étaient souvent impatientés de ses airs autoritaires et des ordres qu'elle se permettait de leur envoyer en ajoutant bravement : « Au non su du roi. » « Ayez patience », faisait en souriant doucement Louis XII, quand on venait se plaindre. Mais son entourage l'adorait.

Elle mourut vite. Depuis ses dernières couches, chaque

jour la pauvre femme allait de moins en moins bien. Une faiblesse persistante usait ses forces, comme si un mal mystérieux la minât peu à peu. On a parlé de gravelle. Le 31 décembre 1513 la fièvre la prit; dix jours après, le 9 janvier 1514, elle expirait : elle avait trente-huit ans ! Sa disparition provoqua un deuil universel ; toute la cour pleura ; le peuple fut ému lui-même, ne parlant plus que de la générosité de la « noble dame »; quant au roi, il était dans le désespoir. Rarement, au cours de l'histoire, mort de reine a causé douleur plus générale. Elle fut solennellement enterrée à Saint-Denis, transportée de Blois à Paris en un long convoi autour duquel l'affluence des populations attristées témoignait du chagrin de tous.

De douleur, Louis XII quitta Blois qui lui était maintenant odieux en raison des souvenirs que l'endroit lui rappelait. Il alla à Saint-Germain-en-Laye, encore vieux château du Moyen âge, à Vincennes, découragé, indifférent à tout : il avait reçu un coup dont il ne devait pas se relever. On lui fit observer que n'ayant comme héritier que le jeune comte d'Angoulême, il serait peut-être temps de procéder au mariage de ce prince avec sa fille Claude, les fiançailles étant seules faites jusque-là. Il accepta sans rien dire et la cérémonie eut lieu tristement à la chapelle encore subsistante du château de Saint-Germain, le 18 mai 1514, les assistants étant en noir et Claude pleurant.

Alors l'entourage considérant que Louis XII n'avait en somme que cinquante-deux ans, qu'à cet âge on peut encore se remarier et avoir des héritiers ; que refaire un intérieur au roi serait le tirer de la mortelle peine dont il était accablé, imagina de lui proposer une troisième union. Le roi d'Aragon, qui, à ce moment, s'entremettait pour assurer la paix de la France avec l'Angleterre, suggéra, afin de sceller cette paix, de marier Louis XII avec la sœur du roi d'Angleterre Henri VIII, Marie, jeune Anglaise grande, solide, une « haquenée », dira le populaire mécontent. Henri VIII acquiesça. Lassitude, affaiblissement, vague désir en effet

d'avoir un héritier ou de sortir de sa tristesse, Louis XII se laissa faire. Le mariage eut lieu sans apparat.

Mais sa santé était ruinée. De plus en plus maigre, délicat, brisé par les maladies et le chagrin, l'organisme était au bout des résistances. La jeune reine, tout à la joie de ses nouvelles grandeurs, entendit faire mener à Louis XII une vie active de fêtes. Le pauvre roi se trouva obligé de bouleverser ses habitudes, de se coucher tard, de manger beaucoup et à des heures inégales; puis, comme dit Fleurange l'Adventureux dans ses *Mémoires*, de faire « du gentil compagnon avec sa femme ». Une fièvre violente le saisit, compliquée de dysenterie, et le 1er janvier 1515 il s'éteignait en l'hôtel des Tournelles à Paris, laissant le trône à son successeur pour le nouvel an.

Sources. Voir le livre essentiel de H. Hauser, *Les Sources de l'histoire de France, XVIe siècle*, 1906. — *Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier et B. de Mandrot, 1898; Octavien de Saint-Gelais et André de la Vigne, *Le Vergier d'honneur* dans Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, 1684; Robert Gaguin, *Compendium de origine et gestis Francorum*, 1586; Comines, *Mémoires*, éd. B. de Mandrot, 1901; Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. Lalanne; Marino Sanuto, *Diarii*, t. I à XXVI, 1879; Burchard, *Diarium*, éd. Thuasne, 1883; J. Masselin, *Journal des États généraux en* 1484, 1835. — Jean d'Auton, *Chronique de Louis XII*, éd. Maulde la Clavière, 1889; Claude de Seyssel, *Hist. singulière du roi Louis XII*; dans Th. Godefroy, *Hist. de Louis XII*, 1615; Fleurange l'Adventureux, *Mémoires*, éd. Michaud et Poujoulat; *Histoire du gentil seigneur de Bayart par le Loyal Serviteur*, éd. Roman, 1878; *Procédures politiques du règne de Louis XII*, éd. de Maulde, 1885; *Lettres de Louis XII et du cardinal d'Amboise*, 1712.

Ouvrages. Du Cherrier, *Histoire de Charles VIII*, 1871; P. Pélicier, *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu*, 1882; Fr. Delaborde, *Expédition de Charles VIII en Italie*, 1888; P. Van der Haeghen, *Examen du droit de Charles VIII sur Naples* (*Rev. hist.* 1885); Müntz, *La Renaissance en Italie et en France à l'époque de Charles VIII*, 1885; de Boislisle, *Notice biographique et historique sur Étienne de Vesc* (*Annuaire-bullet. de la Soc. de l'hist. de France*, 1878-83). — De Maulde, *Histoire de Louis XII*, 1889; Le Roux de Lincy, *Vie de la reine Anne de Bretagne*, 1860; du même, *Détails sur la vie privée d'Anne de Bretagne*, 1850; Legendre, *Vie du cardinal d'Amboise*, 1725; L.-G. Pélissier, *Louis XII et Ludovic Sforza*, 1896; Kohler, *Les Suisses dans les guerres d'Italie de 1506 à 1512*, 1897.

CHAPITRE II

LE ROI ET L'EMPEREUR

François Ier, 1515-1547. Conquête du Milanais et victoire de Marignan, 1515; le concordat de Bologne de 1516. Candidature de François Ier à l'empire d'Allemagne, élection de Charles-Quint, 1519. Conflit entre le roi de France et l'empereur. Entrevue du camp du Drap d'or avec Henri VIII, 1520. Les hostilités, 1521. Lautrec battu en Italie à la Bicoque, 1522. Trahison du connétable de Bourbon, 1523. Bonnivet battu en Italie à Rebecco et à Romagnano, 1524; Charles-Quint envahit la Provence et recule. Descente de François Ier en Italie, désastre de Pavie, 1525. La captivité du roi de France et traité de Madrid, 1526. La sainte ligue de Cognac. Sac de Rome par les soldats impériaux que conduit Charles de Bourbon, 1527. Paix de Cambrai, 1529. Nouveaux préparatifs de guerre de François Ier, son alliance avec les Turcs. Reprise des hostilités, 1535. Second envahissement de la Provence par Charles-Quint et sa retraite, 1536. Trêve de Monçon, 1537; nouvelle rupture, 1544; descente en Italie et victoire du duc d'Enghien à Cérisole. Traité de Crépy, 1544. Mort de François Ier, 1547.

De sa beauté il est blanc et vermeil,
Les cheveux bruns, de grande et belle taille;
En terre il est, comme au ciel, le soleil;
Hardi, vaillant, sage et preux en bataille;
Il est bénin, doux, humble en sa grandeur,
Fort et puissant et plein de patience.

Le portrait que traçait de son frère, François Ier, la charmante Marguerite de Navarre, était à peu près exact. Très grand, fort, avec une puissante carrure — quoique la jambe fût un peu grêle — la figure massive et large, le nez trop aquilin, mais les traits assez fins, le regard droit

et franc, les cheveux noirs sur un fond de chair blanc, le nouveau roi de vingt ans qui succédait au squelettique Louis XII justifiait l'exclamation de son prédécesseur : « Ah ! le beau gentilhomme ! » C'était surtout un garçon délicieux, plein de vie et d'entrain, vigoureux, imprudent, léger, prodigue, spirituel, plaisant infiniment à tous ceux qui l'approchaient, gaspillant l'argent sans compter, chevaleresque, généreux, heureux de vivre, un vrai Français avec les meilleures qualités de la race et les pires défauts. « Nous besognons en vain, disait en hochant la tête Louis XII, ce gros garçon gâtera tout ! »

Il avait été élevé à Cognac et à Amboise par deux femmes qui l'adoraient : sa mère, Louise de Savoie, et sa sœur Marguerite, plus âgée que lui de deux ans. Veuve à dix-huit ans de Charles d'Angoulême, Louise de Savoie avait entouré l'éducation de son fils de toutes les grâces qu'un caractère facile et dépourvu d'expérience sait trouver. Cet enfant avait été son orgueil ; elle l'avait gâté. Dans le cadre aimable de la petite cour de Louise, au milieu d'une existence adonnée au goût des arts, à la poésie, et aux fêtes, le jeune prince avait développé sa nature gracieuse et légère. Sa sœur Marguerite avait contribué fortement à cette éducation. Très fine elle-même, intelligente, instruite, — « elle en savoit plus que son pain quotidien », écrivait Brantôme, — spirituelle, d'une morale pas trop sévère, et d'une grande indépendance d'esprit, mais par ailleurs supérieure et digne de considération, elle avait enveloppé ce frère, qui fut la passion de sa vie, d'une tendresse dévouée. François grandit dans cette atmosphère d'amour. On lui laissa faire ce qu'il voulait. Vingt fois, emporté dans des jeux violents de chasse et de courses, il manqua se tuer. Il étudia peu ou pas du tout, lut des romans de chevalerie, mena la vie joyeuse d'un fils de famille riche, fit des vers, eut des aventures et arriva au pouvoir avec tout ce qu'il faut pour faire un roi exquis, un mécène de goût, et un politique détestable. En dehors de sa mère et de sa sœur, avec qui

il resta toujours très uni, il aima aussi sa femme, Claude, la fille de Louis XII, bonne princesse, modeste, raisonnable, assez bien de figure, mais petite, grosse, boitant un peu; il conserva à « la bonne dame honnête et de bonne vie » une fidélité de principe, sinon de fait, et quand lui ayant donné sept enfants, celle-ci mourut à la peine, âgée de vingt-cinq ans, en 1524, il la regretta sincèrement. La reine Claude n'est plus guère connue que par les prunes auxquelles elle a laissé son nom.

Un jour, à Amboise, causant avec ses amis, François s'était diverti à les écouter dire, en plaisantant, quelles étaient les grandes charges de la couronne qu'ils rêveraient d'avoir. Devenu roi, la première chose qu'il fit fut de réaliser le rêve de chacun d'eux : Arthur de Gouffier, sieur de Boissy, fut nommé grand maître de France; son frère Bonnivet grand amiral ; Anne de Montmorency plus tard sera connétable. Il distribua en homme généreux, honneurs et argent ; sa mère eut le duché d'Anjou et le Maine ; son beau-frère, le duc d'Alençon, mari de Marguerite, le duché de Berry et le gouvernement de Normandie ; Charles de Bourbon reçut l'épée de connétable et le gouvernement du Languedoc ; Lautrec et La Palice furent nommés maréchaux de France. La place de chancelier était vacante : il appela pour la remplir le premier président du parlement de Paris, Antoine Duprat, qui allait être son conseiller si important !

A ce roi jeune, vigoureux, léger et plein d'ardeur, il fallait la gloire d'une campagne militaire. Le sujet n'en fut pas long à trouver. Héritier de Louis XII par sa femme Claude, ayant par conséquent des droits sur l'éternel Milanais, François Ier n'avait qu'à les faire valoir l'épée à la main contre le duc de Milan Maximilien Sforza. Ce fut une heure brillante. On rassembla une puissante armée de 30 000 fantassins, 10 000 chevaux, avec 72 canons ; toute la jeunesse accourut ; les princes et les meilleurs capitaines voulurent en être et dans l'été de 1515, passant

par le col âpre et dur de Largentière, au milieu de difficultés inouïes, où l'on n'aurait jamais cru qu'une armée pourrait aller, tenant les chevaux à la bride, traînant les canons, faisant sauter les rochers, on franchit les Alpes. Les Suisses à la solde du duc Sforza reculèrent jusque sous les murs de Milan et François Ier vint prendre position dans une localité située auprès et qu'allait illustrer une éclatante victoire, Marignan. L'attaque eut lieu fortuitement, par une escarmouche d'éclaireurs. Un fougueux prélat, Mathias Schinner, évêque de Sion, qui détestait les Français, excitant les Suisses, faisait sonner le tocsin, battre le tambour et le 13 septembre, vers quatre heures du soir, les colonnes suisses, au son des cornets d'Uri, d'Unterwalden, de Schwytz, s'ébranlaient vers l'armée du roi de France, Schinner en tête, monté sur un genêt d'Espagne. Les Français étaient mal placés, en ligne sur la route de Milan à Marignan. A la charge des ennemis s'avançant piques baissées, ils durent opposer des séries de contre-attaques partielles ; Bourbon et La Palice donnèrent avec les gens d'armes, François Ier chargea avec 600 chevaux pour défendre son artillerie menacée. A la nuit tombante la bataille était indécise, et chacun coucha sur ses positions. Avant le jour le roi de France, qui avait passé la nuit accoté à un affût de canon, parvint à ramener son monde sur un seul front : Bourbon à droite, Alençon à gauche, les canons en batterie au centre. 8 000 Suisses abordèrent ; l'artillerie les contint. Pendant que d'un côté Alençon fléchissait mais que Bourbon de l'autre restait le maître, François Ier s'élançait vigoureusement avec toute sa cavalerie, et les Suisses écrasés, décimés, prenaient la fuite. Le jeune roi victorieux se fit armer chevalier par Bayard sur le champ de bataille. Le Milanais était conquis et le duc Maximilien, moyennant une rente annuelle, consentait à abandonner son bien pour se retirer en France.

Ce fut l'aube rayonnante du règne. Cette victoire remplit François Ier de joie et d'espérance. La longue série de

défaites et de malheurs qui allaient suivre devait bien détromper ces premiers auspices ! Sur le moment, tout sourit au vainqueur. Le pape qui avait fait cause commune avec le duc de Milan, atterré par la nouvelle de Marignan, voulut faire la paix ; François Ier y était disposé ; une entrevue magnifique entre les deux souverains eut lieu à Bologne, le jeune roi escorté de 1 200 hommes d'armes et de 6 000 lansquenets, le pape entouré de trente cardinaux. François et Léon X rivalisèrent d'amabilités, prirent leur repas ensemble, eurent de grandes cérémonies. Au cours de la discussion du traité, Léon X fit observer au roi qu'il existait en France une pragmatique-sanction de Charles VII aux termes de laquelle les archevêques, évêques, abbés de monastères étaient élus ; un certain droit dit d'annates que le pape avait de prélever, pendant une année, les revenus d'un siège nouvellement pourvu d'un titulaire, était aboli ; le Saint-Siège n'avait pas la faculté de juger les causes ecclésiastiques de France ; or, cette pragmatique-sanction, le Pape ne pouvait pas l'admettre comme hérétique et attentatoire à ses privilèges ; la paix était au prix de sa révocation. François Ier et ses conseillers trouvèrent un moyen terme qui était de signer une convention en vertu de laquelle à l'avenir ce serait le roi qui désignerait archevêques, évêques et abbés, point capital ; quelques mots vagues étaient dits du troisième point et rien du tout du second. La convention fut conclue, c'était le célèbre concordat de 1516 qui livrait l'Église de France à la nomination du roi. Les parlements firent une vive opposition. Le traité a eu encore bien autrement de portée dans la suite des siècles que ne l'ont pu voir les contemporains de Léon X !

François Ier rentra en France auréolé de gloire. Il était le souverain le plus en vue de l'Europe, le plus heureux : toutes les espérances lui semblaient permises. A ce moment se posait la question de la prochaine élection en Allemagne d'un empereur ; il s'estima en mesure de briguer la

place et de tâcher d'obtenir cette couronne : jamais dans l'histoire, depuis les anciens empereurs romains ou depuis Charlemagne, prince n'aurait été aussi considérable que lui ; il se prépara ; il s'engageait dans l'aventure qui allait être la cause des désastres de sa vie et des plus graves complications pour le royaume !

Grand corps mou, l'empire germanique se composait d'une diversité infinie de petits États moitié indépendants et fédérés. En vertu d'antiques usages, l'empereur était élu à Francfort par sept électeurs qui étaient : les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves, le roi de Bohême, le duc de Saxe, le comte palatin, le margrave de Brandebourg. Les électeurs choisissaient l'empereur avant la mort du précédent, et, en attendant le trône, l'héritier présomptif prenait le titre de roi des Romains. Or l'empereur régnant, Maximilien, avait un candidat, c'était son petit-fils Charles, le futur Charles-Quint ! Pour comprendre la mosaïque de pays que Charles-Quint a eu à gouverner, il faut se rappeler que son grand-père, l'empereur Maximilien, avait épousé Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire : de ce chef, la famille était héritière de la Bourgogne et de la Flandre ; — que son père, l'archiduc Philippe le Beau, mort en 1506, avait épousé Jeanne la Folle, fille de Ferdinand, roi d'Aragon, et d'Isabelle, reine de Castille : de ce chef, Charles-Quint était héritier de l'Espagne et de Naples. C'était donc le maître de l'Espagne, de la Flandre et de Naples que l'empereur Maximilien voulait faire nommer empereur d'Allemagne. Dans le dessein que conçut François Ier de solliciter les voix des électeurs de l'empire, il n'y eut pas que le rêve d'une monarchie de toute l'Europe, il y eut aussi l'intention légitime d'empêcher cette monarchie de se constituer au profit d'un autre. S'il avait été plus politique, le roi de France aurait compris le danger qu'il y avait pour lui à placer les peuples dans l'alternative de deux périls dont, à tort ou à raison, ils considéreraient son élection comme le plus grave, et pour faire

échec au succès du petit-fils de Maximilien, il aurait été chercher quelque troisième candidat inoffensif. Il ne le vit pas. Il se jeta dans la campagne électorale. L'adversaire auquel il s'en prenait allait être, en raison de son caractère, l'artisan le plus implacable du drame qui commençait.

Né presque en même temps que le siècle, en 1500, Charles-Quint offrait un contraste complet avec la nature de François Ier. De stature moyenne, le teint pâle, le nez aquilin et pincé, bouché d'ailleurs par des végétations adénoïdiennes, des yeux gris, un vilain menton avançant beaucoup et tenant toujours la bouche ouverte, ce qu'on appelle le prognathisme, signe de dégénérescence, disent les médecins, le prince n'était pas beau. Toutefois, à en juger par le portrait du Titien, il était d'un ensemble distingué. C'était un homme froid, calme, parlant peu, pas aimable, pas accueillant, mais très maître de lui, calculant, judicieux, net, mettant du temps à se décider, puis une fois résolu, ne cédant jamais, d'une ténacité impitoyable et glacée. Son regard, qui était celui d'un homme qui ne perd jamais la tête, gênait par une fixité révélatrice d'un caractère redoutable en raison de cette maîtrise supérieure de soi-même et de l'inexorable volonté. Pour l'achever, il était avare. Autant François Ier plein d'exubérance et d'entrain joyeux était en dehors, autant celui-ci était contenu et renfermé; autant le roi de France, prodigue et homme de fête, traitait les affaires vivement et légèrement, autant son adversaire, calculateur et administrateur, détestant la chasse et les plaisirs, s'adonnait aux questions sérieuses avec application ; autant François Ier était nerveux, ardent, instable, autant Charles-Quint avait de sang-froid, d'intelligence équilibrée, de finesse de jugement et d'opiniâtreté. Leurs politiques n'eussent-elles pas été opposées, jamais leurs caractères n'auraient pu se comprendre, comme la reine Marguerite le déclarait à l'ambassadeur vénitien Giustiniano. Ils étaient faits pour se haïr jusqu'à la mort !

Dès 1516, François Ier envoya en Allemagne des émissaires afin d'acheter les électeurs. Il fit promettre tout ce qu'on voulut, alliances matrimoniales, pensions, sommes de deniers. Ce fut un marchandage éhonté. Deux électeurs se distinguèrent par leur âpreté, le margrave de Brandebourg Joachim, et son frère l'archevêque de Mayence; ils se donnèrent. Trèves et le comte palatin suivirent : cela faisait quatre voix, la majorité ! En même temps le roi de France gagnait à sa cause des gens de-ci de-là; entre autres un vigoureux soldat des bords du Rhin, très populaire, Franz de Sickingen, homme d'esprit distingué, l'ami de Ulrich de Hutten, le lettré de la petite cour de l'archevêque de Mayence, capable de rassembler à son appel une multitude de lansquenets autour de sa citadelle d'Ebernbourg près de Kreuznach et de terrifier le pays. Franz vint à Amboise où il reçut de riches présents et une pension.

Du fond de l'Espagne où il était, Charles d'Autriche apprenant ce qui se passait, prévint immédiatement son grand-père. Maximilien lui répondit qu'il fallait surenchérir : avait-il de l'argent ? Au milieu de grandes difficultés causées par des sujets qui ne pouvaient souffrir les conseillers flamands de leur roi, pauvre, sans autorité encore à cause de sa jeunesse, Charles d'Autriche parvint cependant à emprunter 300 000 ducats : il les expédia. C'était insuffisant, répondait le vieil empereur qui n'entendait pas y aller de ses deniers. Maximilien emprunta aux banquiers Fugger, pour le compte du roi d'Espagne, 30 000 florins d'or ; Charles d'Autriche trouva moyen d'envoyer encore 100 000 ducats d'or et on travailla. Sur des offres tentantes, Joachim de Brandebourg et son frère de Mayence abandonnèrent François Ier. Le comte palatin ne fut pas plus difficile. On tenait le roi de Bohême et l'archevêque de Cologne. Cinq voix, cette fois, étaient acquises à Charles, mais l'affaire avait coûté 514 000 florins d'or, plus de 27 millions de nos jours, sans compter les promesses de privilèges, de droits et le reste. Maximilien envoya à son petit-fils la note, en y ajoutant 50 000 florins

d'or pour ses menus frais personnels! Puis il convoqua les électeurs; mais le 12 janvier 1519, cet homme bizarre mourait!

François Ier ne se découragea pas. Il lança de nouveau des agents en Allemagne, les uns ambassadeurs officiels, Jean d'Albret, Bonnivet, le président Guillart, les autres, des individus déguisés; il s'agissait de rattraper les électeurs à force de tentations. S'il le faut, s'écriait François, « je dépenserai trois millions pour être empereur ! » Il écrivait crûment : « Je veux qu'on soûle le margrave Joachim ! » et on multiplia les avances. Charles de son côté augmentait ses prix : ce fut une dispute fiévreuse, ardente, acharnée, comme de longtemps on n'en avait vu de pareille. Goguenards et avides, Brandebourg, le comte palatin, Mayence et Cologne, moyennant des conditions exorbitantes, consentirent à revenir au roi de France; puis lorsque Armestorff, l'envoyé de Charles d'Autriche, se présenta, ils lui avouèrent ce qui en était, ajoutant que moyennant 100 000 florins de plus ils marcheraient avec lui; Armestorff obtint sur ces 100 000 florins une petite diminution et ils marchèrent. François Ier expédia 400 000 écus dans des sacs de cuir et réunit des troupes pour intimider. Mais de fait, lorsque les électeurs se réunirent le 18 juin 1519 à Francfort, personne n'était plus sûr de rien. Ils discutèrent, ils émirent des idées raisonnables sur les dangers que présenterait pour l'Allemagne le choix du roi de France et finalement Charles d'Autriche fut élu sans grande difficulté. François Ier était à Poissy, quand le 3 juillet on vint lui apporter la nouvelle de son échec. Il demeura impassible et même se félicita publiquement de n'avoir pas à assumer les charges de l'empire germanique; il ne se doutait pas qu'il venait de se faire un ennemi irréconciliable et que jamais Charles-Quint ne lui pardonnerait d'avoir essayé de lui enlever une couronne depuis quatre-vingts ans dans sa famille !

Entre les deux hommes la lutte était inévitable! Envelop-

pant le royaume de France de ses possessions, Charles-Quint était un danger perpétuel. De plus, les causes de querelle étaient toutes trouvées : héritier de Charles le Téméraire, l'empereur réclamait la Bourgogne dont Louis XI s'était emparé ; la France exigeait la restitution à Henri d'Albret du royaume de Navarre que Ferdinand le Catholique avait pris ; en Italie Charles-Quint allait vouloir chasser les Français du Milanais et les Français vouloir chasser les Espagnols de Naples. C'eût été miracle que le choc ne se fût pas produit, en un temps où la guerre éclatait pour des riens.

Avant d'en venir aux mains, dans un corps à corps qu'ils sentaient fatal, les deux rivaux tâchèrent d'attirer à eux les deux souverains de l'Europe dont l'alliance était la plus précieuse, le pape et le roi d'Angleterre Henri VIII. Il en advint comme avec les électeurs allemands : ce fut à qui offrirait le plus. François Ier promit à Léon X la moitié du royaume de Naples lorsqu'il l'aurait conquis ; Charles-Quint consentit à donner Parme, Plaisance, Ferrare, parla de chasser les Français de Milan et de mettre à leur place un Italien, un Sforza ; le pape estima les conditions de l'empereur plus sûres et traita secrètement. Avec Henri VIII ce fut plus mortifiant encore. L'entente anglaise était nécessaire afin d'empêcher le roi Henri de venir attaquer le nord de la France pendant que François Ier se battrait en Italie. François Ier proposa au prince anglais qui accepta, une entrevue entre Calais et Ardres. Ce devait être la célèbre entrevue du camp du Drap d'or. Dès que Charles-Quint fut avisé de cette rencontre, il s'embarqua immédiatement d'Espagne, courut à Londres en cinq jours et promit à Henri VIII, s'il était vainqueur, de lui livrer plusieurs provinces françaises ; puis se tournant vers le cardinal Wolsey, ministre tout-puissant et écouté du prince, il lui offrit la tiare pontificale. En débarquant à Calais pour aller trouver François Ier, Henri VIII était déjà tout acquis à l'habile et astucieux empereur !

Quelle scène, dès lors, mélancolique et humiliante devait

être cette magnifique représentation du camp du Drap d'or puisque le résultat négatif, avant même qu'elle eût lieu, en était décidé. François Ier voulut frapper Henri VIII par un luxe et un éclat sans égal. Il vint avec une suite fastueuse de 5172 personnes et de 2 865 chevaux ; toute la cour y était, les reines Louise et Claude, Marguerite, quatre cardinaux, les princes et les grands du royaume. Près d'Ardres il fit établir un camp de 300 tentes recouvertes de toile d'or et d'argent, tendues à l'intérieur de velours et de soie ; au-dessus de la tente du roi, également en toile d'or, s'élevait une statue de saint Michel en or. L'ensemble offrait une masse étincelante. Pour ne pas demeurer en reste, Henri VIII dut monter un petit palais de bois tendu aussi de velours et de soie et garni de tapisseries d'Arras. L'entrevue eut lieu le 7 juin dans des formes solennelles. Les deux rois allèrent au-devant l'un de l'autre montés sur des chevaux caparaçonnés d'or et d'argent ; ils étaient ruisselants chacun de perles, de diamants, d'émeraudes, de rubis ; leurs toques de velours, couvertes de pierreries, étaient empanachées d'immenses plumes blanches ; leurs suites, revêtues d'habits d'or et d'argent, les environnaient en caracolant. Les deux rois que précédaient leurs connétables portant la grande épée nue, descendirent l'un vers l'autre de deux coteaux se faisant face et se joignirent devant un pavillon situé au milieu de la petite plaine de Valdoré ; ils se saluèrent, s'embrassèrent, à cheval, puis mirent pied à terre et se tenant par le bras entrèrent dans le pavillon suivis seulement de leur principal conseiller respectif, Wolsey et Bonnivet. L'entrevue fut des plus cordiales ; on causa longuement, mais Henri VIII éluda toute idée d'un engagement quelconque en assurant d'ailleurs François Ier de sa bonne amitié. Vingt-cinq jours durant les deux souverains échangèrent une suite ininterrompue de fêtes, de dîners, de tournois et de joutes sur de vastes lices entourées d'échafauds élégants où les dames des deux cours prenaient place. François Ier se montra adroit aux jeux, Henri VIII vigoureux ; on

admira la force athlétique du prince anglais, ses solides qualités sportives ; il offrit même à François Ier, en riant, de lutter à main plate avec lui et le saisit à bras-le-corps de ses mains musclées, mais d'un tour de jambe l'autre l'envoya rouler et il fallut s'interposer, afin d'arrêter un incident qui eût fini par une scène. Lorsqu'ils se séparèrent à la fin, ils eurent de bonnes paroles et ce fut tout. En quittant François Ier, Henri VIII alla à Gravelines retrouver Charles-Quint qui l'attendait et acheva de s'entendre avec lui.

Trompé ou non, François Ier résolut de ne pas différer davantage à attaquer l'empereur. Les circonstances étaient propices : en Espagne, aux prises avec des difficultés d'argent, Charles-Quint voyait les populations, excédées de ses demandes d'impôts, se soulever ; en Allemagne, le luthéranisme naissant troublait profondément le pays ; le prince tenait mal en main ses immenses possessions trop dispersées. Au printemps de 1521, André de Foix, sieur de Lesparre, franchit les Pyrénées avec 8 000 fantassins et s'empara de la Navarre sans trouver d'autre résistance que celle de Pampelune où un des défenseurs, gentilhomme guipuzcoan, eut la jambe cassée : ce gentilhomme était Ignace de Loyola et cette blessure devait avoir sa place dans l'histoire de la fondation de l'ordre des Jésuites ! « Ah ! le roi de France veut me faire plus grand que je ne suis, s'écria Charles-Quint en apprenant cette agression dont il était ravi ; en peu de temps ou je serai bien pauvre empereur, ou il sera un pauvre roi de France ! » Son représentant en Navarre, le duc de Najera, rassemblant 12 000 hommes et 2 000 chevaux, attaqua Lesparre, l'écrasa et le fit prisonnier. La prédiction de l'empereur commençait à se réaliser.

Charles-Quint se porta immédiatement en Flandre dans l'intention d'attaquer personnellement la frontière française de ce côté. Il prépara un mouvement en Italie. Le roi de France, mettant sur pied trois armées, envoya Lautrec à Milan

avec des troupes, Bonnivet avec 6 000 lansquenets aux Pyrénées et lui-même se porta au nord, avec 26 000 fantassins, 1 500 hommes d'armes et 12 canons au secours de Bayard qui, enfermé à Mézières, se défendait vigoureusement contre le comte de Nassau et Franz de Sickingen, devenu soldat de l'empereur ; il fit fuir ceux-ci, et près de Valenciennes, rencontrant Charles-Quint, retranché derrière l'Escaut, il eût pu le battre ; il n'osa pas l'attaquer, le laissa s'en aller : cette heureuse circonstance ne devait plus se retrouver.

Tout tourna alors contre François Ier. En Italie, Lautrec attaqué par une armée de 20 000 hommes que commandait Prospero Colonna, abandonné par ses Suisses qu'il n'avait pu payer faute d'argent, chassé par les Milanais qui s'étaient soulevés devant ses violences, fut obligé d'évacuer le pays. François Ier lui confia une nouvelle armée avec laquelle il chercha à reprendre Milan, mais le général de l'empereur l'attaquait à la Bicoque, où il eût pu tenir victorieusement, si une fois de plus les Suisses, n'étant pas réglés, n'avaient exigé congé ou bataille. Lautrec accepta la bataille le 27 avril 1522 ; il fut vaincu, ses Suisses se débandèrent, et il rentra en France abandonnant la vallée du Pô aux Impériaux.

Ce fut une des premières heures tristes du règne : Henri VIII notifia à François Ier son alliance avec Charles-Quint et rompit avec lui ; le pape et les Vénitiens en firent autant ; le roi de France avait l'Europe entière sur les bras. Il accueillit la tempête avec une dignité calme et une résignation altière : « Toute l'Europe se ligue contre moi, dit-il fièrement au parlement de Paris, eh bien, je ferai face à toute l'Europe ! » Et il prépara une grande armée pour descendre lui-même en Italie. Pourquoi s'acharnait-il donc, comme ses devanciers, après ces malheureuses provinces italiennes impossibles à conserver, au lieu de porter ses efforts vers le nord où il allait être attaqué ? On ne s'explique cet entêtement que parce qu'il avait des droits précis sur Milan et qu'il n'en avait pas ailleurs. Mais alors, pour comble d'infortune, pendant que la chrétienté entière l'assaillait, François Ier se

vit trahi par le personnage le plus considérable du royaume, grand officier de la couronne, connétable de France, Charles duc de Bourbon, son cousin, qui passait à l'ennemi !

Cette trahison a beaucoup impressionné. L'effet produit est dû moins aux conséquences de l'événement, qui n'ont pas été aussi graves qu'elles auraient pu l'être, qu'aux conditions morales dans lesquelles il s'est passé. On y a mêlé, à tort, des animosités féminines. Le fait paraît en lui-même relativement assez simple. Maigre, avec une figure osseuse, un front étroit et fuyant, la barbe taillée de court, un regard inquiet, troublé et mécontent, s'il faut en croire le portrait peint par le Titien, Charles de Bourbon était un homme de trente-trois ans dont l'aspect n'eût pas inspiré confiance. Son caractère était plutôt faible. Il se trouvait le chef de cette puissante maison de Bourbon descendant de saint Louis, qui montera sur le trône à la fin du siècle avec Henri IV. Appartenant lui-même à une branche cadette, celle de Montpensier, il avait réuni toute l'opulente fortune territoriale de la race, en épousant l'héritière unique de la branche aînée, Suzanne de Bourbon, fille de Pierre, duc de Bourbon, et d'Anne de Beaujeu. Mais cette dernière, prudente et avisée, avait fait stipuler au contrat de mariage que si Suzanne mourait sans héritier, ses biens reviendraient à la couronne. Charles, qui était le plus grand seigneur terrien de France, fut bien traité par la cour, nommé chambrier, gouverneur du Languedoc, connétable. A Moulins, sa résidence, il reçut souvent François I[er], lui donnant des fêtes magnifiques, dépensant ses revenus sans compter. Le roi, qui était très aimable pour lui, commit malheureusement quelques imprudences ; il lui donna à l'armée une place inférieure à celle qui lui revenait, il le blessa par des manques d'égards. Afin de conserver l'immense fortune des Bourbon, Charles avait obtenu de sa femme un testament par lequel celle-ci lui laissait tous ses biens, puis Suzanne était morte en 1521 sans enfants. Avait-elle le droit de disposer de ses biens dont le sort se trouvait fixé par un contrat de mariage antérieur et qui ainsi ne lui

appartenaient pas ? La couronne ne le crut pas et elle intenta un procès devant le parlement de Paris. Louise de Savoie qui avait aussi des droits sur la succession, réclama. Après les services qu'il avait rendus, et tout ce qu'il avait fait pour la famille royale, le connétable fut ulcéré de ce qu'il considéra comme des tentatives de dépouillement. Il n'était question cependant que de la nue propriété de ses biens, le revenu devant lui en demeurer jusqu'à sa mort. Informé du mécontentement de Bourbon, Charles-Quint, qui était un peu son parent, envoya quelqu'un lui exprimer la part qu'il prenait à ses ennuis, et lui offrir la main de sa sœur Eléonore. Le connétable fut touché de cette attention, et par politesse ou par intérêt, n'osa pas décliner l'avance. Là-dessus l'attitude du parlement, dont l'arrêt contraire à ses prétentions ne semblait pas devoir faire doute, l'exaspéra. Alors, Charles-Quint proposa au connétable de faire un traité aux termes duquel lui, l'empereur, soutiendrait, au besoin par la force, les droits de Charles de Bourbon sur ses biens, et en retour, Charles seconderait les vues de l'empereur sur la Bourgogne. Moitié par vengeance, moitié par faiblesse, Bourbon accepta. François Ier eut vent de l'affaire, et profondément irrité, n'étant d'ailleurs pas sûr, il dit au connétable qu'il s'en souviendrait. « Alors, Sire, c'est une menace ? » fit l'autre. Entre temps Charles-Quint faisait entrer Henri VIII dans la combinaison. Cette fois, l'aventure était complète. On convint que les alliés attaquant la France, le connétable les seconderait du dedans ; Henri VIII prendrait une bonne part, donnerait à Bourbon le Poitou, la Provence, la Champagne ; Charles-Quint aurait la Bourgogne ; les conjurés marcheraient lorsque François Ier descendrait en Italie. Tout ce que put faire le malheureux connétable entraîné un peu malgré lui dans cette trahison, plutôt que volontairement coupable, fut de ne rien signer et de ne rien jurer ; à vrai dire il pleurait même en racontant ces détails à son ami Saint-Vallier qui en déposa au procès fait plus tard. François Ier apprit tout par deux jeunes gentilshommes

normands, MM. d'Argouges et de Matignon auxquels imprudemment Bourbon s'était ouvert pour préparer le terrain à Henri VIII devant débarquer en Normandie et qui, outrés, allèrent conter ce qu'ils savaient. Il était impossible au roi de France de passer en Italie en laissant derrière lui pareil danger. Mais comment faire arrêter sans preuves le connétable ? Il vint le voir à Moulins ; l'autre était au lit malade, et les médecins le déclaraient incapable de se mettre en chemin. Le roi lui fit promettre de venir le rejoindre à Lyon dès qu'il serait mieux, en lui faisant savoir qu'il ne partirait pas sans lui et qu'il l'attendrait. Le temps passa ; Bourbon ne venait pas. A plusieurs reprises François Ier lui envoya du monde afin de le presser : les prétextes succédaient aux prétextes ; tout à coup le bruit courut que le roi fixé par ces tergiversations avait pris la résolution de faire arrêter le connétable et qu'il envoyait des troupes ; oubliant sa maladie vraie ou fausse, le connétable monta à cheval et d'une traite courut s'enfermer dans la forte place de Chantelle. Il était difficile après cet éclat d'hésiter. François Ier ne balança plus. Bourbon alors se déguisant en laquais partit avec un gentilhomme nommé M. de Pompérant, et après mille péripéties dramatiques gagna la frontière de l'est, de là fut accueilli par l'empereur qui lui donna place dans ses armées : il allait le nommer son lieutenant général en Italie pour se battre contre le roi de France ! Sur l'ordre de François Ier les biens du fugitif furent saisis. Néanmoins le roi offrit au connétable de tout lui rendre s'il revenait : « Il est trop tard ! » répondit Bourbon. Cette trahison agita profondément l'opinion.

Dans ces conditions, il était plus sage pour François Ier de ne pas passer les Alpes. D'ailleurs toutes les frontières étaient attaquées. Des coureurs ennemis arrivés jusqu'à Compiègne effrayaient les Parisiens qui avaient dû se mettre en état de défense : l'indécision des ennemis sauva heureusement le royaume. Henri VIII n'avança pas ; les Flamands reculèrent ; au midi les Espagnols attaquèrent

Bayonne sans réussir et se retirèrent ; l'année 1523 se terminait d'une façon moins dangereuse qu'on n'eût pu le craindre. Le roi porta alors ses efforts sur l'Italie où Bonnivet fut appelé à conduire 25 000 fantassins et 1 500 hommes d'armes contre Prospero Colonna, qu'après sa mort allaient remplacer le vice-roi de Naples Lannoy, et surtout Bourbon. Les Impériaux étaient plus nombreux que les Français ; ils chassèrent Bonnivet des bords du Tessin par le combat de Rebecco, puis Bonnivet remontant vers les Alpes afin d'aller au-devant des Suisses qu'il attendait, fut abordé une seconde fois à Romagnano sur la Sésia, et encore battu. Ce fut pendant sa retraite que Bayard, commandant l'arrière-garde, reçut dans les reins l'arquebusade qui allait le tuer : on le déposa au pied d'un arbre. Comme Bourbon qui vint à passer lui exprimait ses regrets de le voir dans ce triste état et le plaignait : « Il n'y a point de pitié en moi, dit mélancoliquement le chevalier sans peur et sans reproche, car je meurs en homme de bien ; mais j'ai pitié de vous, de vous voir servir contre votre prince, votre patrie et votre serment ! » Bonnivet repassa les Alpes.

Alors, sur la proposition de Charles de Bourbon, l'armée impériale à son tour franchit les montagnes et envahit la Provence (juin 1524). Il s'agissait de prendre Marseille, puis de marcher par Lyon sur Paris où Henri VIII se rendait aussi afin de se faire couronner roi de France. Marseille était pourvue de vivres et de munitions, admirablement défendue par les habitants qui firent preuve d'un courage invincible : l'entreprise échoua. Après de vaines et fatigantes attaques, les troupes de Bourbon, mercenaires recrutés un peu partout et difficiles à tenir, signifièrent qu'elles en avaient assez ; il fallut renoncer à la campagne et regagner la vallée du Pô. Une invasion de la France par ce côté n'a jamais réussi.

Cette circonstance fut jugée meilleure par François I[er] pour reprendre son projet d'il y avait deux ans, aller lui-même

en Italie à la tête d'une grande armée, recommencer Marignan ; il avait foi en son étoile, croyait à une victoire certaine ; le Milanais conquis il irait même à Naples ! Les revers précédents continuaient à ne rien apprendre au roi de France ; il ne voyait que le moyen de s'en prendre à Charles-Quint en faisant valoir des droits, puisque la conception juridique de ces droits semblait remplacer à ce moment toute idée abstraite de conquête. La catastrophe de Pavie et la prison qui allait suivre devaient durement le ramener de ses illusions !

En octobre 1524, il franchit les Alpes avec 30 000 fantassins et 1 500 lances commandés par ses plus anciens et expérimentés capitaines. Les Impériaux effrayés, s'évanouirent devant lui : il entra dans Milan ; seuls 6 000 hommes tenaient bon dans Pavie ; il alla les y assiéger. Trois mois durant il les bloqua pour les affamer ; mais pendant ce temps Lannoy et Bourbon arrivaient avec 20 000 fantassins, 700 hommes d'armes et 500 chevau-légers. Les deux armées prirent contact en janvier 1525, s'observèrent pendant trois semaines, finalement l'armée impériale qui se voyait, faute d'argent pour payer ses troupes, menacée de désertion en masse — Grisons et Italiens avaient déjà abandonné le roi de France, — se décida à attaquer. Elle attaqua sous Pavie le 24 février, de nuit, à la gauche de François Ier, par un grand parc entouré de murs qui s'étendait autour du château de Mirabello. L'armée française fit une conversion à droite pour se mettre en ligne face aux assaillants ; l'artillerie commandée par Galiot de Genouillac ouvrit le feu. Un instant les Impériaux surpris par le mouvement flottèrent. Un de leurs chefs, Pescaire, les lança à l'attaque. François Ier chargea vigoureusement à la tête de ses gentilshommes et de deux compagnies d'ordonnance ; mais à côté et derrière lui Pescaire faisait foncer les masses espagnoles : la droite française débordée plia et rompit ; le centre à son tour se trouva culbuté ; en réserve sur le second échelon les Suisses,

devant la débandade du centre, ne tinrent pas et lâchèrent pied sans combattre ; tout était en déroute. Seuls, François Ier et ses gentilshommes demeuraient « en l'air », se débattant en désespérés. Plutôt que de fuir, le chevaleresque roi de France résolut de se faire tuer. Il continua sa charge en furieux ; un à un ses braves gentilshommes tombèrent autour de lui ; ce fut une hécatombe du meilleur sang de France : le vieux La Trémoïlle, les maréchaux de La Palice et de Foix, l'amiral Bonnivet, le grand maître, le grand écuyer. Reconnaissant le roi, les soldats impériaux cherchaient à s'emparer de sa personne ; enfin le cheval du malheureux prince s'abattit ; on se précipita ; M. de Pompérant, le gentilhomme ami de Bourbon, voulut prendre l'épée de François Ier qui ne consentit à la donner qu'au vice-roi Lannoy. Tout était fini !

C'était un lamentable désastre ! En deux heures l'armée française avait été dispersée ; 10 000 hommes étaient tués ; de grands officiers de la couronne, d'illustres sujets jonchaient le champ de bataille ou étaient pris ; le roi de Navarre, le comte de Saint-Paul, le maréchal Anne de Montmorency étaient aux mains de l'ennemi ; seul le duc d'Alençon, beau-frère du roi, avait pu se sauver : il en mourut de honte deux mois après ! Le soir, à la nuit, François Ier était conduit et enfermé dans la citadelle de Pizzighettone sous la garde de 200 hommes d'armes et de 1 200 fantassins commandés par l'Espagnol Alarcon. Il écrivait à sa mère Louise de Savoie une lettre que nous avons conservée pour lui apprendre toute l'étendue de la catastrophe : « De toutes choses, lui disait-il, il ne m'est demeuré que l'honneur et la vie qui est sauve ! »

Quelle infortune était la sienne et celle du royaume ! L'aîné des enfants du roi prisonnier avait huit ans ! A la régente que devenait Louise de Savoie, il ne restait pour défendre l'État, ni une troupe, ni un chef, ni un écu ! La France a dû de n'être pas conquise et démembrée à ce moment à l'impuissance réelle qui divisait ses ennemis.

Charles-Quint était à Madrid lorsque lui arriva l'extraordinaire nouvelle si peu attendue, de sa victoire décisive ! Il garda son sang-froid. On lui proposa de célébrer son triomphe par une fête pompeuse ; il refusa. Plein de calme, il alla remercier Dieu de son succès, suivit une procession d'actions de grâces, puis délibéra sur ce qu'il y avait à faire. Bourbon proposait d'envahir sans tarder le royaume vaincu, de faire couronner Henri VIII à Saint-Denis et de partager les dépouilles. De son côté Henri VIII réclamait la France, consentant à laisser à l'empereur la Bourgogne, la Provence, le Languedoc, et au duc de Bourbon le Dauphiné avec ses anciennes propriétés. Si l'on trouvait que c'était trop, il sollicitait seulement les anciennes provinces ayant appartenu à l'Angleterre : Normandie, Gascogne, Guyenne, Anjou, Poitou, Maine, en ajoutant la Bretagne.

Au conseil de Charles-Quint deux avis furent proposés : il fallait ou bien accabler François Ier et le ruiner définitivement, ou bien faire la paix avec lui à des conditions relativement acceptables. Le chancelier Gattinara qui soutint cette dernière opinion, insista, disant que les propositions d'Henri VIII étaient déshonorantes à l'égard d'un ennemi battu ; d'ailleurs leur réalisation rendrait le roi anglais beaucoup trop dangereux. Charles-Quint se rangea à cette opinion. On discuta les conditions qui seraient imposées à François Ier : elles étaient extrêmement dures ! Le roi de France devrait renoncer à tout droit quelconque sur l'Italie, Milanais ou Naples ; il devrait rendre les biens de Charles le Téméraire injustement saisis par Louis XI, la Bourgogne et nombre de seigneuries ; il devrait solennellement abandonner tout droit de suzeraineté sur la Flandre et l'Artois, particularité humiliante pour Charles-Quint qui était ainsi le vassal de François Ier ; il devrait enfin rendre à Charles de Bourbon toutes ses propriétés et ajouter à celles-ci la Provence. Henri VIII serait dédommagé. Le tout, pour avoir plus de force, serait ratifié par les États généraux, et lorsque le roi de France se trouverait ainsi notablement

affaibli, il devrait contracter alliance avec l'empereur pour suivre celui-ci dans une campagne que Charles-Quint méditait contre les Turcs afin de repousser l'invasion musulmane devenue menaçante dans la vallée du Danube. Sinon, la France serait occupée.

Ces conditions furent portées non à François I[er], mais à la régente Louise de Savoie. Louise de Savoie, malgré la gravité de la situation, n'avait pas perdu son sang-froid. Aidée de Florimond Robertet, l'habile secrétaire d'État et du chancelier Duprat, elle avait pris d'actives mesures afin de mettre le royaume en état de résister. Tout le monde l'avait secondée. Nulle part personne n'avait cherché à profiter des circonstances ou à exciter des troubles. Le parlement de Paris avait organisé la défense de la ville. En Normandie, clergé, seigneurs et villes s'étaient entendus pour parer à une invasion et maintenir l'ordre. Se rendant à Lyon, la régente était parvenue à y recruter une petite armée. A l'accablement de la première heure avait succédé plus de confiance et un sentiment plus ferme d'espérances meilleures. Lorsque l'envoyé de Charles-Quint se présenta à Louise de Savoie afin de lui notifier les conditions de son maître, la régente lui répondit fermement que l'État était en mesure de se défendre et qu'elle ne céderait pas un pied de terre du royaume !

Dans sa prison de Pizzighettone où il était enfermé, François I[er] passait par des alternatives contradictoires d'affaissement et de légèreté insouciante. Il s'était vêtu d'habits de couleur gris cendre; il avait écrit à Charles-Quint des lettres d'une dignité discutable, dans lesquelles il lui demandait d'être magnanime, de ne pas le pousser à bout, de tâcher au contraire de faire de lui un ami plutôt que de le désespérer; il lui disait d'un ton humble : « Vous pouvez être sûr, au lieu d'un prisonnier inutile, de rendre un roi à jamais votre esclave ! » Puis il jouait à la paume ; il faisait des vers qu'il envoyait à son amie de cœur, la jolie Mlle d'Heilly; il retrouvait quelques heures de gaieté, bien

qu'avec tous les respects du monde on le surveillât de très près et on ne lui laissât aucune liberté. Charles-Quint lui communiqua les conditions qu'il avait envoyées à Louise de Savoie. François I[er] eut un geste de lassitude accablée. Il répondit que ces conditions étaient « bien difficiles »; il s'en remettait à la régente sa mère du soin de les discuter. Quant à lui, il consentait à renoncer à l'Italie, à Milan, à Naples, à l'Artois, à la Flandre; il voulait bien rendre à Bourbon ses possessions en ajoutant la Provence; il payerait Henri VIII; il ne disait rien de la Bourgogne. Louise de Savoie trouva ces concessions excessives et Charles-Quint les jugea insuffisantes.

Alors François I[er] pensa que peut-être s'il pouvait voir l'empereur et causer directement avec lui, il obtiendrait plus aisément ce que des discussions lointaines par des intermédiaires insuffisamment autorisés ne parviendraient jamais à procurer. Il demanda à ses gardiens de le conduire en Espagne. Ses gardiens étaient, avec Alarcon, le vice-roi de Naples Lannoy et Pescaire, Antonio de Leiva. Ceux-ci avaient reçu mission de Charles-Quint, après trois mois de séjour du captif à Pizzighettone, de le conduire à Naples. François I[er] ne voulait à aucun prix aller à Naples dont le climat ne lui convenait pas. Esprit modéré et bienveillant, Lannoy, qui désirait voir s'arranger les choses et souhaitait une paix honorable, prit brusquement le parti, sans consulter personne, même l'empereur, d'embarquer le roi de France et de faire voile avec lui vers l'Espagne. Il débarqua à Barcelone le 19 juin 1525 et par une lettre prévint Charles-Quint qui était à Tolède. Charles-Quint eut une vive colère. Le vice-roi de Naples parvint à le radoucir. On convint que François I[er] serait enfermé à Madrid dans le donjon dit Alcazar. La traversée du prince captif à travers l'Espagne fut pour le malheureux l'occasion d'égards et d'honneurs auxquels il ne s'attendait pas. Partout on le reçut de la façon la plus sympathique, avec des harangues, sous des dais; il fit ses entrées à cheval entouré de troupes, triste

contraste de sa dignité en réalité déçue avec son état réel de prisonnier gardé à vue; il put même chasser, assister à des courses de taureaux, contempler des fêtes données en son honneur. Mais il avait l'âme angoissée en constatant que Charles-Quint se refusait à se rencontrer avec lui. Le réveil après cette marche entourée de prévenances consolantes fut dur, lorsque François Ier se trouva dans sa prison de l'Alcazar de Madrid, haut donjon, épais, élevé de plus de 33 mètres au-dessus du sol, donnant sur le Mançanarès desséché, et au delà, sur l'immense plateau dénudé de la Castille. La pièce dans laquelle il fut enfermé était petite et nue, à peine meublée d'un lit, d'une table et de coffres; il fallut faire venir de France des tentures à fleurs de lis afin de garnir et d'égayer un peu ces murs lamentables. L'unique fenêtre, d'ailleurs grillée, s'ouvrait dans une entaille si profonde de la muraille, qu'on avait pu faire de cette entaille une pièce distincte en la vitrant intérieurement. C'était là, sans sortir, sans distraction, que le malheureux prince allait passer de longs mois ! Un corps de garde d'arquebusiers, au-dessous, le gardait.

On reprit les négociations; elles furent longues et douloureuses. Louise de Savoie avait envoyé pour discuter au nom du gouvernement le premier président du parlement de Paris, Jean de Selve et l'archevêque d'Embrun, François de Tournon; ils avaient mission de renoncer aux droits sur l'Italie, à la souveraineté de l'Artois et de la Flandre; ils pouvaient parler d'un projet de mariage entre François Ier, alors veuf de la reine Claude, avec la sœur de Charles-Quint, Éléonore, veuve elle-même du roi de Portugal; au besoin ils accepteraient le principe d'une rançon d'argent pour la délivrance du roi; mais sur le chapitre de la Bourgogne, ils ne céderaient pas. Charles-Quint refusa d'accepter la rançon, mais il tint bon pour la Bourgogne; à aucun prix il ne fléchirait : c'était son bien; il s'estimait modéré de ne pas réclamer tout ce à quoi il avait droit. En vain les deux ambassadeurs discutèrent, raisonnèrent, plai-

dèrent. L'empereur, toujours à Tolède, avec son conseil, ne céda point. Il fallut rompre ; l'entente était impossible sur ces bases.

Un instant on crut qu'une diversion viendrait peut-être changer la face des affaires. Henri VIII, blessé de ce que Charles-Quint ne pensât plus à lui et à ses intérêts, avait traité l'empereur d'ingrat et de superbe. Louise de Savoie profita de ces dispositions pour lui proposer de faire la paix avec elle moyennant de l'argent dont elle savait qu'il avait à ce moment un besoin urgent. Brusquement Henri VIII accepta. D'autre part, en Italie, les Italiens commençaient à trouver que Charles-Quint devenait trop dangereusement puissant pour eux; qu'il allait vouloir être le maître absolu de la péninsule, les dominer : ils se concertèrent. Habilement, Louise de Savoie leur proposa de s'entendre aussi avec elle : elle renoncerait à toute possession française en Italie ; elle offrait seulement de mettre sur le trône de Milan un François Sforza ; il ne s'agissait que d'expulser les Impériaux. Les Italiens accueillirent ces propositions. Le pape, les Vénitiens, Florence, tous signèrent. Le pape offrit même à Pescaire, le général de Charles-Quint, de lui faire donner le royaume de Naples et de le couronner roi, ce qui était priver l'empereur d'un de ses meilleurs soldats ; par sentiment d'honneur et de fidélité, Pescaire refusa mais prévint Charles-Quint : le danger était considérable, disait Pescaire ; ce qu'il avait refusé, un autre pourrait l'accepter et quelles inextricables difficultés alors pour l'empereur ! L'Italie entière se prononçait contre lui ; mieux valait, achevait Pescaire, traiter avec François Ier en cédant sur les propositions premières que de tenter la fortune, fallût-il abandonner la Bourgogne ! Louise de Savoie et son fils attendaient anxieux. L'empereur répondit qu'il demeurait inébranlable ! Il ne fléchissait pas !

Alors sous le coup de l'accablement que produisaient les déceptions répétées, cette interminable captivité, sans exercice physique nécessaire à un prince vigoureux et actif,

surtout l'absence de la moindre espérance de voir cesser cette réclusion devenue odieuse, François Ier tomba malade. La fièvre le prit ; il se sentit atteint ; en peu de jours le mal empirant d'une façon inquiétante, il se trouva en état de prostration et au bout de vingt jours, le 18 septembre 1525, il perdait connaissance ! On le crut à l'agonie. L'empereur, sérieusement effrayé et d'ailleurs songeant que, son prisonnier mort, la partie était perdue pour lui, accourut à cheval, amenant avec lui ses meilleurs médecins. Il arriva à Madrid à franc étrier, un soir, à neuf heures. Lannoy le reçut à l'Alcazar avec le maréchal de Montmorency et celui-ci portant une torche allumée, ils montèrent dans la chambre du malade. Charles-Quint se montra des plus affectueux ; il embrassa François Ier, l'assura qu'il ne devait pas se tourmenter, que tout s'arrangerait entre eux, qu'il fallait d'abord songer à guérir. On avait mandé de France Marguerite, la sœur dévouée ; celle-ci, doublant les étapes, arrivait à Madrid le 20 septembre ; Charles-Quint alla la recevoir au bas de l'escalier de l'Alcazar. Elle pleurait ; il l'embrassa, cherchant à la consoler et la conduisit près de son frère, puis rentra à Tolède et ordonna des prières publiques.

Le mal de François Ier parut s'aggraver encore ; trois jours durant il demeura dans un état d'insensibilité complète et les médecins le déclarèrent perdu. Marguerite, au désespoir, fit dire la messe dans la chambre du malade par l'archevêque d'Embrun. A l'élévation, l'officiant présentant l'hostie à l'adoration de François Ier, celui-ci, à la surprise de tous, entr'ouvrit les yeux. On essaya de le faire communier ; il put prendre la moitié d'une hostie, et Marguerite consomma l'autre ; peut-être était-ce un abcès qui venait de s'ouvrir, les relations contemporaines sont assez obscures sur la nature du mal. A partir de ce moment le roi alla mieux, quoiqu'il demeurât extrêmement faible ; de jour en jour les forces parurent revenir : il était hors de danger.

On essaya de profiter de la présence de Marguerite pour

faire reprendre à la princesse les négociations avec Charles-Quint et utiliser les bonnes dispositions que celui-ci avait manifestées. Marguerite alla le 3 octobre à Tolède, elle fut reçue des plus courtoisement par l'empereur, lequel se rendit au-devant d'elle et la conduisit à la maison qu'il avait fait préparer à son intention. Le lendemain ils eurent ensemble une longue conversation de deux heures, seul à seul. Marguerite trouva Charles-Quint aussi inexorable que jamais. Elle lui proposa de marier son frère avec Éléonore en spécifiant que celle-ci aurait pour dot la Bourgogne que lui donnerait l'empereur, ce qui était implicitement, pour le roi de France, renoncer à son droit primitif sur la province, mais la conserver, de fait, en vertu d'un droit nouveau. Charles-Quint refusa. Elle proposa qu'on fît le parlement de Paris juge de la question débattue; l'empereur refusa. Par ailleurs il maintenait toutes ses conditions : renoncement à l'Italie et à la Flandre, rétablissement de Bourbon dans tous ses biens avec adjonction de la Provence; promesse, une fois la paix faite, d'accompagner l'empereur contre les Turcs; il s'estimait généreux en ne réclamant pas de rançon. Marguerite échouait. Il n'y avait plus rien à faire. Le 13 octobre elle quittait Tolède.

Sous le coup de la colère que lui causait l'intransigeance inflexible de l'empereur et le peu de suite que celui-ci avait donné aux sentiments conciliants manifestés par lui pendant sa maladie, François Ier prit une résolution désespérée, celle d'abdiquer ; il ne laisserait de la sorte entre les mains de son adversaire qu'un prisonnier sans valeur; il abdiqua en faveur du dauphin. Devant cette mesure, le conseil de l'empereur effrayé proposa au souverain de céder. Pescaire revenait sur les dangers que présentait l'Italie; l'ambassadeur en France de Charles-Quint, Louis de Bruges, sieur de Praet, écrivait qu'il était politique de ne pas tant insister. Charles-Quint ne voulut rien entendre. Il resta indifférent à l'abdication. Tout au plus, puisqu'il n'avait plus un roi de France entre les mains,

parut-il disposé à rendre l'internement de celui-ci moins étroit.

Alors François Ier chercha à s'enfuir. Il avait un nègre chargé de le servir et d'entretenir son feu : on le gagna ; le prince prendrait ses habits, se noircirait la figure, et un soir à la brune sortirait ; des relais furent préparés. Malheureusement un valet de chambre, pour se venger d'une correction qu'il avait reçue de Montmorency, alla tout révéler. Le roi fut plus étroitement surveillé.

Mais pendant ce temps, en France, Louise de Savoie voyant les mois et les mois se suivre sans apporter de solution, se décourageait. Le royaume ne pouvait rester ainsi indéfiniment sans maître ; la présence du roi devenait de plus en plus nécessaire ; elle-même ne se sentait pas de force à assumer indéfiniment les responsabilités du gouvernement, sans limite. Où allait-on ? Il ne s'agissait, en somme, que d'une province, sujet du litige. Devait-on compromettre le sort de la France entière pour une province ? Les maux qui pouvaient survenir ne seraient-ils pas plus graves que la perte d'un simple duché ? Jean le Bon, pour recouvrer sa liberté, n'avait-il pas sacrifié plus encore ? Louise se décida enfin à céder et à renoncer à la Bourgogne. Chabot de Brion partit pour Madrid afin d'annoncer sa résolution. François Ier, à bout de courage, courba la tête. Les plénipotentiaires français : l'archevèque d'Embrun, Jean de Selve, Chabot de Brion ; espagnols : Lannoy, Hugo de Moncada, Jean Lallemand, s'abouchèrent. François Ier persistait à accepter Éléonore comme épouse ; elle avait bien été promise à Charles de Bourbon et celui-ci se fâchait : pour trancher la difficulté, Charles-Quint demanda son sentiment à la jeune femme qui répondit qu'elle aimait mieux être reine de France. Jusqu'à ce que la Bourgogne fût effectivement livrée, le chancelier de l'empereur, Gattinara, proposait de garder François Ier prisonnier. Celui-ci offrit comme otages de sa parole ses deux fils : Charles-Quint accepta. L'acte final de ce traité accablant avait été dressé le

19 décembre ; il y était stipulé que le roi de France le ferait ratifier par les États généraux et les parlements du royaume dans quatre mois. On décida de procéder à la signature solennelle le 14 janvier 1526.

La veille de ce jour, au soir, François Ier réunit dans sa chambre du donjon de Madrid les plénipotentiaires français, le président de Selve, l'archevêque d'Embrun, Chabot de Brion, plus le maréchal de Montmorency, le prévôt de Paris qui était là, et son propre secrétaire. D'une voix ferme il leur déclara que ce qu'il allait faire le lendemain il le faisait contraint et forcé ; il protestait contre cette contrainte ; il la considérait comme rendant nulles, par avance, toutes les obligations qu'on allait lui imposer, obligations attentatoires aux droits de la couronne, préjudiciables aux intérêts du royaume, injurieuses pour son honneur. L'empereur lui faisait promettre des choses exorbitantes, qu'il lui était impossible de tenir ; il cédait par nécessité, mais devant Dieu et devant les témoins présents, il protestait que n'étant pas libre, il tenait tout ce qu'il allait jurer, pour inexistant et non avenu !

Le lendemain, après la messe dite par l'archevêque d'Embrun, les signatures furent échangées. Les plénipotentiaires espagnols remplaçaient Charles-Quint qui ne s'était pas dérangé. François Ier jura sur les Évangiles d'observer le traité ; les négociateurs français jurèrent à leur tour. Le 11 février, près d'un mois après seulement, l'empereur ratifiait. On fiança le roi de France avec Éléonore, mais on le gardait toujours en prison jusqu'à ce que ses fils fussent venus le remplacer ; tout au plus lui laissait-on quelque liberté de sortir pour aller à la messe, d'ailleurs toujours très entouré et surveillé. Enfin Charles-Quint se décida à venir voir le vaincu ; il arriva costumé de velours noir, escorté de 250 cavaliers et François Ier alla l'attendre au pont du Mançanarès, monté lui-même sur une mule richement caparaçonnée. L'entrevue des deux princes fut courtoise ; ils soupèrent ensemble, causèrent

longtemps ; le 16 février, sur le désir du roi de rendre visite à sa fiancée, les deux princes allèrent au château d'Illescas, du côté de Tolède, où la princesse se trouvait ; François Ier fut très aimable ; il y eut une fête dans laquelle Éléonore dansa à l'espagnole avec beaucoup de grâce ; puis le 19 février, le roi et l'empereur se dirent adieu, celui-ci se rendant à Séville pour se marier avec l'infante Isabelle de Portugal, celui-là, enfin, étant autorisé à s'acheminer vers la frontière française où il allait retrouver sa liberté. Avant de se séparer, Charles-Quint fut pris d'un doute : « Assurez-moi, fit-il à François Ier, que vous exécuterez fidèlement vos engagements. » — « Je vous jure de maintenir ce que j'ai promis ! » répondit le roi. Ils se saluèrent et se quittèrent.

Le 21 février, François quittait définitivement Madrid et ce funeste donjon où pendant six longs mois il avait tant souffert physiquement et moralement. Il allait falloir un mois encore pour gagner la frontière. Il était toujours étroitement entouré. On prit des précautions infinies afin d'effectuer l'échange du roi et de ses fils sur la Bidassoa entre Hendaye et Fontarabie ; Louise de Savoie avait envoyé les deux petits princes âgés de huit ans et demi et de sept ans — celui-ci le futur Henri II — sous la conduite de Lautrec. Le 17 mars, à sept heures du matin, en présence de deux troupes, française et espagnole, qui occupaient respectivement les deux rives opposées, portés sur deux barques au nombre égal de rameurs et d'occupants, les princes furent échangés au milieu de la rivière en traversant un pont établi au centre et désert. Lorsqu'il mit le pied sur la terre de France, François Ier s'écria : « Je suis roi encore ! » Puis montant à cheval, il courut à Bayonne où dans la grande église il remercia solennellement Dieu.

Jusque-là les clauses du traité avaient été tenues secrètes. Elles furent publiées. Leur caractère excessif provoqua une universelle indignation. En Italie, où le traité en question proclamait l'hégémonie de l'empereur, le mécontentement

fut unanime. Le pape émit l'avis qu'il n'y avait pas lieu de tenir pour valable un accord imposé par la contrainte, accord qui conduisait le roi d'Espagne à « la monarchie de la chrétienté », et Henri VIII fut du même sentiment. En France la colère était à son comble. États, parlements, seigneurs, ce fut un concert de protestations véhémentes.

Quant à François Ier, aux termes du traité, il devait ratifier celui-ci à peine libre. Il ne ratifia rien. L'ambassadeur impérial vint le trouver pour lui rappeler cette obligation ; il éluda par des réponses dilatoires, prétextant que des oppositions éclataient de toutes parts, qu'il fallait au moins consulter les États de la Bourgogne intéressée. Très préoccupé, Charles-Quint envoya au roi de France Lannoy afin d'insister, et de faire valoir cet argument qu'étant roi absolu, il n'avait que faire de tenir compte des réclamations de ses sujets. Lannoy était arrivé à Cognac, où se trouvait François Ier, le 8 mai. Le 10, accompagné de l'ambassadeur ordinaire, Louis de Praet, il eut audience devant le conseil du roi. Là, sans plus longtemps tergiverser, le chancelier de France Duprat notifia officiellement, au nom du gouvernement, qu'il était impossible de séparer la Bourgogne du royaume. A son tour, François Ier, prenant la parole, déclara qu'on avait exigé son serment à Madrid à un moment où il ne jouissait d'aucune liberté, que ce serment était nul et qu'il se tenait pour entièrement dégagé. Néanmoins, il désirait vivre en paix et en union avec l'empereur et par ailleurs comptait exécuter du traité tout ce qui était vraiment exécutable. Les envoyés de Charles-Quint ne répondirent rien, s'inclinèrent et sortirent. Sans plus tarder, profitant de la terreur qu'inspirait aux Italiens le spectre menaçant de la « monarchie de la chrétienté », François Ier signait avec tous une ligue sous l'égide du pape Clément VII : ce fut la sainte ligue de Cognac, et les confédérés armèrent.

Charles-Quint était à Séville où il venait de se marier avec l'infante du Portugal, lorsqu'il apprit ce qui venait

de se passer. Ainsi le traité de Madrid était déchiré, renié, et l'Italie soulevée contre lui. Ce fut un coup violent. Après avoir eu une partie si belle, la perdre de la sorte ! L'ambassadeur d'Angleterre écrivait à son maître que l'empereur demeurait « silencieux et retiré, passant souvent trois et quatre heures de suite seul, livré à ses réflexions ». Tout était à recommencer. Charles-Quint avait pensé pouvoir s'occuper de l'Allemagne où le luthéranisme s'étendait et les Turcs avançaient et il fallait revenir à l'Italie ! Il donna des ordres pour que les enfants de François Ier fussent sévèrement resserrés : les petits princes allaient être indignement traités, confiés à des soldats brutaux, traînés de forteresse en forteresse, enfermés dans des pièces grillées, obscures et nues, séparés de tout Français, misérablement vêtus : ils faisaient peine à voir.

Vénitiens, pontificaux et autres confédérés se concentraient en Italie. Le pape notifia la sainte ligue à l'empereur ; l'ambassadeur de France, Jean de Calvimont, président au parlement de Bordeaux, vint en faire autant, au nom de François Ier, réclamant de Charles-Quint qu'il renonçât à la Bourgogne et rendît les enfants de France contre une rançon. « Votre maître, dit Charles-Quint à Calvimont, m'a trompé ; je ne me fierai jamais plus à lui ; il n'a agi ni en chevalier ni en gentilhomme ! » Les enfants, il ne les rendrait à quelque prix que ce fût ! Il chercha cependant à détourner l'orage, s'efforçant de détacher les Italiens de François Ier, insistant auprès de Clément VII ; il fit toutes les offres, toutes les menaces, rien ne réussit ; le danger de la domination impériale était trop menaçant. Pendant ce temps, les excès de ses représentants en Italie aggravaient les choses pour lui.

A Rome, son délégué, Hugo de Moncada, s'étant entendu avec le parti de la famille des Colonna, ennemis du pape, il se trouva que ceux-ci soulevèrent un tumulte qui dégénéra en un désordre effrayant, au cours duquel le Vatican fut emporté d'assaut, pillé, saccagé, et le pape con-

traint de se réfugier au château Saint-Ange où on l'obligea à signer l'engagement de se retirer de la ligue. L'événement souleva l'indignation de l'Europe ; Charles-Quint fut extrêmement contrarié d'une aventure qui était un opprobre et un acte de barbarie. Ce n'allait pas être la seule de ce genre.

Il avait envoyé Charles de Bourbon dans le nord de l'Italie pour commander une armée qu'il rassemblait en recrutant des mercenaires de tous côtés, d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, tourbe violente de gens de métier sans foi ni loi. Bourbon s'ébranla dans la direction de l'Italie centrale. Il n'avait pas d'argent ; son monde, qui réclamait ses soldes, frémissait. Les pluies continuelles trempant ces soudards excités, misérables, sans costumes, sans souliers, sans provisions, ils se mutinaient perpétuellement : Bourbon manqua être assommé. Pour les calmer, il eut l'imprudence de faire miroiter à leurs yeux la perspective de sacs de villes et prononça même le nom de Rome. D'une voix, l'armée impériale, transportée, réclama la marche sur Rome où le pape était revenu à la ligue. Il fallut marcher. Alors Bourbon prit résolument son parti ; il s'élança par la vallée de l'Arno, et le lundi 6 mai 1527, les bandes impériales donnaient l'assaut à la ville éternelle par le quartier du Borgo. En montant à l'escalade, Charles de Bourbon fut frappé mortellement d'une balle ; il eut le temps, étendu dans une chapelle voisine, de se confesser et de communier avant de mourir. Le Borgo emporté, puis le reste de la ville, ce fut huit jours durant une série de carnages horribles : meurtres, incendies, profanations, les lansquenets luthériens se permettant tout ; plus de 4000 personnes furent égorgées. Le pape, enfermé dans le château Saint-Ange, capitula avec treize cardinaux et fut gardé prisonnier par le même capitaine espagnol Alarcon, qui avait gardé François Ier : fortuné empereur qui avait eu pour prisonniers le pape et le roi de France ! Mais le sac de Rome produisit une stupéfaction générale dans la chrétienté, et

lorsque, sur l'ordre de François Ier, Lautrec descendit en Italie avec une armée de 40 000 hommes afin de délivrer le pape, il fut universellement acclamé.

Hélas ! Cette nouvelle campagne de Lautrec devait ressembler à toutes les autres, et finir tristement comme elles. Lautrec reprit aux Impériaux la vallée du Pô sans coup férir ; il marcha sur Rome. D'un coup hardi, Charles-Quint ordonna de rendre la liberté au souverain pontife moyennant une rançon de 368 000 écus. Un héraut d'armes de France vint en Espagne déclarer officiellement la guerre à l'empereur. Celui-ci le reçut sur son trône, entouré de toute sa cour, et là, solennellement, lui répondit que le roi de France ayant manqué à sa parole n'était qu'un « lâche », et que « s'il vouloit dire le contraire, il le lui maintiendroit de sa personne à la sienne ». C'était une provocation. Quand le héraut fut revenu en France rapporter cette réponse, François Ier reçut aussi sur son trône, entouré de toute sa cour, non moins solennellement, l'ambassadeur de l'empereur, Granvelle ; et lui rappelant les termes de l'insulte que Charles-Quint venait de proférer, il chargea Granvelle de dire à son maître « que celui-ci en avoit menti par la gorge », qu'il l'appelait en duel. Étrange épilogue de ce drame qu'eût été le combat en champ clos des deux souverains ! Bien que l'empereur eût riposté que son adversaire était lui-même « un menteur » et qu'il acceptait la rencontre sur la Bidassoa, le duel n'eut pas lieu ; il y eut des obstacles secondaires ; à la vérité ils n'y tenaient ni l'un ni l'autre.

Lautrec s'avança, occupa les États pontificaux, conquit le royaume de Naples sans rencontrer de grande résistance et vint mettre le siège devant cette ville. Il eût pu la prendre, la mer étant tenue par un des plus habiles et des plus réputés marins du temps, le Génois André Doria, que François Ier avait à ses gages depuis longtemps. Malheureusement François Ier blessa Doria par de nombreuses imprudences, l'irrita par des menaces inconsidé-

rées, et l'autre, ulcéré, passa à l'empereur ; Naples ravitaillée fut en mesure de résister au siège. Comme toujours, l'armée française fondit peu à peu, décimée par les maladies, la famine, l'absence d'argent. Lautrec lui-même atteint, mourut ; les débris de ses troupes, moins d'une dizaine de mille hommes, s'en allèrent errants et furent faits prisonniers dans Aversa. Le nouvel effort n'avait servi à rien. L'Italie entière demeurait à l'empereur.

Louise de Savoie chercha alors à s'interposer afin d'amener la paix entre son fils et Charles-Quint. Il y avait huit ans que durait la lutte. Ne pourrait-on donc y mettre un terme ? Elle s'adressa à l'archiduchesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, tante de l'empereur, qui accepta d'essayer. Les deux princesses convinrent des bases sur lesquelles on pourrait traiter; les bases étaient toujours les mêmes : renonciation de la France à l'Italie, à la Flandre, à l'Artois, mais on suppliait Marguerite de décider Charles-Quint à renoncer à la Bourgogne. Vingt fois les négociations manquèrent être rompues. A force de patience, l'archiduchesse parvint à convaincre son impérial neveu que mieux valait abandonner cette Bourgogne qu'à aucun prix les Français ne voulaient laisser, et rester maître incontesté de l'Italie, qui, sans cela, se soulèverait perpétuellement. Avec une peine infinie, Charles-Quint enfin se décida. Les enfants de François Ier, il consentit à les rendre moyennant une rançon de deux millions d'écus d'or. Les deux princesses avaient discuté à Cambrai ; ce fut la paix de Cambrai, dite aussi « la paix des dames » à cause des négociatrices ; elle fut conclue le 3 août 1529. Lorsque les petits princes revinrent d'Espagne et racontèrent à leur père la façon dont ils avaient été traités, François Ier en éprouva une colère violente. Les souffrances de ses enfants, jointes au souvenir cruel de celles qu'il avait endurées lui-même à Madrid, laissaient dans son cœur une haine invincible contre l'implacable adversaire. Il signait la paix, mais c'était en attendant qu'il pût reprendre la guerre pour

se venger. Ce qui s'est passé, écrivait l'ambassadeur vénitien Giustiniano, a tellement « irrité les haines et exaspéré le roi qu'il ne parle jamais de ces choses sans montrer un grand courroux et un violent désir de vengeance. »

Mais cette fois il prendrait son temps; il se préparerait lentement, à bon escient; puis il fallait laisser le royaume respirer. On commença par une longue campagne diplomatique destinée à isoler petit à petit politiquement l'empereur. François Ier envoya solliciter les États italiens, le pape, le roi d'Angleterre : le terrain était excellent. Cette toute-puissance impériale qui dominait l'Europe était un cauchemar pour tous ceux qui appréhendaient d'en être les victimes. Clément VII, particulièrement, et les cardinaux, qui gardaient le souvenir terrifiant du sac de Rome, étaient prêts à toutes les alliances contre l'ennemi détesté. L'entente fut si parfaite que l'on convint même d'un mariage entre le fils de François Ier qui devait être le roi Henri II et une petite-cousine du pape, Catherine, duchesse d'Urbin; ce mariage allait se faire et cette Catherine n'était autre que Catherine de Médicis, fille de Laurent de Médicis, qui avait alors treize ans, le même âge que son tout jeune fiancé. Une entrevue eut lieu à Marseille entre Clément VII et le roi de France, François Ier revenant toujours à l'idée lancinante du Milanais, le pape consentant à ce qu'il reconquît la province perdue.

Une entrevue eut lieu aussi avec Henri VIII. Moyennant de l'argent, on décida ce prince égoïste et intéressé à ce qu'on voulut. L'alliance fut assurée.

Allant cette fois plus loin encore, François Ier songea à gagner l'appui des princes allemands, adversaires de l'empereur. Au milieu des luttes occasionnées par le progrès du luthéranisme, les princes allemands, partisans de la nouvelle doctrine, avaient dû, pour se défendre contre les entreprises de Charles-Quint et des princes catholiques, s'unir entre eux à Smalkade en 1530. Le roi très chrétien osa leur proposer

de faire cause commune avec lui. Ils acceptèrent. Mais quoi? Les théologiens expliquaient à François Ier que « le droit naturel et les canons permettaient à chacun tous les moyens de défense » lorsqu'on était gravement menacé. En vertu de ce principe François Ier alla plus loin encore : il eut recours aux Turcs eux-mêmes; nouveauté hardie! Pour la première fois le sultan entrait dans le concert des puissances de l'Europe! François Ier expédia à Constantinople Rincon afin de prendre langue; en 1534, un amiral ottoman, Khaïr Eddin Barberousse vint en ambassade en France et en 1535 un autre ambassadeur français, La Forest, se rendit près du grand turc Soliman. C'était le point de départ de relations qui ne devaient jamais cesser. L'Europe fut un peu surprise. « Les Français, écrivait un ambassadeur italien, trouvent cette alliance aussi honteuse qu'elle l'est en effet », « une tache ignominieuse ». Le sentiment inconscient d'un équilibre européen nécessaire se faisant jour, l'emploi de moyens efficaces sans autre considération que l'intérêt politique semblait s'imposer en même temps.

Aux innovations politiques le gouvernement de François Ier ajouta les innovations militaires. L'ancien système de recrutement consistait à confier à un capitaine le soin de recruter une bande de 300 hommes qu'il allait prendre n'importe où, souvent à l'étranger. Le 24 juillet 1534 on créa, sur le modèle des Romains, 7 légions d'infanterie, chacune à 6 compagnies de 1 000 hommes et on affecta ces 7 légions à chacune des provinces de Normandie, Bourgogne, Languedoc, Bretagne, Picardie, Dauphiné et Guyenne. C'étaient 42 000 hommes d'infanterie dont 30 000 armés de piques ou de hallebardes et 12 000 d'arquebuses : l'origine de nos vieux régiments.

Tout étant prêt, la mort du duc de Milan, François Sforza, en 1535, fut le prétexte que choisit François Ier afin de reprendre les armes contre l'empereur. Il réclama le Milanais ; le duc de Savoie Charles III lui faisant des difficultés, il commença par occuper la Savoie et le Piémont qu'envahit l'amiral Chabot de Brion. Charles-Quint n'avait pas été sans

comprendre dès le lendemain de la paix de Cambrai que la guerre n'avait été qu'interrompue. Informé des campagnes diplomatiques de son adversaire et de leur succès, il en avait été vivement irrité et s'était aussi préparé militairement de son côté. Il accepta résolument la guerre. Avec 50 000 hommes il passa les Alpes en 1536 et envahit la Provence, résolu à s'emparer de Marseille. L'armée française chargée de le contenir avait été mise sous les ordres de Anne de Montmorency, homme prudent et circonspect. Celui-ci, sans accepter de rencontre, dévasta systématiquement le pays devant les envahisseurs, enfouit le blé et le vin, démolit les moulins, et lorsque l'armée impériale s'avança, elle ne trouva pas de quoi se nourrir. Aix fut pillée; mais Marseille, Arles, Tarascon, fortement remparées, armées, amplement munies de provisions et de soldats, attendaient. Charles-Quint se heurta à ces barrières pendant que Montmorency demeurait en observation sur le Rhône. Il tenta l'impossible pour enlever Marseille qui tint bon. Son armée mourant de faim s'émiettait. Après deux mois de séjour, Montmorency toujours impassible dans son camp de la Durance, Charles-Quint se décida à s'en aller; il rentra piteusement en Italie, n'ayant rien fait.

Les choses traînèrent dans un état d'impuissance et de lassitude générale des deux côtés. Anne de Montmorency mis en vedette par le succès de sa tactique défensive, força d'une attaque brillante le Pas de Suse, accompagné du dauphin Henri ; mais le 16 novembre 1537 les deux adversaires, ne pouvant rien faire, signaient à Monçon une trêve de trois mois sur les bases du *statu quo*. Que pouvait-on tenter de part et d'autre ? Il fut convenu qu'une entrevue aurait lieu entre l'empereur, le pape et le roi de France, entrevue dans laquelle on tâcherait de faire à nouveau la paix. A cette entrevue, en 1538, on constata qu'il était impossible de s'entendre sur un projet définitif. Une nouvelle trêve fut signée, celle-ci pour dix ans, en vertu de laquelle François Ier gardait provisoirement la Savoie, l'empereur provisoirement

le Milanais et un peu d'accalmie succéda aux haines et aux hostilités précédentes.

L'accalmie fut même telle, que l'année suivante, les habitants de Gand s'étant révoltés contre leur souverain, Charles-Quint, embarrassé pour gagner la Flandre, osa demander à François Ier la permission de traverser la France. François Ier s'empressa d'accepter. Partout, sur ses ordres, on fit au souverain si détesté, la réception cordiale et somptueuse que les Français savent mettre à pratiquer leur vertu chevaleresque d'aimable hospitalité. A Bordeaux, Poitiers, Châtellerault, Blois, Orléans, ce furent des arcs de triomphe, des harangues, des fêtes de toutes sortes. Par bravade à l'égard de ses conseillers inquiets qui lui prédisaient les pires catastrophes, l'empereur n'était accompagné que de 20 à 25 gentilshommes et de 50 chevaux. L'entrée eut lieu à Paris avec un éclat magnifique. Charles-Quint logea au Louvre et assista à des séries de banquets et de joutes. Il put gagner la Flandre sans encombre. On l'avait accueilli avec des sourires et de gracieuses paroles; au fond des cœurs trois blessures restaient saignantes : le souvenir des duretés de Madrid, l'appréhension de cette excessive puissance européenne, le regret du Milanais perdu.

Aussi, lorsque cinq ans après, en 1544, deux ambassadeurs de François Ier, Rincon et Fregose furent traîtreusement assassinés sur les bords du Pô par des soldats impériaux, François Ier profita de cet événement pour rompre de nouveau avec l'ennemi abhorré et l'attaquer. Un jeune prince, le duc d'Enghien, frère du roi de Navarre, Antoine de Bourbon, et oncle du futur Henri IV, fut mis à la tête d'une armée qui passa les Alpes et le 14 avril 1544, allait remporter sur le général impérial marquis du Guast la brillante victoire de Cérisole. On se rappelle avec quelle verve Monluc, qui était dans les troupes françaises, raconte comment il fut chargé d'aller en France demander la permission de livrer la bataille, la peine qu'il eut à l'obtenir du conseil malgré un emportement et une faconde méridionale qui

enchantaient François Ier, et le récit qu'il a écrit de ce beau fait d'armes. Après quelques tentatives peu efficaces de campagne sur les frontières du nord et du midi, en Picardie et en Lorraine, les deux souverains conclurent à nouveau la paix, celle de Soissons ou de Crépy-en-Valois, aux termes de laquelle le deuxième fils du roi de France, Charles duc d'Angoulême, épouserait une nièce de l'empereur qui aurait en dot le Milanais ; le duc de Savoie reprendrait ses États le jour où le fils du roi de France entrerait en souverain dans Milan.

Dans cette dernière campagne le versatile Henri VIII s'était prononcé pour Charles-Quint. Il fallut se battre contre lui ; il y eut quelques essais de lutte dans le nord sur terre et sur mer ; par mer on alla débarquer dans l'île de Wight ; sur terre, on livra quelques combats. Henri VIII finit par traiter à Ardres moyennant 800 000 écus pourvu qu'il rendît Boulogne et le Boulonnais. Tout le monde était fatigué !

Henri VIII ne survécut pas longtemps à ce dernier épisode ; il mourait assez rapidement, en 1547. Très frappé par cette disparition d'un homme qui était à peu près son contemporain, François Ier n'allait pas tarder lui-même, cette même année 1547, âgé de cinquante-trois ans, à disparaître à son tour, découragé et accablé par un règne de trente-deux ans qui avait compté plus d'heures tristes que de moments heureux et laissait le souvenir amer d'une suite de désastres autrement impressionnants que les satisfactions et les joies, au moins dans le domaine politique.

SOURCES. *Catalogue des actes de François Ier*, 1887 et suiv. ; Martin du Bellay, *Mémoires*, éd. Michaud et Poujoulat ; Louise de Savoie, *Journal*, même édition ; *Comptes de Louise de Savoie et de Marguerite d'Angoulême*, éd. A. Lefranc, 1905 ; Marguerite d'Angoulême, *Lettres*, éd. Génin, 1841 et 1842 ; *Journal de Jean Barrillon, secrétaire du chancelier Duprat*, éd. de Vaissière, 1897 ; *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier*, éd. Lalanne, 1854 ; *Chronique du roi François Ier de ce nom*, éd. Guiffrey, 1860 ; Monluc, *Commentaires et lettres*, éd. de Ruble, 1864 ; Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. Lalanne ; *Captivité du roi François Ier*, éd. A. Champollion-Figeac ; Tommaseo, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, 1838 ; Alberi, *Relazzioni degli ambasciatori veneti al senato*, 1839.

Ouvrages. R. de Maulde, *Louise de Savoie et François Ier*, 1895; de Lescure, *François Ier*, 1878; P. Paris, *Etudes sur François Ier*, 1885; B. Zeller, *Claude de France*, 1892; Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, 1875; Baumgarten, *Geschichte Karls V*, 1885; A. Lebey, *Le connétable de Bourbon*, 1904; A. de Barral, *Le camp du Drap d'or*, 1879; Gachard, *La captivité de François Ier et le traité de Madrid*, 1860; Jacqueton, *La politique extérieure de Louise de Savoie*, 1892; Decrue, *Anne de Montmorency grand maître et connétable de France*, 1885; A. Spont, *Marignan et l'organisation militaire sous François Ier* (*Rev. des quest. hist.*, 1899).

CHAPITRE III

LA COUR DE FRANÇOIS Ier

François Ier vers la fin de sa vie, le roi et l'homme ; sa mère Louise de Savoie, sa sœur Marguerite de Navarre ; les reines Claude et Éléonore ; Mme de Chateaubriant, la duchesse d'Étampes ; les enfants du roi ; les conseillers du prince, Montmorency, l'amiral d'Annebaut, le cardinal de Tournon. Cadre et personnel de la maison du roi. Les réunions de la cour, bals, fêtes, joutes. Voyages du roi. Luxe de François Ier et des courtisans. Gaspillage des finances, une victime : Semblançay. Goût de François Ier pour les lettres et les arts. Caractère personnel de la littérature du temps, Clément Marot, Marguerite de Navarre, Rabelais, Dolet. François Ier encourage les érudits ; la bibliothèque de Fontainebleau, le Collège de France. Les arts, la Renaissance. Évolution de l'art français ; les précurseurs : Jean Fouquet, Bourdichon, Perréal, Colombe. Transformation progressive de l'architecture, Amboise, Blois ; grandes constructions de François Ier, Chambord, Madrid, Fontainebleau. La décoration italienne, le Rosso, le Primatice, Benvenuto Cellini ; l'école de Fontainebleau.

Il existe au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale un curieux dessin au crayon de l'époque de Jean Clouet, représentant François Ier vers la fin de sa vie. Le roi a fortement vieilli, bien qu'il n'ait encore que cinquante-quatre ans ; les traits sont tirés par l'âge et une fatigue apparente ; sous la barbe grise, la bouche dessine un pli amer, comme si le prince n'avait plus d'illusion ; le regard est triste ; l'œil s'éteint ; l'ensemble donne l'impression de quelqu'un alourdi par les déceptions de l'existence, désabusé et péniblement résigné. De fait, à ne considérer que l'histoire politique du règne, il en est peu

dans les annales françaises — sinon celui de Jean le Bon — qui aient compté des désastres aussi lamentables que la défaite de Pavie et la captivité de Madrid, peu qui aient vu une suite pareillement interminable de guerres malheureuses, de complications sans cesse renouvelées et d'échecs diplomatiques mortifiants. Cependant le règne de François Ier a, tout compte fait, laissé la réputation d'une époque brillante de notre histoire. Cette réputation est due au caractère du roi, à ses goûts, à tout ce qu'il a fait pour les lettres et les arts.

L'ambassadeur vénitien Marino Cavalli arrivant à la cour de France en 1546, quelques mois avant la mort de François Ier, envoyait à son gouvernement l'impression que lui avait faite la vue du roi. C'est un témoignage des plus précis. Toujours grand, fort d'aspect et droit, François Ier avait la dignité lente et noble des gestes que donnent l'habitude de la représentation et le poids de l'âge ; il était imposant, très majestueux et royal. Comme Louis XIV, on l'eût reconnu entre tous par son grand air. Robuste, dur à la fatigue, inlassable dans les courses, les chasses et les déplacements, gros mangeur, buvant ferme, dormant mieux encore, il paraissait jouir d'une santé excellente. — Ce qu'on a dit d'une prétendue maladie très grave qui l'aurait rongé ne paraît pas prouvé ; il était atteint seulement d'un abcès qui se reformait et s'ouvrait tous les ans, affection que les médecins estimaient heureuse parce qu'elle « purgeait les humeurs » : de fait, en 1547, l'abcès ne se produira pas et François Ier mourra assez rapidement. — C'était de plus un élégant. Constamment très bien mis, il donnait le ton à la mode. Il y avait même un peu de recherche et d'affectation dans ses toilettes ; il ne voulait porter que des costumes galonnés, chamarrés, couverts de pierreries ; ses pourpoints étaient tissus d'or, et s'ouvraient pour laisser voir une chemise très fine bordée de dentelle rare. On ne comptait pas ses somptueux habits.

Surtout il était causeur charmant. Plein d'entrain et de

gaieté, se faisant à tous, il animait les réunions par sa verve et sa bonne humeur. Puis, sans avoir beaucoup lu et sans avoir étudié méthodiquement, il savait de tout. Ses connaissances variées et infinies émerveillaient ses interlocuteurs. Parlât-il de guerre, de peinture, de littérature, de langues, de géographie, de chasse, d'exercices physiques, d'agriculture, il avait sur chaque chose des connaissances précises et des idées pleines de bon sens : « Non seulement les artistes auraient profité à l'entendre, écrivait le Liégeois Thomas Hubert, qui accompagna en 1535 l'électeur palatin à Paris, mais aussi les jardiniers et les laboureurs. » Sa mémoire fidèle lui permettait de causer avec les gentilshommes de leurs généalogies qu'il savait à fond, comme il connaissait tous les nobles de son royaume. Avec les hommes de guerre, il s'entretenait de stratégie, de conduite d'armée, d'artillerie, d'approvisionnements et il les confondait par la sûreté, la netteté de ses idées ; et si ceux-ci s'en étonnaient, le roi en riant ajoutait qu'en effet il voyait bien ce qu'il fallait faire, mais qu'il ne savait pas appliquer ses conceptions, ou plutôt qu'il ne s'en souciait pas, et que malheureusement il n'avait jamais trouvé personne qui sût les réaliser. Avec les érudits enfin, il aimait parler de philosophie, de livres, de manuscrits. Contradiction bizarre, c'était peut-être ce genre de conversation que préférait ce roi si gentilhomme, si représentatif d'une race aimable, pas très sérieux au fond. En réalité, esprit curieux, il avait le talent de s'instruire en faisant parler ceux qui savaient ; il s'assimilait très bien, puis doué de bon sens et de jugement, il arrivait à « ce qu'il n'y eût chose, comme dit Cavalli, ni étude, ni art sur lesquels il ne pût raisonner très pertinemment et qu'il ne jugeât d'une manière aussi assurée que ceux-là mêmes qui s'y étaient spécialement adonnés ». Aucun roi de France, pas même Henri IV auquel il ressemble tant par certains côtés, n'a su donner à ses dîners, à ses réunions de cour, petites ou grandes, un attrait plus distingué.

A le bien prendre, toutefois, ce n'était qu'un homme de plaisir. Si dans sa jeunesse il avait affectionné les jeux bruyants et dangereux, jusqu'à risquer à se tuer vingt fois ; s'il avait eu des goûts un peu rudes tels que celui de faire lutter un taureau contre trois lions dans les fossés d'Amboise ; si, jeune homme gâté de famille riche, il s'était diverti à des folies telles que de se masquer, de se déguiser avec des camarades, et d'aller, comme le raconte le *Journal d'un bourgeois de Paris*, « parmi la ville en aucunes maisons jouer, gaudir », et y commettre Dieu sait quels excès « que le populaire prenait mal à gré », il avait conservé dans l'âge mûr une tendance marquée pour la dissipation. Chasses, fêtes, conversations, voyages perpétuels, toilettes, recherche des jolies choses, tout sollicitait continuellement un esprit qui devenait incapable de s'attarder longuement aux affaires sérieuses. Avec du jugement et des connaissances, le défaut d'application faisait de François Ier un homme léger.

De cette légèreté, il témoigna surtout dans les questions concernant son gouvernement. Il détestait s'occuper de l'État : les soucis de sa charge de roi l'obsédaient ; il fallait qu'on lui en parlât le moins possible. Assez facile d'accueil, bienveillant, simple, il acceptait une idée émise par ses conseillers et l'approuvait sans difficulté pour en avoir plus tôt fini. La reine Marguerite, sa sœur, s'en plaignait assez à l'ambassadeur Giustiniano, surtout en pensant à Charles-Quint, l'adversaire si jaloux, si réservé, si réfléchi ! Heureusement que pour les très graves affaires François Ier reprenait ses droits et entendait décider : volontiers même dans ces cas-là affectait-il un autoritarisme tranchant. Le bon côté de cette légèreté fut son absence de rancune : il pardonnait aisément et oubliait ; le mauvais côté fut cette politique inintelligente qui l'amena peut-être à faire preuve de bravoure et d'élan, deux qualités qu'il possédait, mais attesta son défaut de finesse et d'adresse dont il aurait eu beaucoup plus besoin. Peut-être à cette

légèreté ne furent pas étrangères les influences féminines qui, dès sa jeunesse, s'étaient exercées continuellement sur lui et prirent dans l'âge mûr une telle importance autour de sa personne.

De ces influences, la première fut certainement celle de Louise de Savoie, sa mère. Les historiens qui, au XVIIe siècle, reprenant l'histoire de Charles de Bourbon et voulant, devant la famille du connétable montée sur le trône, excuser un peu la trahison du personnage, ont accablé Louise de Savoie, la représentent comme une âme fielleuse, avide, bassement rancunière, sacrifiant ceux-ci ou ceux-là au dépit de ne pouvoir se faire épouser. Qu'elle ait été très regardante dans ses intérêts, cela semble certain ; mais qu'elle ait eu le caractère bas, c'est douteux. Fière de son fils dans lequel elle avait mis toutes ses affections, elle l'a trop adulé pour avoir eu la force de le bien diriger. Son rôle, pendant la captivité de Madrid, fut digne, intelligent et ferme. François Ier l'estimait infiniment — les lettres qu'il lui écrivait le prouvent. Lorsque cette pâle et mince personne mourut, le 22 septembre 1531, âgée de cinquante-six ans, elle fut regrettée partout, et la mélancolique épitaphe que le roi son fils composa sur sa tombe :

Ci-gist le corps dont l'âme est faite glorieuse, etc.,

parut justifiée à tout le monde.

La seconde de ces influences a été celle de la sœur du roi, « Madame Marguerite d'Orléans », comme on l'appelait, la charmante reine de Navarre, qui, veuve du duc d'Alençon, mort après la bataille de Pavie, fut mariée, le 31 janvier 1527, sans enthousiasme, au roi de Navarre, Henri d'Albret, dont elle aura Jeanne d'Albret, la mère d'Henri IV. La fine et intelligente créature, si accueillante, si gracieuse, bonne, douce, charitable, incapable de mépriser personne, l'esprit très ouvert à toutes les idées, aimant causer avec les savants, écrivant des contes — *la*

Marguerite des Marguerites, — des comédies, des pastorales, des chansons et composant des vers, adorait trop aussi ce frère gâté qui l'appelait « sa mignonne », pour ne pas tout accepter de lui sans chercher à corriger ses défauts. « Ne parlons pas de celle-là, disait François Ier à quelqu'un qui lui dénonçait les tendances luthériennes de sa sœur ; elle m'aime trop ; elle ne croira que ce que je croirai !... » Elle croyait et voulait ce que son frère désirait. Cette admiration approbative ou, tout au moins, si la princesse désapprouvait, son inaptitude à hasarder des remontrances faisait de la spirituelle mais peu énergique Marguerite une aide insuffisamment efficace à ceux qui eussent voulu voir conseiller au roi plus de suite et de sérieux. Peut-être s'en affligeait-elle au fond d'elle-même, et sa fleur préférée, sa devise, le souci, trahissait-elle les inquiétudes secrètes de sa pensée !

Les reines, femmes successives de François Ier, n'ont pas compté : la première, Claude, morte, trop jeune, à vingt-cinq ans, la seconde, Éléonore, sœur de Charles-Quint, épousée par nécessité politique, n'ayant pas eu d'enfant du roi et vivant à l'écart un peu seule, isolée malgré un personnel de cour nombreux, étrangère, dépourvue d'influence, paraissant à peine et ne jouant aucun rôle.

Les amies du souverain ont tenu au contraire une place bien plus considérable. François Ier a eu la réputation d'avoir été un des princes les plus gais et les plus volages qui aient régné en France. On a exagéré. Jeune, peut-être a-t-il fait preuve de vivacité de sentiments très changeants. Il n'a eu en réalité que trois affections principales qui, il est vrai, l'ont tenu toute sa vie, ce qui est beaucoup. La première, la moins importante, fut celle que provoqua Anne de Graville, demoiselle d'honneur d'Anne de Bretagne, blonde et fine jeune fille, intelligente, gracieuse, attrayante avec ses yeux noirs, son grand front, sa petite bouche et son teint rose. L'histoire ne dura guère. Anne se sauva un jour en compagnie de son cousin, Pierre de Balzac

d'Entraigues, et on les maria ensemble avec une petite dot pour la peine; ils eurent beaucoup d'enfants.

La seconde liaison fut plus sérieuse. Françoise de Foix, sœur de deux capitaines de cette maison de Foix qu'on trouve sur tous les champs de bataille du temps : Odet de Foix, vicomte de Lautrec, vingt fois blessé à Ravenne; André de Foix, seigneur de Lesparre, aveuglé d'un coup de feu, — avait été mariée jeune, en 1509, au Breton Jean de Laval, sire de Chateaubriant. C'était une grande et forte créature, brune, plantureuse, solide. Elle écrivait des poésies, plus abondantes que délicates; elle avait l'esprit cultivé. Mais elle était coquette de sentiments, peu distinguée, manquait de réserve et n'aimait pas son mari. Les préférences du roi pour elle datèrent de 1516, au retour de Marignan : ce furent des relations peu tranquilles dans lesquelles furent échangés beaucoup de vers — la mode en ce temps-là étant de s'écrire en vers — et beaucoup d'aigreurs : elle, vive, impérieuse, jalouse; lui, insouciant et rieur. Elle fut un peu encombrante :

Ci-gist un rien, là où tout triompha...

écrivait avec raison plus tard Marot en composant son épitaphe. La comtesse de Chateaubriant fut remplacée vers 1523 par la duchesse d'Étampes, qui était tout son opposé.

Anne de Pisseleu, demoiselle d'Heilly, plus tard duchesse d'Étampes était, en 1523, une blonde et pâle jeune fille de dix-sept ans, charmante, distinguée, mince et gracieuse, demoiselle d'honneur de Louise de Savoie, aussi tendre et retenue que l'autre était véhémente et en dehors. François Ier la remarqua dans l'élégante petite troupe des filles d'honneur de sa mère ; il dissimula son émotion. Louise de Savoie et Marguerite la devinèrent. Au moment du départ du roi pour Pavie, la cour ne savait rien; elle apprit tout au retour. La rivale, Mme de Chateaubriant, fut hors d'elle; elle s'emporta, répétant qu'Anne

d'Heilly avait les cheveux crêpés ; il fallut que François Ier lui signifiât la rupture et son congé, ce qu'il fit par une lettre rimée, dans laquelle il la comparait à une « bête insensée ».

Accomparée à la beste insensée,
Fut envoyée, avec, aux champs paître !

écrivait ironiquement la reine Marguerite. La nouvelle affection du prince qui devait durer vingt-quatre ans, jusqu'à la mort, lui procura un attachement fidèle et intelligent, une amie exquise, spirituelle, aimante et calme. Après la mort de Louise de Savoie, Mme d'Étampes fut nommée gouvernante des filles du roi, Marguerite et Madeleine, qui avaient dix et sept ans, témoignage singulier d'estime et d'affection. En 1534, à vingt-huit ans, elle avait été mariée à Jean de Brosse, comte de Penthièvre ; le roi donna aux époux le comté d'Étampes qu'il érigea en duché deux ans après.

Ce fut surtout au milieu de ce groupe de femmes que François Ier vécut, ne les quittant pas, se plaisant en leur compagnie, se faisant suivre d'elles dans ses voyages.

Il faudrait ajouter ses filles. Il a eu de la reine Claude six enfants : trois garçons : François, Henri et Charles ; trois filles : Louise, Madeleine, Marguerite. Des trois garçons, l'aîné mourut assez brusquement en 1536, après avoir bu un verre d'eau trop froide à la suite d'un exercice violent ; le troisième, le duc d'Orléans, fut emporté, en 1545, à vingt-trois ans, d'une maladie épidémique contractée près d'Abbeville ; le second, Henri, est celui qui va devenir Henri II. Des trois filles, Louise mourut n'étant encore que fiancée ; Madeleine fut reine d'Écosse : à sa mort François Ier avait encore près de lui Marguerite, âgée de vingt-deux ans, qu'on n'avait pas pu arriver à marier, et qui, intelligente et très bien douée comme sa tante, savait le latin, le grec, l'italien. Ce fut une charmante enfant que son père aimait beaucoup. Elle complétait le cadre agréable qui entourait François Ier et qui le distrayait.

Devant l'insouciance du prince adonné à la vie de société, tout aux plaisirs et aux joies de l'existence, les conseillers de François Ier, jouissant de la faveur du maître, prirent une place considérable. Au début du règne, le roi avait quatre ou cinq favoris, ses anciens amis, Bonnivet, Brion, Montchenu, Montmorency. A la suite de sa brillante campagne contre Charles-Quint, Montmorency devint prépondérant. Il avait au gouvernement près de lui l'amiral Chabot de Brion et le chancelier Poyet. Il y eut entre eux mésintelligence. Montmorency et Poyet détestant Brion le perdirent, le firent chasser et lui firent faire son procès. A son tour, Montmorency connut la disgrâce, lorsque la politique, qu'il avait préconisée, d'entente avec l'empereur, eut échoué : Poyet fut entraîné dans la même chute. Vers la fin de sa vie, François Ier avait placé toute sa confiance dans l'amiral Claude d'Annebaut, un bon capitaine, plein d'honneur, un peu bègue, mais très brave homme, et le cardinal de Tournon. Il ne voyait plus que par leurs yeux, s'en remettait à eux du soin de diriger les affaires, approuvait tout ce qu'ils faisaient. « Il ne prend plus aucune décision, écrivait l'ambassadeur vénitien, il ne fait aucune réponse qu'il n'ait écouté leurs conseils; en toutes choses il s'en tient à leur avis, et si jamais — ce qui est fort rare — on donne une réponse à quelque ambassadeur, ou si l'on fait une concession qui ne soit pas approuvée par ces deux conseillers, il la révoque ou la modifie. » Ayant ainsi trouvé dans son manque d'application aux affaires, deux administrateurs auxquels il pouvait délaisser le souci du gouvernement, François Ier était libre de s'abandonner à la vie de son choix, la vie de cour, de plaisir et de voyages.

La cour de François Ier a été la première en date de ces royales réunions de seigneurs et de grandes dames toujours parés, toujours en fête, qui, par leur air de joie perpétuelle, le souci de la représentation, le brillant et l'éclat, sont demeurés si longtemps un achèvement raffiné de la vie sociale. Le cadre même de la cour, avec ses fonctions et ses

titres, existait depuis très longtemps, s'était lentement formé à travers les siècles du Moyen âge et durera sans beaucoup de changements ou d'adjonctions nouvelles, jusqu'à Louis XIV et jusqu'à Louis XVI. En donnant aux femmes une place spéciale, en provoquant le souci chez tous d'être magnifiquement paré et en multipliant les assemblées, François Ier a, pour ainsi dire, vivifié ce cadre et lui a donné ce caractère de grandeur, de richesse et d'élégance dont l'apogée a été atteint au temps de Louis XIV. « Une cour sans dames, écrivait Brantôme, est un jardin sans aucunes belles fleurs. » Les femmes ont particulièrement brillé sous François Ier ; mais, à côté, un luxe de personnel, de titres, de « domestiques, » entoure le roi d'un cortège sans nombre pour rehausser sa dignité et accroître son prestige. Parcourons rapidement cette galerie.

Sous la direction du grand maître de la maison du roi qui fut successivement Boissy et Montmorency, voici le service particulier du souverain hiérarchisé : le chambellan, qui gouverne la chambre du roi ; les quatre gentilshommes de la chambre, qu'on appellera plus tard les premiers gentilshommes, servant chacun par quartier, c'est-à-dire trois mois par trois mois, ne quittant jamais le prince et ayant douze pages de la chambre sous leurs ordres ; toute une phalange ensuite de gentilshommes de la chambre les secondant, le nombre en a varié de vingt à cinquante-quatre. Puis viennent une vingtaine de maîtres d'hôtel, chargés de la partie matérielle de la vie du roi, la nourriture surtout, — ce sont des gentilshommes encore — et ayant sous leurs ordres pour l'accomplissement de leurs fonctions une trentaine de panetiers, vingt-cinq échansons, quinze valets tranchants. Ce qui est secrétairerie, correspondance, papiers d'État est du ressort de sept secrétaires de la chambre parmi lesquels on trouve la famille célèbre des Robertet, François, un filleul du roi, Jean, tous casés par Florimond, l'ancêtre ; puis un Nicolas de Neuville, qui ouvre la série interminable de ces secrétaires du roi et

secrétaires d'État du même nom, devenus ensuite des Villeroy et qui se sont pendant trois siècles, pour ainsi dire, transmis de père en fils les charges près des personnes royales. François Ier a pour pages ce qu'il appelle des « enfants d'honneur », une trentaine, ayant mission de menus offices, tels que celui d'apporter au roi un objet qu'il demande et surtout de parer les réceptions de leur grâce juvénile et de leurs beaux costumes d'argent.

Puis vient la chapelle du roi avec le grand aumônier, qui est cardinal, le maître de l'oratoire, qui est un évêque; le confesseur du souverain, qui est dominicain; cinquante aumôniers du roi parmi lesquels François Ier ira chercher les évêques qu'il nomme aux sièges épiscopaux du royaume, conformément au concordat de Bologne; enfin ses sept chapelains et ses sept sommeliers de chapelle.

Au-dessous s'étagent les séries inférieures d'emplois subalternes plus particulièrement « domestiques » : les quatre huissiers de la chambre, manières de personnages tout de même; les vingt à quarante valets de chambre; — le titre n'étant pas seulement donné à ceux qui remplissent la fonction, mais aussi à des gens que le roi désire honorer, la qualité s'accompagnant d'une pension annuelle de 240 livres : Clément Marot, François Budé; — un maître de la garde-robe, deux porte-manteaux, sept chantres, sept médecins, six chirurgiens, quatre barbiers, un libraire, de huit à quatorze gens de métier, huit clercs d'office, huit huissiers de salle.

Les cuisines comprennent un personnel considérable, divisé en deux séries : ceux qui s'occupent de la nourriture du prince, « la cuisine bouche, » ceux qui s'occupent de la nourriture du reste de la cour, « la cuisine commun »; et ce sont pour chacune de ces cuisines, quatre écuyers, six queux, puis potagers, hâteux, sauciers, pâtissiers, garde-vaisselle, enfants de cuisine, barilliers, sans compter les aides, et, au-dessous ou à côté, cette foule de fonctions diverses, cortège inévitable d'une cour compliquée, fruiterie, fourrière,

tapissiers, maréchaux de logis, musique — tambourins, fifres, joueurs de cornet ou autres instruments, — trésoriers et le reste.

L'écurie est à part, commandée par le grand écuyer Galiot de Genouillac ayant sous ses ordres vingt-cinq écuyers d'écurie, tous gentilshommes dirigeant une armée de cochers et de palefreniers. Car Dieu sait si l'écurie de François Ier doit être nombreuse pour fournir aux déplacements perpétuels du souverain et de son monde !

A part aussi, le personnel des chasses, non moins nombreux : un capitaine des toiles et cent archers destinés à disposer des toiles dans des parties de forêt pour les envelopper, — on rabat le gibier dans ce clos et on le tire, — cinquante chariots, douze veneurs, des valets de chiens ; plus de cent chiens et limiers ; puis la fauconnerie et ses trois cents oiseaux de proie, entretenus par cinquante aides-fauconniers, cinquante gentilshommes sous les ordres du grand fauconnier, René de Cossé.

Chacune des reines, reine de France, reine de Navarre, chacun des princes a des maisons, satellites de celle du roi, sinon aussi fastueuses, au moins aussi hiérarchisées. Les reines ont, en plus, des dames, une dame d'honneur qui est, pour Claude de France, — rencontre ironique ! — Mme de Chateaubriant ; des dames proprement dites, quinze pour Claude, dix pour Marguerite ; des demoiselles d'honneur, qu'on appelle « filles demoiselles », seize pour la première, huit pour la seconde. Les filles du roi ont dix-neuf dames, dont trois gouvernantes, sans parler des nombreuses femmes de chambre.

Aux fils du roi sont attachés deux gouverneurs, cinq chanceliers, dix maîtres d'hôtel, trois gentilshommes, quatorze enfants d'honneur et une foule de serviteurs analogues à ceux du roi.

Cette esquisse rapide ne serait pas complète, si nous ne mentionnions la garde du roi, quatre cents archers de la garde, dont trois cents Français et cent Écossais, origine

des gardes du corps; les cent Suisses, hallebardiers vêtus de la livrée du roi; les deux cents gentilshommes « ayant chacun sur leurs épaules un bâton à bec de faucon », plus tard gentilshommes à bec de corbin, avec des costumes aux couleurs variées rehaussant les cérémonies de leurs uniformes chamarrés.

Ces cérémonies, il faut se les figurer dans tout l'éclat des habits d'or et d'argent affectionnés par François I[er], se détachant sur le cadre blanc, noir et « tanné » de la livrée du prince. A la vérité, François I[er] a eu un peu de peine à trouver à Paris un logis convenable pour semblables déploiements. Il n'habite pas le Louvre, vieille forteresse carrée et sombre, incommode, encombrée au milieu d'un donjon énorme qui obscurcit les salles et les rend lugubres; le Louvre, d'ailleurs, ne sert que de prison et de trésor : le roi réside plutôt aux Tournelles près de la Bastille, amas de constructions disparates de tous âges et de tous styles, fouillis de salles et de cours sans grandeur et sans commodité; ou bien il s'installe au Palais, le logis du parlement. Il y a au Palais une grande salle, la salle des procureurs, à deux vaisseaux gothiques, ornée des statues en bois sculpté et peint de tous les rois de France, qui est en somme la plus belle salle de Paris; et c'est là principalement que François I[er] reçoit. On tend les murs de tapisseries; s'il s'agit de l'audience solennelle donnée à quelque ambassadeur, on dresse un échafaud garni de tentures, au fond, près de la table de marbre, échafaud sur lequel se place le fauteuil, ou, comme on dit en ce temps, « la chaire » du roi; s'il s'agit d'un banquet, d'un bal ayant lieu le soir, on remplit la salle d'une profusion de cierges « de cire ardente pendant en croix par le haut »; et, dans ce cadre de somptueuses tapisseries, sous le flot de lumières tombant de la voûte, scintille et miroite la profusion des costumes dorés des seigneurs ou des dames de la cour. A défaut de la grande salle du Palais, François I[er] recevra dans la maison de

l'évêque de Paris, derrière Notre-Dame. Il donnera encore des banquets dans la cour de la Bastille, toute la cour tendue de tapisseries sur lesquelles sont attachées des guirlandes de lierre, douze cents torches illuminant ; on appelle cela une fête « à torches ardentes », et après le banquet suit un bal. Avec les dîners et les bals, la grande fête des courtisans est encore la joute, qui a lieu devant l'hôtel des Tournelles, au milieu d'échafauds couverts de tapisseries sur lesquels prennent place des dames en toilettes élégantes, pendant que les chevaliers habillés de pied en cap de ces magnifiques armures damasquinées dont nous avons conservé des exemplaires remarquables, rivalisent d'adresse, de vigueur et d'endurance. Deux fois par semaine, François Ier aime à réunir sa cour en une joyeuse et brillante assemblée. C'est un peu politique chez lui. Plus tard, sa belle-fille Catherine de Médicis écrira à Charles IX : « J'ai ouï dire au roi votre grand-père (François Ier) qu'il fallait, pour vivre en repos avec les François et qu'ils aimassent leur roi, deux jours les tenir joyeux, sinon ils s'emploient à autres choses plus dangereuses. »

En réalité, le roi reste peu à Paris : il ne sait rester nulle part; d'humeur très changeante, il va et vient perpétuellement, toujours en voyage, demeurant à peine quinze jours au plus en un endroit et repartant au hasard d'un côté ou d'un autre. Et la cour entière doit le suivre ; immense « attirail » exigeant un train considérable; Benvenuto Cellini écrit dans ses *Mémoires* qu'il faut douze mille chevaux, et quand la suite est complète, dix-huit mille pour mener tout ce monde ! Au dire de Soranzo, l'ensemble représente une masse de six mille cavaliers et de douze mille piétons. Or, la vie n'est pas plaisante au cours de ces pérégrinations extraordinaires. Si l'on arrive le soir dans un pays où il n'y a que peu ou pas de maisons, force est de camper, de dresser des tentes, des baraques en toiles; cela ressemble quelque peu, ajoute Cellini, qui en souffrit beaucoup, à des installations « de bohémiens » ! Chacun pâtit. Seul le roi ne paraît

pas subir autrement les conséquences d'une vie aussi instable. Rien ne lui manque, Il a des tapissiers, nommés « reposteros », qui vont devant lui, installant pour le soir son gîte, dressant son lit — on transporte son mobilier de chambre — et allant « par les champs tendre les tapisseries, nettoyer les tapis velus que l'on met en terre en la chambre (tapis de pied d'Orient) et nettoyer les habillemens ». Sa table ne manque de rien ; il est servi à souhait : « Dans un village, dans des forêts, en l'assemblée, écrit Brantôme, il est traité comme s'il eût été dans Paris. » En traversant la France, Charles-Quint en était étonné. Mais la suite gémit et récrimine. Les seigneurs se ruinent à ces déplacements dispendieux où tout leur représente des frais excessifs, et les ambassadeurs étrangers qui ne quittent pas le roi en marche, ne tarissent pas de plaintes amères. En créant la première cour moderne, François Ier a conservé l'humeur errante des premiers Capétiens vagabonds.

Or, cette existence voyageuse lui coûtait très cher, à lui aussi. Il n'a jamais regardé à la dépense. François Ier est un des rois de France qui ont le plus gaspillé d'argent, de la façon la plus magnifique peut-être, mais la plus inconsidérée et la plus insouciante.

Ce gaspillage, il l'apporta dans tout. Il adorait le luxe pour le luxe lui-même. Nous avons dit qu'arbitre de l'élégance, il dirigeait la mode : la mode fut, de son temps, extraordinairement onéreuse. Tout ce que François Ier avait sur lui était en or : en or, les breloques nombreuses dont il aimait à se couvrir ; en or, ses éperons, ses miroirs, les boutons et les agrafes de ses vêtements ; la mule qu'il montait avait une housse garnie d'or et une bride de soie plaquée d'or, avec des boutons d'or sur les houppes ; ses habits étaient en drap d'or, brodé, frisé, profilé d'or, comme des ornements sacerdotaux. Il couvrait ses doigts de bagues, de diamants, de rubis. Il portait du linge de la plus fine toile de Hollande, des chemises brodées de soie noire que l'on conservait dans des étuis de maroquin parfumé. Les objets ser-

vant à son usage familier étaient en argent: encrier, flacons, chandeliers, vaisselle, rebec (instrument de musique dont il jouait) et pupitre; on ne comptait pas ses élégantes fourrures de zibeline ou de martre; le fourreau de son épée était de velours blanc. Certaine année, son tailleur présenta une note de 15 600 livres.

Il fallut qu'autour de lui la cour suivît l'exemple. Aux jours de belles cérémonies, les deux cents gentilshommes de la garde étaient vêtus de drap d'or, tandis que le roi paraissait tout blanc, en toile d'argent, et qu'à côté de lui se tenait le chancelier de France en robe de cérémonie avec un manteau écarlate; les pages et les gens de l'écurie étaient aussi en blanc, moitié velours, moitié toile d'argent; courtisans et dames devaient rivaliser de splendeur et d'éclat, y mettre jusqu'à leur dernier écu; et tout en admirant le public se moquait; à la place Maubert, les moralités jouées sur les planches raillaient les seigneurs « qui emportaient leurs terres sur leurs épaules ».

C'était surtout le roi qui se ruinait. En un autre temps que cette période de notre histoire dans laquelle la fortune publique a été large, la misère due au gaspillage eût été extraordinaire. Il n'est pas très aisé d'avoir des chiffres sûrs, la comptabilité, comme on va le voir, n'ayant pas pu être rigoureuse. Les revenus réguliers paraissent avoir été de 3 millions d'écus d'or. Sur le papier, les dépenses semblaient s'équilibrer : on prévoyait au compte du roi 50 000 écus pour ses habillements, dons, dépenses courantes ; 50 000 écus pour ses menus plaisirs ; 200 000 pour l'entretien des gardes; 70 000 pour la reine et sa maison; 300 000 pour le dauphin; 40 000 pour la chasse. Mais, en réalité, François Ier donnant ou commandant sans réflexion ni réserve, le chapitre des dépenses s'étendait indéfiniment. Les guerres dispendieuses, les pensions payées à l'étranger, les sommes remises au roi d'Angleterre, contribuèrent à approfondir le gouffre: il est impossible de savoir ce que le règne de François Ier a coûté. Dès 1518, le déficit

était de 1 261 203 livres. On usa de tous les moyens: on emprunta à tout le monde et tout le temps, aux villes, au clergé, aux banquiers français et étrangers; on inventa les rentes de l'Hôtel de Ville, premier essai de crédit public et de grand livre; on aliéna; on usa d'expédients de tout genre: on augmenta les droits; on vendit les offices. C'est miracle que le gouvernement n'ait pas fait banqueroute! Mais la prospérité était telle que les sujets payèrent sans trop récriminer; un ambassadeur italien admirait leur soumission; à sa mort, François Ier trouva le moyen de laisser encore dans ses coffres plus de deux millions d'or! Le désordre du roi dans ses finances devait faire au moins une victime: ce fut Semblançay. L'histoire de Semblançay est caractéristique de l'insouciance et de la légèreté du prince dans ses gaspillages, comme elle éclaire le mode et l'organisation de l'administration du temps.

On a raconté que Semblançay avait été perdu par Louise de Savoie, laquelle l'avait empêché d'expédier à Lautrec, se battant en Italie, certaine somme d'argent réclamée par celui-ci, afin de se venger des dédains à son égard de Lautrec qu'elle aimait, ce qui aurait amené la défaite du malheureux à la Bicoque. Cette version est controuvée. Vieux serviteur blanchi dans l'administration des finances, Jacques de Beaune de Semblançay, fils d'un simple marchand de Tours, avait été successivement trésorier au service d'Anne de Bretagne, général (receveur général) du Languedoc en 1495, de la Langue d'oïl en 1509, et en 1518 était devenu une manière de surintendant des finances du royaume avec la « charge, connaissance et intendance du fait et maniement de toutes nos finances », comme disait l'acte royal. Il gérait les deniers du roi et en même temps la fortune privée de Louise de Savoie. C'était un personnage considérable. Malheureusement pour un financier, s'il avait de l'habileté, il n'avait pas d'ordre ; sa comptabilité laissait à désirer. Lorsque les prodigalités de François Ier endettèrent le trésor royal et qu'il fallut user d'expédients afin de remplir celui-

ci, les opérations de trésorerie compliquées achevèrent de brouiller la gestion de Semblançay. Il ne s'en préoccupa pas. A tort ou à raison, en outre, il crut que Louise de Savoie entendait que sa fortune vînt en aide, dans les cas extrêmes, au trésor royal épuisé, et il usa de cette permission, — réelle d'ailleurs, en principe. Le résultat fut beaucoup de confusion. Aussi, lorsqu'on fut sur le point d'envoyer de l'argent à Lautrec, il se trouva que le trésor royal devait à la cassette de Louise de Savoie une somme équivalente à celle qui allait passer les monts, et qu'au lieu de gagner l'Italie, l'argent resta à la mère du roi. Les emprunts, les aliénations, les ventes d'offices se succédaient et tous autres procédés du même genre : les difficultés des finances publiques ne faisaient que croître. En 1522, le déficit fut de 2 500 000 livres. Le roi, moins attentif à la manière dont il dépensait à pleines mains qu'impatienté de la gêne perpétuelle dans laquelle étaient ses finances, au dire de Semblançay, s'avisa enfin que le même Semblançay était extrêmement riche, qu'il paraissait de jour en jour devenir plus opulent, qu'il achetait des domaines immenses, bâtissait des châteaux et faisait parade d'une fortune étrange. L'inquiétude et le soupçon saisissant le roi, il demanda à son « surintendant » des comptes ; l'autre répondit d'une façon évasive. François Ier et Louise de Savoie insistèrent et, à plusieurs reprises, revinrent à la charge. Finalement le roi, lassé des atermoiements dilatoires de Semblançay, nomma une commission qui fut chargée de revoir et d'apurer les pièces de comptabilité. Après bien des tergiversations, Semblançay produisit ses dossiers. La commission les examina. Elle prononça que les pièces étaient en règle. Les choses demeurèrent en l'état. Deux ans se passèrent, lorsque au bout de ce temps, un commis de Semblançay mis en prison pour un délit quelconque, avoua, par vengeance, que son maître lui avait fait faire, à lui et à d'autres, des actes faux, des bordereaux antidatés, des quittances falsifiées, en somme que Semblançay avait suborné et corrompu ses sous-

ordres, afin de fabriquer la comptabilité qui avait été soumise à la commission. François Ier, furieux, décida qu'un procès criminel serait intenté au surintendant. Semblançay, interrogé, confronté et jugé, fut convaincu, selon la sentence, de vols, de faux, de malversations, d'abus de confiance ; il fut condamné à la confiscation de ses biens et à être pendu. Les juges avaient espéré que le roi n'exécuterait pas leur sentence et ils avaient été inexorables. François Ier l'exécuta. Ce fut un spectacle lamentable, que celui de ce vieillard, — Semblançay avait soixante-quinze ans, — dont l'existence avait été si enviée, conduit au gibet de Montfaucon. Il mourut le 11 août 1527 avec constance et courage. Le lieutenant criminel du Châtelet, Maillart, qui le conduisait, tremblait plus que lui :

> Et Semblançay fut si ferme vieillard
> Que l'on cuidoit au vrai qu'il menât pendre
> A Montfaucon le lieutenant Maillart,

comme disait Marot. C'était la revanche ou la rançon des magnificences de la cour !...

Des effets de ce gaspillage financier de François Ier, tout ce qui était fêtes a disparu. Il en reste à peine le souvenir à demi effacé. Pour la gloire du prince une partie et non la moindre a subsisté, c'est ce que le roi a fait à l'égard des lettres — le Collège de France toujours vivant en témoigne ; et à l'égard des arts — les châteaux subsistants bâtis par lui l'attestent.

L'intérêt que François Ier a porté aux lettres et aux arts est bien provenu un peu, comme chez les mécènes italiens de son temps, du souci de paraître grand et généreux par une intelligente protection accordée aux artistes ; mais il y a eu chez lui plus que de cette orgueilleuse pensée de Louis XIV de rendre son règne illustre au moyen de l'éclat provoqué ou soutenu des littérateurs, des peintres, des architectes, des sculpteurs : il y a eu un goût personnel et désintéressé pour les belles choses. Elevé dans le luxe délicat des

œuvres d'art, il a gardé toute sa vie une prédilection marquée à l'égard de ce qui était forme élégante ; il avait du discernement ; il s'est plu à provoquer des créations, à les suivre, à les corriger. Ce n'est donc pas seulement à titre d'homme riche et prodigue multipliant les commandes, permettant aux artistes de produire sans compter, qu'il a eu sa part dans le mouvement artistique considérable de son siècle ; par ses préférences il a contribué en une certaine mesure au développement des modes nouvelles qui peu à peu s'introduisaient ; son exemple a incité grands seigneurs et financiers à l'imiter. Il a eu son influence sur le développement de la Renaissance en France.

Cette influence a été moins importante à l'égard de la littérature. La littérature de la première moitié du XVIe siècle est trop personnelle pour qu'une action quelconque ait pu être exercée sur elle. Il n'y a pas lieu de parler du talent de François Ier à écrire. Il composait des vers ; il échangeait des épitres rimées avec sa mère, sa sœur, Mme de Chateaubriant ou Anne d'Heilly ; il a laissé des rondeaux, des madrigaux, des chansons, des épigrammes. C'est de la versification médiocre plus que de la poésie.

Mais il était à même d'apprécier les bons vers. Il sut reconnaître, protéger et encourager le poète le plus en renom de son règne, Clément Marot, bien du temps par son humeur indépendante, sa nature très française, ses poésies aisées et gracieuses qui rappellent joliment la vie des champs. La reine Marguerite qui le goûtait infiniment lui avait fait une pension de 155 livres ; François Ier lui donna le titre de valet de chambre avec une pension de 240 livres. Le roi suivait ses compositions ; il le poussa à donner une traduction en vers des psaumes, qui en effet parut. Mais Clément Marot était de tendance luthérienne ; les psaumes qui eurent un succès considérable dans le monde protestant et que tous les huguenots du XVIe siècle chantèrent, lui valurent de vives attaques à la suite desquelles il dut prendre le chemin de l'exil ; il allait mourir à Turin en 1544.

François Ier lui resta fidèle. Les états de la maison du prince portent encore le nom de Marot comme valet de chambre du roi, avec la pension afférente, deux ans après la mort du poète.

Indépendant et personnel était bien aussi ce Bonaventure des Périers, également pensionné de Marguerite de Navarre, admis à la cour, poète comme elle et prosateur, qui dans son *Cymbalum mundi* fait preuve d'un scepticisme moqueur analogue à celui de Voltaire. Devenu protestant ou peut-être simple athée, il fut persécuté de tout le monde, même de Calvin, et finit, dit-on, par se tuer, en 1544.

Mais c'est moins la poésie — sauf avec Clément Marot — que le conte, la nouvelle qui ont fleuri sous François Ier. Le genre, à l'imitation de ce qui se faisait en Italie, eut un vif succès au milieu des courtisans du prince et auprès du prince lui-même. Marguerite de Navarre s'y adonna personnellement avec application et nous a laissé dans l'*Heptaméron* son meilleur titre de gloire littéraire, plus assurément que dans ses innombrables poésies trop pâles. Les contes de Marguerite manquent peut-être de relief, mais ils témoignent d'une ingéniosité agréable et ils tranchent sur les productions similaires contemporaines par un choix d'histoires plus vivantes et plus « modernes ». François Ier, qui est le sujet d'au moins un de ses contes, les goûta, comme il lut certainement le premier livre, paru en 1535, et le troisième paru en 1545, de l'œuvre qui représente à un si haut degré ce XVIe siècle varié, jalousement libre d'esprit, hardi et prompt aux idées neuves : le *Pantagruel*. Avec son érudition étendue et son indépendance de caractère, jointes à l'audace de la pensée, à l'esprit ouvert et moqueur, au jugement critique et averti, Rabelais a charmé un temps qui se reconnaissait en lui. La puissance d'une imagination créatrice unique et d'une richesse verbale presque sans égale au milieu d'un flot mêlé de beautés inimitables et de grossièretés, le tout d'une portée philosophique et sociale indiscutée, font de son œuvre un monument hors pair. Mais

combien personnel et isolé encore il se trouve, entièrement compris, peut-être de lui seul, et sans doute ayant eu besoin de n'être pas trop compris en raison de la témérité des idées, ou de la vivacité des critiques! D'une existence plus simple qu'on ne l'a dit, peut-être brave homme sans trop de prétentions, Rabelais n'a pas été un héros tenté d'exposer ses jours pour l'affirmation de ses systèmes.

Un de ses contemporains l'a osé et l'a payé de sa vie : c'est Étienne Dolet, savant imprimeur de Lyon, sceptique, athée. Il imprima et colporta des livres hérétiques, ce qui le fit poursuivre. Au dire de Calvin, « il méprisait ostensiblement l'Evangile » et déclarait que « la vie de l'âme ne différait en rien de celle des chiens et des pourceaux ». Le parlement le brûla. La peine aujourd'hui paraît sévère. En l'absence de code pénal en ce temps, le parlement appréciait lui-même les châtiments à infliger pour les « crimes » qui lui étaient soumis et généralement ces châtiments étaient très durs. Chez Dolet, l'indépendance de la pensée allait jusqu'au bout de ses droits : ce n'était pas sur des natures de ce genre que l'action quelconque d'un roi de France pouvait s'exercer autrement que pour laisser ou non ses parlements sévir. De par son caractère, la littérature de son temps échappe donc à l'influence de François Ier.

Avec l'érudition, le roi eut plus de prise. Non pas qu'il ait suscité ou dirigé des vocations, mais sa protection contribua notablement au mouvement des études philologiques. Grâce à l'invention de l'imprimerie, les éditions des auteurs grecs et latins allaient de jour en jour se multipliant. La curiosité pour les textes anciens, jusque-là peu facilement accessibles, s'étendait. Des publications telles que les *Commentaires sur la langue grecque* de Budé ou le *Thesaurus linguæ latinæ* de Robert Estienne facilitaient la pratique des auteurs de l'antiquité et nombre de gens prenaient goût à l'étude attentive des formes latines ou grecques. Curieux comme il l'était de tout ce qui était occupation intellectuelle, François Ier s'intéressa à ce mouvement. Il voulut le suivre,

connaître ceux qui en étaient les meilleurs ouvriers, se tenir au courant par eux de ce qui se faisait et de ce qu'il y aurait à faire. Ainsi petit à petit, les savants les plus en renom de son règne furent introduits près de sa personne. Il en fit ses commensaux, ses interlocuteurs familiers et ses conseillers sur la matière.

Le plus illustre a été Guillaume Budé, l'omniscient Budé, juriste, théologien, mathématicien, philologue, historien, critique, archéologue, surtout helléniste, « un des doctes personnages de la chrétienté », comme on disait, « le prodige de la France », suivant Erasme, le type du savant du XVI[e] siècle, un des premiers qui s'appliquèrent à l'étude de l'antiquité. Louis XII l'avait déjà remarqué et plein de confiance en lui l'avait envoyé en ambassadeur auprès de Jules II. François I[er] lui donna le titre de valet de chambre et la pension correspondante ; il l'écoutait beaucoup. C'est surtout d'après les indications du savant helléniste qu'il allait poursuivre et réaliser deux ou trois idées.

A côté de Budé, c'est Lefèvre d'Etaples, *Faber Stapulensis*, comme il signe ses livres, ce qui lui valut le surnom de *Stapoul*, un philosophe, mathématicien, moraliste, exégète, peu philologue, celui-là ; le roi qui avait beaucoup d'estime pour lui le nomma précepteur de son troisième fils. C'est encore l'helléniste Jacques Toussaint, *Tussanus*, le maître de Robert Estienne ; Robert Estienne lui-même ; Vatable, un hébraïsant, de son vrai nom Watebled, helléniste aussi à ses heures et qui va être professeur au Collège de France ; Guillaume Postel, surtout, orientaliste, un des premiers qui aient débrouillé l'écheveau des langues orientales, mais bizarre, plein de visions, n'échappant à l'Inquisition, plus tard, qu'à condition d'être considéré comme un peu fou. François I[er] aimait s'entretenir avec tous d'érudition et de science philologique.

Au cours de ces conversations furent agités des projets dont l'exécution restera l'honneur de François I[er]. Son attention fut d'abord attirée, afin d'aider les savants, sur

l'utilité qu'il y aurait à faire rechercher et acheter de toutes parts, principalement à l'étranger, les manuscrits précieux et de les centraliser dans un dépôt où ils pussent être consultés par les érudits. Cette double pensée va être l'origine de la Bibliothèque royale destinée à poursuivre à travers les siècles l'achat et la conservation des textes les plus utiles à la science. François Ier entra vivement dans ce projet. Venise était le grand marché des manuscrits provenant soit de Grèce, soit de l'Italie. L'ambassadeur du roi à Venise, Guillaume Pellicier, fut chargé du soin d'en recueillir le plus grand nombre possible et des fonds à cet effet lui furent envoyés. En 1541, Pellicier expédiait quatre caisses de manuscrits grecs à Fontainebleau. On donna mission à Guillaume Postel d'aller en Orient rechercher des manuscrits : il gagna Constantinople, la Syrie, l'Égypte ; sa moisson fut abondante. D'autres contribuèrent à des acquisitions analogues. Ainsi se formèrent les éléments d'une bibliothèque qui avec des vicissitudes diverses continuera à progresser et est devenue aujourd'hui la Bibliothèque nationale. François Ier installa son dépôt de manuscrits, auxquels s'adjoignirent des livres, à Fontainebleau, au-dessus de la petite galerie peinte par le Rosso, au second, sous les toits. Un instant, Guillaume Budé en fut le gardien ; la charge passa ensuite à Pierre Gille.

François Ier a fondé le Collège de France. A la vérité, comme pour la Bibliothèque et moins encore que pour elle, il a exécuté l'idée première de l'institution plutôt qu'il ne lui a donné un grand développement. Ce fut sur l'initiative de Budé que le roi entreprit cette création. Il s'agissait de constituer hors du cadre vieilli et rigide des Universités une sorte de groupement de cours libres sur des matières et des sciences plus diversifiées que celles qu'on enseignait dans ces Universités. Les débuts furent modestes. Le roi alloua 400 livres de gages aux professeurs qui furent choisis : Vatable pour l'hébreu, Postel pour les langues orientales, Oronce Finé pour les mathématiques, Galland pour

le latin. Budé n'enseigna pas, mais suivit de près l'organisation. A défaut d'immeuble spécial, les cours se firent dans les salles du collège de Cambrai. Chaque professeur prenait un texte, le lisait et en faisait le commentaire ; tel était l'enseignement, d'où le nom de *lecteur* qu'on donnait à un professeur et qui s'est conservé jusqu'aujourd'hui. François I[er] aurait voulu avoir Erasme ; il lui fit écrire ; le savant hollandais ne se soucia pas de venir. C'est en 1530 que l'institution a été fondée et que les « lecteurs royaux » commencèrent leurs cours, humbles et précaires débuts ! Le Collège n'avait pas pour les contemporains l'éclat illustre qu'il eut plus tard ; on le considérait avec indifférence ou avec jalousie. François I[er], instable et léger, ne le suivit pas d'une sollicitude soutenue et plus d'une fois les gages des professeurs oubliés subirent au moins des retards. Mais l'établissement était fait ; il devait vivre et se développer. Le roi a eu la bonne fortune de bénéficier pour son honneur de cette chance de survie et de cette célébrité ultérieure.

Peut-être a-t-il moins bénéficié qu'il ne devrait de l'éclat incomparable des arts !

On a beaucoup écrit pour savoir si la Renaissance, c'est-à-dire cette transformation, principalement dans les arts, qui, au gothique réaliste, varié, pittoresque, fantaisiste, d'allure libre et d'apparence désordonnée, fit succéder un art idéalisé, réglé, soumis à des normes géométriques, à une discipline équilibrée, est le produit immédiat de l'influence exclusive de l'Italie ou l'effet d'une modification spontanée du génie français. Les partisans de la première théorie ont attribué à des Italiens les grands châteaux de la Loire, les seconds ne veulent voir d'Italien nulle part. Il y a apparence que la vérité est également éloignée de ces deux affirmations extrêmes. Le mot Renaissance lui-même qui implique une résurrection — ce serait la résurrection des principes artistiques de l'antiquité remis en honneur —

est-il exact ? La réponse est plus douteuse ; mais il n'y a pas lieu de modifier un vocable qui exprime ce que chacun entend.

En réalité, il y a eu d'abord une évolution du goût français qui après avoir aimé la rudesse vivante de l'art du xve siècle et son architecture tourmentée, a préféré l'ordre, l'harmonie et la grâce. Cette évolution ne s'est pas faite brusquement et elle n'est pas tout à fait due à la découverte inopinée de l'Italie par les armées conquérantes des rois de France. Depuis longtemps la France avait des relations étroites avec la péninsule. Les commerçants et les banquiers, surtout à Lyon, grand centre d'opérations commerciales internationales, connaissaient les villes italiennes. Prélats et dignitaires ecclésiastiques passaient constamment les Alpes, allaient à Rome pour leurs affaires ; et ils n'étaient pas sans avoir aperçu ou apprécié les œuvres d'art de la civilisation italienne très avancée à cette date. La preuve en est que tel comme Thomas James, évêque de Dol en Bretagne, s'était fait faire, en Italie, en 1478, un sceau que l'on croirait du meilleur moment de la Renaissance et que l'abbé de Fécamp avait commandé à Gênes en 1507 un tabernacle du Saint Sang, aujourd'hui dans l'église de l'ancienne abbaye, qui est une des œuvres les plus exquises de l'art du xvie siècle. Les grands amateurs du xve siècle avaient fait travailler des artistes italiens ; le bon roi René, qui séjourna longtemps en Italie, avait pris à son service Pierre de Milan, Francesco Laurana ; on lui doit le tombeau de Charles du Maine à la cathédrale du Mans, œuvre italienne toute du style nouveau. D'autres avaient connu ces monuments de l'antiquité au genre mesuré desquels on paraissait vouloir revenir : Jean, duc de Berry, avait eu des antiques dans sa collection, des camées, des médailles. On n'était donc pas ignorant à ce point, au début du xvie siècle, de l'Italie, ou même tout à fait de l'art des anciens. Néanmoins peu à peu des œuvres et des artistes paraissaient qui témoignaient d'une modification progressive dans la conception du beau

en France et acheminaient insensiblement l'esprit public vers l'idéal qui allait prédominer au XVIe siècle.

C'était, par exemple, en peinture, Jean Fouquet qui né vers 1415, mort en 1480, a travaillé pour Charles VII, Louis XI, et Étienne Chevalier. Son œuvre incomparable de conscience et de talent reste encore réaliste par beaucoup de côtés, quoique son réalisme soit moins dur que celui des Flamands de cette époque, mais comme chez lui les fonds d'architecture classique, la noblesse de la composition, l'ordonnance des sujets, trahissent le changement qui s'opère dans les données de ses devanciers ! La transition se décèle. Elle s'accuse d'une façon plus précise dans les miniatures de Jean Bourdichon, de Tours (1457-1521), qui a servi quatre rois et peint les grandes heures de la reine Anne de Bretagne, ce chef-d'œuvre où la pureté des figures de la reine et des saintes qui l'environnent, la délicatesse légère et distinguée du détail ainsi que des nuances nous rapprochent bien plus des séduisantes compositions du XVIe siècle que de la pensée gothique belle en son genre, mais rigide et engoncée. On pourrait ajouter un autre artiste de la fin du XVe siècle, attaché aussi comme Bourdichon à Charles VII, Jean Perréal, dit Jean de Paris, si les attributions qu'on a faites de ses œuvres n'étaient pas encore trop incertaines.

En sculpture c'est Michel Colombe (1430-1512), un des meilleurs artistes français, qui, né en Bretagne, s'est installé sur les bords de la Loire et ne paraît être jamais allé en Italie. Avec Bourdichon, Colombe représente à un haut degré cette évolution du goût francais vers des formes plus affinées. Son saint Georges combattant le dragon, fait par lui pour le château de Gaillon, est une œuvre de notre pays, en tous points, de ton et d'allure, nullement italienne ; surtout son tombeau de François II de Bretagne, à la cathédrale de Nantes, commandé par la reine Anne en 1501, témoigne des modifications qui s'opèrent. Aux quatre coins de ce tombeau, les Vertus debout, étonnantes d'harmonie, de

souplesse, d'intelligence, de mesure et de simplicité, indiquent comment l'art français sait déjà, avant le mouvement proprement dit de la Renaissance, appliquer les meilleures qualités de goût, de tact, d'élégance sans qu'il ait été besoin des chevauchées répétées de nos armées dans la vallée du Pô pour aller les apprendre des Italiens. A Colombe il faudrait joindre l'auteur anonyme des belles sculptures de Solesmes ou celui des tombeaux des enfants de Charles VIII à Tours et nombre d'œuvres isolées que les critiques cherchent à attribuer à Colombe ou à son école. La sculpture française du XVIe siècle n'est pas spontanée, elle a ses antécédents.

On doit en dire autant de l'architecture. Les constructions de la fin du XVe et du début du XVIe siècle, Amboise, le Blois de Louis XII, Gaillon sont gothiques et œuvres de Français. Les comptes du château de Gaillon publiés par M. Deville signalent plus de 100 artistes sur lesquels on reconnaît à peine trois Italiens dont deux établis en France depuis longtemps et n'ayant pas d'ailleurs joué un rôle important dans l'édification ou l'ornementation du château. Mais les éléments qui vont constituer l'art nouveau de la Renaissance : arcs en plein cintre, colonnes engagées à chapiteaux corinthiens, niches entre les fenêtres, frises sculptées, apparaissent peu à peu. Les peintres du XVe siècle ne les ignoraient pas ; ils en ont constitué à maintes reprises des fonds de décoration de leurs œuvres. Évidemment ils ne les ont pas inventés et seule l'Italie a pu leur fournir les modèles. C'est probablement inspirés par eux que déjà à Amboise les maçons s'exerçaient à des arcs à plein cintre, à des niches à statues, qui se voient dans les plans d'Amboise donnés par Du Cerceau en son livre des *Plus excellens bastimens de France*. La première construction où ces principes aient été le plus largement appliqués est la partie du château de Blois élevée sous François Ier.

On a beaucoup cherché à savoir quels étaient les architectes des châteaux du temps de François Ier ; on a été

étonné de ne jamais en rencontrer, mais seulement des noms de maîtres maçons. C'est qu'en réalité l'architecte, dans le sens où nous entendons ce mot-là, n'existe pas encore et qu'il n'y a alors, comme aujourd'hui dans les campagnes, que des entrepreneurs de constructions, des ouvriers, beaucoup gens habiles et de goût, avec lesquels on s'entend pour élever des édifices, lesquels se trouvent être ainsi le produit d'une collaboration des fantaisies du maître avec les idées de l'exécutant. Héritière de Blois par son père Louis XII, la reine Claude voulut avoir autre chose devant elle que les sombres et froides murailles du château féodal qui s'élevait sur la cour, à droite de l'élégante construction de Louis XII. Dès 1515, à l'avènement de François Ier, elle fit travailler. Un architecte comme nous l'entendons, aurait démoli ce qui existait et dressé le plan d'un grand monument bien compris. Le maître maçon auquel Claude eut affaire, Jacques Sourdeau, conserva par économie ce qui existait et arrangea la façade. De là l'irrégularité hasardeuse de cette façade, qui pour nous ajoute à son caractère. Les fenêtres sont à des distances inégales les unes des autres, les souches de cheminées s'élèvent sans symétrie. Il y avait à construire un escalier. Dans l'impossibilité de le pratiquer à l'intérieur, Sourdeau l'a mis à l'extérieur, sur la façade, même pas au milieu de celle-ci, mais il a conçu une cage dont l'élégance et la richesse font notre admiration. La forme des fenêtres continue à être la croisée de Louis XII, maintenant encadrée de petits pilastres à chapiteaux. L'ensemble conserve du gothique la composition irrégulière et asymétrique; le goût nouveau se révèle par plus de simplicité géométrique et un genre d'élégance produit de la pureté des lignes. La façade extérieure, du côté du nord, allait mieux trahir encore le caractère empirique d'un art qui ne résultait pas de conceptions théoriques d'un architecte imaginant tout *a priori*, mais de la pratique habile de maçons construisant au jour le jour suivant des volontés imprévues. Contre l'ancienne façade

du Moyen âge conservée on avait établi une terrasse; sur cette terrasse ensuite on éleva des loggias afin de constituer une autre terrasse pour l'étage supérieur et ainsi de suite jusqu'au toit, lequel ne se raccordant pas, on dut faire une petite galerie à pilastres différente du reste de la façade afin de dissimuler le défaut.

Le Blois de Madame Claude paraît avoir été achevé en 1519. François Ier en avait suivi les travaux avec grand intérêt; il résolut à son tour de construire.

François Ier a été un des plus grands, sinon le plus grand bâtisseur des rois de France. On lui doit huit ou neuf châteaux et palais. En fournissant largement aux artistes les moyens de travailler, en donnant un exemple qui a été imité, en collaborant, en homme de goût, avec les constructeurs, par ses idées et ses préférences, il a contribué à l'invention et au développement des formes nouvelles; il a fait et entraîné la mode.

La première œuvre qu'il entreprit dès 1519, fut Chambord. Peu de châteaux révèlent mieux la manière dont les constructions se sont élevées en ce temps, non tout d'une pièce, conçues une fois d'ensemble, mais parties par parties, à la suite d'idées successives. On ne sait pas pourquoi François Ier choisit l'endroit pour y bâtir. L'hypothèse d'une histoire d'amour est une légende. Peut-être s'agissait-il d'un rendez-vous de chasse. Il est possible qu'il y eût déjà à l'endroit un château féodal. La partie centrale de Chambord n'est en effet, de plan, qu'un château féodal du xve siècle analogue à celui de Vincennes, carré avec quatre grosses tours aux angles, les murs seulement percés de hautes fenêtres. On étendit la façade après coup à droite et à gauche jusqu'à des tours, espèces de colombiers, qui se trouvaient à quelque distance, et pour achever la silhouette générale, on éleva, plus tard encore, en 1544, la lanterne centrale, suivant un marché spécial passé avec le maçon Jacques Coqueau qui fournit le dessin. Il se trouve que le résultat de cette construction

ainsi faite est une façade de l'aspect le plus magnifiquement royal. Mais, à la regarder de près — et ceci n'est pas une critique, le bel effet de l'ensemble tenant peut-être à ce détail, — rien n'est régulier ; il y a plus de fenêtres d'un côté que de l'autre, les souches de cheminées montent au hasard, les fenêtres des combles ne se correspondent pas, telle tourelle à l'aile droite n'a pas son pendant à l'aile gauche. Les maçons Denis Sourdeau, Pierre Neveu dit Trinqueau, Jacques Coqueau, Jean Grossier ont mis un temps infini, plus de trente ans, avec des arrêts prolongés. Après 1530, revenu de Madrid, François Ier employa jusqu'à dix-huit cents ouvriers. Les charpentes des combles s'élevaient en 1534 ; Chambord n'a été terminé que vers 1550. En réalité, il ne représente guère qu'une splendide façade devant un superbe escalier, monumental et de grand effet ; le château n'est pas habitable ; c'est une fantaisie artistique d'un roi très riche et très dépensier ; mais il est remarquable à tous égards pour nous expliquer la genèse de l'art architectural de la Renaissance et les conditions du développement de cet art.

Ce fut surtout à son retour de la captivité de Madrid que François Ier s'adonna avec une activité extraordinaire à sa passion de bâtir. Il ouvrit des chantiers un peu partout. A Paris, il songea à aménager pour l'habitation le vieux château du Louvre. Sur son ordre, en 1528, on abattit la grosse tour, le donjon, qui occupait la cour de la forteresse. Le public la regretta, « car elle estoit, dit le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, belle, haute et forte ». On arrangea les intérieurs ; on construisit de grands communs, cuisines, écuries, du côté de la rue Froidmantel, vers l'ouest. En 1534, la cour pouvait s'installer au Louvre. En même temps, à la porte même de Paris, « auprès du Bois de Boulogne et du couvent des religieuses de Longchamp, le roi, dit le même *Bourgeois de Paris*, commençoit à faire bâtir et édifier un château et lieu de plaisance et le nomma Madrid, parce qu'il étoit semblable à celui d'Espagne auquel le roi avoit été longtemps prisonnier », ce

qui d'ailleurs est douteux. Le maître maçon entrepreneur était Pierre Gadier. Quand on compare la façade de Madrid donnée par Androuet du Cerceau dans ses *Plus excellens bastimens de France*, avec celle du château de Blois — la façade nord de l'aile de François Ier — on constate que l'ouvrier s'est inspiré des loggias fortuitement réalisées dans ce dernier édifice. En 1532 le château de Villers-Cotterets fut entrepris par les maîtres maçons Jacques et Guillaume le Breton ; en 1533, c'est l'Hôtel de Ville de Paris que le roi a l'idée de faire reconstruire par Pierre Chambiges, « le maître des œuvres de maçonnerie de la ville de Paris », déclarent les uns, ou par l'Italien Dominique de Cortone dit Boccador, affirment les autres ; l'œuvre est cependant française et ne se ressent pas de l'influence italienne. A Saint-Germain-en-Laye, dont le roi affectionnait le site, il fut décidé de raser le vieux château féodal à forme pentagonale, qui s'y trouvait, et de bâtir à la place une œuvre nouvelle, éclairée, ajourée, haute et vaste. Ce nouveau château, qui avait le même plan que l'ancien, fut élevé en 1539 par les maîtres maçons Pierre Chambiges, Guillaume Guillain, Jean Langeois qui empruntèrent leurs idées au château de Madrid. Mais le lieu de prédilection de François Ier, celui où il allait de préférence à la fin de sa vie et où il construisit l'édifice qui lui tint le plus à cœur, fut Fontainebleau.

« Harmonie d'âge et de saison, dit Michelet, Fontainebleau est surtout un paysage d'automne, le plus original, le plus sauvage et le plus doux, le plus recueilli. Ses roches chaudement ensoleillées où s'abrite le malade, ses ombrages fantastiques, empourprés des teintes d'octobre qui font rêver avant l'hiver ; à deux pas, la petite Seine, entre des raisins dorés ; c'est un délicieux nid pour reposer et boire encore ce qui resterait de la vie ! » Au dire de Benvenuto Cellini, Fontainebleau était « l'endroit de son royaume qui plaisait le plus à François Ier ». Le roi commença à y faire travailler dès 1528. Là aussi il y avait un vieux château

pentagonal contemporain de Louis VII et de saint Louis. Sans se mettre autrement en frais, on rasa l'édifice ancien et sur ses substructions on éleva les bâtisses nouvelles; de là la forme bizarre de la cour ovale; le donjon seul, au fond, et la chapelle de Saint-Saturnin, à gauche, étant conservés. L'ensemble, à distance, n'offrait rien d'imposant. Pourquoi, plus loin, François Ier eut-il l'idée de faire faire la grande cour, dite plus tard du Cheval-Blanc, et de réunir les deux groupes de constructions par une galerie, la galerie de François Ier, de façon à faire de ce château de Fontainebleau une série bizarre d'édifices isolés sans liaison logique, formant un tout incompréhensible et incommode? C'est ce qu'on ne peut s'expliquer que par la persistance de l'indifférence gothique à l'égard de l'ordre symétrique et les fantaisies successives d'un propriétaire faisant exécuter les pensées qui lui venaient à l'esprit sans suffisamment s'assurer si elles se joignaient aux précédentes. Les maîtres maçons auxquels on doit l'édifice sont Gilles le Breton et Pierre Chambiges. On a parlé et on parle encore de Serlio, mais Serlio n'est venu en France qu'en 1541; à cette date le château était meublé depuis huit ou neuf ans. Après ses longs vagabondages, François Ier revenait volontiers à Fontainebleau « pour lui esbattre, à cause que le lieu et pays est beau et plaisant et propre pour le déduit de la chasse »; il y avait son appartement; il en choya et surveilla assidûment la décoration.

Pour cette décoration, commencée vers 1532, il fit appel à des ouvriers italiens. C'est ici enfin que va se préciser l'influence italienne en France. L'appel qu'adressa François Ier aux praticiens d'outre-mont fut déterminé par plusieurs raisons. La France était d'abord assez pauvre en artistes; à part les Clouet, portraitistes sur lesquels on sait peu de chose et qui maintinrent la tradition française réaliste, mais avec beaucoup de tact et de mesure, dans leurs crayons surtout, si à la mode au XVIe siècle et d'une exécution si nette et si forte, on ne trouvait guère d'ar-

tistes de valeur. Lorsque Charles-Quint vint en France, François Ier voulut lui faire cadeau d'un Hercule d'argent ciselé; on lui fournit un travail pitoyable et les ouvriers parisiens assurèrent qu'ils ne pouvaient donner mieux. D'autre part, esprit curieux et averti, François Ier aimait à s'entourer d'objets d'art; il avait à Fontainebleau, au haut du pavillon Saint-Louis, un cabinet où il conservait et venait voir souvent vases, médailles, statuettes, dessins. Des marchands achetaient pour lui un peu partout à l'étranger, des tapisseries, des pièces d'orfèvrerie, des pierres gravées. Les tableaux figurèrent dans ses collections. Il fit venir d'Italie nombre de toiles, le portrait de l'Arétin par Salviati, Vénus et l'Amour de Bronzino, la Madeleine du Titien, la Joconde de Léonard de Vinci, la Léda de Michel-Ange; des bronzes, des statues. Il était au courant de l'éclat des arts dans la péninsule à cette époque du début du XVIe siècle qui est le beau temps de la Renaissance italienne. Il ne fut pas le premier qui eut l'idée d'appeler des artistes en France afin de leur faire exécuter sous ses yeux ce qu'il désirait avoir. Louis XII avait voulu posséder Léonard de Vinci, d'ailleurs en vain; les d'Amboise avaient fait travailler Andrea Solario. Le premier artiste important que François Ier demanda et obtint fut le Rosso.

Rosso, appelé en 1531 à Fontainebleau, entreprit la décoration de la galerie dite de François Ier et y travailla jusqu'en 1541. — Ce que l'on voit aujourd'hui a été très restauré sous Louis-Philippe. — Ce fut de l'art décoratif purement italien, avec ses qualités et ses défauts. Le goût français n'avait en rien modifié la conception ultramontaine de l'artiste, ce qu'il aurait bien singulièrement réussi sur les architectes, si les architectes italiens étaient les véritables auteurs de nos châteaux de la Renaissance. Après le Rosso, François appela en 1533 le Primatice, Francesco Primaticcio (1504-1570), qui restera en France jusqu'à sa mort, secondera et continuera le Rosso dans sa décoration

picturale de Fontainebleau et jouira d'une grande autorité sous Henri II. François Ier payait largement, en prince généreux et libéral.

Apprenant que la place était fructueuse, d'autres artistes accoururent, entre autres Benvenuto Cellini, sculpteur, graveur, orfèvre, ciseleur, homme de talent, mais de caractère difficile. Le roi l'accueillit, lui fit faire une nymphe en bronze pour Fontainebleau, surtout des travaux d'orfèvrerie, salière d'or, Jupiter d'argent, aiguières, plats, mais le garda à peine cinq ans. Il y eut autour du Rosso et du Primatice une petite pléiade d'artistes et de collaborateurs italiens dont aucun n'a eu un mérite éminent, qui donnèrent en dehors de leur tâche de manœuvre, eux et quelques élèves, des tableaux d'un genre particulier, un peu pâles, sans transcendance et sans grande vigueur, non dépourvus toutefois d'élégance et de facilité ; on désigne ces artistes de l'épithète d'école de Fontainebleau.

Ce que ce groupe de décorateurs italiens et en général l'influence italienne ont surtout apporté à l'art français, c'est le détail de l'ornementation. A vrai dire, de bonne heure même, cette sorte d'influence s'était fait sentir. Oves, méandres, candélabres, enfants nus folâtrant, les mille détails des grotesques se relèvent de bonne heure dans les œuvres de nos artistes. Le développement en est allé grandissant au XVIe siècle. Si la statuaire, peu représentée sous François Ier, témoigne avec les statues des d'Amboise et de Louis de Brézé à Rouen, de l'amiral de Chabot ou de Genouillac, la continuation des meilleures qualités de Colombe : la simplicité, la fermeté, le goût, la décoration sculpturale recherchée et fouillée décèle les principes de décoration italienne. C'est donc principalement ainsi que l'Italie a surtout exercé son action sur le mouvement des arts en France au XVIe siècle.

SOURCES. Les textes indiqués au chapitre précédent, plus, pour la maison du roi, le manuscrit français 7853 de la Bibl. nat., puis : *Poésies du roi*

François Ier, *de Louise de Savoie*, éd. Champollion-Figeac, 1847; *Lettres de Catherine de Médicis*, éd. La Ferrière, 1880 ; Th. Hubert, *De vita et rebus gestis Frederici II*, 1624; Benvenuto Cellini, *Mémoires*, éd. Leclanché, 1843 ; Deville, *Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon*, 1850 ; *Compte des bâtiments du roi*, *de* 1528 *à* 1571, 1877 ; A. du Cerceau, *Les plus excellens bastimens de France*, 1576.

Ouvrages. Ceux indiqués au précédent chapitre et : Rouard, *François Ier chez Mme de Boisy*, 1863 ; Louis de Brézé, *Les chasses sous François Ier*, 1869 ; de Boislisle, *Semblançay et la surintendance des finances* (*Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'hist. de France*, 1881); Jacqueton, *Semblançay*, 1895 ; Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature françaises*, t. III, 1897 ; Darmesteter et Hatzfeld, *Le XVIe siècle en France*, 1883 ; Faguet, *XVIe siècle*, *études littéraires*, 1893 ; L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, 1868 ; A. Lefranc. *Histoire du Collège de France*, 1893 ; E. Müntz, *La Renaissance en Italie et en France à l'epoque de Charles VIII*, 1885 ; L. Palustre, *La Renaissance en France*, 1885; E. Müntz, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, 1889 ; L. Courajod, *Leçons professées à l'école du Louvre*, 1901 ; P. Vitry, *Michel Colombe et la sculpture française de son temps*, 1901 ; J. de Croÿ, *Nouveaux documents pour l'histoire de la création des résidences royales des bords de la Loire*, 1894; de Geymüller, *Geschichte der Baukunst der Renaissance in Frankreich*, 1896 ; le P. Dan, *Trésor des merveilles de Fontainebleau*, 1642 ; Dimier, *Le Primatice*, 1900 ; F. Bournon, *Blois et les châteaux de la Loire*, 1908.

CHAPITRE IV

LA PAIX EXTÉRIEURE. — HENRI II

Henri II, 1547-1559. La reine Catherine de Médicis et sa cour ; les enfants du roi : Marie Stuart ; Diane de Poitiers ; les conseillers, le connétable de Montmorency, le duc François de Guise et la famille de Guise. Clarté et netteté de la politique française sous le règne de Henri II : renoncer à l'Italie, conquérir au nord, faire la paix. Courte guerre avec l'Angleterre et prise de Boulogne, 1550. Haine de Henri II contre Charles-Quint. Les princes allemands sollicitent son intervention : conquête des trois évêchés, Metz, Toul et Verdun, 1552. Charles-Quint fait la paix avec les princes allemands et vient assiéger Metz ; son échec 1552-1553. Les hostilités, le duc de Guise à Renty, 1554. Abdication de Charles-Quint ; trêve de Vaucelles, 1556. Reprise de la guerre et désastre de Saint-Quentin, 1557. Guise s'empare de Calais, 1558. Traité de Cateau-Cambrésis, 1559. Les fêtes des mariages, suites de la paix. Henri II tué dans une joute, 1559.

Des trois garçons qu'avait eus François Ier, le second, qui lui succédait en 1547, à l'âge de vingt-neuf ans, Henri II, était bien celui que le père aimait le moins. Il y avait toujours eu opposition entre les deux natures : autant François Ier était vivant et en dehors, autant Henri, comme l'écrivait le Vénitien Dandolo, était « d'une nature sombre et taciturne, riant rarement, au point que nombre de ceux qui sont à la cour assurent ne l'avoir jamais vu rire une seule fois ». Très grand chasseur, « tout muscles », il passait pour avoir développé ses qualités physiques aux dépens des autres : « Il est plus de vertu corporelle que spirituelle, » affirmait Tavannes. Sa mélancolie venait, assurait-on, de l'impression ineffaçable qu'avait produite sur lui son emprisonnement en Espagne. François Ier avait d'autres motifs

de n'être pas très fier de son fils : son peu de zèle à l'étude, surtout l'histoire de Diane de Poitiers, une dame âgée de près de vingt ans de plus qu'Henri. Henri II allait régner douze ans et trois mois, et mourir à quarante et un ans, dans la force de l'âge, d'un accident.

Ce sentiment antipathique de François Ier pour son fils n'a pas été partagé par ceux qui ont approché de près le nouveau roi. De grande et haute taille, très élégant de sa personne, distingué, sentant la race, Henri II a été un des plus gentilshommes de nos anciens rois. Sur un corps bien proportionné il avait une tête plutôt petite, une tête fine, sans d'ailleurs beaucoup d'expression en raison de cette vague tristesse répandue sur ses traits. Il était très brun de teint, « un peu moricaud », assure Brantôme ; ses cheveux et sa barbe étaient noirs, mais il grisonna de bonne heure. Il avait l'apparence d'un homme de bonne santé ; sain de corps, solide et robuste ; il aurait eu une tendance à devenir épais si une vie sobre et beaucoup d'exercice physique n'avaient maintenu sa prestance royale. Il ne se plaignait que de migraine.

Son existence était régulière et méthodique. Levé de bonne heure, il commençait par tenir conseil sur les affaires de l'État avec les trois ou quatre grands personnages de l'expérience et du jugement desquels il s'est fait aider durant son règne. On appelait ce conseil « le conseil étroit ». Puis il allait à la messe, tous les matins, et il y assistait avec dévotion, car il était religieux. Après quoi il dînait brièvement, il avait peu d'appétit : il lisait un peu, montait à cheval, allait chasser deux ou trois fois par semaine, ou bien donnait audience. Son accueil était facile, courtois et aimable. En vrai homme du monde il s'appliquait à ne mécontenter personne. Nul ne le quittait autrement que satisfait, écrit Giovanni Soranzo qui a souvent été reçu par lui : il accordait volontiers ce qu'on lui demandait, libéralement, se montrant pour tous « fort affable et doux ». Doué d'une très bonne mémoire, il

n'oubliait jamais quelqu'un qu'il avait vu une fois, ce qui flattait. Il parlait l'italien et l'espagnol. A la fin de la journée il allait passer une heure chez Diane de Poitiers, soupait en public, aimant à causer avec ceux qui l'entouraient et enfin consacrait ses soirées aux réceptions de la reine, Catherine de Médicis, qui tous les soirs réunissait chez elle seigneurs et dames de la cour ; il causait avec tout le monde, aimablement et se couchait de bonne heure.

C'était surtout un « homme de sport ». Très bon cavalier, il avait la passion des chevaux, en possédait beaucoup, s'occupait personnellement de ses haras de Mehun, Saint-Léger, Oiron et aimait à montrer dans ses écuries ses plus belles bêtes La chasse surtout l'attirait, principalement la chasse au cerf, qu'il suivait avec sa meute de chiens gris et de chiens blancs. En voyage il chassait le long de la route pour se distraire. Tous les autres genres d'exercice physique étaient non moins goûtés de lui ; il jouait à la paume, à la balle, au ballon, au mail ; il tirait des armes, quoiqu'il eût gardé le souvenir pénible d'un jour où, étant dauphin, il avait crevé l'œil à un de ses écuyers, M. de Boucard ; il patinait admirablement et c'était la joie des courtisans de le voir, l'hiver, sur l'étang de Fontainebleau, exécuter des voltes élégantes et difficiles. Surtout il s'adonnait aux grands jeux du temps, la joute à cheval, dans laquelle, armés de pied en cap, deux cavaliers courant des deux côtés d'une barrière l'un contre l'autre cherchent à se désarçonner d'un violent coup de lance, quitte à briser cette lance sur la poitrine bardée de fer de l'adversaire ; le tournoi, mêlée violente de cavaliers protégés de pesantes armures, tâchant de se renverser de leurs selles à coups de lance, image réduite des batailles véritables. C'était ce goût des sports qui l'avait décidé, un peu légèrement, au début de son règne, à autoriser certain duel afin d'en donner le spectacle. à la cour, entre deux jeunes seigneurs, Jarnac et la Châtaigneraie excités l'un contre l'autre à

propos d'un mot infamant prononcé par le premier contre l'honneur du second. François Ier n'avait pas voulu de ce duel, le sujet en étant incertain et futile ; Henri II l'ordonna. Il eut lieu solennellement. De deux coups d'estoc Jarnac trancha le jarret de son adversaire qui s'effondra. On eut quelque peine à décider Henri II à mettre fin à ce duel, en consentant à ce que la Châtaigneraie eût la vie sauve.

Homme de sport, Henri II eut peu de goût pour les lettres et les arts. Il aimait assez la musique et allait volontiers écouter les concerts qui se donnaient chez la reine ; il n'y connaissait pas grand'chose. Il tenait tout ce qui était artistique pour superflu : il avoua cependant que lui aussi, il aurait fait construire quelque grand château le jour où la cessation de la guerre lui en eût donné le loisir ; malheureusement la guerre ne cessa qu'au moment de sa mort. Ayant les lettres en minime estime il eut peu de considération pour les écrivains ; il préféra les hommes de guerre et réserva à ceux-ci les honneurs et les pensions.

En définitive, c'était un prince assez doux et aimable. Ses lettres, publiées par J.-B. Gail, révèlent chez lui beaucoup de grâce dans le sentiment, de l'attachement dans l'amitié, une amitié sûre, profonde, inaltérable, sans morgue aucune. Il fut un père excellent, adorant ses enfants, s'occupant beaucoup d'eux et de leur santé, veillant à les faire changer d'air dès que quelque danger menaçait. Revenait-il de voyage, il prenait le galop en avant de toute sa suite afin de les embrasser plus tôt. Sa tendresse était touchante. Il a bien aimé tous ceux qu'il a aimés. Sa femme, Catherine de Médicis, a-t-elle été du nombre ?

La reine Catherine de Médicis n'était guère une séduisante créature. Du même âge que son mari — elle avait à peine treize jours de moins que lui, — elle était affligée d'une grosse figure, épaisse, surmontée de cheveux noirs, avec deux gros yeux saillants, des sourcils accusés, un nez

fort, des lèvres proéminentes et tombantes, le tout sur un corps qui devint difforme de bonne heure. Petite-fille peu distinguée de banquiers et de marchands florentins, elle était laide. Mais de bonne heure aussi elle devint une grande dame très importante. Intelligente, ayant beaucoup de jugement et de prudence, impénétrable d'ailleurs comme une Italienne qui a beaucoup souffert et beaucoup réfléchi, elle s'était appliquée, du temps de François I[er] où elle se sentait mal vue, en raison de son origine, à se tenir sur une modeste réserve et à plaire à tout le monde par sa bonne grâce. Elle y avait réussi. François I[er], qu'elle suivait à cheval à la chasse, appréciait son intelligente fermeté, et l'aimait ; la duchesse d'Étampes eut de la sympathie pour elle, ainsi que Montmorency, Brion, d'Annebaut, tous les puissants. Elle surveillait extrêmement sa conduite.

Une fois reine, elle se transforma en maîtresse de maison accomplie, recevant beaucoup, multipliant ses amabilités, se faisant charmante et séduisante pour chacun. On fut enchanté d'elle : la cour entière la trouva parfaite. Elle s'habillait d'ordinaire assez simplement, d'une façon sévère ; mais, aux jours de réception, elle portait des habits extrêmement élégants et riches, couverts de nombreux joyaux ciselés dont elle indiquait elle-même les sujets aux orfèvres. Elle donna aux réunions de cour une régularité et un éclat incomparables. Très riche, de par sa famille, elle ne compta pas pour accroître le succès de ses réceptions. Sa table fut abondamment pourvue. Elle attacha à sa personne quantité de dames et de demoiselles d'honneur afin d'avoir des assemblées plus sûrement composées comme elle le voulait ; elle fit libéralement des cadeaux substantiels autour d'elle ; elle se montra très bonne, mariant les jeunes filles en les dotant, dépensant beaucoup pour les siens en costumes, aidant généreusement les uns et les autres. Ce n'était pas calcul chez elle, car son mari étant jeune et fort, que pouvait-elle espérer ou craindre ? Femme

du monde, aimant et pouvant recevoir, elle se livrait à son plaisir favori.

La cour devint le centre d'une des sociétés les plus brillantes. Jolies femmes et jeunes seigneurs, pleins d'entrain, en firent le noyau attirant ; et, de toutes parts, ce qu'il y avait de mieux dans le royaume accourut. Bals, soirées de musique, banquets se succédèrent sans interruption. « La cour de Catherine de Médicis, écrivait Brantôme, était un vrai paradis du monde et école de toute honnêteté et l'ornement de la France ; on y voyait reluire les dames comme étoiles au ciel en temps serein. » Elle présidait à tout avec dignité et grâce. « Vous êtes seule reine, lui disait Pierre Arétin : il y a en vous de la femme et de la déesse ! » Beaucoup plus intelligente que son mari, elle protégeait artistes et hommes de lettres, faisait travailler Della Robia, l'émailleur Léonard Limosin, choisissait Amyot comme précepteur de ses enfants, organisait des représentations d'œuvres de Mellin de Saint-Gelais. Plus tard, on crut, d'ailleurs à tort, au XVII[e] siècle, que c'était elle qui avait introduit en France le raffinement de la vie de cour en y faisant connaître la politesse italienne. Entourée de princesses charmantes, sa belle-sœur Marguerite, toujours fine et distinguée — qui lui présenta Ronsard et encouragea du Bellay — sa petite bru, Marie Stuart, ses propres filles, elle dirigea avec tact toute cette vie de plaisirs et d'élégances.

A l'égard de son mari, cet homme élégant, un peu froid, très séduisant, elle avait une véritable passion : elle l'adorait ; elle craignait toujours de lui déplaire ; elle sentait bien qu'Henri II n'avait pour elle que de l'estime. Elle écrivait en 1560 à sa fille la reine d'Espagne. « Vous m'avez vue aussi contente que vous, ne pensant jamais avoir autre tribulation que de n'être assez aimée à mon gré du roi, votre père, qui m'honorait plus que je ne méritais ; mais je l'aimais tant que j'avais toujours peur, comme vous savez. » Elle souffrait de ne pas posséder toute sa ten-

dresse ; elle redoutait de l'éloigner davantage d'elle. Lorsque le roi s'en allait à la guerre, elle prenait le deuil et demandait à la cour de prier pour l'heureux succès du prince absent. Elle éleva ses enfants dans le respect de leur père. Elle devait lui conserver un souvenir vénéré.

Henri II apprécia infiniment sa femme. Il comprenait qu'elle lui était supérieure ; il avait grande confiance dans son jugement. Mais d'amour, il n'en éprouva jamais pour elle. Avec le temps il se rapprocha, lui communiquant les secrets de la politique, sollicitant ses conseils, manifestant une sympathie que d'ailleurs il avait toujours eue. Publiquement il n'avait jamais manqué de lui donner toutes les marques possibles de respect, d'honneur et de déférence. Quant à son cœur et son affection, ils étaient ailleurs.

Le ménage attendit longtemps des enfants, pendant dix ans ; Catherine se désolait ; on parlait de répudiation. Elle s'était jetée en pleurant aux pieds de François Ier lui offrant de se sacrifier, et acceptant de s'en aller dans un couvent. En galant homme, François Ier l'avait relevée, embrassée et lui avait dit qu'elle était sa belle-fille et le resterait. Coup sur coup, elle eut ensuite dix enfants en treize ans. Cette fois on fut un peu effrayé. « Leurs Majestés étant encore jeunes, écrivait un ambassadeur, craignent d'avoir plus d'enfants qu'il ne faut, car le roi voudrait bien laisser à chacun d'eux un héritage qui répondît à la grandeur de son nom. » Catherine fut très bonne mère, s'appliquant avec sollicitude aux moindres détails de l'existence des petits princes, correspondant tous les jours avec la gouvernante Mme d'Humières, quand elle n'était pas près d'eux ; elle entendit élever elle-même ses deux filles Élisabeth et Claude.

De ces dix enfants trois moururent en bas âge, un garçon et deux jumelles ; sur les sept autres il y eut quatre fils et trois filles ; l'aînée des filles, Élisabeth sera reine d'Espagne, la seconde, Claude sera promise au duc de Lorraine, et la troisième, Marguerite, sera cette vive, intelligente et

sémillante Marguerite de Valois, femme d'Henri IV, « la reine Margot », à la vie si joyeuse et si spirituelle. Des quatre fils, le quatrième, François, duc d'Alençon, mourra de bonne heure et les trois autres seront ces « derniers Valois » François II, Charles IX, Henri III, fin de race épuisée, s'achevant dans les plaisirs, les fêtes et les drames sanglants d'une politique inextricable.

L'aîné de tous les sept, le dauphin François, était à quatorze ans assez gentil garçon, bien proportionné, rendu séduisant par ce joli costume Henri II de vers 1555, et tenant plutôt de sa mère que de son père. D'humeur mélancolique, avec des accès de colère et d'obstination, il était paresseux, ce qui irritait fort le roi. Henri II adoptant le système contraire à celui qu'avait suivi à son propre égard François I[er], le fit venir au conseil de bonne heure pour l'initier aux affaires. C'est à quatorze ans, en 1558, qu'il le maria avec la fille unique du roi d'Écosse, Marie Stuart, laquelle vint vivre à la cour de France : charmante et fine enfant toute blonde, aux traits délicats, dont la fin devait être si triste ! Elle fut la joie de la cour, « cette petite reinette écossaise, qui n'avait qu'à sourire, pour tourner toutes les têtes françaises », ainsi qu'écrivait Catherine de Médicis et qui, chantant bien, jouant du luth, très bonne musicienne, avec cela instruite, connaissant plusieurs langues, écrivant en latin, prenant des leçons de poésie de Ronsard, fut aimée de chacun. Henri II raffolait d'elle. « Le roi prend tel goût à la reine votre fille, écrivait le cardinal de Lorraine à la reine d'Écosse mère de Marie Stuart, qu'il passe bien son temps à deviser avec elle l'espace d'une heure et elle le sait aussi bien entretenir de bons et sages propos comme ferait une femme de vingt-cinq ans ! »

Mais à côté de Catherine de Médicis et de Marie Stuart, la femme qui a rempli la cour d'Henri II de l'éclat de son nom et de sa réputation brillante, est Diane de Poitiers. Singulière histoire, étrange roman que celui de l'héroïne

que les poètes ont tant célébrée, que les artistes ont représentée sous tant de formes admirables et qui garde à travers les siècles on ne sait quelle auréole de beauté et d'amour! La réalité est plus modeste et peut-être plus énigmatique !

Née en 1499, Diane était la fille aînée de Jean de Poitiers, sieur de Saint-Vallier, gentilhomme dauphinois, qui fut compromis dans la trahison du connétable de Bourbon pour n'avoir pas révélé la conspiration qu'il connaissait. On a dit qu'elle sauva la tête de son père en se déshonorant et Victor Hugo a écrit le *Roi s'amuse* avec cette aventure. Mais il est prouvé que le fait n'était ni possible ni vraisemblable. Mariée à quinze ans à un vieux seigneur bossu, Louis de Brézé, comte de Maulevrier, grand sénéchal de Normandie, elle lui fut fidèle, lui donna deux filles, et se trouva veuve à trente-trois ans. Elle éleva à son mari le superbe mausolée qu'on voit à la cathédrale de Rouen et se voua au blanc et au noir. C'était une grande et belle femme, au port majestueux, fière et imposante. Elle avait quelque chose de la comtesse de Chateaubriant, avec moins de finesse dans les traits, à en juger par les crayons de l'époque, mais plus de distinction de nature et d'esprit. Très froide et calme, elle possédait un esprit ferme et un jugement équilibré. Ses lettres qu'on a publiées ne révèlent aucune imagination romanesque, mais un bon sens précis et net, avec quelque sécheresse, sans élan ni expansion.

En la voyant à la cour, Henri II, encore dauphin, s'éprit vivement d'elle. Il avait dix-sept ans; elle en avait trente-six. La famille fut très contrariée. François Ier chapitra fortement son fils, sans succès, et plus tard Henri II rappelait à Diane qu'il n'avait pas craint de perdre les bonnes grâces de son père à cause d'elle. Catherine de Médicis était navrée : Henri II tint bon. Une fois roi, il ne se cacha plus. Il créa Diane duchesse de Valentinois; il l'accabla de dons d'argent; il lui livra les joyaux de la

couronne qu'elle gardera jusqu'à sa mort, il la prit avec lui dans ses voyages, et partout où il était reçu, les autorités, dans leurs discours, faisaient des allusions à la favorite pendant que sur les arcs de triomphe des croissants ou des Dianes chasseresses figurés soulignaient la flatterie intentionnelle. Il prit ses couleurs, le noir et le blanc : il adopta comme signe un croissant de lune et quand il lui écrivait, il signait de ce monogramme connu formé d'un H et de deux D qui se croisent (Diane) et qui tout aussi bien pourraient être des C (Catherine). Ses lettres, qui ont été publiées, témoignent de sa tendresse extrême : « Je ne puis vivre sans vous », lui disait-il ; « celui qui vous aime plus que lui-même » ; « je vous supplie avoir souvenance de celui qui n'a jamais connu qu'un Dieu et une amie ». Or Henri II a conservé cette passion intacte et vibrante jusqu'à sa mort. Il écrivait à Diane en 1558 : « Je vous supplie avoir toujours souvenance de celui qui n'a jamais aimé ni n'aimera jamais que vous ; je vous supplie, ma mie, vouloir porter cette bague pour l'amour de moi. » Et il avait quarante ans, et elle, l'âge d'une grand'mère, près de soixante, les cheveux gris, la peau ridée !

Cette passion s'est gardée intacte jusque dans la vieillesse, avec la fidélié de l'amitié. Henri et Diane étaient tous deux religieux ; ils priaient l'un pour l'autre : « N'oubliez pas mes patenôtres », écrivait le roi, souvent, quand il était en campagne, à son amie. D'autre part, bien qu'elle fût violemment jalousée par Catherine de Médicis, Diane prit dans la famille royale un rôle inattendu, celui d'une amie attentive et remplie de sollicitude. Sous son influence Henri fut un mari affectueux et prévenant. Elle vit avec joie naître l'un après l'autre les dix enfants du ménage royal. Si l'un d'eux, ou la reine, tombait malade, elle se montrait d'un dévouement touchant, les soignant elle-même, passant les nuits, pleine d'attentions. Tout le monde remarqua qu'Henri II ne la traitait jamais qu'avec le plus grand respect. Le roi avait une vie très régulière. D'ailleurs, comme le fait remarquer Conta-

rini, nul ne pouvait à ce sujet formuler la moindre critique. Marino Cavalli entretenant le Sénat vénitien de cette question au cours d'une lettre de 1546, comparait les rapports de Diane avec Henri II à ceux d'une mère avec son fils. Si l'on songe que Diane s'est fait représenter sur une médaille sous les traits de la belle déesse dont elle portait le nom, foulant aux pieds l'amour, avec cette devise symbolique autour : *Omnium victorem vici*, « j'ai vaincu le vainqueur de tous » ; que Catherine de Médicis écrivait plus tard à son gendre Henri de Navarre, le futur Henri IV, ces lignes très nettes : « De Mme de Valentinois, c'étoit en tout honneur; mais celles qui étoient si sottes que d'en faire voler les éclats, il (le roi) eût été bien marri que je les eusse retenues près de moi » ; qu'Henri II enfin, dans une pièce de vers d'ailleurs laborieuse et pénible, composée par lui en l'honneur de son amie et dont on a le manuscrit original corrigé de sa main, trahit le caractère chevaleresque de sa passion :

Et si n'estime rien que sa bonne grâce...
Car autre chose ne veux ni ne pourchasse...

insiste sur le calme de Diane,

Et si ne crains tromperie qu'on me fasse
Étant tant sûr de sa grand fermeté :
Impossible est qu'un autre ait donc ma place,
M'ayant donné si grande sûreté !

avoue à quel point il est respectueux,

Quand j'aperçois mon partement soudain
Et que je laisse ce que tant estimai
Je la supplie de vouloir donner
Pour grand faveur de lui baiser la main...

on se demande si Brantôme et la postérité n'ont pas été dupes d'apparences, qui du reste, semblent justifier toutes

les suppositions et si nous ne sommes pas en présence du cas particulier d'une femme intelligente et ambitieuse, qui flattée de provoquer une passion aussi ardente, l'a accueillie, mais par calcul, l'a contenue dans les limites d'une amitié respectueuse, en a profité pour exercer un ascendant se traduisant par des conseils utiles et salutaires, et a ainsi amené Henri II à rester fidèle à un sentiment dont il ne rougissait ni devant Dieu, ni devant sa famille, ni devant son royaume. Il y a au moins des doutes.

Femme intelligente, de sens modéré et rassis, Diane avait une conversation qui plaisait infiniment à Henri II. Celui-ci lui communiqua tous ses secrets, la consulta sur toutes ses affaires. Elle avait de la fermeté et du caractère; elle inspira heureusement le prince. « C'étoit une dame très habile et généreuse, écrit Brantôme, et qui avait le cœur grand et très noble; étant telle, ne pouvoit-elle rien conseiller, prêcher et persuader à son roi que toutes choses grandes, hautes et généreuses, comme certes elle a fait, ainsi que je le tiens de bon lieu. » Elle était bonne, « charitable et grande aumônière envers les pauvres », continue le même auteur. Elle fut une femme de goût : elle embellit Chenonceaux qu'Henri II lui avait donné. A la place du vieux manoir d'Anet, propriété de la famillle de Brézé, elle fit construire par Philibert Delorme le magnifique château que l'on sait et elle appela les meilleurs artistes du temps à le décorer. Le roi venait souvent la voir dans cette résidence somptueuse, demeurait quelque temps près d'elle avec toute la cour, y recevait les ambassadeurs. Étant très riche du fait des dons du roi, Diane pouvait sans trop de peine supporter de telles charges.

Mais quelles souffrances et quelles tortures de jalousie devait éprouver Catherine de Médicis! Elle se taisait. Sa haine contre la favorite, malgré les apparences correctes, fut violente. Lorsque Henri II sera mort, la duchesse de Valentinois devra quitter immédiatement la cour; on lui reprendra les joyaux de la couronne et Chenonceaux. « La reine

l'avoit tellement à contre-cœur, ajoute Régnier de la Planche, qu'elle vouloit bien pis, la ruiner et dépouiller de ses richesses. » Saulx-Tavannes offrira sérieusement de couper le nez à Diane. Catherine refusera. Elle avait à ménager. Mais en attendant et du vivant du roi, Diane fut toute-puissante dans l'État. Chacun s'adressait à elle. « On ne peut dire, déclare le Florentin Ricasoli, à quel point est parvenue la grandeur et l'omnipotence de la duchesse de Valentinois. » Elle fut un des membres importants du conseil du roi. Des autres membres de ce conseil, les uns durent leur influence à elle, les autres à ce que leur esprit offrait de ressemblance dans leurs qualités avec le sien.

Le plus considérable de ces conseillers a été le connétable Anne de Montmorency. Le lendemain du jour où il était monté sur le trône, Henri II, que son père avait tenu écarté des affaires et qui manquait d'expérience, avait fait appel à celui qui si longtemps, sous le règne de François Ier, avait dirigé le royaume : le connétable. Dauphin, il ne l'avait pas beaucoup aimé ; roi, il fit passer les intérêts du royaume avant son goût personnel. Bien lui en prit. Agé de cinquante-six ans, solide de corps, intelligent, très au fait de l'administration, Anne de Montmorency était un homme de bon sens pratique, de prudence et surtout heureux, car tout, à peu près, lui avait assez bien réussi jusque-là. On lui reprochait seulement d'être orgueilleux et dur. On ne l'aima pas beaucoup à la cour. Il eut des heures de brutalité inexorable. Ainsi en 1548, Bordeaux s'étant révolté à propos d'un impôt de la gabelle et ayant assassiné son gouverneur Monneins, le connétable accourut avec 20 canons et des troupes, rasa la maison de ville, supprima les privilèges de la cité, obligea les bourgeois à faire amende honorable, à déterrer le corps de Monneins avec les doigts pour l'enterrer honorablement, puis pendit, roua et décapita plus de 100 individus, s'il faut en croire Vieilleville. Par contre, on lui reprochera à d'autres moments son extrême prudence qu'on taxera de lâcheté. Henri II eut une très grande confiance en lui : il le consulta

sur toutes les affaires et éprouva pour lui une amitié très vive. Nous avons de ses lettres au connétable; il l'appelle « mon ami », il se dit « son bon ami ». Cette affection est familière et touchante. Elle provenait d'une sympathie étroite d'idées et de manières de voir sur la plupart des points qui faisaient l'objet de leurs délibérations communes. Bien qu'au dire de Lorenzo Contarini, Diane et Montmorency ne se soient pas souvent entendus, à en croire les lettres que les personnages s'écrivent, il semble au contraire qu'il y eut entre eux une sympathie analogue dont le roi formait le lien. Le prince et la favorite écrivent ensemble au connétable et signent la même lettre : «Vos anciens et meilleurs amis, Henri, Diane ». Père de 12 enfants, 5 garçons et 7 filles, Montmorency s'occupera beaucoup de les faire avancer ou de les caser. Il poussera surtout les enfants de sa sœur, Louise de Montmorency, qui avait épousé Gaspard de Châtillon, sire de Coligny, fait maréchal sous le règne précédent. Il avait de ce côté trois neveux qui allaient devenir illustres et passer tous trois au protestantisme, Odet de Châtillon, archevêque de Toulouse puis cardinal de Châtillon; Gaspard de Coligny, l'amiral; François, seigneur d'Andelot, colonel général.

Avec Montmorency, Henri appela au conseil Jacques d'Albon de Saint-André, son ancien gouverneur, qu'il estimait beaucoup et qu'il fit maréchal de France, puis le duc François de Guise : curieuse et attachante figure que celle de ce Guise, qui va devenir si populaire par ses victoires, devra finir assassiné au milieu des guerres religieuses et dont la famille occupe une telle place dans l'histoire.

Au commencement du siècle un cadet de la maison de Lorraine, le troisième fils du duc René II, qui ne pouvait rien faire chez lui, était venu s'établir en France pour chercher fortune : il s'appelait Claude de Lorraine, comte d'Aumale. Il se battit bravement à Marignan et pour la peine, en 1527, François Ier le créa duc de Guise. Son frère, devenu le cardinal de Lorraine, avait été fort influent dans le conseil du roi. La famille accrut sa puissance avec une extrême rapi-

dité. Claude qui avait épousé Antoinette de Bourbon, grand' tante d'Henri IV, en eut 8 garçons et 4 filles, lignée brillante : elle allait remplir la seconde moitié du XVI[e] siècle de l'éclat de ses hauts faits. L'aîné est ce François de Guise. Il était à peu près du même âge que Henri II ; ils avaient été élevés ensemble et éprouvaient l'un pour l'autre une vive sympathie provoquée par la communauté identique de goûts et d'idées. C'était un homme de grande valeur, ayant du bon sens, du jugement, beaucoup de clarté dans l'esprit, et une fermeté à toute épreuve. Il a été un des plus remarquables capitaines de notre histoire, actif, voyant bien ce qu'il fallait faire, l'exécutant avec une élégante maestria et entraînant admirablement ses soldats qui avaient la plus grande confiance en lui. Monluc lui a rendu justice : « Il n'y avoit homme, dit-il, qui ne le jugeât un des vigilants et diligents lieutenants qui aient été de notre temps, au reste si plein de jugement à savoir prendre son parti qu'après son opinion il ne falloit pas penser en trouver une meilleure. » Au conseil il fut toujours pour les décisions vigoureuses. Avant la mort de son père (1550), il portait le titre de duc d'Aumale. Devenu duc de Guise après le vieux Claude, il passa son titre d'Aumale à son troisième frère, appelé aussi Claude. De ces autres frères, l'aîné Charles, né en 1524, fait archevêque de Reims à quatorze ans, devint cardinal de Lorraine après son oncle qui se nommait ainsi. Il avait vingt-trois ans à l'avènement d'Henri II qui l'appela au conseil. Il allait diriger les finances avec habileté, mais se faire peu aimer par son avarice et son caractère dénué de franchise. Le troisième, Louis, entré aussi dans les ordres, fut fait archevêque de Sens et cardinal en 1553 : c'est le cardinal de Guise. Le cinquième se nommait François, comme l'aîné, et sera général des galères, grand prieur de France. Le dernier, René, est le marquis d'Elbeuf. Quant à la sœur aînée, Marie, on trouva le moyen de lui faire épouser le roi Jacques V d'Écosse dont elle eut Marie Stuart, et ensuite de donner Marie Stuart au dauphin, fils de Henri II.

Tous ces Guises firent de belles alliances. Le duc François épousa une Italienne, Anne d'Este, petite-fille de Louis XII par sa mère Renée, duchesse de Ferrare; le duc d'Aumale épousa une des deux filles de Diane de Poitiers, profitable union qui, par l'intermédiaire de la favorite, contribuera avec tant d'autres éléments à assurer à la cour la situation unique d'une famille de plus en plus puissante. Quel prestige en effet était le sien! Branche cadette d'une maison étrangère régnante — la maison de Lorraine; apparentés avec la famille royale par Renée de France; frères d'une reine, la reine régente d'Écosse; oncles de la future reine de France, Marie Stuart; appuyés sur deux cardinaux dont l'un, dit-on, songea même à la tiare, les Guises étaient au-dessus de toutes les meilleures familles françaises, dans une situation politique sans égale!

Montmorency, François de Guise et le maréchal Saint-André, tel fut le noyau du conseil qu'Henri II constitua près de lui pour l'aider à gouverner le royaume. Ce furent les trois personnages prépondérants. « Par les mains de ces trois, tout passoit », dit Monluc : ils ont été les dirigeants de la politique. Montmorency eut la prééminence : « Celui des conseillers dont le roi fait le plus de cas, écrivait Capello, c'est le connétable, comme le plus âgé et celui dont les avis et les exploits ont le mieux montré le dévouement et le zèle. » Au début même il chercha à accaparer le roi, le conduisant surtout dans ses châteaux. Chantilly, Ecouen, l'Isle-Adam, tâchant d'être seul le maître. Il n'y réussit pas.

On a dit qu'Henri II n'avait été qu'un pâle fantôme sans initiative et sans intelligence, mené exclusivement par ces conseillers qui firent tout ce qu'ils voulurent. Pour se convaincre du contraire il n'y aurait qu'à penser à ce qu'il advint le lendemain du désastre de Saint-Quentin où le roi, privé de ses trois aides, releva seul les affaires avec résolution. De fait, ayant pris ce conseil au début de son règne en raison de son inexpérience, il se trouva si bien de ses délibérations

qu'il ne jugea pas utile d'en changer. Avec des tendances très opposées, — le goût de la temporisation chez Montmorency, celui de l'action vigoureuse chez Guise, — ces conseillers se trouvaient d'accord avec lui sur des idées de bon sens pratique. Or Henri II a eu beaucoup de netteté dans l'esprit. « Il est très net, écrivait Marino Cavalli, très ferme dans ses opinions; ce qu'il a dit une fois, il s'y tient. » Dès la première heure il avait marqué ses préférences pour une sobriété précise, en changeant le ton trop dissipé que son père avait donné à la cour, en diminuant les bals, les réunions, réduisant les dépenses de faste, exigeant moins de bruit, plus de réserve et de tenue. En politique, de concert avec ses conseillers, il a adopté une ligne de conduite qui fait de son règne un des plus remarquables de notre histoire, nul autre n'ayant, à un égal degré, poursuivi des desseins plus judicieux, plus sains, plus clairement français et uniquement soucieux de réalités utiles et concrètes. Cette politique peut se résumer en trois termes : finir les guerres interminables qui depuis un demi-siècle ruinaient le royaume; renoncer définitivement à la chimère absurde de l'Italie qui entraînait la France hors de ses voies naturelles; rétablir enfin ou créer ces voies naturelles, à savoir porter l'effort des armes là où vraiment il y avait nécessité à chercher à s'étendre, c'est-à-dire vers l'est et le nord, dans la région, française de langue et de race, où la proximité trop voisine de la frontière, par rapport à Paris, rendait les attaques de l'ennemi si dangereuses et la moindre défaite si menaçante. Il engagea trois guerres successivement : dans la première il prit Boulogne, dans la seconde Metz, Toul et Verdun, dans la troisième Calais, toutes conquêtes qui restèrent. Il a achevé son règne par la paix de Cateau-Cambrésis qui terminait pour toujours les chevauchées décevantes vers la conquête de Milan ou de Naples et consacrait ces acquisitions. « Sa Majesté causant avec moi, écrivait un ambassadeur, paraissait plutôt envier la paix que souhaiter les plus grandes victoires » ; mais s'il fallait faire la guerre pour con-

traindre l'ennemi à la paix, les Français, disait le roi, « feroient mieux leur profit de ce côté (l'est et le nord) qu'en Italie ». Le problème était ainsi clairement posé ; il a été fermement résolu. C'est l'honneur d'Henri II.

De tous les sentiments que pouvait éprouver Henri II en devenant roi en 1547, il n'y en avait aucun d'aussi profond et d'aussi vivace que sa haine contre Charles-Quint. La mémoire des dures heures passées dans les cachots espagnols avait laissé dans son cœur un souvenir ineffaçable. « Quant à l'empereur, disait l'ambassadeur vénitien, le roi le hait et montre hautement sa haine ; il lui souhaite tout le mal qu'on peut désirer au plus mortel de ses ennemis : cette maladie est si profonde que la mort seule ou la ruine totale de son ennemi pourra le guérir ! » Le premier acte d'Henri II fut contre son ennemi un geste de défi et de colère. Oubliant que par des traités formels la France avait renoncé à toute suzeraineté sur la Flandre, il convoqua l'empereur à son sacre à titre de vassal. L'empereur fit répondre qu'il irait, mais à la tête de cinquante mille hommes. Évidemment la trêve entre le royaume et l'empire ne pouvait pas durer. Le roi de France le comprit et se prépara. Il leva des troupes, s'assura des alliances ordinaires, la Turquie, le pape Paul III et au printemps de 1548 alla soigneusement visiter ses frontières de Champagne et de Bourgogne, les pays qu'il occupait, la Savoie, le Piémont.

Avant d'en venir aux mains il y eut un intermède avec l'Angleterre. La sœur des Guises, Marie, reine régente d'Écosse, avait de grandes difficultés avec ses sujets luthériens que soutenait le roi d'Angleterre Édouard VI. Sur le conseil instant des Guises, Henri II consentit à l'aider et lui envoya 6 000 hommes. Il s'agissait entre autres d'empêcher Édouard VI d'épouser Marie Stuart — par là le roi d'Angleterre eût réuni l'Écosse à son royaume — et de donner la jeune princesse en mariage au dauphin, fils du roi de France. Naturellement la rupture s'ensuivit avec

l'Angleterre : des hostilités eurent lieu ici et là : finalement Henri II et Montmorency marchèrent sur Boulogne, alors possession anglaise, et la bloquèrent. Le gouvernement de Londres était à ce moment paralysé par des conspirations, il traita et céda la ville moyennant 400 000 écus, le 24 mars 1550. C'était la première conquête du jeune souverain.

La situation en Allemagne devenait propice pour une attaque. Après avoir vaincu les princes luthériens soulevés et écrasé l'électeur de Saxe à Muhlberg en 1546, Charles-Quint s'était cru définitivement le maître de l'empire. On lui prêtait le dessein d'en changer la constitution, de substituer à l'élection impériale l'hérédité dans sa propre famille, d'établir sa toute-puissance incontestée. Il se montrait dur et autoritaire. Pour écarter la question religieuse irritante, il avait eu la singulière idée de faire rédiger par deux théologiens catholiques, en collaboration avec un luthérien, une espèce de déclaration, un compromis, contenant ce qu'il autorisait ses sujets réformés à croire — en attendant qu'un concile général en eût décidé — et à pratiquer : la communion sous les deux espèces, le mariage des prêtres, etc. On appela cette base de croyances tolérées l'*Intérim d'Augsbourg*. Ce fut un tolle dans l'empire : que venait l'empereur s'occuper de questions qui ne le regardaient pas ? Que tranchait-il de points de doctrines qui n'étaient pas son affaire ? Les villes refusèrent d'accepter l'Intérim. Devant les menaces d'accaparement de la toute-puissance impériale et les procédés despotiques du souverain, les princes allemands cherchèrent à se soulever de nouveau. Seuls, ils n'avaient pas pu grand'chose : force leur était de solliciter l'appui de celui qu'ils savaient être l'ennemi irréconciliable de Charles-Quint, et d'ailleurs le seul prince assez fort en Europe pour les aider à ce moment, Henri II. D'Augsbourg où se tenait la diète du Saint Empire, une ambassade comptant plus de cent chevaux et à la tête de laquelle se trouvait le comte de Nassau,

Guillaume, père du Taciturne, partit pour Fontainebleau. Elle fut très bien reçue : les Français multiplièrent les amabilités : une grande fête fut donnée en son honneur dans la salle de bal de Fontainebleau. après quoi on causa. Les Allemands expliquèrent qu'ils étaient envoyés par les États du Saint Empire afin de solliciter du roi de France son alliance. Ils étaient excédés des agissements de l'empereur : celui-ci menaçait tous les droits, privilèges et statuts de l'Allemagne ; les villes libres impériales, surtout. se trouvaient menacées, trop faibles pour résister. incapables de s'opposer aux entreprises de Charles-Quint qui simplement mettait la main sur leurs territoires en les joignant à ses domaines. Il était trois de ces villes, à proximité de la frontière française, Metz, Toul, Verdun, qui actuellement se trouvaient sous le coup des visées de ce genre de l'empereur. Si Henri II consentait à soutenir les princes allemands, ceux-ci ne voyaient aucun inconvénient à ce que le roi de France occupât provisoirement les trois villes en question afin de les mettre à l'abri de l'ambition impériale.

Au conseil. Henri II se déclara tenté par l'offre des trois villes françaises qu'on lui proposait ; il comptait bien non les occuper temporairement. mais « en faire état pour l'étendue des limites de la couronne ». Seulement c'était la guerre immédiate. François de Guise appuya vivement. Excellent homme de guerre. habile et vigoureux, il avait hâte d'entrer en campagne. Anne de Montmorency eût préféré attendre encore. De toutes façons la réponse à faire aux Allemands ne pouvait être que favorable. Toutefois il fallait un traité en bonne et due forme. L'ambassade repartit satisfaite. En Allemagne les princes acceptèrent le traité et en leur nom, après discussion. Maurice de Saxe signa avec Henri II la convention secrète de Friedwald. d'octobre 1551, aux termes de laquelle le roi de France recevait le titre de « vicaire de l'empire » dans les quatre villes impériales de Metz, Toul. Verdun. Cambrai. — ainsi les Allemands tour-

naient la difficulté d'abandonner des villes à un étranger, en faisant entrer cet étranger dans le système de l'empire — moyennant quoi, indépendamment du secours de ses armes, le roi de France promettait aux princes un subside immédiat de 240 000 écus d'or et des mensualités régulières de 60 000 écus.

Il ne restait plus qu'à entrer en action. En février 1552, Henri II se décida. Par un manifeste public il déclara la guerre à l'empereur et après avoir confié la régence à Catherine de Médicis, il partit pour Châlons où avait été rassemblée une armée de 40 000 hommes sous les ordres du duc François de Guise et du neveu de Montmorency, Gaspard de Coligny. La noblesse était accourue ; les troupes étaient pleines d'enthousiasme ; il semblait qu'en prenant le chemin de l'est pour aller conquérir des territoires français dans la direction du Rhin on retrouvât la route qui menait aux efforts vraiment utiles. En réalité Henri II et François de Guise avaient des intentions un peu plus étendues que celles que nécessitait le rôle de vicaire impérial dans trois ou quatre villes. Pont-à-Mousson fut occupé sans coup férir ; Toul envoya ses clefs ; Nancy ouvrit ses portes. A Metz une escorte pénétra sous un prétexte, puis s'empara des ponts-levis et fit entrer le reste des troupes. Les allures du roi de France donnèrent quelque inquiétude. L'armée française jusque-là s'était avancée en disant qu'elle « allait pour la liberté de l'Allemagne », suivant le mot de Tavannes, et les villes, apeurées par la crainte de l'empereur, avaient accueilli avec joie les libérateurs. Au lieu de s'arrêter ou de retourner vers Verdun, Henri II maintenant poussait de l'avant et pénétrait en territoire de langue allemande. Il voulait, répétait-on, faire boire à ses chevaux de l'eau du Rhin. La réception fut cette fois plus froide. Le roi de France put entrer dans Haguenau et Wissembourg, mais Strasbourg ferma ses portes et déclara que pas un piquier français ne pénétrerait. A Spire, les gens de la ville notifièrent à Henri qu'ils le recevraient volontiers, mais seul, sans

ombre d'escorte. L'opinion s'alarmait. On voyait le roi de France parcourir la région jusqu'au Rhin; on lui prêtait des propos troublants, par exemple : que ces contrées avaient autrefois fait partie de la France, y compris l'Alsace entière, l'Austrasie et ce mot était assez étendu, le pays y passait, loin, du côté du nord. Partout les murailles se hérissèrent. Il devenait difficile d'avancer sans que la promenade, qui avait été jusque-là paisible, ne devînt sanglante. Les princes allemands grondèrent. Henri II inquiet jugea prudent, pour le moment, de ne pas aller plus loin afin de ne pas compromettre les premiers résultats obtenus. Il revint. C'était la sagesse même. Un de ses corps alla occuper Verdun. Mais alléchés par les facilités de la conquête et l'occupation des territoires qui leur semblaient devoir si naturellement revenir au royaume, les troupes murmurèrent de ce qu'elles appelèrent une faiblesse.

Pendant ce temps, en Allemagne, les événements se précipitaient. Attaqué brusquement par les princes, Charles-Quint surpris, était bousculé, traqué par Maurice de Saxe qui le suivait vivement l'épée dans les reins; il fuyait à Innspruck, où Maurice pénétrait derrière lui; se sauvait précipitamment, presque seul, sur une mule, à travers le Tyrol et allait se réfugier en Carinthie. Son frère Ferdinand, obligé de signer en son nom le traité de Passau du 2 août 1552, accordait aux princes allemands tout ce qu'ils désiraient : la confirmation de la constitution allemande, c'est-à-dire de la Bulle d'or, et la faculté pour les protestants de pratiquer sans entrave leur religion. Les princes allemands, cette fois contents, jugèrent qu'ils n'avaient plus besoin de l'alliance d'Henri II dont la conduite les irritait, et Charles-Quint se trouva libre de se retourner avec toutes ses forces contre le roi de France, afin de reprendre les villes que le « vicaire impérial » français s'était cru le droit de s'adjuger. Bien mieux, les princes se joignirent à lui et en septembre 1552, 80000 Allemands marchaient sur Metz pour en chasser les troupes françaises.

C'était François de Guise qui avait été l'âme de la conquête; ce fut François de Guise qu'Henri II chargea d'aller défendre Metz contre le choc, avec le titre de lieutenant général du roi dans les Trois-Évêchés. L'affaire promettait d'être considérable ; une foule de gentilshommes et des meilleures familles du royaume accoururent pleins d'ardeur : le prince de Condé, le duc d'Enghien, le duc d'Aumale, le prince de la Roche-sur-Yon, M. de Nemours, le marquis d'Elbeuf, le vidame de Chartres. Cette défense de Metz allait être, en effet, un des plus beaux faits d'armes du siècle; elle allait surtout fonder dans l'esprit des populations, la renommée guerrière de l'habile et énergique général commandant la place et mettre merveilleusement en relief ses qualités actives d'intelligence et d'énergie.

Aidé par les ingénieurs Pierre Strozzi et Marini, Guise rempara immédiatement les murailles branlantes de la ville, creusa, épaula, abattit des maisons et des quartiers entiers de faubourgs afin de déblayer les entours. Matin et soir, sur les chantiers, il excitait les soldats de la voix et du geste. On dit même qu'il porta la hotte avec ses officiers. Par ses soins, des vivres en grande quantité furent amoncelés. Les munitions abondaient; il fit installer des ateliers de poudre, organisa d'avance des hôpitaux où allait se distinguer l'illustre Ambroise Paré qui nous a laissé un piquant récit du siège, et installa ses canons ; il en monta jusque sur les clochers des églises en utilisant les plates-formes. Non content des effectifs qu'il avait amenés avec lui, il embrigada les hommes valides de la contrée, les répartit en douze enseignes ou compagnies de fantassins, les fit instruire, entraîner, avec une discipline rigoureuse. Il avait divisé la défense de la place en secteurs, mettant à la tête de chacun d'eux un officier responsable et distribuant habilement son monde. Il assura qu'il pouvait tenir dix mois.

Le 15 septembre, Charles-Quint en personne à la tête de son armée que commandaient le marquis de Marignan et le duc d'Albe, franchissait le Rhin et, le 19 octobre, com-

mençait l'investissement de la place. Les troupes impériales, amplement munies d'approvisionnements de toutes sortes, mirent en ligne 114 canons. Guise tenta quelques sorties pour se donner de l'air et dans l'une d'elles son frère d'Aumale fut fait prisonnier. L'empereur avait réparti son armée en trois camps et achevé d'environner la place. Le 26 novembre commença le bombardement; la tranchée était déjà ouverte. Les assiégés se défendirent vigoureusement. Toujours au rempart, le duc de Guise donnait ordre à tout avec sang-froid et précision, faisant boucher les brèches au fur et à mesure, remonter les murs, réparer les terre-pleins. Un mois durant le bombardement donna. L'armée impériale tira plus de 15 000 coups de canon. Grâce à la ténacité des défenseurs le résultat fut inefficace. Les cheminements des tranchées n'avaient pas été plus heureux. Cependant l'hiver se faisait sentir âpre et dur : la neige tombait; des gelées violentes figeaient la terre. L'armée assiégeante insuffisamment abritée eut à subir des souffrances terribles. Les hommes tombèrent au fond des tranchées pour ne plus se relever; le reste se traînait congestionné, les pieds dans la boue glacée, grelottant. Des épidémies survinrent. Ce fut une hécatombe : on parlait de 20 à 30 000 hommes déjà morts, et les autres terrifiés voulaient fuir. Charles-Quint comprit que la partie était perdue; le 26 décembre, après trente jours de bombardement, quarante-cinq de tranchée et soixante-huit de siège, il donnait le signal du départ. Bertrand de Salignac qui nous a laissé le récit de l'événement raconte quelle impression horrible les défenseurs de Metz éprouvèrent lorsque venant visiter les camps abandonnés ils rencontrèrent au milieu des amas misérables de débris de toutes sortes, des morts, des mourants, des soldats à demi gelés, d'autres, malades, croupissant dans la fange. Guise fit transporter ceux qu'on pouvait soigner dans les hôpitaux. Paré en amputa un grand nombre. Le nom du duc de Guise retentit dans la France entière.

Trois mois après (avril 1553), toujours tenace, malgré une goutte douloureuse qui le torturait des pieds à la tête, Charles-Quint envoyait sur la frontière du Nord une nouvelle armée qui envahissait la Picardie, prenait Hesdin et Thérouanne. En apprenant que cette dernière ville était entre ses mains, l'empereur ordonna de la raser; la destruction produisit un deuil général. Les armées françaises ne furent en marche qu'en juillet : on le reprocha vivement à Montmorency qui, désirant toujours la paix, l'espérant, n'était jamais prêt en temps voulu. Encore cette armée de 40 000 hommes, commandée par le connétable lui-même, trop circonspect, ne fit-elle pas grand'chose, demeurant en observation et surveillant le pays.

Les hostilités reprirent en 1554. L'armée impériale attaquée du côté du Hainaut par Antoine de Bourbon et le maréchal de Saint-André recula d'abord, puis reprit l'offensive sous le commandement du jeune et distingué Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, qui, poussant les Français vers le Boulonnais, leur livra bataille près de Saint-Omer, à Renty. Charles-Quint était là, porté dans une litière à cause de la goutte qui le rongeait. Le duc François de Guise, qui se trouvait en avant, subit le choc. D'un vigoureux élan il chargea, et enfonçant les lignes ennemies parvint à enlever 17 enseignes, 5 cornettes et 4 canons. Malheureusement, Montmorency, qui commandait le corps de bataille, ne crut pas devoir le soutenir par prudence, et, les Impériaux demeurant sur leurs positions, l'affaire parut plutôt indécise; finalement les Français se retirèrent. Mais la brillante conduite de Guise avait accru sa popularité. Le mois suivant, tout traîna, les deux adversaires se trouvant impuissants à rien avancer. Charles-Quint était rentré à Bruxelles.

Tout à coup se répandit la nouvelle inattendue qu'il abdiquait! On s'est perdu en conjectures pour savoir quelles raisons ont pu déterminer le puissant empereur à descendre ainsi de son trône, lui le maître des trois quarts

de l'Europe, le souverain de possessions si étendues que depuis Charlemagne on n'avait vu prince aussi redoutable, l'homme autoritaire, froid et déterminé que l'on sait. On a parlé de découragement devant l'insuccès : « La fortune est femme, disait-il, elle n'aime pas les vieillards ! » On a invoqué sa lassitude en présence des complications extrêmes d'un gouvernement qui avait à lutter en Allemagne, à lutter sur les frontières, à discuter et combattre partout : on a mis en ligne ses sentiments religieux, le besoin chez lui de se retirer dans la retraite d'un cloître pour finir ses jours dans le silence et la pénitence. Il y a du vrai dans toutes ces raisons, bien que le caractère entier, maître de lui et soutenu de Charles-Quint inspire des réserves sur ce prétendu découragement. En réalité son corps était brisé par la souffrance; il lui était impossible de s'occuper d'affaires. La goutte lui nouait tous les membres, le torturant dans des douleurs aiguës et perpétuelles : « Je souffre tellement, avouait-il à l'ambassadeur vénitien, que je suis quelquefois forcé de me mordre la main et de désirer la mort ! » Et un jour où Coligny était venu lui apporter une lettre de la part d'Henri II, pouvant à peine ouvrir cette lettre tant ses doigts étaient perclus, il disait tristement à son interlocuteur : « Suis-je pas un brave chevalier, pour courir et rompre une lance, moi qui ne puis qu'à grand'peine ouvrir une lettre ! » Le mal l'avait affreusement vieilli. Bien qu'il n'eût que cinquante-cinq ans il était usé, blanchi avant l'âge, ridé, flétri. Il se tenait, courbé, sur une chaise couverte de drap noir, au milieu d'une pièce que par fantaisie lugubre il avait fait tendre entièrement de noir. Il n'en pouvait plus. L'idée d'abdiquer lui est venue bien avant de l'exécuter; il y pensa longtemps. Il eût voulu transmettre à son fils Philippe, qui va être Philippe II d'Espagne, alors âgé de vingt-huit ans, l'ensemble de sa puissance, y compris l'empire. Mais les princes allemands ne voulaient plus être gouvernés par un Espagnol qui avait autre chose à faire qu'à s'occuper d'eux; les protestants,

d'autre part, ne se souciaient pas d'un prince catholique qu'ils avaient des raisons de croire dangereux. Aux premières ouvertures ils refusèrent d'accepter Philippe pour empereur. Après de cruelles réflexions, Charles-Quint se décida à laisser à son frère Ferdinand la couronne du Saint Empire et à réserver à son fils le reste de ses possessions. Il les lui livra une à une, comme à regret, et à titre d'essai, demeurant, au-dessus, le maître qui décide en dernier ressort et peut se reprendre. Successivement il lui passa le gouvernement de Milan, de Naples, des Pays-Bas et enfin de l'Espagne. La scène finale de l'abdication définitive eut lieu à Bruxelles devant une grande assemblée de seigneurs, de courtisans et des représentants des États des Pays-Bas, le 23 octobre 1555. Ce fut un spectacle impressionnant dans sa grandeur que celui de ce vieillard rabougri, tout blanc dans un costume noir, les traits contractés par la souffrance, prononçant de son fauteuil, élevé sous un dais, les quelques mots qui de l'empereur du Saint Empire, roi des Espagnes, qu'il était, obéi ou redouté de l'Europe entière, et au nom connu et respecté de l'univers, allaient faire un simple particulier, bientôt une manière de moine. Il parla lentement. Il dit que l'état de sa santé lui rendait impossible la continuation de l'exercice du pouvoir; qu'il se voyait obligé de transmettre ce pouvoir à son fils; il le recommandait à tous. Philippe d'Espagne s'était agenouillé devant lui; il lui posa la main sur la tête et d'une voix tremblante lui dit : « Mon cher fils, je vous donne absolument tous mes pays patrimoniaux vous recommandant le service de Dieu et la justice » ; puis il le bénit. Son émotion était telle que de grosses larmes, écrit François de Rabutin, « coulaient le long de sa face ternie et pâle et lui arrosaient la barbe blanche. » Il se leva, pria Philippe de s'asseoir dans son fauteuil et descendant deux marches écouta le nouveau souverain le remercier en quelques mots d'une voix non moins troublée. L'assistance était immobile. On termina par la prestation des serments et hommages des seigneurs présents.

Charles-Quint allait se retirer en Espagne, dans l'Estramadure, au monastère de San Yuste où il devait mourir deux ans après.

Lui disparu, il était plus facile à la France, qui avait accueilli avec une joie non dissimulée l'abdication de l'ennemi irréconciliable, d'accepter une cessation des hostilités. Henri II avait témoigné toujours de l'estime pour Ferdinand, « parlant avec respect de ses rares vertus et de la bonté de son caractère » ; il n'avait aucune animosité contre Philippe II. A défaut de la paix, trop malaisée à régler d'un coup, une trêve fut signée à Vaucelles, près de Cambrai, sur le principe du *statu quo* des deux côtés, le 5 février 1556, pour cinq ans. C'était un répit. Le royaume était las ; l'état précaire des finances exigeait le repos. Mais, comme le mot l'indiquait, ce n'était qu'une trêve. Du moment qu'il avait été reconnu impossible aux premières discussions de s'entendre pour convenir d'une paix définitive, la perspective s'ouvrait de nouveau de campagnes futures à entreprendre. On finirait bien, en frappant l'adversaire dans ses parties sensibles, par le contraindre à en venir à la fin cherchée. Provisoirement, il fallait attendre.

Alors le duc François de Guise, soit impatience de se battre, soit ambition, soit toute autre cause obscure, excipant des droits qu'il tenait de Renée d'Anjou, son aïeule, sur le royaume de Naples, demanda la permission d'aller conquérir le pays italien. Allait-on voir maintenant reprendre les fastidieuses chevauchées d'antan ? Montmorency s'éleva vivement contre le projet. Il était d'avis de se réserver pour les luttes prochaines, de consolider les frontières en observant religieusement la trêve. Soutenus par Diane de Poitiers qui voyait déjà son gendre d'Aumale frère de roi, par toute la jeune noblesse qui brûlait d'envie de suivre l'heureux duc François à des victoires nouvelles, les Guises finirent par obtenir ce qu'ils demandaient. Ils ne purent avoir que 13 000 hommes. Déjà en 1554 le roi avait favorisé les menées de M. de Termes et de quelques cardi-

naux en Toscane pour obtenir le soulèvement des villes contre l'autorité impériale : Sienne, entre autres, avait pris les armes, chassé la garnison espagnole et obtenu du roi de France qu'il lui envoyât, au cas où elle serait attaquée, du monde pour la défendre. Strozzi y était allé avec Monluc et des troupes : la ville avait été investie : Monluc l'avait défendue d'une manière valeureuse en un siège mémorable qu'il a rendu illustre par un récit non dépourvu d'une certaine exagération gasconne : mais finalement la ville avait capitulé. Guise partit. Il manœuvrait habilement, soucieux surtout de ne pas laisser entamer ses forces médiocres, lorsque subitement lui arriva un courrier qui lui apprenait que le roi de France venait d'éprouver un terrible désastre à Saint-Quentin et qu'il le rappelait immédiatement. Que s'était-il donc passé?

L'entreprise engagée contre le royaume de Naples avait rendu la guerre inévitable avec l'Espagne. Elle avait été déclarée le 31 janvier 1557. Le gouvernement de Philippe II, résolu à mener vigoureusement les choses, avait rassemblé 50 000 hommes auxquels la reine Marie d'Angleterre, à titre d'alliée, en avait joint 6 000, le tout sous les ordres de l'habile et actif duc de Savoie, Emmanuel-Philibert. Franchissant la frontière, cette armée était venue mettre le siège devant Givet. On a beaucoup reproché à Montmorency son indécision, sa faiblesse. Espérant toujours que les hostilités ne seraient pas poussées à fond, qu'il pourrait encore temporiser en maintenant une paix apparente, il n'avait pas réuni de troupes suffisantes, 26 000 hommes à peine, et encore demeurait-il dans une circonspection prudente. L'opinion s'impatientait, le traitant de « pusillanime, de lâche, d'homme sans cœur » ; des sonnets satiriques couraient sur son compte. S'enhardissant, l'armée impériale prononça alors un fort mouvement en avant et vint mettre le siège devant Saint-Quentin. Cette fois la partie devenait grave. Saint Quentin pris, le chemin de Paris était ouvert : les Parisiens s'affolèrent. Coligny s'était jeté dans Saint-

Quentin avec 700 hommes, chiffre insuffisant ; il n'avait ni vivres, ni munitions en quantité convenable. Montmorency s'avança à marches rapides pour tâcher d'introduire dans la place, s'il en était temps encore, des renforts et des provisions que menait d'Andelot, frère de Coligny. Avec une imprudence, incompréhensible chez ce général, d'ordinaire si timoré, le connétable osa s'aventurer jusque sur les lignes des assiégeants et poussa une pointe vers des marais qui bordaient un côté de la ville, afin de faire avancer ses renforts par bateaux, de nuit. Les bateaux s'enlizèrent dans la boue ; l'affaire était manquée. Alors Philibert-Emmanuel profitant de la position fausse du connétable, ainsi en l'air, en pointe, avec des effectifs très inférieurs aux siens, s'élança. Un habile capitaine eût tâché de se replier en bon ordre, protégeant sa retraite par une série de défenses protectrices organisées dans de bonnes positions, en échelons. Montmorency donna l'ordre précipité de partir en colonne, comme s'il n'avait personne à ses trousses. Le comte d'Egmont rassemblant toute la cavalerie espagnole, chargea vigoureusement l'arrière-garde française et l'enfonça. Le connétable chercha à mettre le gros de son armée en carrés, mais les bandes impériales arrivant au pas de course, appuyées de toute l'artillerie, donnèrent en masse ; il n'y eut pas moyen de résister : ce fut un écrasement qui dura quatre ou cinq heures. A la fin, l'armée française était détruite, le comte d'Enghien, frère d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, tué, avec nombre de nobles et de soldats. Montmorency blessé et fait prisonnier ; pris aussi, le maréchal de Saint-André, Longueville, Montpensier, toute l'artillerie, les bagages, les convois et 80 drapeaux. C'est à peine si M. de Nevers, rassemblant au loin les fuyards, put reconstituer une troupe d'un millier d'hommes d'armes et d'un millier de cavaliers. Depuis Pavie on n'avait rien vu de pareil.

La consternation fut générale. Le roi n'ayant plus d'armée pour défendre son royaume, l'adversaire n'avait qu'à mar-

cher droit sur Paris, il ne rencontrerait aucune résistance. De fait, Philibert-Emmanuel conseilla aussitôt à Philippe II accouru jouir du triomphe de ses armes, d'aller de l'avant. Mais, après réflexion, Philippe II estima qu'il était nécessaire au préalable de s'emparer des places situées sur la route « afin d'avoir, en après, le chemin plus ouvert et assuré pour enjamber et empiéter plus avant », dit François de Rabutin. Le siège de Saint-Quentin fut poussé vivement. Le 27 août, l'assaut était donné sous la conduite du duc de Savoie, la ville emportée, pillée, brûlée, saccagée et Coligny envoyé prisonnier aux Pays-Bas. De là, Philippe II s'avança vers Noyon.

Lorsqu'on apprit enfin en France que le duc François de Guise, rappelé d'Italie et rentrant précipitamment, venait de débarquer à Marseille, ce fut dans le royaume un soupir de soulagement. « Une joie s'émut partout de lui, écrit Brantôme, et de lui partout une voix s'épandit telle qu'on disoit : Or c'est à ce coup que cet homme nous remettra et restituera la chose toute revirée et contournée à rebours d'un gond à l'autre ! »

Henri II n'avait pas attendu son retour pour prendre les mesures que comportaient les circonstances. Il agit virilement. Privé de ses conseillers ordinaires, il montra qu'il était homme d'initiative et de volonté. Par ses soins, de toutes parts, des troupes furent rassemblées et dirigées sur les points qui étaient menacés. Les places de Picardie furent munies de défenseurs et de munitions. A sa prière, Catherine de Médicis se rendit au conseil de ville de Paris et demanda 300 000 livres qui lui furent accordées. De tous côtés la noblesse prenait les armes à l'appel de son souverain. Les villes rivalisaient d'ardeur, se mettaient en état de défense et envoyaient des secours. Il y eut comme un élan populaire général. Aussi, lorsque pour conclure on conseilla à Henri II de quitter Paris et d'aller se réfugier derrière la Loire, il refusa : « Reste à avoir bon cœur et à ne s'étonner de rien », écrivait-il fortement à François de Guise.

Le duc de Guise était le seul homme en effet sur lequel le roi et le royaume pouvaient compter pour rétablir les affaires si compromises. Afin de lui donner pleine autorité on le nomma « lieutenant général en chef dans l'intérieur et hors du royaume », titre exceptionnel qui, à côté du connétable, prisonnier, lui conférait les mêmes pouvoirs qu'à celui-ci. Il prit le commandement de la petite armée qu'Henri II venait de rassembler à Compiègne.

Ce seul mouvement opéra un résultat inattendu. Après la prise de Saint-Quentin et la marche sur Noyon, l'armée de Philippe II s'était mise à flotter. Les Anglais fatigués avaient lâché pied, des mutineries s'étaient produites. A l'annonce de l'arrivée d'un général aussi décidé que le duc de Guise, Philippe II ne disposant que d'éléments incertains, jugea impossible de marcher vers Paris. Mieux valait finir la campagne sur la favorable impression des derniers succès. En octobre, subitement, il battait en retraite et il rentrait à Bruxelles.

Qu'allait faire François de Guise de son armée prête et impatiente ? L'opinion réclamait un effort après l'élan général que tout le pays avait donné. Il y allait de la popularité du jeune héros. C'est alors que le duc de Guise conçut le hardi dessein de courir sur Calais, — ville anglaise, prise par Édouard III il y avait longtemps, deux cent dix ans, en 1347, maintenant si anglaise qu'on ne croyait pas qu'elle pût jamais redevenir française, — la surprendre derrière ses marais, désarmée, au cours de l'hiver, et s'en emparer. Personne ne se doutait d'une semblable entreprise, les Anglais moins que les autres, persuadés qu'ils étaient que Calais était imprenable derrière sa ceinture de larges marécages, ses fossés profonds, dans lesquels une rivière coulait, ses hautes murailles. Le gouverneur, lord Wentworth, avait renvoyé en Angleterre une partie de ses troupes. Il avait bien entendu dire que M. de Sénarpont, gouverneur du Boulonnais, caressait l'idée

vague d'une surprise de la ville ; mais le projet était si absurde qu'il ne s'y était pas arrêté.

L'ingénieur Strozzi, déguisé, vint examiner les remparts. De tous les points de la côte, Guise, dans le plus grand secret, fit rassembler des barques ; puis, rapidement, après une fausse pointe dans une autre direction, le 31 décembre, par un temps glacial, il accourait devant Calais. Des forts avancés gardaient la chaussée passant sur les marais : il les canonna violemment, les enleva par surprise, après quoi se portant du côté de la mer attaqua la forteresse placée au-dessus du port. La garnison était ahurie : un feu intense en eut raison. De là, Guise dirigea ses efforts contre le château, mit ses batteries sur la plage : il tirait à marée basse et couvrait ses pièces quand le flot montait. La brèche pratiquée, d'Aumale monta vivement à l'assaut : le château fut enlevé, la ville capitula. Il n'y avait que 500 hommes de troupes anglaises, mais des munitions en quantité, des magasins énormes et 300 canons.

Ce fut une stupéfaction quand on apprit la nouvelle ! Enlever avec pareille prestesse une des places de guerre les plus imprenables de l'Europe était « un des miracles et cas émerveillables de ce siècle » ! François de Rabutin écrivait que c'était l'œuvre de Dieu et non des hommes : « Les faits de l'omnipotent surpassent, disait-il, toutes les puissances et préméditations des hommes, quelque grands qu'ils puissent être ! » On fit des feux de joie dans tout le royaume. Henri II s'empressa de venir visiter sa nouvelle ville, prescrivit d'expulser les Anglais installés dans Calais en les forçant de vendre leurs maisons et acheva la prise de possession de ce qu'on appela « le pays reconquis » en s'emparant de Guines et de Ham. Lorsqu'il rentra à Paris avec Guise à ses côtés, l'accueil de la population fut enthousiaste. Les acclamations étaient délirantes. L'heureux général jouissait d'une popularité extraordinaire : la royauté était encore trop forte pour en prendre ombrage. Quant aux Anglais le coup fut un des plus terribles qu'ils

eussent subis. La reine Marie disait que si on lui ouvrait le cœur on y trouverait gravé le nom de Calais, tellement la perte de cette place lui avait causé une inconsolable douleur.

L'année suivante, 1558, — hésitation chez Philippe II, désir d'arriver à la paix chez Henri II, — les hostilités traînèrent. A tout hasard Guise avait réuni une armée de 50 à 60 000 hommes. Pour les utiliser il marcha sur Thionville et s'en empara avec le bonheur et la rapidité dont il était coutumier; en revanche, dans le nord, M. de Termes, gouverneur de Calais, se faisait battre à Gravelines.

Il parut en 1559 qu'il était temps de voir si les circonstances ne seraient pas meilleures pour discuter une entente définitive. Les plénipotentiaires français et espagnols se réunirent à l'abbaye de Cercamps. Au nom de Philippe II traitaient le cardinal de Granvelle, le duc d'Albe, le prince d'Orange ; et au nom d'Henri II, Montmorency, le maréchal de Saint-André, laissés libres pour négocier, le cardinal de Lorraine. La discussion fut orageuse. Des deux côtés on demandait que toutes les conquêtes respectives fussent de part et d'autre restituées : la France y eût le plus perdu. Les Anglais insistaient surtout pour qu'on leur rendît Calais. Mais sur ces entrefaites, Marie Tudor étant morte et ayant été remplacée par Élisabeth, fille de Henri VIII et de Anne Boleyn, Élisabeth se tourna vers la Réforme, moitié par goût, moitié par intérêt, et Philippe II, outré, décida de ne pas soutenir les prétentions anglaises. Finalement, il fut décidé que Henri II garderait Calais huit ans, après quoi il paierait 100 000 écus d'or s'il ne rendait pas la ville : on sait que Calais est demeurée française. Du côté de l'est, Henri II entendait conserver les Trois-Évêchés. C'était l'affaire de l'empereur Ferdinand. Ferdinand, très absorbé par les protestants et les Turcs, ne résista que pour la forme et céda. Avec l'Espagne on fit une cote mal taillée. Philippe II rendit Saint-

Quentin et les places environnantes, Henri II restitua Thionville et Marienbourg. Quant à l'Italie, le gouvernement français trancha dans le vif et renonça résolument à toute attache. Il renouvela solennellement l'abandon définitif de ses droits sur Naples et Milan. Il tenait toujours la Savoie et le Piémont ; il les remit à leur duc Philibert-Emmanuel qui les avait réclamés avec véhémence : Henri estimait qu'en conscience il ne pouvait spolier injustement un tiers. Pour sauver les apparences il fut convenu que Philibert-Emmanuel épouserait la sœur de Henri II. Cette princesse Marguerite qui attendait depuis si longtemps un mari, n'était plus toute jeune — elle avait plus de trente-six ans — n'était ni belle ni bien portante, mais gracieuse, aimable, très aimée de toute la cour, fort instruite, et on lui donna en dot précisément la Savoie et le Piémont. Par précaution, toutefois, Henri II conserva provisoirement quelques places, Turin, Pignerol, Chivasso, Villanova. Afin de cimenter la réconciliation avec l'Espagne, il fut décidé que Philippe II épouserait la fille de Henri II, Élisabeth. Tout étant enfin conclu, on signa le traité définitif à Cateau-Cambrésis le 3 avril 1559.

Ce traité de Cateau-Cambrésis est un des plus importants de notre histoire. Après le rude et dur labeur des premiers Capétiens qui avaient eu à établir leur autorité dans leurs propres possessions ; après le travail pénible de leurs successeurs qui eurent à rassembler la terre de France sous leur sceptre, la royauté avait entrepris de porter ses efforts hors du royaume : ses campagnes en Italie avaient été une erreur, elle n'avait eu que faire à s'entêter après des conquêtes de régions étrangères impossibles à conserver, ruineuses à reprendre, lointaines, pour délaisser des pays bien français, dont la trop grande proximité de Paris rendait la conquête deux fois indispensable. Cateau-Cambrésis a mis définitivement fin aux guerres italiennes qui duraient depuis soixante-cinq ans et a orienté la politique française vers le nord et vers l'est, c'est-à-dire dans sa voie

normale. La foule ne s'y trompa pas et elle accueillit la paix avec une joie profonde.

Par contre, chez les « militaires, » ce fut un concert de récriminations et de colères. Abandonner ainsi l'Italie, disaient-ils, qui, depuis un demi-siècle, était un champ d'exercice incomparable pour ceux qui voulaient apprendre le métier de la guerre ; sacrifier la Savoie, le Piémont, nombre de villes, de places, quantité d'approvisionnements, sans coup férir, d'une simple signature, il ne se pouvait rien imaginer de plus exorbitant ! « Ceux qui aimoient la France en pleuroient » ! gémit Brantôme. « En une heure et par un trait de plume, tout rendre et souiller et noircir toutes nos belles victoires passées de trois ou quatre gouttes d'encre, cela troubloit l'esprit et dragonnoit l'âme », s'écriait Vieilleville. Brissac, Monluc, faisaient chorus. Monluc compta qu'on donnait 180 places et estima qu'on livrait quelque chose comme le tiers du royaume. Pour Brissac, le Piémont à lui seul valait autant que la Bourgogne et la Champagne. « Ainsi on quittait tant de provinces, villes et châteaux avec une si émerveillable étendue de pays qui avait coûté au feu roi et à la couronne de France plus de 40 millions d'or et cent mille têtes à conquérir ! » Mais l'ambassadeur à Constantinople, M. de la Vigne, écrivait avec plus de jugement et de sens politique : « Il faut faire une seconde loi salique que le premier conseiller qui parlera d'entreprendre plus la guerre en Italie et de jamais rendre ni changer les villes de Metz ou de Calais, soit brûlé comme un hérétique ! » Il avait raison.

Pour mieux faire participer le peuple à la joie de la paix obtenue, Henri II décida que les mariages de sa sœur et de sa fille auraient lieu solennellement à Paris, au cours d'une longue série de fêtes fastueuses, en juin 1559. Le duc d'Albe arriva pour représenter le roi d'Espagne, avec une magnifique suite de 500 cavaliers. Emmanuel-Philibert de Savoie vint personnellement : on déménagea le parlement qu'on envoya aux Augustins, sur le quai, afin de disposer de

tout le Palais qu'on tendit de tapisseries. Aux Tournelles, où Henri II habitait, — le Louvre avait été réservé au duc d'Albe, — on dressa une vaste salle provisoire pour la circonstance. Dans la grande rue Saint-Antoine, des lices, champs clos pour les tournois et les joutes, furent organisées avec barrières et échafauds tendus de tapisseries.

Les fêtes commencèrent : il y eut des festins et des banquets. Le prévôt des marchands et les échevins de Paris reçurent les hôtes du roi à l'Hôtel de Ville. Les tournois et les joutes se succédèrent au milieu d'un grand concours de peuple venu de toutes les provinces et à la satisfaction de ce peuple qui constatait la supériorité des Français sur les Espagnols. Henri II ne craignit pas de prendre part aux jeux ; monté sur un dextrier, couvert d'une puissante armure, il voulut rompre lui aussi des lances. Le 30 juin avaient lieu aux lices de la rue Saint-Antoine des joutes à cheval. Le roi manifesta l'intention de courir. Selon l'usage il devait rompre trois lances sur trois adversaires sans broncher de la selle. Il rompit dans de bonnes conditions les deux premières contre le duc de Savoie et le duc de Guise. Au troisième coup se présenta devant lui le fils de de Lorges, son capitaine des gardes, M. de Mongommery, « grand et roide jeune homme », dit Vieilleville. Les deux cavaliers s'élancèrent et Mongommery, de sa lance, ébranla si fort le prince, qu'il manqua lui faire vider les étriers. Très dépité, Henri II exigeait sa revanche ; l'autre, hésitant, déclinait ; le roi insista ; il fallut courir de nouveau. Cette fois, les deux lances se brisèrent ; mais, en relevant le tronçon de la sienne, Mongommery attrapa la visière d'Henri II qui fut soulevée, et, emporté par l'élan de sa monture, engagea dans l'œil du roi son arme cassée qui défonça le crâne. Le roi tomba sur le col de son cheval, l'étreignant de ses bras ; on arrêta la bête ; on descendit le prince, on le coucha, on le déshabilla, puis on le porta dans sa chambre où cinq à six chirurgiens tâchèrent en vain d'extraire les esquilles ; Henri II resta sans connaissance pendant neuf jours ; le

dixième, il expirait ; il avait quarante et un ans. La veille de sa mort à minuit, dans l'église Saint-Paul, on avait rapidement célébré les cérémonies religieuses des mariages : « Cela ressemblait mieux à un convoi mortuaire et à des funérailles qu'à autre chose. » La consternation du peuple était générale. Catherine de Médicis, bouleversée, demeura un jour prostrée de douleur, sans pouvoir dire un mot : « Je crains une grande maladie », mandait Marie Stuart à sa mère. Catherine de Médicis portera toute sa vie le deuil de celui qu'elle avait tant aimé et qu'elle perdait brusquement d'une façon si tragique !

1. Sources. *Lettres de Catherine de Médicis*, éd. La Ferrière et Baguenault de Puchesse ; Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. Lalanne ; Tommaseo, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, 1838 ; Alberi, *Relazioni degli ambasciatori veneti al senato*, 1839 ; Maréchal de Vieilleville, *Mémoires*, éd. Michaud et Poujoulat (sur ce texte, voir C. Marchand, *Le maréchal de Vieilleville et ses mémoires*, 1893) : Gaspard de Saulx-Tavannes, *Mémoires*, éd. Michaud et Poujoulat ; Monluc, *Commentaires et lettres*, éd. de Ruble, 1864 ; François de Rabutin, *Commentaires sur le fait des dernières guerres*, éd. Buchon, 1836 ; Pierre de la Place, *Commentaires de l'état de la religion et république*, 1565 ; *Lettres inédites de Henri II*, 1818 ; J.-B. Gail, *Lettres inédites de Henri II, Diane de Poitiers, Marie Stuart*, 1828 ; G. Guiffrey, *Lettres inédites de Diane de Poitiers*, 1866 ; Amb. Paré, *Relation du siège de Metz en* 1552, 1847 ; Bertrand de Salignac, *Le siège de Metz en l'an* 1552, éd. Michaud et Poujoulat.

Ouvrages. Léopold Ranke, *Histoire de France pendant le XVI*[e] *et le XVII*[e] *siècle*, traduction Porchat, 1854 ; E. de la Barre-Duparcq, *Histoire de Henri II*, 1887 ; H. Bouchot, *Catherine de Médicis*, 1899 ; M. Hay, *Madame Dianne de Poytiers*, 1900 ; F. Decrue, *Anne de Montmorency*, 1889 ; H. Forneron, *Les ducs de Guise et leur époque*, 1877 ; J. Delaborde, *Gaspart de Coligny, amiral de France*, 1879 ; Chabert, *Le siège de Metz en* 1552, 1856 ; Mignet, *Charles-Quint, son abdication*, 1857 ; Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint*, 1852 ; *La guerre de* 1557 *en Picardie, bataille de Saint-Laurent, siège de Saint-Quentin*, 1896 ; A. de Ruble, *Le traité de Cateau-Cambrésis*, 1889.

CHAPITRE V

LE DRAME PROTESTANT. — FRANÇOIS II

Les débuts du protestantisme en France : sa première faveur à la cour, puis hostilité de François I[er]. Statuette de la Vierge brisée à Paris, 1528 ; placards protestants affichés, 1534 ; nombreuses exécutions, 1535. Affaire de Mérindol et de Cabrières, 1545. Politique répressive de Henri II, l'édit de Châteaubriant de 1551 ; le procès d'Anne du Bourg, 1547. Le calvinisme s'organise, doctrine et discipline : Jean Calvin, 1509-1564 : La première Église réformée de Paris, 1555, le premier synode à Paris, 1559. François II, 1559-1560. Les Guises s'emparent du pouvoir. Progrès croissants du protestantisme ; politique de plus en plus répressive des Guises, 1560. Campagne de presse des protestants ; mécontentement des catholiques devant le gouvernement autoritaire et avare des Guises ; la conjuration d'Amboise, 1560. Exécutions qui suivent. On veut y compromettre les Bourbons. Signes précurseurs de guerre civile. Le parti des politiques. Il fait décider la convocation des États généraux à Orléans : arrestation du prince de Condé. Mort rapide de François II, 1560.

« L'an 1520, écrit le *Bourgeois de Paris*, s'éleva en la duché saxonne, en Allemagne, un docteur théologien hérétique de l'ordre de Saint-Augustin, nommé Martin Luther, qui dit beaucoup de choses contre la puissance du pape et fit tout plein de livres, la voulant diminuer, et aussi contre les ordonnances et cérémonies de l'Église. » Ces livres pénétraient en France. Le pape Léon X prévint le roi François I[er] afin qu'on les condamnât. Telle est la manière dont on entendit parler pour la première fois à Paris de la Réforme protestante. Conformément aux indications reçues, le parlement fit crier à son de trompe par les carrefours qu'on lui

apportât tous les livres de Martin Luther sous peine de prison, et un certain Louis Berquin, ayant été convaincu d'avoir traduit de ces ouvrages, fut incarcéré, ses livres brûlés devant Notre-Dame de Paris ; lui-même allait subir un mauvais parti, lorsque François Ier pria qu'on le laissât tranquille. Le bruit courait cependant que çà et là l'hérésie nouvelle faisait des adeptes. Par précaution, en 1523, des prédicateurs, moines mendiants, furent envoyés un peu partout afin de combattre la doctrine incriminée. En 1525, un cordelier fut arrêté à Grenoble sous la prévention d'avoir émis des idées luthériennes et un seigneur justicier de l'endroit, le grand commandeur de Viennois, comme châtiment, le fit brûler. C'était un des premiers partisans de la Réforme qui payait ses idées de sa vie. La mesure fut très discutée. On tomba néanmoins d'accord pour trouver qu'elle était juste sous le prétexte que les magistrats doivent venger Dieu outragé par l'hérésie, puis protéger la société ; or, l'hérésie troublait la société « et tendait du tout à la subversion de la monarchie humaine ». Le premier pas était fait. En 1526, le 17 février, « veille des brandons », un jeune licencié ès-lois de vingt-huit ans, nommé Guillaume Joubert, fut, par arrêt du parlement de Paris, mené en tombereau à la place Maubert, et là eut la langue percée, puis fut étranglé et brûlé « pour avoir tenu la doctrine de Luther ». Le 28 août, un écolier picard fut brûlé en place de Grève pour la même raison. Que professaient les nouveaux hérétiques ? Le populaire ne le savait pas très bien. Il racontait que ces gens ne voulaient plus d'images de saints, qu'ils répudiaient l'eau bénite et se refusaient à prier pour les trépassés. Il les avait en horreur. Quant aux magistrats, gardiens vigilants de l'ordre public, ils n'admettaient pas qu'une hérésie vînt rompre cet ordre ; donc ils devaient en punir les fauteurs. Ceux-ci s'en prenant à la majesté divine, blasphémant, commettaient un crime irrémissible et méritaient le dernier supplice. Pratiquement, par suite de la rareté relative de l'action criminelle, on con-

damnait facilement à mort pour faire des exemples ; le bûcher ou la potence furent couramment appliqués aux luthériens : les contemporains n'y ont rien trouvé d'excessif.

Les premières répressions n'arrêtèrent pas la doctrine nouvelle. Un vent de critique soufflait. En chaire, des prédicateurs se faisaient soupçonner parce qu'ils disaient qu'effectivement il existait dans l'Église des abus regrettables. Peu à peu pénétrait cette idée qu'il y avait évidemment à redire sur des pratiques accessoires inutilement introduites dans la religion catholique. A la cour, la question se présenta sous un aspect particulier.

Il existait à Meaux un évêque à l'esprit ouvert et curieux, Guillaume Briçonnet, qui aimant l'érudition, avait attiré près de lui des savants philologues parmi lesquels se trouvaient le Dauphinois Guillaume Farel et les trois Picards Gérard Roussel, Arnaud et Jacques Lefèvre. Ensemble ces quatre philologues étudièrent la Bible dans les textes hébreux ou grecs et hasardèrent des critiques qui parurent inspirées de l'esprit luthérien. Le parlement de Paris, informé, nomma des commissaires pour faire une enquête ; les quatre érudits, inquiets, passèrent en Allemagne et Briçonnet gourmandé s'excusa. Mais Farel et ses amis laissaient derrière eux un noyau d'adeptes.

Ce fut ce côté d'érudition qui attira d'abord l'attention de la princesse Marguerite de Valois. Très portée vers les nouveautés, la sœur de François Ier ne pouvait qu'être tentée par ce qui lui paraissait le résultat de l'étude et la constatation de la vérité philologique. En 1527, elle épousait le roi de Navarre, Henri d'Albret, qui était brouillé avec le Saint-Siège ; — Jules II, en 1512, ayant excommunié Jean d'Albret, son père, et donné la Navarre espagnole à Ferdinand, roi d'Aragon : façon abusive de disposer des royaumes non mouvant en fief de l'Église contre laquelle les rois de Navarre, appuyés par le roi de France, avaient vivement protesté ; — les d'Albret étaient tout préparés à écouter

avec faveur ce qui se dirait contre le pape. Installée en Béarn, Marguerite de Valois accueillit chez elle Jacques Lefèvre. Gérard Roussel qui passait pour un saint et dont elle fit son directeur. Ceux-ci n'étaient pas positivement « luthériens », mais ils critiquaient au nom de l'histoire les institutions catholiques de leur temps, réclamant la communion sous les deux espèces, n'admettant pas rigoureusement la présence réelle dans l'Eucharistie de la même manière que l'Église, proclamant que l'Église avait corrompu la pureté de la religion du Christ par des inventions superstitieuses. Lorsque Marguerite vint retrouver à Paris François Ier, elle chercha à faire partager à son frère les tendances nouvelles.

Ces tendances nouvelles trouvaient déjà un écho sympathique dans le monde léger de la cour. En somme, de quoi s'agissait-il, disait-on, de prendre et retenir la substance de la doctrine chrétienne « telle que Jésus-Christ l'avait instituée et que les apôtres l'avaient publiée et rédigée par écrit », mais rejeter « les superstitions et superfétations » ajoutées avec le temps et s'en tenir à la pure parole de Dieu, à la vie de la primitive Église : adorer Dieu en esprit et en vérité ; user de cette « liberté chrétienne qui secoue le joug des superstitions et des traditions des hommes pour s'attacher uniquement à Dieu » ; en définitive « réformer les mœurs et retrancher quelques abus qui s'étaient glissés dans l'Église ». Ce n'était pas là se séparer de l'Église. Tranquillisé, « chacun, dit Florimond de Raymond, vouloit goûter de la nouveauté ». Lorsque fut mis à la mode le chant « doux et chatouilleux » des psaumes traduits en français par Marot, on trouva la chose jolie ; tout le monde chanta ; ce fut une fureur chez les gens de cour : « les psaumes rimés ont attiré les âmes par les harmonies ».

Au premier abord, assez insouciant, François Ier ne se préoccupa pas beaucoup des idées nouvelles ; sans les partager, il ne les trouvait pas antipathiques ; il avait fait délivrer Berquin ; un instant même il consentit, sur la demande de Marguerite, à mander d'Allemagne le luthérien Philippe

Mélanchton sur lequel la princesse comptait pour toucher son frère. Mais peu à peu il ne tarda pas à se reprendre. Homme tout de même de gouvernement, il jugea, d'accord avec ses conseillers les cardinaux de Tournon et de Lorraine, que favoriser la diffusion de l'hérésie, c'était compromettre l'unité de l'État, ébranler les fondements du royaume, s'exposer à des troubles, car le populaire resterait fermement attaché à la religion catholique. Il se décida. Des incidents allaient impatienter et irriter ses sentiments.

Le lundi de la Pentecôte 1528, au matin, on trouva à Paris la statuette de la Vierge placée à l'encoignure de la maison de M. Harlai devant la porte de l'église du petit Saint-Antoine, paroisse Saint-Germain, brisée. Des hérétiques avaient cassé la tête de la Vierge et de l'Enfant Jésus. L'opinion, déjà prévenue contre les luthériens, s'émut extraordinairement. Ce fut une affaire considérable. Le gouvernement et le roi se crurent obligés de partager cette agitation. François Ier promit mille écus à qui dénoncerait les coupables ; il remplaça la statuette mutilée par une autre en argent et il voulut venir l'apporter lui-même solennellement en une procession imposante où figurèrent toutes les paroisses de la ville, le parlement, les autorités, prélats, seigneurs, gentilshommes, au milieu d'un grand concours de peuple.

Le parlement sévit. Louis Berquin, ayant imprudemment fait parler de lui à nouveau, fut repris, mis en jugement. Il avoua franchement ses idées, ne cacha pas qu'il avait écrit des livres luthériens, les montra ; il fut condamné à mort. Le roi était à Blois ; pour empêcher, comme la première fois, que l'intervention du souverain ne sauvât le coupable, on l'exécuta séance tenante avant que François Ier fût prévenu. Le prévôt de Paris, le lieutenant criminel, tous les juges informèrent, condamnèrent. Quand le prévôt rendait une sentence adoucie et que le prévenu en appelait au parlement, celui-ci, par arrêt, aggravait la peine. Conséquence ordinaire des persécutions, loin de se laisser abattre, le

zèle des partisans « de la nouvelle opinion » s'accrut : les luthériens ripostèrent par des représailles.

La mutilation de la Vierge de M. Harlai avait été un cas isolé. Le fait se répéta. En mai 1530, des statuettes de Notre-Dame, de l'Enfant Jésus, de saint Roch, de saint Fiacre, placées aux coins des maisons furent brisées de nuit, et provoquèrent autant de processions expiatoires des paroisses accompagnées du parlement en robe rouge. Celui-ci promit vingt écus d'or à qui révélerait un luthérien. L'excitation populaire était extrême ; un dernier attentat plus grave, plus audacieux, la mit à son comble. Le 18 octobre 1534, on trouva partout affichés des placards hérétiques attaquant « le saint sacrement de l'autel et l'honneur des saints » ; il y en eut jusque dans le Louvre, à la porte de la chambre du roi, qui était absent, et se trouvait à Amboise ; on en porta même à Amboise. L'indignation et la colère furent générales. Le roi outré, manda au parlement de Paris de faire « rigoureuse justice ». Le parlement n'avait pas attendu l'injonction. On procéda à des arrestations innombrables et les exécutions suivirent. L'année 1535 a été la première année sanglante de l'histoire du protestantisme. Toutes sortes de gens furent appréhendés ; il suffisait d'avoir eu chez soi un livre luthérien pour être suspect ; on saisit des cordonniers, des drapiers, des imprimeurs, des libraires, des ecclésiastiques, de riches marchands, des écoliers, des procureurs. Parlement et lieutenant criminel à l'envi condamnèrent. On brûla aux Halles, à la Croix du Trahoir, au bout du pont Saint-Michel, à la place Maubert, au carrefour du puits Sainte-Geneviève, au cimetière Saint-Jean ; on pendit au marché aux pourceaux avec des chaînes de fer, les condamnés traînés sur la claie au parvis Notre-Dame. Les plus favorisés étaient bannis après avoir fait amende honorable en chemise, pieds nus, tenant un cierge à la main, devant une église, ou pendant une grand'messe, et après avoir été battus de verges sur une charrette, leurs biens confisqués. Quand il y avait obstination dans les blas-

phèmes et refus de rétracter, on coupait la langue. Nombre de personnes inquiètes s'enfuirent. Le parlement en ajourna à comparaître 73 qui avaient disparu, parmi lesquelles Clément Marot. Hommes, femmes, enfants, de tout âge et de tout état furent atteints. L'opinion approuvait. Les choses vinrent à un tel point que François Ier jugea enfin qu'on allait un peu loin. Sur ses observations, le parlement s'arrêta ; il y eut une détente et les 73 luthériens qui avaient été bannis à son de trompe furent autorisés à rentrer : on relâcha les prévenus, mais en leur signifiant que s'ils étaient repris ils seraient brûlés. Le roi expliqua à l'ambassadeur Giustiniano qu'il avait quelque peine à laisser brûler les hérétiques, attendu qu'en Flandre cela ne se faisait pas.

Mais l'impulsion était donnée et François Ier devait encore voir ses magistrats, soutenus de l'opinion publique, dépasser les limites de ses propres intentions. Il y avait dans des villages de la Provence un certain nombre de gens qui professaient depuis longtemps, dès le XIIIe siècle, disait-on, des idées assez hétérodoxes. Ils s'inspiraient de l'Écriture Sainte : ils disaient que puisque les mots de messe, de pape, de purgatoire ne se trouvaient pas dans l'Évangile, il n'y avait pas lieu de les admettre. Ils détestaient le catholicisme. On les appelait des Vaudois. Attirés par certaine communauté de sentiments, les protestants les étudièrent avec sympathie comme des précurseurs. De leur côté, les Vaudois prirent des idées de Luther. Là-dessus, il y eut des incidents. Le vice-légat d'Avignon ayant voulu informer contre quelques-uns d'entre eux, ceux-ci prirent les armes, pillèrent, tuèrent. Le parlement d'Aix ouvrit une enquête et ayant convaincu d'hérésie les habitants surtout de deux bourgs, Mérindol et Cabrières, rendit un arrêt, le 18 novembre 1540, qui prescrivait de détruire ces deux villages et d'en bannir les habitants. François Ier, ennuyé de cette affaire, ordonna de suspendre l'effet de l'arrêt. Au bout de quatre années, résolu d'en finir, le parlement d'Aix, à l'instigation de son premier président d'Oppède et de l'avocat général Guillaume Gué-

rin, nommait une commission de cinq membres afin de procéder à l'exécution. Les commissaires s'entendirent avec le capitaine Paulin, baron de la Garde, dont les soldats, débridés, se livrèrent à tous les excès ; ils massacrèrent la population, incendièrent 24 villages ; on parla de 3 000 victimes et de 900 maisons brûlées. L'affaire eut un grand retentissement. François Ier, indigné, résolu à ne pas laisser ces excès impunis, décida de mettre en jugement devant le parlement de Paris les magistrats d'Aix. La procédure traîna. François Ier ne devait pas en voir la fin, et sous Henri II, les idées étant changées, après un dernier procès qui dura cinquante audiences, d'Oppède, trois commissaires furent absous, ainsi que Paulin ; seul, Guillaume Guérin fut convaincu d'avoir produit de fausses pièces et pour ce fait décapité en place de Grève. En somme, tout en étant convaincu, par instinct de gouvernement, de l'impossibilité d'admettre l'hérésie, afin de ne pas compromettre l'unité de l'État, François Ier eût été plutôt de tendances tolérantes, si des provocations ne l'avaient irrité. Ses magistrats, catholiques entiers, et soucieux de maintenir fermement l'ordre public, l'avaient débordé.

Avec Henri II il en fut autrement. Le développement du protestantisme n'avait fait que s'étendre. « Il n'était nouvelle, dit Pierre de la Place dans son *État de la religion et de la république*, que de l'accroissement du nombre des luthériens, quelque sévères ordonnances et punitions que l'on en eût dû faire, et ne parlait-on que des assemblées secrètes qui se faisaient jour et nuit en maints lieux et notamment dans la ville de Paris. » D'isolés qu'ils étaient auparavant, les luthériens en effet se groupaient maintenant dans des réunions, en se cachant, pour prier ensemble et s'exhorter mutuellement. Comme tout ce qui est mystérieux, ces réunions excitèrent l'inquiétude de la foule. Sa colère éclata un soir. Rue Saint-Jacques, devant le collège du Plessis, on découvrit une assemblée de 100 à 120 personnes. La foule s'attroupa. Les assistants cherchant à s'enfuir

furent attaqués et assommés; les femmes battues, roulées en cheveux dans la boue: il y eut des morts. Parmi les assistants se trouvaient des dames de qualité, Mmes de Rentigny, de Champagne, de Graveron, un avocat au Parlement, M. de Gravelles, un professeur de l'Université âgé, M. Clinet. On procéda à des arrestations et le parlement brûla les coupables en place Maubert après leur avoir fait couper la langue.

Cette histoire d'assemblées provoqua une recrudescence de la répression. D'esprit beaucoup moins ouvert que son père, Henri II n'avait pas cette manière de scepticisme qui prédispose à l'indulgence. Il était plus rigide catholique et se scandalisait de voir contester ce qu'il jugeait la vérité divine; d'autre part le progrès de plus en plus menaçant de la Réforme constituant pour l'État un danger chaque jour plus grave, le conseil s'effrayait encore davantage. Henri II commença en 1549 par établir au parlement de Paris une chambre spéciale qui fut destinée à poursuivre l'hérésie, ce fut « la chambre ardente ». En 1551 il publia un édit dit de Châteaubriant qui codifiait en 46 articles toutes les mesures précédemment prises contre les luthériens et réglait la jurisprudence. Il était temps, disait le préambule, de prendre des mesures : « l'erreur, de jour en jour et d'heure en heure, allait croissant; elle était devenue une commune maladie de peste » ; « c'était la cause de Dieu où chacun devait prêter l'épaule et s'employer de toutes ses forces ! » Il était donc interdit d'imprimer, de vendre, de posséder des livres hérétiques : les dénonciateurs d'hérétiques auraient le tiers des biens de ceux-ci : tout individu convaincu de professer des idées luthériennes serait condamné à mort. Afin d'alléger les parlements de la poursuite de ces crimes, les tribunaux inférieurs, dits présidiaux, pourraient en connaître. Mais, singulier contraste des choses, tandis que sous François Ier les magistrats avaient été les plus ardents instigateurs de la répression, le bruit courait maintenant que l'hérésie, gagnant de plus en plus, infestait même leurs rangs

et qu'on ne pouvait être sûr d'eux. L'édit spécifiait qu'à l'avenir on informerait contre les juges suspects de négligence à l'égard des luthériens ; que tous les trois mois il y aurait dans les chambres de justice des séances dites mercuriales au cours desquelles il serait parlé de religion afin de maintenir les magistrats dans la bonne doctrine et de tâcher de découvrir si quelqu'un d'entre eux devenait suspect ; qu'enfin, dorénavant, nul ne serait nommé juge s'il ne produisait un certificat constatant qu'il était bon catholique romain.

Mais ce n'était pas seulement parmi les magistrats que les idées nouvelles faisaient des adeptes. Toutes les classes sociales se trouvaient l'une après l'autre atteintes. Des gentilshommes avaient pu un instant, sous François Ier, être attirés sans que d'ailleurs leurs convictions fussent bien profondes. Maintenant de grands personnages de la cour, des seigneurs de haute importance, des princes même, trahissaient leurs sympathies raisonnées pour l'hérésie. En 1558, le cardinal de Lorraine étant allé traiter de la paix sur la frontière des Pays-Bas avec le ministre espagnol Granvelle, évêque d'Arras, celui-ci lui révéla qu'il avait la preuve que le royaume de France était infesté de luthériens et que l'un des plus marquants était le neveu même du connétable de Montmorency, d'Andelot ; il l'avertit que d'Andelot avait dernièrement adressé à son frère Coligny, prisonnier, un livre qui parlait abominablement de la messe. De retour à Paris, le cardinal de Lorraine prévint le roi. Celui-ci irrité et tout de même, en raison de son affection pour le connétable, embarrassé, chargea le frère de d'Andelot, le cardinal de Châtillon, de tâcher d'obtenir du coupable quelque explication suffisante au sujet de ses doctrines. D'Andelot se borna à répondre qu'on ne lui ferait rien dire de contraire à sa conscience. Sur ces entrefaites ayant eu occasion d'aller au château de Monceaux où se trouvait Henri II, celui-ci ne put se contenir et l'interpellant vivement lui demanda s'il était vrai, ainsi qu'on le lui avait affirmé, qu'il tînt la messe pour une abomination. Très fermement d'Andelot répondit

que si on considérait la messe comme un sacrifice propitiatoire à l'égard des péchés des vivants et des morts, il la tenait effectivement « pour chose détestable et abominable », nullement instituée par Dieu, attendu que la mort du Christ constituait une fois pour toutes un sacrifice et une oblation suffisants. Henri II indigné commanda à d'Andelot de sortir sur-le-champ de sa présence, puis il le fit arrêter par le maître de sa garde-robe, Babou de la Bourdaisière, et conduire sous bonne escorte par Monluc au château de Melun où le prisonnier fut incarcéré. L'assurance de d'Andelot attestait le sentiment qu'il avait du progrès général des nouvelles doctrines. Son frère Coligny était gagné ; gagnés aussi étaient le roi de Navarre, Antoine de Bourbon et sa femme Jeanne d'Albret, — fille de Marguerite de Navarre et d'Henri d'Albret ; le frère d'Antoine, le prince de Condé, groupe important de princes du sang ; les Bourbons, qui, joints aux Châtillon — d'Andelot et Coligny — allaient former une manière d'état-major imposant et redoutable.

Cette assurance se propagea. Il était décidément exact que la magistrature s'empoisonnait chaque jour : la chambre criminelle du parlement de Paris devenait singulièrement indulgente pour les hérétiques, ne les condamnant plus, se bornant à les renvoyer devant l'évêque. Si le chiffre des luthériens augmentait comme il le faisait, déclarait le cardinal de Lorraine, courroucé, c'était que le public sentait la connivence des juges. L'irritation du gouvernement fut extrême. Une fois où le président de la Tournelle, Séguier, venait réclamer au roi les gages de ses magistrats, non payés depuis vingt-deux mois : « On ne veut empêcher vos gages, lui dit brusquement le cardinal de Lorraine, pourvu que vous exécutiez fidèlement votre charge » ; et comme l'autre répondait qu'il ne pensait pas qu'on y eût manqué : « Si, répliqua le cardinal, en ce que vous ne punissez pas les hérétiques ! » Le président protesta. « Vous les renvoyez devant leurs évêques, reprit Lorraine, vraiment voilà une belle expédition ! » Séguier répondant qu'on ne pouvait

pourtant pas juger contre sa conscience : « Vous êtes cause, s'exclama le ministre, que la France est toute remplie de cette vermine qui s'augmente et pullule sur l'espérance de vous ! »

A quelque temps de là avait lieu la mercuriale prescrite par l'ordonnance. Le roi recommanda que le parquet parlât avec fermeté. Au jour dit — c'était le dernier mercredi d'avril 1559, la séance avait lieu au couvent des Augustins. sur le quai, le Palais étant pris pour les fêtes des mariages. — le parlement se trouva assemblé en nombre, 100 à 120 magistrats. Le procureur général Bourdin prenant la parole s'éleva avec véhémence contre les magistrats « qui sentoient mal de la foi et adhéroient à la fausse doctrine de Luther ; » que voulait dire que la Tournelle ne condamnât plus à mort les hérétiques et les rendît à la liberté, ce qui était contraire aux ordonnances ? Il y avait contradiction entre les arrêts de la Grand'chambre qui, elle, appliquait les édits et ceux de la Tournelle qui ne faisait que bannir les luthériens : cette contradiction était un « scandale » ! Suivant l'usage, les harangues terminées, on passa aux avis et chaque magistrat, l'un après l'autre, opina. Bravement, ceux qui penchaient pour les idées nouvelles déclarèrent qu'on ne pouvait nier qu'il y eût des abus et des erreurs dans les pratiques de l'Église catholique ; que nombre de bons esprits réclamaient la réunion d'un concile général afin d'en décider et de les extirper et qu'en attendant il était raisonnable de ne pas appliquer la peine capitale à des gens exprimant des critiques, lesquelles pourraient être ensuite reconnues fondées par le concile. De cette opinion furent, entre autres, le président aux enquêtes du Ferrier et Antoine Fumée. La séance fut levée avant la fin des avis et la continuation renvoyée à l'assemblée suivante. Entre temps les présidents Le Maître et Minard étaient venus rendre compte au roi des opinions qu'on avait exprimées à la mercuriale. Ainsi, il n'y avait plus de doute, les hérétiques osaient s'afficher en plein parlement, sur les bancs des

magistrats, dans des conditions particulièrement provocantes. Henri II décida qu'il irait assister lui-même à la suite de la mercuriale et écouter ce qui se dirait. A la séance annoncée, présidée par le roi, tandis que les magistrats catholiques réclamaient l'application pure et simple des édits existants, des conseillers, Claude Viole, Louis Dufaur, Anne du Bourg se prononcèrent pour la suspension de la peine capitale en attendant le concile. Dufaur était très intelligent ; Anne du Bourg, jeune magistrat de trente-sept ans, très éloquent : ce dernier parla avec chaleur et vivacité faisant montre de plus de courage que de prudence. Lorsque tout fut fini, Henri II, sèchement, ordonna au greffier Saint-Germain de lire le procès-verbal de toutes les opinions émises ; puis il prononça qu'il y avait dans le parlement des magistrats « dévoyés de la foi » ; qu'il était décidé à les châtier. Alors se retournant du côté du connétable qui était présent il lui commanda d'arrêter immédiatement Louis Dufaur, Anne du Bourg, Claude Viole, Antoine Fumée, du Ferrier et trois autres qu'un capitaine des gardes conduirait immédiatement à la Bastille. De retour dans son palais le roi, hors de lui, dit « qu'il iroit voir de ses deux yeux brûler du Bourg ». Une commission judiciaire fut nommée pour juger les prévenus, composée d'un président en parlement, d'un maître des requêtes, de deux conseillers, de l'évêque de Paris, d'un inquisiteur de la foi. Henri II ne devait pas assister à la fin du procès, ni « voir brûler du Bourg » : la lance de Mongommery l'abattait quelques jours après.

Loin d'arrêter le mouvement ascensionnel de la Réforme, la politique répressive d'Henri II n'avait fait en définitive que l'accentuer. Mais à défaut de cette circonstance occasionnelle un fait considérable assurait depuis quelque temps déjà la force et le développement progressif de l'hérésie : Calvin venait de lui donner une doctrine, une discipline et une organisation.

Nature puissante et personnalité fougueuse, Martin Luther

avait moins contribué à fonder une « religion » nouvelle qu'à ébranler dans toute la chrétienté l'antique foi compacte du Moyen âge. Il avait commencé par critiquer le fait abusif de la vente à l'encan des indulgences spirituelles : Rome n'avait pas admis qu'on critiquât quoi que ce soit ; sûr de ce qu'il disait Luther avait persisté, puis soutenu par l'opinion, il avait étendu ses critiques. Devant les mesures coercitives des autorités ecclésiastiques qui ne discutaient pas, mais condamnaient, il avait attaqué, provoquant l'enthousiasme des foules de son éloquence ardente pour une cause qui devenait populaire. De proche en proche, emporté par son tempérament et la faveur de l'opinion, il était arrivé jusqu'à saper dans ses fondements les bases mêmes du catholicisme. Il avait ainsi détruit aux yeux des populations qui jusque-là considéraient l'enseignement de l'Église comme l'expression de la vérité éternelle, le prestige de l'absolu. Chacun se crut la faculté de disséquer l'arche sainte et, suivant ses goûts, sa science ou ses tendances, de faire le départ de ce qu'il jugeait acceptable et de ce qu'il rejetait comme faux. Le luthéranisme n'a été pour les sujets de François Ier que le droit de discuter le catholicisme. C'est dans ce sens que des érudits comme Farel et ses amis de Meaux ont été luthériens. En réalité s'ils s'accordaient pour nier ils divergeaient sur les points à admettre. Il était réservé à Jean Calvin de fixer la croyance.

Né à Noyon en 1509 d'un père, Gérard Cauvin (Calvin est le nom latinisé de Cauvin), qui était procureur, greffier de l'officialité diocésaine, promoteur et notaire du chapitre, procureur fiscal du comté épiscopal, en somme une manière d'homme d'affaires du clergé, Jean Calvin eut pour premier spectacle dans le monde les démêlés de son père avec le clergé. Sommé à un moment donné de rendre ses comptes, Gérard Cauvin s'y était refusé ; on l'avait blâmé, menacé, excommunié, et en 1531 le malheureux procureur était mort honni, sans sépulture religieuse. L'aîné de ses quatre fils

Charles, prenant sa succession, fut à son tour excommunié et mourut trois ans après dans les mêmes conditions. Jean Calvin ne pouvait guère éprouver de sympathie pour les gens d'église. Il était le second des enfants. On le mit au collège de Noyon afin de commencer ses études; de là il fut envoyé à Paris, chez un oncle serrurier qui lui fit suivre les cours du collège de la Marche, puis du collège de Montaigu. A dix-neuf ans il allait faire son droit à Orléans où se trouvait une Université réputée pour son enseignement juridique. Ce fut un étudiant laborieux, travaillant beaucoup, mangeant peu, délicat et souffrant de l'estomac : on remarqua chez lui un esprit souple, et une grande aptitude à la dialectique. Devenu licencié en droit, il s'adonna à la littérature grecque, se prit d'un goût très vif pour les études littéraires; il renonça même au droit, se consacra à l'humanisme et revint à vingt-deux ans à Paris. L'année suivante (1532), un an après la mort de son père, il faisait paraître son premier livre, un commentaire du *De Clementia* de Sénèque, qui le mit dans la misère, car il n'était pas riche et l'impression lui avait coûté cher. Préparé par les sentiments qu'avaient pu lui inspirer les affaires de sa famille, et ses études, il éprouva une curiosité sympathique à l'égard des idées luthériennes. Il fréquentait beaucoup chez un de ses compatriotes, riche marchand de la rue Saint-Martin, Étienne de la Forge, qui recevait dans sa maison tout un groupe d'amis hérétiques, et entre autres Gérard Roussel. L'évolution de la croyance s'est faite dans l'esprit de Calvin lentement et progressivement. Les moments étaient difficiles. La sanglante année 1535 fut fatale au groupe de la rue Saint-Martin. Dénoncé et appréhendé, Étienne de la Forge monta sur le bûcher le 16 février; ses amis traqués. Calvin dut s'enfuir précipitamment. Il erra : il alla à Nérac, à Poitiers, à Noyon, où il fut reconnu, saisi et emprisonné. Rendu à la liberté, il passa la frontière, gagna Bâle où il acheva son livre de religion qui devait avoir un si considérable succès, l'*Institution*

chrétienne et qu'il imprima en 1536 ; enfin, cette même année, à vingt-sept ans, encore modeste personnage inconnu, il arrivait à Genève.

Vieille ville contemporaine des Romains, Genève avait eu une existence mouvementée au Moyen âge, la seigneurie de son territoire s'étant trouvée perpétuellement disputée entre son évêque et le comte puis duc de Savoie. Au milieu des deux compétiteurs les bourgeois avaient fini par soutenir qu'ils n'appartenaient ni à l'un ni à l'autre, qu'ils étaient citoyens d'une ville libre impériale et qu'ils devaient être indépendants. On nommait les partisans de cette théorie « les libertins ». Les libertins cherchèrent un appui au dehors, le trouvèrent, se confédérèrent avec les cantons de Fribourg et de Berne, d'où, dit-on, le nom allemand de confédérés, *eidgenossen*, origine du mot *huguenots*, et, finalement, ayant chassé les partisans des ducs de Savoie — ceux de l'évêque avaient disparu de bonne heure — demeurèrent les maîtres. Genève devint comme une sorte de république libre sous la vague domination de l'empereur germanique, avec un grand conseil pour la diriger. Les idées luthériennes accueillies avec faveur, se développèrent sans trop de peine. Un instant il y eut quelque résistance, mais le grand conseil décida de laisser aux bourgeois la complète liberté de leurs croyances. Là-dessus l'hérésie se développa au point qu'elle finit par avoir la majorité dans la ville. Alors se produisit un phénomène que nous verrons se répéter en France. Ayant acquis la prépondérance, les protestants décidèrent qu'il ne leur était plus possible de tolérer à côté d'eux « l'erreur, l'idolâtrie, la superstition », qu'il fallait « secouer le joug de l'antechrist romain », et le 27 août 1535, le grand conseil abolissait à Genève l'exercice de la religion catholique. Les images et les croix des églises furent abattues, les autels renversés, les prêtres bannis. Asile assuré désormais de la doctrine nouvelle, Genève pouvait être le refuge de ceux qui en France fuyaient la persécution et qui accoururent. Un des premiers se trouva être Guillaume

Farel qui par son éloquence ne tarda pas à acquérir une influence considérable dans la cité; un an après, en 1536, c'était Calvin qui pénétrait dans la ville.

Obligé de travailler pour vivre, Calvin demanda et obtint l'autorisation de donner des leçons de théologie. Il plut par des qualités remarquables de précision, de netteté et de clarté. On admira son érudition, sa méthode rigoureuse, et une certaine inflexibilité de caractère. Il ne tarda pas à être autorisé à remplir les fonctions de pasteur. Son succès fut rapide; il jouit bientôt d'une autorité incontestable. A quelque temps de là les pasteurs s'étant rassemblés pour décider la rédaction d'un catéchisme, ce fut lui qui fut chargé du travail. Grâce à la ferveur néophyte des protestants de la ville, la réunion des pasteurs jouissait d'un pouvoir moral extraordinaire, susceptible même de faire échec au pouvoir politique du grand conseil. Par zèle religieux, les pasteurs décidèrent, afin de mettre les mœurs de leur ville en conformité avec la doctrine chrétienne, de faire un règlement disciplinaire qui contraindrait les habitants à pratiquer la vertu et à éviter le péché sous des peines sévères; c'était instituer un gouvernement ecclésiastique. Calvin rédigea le règlement : il le fit rigide. Aussitôt nombre de bourgeois protestèrent avec véhémence contre cette invasion dans le domaine politique des faits de conscience. Un parti s'organisa qui se posa en défenseur des vieux Genevois soucieux de conserver intactes les libertés de la ville et l'indépendance du corps politique, contre ce qu'ils appelaient « les étrangers ». Le corps pastoral appela ses adversaires les « libertins » et la lutte s'institua avec âpreté. Les libertins eurent le dessus; ils chassèrent les pasteurs. Calvin, réduit de nouveau à l'exil, se réfugia à Strasbourg où il ouvrit encore un cours de théologie afin de trouver de quoi vivre : il était dans une gêne extrême, dut vendre sa bibliothèque, et prendre des pensionnaires. Mais entre temps, à Genève, la révolution changeait la face des choses; indisposé par les imprudences des libertins,

le populaire se soulevait, et rendait la majorité aux partisans des pasteurs, dénommés les « évangéliques ». Calvin rappelé rentra le 13 septembre 1541. Définitivement les maîtres, cette fois, les pasteurs imposèrent leurs règlements disciplinaires, et, sur l'initiative de Calvin, organisèrent la cité conformément aux idées de celui-ci. Aux ministres appartenait d'enseigner la doctrine et de conférer les sacrements. Douze anciens élus et les ministres réunis formaient un consistoire qui veillait sur les mœurs des citoyens, punissait les coupables de réprimandes, de censures, d'excommunications, et, pour les peines corporelles, signalait les délinquants au grand conseil. Tout luxe était prohibé ; les fêtes étaient interdites ; les réjouissances réglementées ; les opinions de chacun surveillées ; la vie devenait austère et triste. Sous la direction de Calvin, dont l'autorité allait chaque jour grandissant et qui imposait peu à peu ses conceptions, le culte prit un aspect sévère. Il n'y eut plus de cérémonies ; la prédication, la prière, la lecture de l'Évangile, le chant des psaumes suffirent. Le baptême et la cène étant les deux seuls sacrements qu'on trouvât dans le Nouveau Testament, Calvin les conserva, mais le pain et le vin de la cène ne furent que des signes ou des témoignages et non, comme pour les catholiques, le corps et le sang du Christ. Par ses prédications journalières, ses leçons de théologie ininterrompues, bientôt si réputées qu'on venait de partout l'entendre, Calvin précisa et circonscrivit la doctrine. Sa renommée se répandit dans la France entière. On lui écrivit afin d'avoir des directions ; infatigable et d'une activité prodigieuse, il entretint une correspondance universelle, encourageant, fortifiant, recommandant la constitution d'églises sur le modèle de celle de Genève, soutenant les persécutés, le tout dans cette langue qui fit le succès de son *Institution chrétienne* et le range parmi les bons écrivains français, souple, nette, ferme et claire. On accourait près de lui. De 13 000 âmes que Genève comptait en 1543, elle passait à 20 000 en 1550. Calvin instruisait les ministres, puis les

envoyait évangéliser : Genève devenait le séminaire et la « Rome » du protestantisme.

Mais en même temps qu'il déterminait la doctrine, Calvin entendait la fixer. Par une singulière contradiction, le réformateur, qui en avait si librement agi à l'égard de la doctrine catholique, prétendait que personne ne discutât la sienne. Il terminait la prière qui finissait ses sermons en demandant à Dieu que son Église fût préservée « de toutes sectes, hérésies et erreurs qui sont semences de troubles et divisions en son peuple ». Esprit entier et impitoyable, il poursuivait avec une inexorable rigueur ceux qui s'écartaient de ses idées. Sébastien Castellion s'étant permis de contester l'inspiration du Cantique des Cantiques, fut chassé de Genève ; des pasteurs dont les opinions parurent suspectes, d'autres, qui semblèrent trop hardis, furent déposés, emprisonnés, bannis. Certain médecin espagnol nommé Michel Servet avait attaqué quelques conceptions de Calvin et celui-ci en avait éprouvé une irritation extrême. Dans son livre *Christianismi restitutio*, Servet osa aventurer des assertions que le réformateur jugea inadmissibles. A quelque temps de là l'imprudent médecin ayant cru pouvoir passer par Genève, fut arrêté, jugé et brûlé le 27 octobre 1553. La mort de Michel Servet a été cruellement reprochée à Calvin. Pour se défendre, Calvin écrivit en 1554 une *Déclaration où il est montré qu'il est licite de punir les hérétiques*. Hommes de leur temps, en effet, les protestants, après avoir répudié l'autorité de l'Église catholique, continuaient à professer des opinions intolérantes qui se trouvent être celles de leur époque. Mélanchton était de l'avis de Calvin ; Théodore de Bèze publiait en 1554 un *De hæreticis a civili magistratu puniendis libellus* où il soutenait qu'on doit la liberté à la vérité, mais qu'il faut la refuser à l'erreur, et châtier les fauteurs de celle-ci : ce qui est la propre théorie de l'Inquisition. Castellion sera le premier à proclamer la nécessité de la liberté de conscience et à soutenir qu'on doit défendre les idées par les idées et non par le glaive : il faudra

du temps pour que cette opinion prévale chez les réformés.

Son caractère implacable joint à une activité prodigieuse, à une énergie inlassable, à cette foi rigide et hautaine, explique l'autorité immense dont jouit le fondateur du calvinisme. Il s'usa à la peine. Épuisé par ses maux de tête et d'estomac, sa goutte, sa gravelle, son asthme, Calvin, dont le corps affreusement maigre et la figure creusée révélaient la faiblesse de constitution, s'éteignit doucement le 27 mai 1564, à cinquante-cinq ans, du reste dans la pauvreté.

Ce fut donc à l'instigation et à l'imitation de Genève que les groupes de luthériens qui s'assemblaient çà et là secrètement en France, s'organisèrent en églises. En septembre 1555 arrivait de Genève à Paris un ministre nommé La Rivière qui réunit dans une maison du Pré-aux-Clercs un certain nombre de partisans des idées nouvelles, fut élu pasteur, fit nommer un consistoire d'anciens et constitua ainsi la première église réformée à Paris. Des églises de ce genre furent successivement créées à Meaux, Angers, Poitiers, Agen, Bourges, Blois, Tours. Au bout de deux ou trois ans il y en avait une vingtaine. Partout on voyait arriver dans les villes des ministres de Genève qui, d'ailleurs, s'en allaient lorsqu'ils trouvaient un trop petit nombre de partisans ou que, par suite de l'hostilité des foules, les réunions secrètes étaient impraticables. Ils prêchaient et préparaient le terrain. Comme à Genève, on lisait les livres saints, on priait, on exhortait, on chantait les psaumes. Une fois organisée, l'église de Paris envoya à son tour des ministres de tous côtés. Ceux-ci, bien en contact avec les assemblées, faisaient désigner les anciens du consistoire ; les anciens recueillaient l'argent servant à entretenir le pasteur et à distribuer les aumônes. On demandait à Genève des conseils et des directions. Calvin avait recommandé que les pasteurs fissent de bonnes études théologiques, qu'on réprimât vivement les scandales et qu'on surveillât étroitement la vie des fidèles. Ainsi de proche en proche l'organisation genevoise couvrait la France entière. Soranzo écrivait en 1558 que les pro-

testants étaient 400 000. On les appelait maintenant « les calvinistes ». Leur nombre devint tel, qu'ils jugèrent nécessaire de compléter leur organisation en assurant l'unité des églises entre elles. Il y avait diversité dans les doctrines enseignées ; conformément à la pensée de Calvin, il fallait discipliner l'enseignement et s'entendre pour faire un formulaire général. Ce fut ce qui amena en mai 1559 la réunion à Paris du premier synode national, imitation des conciles de l'Église catholique. Ce synode, où les églises particulières furent représentées par leurs pasteurs et leurs anciens, eut lieu au faubourg Saint-Germain et dura quatre jours au milieu de périls et de menaces sans nombre. Il adopta comme formulaire un texte inspiré par Calvin, puis il régla la discipline : toutes les églises seraient égales entre elles ; aucune n'aurait de primauté : dans chaque église les pasteurs seraient égaux ; les députés de plusieurs églises voisines se réuniraient en assemblées dites colloques ; les députés des églises d'une même province s'assembleraient, une fois par an, en synodes provinciaux ; et, au-dessus, subsisterait le synode national. Le synode de 1559 qui achevait de constituer les églises protestantes en France a été le point de départ de l'essor du calvinisme. Le calvinisme se développa avec une rapidité telle qu'en 1561 on comptait plus de 2000 églises réformées dans le royaume. C'est cette croissance rapide et inattendue qui effrayait à ce point le gouvernement d'Henri II et agitait si extraordinairement ce prince. Lorsque celui-ci fut mort, l'avenir parut des plus inquiétants et des plus sombres aux ministres de son successeur.

Ce successeur, François II, était un tout jeune homme de quinze ans et demi, délicat, malsain, au visage « blafart et bouffi », dit Régnier de la Planche, plein de boutons et de taches sur la figure, affligé d'une infirmité nasale — des végétations adénoïdiennes, croit-on, — par ailleurs morose, taciturne et obstiné. Il va régner à peine quelques mois. Sa personnalité n'existe pas dans l'histoire. On lui avait fait épouser

la gentille Marie Stuart, et éprouvant une tendre affection pour sa « petite femme », il passait son temps près d'elle ; ils étaient charmants à voir, se faisant des caresses et s'isolant afin de se dire à l'oreille des secrets sans importance.

En raison de leur situation d'oncles de la reine, les Guises s'emparèrent immédiatement du pouvoir. Le duc François avait pour lui l'éclat de ses services militaires, le prestige de sa popularité, la gloire ; son frère, le cardinal de Lorraine, était déjà dans les affaires, tous deux esprits autoritaires, ardents, impérieux. Le cardinal fut le maître pour tout ce qui concernait les finances et l'intérieur ; il était fort intelligent, parlait très bien, apportait une grande application à ce qu'il faisait ; avec cela grave, ayant une grande prestance, beaucoup de savoir, notamment en théologie ; mais il était faux bonhomme, avare et violent. Il dirigea tout, son frère, le duc, se réservant ce qui concernait les armées. Qui pouvait leur résister ? Ils avaient pour eux leur nièce la reine, Marie Stuart, par suite le roi lui-même ; ils étaient en possession de l'autorité effective et le faisaient sentir rudement, ce qui intimidait tout le monde. Catherine de Médicis, la mère, se trouvant impuissante, adopta une attitude prudente de réserve et de circonspection. Elle avait quarante ans, se sentait femme de tête et de gouvernement et conservait sur son fils, le nouveau roi, un ascendant qui la faisait craindre et respecter de lui. Mais la politique, plus forte, avait arrangé les circonstances d'une manière telle qu'il n'y avait rien à faire pour elle que de se taire et d'attendre. Le connétable de Montmorency se tenait à l'écart. Il restait bien les Bourbons et les Châtillon. Que les Guises, gens à demi étrangers, fussent tout, et que les Bourbons, princes du sang, ne fussent rien, cela n'était guère admissible. Mais, d'abord, les sympathies connues pour la Réforme du roi de Navarre et des siens mettaient ceux-ci, ainsi que les Châtillon, dans une situation particulièrement fausse. Les Guises profitèrent de cette situation pour l'aggraver. Ils écartèrent résolument de la cour le groupe Châtillon-Bourbon et, sous couleur d'intérêt religieux.

les exclurent des conseils politiques. La place ainsi demeurait libre. Les Bourbons et les Châtillon se réunirent à Vendôme afin de voir ce qu'il y avait lieu de faire. Condé, impétueux et peu endurant, soutenu par le vidame de Chartres, proposait d'avoir recours à la force. Esprit plus calme, plus prudent et d'ailleurs nature droite et honnête, Coligny se prononçait pour les moyens conciliants ; il proposait de faire des représentations à Catherine de Médicis sur l'accaparement abusif du pouvoir par les Guises. La réunion se prononça en faveur de cette opinion et le roi de Navarre, Antoine, fut chargé de la démarche auprès de la reine mère. Antoine de Navarre était un homme tranquille et léger qui, sous sa figure maigre qu'estompait une barbe courte et clairsemée et qu'éclairaient mal des yeux au regard incertain, cachait une nature indifférente, en tous cas peu courageuse. Il vint à la cour. On le reçut très mal ; François II lui fit attendre deux jours une audience, puis, conformément aux indications données par ses oncles l'accueillit avec une froideur marquée. Lorsque déjà décontenancé par cette réception Antoine parla à Catherine de Médicis, celle-ci lui répondit d'une façon évasive qu'il fallait prendre patience, que les choses avec le temps s'arrangeraient d'elles-mêmes, que les Bourbons plus tard reviendraient prendre leur part légitime d'influence près du roi. Le roi de Navarre déjà ennuyé de sa mission, jugea qu'il devait se contenter de ces bonnes paroles. Au surplus, il ne pouvait s'adresser à personne autre, les Guises s'étant assuré de l'entourage du roi que gardaient leurs amis et partisans, surtout le chancelier Olivier, les maréchaux de Saint-André et Brissac. En écartant les Bourbon-Châtillon en raison de leurs sympathies calvinistes, autant que pour éloigner des compétiteurs de leur pouvoir, les Guise les rejetaient davantage vers les protestants et allaient donner des chefs à ceux-ci.

Cependant, de toutes parts, arrivaient à Paris des informations sur l'audace, chaque jour croissante, des réformés. Dans telle petite ville du midi où jusque-là les ministres

venus de Genève n'avaient pu prêcher que la nuit, cachés dans les maisons, on osait maintenant tenir des réunions publiques en plein jour, dans des écoles ; si les magistrats accourant voulaient informer, c'étaient des altercations, et les ministres donnaient des explications qui, en fin de compte, laissaient les officiers du roi indécis. Ailleurs les assemblées se tenaient librement. Le nombre des calvinistes augmentait de jour en jour d'une manière frappante. « L'incendie brûle de toutes parts », écrivait Soriano et il disait vrai. Ardents catholiques, notamment le cardinal de Lorraine si intransigeant dans ses idées, pénétrés comme chefs du gouvernement, ainsi que François Ier, du principe d'autorité que l'existence de l'hérésie compromettait, surtout natures combatives, énergiques et résolues, les Guise reprirent en l'aggravant la politique de répression de Henri II.

Ce fut une série de mesures implacables. Des édits envoyés dans le royaume commandèrent l'emprisonnement immédiat de tout calviniste connu pour tel. Ordre fut expédié à la commission judiciaire chargée de juger Anne du Bourg d'en finir. Anne du Bourg avait essayé de moyens dilatoires de procédure, appelant de juridiction en juridiction, excipant de sa qualité de clerc pour aller devant l'official, le tribunal de l'évêque, faisant agir des amis. On brusqua les choses. Les passions étaient montées à un tel point qu'un des juges, le président Minard, fut assassiné par un calviniste. Finalement, Du Bourg condamné à mort fut exécuté. Les protestants appelèrent sa mort « un triomphe » et le meurtre de Minard « le jugement de Dieu ».

Procureurs du roi, magistrats de tout ordre et de toute juridiction, huissiers et sergents agirent dans les provinces avec une activité fébrile. Ce ne fut partout qu'ajournements, prises de corps, emprisonnements. L'année 1560 a été une année particulièrement troublée. « Il est impossible que cela dure plus longtemps, écrivait Hubert Languet, les prisons sont pleines ! »

Mais doués qu'ils étaient d'une organisation régulière, avec colloques et synodes, les protestants étaient maintenant en mesure de se concerter, de résister, tout au moins de réclamer un adoucissement aux mesures draconiennes dont on les accablait. Il était inutile de s'adresser au roi ni aux Guises. Comme les Bourbon-Châtillon, ils délibérèrent d'envoyer auprès de Catherine de Médicis. La reine mère ne parlait pas; peut-être n'était-elle pas d'opinion aussi rigoureuse que les gouvernants; elle représentait une influence latente et tout de même une autorité morale. Malheureusement Catherine de Médicis ne pouvait rien. Ainsi qu'à l'égard du roi de Navarre, elle se montra réservée. Elle se borna à répondre aux protestants qu'elle leur recommandait de demeurer calmes, de ne rien dire, prononçant quelques vagues mots de tolérance et de paix.

Alors les réformés dont la partie ardente — sentant la force du calvinisme — venait à penser qu'elle était en droit d'exiger au moins la liberté de s'assembler et de prêcher, se retournèrent du côté des Bourbon-Châtillon. Après tout, n'étaient-ils pas princes, et des plus grands seigneurs du royaume? Comment permettaient-ils que des étrangers, ces Lorraine, accaparassent le pouvoir, les chassassent de la cour et usassent du pouvoir dont ils s'étaient emparés pour exercer contre eux, leurs amis, leur croyance, une persécution intolérable? Il s'agissait de demander aux Bourbons de rentrer à la cour, d'en expulser les Guises et de prendre leur place. Une fois maîtres du gouvernement, ils feraient cesser la persécution et accorderaient aux calvinistes la liberté demandée.

Malheureusement encore pour eux, ils avaient affaire à un homme, le roi de Navarre, qui n'était pas à la hauteur du rôle qu'on voulait lui faire jouer. La noblesse l'aimait parce qu'il était cordial et facile, donnant libéralement, bien qu'il ne fût pas riche, ouvert et simple, « à la française », dit Jean Michel; assez brave en campagne, quoique médiocre capitaine. Mais c'était un caractère mou, dépourvu d'audace.

Il recula effrayé. On eut beau chercher à le faire circonvenir par sa femme, l'intelligente Jeanne d'Albret, elle, au contraire, fougueuse et décidée, rien n'y fit; il refusa son concours. A côté de lui, il n'était possible de trouver personne. Le prince de Condé, son frère, eût été plus ambitieux et actif, mais il manquait de la pondération nécessaire à un chef; d'ailleurs n'étant que cadet, il lui était difficile d'entreprendre une œuvre pour laquelle son aîné s'était récusé. Quant aux Châtillon, ils n'avaient pas l'autorité nécessaire.

Alors les ministres protestants ne pouvant rien obtenir des personnages en vue se décidèrent à lutter eux-mêmes avec la seule arme dont ils disposassent, la presse. Ils multiplièrent les écrits; ce fut une campagne de polémiques éloquentes, enflammées. « Le sang des justes crie, écrivait La Planche, Dieu se sert des persécuteurs comme de soufflets pour attiser le feu de sa parole! » Ils s'en prirent aux Guises, passionnément, stigmatisant leur tyrannie, dénonçant leur usurpation injuste du pouvoir royal, flétrissant leurs ambitions : que rêvaient-ils, sinon de s'emparer complètement de la couronne, de déposer le roi et de mettre un des leurs à sa place? Après avoir écarté les princes du sang ils ne visaient à rien moins qu'à les détruire afin de supprimer tous les obstacles. Et en attendant ils dilapidaient les finances, corrompaient la cour, semaient partout la haine. Or il se trouva que sur ces divers derniers points les plaintes des protestants trouvèrent un écho ailleurs que parmi les hérétiques.

Le gouvernement autoritaire et cassant des Guises n'avait pas été sans soulever des mécontentements même chez les catholiques. A la suite de la paix de Cateau-Cambrésis, devant les difficultés financières, les dettes passées, les lourdes dépenses à solder, les Guises avaient décidé de faire de notables économies. Ils avaient réduit les dépenses de la cour, diminué l'armée dans de grandes proportions, restreint les pensions. Ces mesures provoquèrent chez ceux

qui en furent victimes de vives protestations. Nombre de gentilshommes peu fortunés qui vivaient jusque-là de la guerre furent privés de leurs moyens d'existence. On leur devait des arrérages : ils les réclamèrent ; l'embarras du trésor empêcha de les satisfaire ; ils insistèrent, ils crièrent. Le cardinal de Lorraine n'était pas homme à supporter de pareils moyens d'intimidation. Il se montra dur et orgueilleux ; déjà de son naturel « il était, dit Brantôme, fort insolent et aveugle, ne regardant guère les personnes et n'en faisant cas ! » Ce fut contre lui et son frère une animosité ardente. On attribua les refus non à la pénurie du trésor, mais à l'avarice du cardinal : les murmures éclatèrent bruyamment. Lorraine crut pouvoir faire taire les gens en parlant de gibet pour ceux qui se plaignaient, ce qui n'arrangea pas les choses. Il y avait donc dans la noblesse un fort parti très monté contre le gouvernement des Guises. Les arguments des protestants portèrent et ainsi se précisa une opposition politique nombreuse et mélangée. C'est dans cette opposition qu'allaient se recruter les éléments de la bizarre entreprise qui fut alors organisée et qu'on a appelée la Conjuration d'Amboise.

Il existait, courant le monde, certain gentilhomme périgourdin de petite origine, nommé François de Barry, sieur de la Renaudie. Ce gentilhomme avait eu jadis des démêlés avec la justice, avait été compromis dans un procès contre du Tillet et, condamné pour faux et usage de faux, avait dû passer la frontière. Réfugié en Suisse il s'était fait calviniste. Sa famille n'avait pas été heureuse, car un de ses beaux-frères était en prison du fait des Guises. Il allait de ville en ville, lorsque germa dans son cerveau l'idée d'un coup de force à tenter pour enlever le pouvoir aux Lorraine et le donner aux Bourbons. De la part de ce modeste gentilhomme exilé l'idée était folle. Il s'en ouvrit à des pasteurs calvinistes, à Calvin lui-même ; les pasteurs répondirent vaguement que si on n'avait pas le droit d'attenter contre le roi lui-même, on pouvait sans doute songer à

renverser une tyrannie d'usurpateurs. Ils n'attachèrent pas d'importance aux propos de la Renaudie. Pressé de plus près, Calvin blâma l'idée. Celle-ci s'étant de plus en plus arrêtée dans la pensée de son auteur, le gentilhomme revint en France en se cachant et, au mois de février 1560, il parvenait à Nantes où se tenaient à ce moment les assises du parlement de Bretagne. Ces assises avaient attiré beaucoup de gens parmi lesquels la Renaudie retrouva des amis, gentilshommes calvinistes comme lui. Il causa avec eux. Tout entier à son projet il le communiqua, mais de la façon prudente que voici : il proposait de se rendre en corps à la cour et de présenter au roi une requête ayant pour objet d'obtenir de François II qu'il accordât aux réformés la liberté de pratiquer leur culte. Si on était en nombre, plusieurs centaines, la démonstration produirait de l'effet. Ce qu'espérait la Renaudie, sans trop le dire, c'était que la manifestation étant considérable, on pourrait peut-être organiser quelque tumulte à la faveur duquel il serait possible de procéder à l'arrestation des Guises. Sous la forme où elle était présentée, d'une sorte de pétition, l'idée parut réalisable à ses amis. Il s'agissait en somme d'une démarche respectueuse et régulière que le roi ne pouvait pas trouver anormale et qui tendait à faire diminuer une persécution dont tous les réformés souffraient. On fixa comme date et lieu du rendez-vous le 10 mars à Blois où devait se trouver la cour. La question était surtout de venir en nombre imposant. Les amis de la Renaudie prévinrent ceux qu'ils connaissaient, prièrent de répéter confidemment ; de bouche en bouche, la nouvelle se répandit ; elle prit l'apparence d'observations à présenter au roi au sujet du gouvernement des Guises. Dès lors l'opposition suivit. Parmi les gens qui s'acheminèrent vers Blois au début de mars se trouvèrent non seulement des calvinistes, mais des officiers et des soldats mécontents, en quête de réclamations. Entre temps la Renaudie pensant toujours à l'essentiel pour lui, c'est-à-dire la tentative de coup de main, s'en

ouvrit à quelques-uns de ses partisans les plus sûrs ; pour avoir plus de monde, et un monde résolu, il recruta des bandes de soldats libres d'engagements, sans leur avouer d'ailleurs ses intentions. A tous il avait recommandé de garder le secret et de venir au lieu du rendez-vous individuellement ou par très petits groupes. En définitive, de tous les gens qui s'acheminaient vers Blois en mars, les uns, les soldats embauchés, ne savaient pas pourquoi ils y allaient ; les autres, la majorité, croyaient à une simple démonstration respectueuse ; un tout petit groupe savait qu'il s'agissait au dernier moment de provoquer un coup de force. Les Bourbon-Châtillon furent-ils au courant ? Il est probable qu'ils ont eu connaissance de la démarche, mais ils n'ont dû rien savoir du projet d'attentat. Au fond, l'affaire était très mal engagée, d'une manière indécise, avec trop de secret et pas assez, trop de monde à la fois et insuffisamment, des imprévoyances puériles et des prévisions naïves. Les conjurés auraient pu se douter que jamais le gouvernement n'admettrait près du roi une telle troupe d'hommes armés arrivant à l'improviste, d'une façon menaçante, le roi étant toujours entouré de ses gardes et bien défendu.

Les Guises furent mis au courant de l'aventure et de ses détails les plus précis par un des amis de la Renaudie, un avocat protestant de Paris nommé des Avenelles, auquel le conspirateur s'en était ouvert et qui avait été effrayé d'être le dépositaire d'un secret pour lequel il serait criminellement poursuivi s'il ne le révélait pas. Étant donné le caractère des Lorraine, la nouvelle provoqua chez eux une colère furieuse. Les suites allaient cruellement s'en faire sentir.

Le château de Blois étant trop ouvert et pas assez isolé pour être bien mis à l'abri, les Guises décidèrent de transférer brusquement la cour à Amboise, place plus escarpée, entourée de hauts murs, facile à garder. Ce changement dérangeait les combinaisons des conjurés. La Renaudie reporta la date du rendez-vous du 10 au 16, non

plus à Blois, mais à Amboise. Alors le gouvernement agit avec rapidité et vigueur. Des partis de cavalerie reçurent l'ordre de battre immédiatement les bois environnant Amboise, aussi loin que possible et de ramasser tous les individus qu'ils rencontreraient. Les conjurés arrivaient un par un, à la file, ou par petits groupes ; ils furent ainsi cueillis sans se douter de ce qui se passait. Les uns, ayant la conscience tranquille, ne résistèrent pas ; les autres, mettant le pistolet au poing, furent attaqués et taillés en pièces ; quelques-uns purent s'enfuir ; un certain nombre, prévenu à temps, se sauva : ce fut comme un piège où les malheureux vinrent se faire prendre. Le matin du 20 mars, la Renaudie, assez inquiet, cheminait à travers la forêt de Château-Renaud lorsqu'il se trouva en présence d'une troupe de cavaliers commandée par M. de Pardaillan. « Qui vive ! cria Pardaillan. — Liberté ! » fit l'autre. Pardaillan reprit : « Vive le roi ! » et, fonçant sur la Renaudie, lui tira un coup de pistolet qui le manqua. Alors, d'un coup d'estoc la Renaudie planta son épée à travers le corps de Pardaillan qu'il tua ; mais à ce moment, un des hommes de celui-ci s'approchant lui détachait à bout portant dans la tête un coup de pistolet qui l'étendait raide mort. Le chef de la conjuration disparaissait avant même que celle-ci eût pris corps. « Jamais, dit Calvin, entreprise ne fut plus mal conçue, ni plus stupidement exécutée ! »

La nouvelle de cette conspiration provoqua une émotion énorme. Les Guises la représentèrent comme un complot ourdi contre la majesté royale, machiné par les hérétiques, un attentat infâme, un crime sans nom ! Leur indignation était sincère, moins en raison du prétendu complot contre le roi François II, qu'à cause du danger qu'ils avaient couru eux-mêmes. Ils finirent par croire que ce danger avait été plus réel et plus menaçant qu'au premier abord ils ne se l'étaient imaginé; la réaction amena une série de mesures inexorables. François de Guise commença par se faire nommer lieutenant général du royaume, ce qui lui donnait

une autorité nouvelle hors pair et lui soumettait toutes les troupes. Puis on procéda à la répression. Les cachots d'Amboise étaient remplis d'individus qui avaient été surpris dans les bois. Jugés sommairement, ils furent exécutés en masse : on pendit, on décapita, on noya. Ce fut une hécatombe sans pitié et sans merci. Les protestants en conçurent d'autant plus d'indignation que la culpabilité des victimes, en somme, n'était pas très sûre, en tous cas, pour beaucoup, minime : ils dirent que les Guises se vengeaient d'avoir eu peur. Pour achever, les Lorrains eurent le courage de faire pendre les corps de la Renaudie et des principaux conjurés aux balcons mêmes du logis royal d'Amboise, du côté du fleuve. Ce fut un spectacle lamentable que celui de tous ces cadavres de gentilshommes se balançant, desséchés, sur la façade d'Amboise, en vue du grand pont de la Loire. Jean d'Aubigné passant près de là avec son fils Agrippa, le futur écrivain, alors âgé de huit ans et demi, disait à celui-ci en lui montrant le sinistre chapelet : « Mon enfant, regarde bien : il ne faut pas que ta tête soit épargnée, après la mienne, pour venger ces chefs pleins d'honneur ! Si tu t'y épargnes, tu auras ma malédiction ! » et Agrippa d'Aubigné avait gardé l'impression ineffaçable de la lugubre scène de ce tableau de pendus et de l'émotion intense de son père venant lui faire jurer de venger le sang « des martyrs » !

Ce ne fut pas tout. A la cour et dans l'opinion, le bruit se répandit qu'il y avait d'autres auteurs responsables de l'attentat. Une affaire de telle importance n'avait pu être préparée par un personnage d'aussi mince valeur que la Renaudie ; il était légitime de rechercher les véritables instigateurs parmi ceux qui devaient bénéficier du succès de l'entreprise, c'est-à-dire parmi les Bourbons. On désigna les Bourbons comme les inspirateurs de la conjuration. Le roi de Navarre Antoine n'étant pas homme à avoir conçu pareil projet, ce fut le prince de Condé qui fut tenu pour le chef de l'entreprise. Dans l'entourage du roi, l'accusation fut

acceptée immédiatement; elle cadrait trop avec l'intérêt des Guises d'écarter du trône et de perdre les Bourbons.

Condé fut mandé devant le roi et son conseil afin de donner des explications; on l'interrogea : il répondit avec indignation, humilié d'être soupçonné et de comparaître ainsi en accusé devant ses ennemis ; il protesta; il défia qui que ce fût d'apporter le moindre commencement de preuve qu'il eût trempé dans l'affaire; il offrit de se battre avec celui qui oserait soutenir le contraire. Toute la famille protestait. Elle y mit une telle chaleur que les calvinistes, auxquels la rigueur de la répression avait rendu sympathiques les victimes d'Amboise, trouvèrent un peu excessive cette façon de décliner tout rapport avec les vaincus, et traitèrent les princes de « lâches ». L'incident en resta là, mais il laissait dans les cœurs des ferments de colère et de haine qui allaient bientôt porter leurs fruits. La conjuration d'Amboise était la première tentative, prodrome de la guerre civile. L'expérience avait été faite qu'on pouvait rassembler du monde en armes. Les coups d'épée et de pistolet échangés dans les bois autour de la résidence royale avaient été un essai; la manière peu adroite dont les Guises avaient rejeté les Bourbons malgré eux chez les rebelles donnait à ceux-ci des chefs, susceptibles, par leur qualité de princes du sang, de tranquilliser les âmes loyalistes; enfin la question politique qui s'était greffée sur la question religieuse — domination tyrannique d'étrangers à chasser — amenait à la cause de l'opposition des partisans furieux. Les deux partis, face à face, excités, se trouvèrent insensiblement prêts à en venir aux mains.

Alors entre les deux camps commencèrent à paraître un certain nombre de braves gens plus calmes qui s'affligeaient des passions soulevées et eussent voulu qu'on s'entendît dans une tolérance réciproque. C'étaient les continuateurs de la tradition instituée un peu par François Ier, tradition d'apaisement et d'intelligente bienveillance. Après la conjuration d'Amboise, précisément, venait de succéder à Olivier

comme chancelier de France un magistrat d'un peu plus de cinquante ans, homme instruit, plein d'expérience, honnête homme et très digne, dont « la barbe blanchissante, le visage pâle, la façon grave » impressionnaient, l'illustre Michel de l'Hôpital. Son nom dans l'histoire est synonyme de toute une politique. Il répétait : « Patience, patience ! » Pour lui c'était le gage et la condition du mieux : « Tout ira bien. » Mais provisoirement ce parti trop peu nombreux n'avait aucune force.

En présence de l'effervescence générale, les Guises partout levèrent des troupes. Les Bourbons, éloignés de la cour, gardèrent un silence inquiétant. Dans toutes les villes, exaltés par le martyre, les réformés avaient repris leurs prêches pendant que les magistrats sévissaient toujours. « D'ici un an, écrivait le secrétaire du roi, Robertet, le feu sera encore plus allumé qu'il n'est. » On sentait en effet que loin de s'apaiser, les passions s'excitaient à l'extrême et qu'avant peu on verrait éclater le conflit. Le parti de la conciliation voulut tenter une démarche d'apaisement. Il demanda à Catherine de Médicis et obtint d'elle qu'elle provoquât du gouvernement la réunion d'une assemblée de notables, laquelle étudierait les moyens d'amener une détente. Les Guises consentirent : l'assemblée se réunit en août 1560 à Fontainebleau, composée de grands personnages de l'État et de notables réformés. Les Châtillon y vinrent, mais les Bourbons refusèrent de paraître, abstention qui impressionna la cour. Aux réunions, que présidait le roi, Michel de l'Hôpital parla éloquemment de la paix. Coligny, qui avait beaucoup d'autorité en raison de la considération s'attachant à son caractère, — « c'était, dit Brantôme, un seigneur d'honneur, homme de bien, sage, mûr, avisé, politique, brave, censeur, prisant les choses et aimant l'honneur et la vertu » — présenta une requête des calvinistes normands qui sollicitaient la liberté de leur croyance et la faculté de pratiquer leur culte sans entrave. Coligny ajouta qu'il était en mesure de réunir au bas de

cette requête plus de 50 000 signatures. Le duc de Guise lui répondit par un discours irrité dans lequel il répliqua que si Coligny pouvait réunir 50 000 signatures de gens réclamant la liberté du calvinisme, il en trouverait, lui, un million de personnes s'y opposant. On discuta. L'évêque de Valence, Monluc, fut d'avis que l'on réunît des États généraux, assemblée qui aurait plus de poids qu'une simple réunion de notables et que l'on convoquât un concile national lequel fixerait les points de la doctrine catholique controversés en réformant les abus critiqués, s'il y avait lieu. L'idée de cette double réunion parut rencontrer un accueil favorable. Le cardinal de Lorraine acceptait les Etats généraux, mais s'opposait au concile. Finalement on adopta la résolution proposée : les Etats s'assembleraient en décembre 1560 et le concile en janvier 1561, à moins que le pape ne prît l'initiative d'un grand concile général. On ne décidait rien au sujet des demandes de Coligny qui se trouvaient renvoyées à l'examen de l'assemblée prochaine. Les politiques avaient eu gain de cause.

Mais partout les menaces de lutte s'accentuaient. Des nouvelles arrivaient rendant compte de soulèvements partiels de protestants. Dans le Dauphiné, Montbrun tâchait de faire prendre les armes à ses coreligionnaires ; la Normandie s'agitait ; Villars, lieutenant général du Languedoc, assurait ne plus pouvoir répondre de sa province ; des bandes armées étaient signalées courant les campagnes. Le roi et les Guises eurent la conviction que les Bourbons, et principalement le prince de Condé, étaient les auteurs de ces mouvements préparatoires d'une rébellion générale. Les mesures militaires furent multipliées ; on recruta des soldats jusqu'en Allemagne; les garnisons des villes reçurent des renforts. Il fut entendu qu'on s'en expliquerait nettement avec les Bourbons aux Etats généraux et que s'il fallait, à leur égard, on irait jusqu'au bout. Mais viendraient-ils aux États ?

D'abord fixé à Meaux, le lieu de convocation de l'assem-

blée avait été ensuite transféré à Orléans comme plus sûr. Le roi se rendit dans cette dernière ville entouré d'un imposant cortège de troupes : il y avait convoqué le ban et l'arrière-ban de la noblesse; une armée entière environnait la place dont on avait désarmé les habitants; sur tout le parcours que pouvaient suivre les Bourbons, les garnisons avaient été renforcées. En présence de pareilles précautions les Bourbons demeuraient indécis. Leur entourage les suppliait de rester dans le Béarn, de ne pas s'aventurer; Catherine de Médicis, soucieuse de parvenir à une entente, leur disait au contraire de venir, leur offrant des sauf-conduits; seulement qu'ils n'arrivassent pas en force, le gouvernement étant décidé à faire attaquer sur-le-champ le moindre rassemblement suspect. Après de nombreuses hésitations, ils se décidèrent à venir. L'anxiété avait été générale à Orléans, la nouvelle provoqua un soulagement. « La plus grande partie des fols, écrivait François II au connétable, me sentant marcher où je vais, retirent un peu leurs cornes. » On estimait que les procédés d'intimidation avaient réussi.

Les Bourbons arrivèrent à Orléans quelques jours avant la réunion des États. On les reçut d'une façon glaciale. Tout de suite des explications catégoriques leur furent demandées sur ce qui se passait dans les provinces et sur leur attitude. Le prince de Condé releva la question avec emportement; il s'exclama d'un ton irrité qu'il était l'objet d'infâmes calomnies de la part des Guises; serait-il venu s'il n'avait pas eu la conscience tranquille? Pour le surplus il donnait des réponses vagues et dilatoires. Antoine de Bourbon demeurait incertain et réservé. Alors le gouvernement se décida. Sur l'ordre de François II, le prince de Condé fut arrêté; on emprisonna ses officiers et ses secrétaires; le roi de Navarre, en raison de sa dignité fut seulement étroitement surveillé; une commission judiciaire composée de magistrats du parlement de Paris et présidée par de Thou, le père de l'historien, eut mission d'instruire le procès de Condé comme coupable de haute trahison. Condé exaspéré répétait

qu'il réglerait cette affaire personnellement avec les Guises, ses ennemis, « à la pointe de la lance » ; il consentit d'abord à répondre à ses juges, puis brusquement les récusa, réclamant de comparaître devant ses pairs au parlement de Paris. Afin de lui donner une manière de satisfaction on augmenta le nombre des commissaires, en y appelant des chevaliers de Saint-Michel, ordre dont le prince faisait partie, et le 26 novembre le tribunal statuait que le prévenu était reconnu coupable de trahison, d'hérésie et de conjuration. Michel de l'Hôpital ne contresigna pas l'arrêt, sous prétexte que l'accusation n'était pas prouvée, les juges n'ayant eu en effet que des présomptions. L'acte produisit un fâcheux effet. Les protestants s'indignèrent d'une mesure politique faussement déguisée sous des apparences judiciaires ; les tolérants déplorèrent un incident plutôt fait pour aggraver les choses que pour les calmer ; les catholiques ne trouvèrent rien à répondre, sinon que l'on avait prévenu un adversaire et que c'était de bonne lutte.

Ce fut sous l'impression pénible produite par cette arrestation que les députés des États généraux s'assemblèrent ; ils étaient troublés. Enhardis par le succès de leur entreprise, les Guises avaient décidé de mener la délibération des États dans le sens de la répression la plus rigoureuse du calvinisme. Leurs plans étaient faits ; ils proposeraient de faire signer un formulaire de foi catholique à tous les juges et officiers royaux, de tout ordre de l'État, et même à tous les sujets du royaume, un à un, de paroisse en paroisse, sous peine d'arrestation immédiate : on viendrait bien à bout de l'hérésie par ce moyen. Ainsi, l'annihilation complète des Bourbons leur laissait incontesté le pouvoir ; par les États généraux qu'ils maîtrisaient, ils allaient avoir raison enfin de la Réforme ; les Guises pouvaient se croire au faîte de leur puissance et de leur grandeur, lorsqu'un événement sur lequel ils n'avaient pas compté les précipita brusquement. François II mourait après quelques jours à peine de maladie.

Malingre et chétif, suppurant depuis longtemps de l'oreille, le malheureux petit prince s'était senti saisi tout à coup d'une faiblesse subite, accompagnée d'une fièvre ardente. On avait tenté tout pour le guérir. Le cardinal de Lorraine avait fait multiplier les prières, les vœux, les processions ; le duc de Guise s'était mis en colère après les médecins, les menaçant de les pendre, les accusant de voler l'argent du roi. François II, ayant rapidement perdu connaissance, expirait le matin du 4 décembre à onze heures, succombant, les uns disent aux suites d'un abcès au cerveau, complication de l'inflammation suppurée de l'oreille dont il souffrait, les autres, de la rupture de l'os temporal suivi d'un épanchement cérébral. Politiquement, c'était une révolution.

1. Sources. *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier*, éd. Lalanne, 1854 ; Jean Barrillon, *Journal*, éd. de Vaissière, 1897 ; Tommaseo, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, 1838 ; Catherine de Médicis, *Lettres*, éd. La Ferrière et Baguenault de Puchesse ; Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. Lalanne ; Pierre de la Place, *Commentaires de l'état de la religion et de la République*, 1565 ; Régnier de la Planche, *Histoire de l'État de France sous François II*, éd. Mennechet, 1836 ; Florimond de Raymond, *Histoire de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle*, 1610 ; Hubert Languet, *Epistolæ politicæ*, 1646 ; J. Calvin, *Lettres françaises*, éd. Bonnet, 1854 ; du même, *Opera omnia* dans *Corpus reformatorum*, t. X à XX ; d'Aubigné, *Histoire universelle*, éd. de Ruble, 1887.

Ouvrages. Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique des Églises réformées au royaume de France*, éd. Baum et Cunitz, 1883 ; Lutteroth, *De la réformation en France*, 1859 ; P. Imbart de la Tour, *Les origines de la Réforme, la France moderne*, 1905 ; Weiss, *La Chambre ardente, étude sur la liberté de conscience en France sous François Ier et Henri II*, 1889 ; Haag, *La France protestante*, 10 vol. ; Doumergue, *Jean Calvin, les hommes et les choses de son temps*, 1899 ; Kampschulte, *Johann Calvin, seine Kirche*, 1869 ; Roget, *L'Eglise et l'Etat à Genève depuis la Réforme*, 1870 ; F. Buisson, *Sebastien Castellion*, 1891 ; C. Bouvier, *La question Michel Servet*, 1908 ; le P. Maimbourg, *Histoire du calvinisme*, 1682 ; J. Crespin, *Les actes des martyrs*, 1565 ; A. de Reumont, *La jeunesse de Catherine de Médicis*, traduction A. Baschet, 1866 ; Capefigue, *Catherine de Médicis*, 1856 ; de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, 1882 ; Rene de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, 1849 ; H. Forneron, *Les Guise et leur époque*, 1877 ; Guillemin, *Le Cardinal de Lorraine*, 1847 ; J. Delaborde, *Gaspard de Coligny*, 1879 ; Dupré-Lasale, *Michel de l'Hôpital*, 1875 ; C. Paillard, *Additions critiques à l'histoire de la conspiration d'Amboise*, 1880 ; Potiquet, *La maladie et la mort de François II*, 1893.

CHAPITRE VI

L'ANARCHIE SANGLANTE. — CHARLES IX

Charles IX, 1560-1574; Catherine de Médicis régente; son chancelier Michel de l'Hôpital. Changement de politique à l'égard des protestants; les effets de cette nouvelle politique, le *Journal* de Faurin à Castres. Le triumvirat Montmorency, Saint-André, Guise; résistance des catholiques. Tentative d'entente, le colloque de Poissy, 1561, son échec. Violence des passions; le massacre de Vassy, 1562. Première guerre civile, horribles désordres de l'année 1562. Bataille de Dreux; les protestants vaincus se replient sur Orléans; assassinat du duc de Guise, 1563. Paix et édit d'Amboise, 1563. Voyage de la cour à travers la France. Entrevue de Bayonne, 1565. Tentative d'enlèvement de la cour par les protestants, 1567. Deuxième guerre civile; bataille de Saint-Denis, 1567; paix de Longjumeau, 1568. L'Hôpital disgracié. Troisième guerre civile: bataille de Jarnac gagnée par le duc d'Anjou, 1569; mort de Condé. Coligny chef des protestants: sa défaite à Moncontour, 1569, mais paix désastreuse de Saint-Germain par suite de la détresse du gouvernement, 1570. Mariage d'Henri de Béarn avec Marguerite de Valois; la Saint-Barthélemy, 24 août 1572. Mort de Charles IX, 1574.

A François II, qui venait de s'éteindre à l'âge de dix-sept ans, après dix-sept mois de règne, succédait un enfant de neuf à dix ans, Charles IX, son frère. C'était, et ce sera à mesure, un garçon aimable, vif, très éveillé, assez gracieux, comme tous ces élégants Valois, avec beaucoup d'aisance; homme de sport, aimant monter à cheval, chasser, faire des armes, jouer à la paume; de goûts ou de tendances artistiques, s'occupant de peinture et de ciselure, mais, par ailleurs, détestant l'étude et les affaires. Sa santé, délicate dès l'origine, trahissait la dégénérescence de la race: haut, maigre, de jambes grêles, la respiration courte, mangeant et

buvant peu, vite accablé par la fatigue, visage pâle, tête courbée, il donnait l'impression d'un tempérament plutôt débile. L'ambassadeur vénitien, Jean Michiel, qui lui reconnaît de la générosité, de l'ardeur et de l'intelligence, le trouve joli. Il avait de beaux yeux, un regard qui n'était pas désagréable, mais son angle facial trop aigu donnait à sa bouche proéminente une expression de moue fâcheuse. La personne de ce prince qui n'a pas dépassé ses vingt-cinq ans, a les défauts et les qualités de la jeunesse. Le malheur a voulu que son règne ait été un des plus sinistres de l'histoire, ce qui a suffi pour rendre sa figure presque odieuse.

De par les lois et les traditions du royaume qui fixaient la majorité des rois à quatorze ans, François II avait été censé majeur en montant sur le trône, ce qui avait permis aux Guises de s'emparer du pouvoir sous la fiction que le prince disposait librement de son autorité. Avec Charles IX, il en était autrement, il y avait minorité ; il devait y avoir régence. De par ces mêmes traditions, c'était la reine mère qui généralement était régente. Précise et habile, Catherine de Médicis n'attendit pas que François II eût expiré pour s'assurer du gouvernement. En droit, les Guises n'avaient rien à réclamer; ils allaient en effet se taire ; les princes du sang, seuls, à savoir les Bourbons, auraient pu prétendre au pouvoir. Catherine s'entendit avec eux, leur promit ce qu'ils voulurent : à Condé la liberté ; au roi de Navarre l'admission au conseil et à la direction des affaires avec le titre de lieutenant général du royaume, à condition qu'il fît quelque profession de foi catholique ; elle obtint leur concours : ils étaient trop heureux d'un changement déjà si considérable. Pour les empêcher de poursuivre leur vengeance contre les Guises, elle leur demanda de se réconcilier avec eux. Elle accueillit Montmorency, se montra aimable pour les Châtillon, parla d'être tolérante envers les huguenots. Elle était conciliante avec tous. Il faut comprendre sa politique.

Femme, étrangère, d'une origine modeste de marchands enrichis, elle se sentait sans autorité : « Dieu m'a laissée avec trois enfants petits, écrivait-elle à sa fille, la reine d'Espagne, et un royaume tout divisé, n'y ayant un seul à qui je me puisse du tout fier. » La prudence — et elle en avait — lui conseillait d'agir avec beaucoup de ménagements, de calmer, de pacifier. Au milieu des passions contraires, elle devait tâcher de faire bon visage à tous. On lui a reproché d'être dissimulée. Son rôle, sa nature italienne, son éducation, ses habitudes antérieures l'y contraignaient. Elle n'a eu qu'un but : maintenir intacte l'autorité du roi et la sienne ; à tort ou à raison, elle a cru ne pouvoir employer qu'un seul moyen, la conciliation ; elle a échoué ; on l'a accusée de faiblesse et de fourberie : plus habile, plus chanceux, ou se trouvant dans des conditions meilleures, Henri IV a réussi, il est un grand homme ; au fond les deux politiques étaient analogues.

Son caractère la prédisposait d'ailleurs à cette attitude conciliante. Bien portante, robuste, mangeant beaucoup, faisant beaucoup d'exercice, très leste et vive malgré un embonpoint si énorme que Brantôme l'appelle « une dame hommasse en forme », elle était plus que jamais bonne et aimable. On s'accordait à la trouver « gente princesse bien agréable et douce ». Le sourire ne quittait pas sa pauvre figure laide au teint blême et olivâtre, aux triples bajoues, aux gros yeux saillants ; elle se montrait affable et modeste, tout en restant grande dame. Libérale, jusqu'à la prodigalité et au désordre, aimant le confort, les réceptions, toutes les splendeurs d'une vie de cour aussi fastueuse que possible, elle était honorée et aimée des courtisans qui s'empressaient autour d'elle. Sa joie était de voir la noblesse en paix se divertir à ses fêtes. Mais elle était trop intelligente pour être dupe. « Il est si difficile que cette farce (le gouvernement du royaume) se joue à tant de personnages sans qu'il n'y en ait quelqu'un qui ne fasse mauvaise mine » ! écrivait-elle mélancoliquement à son ambassadeur en Espagne, l'évêque de Limoges. Devant tous elle affectait un calme et une maîtrise

de soi paisible. Correro assure l'avoir trouvée plus d'une fois pleurant à chaudes larmes dans son cabinet de ce qu'elle appelait ses détresses et les malheurs de la France. Mais que pouvait-elle faire autre chose que concilier ? La raison n'était-elle pas d'accord avec la nécessité ? Parlant du protestantisme et de son système de tolérance à son égard : « Nous avons durant vingt ou trente ans, écrivait-elle, essayé le cautère pour cuider arracher la contagion de ce mal parmi nous et nous avons vu par expérience que cette violence n'a servi qu'à le multiplier ». « J'ai usé en cela. ajoutait-elle, comme femme, mère d'un roi pupille, qui a pensé la douceur plus convenable à cette maladie que nul autre remède ». Elle avait le sentiment de son impuissance et des nécessités de la politique.

N'eût-elle pas eu ce sentiment que l'homme qui allait être son conseiller écouté, le chancelier Michel de l'Hôpital, l'en eût pénétrée. Froid et sec, esprit net et précis, l'Hôpital cachait sous sa figure maigre et osseuse rendue vénérable par une longue barbe blanche et qu'illuminaient deux yeux clairs au regard droit et pénétrant, une intelligence ferme dont les idées étaient arrêtées. Il était partisan résolu et réfléchi de la liberté de conscience à l'égard des protestants, de la conciliation à l'égard des grands. Il a soutenu, inspiré et animé Catherine de Médicis.

François II mort, Charles IX devenu roi, Catherine, régente, commença par en finir rapidement avec les États généraux. L'Hôpital vint y faire un éloquent discours dans lequel, prônant les idées de tolérance, il prononça sa phrase célèbre : « Otons ces mots diaboliques, noms de partis, de factions et de séditions, luthériens, huguenots, papistes : ne changeons le nom de chrétiens ! » Les États rédigèrent leurs cahiers de doléances qui manifestèrent une grande diversité dans les vœux des trois ordres. Le 31 janvier 1561, ils étaient déclarés clos et pour leur faire suite, conformément à l'usage, le chancelier obtenait de la régente la publication d'une grande ordonnance en

150 articles dans laquelle il insérait nombre de ses idées de réforme : rétablissement des élections canoniques de l'Église, supprimées par le Concordat, abolition de la vénalité des charges judiciaires, limitation de la juridiction des tribunaux ecclésiastiques, obligation aux baillis et sénéchaux de laisser le soin de juger à des lieutenants gradués, etc. ; toutes réformes qui ne devaient être que peu ou mal appliquées.

Puis le gouvernement fit connaître sa résolution à l'égard des protestants. Après tant d'années de répression, reconnue inefficace, on allait enfin tenter, comme l'expliquait Catherine, la politique de douceur et de libéralisme. Le 24 février 1561 parut un édit aux termes duquel tous les réformés mis en prison devaient être relâchés, les poursuites judiciaires engagées contre eux arrêtées ; les huguenots bannis étaient autorisés à rentrer et ceux qui avaient été envoyés aux galères, rappelés ; l'acte ajoutait, il est vrai, à condition que tous se fissent catholiques, mais on ne fit pas attention à la phrase. Cet édit libérateur allait en réalité donner au protestantisme le plus décisif élan qu'il eût jamais eu. Jusque-là restreint, menacé et dangereux, le culte protestant ne parvenait à grouper qu'un petit nombre de fidèles. Dès lors il va s'afficher. Par curiosité, les gens viendront au prêche. La simplicité pieuse de la nouvelle religion en attirera beaucoup qui suivront : peu à peu, un mouvement se fera, un entraînement, une mode, qui accélérera le développement du protestantisme, en présence des catholiques étonnés et arrêtés par l'idée que le roi approuve ou que ce mouvement est irrésistible. Au bout de six mois, dans telle ville du midi, les huguenots étaient devenus virtuellement la majorité. Il n'est, pour s'en rendre compte, que de suivre le curieux *Journal* de Jean Faurin, chaussetier protestant de Castres, consignant jour par jour ce qui se passe dans sa petite ville :

La fin de l'année 1560 a été marquée à Castres par une persécution terrible. Magistrats de Toulouse et de Carcas-

sonne sont venus multiplier les ajournements, les prises de corps, les incarcérations ; de nuit, secrètement, les prêches ont eu une peine extrême à se tenir sans provoquer les éclats d'une populace ardente qui lapide les huguenots qu'elle déteste. Arrive l'édit de février 1561 : tous les protestants incarcérés sont élargis ; le ministre huguenot, M. de Lostau, se met à prêcher dans les maisons ; on ne lui dit rien ; il va prêcher publiquement à l'école le 18 avril devant 5 à 600 personnes qui accourent ; les magistrats se fâchent et lui ordonnent de sortir de la ville ; il refuse ; on n'ose pas le contraindre, « craignant une émotion populaire ». Des ministres de Genève arrivent les 26 et 28 avril. Le 5 juin a lieu par la ville la procession du Saint Sacrement de la Fête-Dieu ; les réformés, pour la première fois, ne parent pas leurs maisons de tentures : « personne ne s'en émeut ». 6 juillet, la sainte cène est célébrée à l'école devant 600 personnes qui reçoivent le sacrement. En août, le mardi, à midi, les protestants ferment leurs boutiques et vont aux prières avec leurs domestiques ; ils continueront tous les mardis : personne ne dit rien. Dimanche, 31 août, premier enterrement huguenot : « nul ne s'est ému ». 1er septembre, on a procédé à l'élection des consuls de la ville et du procureur du roi : ils sont tous protestants. En corps, les consuls et les membres du consistoire vont trouver le clergé de la seconde paroisse de la ville, Notre-Dame de la Platé, et lui demandent les clefs de l'église afin d'y célébrer le culte calviniste ; le vicaire de service refuse : on enfonce les portes de l'église et le prêche se fait quand même dans l'édifice : « personne ne s'est ému ». 5 octobre, on célèbre la cène à la Platé. Fin octobre, « du commandement de Messieurs magistrats », on abat « toutes les idoles — les statues — et tous les autels de la Platé ; sans aucune contradiction ». Ainsi, avant la fin de l'année 1561, le protestantisme, au début contenu, réprimé, châtié, était installé à Castres avec pleine liberté de conscience et libre exercice du culte, maître de la municipalité

et des églises. Il en était de même dans tout le royaume. D'un bout à l'autre de la France, les catholiques ne comprenant plus rien, demeuraient interdits.

Cependant, à la cour, les choses se gâtaient. Conformément à sa promesse, Catherine de Médicis avait relâché Condé, mais celui-ci voulant être judiciairement réhabilité et non gracié, avait demandé et obtenu un arrêt du parlement qui l'innocentait. Les Guises, déjà outrés de tout ce qui se passait, firent entendre de vives protestations : cet arrêt, déclarèrent-ils, était le désaveu d'un acte du roi précédent. Le cardinal de Lorraine quitta la cour. Condé fit savoir à Catherine qu'il ne reviendrait la trouver que si le duc François de Guise, son mortel ennemi, était chassé de sa présence. A force d'adresse, Catherine parvint à calmer ce premier orage. Elle appela Condé à Fontainebleau, le reçut d'une façon charmante ; lui-même, comme dit Brantôme, « fort agréable, accortable et aimable », se laissa toucher. Le nuage passa. Le roi de Navarre avait reçu la lieutenance générale du royaume.

Mais les catholiques ne pouvaient demeurer indéfiniment silencieux devant les changements qui s'opéraient au détriment de leur religion. Causant avec le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André de la situation, le duc de Guise convint avec eux qu'il fallait s'entendre afin de résister au mouvement qui menaçait de perdre l'État. Les trois hommes conclurent un pacte : ils constituèrent une manière de triumvirat. Dès que cette entente fut connue, de toutes parts les adhésions affluèrent. Comme Chantonnay, l'ambassadeur du roi d'Espagne Philippe II, chacun estimait que, volontairement ou non, par sa politique de tolérance, Catherine de Médicis préparait le triomphe du protestantisme. Ne voyait-on pas déjà Condé appeler librement des ministres huguenots à prêcher à la cour? Les protestants n'étaient-ils pas assez influents pour faire disgracier des agents catholiques trop zélés contre les calvinistes, tels que le beau-frère de Montmorency, Villars, en Languedoc?

Le triumvirat fut approuvé et acclamé ; le cardinal de Tournon, les ducs de Montpensier et de Brissac lui apportèrent leur concours. Les souverains catholiques, le pape, le roi d'Espagne, le duc de Savoie, manifestèrent leur vive sympathie; car l'Europe suivait avec une grande attention ce qui se passait en France, surtout Philippe II, préoccupé de savoir si le protestantisme allait gagner un grand royaume de plus, question troublante pour le roi espagnol en raison de ses Pays-Bas acquis déjà à la religion nouvelle. Catherine, très ennuyée, chercha à calmer, à rassurer sur ses intentions. Elle écrivait à sa fille Elisabeth d'Espagne : « Je suis contrainte d'avoir le roi de Navarre auprès de moi : les lois de ce royaume le portent ainsi. » Elle expliquait à son ambassadeur en Espagne qu'en réalité, au milieu des protestants et des catholiques, des Bourbons et des triumvirs, elle cherchait à « trouver un chemin moyen entre les deux ». Elle mandait aux cours étrangères, au pape, que rien n'était changé en France à l'égard des protestants ; qu'on ne s'alarmât pas. Les sujets de s'alarmer davantage n'allaient pas tarder à se multiplier.

De plus en plus, comme une tache, le protestantisme se propageait avec une rapidité surprenante. Mais par une conséquence inévitable, là où il était la majorité, il déclarait, comme à Genève, ne plus pouvoir tolérer près de lui ce qu'il appelait « l'idolâtrie », le scandale de « la superstition romaine ». Il avait demandé la tolérance de conscience, on la lui avait donnée ; il avait pris la liberté du culte, on avait été obligé de le laisser faire ; intolérant à son tour, il entendait maintenant détruire le catholicisme. Excités principalement par le culte des images, les protestants se mirent à briser de tous côtés les statues des églises.

Les catholiques résistant, il y eut des conflits, des morts. Les huguenots se jetaient sur les processions pour les troubler ; les catholiques envahissaient les prêches : c'étaient des désordres dans tout le royaume. Et de tout le royaume montait vers le gouvernement, vers l'Hôpital, une plainte

universelle des catholiques contre sa politique de concession et de faiblesse. Le chancelier était traité de huguenot. Que faisait-il des anciennes lois ? Les avait-il ou non rapportées ? Un peu ému, le gouvernement publia un nouvel édit en juillet 1561 qui recommandait de demeurer pacifiques et tolérants, défendait de porter des armes, et tout en renouvelant l'amnistie prononcée à l'égard des réformés pour le passé, leur défendait, comme par le passé, et conformément aux anciens édits, de tenir des réunions publiques ou privées, sous peine d'être traduits devant les tribunaux civils et de se voir emprisonner, condamner à la confiscation des biens, la peine de mort étant interdite. Cet expédient timide ne contenta personne. L'effervescence générale ne fit que continuer. On déclara que l'Hôpital était impuissant.

Alors, le chancelier eut une idée inattendue ; c'était de réunir les deux communions protestante et catholique, en tâchant d'accorder les doctrines. Les catholiques feraient des concessions sur la discipline et les cérémonies ; les protestants céderaient de leur côté sur le dogme. Une conférence serait provoquée entre évêques et ministres protestants où seraient discutées les conditions de l'entente. Catherine approuva. Les protestants acceptèrent. Les évêques humiliés d'un pareil débat n'eussent jamais consenti à s'y rendre, si le cardinal de Lorraine, espérant par son éloquence obtenir un beau succès oratoire, ne les y avait décidés. Le colloque — on appela la réunion un colloque — fut convoqué à Poissy pour août 1561. Douze ministres réformés arrivèrent ayant à leur tête l'illustre Théodore de Bèze, le disciple préféré de Calvin, esprit souple, élégant et caractère ardent, et Pierre Martyr de Zurich. Ils passèrent par Saint-Germain où était la cour qui les reçut d'une façon gracieuse, « mieux que n'eût été le pape de Rome s'il fût venu », écrit avec humeur Claude Haton dans son *Journal*. L'assemblée commença le 9 septembre et se tint dans le vieux réfectoire du couvent des dominicaines de Poissy, datant de Saint-Louis, au milieu d'une affluence énorme. Le petit roi

Charles IX présidait ayant auprès de lui Catherine de Médicis. Théodore de Bèze prenant la parole, — il avait, dit Haton, « une langue diserte et bien affilée par un beau et propre vulgaire françois, la mine et les gestes attrayant les cœurs et vouloirs de ses auditeurs » — fut modéré. On l'écouta. Malheureusement il eut une comparaison fâcheuse au sujet de l'Eucharistie : l'assemblée éclata en exclamations ; le cardinal de Tournon apostropha violemment l'orateur. « Peu s'en fallut, écrivait Catherine après, que je lui imposasse silence ! » A la séance suivante, le cardinal de Lorraine répondit. Les harangues se succédèrent sans succès. Finalement on jugea préférable de nommer une commission de dix membres, cinq catholiques, cinq protestants, chargés de trouver une formule d'entente ; ils ne la trouvèrent pas. L'affaire devait se terminer sans résultat ; l'impossibilité d'une réunion était constatée.

Mais le colloque de Poissy ne fit qu'accroître le désordre général. Les protestants se considérèrent comme vainqueurs. « Les réformés, écrivait d'Aubigné, élevés de leurs droits, chantaient la victoire de leurs ministres. » Quelle gloire, en effet, et quelle dignité d'être admis à discuter de pair à pair avec des prélats qui jusque-là ne connaissaient les huguenots que comme criminels et infâmes hérétiques ! La Réforme devenait donc une religion reconnue, véritable, digne de respect et d'attention ! Le courage des calvinistes enfla et de toutes parts, dans les provinces, le résultat s'en fit immédiatement sentir. Reprenons le *Journal* de Faurin.

14 décembre 1561, à l'église cathédrale Saint-Benoît, de Castres, un cordelier, Claude d'Oraison, prêchant, s'élève avec véhémence contre la Réforme : un écolier protestant l'interrompt et tout haut lui dit « qu'il en a menti ». Les fidèles chassent l'écolier de l'église à coups de pied. Grande émotion chez les huguenots de la ville. Le soir ils s'attroupent en armes, vont au cloître Saint-Benoît où habite le religieux cordelier, le prennent et le mettent en prison. Les catholiques intimidés ne disent rien. Le lendemain, on reconduit

le Père d'Oraison à la porte de la ville et on le prie de s'en aller. 31 décembre, les magistrats de la ville, toujours protestants, ordonnent d'abattre les statues et images se trouvant dans les églises. 1er janvier 1562, ils interdisent formellement aux ecclésiastiques romains de dire la messe dans l'intérieur de la ville : ainsi voilà le culte catholique aboli à Castres. 4 janvier, les magistrats en force se rendent au couvent de Sainte-Claire et en expulsent les 20 religieuses qui s'y trouvent. Lundi, 2 février, on a surpris un religieux trinitaire disant la messe secrètement devant quelques fidèles. Il est appréhendé, juché sur un âne, la figure tournée du côté de la queue, qu'il tient des deux mains ; promené ainsi, revêtu de ses habits sacerdotaux, dans toutes les rues ; puis amené à la place, on le met sur une chaise, on le tond, après quoi, lui montrant son hostie consacrée on lui demande s'il veut ou non mourir pour elle ; l'autre épouvanté faiblit et dit non ; on brûle ses vêtements sacerdotaux et on le chasse après lui avoir fait promettre de ne plus célébrer la messe.

Ce qui se passait à Castres se produisait partout. Partout les protestants envahissaient les églises, chassaient les prêtres et s'installaient ; les cloches étaient supprimées, remplacées par des tambourins ; on renversait les autels, on brisait les images des saints. Moins endurants ou plus forts qu'à Castres les catholiques ici et là se jetaient sur leurs adversaires. En décembre 1561 il y eut une échauffourée à Paris, faubourg Saint-Marcel, au cours de laquelle les huguenots envahirent Saint-Médard et le saccagèrent. Par représailles les catholiques coururent au lieu du prêche et brûlèrent le mobilier.

En présence de la marée qui montait, Michel de l'Hôpital estima qu'il fallait suivre le flot afin de le contenir ; il fit publier un édit, en janvier 1562, qui autorisait les protestants à s'assembler — c'était reconnaître légalement un fait existant — mais à condition que les réunions n'auraient lieu que hors des villes, par exemple dans les faubourgs, avec défense de bâtir des temples ; et en outre que

les calvinistes rendraient aux catholiques toutes les églises dont ils s'étaient emparés. Les protestants furent satisfaits de cette concession. Elle était considérable. Pour la première fois on les reconnaissait officiellement; on autorisait leurs assemblées; leur culte n'était plus un délit, mais l'exercice régulier d'un droit. Ils acceptèrent. A Castres les huguenots abandonnant la Platé et Saint-Benoît allèrent se réunir au boulevard de la porte de l'Albinque sous des toiles qu'on tendit. Seulement aucun prêtre n'osa venir célébrer la messe en ville.

Mais alors ce fut chez tous les catholiques une explosion d'indignation. Ainsi le gouvernement cédait définitivement aux hérétiques. Ceux-ci qui n'étaient qu'une minorité et « l'erreur » gagnaient peu à peu des privilèges égaux à ceux de la majorité restée fidèle à la vraie religion. Les catholiques n'en étaient plus à prétendre que les calvinistes ne pratiquassent pas leur religion, ils allaient avoir à se défendre contre des adversaires qui après avoir réclamé et obtenu la liberté de leur culte, prétendaient enlever aux autres celle de pratiquer le leur, et de persécutés se transformaient en persécuteurs. Il n'y avait donc plus de doute; la régente et son chancelier protestantisaient le royaume! De l'étranger des plaintes vives furent adressées au gouvernement sur sa faiblesse. Si la régente n'était pas en mesure d'avoir raison des hérétiques, écrivait Philippe II irrité, il offrait, lui, ses propres troupes; et comme Catherine offensée répondait qu'il n'était pas admissible que les affaires du royaume fussent menées « par d'autres que ceux du gouvernement », le roi d'Espagne ripostait qu'alors il les enverrait aux catholiques, ce qui avait achevé d'indigner la reine mère. Mais quoi? « il valait mieux, disait Philippe II, inquiet du contre-coup des événements de France dans ses provinces des Pays-Bas, aller éteindre le feu dans la maison du voisin qu'attendre en la sienne ». La régente écrivait lettres sur lettres pour expliquer son attitude et la justifier; elle assurait demeurer ferme dans son intention de réprimer

l'hérésie : on la jugeait double et Maisonfleur l'appelait : « Madame la Serpente. » Le duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas, concluait qu'il faudrait bien finir par intervenir en France. Grâce à l'absence de forces suffisantes pour maintenir l'ordre public dans le royaume, le moindre incident pouvait faire éclater la guerre civile imminente. Cet incident se produisit le 1er mars 1562; ce fut l'affaire de Vassy.

Le duc François de Guise revenait de Saverne à Paris escorté de plus de deux cents cavaliers, lorsque traversant Vassy, sur la frontière de Champagne, un dimanche matin, il passa devant une grange où se tenait un prêche de 4 à 500 protestants. Il y eut entre les gens de sa suite et des assistants au prêche échange de mots provocants : on en vint aux coups ; les gentilshommes de François de Guise soutinrent les leurs; toute la troupe attaqua l'assemblée; les huguenots cherchant à se défendre, jetèrent des pierres dont l'une vint blesser le duc; les gens de celui-ci furieux mirent l'épée à la main et frappèrent; les protestants s'enfuirent de tous côtés; il y eut vingt-trois tués, et plus de cent blessés. C'était le premier grave événement, le premier aussi sanglant de la lutte qui couvait.

L'affaire fut exploitée ; elle souleva dans le monde protestant une émotion considérable. Des catholiques cherchèrent à atténuer ce qu'ils appelaient « un accident », « un désordre ». Les huguenots ne parlèrent que du « massacre de Vassy » et soutinrent avec indignation que le projet de leurs ennemis de les détruire apparaissait clairement. Catherine effrayée donna l'ordre à François de Guise de ne pas se rendre à Paris où le populaire, fervent catholique, eût pu, par son enthousiasme, provoquer de nouvelles complications, mais de venir la rejoindre à Montceaux. Les passions déchaînées étaient trop fortes. Guise n'obéit pas. Il gagna Paris où l'attendaient les deux autres triumvirs et fut reçu par les acclamations d'une foule en délire. Le prévôt des marchands l'accueillit à la porte Saint-Denis, le traitant de

« défenseur de la foi ». De plus en plus inquiète, Catherine de Médicis quitta Monceaux avec la cour et alla s'enfermer dans le château de Melun, place sûre et solide. De là elle gagna Fontainebleau. Qu'allait-il arriver? Le prince de Condé était dans Paris, très entouré de partisans résolus, ne sortant jamais sans être armé et accompagné: un éclat entre les deux ennemis était inévitable. A force d'instances, le cardinal de Bourbon obtint de Condé qu'il sortît de la ville. Il se rendit à Meaux. Là il appela tous les siens, ses amis, ses serviteurs, ses fidèles; les Châtillon le rejoignirent, Coligny, à contre-cœur; — il pressentait que cette concentration à Meaux était l'ébauche de l'armée de la révolte et sa conscience ne pouvait se faire à l'idée de devenir un rebelle. En peu de temps un millier de gentilshommes et 1 500 cavaliers se trouvèrent réunis. Afin de calmer les scrupules de Coligny, Condé expliqua que le roi était prisonnier de conseillers dont ils étaient eux, les victimes; qu'il ne s'agissait pas de prendre les armes contre Sa Majesté, mais de la délivrer pour, sous son nom, appliquer une politique plus sage. Par là on sauvait la face de la légalité. De fait, la question se posa à la cour de savoir si entre les deux partis en présence, celui des triumvirs catholiques et celui des Bourbons protestants, on devait se prononcer en faveur des uns ou des autres. Paris était dans une agitation extrême. A tout hasard Catherine de Médicis décida de s'avancer afin de s'interposer, et elle vint avec le roi, s'enfermer dans le château de Vincennes. Mais alors les triumvirs prirent cette démarche pour l'aveu public que le gouvernement se mettait de leur côté. Un conseil fut tenu au Louvre avec la régente. Ils proposèrent de marcher résolument sur Condé. Catherine et l'Hôpital s'y refusèrent.

La cour, en fait, se trouvait entre les mains des catholiques. Condé crut comprendre que le sort en était jeté. Il quitta Meaux, trop voisin de Paris — ses forces étant insuffisantes — il gagna Orléans, publia un manifeste dans lequel il déclarait que le roi n'était plus libre, qu'il fallait le délivrer; il

demandait à toutes les églises calvinistes du royaume de lever des troupes et de les lui envoyer; il déclinait la responsabilité de la lutte qui était le fait des Guises et de leurs provocations ; il terminait en répétant qu'il voulait libérer le roi, son frère, la reine mère et assurer l'observation des édits. A l'entendre c'était donc de son côté qu'était le droit.

Pendant ce temps, sur tout le territoire, la guerre civile éclatait. Les catholiques tombaient sur les protestants, ceux-ci sur les catholiques. Les Parisiens refusant d'admettre l'édit de janvier ne toléraient la présence d'aucun huguenot connu pour tel dans leur ville. En province, l'anarchie était complète. Par troupes, les protestants attaquaient les églises, cassaient à coups de mousquet les statues, enfonçaient les portes, mettaient en tas, dans le chœur, ornements, châsses, ciboires, calices et brûlaient le tout, puis s'en prenant aux sépultures les défonçaient, jetaient les squelettes ; la tombe de Louis XI fut ainsi violée à Cléry et les Bourbons furent déterrés à Vendôme. Claude de Sainctes, qui nous raconte ces faits, en est scandalisé. D'assaut ils enlevèrent des bourgs et en chassèrent les prêtres catholiques. « La ville de Puylaurens, écrit Jean Faurin, a été prise par escalade par ceux de la religion réformée. Étant dedans, on a abattu l'idolâtrie et la messe; le ministère de la parole de Dieu dressé suivant le Saint Évangile. Cette façon de faire est suivre le bon Josias. » Le culte catholique fut aboli partout où les protestants se trouvèrent les plus forts, dans le midi, en Normandie, à Caen, Rouen, Bayeux. De ville à ville ils s'envoyaient des secours, à longues distances, de Castres à Montauban, par exemple. Les champs, sillonnés par des compagnies en expédition marchant sur les places, n'étaient plus sûrs ; c'étaient des coups de feu de tous côtés. Les officiers du roi se trouvaient impuissants ; des émeutiers massacraient les gouverneurs. En Dauphiné on vit le terrible baron des Adrets, huguenot, courant la campagne, tuant, brûlant saccageant. Des bandes de catholiques ou de réformés, chassés des villes, erraient jusqu'au moment où elles

étaient rencontrées par des troupes armées qui les massacraient. Alors des catholiques ardents menaient rudement la répression, tel Monluc, sur les bords de la Garonne, qui pendait tout huguenot qu'il rencontrait, « un pendu, disait-il, étonnant plus que cent tués » ; il y allait vivement « sans sentence ni écriture, ajoutait-il, car en ces choses j'ai ouï dire qu'il faut commencer par l'exécution. Si tous eussent fait de même ayant charge ès provinces, on eût assoupi le feu qui a depuis brûlé tout ». Cette année 1562 a été une des plus lamentables de notre histoire. Jamais le royaume n'a présenté un spectacle aussi horrible, même pendant la guerre de Cent ans où le mal n'a pas été à ce point général. « Il n'y a pas un coin de terre qui échappe à la dévastation, » écrivait Hubert Languet. « Toutes les affaires dans ce royaume sont suspendues, mandait Chantonnay, l'ambassadeur d'Espagne, à Marguerite de Parme ; c'est grand pitié ! » et Castelnau constatait : « La guerre civile est comme une rage et un feu qui brûle et embrase toute la France ».

Pendant ce temps Catherine de Médicis désespérée faisait ce qu'elle pouvait afin de retarder encore le conflit avec le prince de Condé ; elle écrivait à celui-ci, cherchant à le calmer, à le ramener, lui disant de venir la voir, lui demandant ses conditions ; et Condé répondait qu'il exigeait l'éloignement des triumvirs, le châtiment du massacre de Vassy. Les triumvirs acceptaient de s'éloigner, mais ils entendaient au préalable qu'on assurât l'exercice de la seule religion catholique en France : c'était insoluble. Des provinces arrivaient coup sur coup des nouvelles qui ne faisaient qu'exciter les esprits. A Toulouse on s'était battu quatre jours dans les rues, un quartier avait été incendié, 400 personnes tuées. Les impôts ne rentraient plus. Le pays entier était dans la terreur. Sous la pression de l'opinion exaspérée, devant les instances du nonce et de l'ambassadeur d'Espagne, Catherine de Médicis se décida à laisser partir l'armée marchant sur Condé ; cette armée forte de 6 000 fantassins et de 4 000

cavaliers était commandée par le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, lieutenant général du royaume, cet homme léger, inconsistant et indifférent qui, tout compte fait, préférant rester dans les honneurs et les dignités de l'État, avait abandonné les protestants et fait profession de catholicisme : les circonstances l'amenaient à conduire des troupes contre son propre frère.

Avant le choc, Catherine essaya encore d'une entente; des conférences eurent lieu à Toury; de deux côtés les prétentions continuaient à être inconciliables. Les protestants déclarèrent que ces pourparlers n'étaient que des feintes et les gentilshommes de Condé réclamèrent la bataille. Peu à peu la cour se pénétrait de cette pensée qu'il en arriverait au gouvernement ce qui se produisait dans les villes ; une fois tolérés les huguenots voudraient l'égalité, l'égalité acquise ils prétendraient être les maîtres, et devenus les maîtres ils détruiraient le catholicisme en France.

Le 3 juillet, Condé tenta un coup de main, la nuit, pour surprendre l'armée catholique; il échoua; il recula vers Blois, Tours; l'armée des triumvirs le suivait; Poitiers fut occupé par le maréchal de Saint-André sans difficulté. Les troupes protestantes mal cohésionnées se débandaient et ne présentaient pas de résistance. Alors le gouvernement décida de marcher sur Rouen. Le bruit courait que Condé était entré en négociations avec la reine d'Angleterre, Élisabeth, afin de lui demander son appui. Envoyés par Condé, en effet, La Haye et Jean de Ferrières s'étaient rendus à Hampton Court afin de discuter avec Élisabeth : celle-ci, intéressée et égoïste, avait spécifié qu'elle consentait à fournir 6 000 hommes et à donner 100 000 couronnes sous condition qu'on l'autoriserait à occuper le Havre; ajoutant qu'aux termes du traité de Cateau-Cambrésis elle devait recouvrer Calais dans huit ans; qu'elle tiendrait le Havre comme gage de cette place et qu'elle l'évacuerait si on lui rendait immédiatement Calais. La Haye et Jean de Ferrières crurent que l'occupation du Havre intimiderait la cour de France : ils

signèrent. Lorsque les clauses de cette convention furent connues, elles provoquèrent une vive indignation. Condé et Coligny protestèrent; ils firent dire à la reine d'Angleterre par son ambassadeur Throckmorton qu'ils tenaient l'occupation du Havre pour provisoire, que sinon c'était une tache d'infamie à jamais sur leur mémoire et que si la paix des huguenots faite avec le roi de France les Anglais n'évacuaient pas sans condition la place, toutes les forces du royaume marcheraient contre eux. Jean de Ferrières, navré de la faute qu'il avait commise, écrivait au ministre d'Élisabeth, lord Cecil : « Je ne puis vous dire l'affliction que je ressens! Faites que je n'aie occasion d'être tenté de désespoir de voir *jacturam honoris esse sine fructu.* » Il avait conscience qu'il s'était déshonoré.

Avec 18000 hommes, Charles IX en personne se dirigea vers Rouen dont 500 Anglais, le Havre occupé, étaient venus renforcer la garnison que commandait Mongommery, l'ancien meurtrier d'Henri II. Le roi de Navarre accompagnait le roi de France. L'assaut fut donné le 26 octobre; il réussit; la ville fut prise; Mongommery se sauva; cette victoire coûta la vie au malheureux roi de Navarre, Antoine de Bourbon, qui, atteint d'un coup d'arquebuse, fut tué. Il mourait à quarante-quatre ans au service des catholiques, après avoir été le soutien et l'espoir des huguenots. Personne ne le regretta.

Pendant ce temps Condé qui avait reformé son armée à Blois, appelé d'Allemagne 2600 reîtres et 3000 lansquenets, marchait audacieusement sur Paris et venait camper à Gentilly, Arcueil, Montrouge. La ville, bien gardée, tint bon. Sur quoi le prince se repliant vers Chartres songeait à gagner la Normandie pour donner la main aux Anglais, lorsque l'armée catholique et royale qui le cherchait, commandée par les trois triumvirs en personnes, le rejoignit à Dreux; elle comptait 14000 fantassins et 3000 cavaliers; le choc était cette fois inévitable, il eut lieu le 19 novembre 1562. C'était la première bataille des guerres

civiles. Tout le monde était ému : « Chacun, dit la Noue, repensoit en soi-même que les hommes qu'il voyoit venir étaient françois entre lesquels il y en avoit qui étoient ses parents et amis et que dans une heure il faudroit se tuer les uns et les autres, ce qui donnoit quelque horreur du fait. » Pour se reconnaître, les huguenots avaient adopté « l'uniforme » qu'ils conserveront dans toutes les guerres civiles, une casaque de drap blanc, et les catholiques arboraient à leurs chapeaux croix et images. Menée par l'habile et vigoureux général qu'était François de Guise, la bataille fut décisive. A cinq heures du soir tout était fini, les protestants culbutés et en déroute ; mais le succès avait coûté cher. Le maréchal de Saint-André était tué ; le vieux connétable de Montmorency tombé de cheval, blessé, avait été fait prisonnier par les huguenots qui l'entraînaient dans leur fuite. En revanche Condé enveloppé était aux mains des catholiques. Six mille morts restaient couchés sur le sanglant champ de bataille.

La nouvelle de la victoire excita dans toute la France une allégresse sans pareille. On fit des processions et on chanta des *Te Deum*. La mort d'Antoine de Bourbon laissant la lieutenance générale du royaume vacante, on la décerna à Guise qui prit le commandement des troupes.

Après Condé, c'était à Coligny que revenait la direction de l'armée protestante. Coligny battit prudemment en retraite et se retira dans Orléans où il s'enferma. Avec sa décision habituelle, Guise le poursuivit, résolu, suivant son mot, à saisir les renards dans leurs terriers. Il établit son camp près des murs de la ville. Il s'était logé avec sa famille aux Valins à quelque distance. Dans le camp toute la journée, il revenait à la nuit chez lui. Le 9 février, le fort des Tourelles fut enlevé ; l'affaire marchait à souhait. Le 18, comme Guise rentrait à sa résidence entre six et sept heures du soir, on vit un cavalier qui faisait les cent pas sur la route demandant aux passants si c'était bien par là que devait venir le

duc. Guise avait expédié en avant au galop un de ses gentilshommes afin de prévenir la duchesse qu'il était en retard, mais qu'il arrivait. Il s'avançait au pas, à cheval, précédé d'un page monté sur une mule et accompagné de Tristan de Rostaing. Dès qu'il aperçut le groupe, le cavalier qui guettait se jeta dans un fourré, laissa passer Guise, puis, dès que celui-ci eut fait cinq ou six pas, le visant à la tête de son pistolet, il tira. Le coup chargé de trois balles porta sur l'aisselle droite. Le duc s'affaissa, criant : « Je suis mort ! » il se redressa violemment et voulut dégainer : il n'en eut pas la force. Rostaing s'était précipité du côté d'où le coup de feu était parti : le meurtrier le tint quelque temps à distance de la pointe de son épée, après quoi piquant des deux, disparut dans l'obscurité du bois ; il erra toute la nuit, se perdit. Au matin, harassé de fatigue, il entra dans la grange d'une ferme pour se reposer et s'endormir. Croyant s'éloigner du camp, en réalité il s'en était rapproché en tournant sur lui-même, et il se trouvait au pont d'Olivet, près du quartier des Suisses. Un lieutenant de Guise, M. de Seurre, le trouva dans la grange et l'arrêta ; il ne résista pas : c'était un jeune homme de vingt-six ans, protestant, originaire de l'Angoumois et nommé Poltrot de Méré.

Six jours durant, Guise resta entre la vie et la mort ; il supporta son mal avec courage ; le 24 février, entre dix et onze heures du matin, il expirait. La nouvelle causa une profonde émotion. C'était le chef qui disparaissait, l'habile et heureux général, le glorieux vainqueur en tant de batailles. « Il a été, écrivait l'ambassadeur anglais Smith à la reine Élisabeth, le plus grand homme de guerre de France et on peut dire de toute la chrétienté ; dur à la fatigue, courtois et éloquent, aimé du soldat et des gentilshommes. » D'une commune voix l'opinion accusa Coligny d'avoir armé le bras de l'assassin : ce n'est pas démontré et ce n'était guère vraisemblable. Poltrot interrogé avoua avoir reçu de l'amiral 100 écus pour faire le coup et le gouvernement publia

partout cette déposition. Coligny était obligé de répondre. Sa réponse fut maladroite. Il reconnaissait avoir donné à deux reprises 50 et 300 livres à Poltrot. Le duc de Guise était un ennemi de Dieu, du roi et du royaume, continuait-il, qui avait l'intention de le faire tuer, lui Coligny, on le lui avait dit. Si Coligny n'avait jamais poussé personne à frapper le duc, il n'avait pas davantage détourné ceux qui parlaient de l'exécuter ; et il terminait cette réponse adressée à Catherine en disant : « Ne pensez pas, Madame, que ce que j'en dis soit pour regretter la mort de M. de Guise ; j'estime que c'est le plus grand bien qui pouvait advenir à ce royaume et à l'Église de Dieu et particulièrement à moi et à toute ma maison. » La lettre fit un déplorable effet. « S'il n'avoue pas franchement avoir consenti à cette mort, écrivait Pasquier, aussi s'en défend-il si froidement, que ceux qui lui veulent du bien souhaiteraient ou qu'il se fût tu ou qu'il se fût mieux défendu ! » Et Brantôme ajoutait : « Plusieurs s'étonnèrent comment lui qui était fort froid et modeste en paroles il allât proférer celles-là qui ne servaient de rien et dont il se fût bien passé ! » Avec ses grandes qualités, Coligny avait des erreurs de jugement. La famille de Guise convaincue que Coligny était l'assassin n'aura plus que l'idée de venger dans le sang de l'amiral la mort du duc François. Poltrot de Méré fut écartelé en place de Grève le 18 mars.

Condé prisonnier, Guise mort, Coligny déconsidéré, la tâche devenait plus simple pour Catherine de Médicis. On put s'entendre : la paix fut conclue ; un édit royal en proclama les conditions convenues, l'édit d'Amboise du 19 mars 1563. Des deux côtés les prisonniers, Montmorency et Condé, étaient rendus à la liberté ; l'exercice du culte protestant se trouvait définitivement autorisé dans une ville par bailliage et dans les villes où les calvinistes étaient les maîtres incontestés, mais il demeurait interdit à Paris ; tout gentilhomme huguenot avait le droit d'entendre le prêche chez lui. En retour, les protestants devaient évacuer les

églises qu'ils rendraient aux catholiques et ils restaient exclus des charges publiques. Condé fut très mécontent ; il eût désiré mieux ; mais la hâte qu'il avait à sortir de sa détention le contraignait à subir cette paix. Les catholiques, qui ne voulaient entendre parler que de répression furent encore plus choqués. Catherine de Médicis prétendait à tout prix rétablir la tranquillité publique ; celle-ci était nécessaire ; dans le royaume la misère était effroyable, les cultures abandonnées, la vie interrompue. La régente ne se faisait d'ailleurs aucune illusion : « Nous n'avons reculé que pour mieux sauter », avouait-elle tristement dans une de ses lettres. Le tout était de gagner du temps. Provisoirement on marcha sur le Havre afin d'en chasser les Anglais, ce qui se fit sans difficultés et, au retour, Charles IX fut proclamé majeur à Rouen ; il avait quatorze ans ; il pria sa mère de continuer à diriger le gouvernement.

Chefs catholiques et protestants se retrouvèrent à la cour, mais dans quel état d'esprit réciproque ! Les Guises — la mère surtout et la veuve du duc François — réclamaient la mise en jugement de Coligny. Le fils de l'assassiné, Henri, nouveau duc de Guise, et son oncle le duc d'Aumale, proféraient de perpétuelles menaces contre l'amiral. Celui-ci n'osait plus venir qu'entouré d'un grand nombre de gentilshommes. Quant à Condé, heureux d'être libre, il jouissait de la vie de cour avec insouciance et légèreté ; les ministres protestants se scandalisaient de voir ce petit homme vif assidu auprès de la maréchale de Saint-André, puis auprès de Mlle de Limeuil. Chacun avait la sensation que la paix d'Amboise n'était qu'une trêve.

Alors Catherine de Médicis décida d'emmener tout ce monde, afin de l'occuper, dans un grand voyage à travers la France. Elle donnerait des fêtes, distrairait la noblesse, l'empêcherait ainsi de se jeter dans les complots ; elle montrerait surtout au nouveau souverain son royaume ; elle apprendrait aux provinces perdues dans l'anarchie qu'elles avaient un roi, auquel elles devaient obéir.

Le 24 janvier 1564, elle partit. La longue caravane passa par Troyes, les pays lorrains, Dijon, Lyon, le Dauphiné. Les catholiques accouraient sur son passage, assurant de leur dévouement, réclamant une politique énergique. « Ceci est à vous », disait Tavannes au roi à Dijon, en montrant son cœur « et voilà de quoi vous servir », ajoutait-il, en frappant la poignée de son épée. Les entrées solennelles, les réceptions, les banquets, les bals se suivirent. « Et tout danse ensemble, mandait Catherine à la duchesse de Guise, huguenots et papistes, si bien que je pense qu'ils ne seraient pas où ils en sont si Dieu voulait que l'on fût aussi sage ailleurs ! » On traversa la Provence, le Languedoc, lentement, avec de très longs séjours dans les villes. La cour ne fut à Toulouse qu'en février 1565 ; elle gagna Bordeaux et fut en mai à Mont-de-Marsan ; le 3 juin elle atteignait Bayonne. Là Élisabeth, reine d'Espagne, fille de Catherine de Médicis, vint voir sa mère accompagnée du duc d'Albe. Cette entrevue de Bayonne a eu un très grand retentissement.

Depuis longtemps Catherine de Médicis rêvait d'une manière « d'entente internationale » entre les puissances catholiques afin de convenir de l'attitude à prendre à l'égard du protestantisme. Cette sorte de « sainte alliance » eût fortifié sa propre situation en France. Pour y arriver elle désirait avoir des entrevues avec l'empereur germanique, le roi des Romains, surtout le roi d'Espagne ; « le but auquel je tends, écrivait-elle le 9 novembre 1563 à l'évêque de Limoges, un de ses ambassadeurs, n'est autre que de voir si nous, qui sommes les plus grands et les plus puissants princes chrétiens, étant assemblés ensemble, pourrions convenir et nous accorder d'un bon moyen autre que celui des armes pour la pacification et le repos de la chrétienté. » Mais les princes répondaient mal à ces ouvertures. Le roi d'Espagne et son lieutenant le duc d'Albe, aux prises avec les protestants des Pays-Bas soulevés, ne comprenaient qu'une chose, c'était que le roi de France les secondât en

étouffant l'hérésie dans son royaume. « Je vois bien, répondait Catherine, que le duc d'Albe voudrait que tout le monde fût à la danse où est son maître ; quant à nous, puisque Dieu nous a fait la grâce d'en sortir, je me contente de n'y entrer jamais, si je puis. » Philippe II ne tenait pas à l'entrevue. Qu'y ferait-on? il voulait le savoir d'avance. Sur les longues instances de Catherine et de sa femme Élisabeth il finit par consentir, malgré lui. « Cette entrevue a été différée pour plusieurs motifs, écrivait-il à Granvelle ; enfin j'ai cédé aux instances des deux reines, mais elle n'aura aucun but politique ; il importe bien de le faire connaître et de présenter cette entrevue sous son véritable jour. » Puis, à la dernière minute, il décida que lui-même n'irait pas et que la reine Élisabeth se rendrait seule à Bayonne accompagnée du duc d'Albe. Le duc d'Albe reçut des instructions précises : il devrait insister avec force pour que le roi de France réprimât énergiquement l'hérésie dans son royaume, chassât tous les ministres protestants, interdît formellement l'exercice du culte public ou privé, cassât tous juges et fonctionnaires calvinistes et promulgât les décrets du concile de Trente qui venait de finir et que les juristes français n'admettaient pas sous prétexte qu'ils étaient contraires aux lois du royaume. Grand, très droit, maigre, doué d'une longue figure jaune et creuse qu'animaient deux yeux noirs, vifs, le duc d'Albe — il avait cinquante-sept ans — allait remplir son rôle avec une rigueur brutale.

L'entrevue eut lieu en juin. Dès ses premières conversations le duc d'Albe parla à Charles IX « de châtier les offenses qui chaque jour se commettaient contre la religion ». Mais Charles IX qui commençait à penser par lui-même, éluda : « Je ne veux pas prendre les armes, répondit-il, ce serait la ruine de mon royaume. » Avec Catherine de Médicis, la discussion fut serrée. L'Espagnol abordant résolument la question, réclama des mesures rigoureuses contre les hérétiques : « Il faut bannir de France cette secte, dit-il, le roi votre fils n'a plus que cette ressource. » Catherine

riposta en proposant sa ligue avec l'empereur Maximilien. « Cela est impraticable, » dit le duc. La conversation devint vive. A un moment d'Albe ayant affirmé que l'Hôpital était huguenot, « Non, il ne l'est pas fit la reine. — Vous êtes la seule en France, Madame, de cette opinion, répliqua le duc. Sur le concile de Trente il n'eut pas plus de succès. Catherine acceptait évasivement de nommer une commission pour examiner « si les décrets qui y avaient été rendus n'avaient rien de contraire aux libertés de l'Église gallicane ». En somme, l'entrevue n'aboutissait pas. Une dernière conférence solennelle eut lieu le 30 juin. Afin de donner plus de poids à ses déclarations qui étaient celles du gouvernement, Catherine convoqua à la réunion, où était Charles IX, les principaux chefs catholiques, le connétable de Montmorency, le duc de Montpensier, les cardinaux de Guise et de Bourbon. Montmorency prit la parole et, résumant les sentiments de tous, dit qu'ils étaient bons catholiques, mais qu'ils estimaient la guerre civile dangereuse et incertaine : le roi saurait cependant réprimer l'hérésie. Cette dernière déclaration était vague, faite pour sauver la face. Le 6 juillet Catherine répétait par lettre à Philippe II l'affirmation : « Vous pouvez vous assurer de la volonté et zèle que nous avons à notre religion et envie de voir toutes choses au contentement du service de Dieu, chose que nous n'oublierons et nous mettrons en peine de si bien exécuter qu'il en aura le contentement. » Mais en même temps elle écrivait aux ambassadeurs du roi à l'étranger : « Tant s'en faut que Leurs Majestés aient pensé ou traité de rien innover de ce qui a été promis (aux protestants) par les édits de pacification et les déclarations qui en ont été depuis expédiées ! » Ainsi des deux côtés on avait échoué, Catherine pour un projet de ligue, le duc d'Albe dans sa tentative d'entraîner le gouvernement français vers une politique de violence.

Seulement cette entrevue, dont le public ne connut pas les détails, produisit une inquiétude extrême chez les huguenots. Ils furent convaincus qu'on avait demandé leur exter-

mination, ce qui était vrai, et qu'on l'avait obtenue, ce qui ne l'était pas. Après la Saint-Barthélemy, sept ans plus tard, l'entrevue de Bayonne aura un reflet sinistre. En réalité, le duc d'Albe ayant consulté quelques catholiques français sur ce qu'il y aurait à faire pour arrêter l'hérésie en France, avait reçu du confesseur du duc de Montpensier cette réponse : « Le moyen le plus court, serait de trancher la tête à Condé, à l'amiral, à d'Andelot, à la Rochefoucauld et à Grammont. » C'était tout ce qui avait été dit et ce n'était que l'opinion individuelle d'un personnage non qualifié.

De Bayonne, la cour revint sur Paris par Nérac, Angoulême, Tours, Blois. Elle passa à Moulins où Michel de l'Hôpital fit signer une de ces grandes ordonnances, complétant celle d'Orléans et continuant les réformes simplifiantes de la justice. A Paris on retrouva toutes les haines et toutes les passions religieuses plus excitées que jamais. Les Guise et les Châtillon se menaçaient et se défiaient journellement, le duc d'Aumale parlant de provoquer Coligny; et d'Andelot, disait-on, voulant faire tuer d'Aumale. En province l'intolérance réciproque des catholiques et des protestants était à son comble. Appliqué avec une rudesse brutale, l'édit d'Amboise avait été par endroits le point de départ d'une réaction rigoureuse. A Castres, des troupes royales envahissant la ville avaient ramené le clergé, les religieuses, contraint les réformés à reprendre leurs prêches secrètement, dans les greniers, déménagé toutes les armes et pièces d'artillerie dont auparavant les huguenots avaient garni la place. En Provence on bannissait les protestants en les contraignant à vendre leurs biens ; le bailli de Troyes interdisait toute réunion de réformés. Mais ailleurs les hérétiques demeuraient les maîtres et n'admettaient pas les édits. « Les forces nous manquent, écrivaient de Saintonge Bourneuf et Masparault, pour faire observer l'édit ; pas un homme d'église n'ose se hasarder à revenir dans le plat pays et pas un officier de justice n'ose faire son devoir ! »

De Thouars M. de Sanzay mandait : « Il y a cent paroisses où depuis deux ans il ne s'est fait de service divin. » De-ci de-là on annonçait des assassinats d'ecclésiastiques ; les gentilshommes, disait-on, vendaient leurs biens pour acheter des armes ; les rixes sanglantes ne se comptaient plus.

Il fallait enfin le reconnaître ; si la politique de répression d'Henri II et de François II n'avait pas arrêté le développement du protestantisme, la politique de conciliation de Catherine de Médicis aboutissait à des résultats bien autrement désastreux. Le désordre, l'anarchie, la guerre civile, toutes les pires conditions d'un État se dissociant en étaient le lamentable résultat. On allait à la ruine. Alors une lente évolution se produisit dans l'esprit de Catherine de Médicis découragée. Ainsi il n'y avait donc rien à faire avec les protestants qui ne songeaient évidemment — la conviction peu à peu s'affermissait — qu'à s'emparer du pouvoir pour détruire le catholicisme et obliger tous les Français à être huguenots malgré eux ! Le voyage à travers la France avait permis à la vieille reine de constater qu'ils n'étaient en somme que la minorité, que les catholiques étaient les plus nombreux, les plus forts. Fallait-il donc subir la tyrannie des hérétiques ? Charles IX jeune, ardent, commençait à s'exaspérer plus que tout le monde. Dans une discussion avec Coligny il s'était échappé à lui dire avec emportement : « Il n'y a pas longtemps que vous vous contentiez d'être soufferts par les catholiques ; maintenant vous demandez à être égaux ; bientôt vous voudrez être seuls et nous chasser du royaume ! » Il comprenait. La colère montait contre les rebelles ; les imprudences et les provocations des réformés allaient exaspérer le gouvernement.

Sans tenir compte de ce que leurs coreligionnaires, en nombre d'endroits, violaient les édits et demeuraient les maîtres exclusifs, les protestants formulèrent des plaintes vives contre le fait que l'édit d'Amboise n'était pas appliqué en

beaucoup de lieux, à leur détriment, ce qui était exact. Des meurtres de huguenots restaient impunis. A ces réclamations le gouvernement de Catherine fit des réponses sèches et dilatoires. « Je n'ai plus rien à faire ici », s'écria Condé hors de lui et il quitta la cour. Des conférences se tinrent chez lui au château de Valery, chez Coligny à Châtillon, entre chefs protestants. Il fut effectivement constaté qu'on les trompait, que l'édit d'Amboise n'était pas appliqué — résultat de l'impuissance du gouvernement plutôt que de sa mauvaise volonté — qu'on ne leur laissait même pas une ville par bailliage. Il fut question de troupes que le roi faisait venir de l'étranger, de Suisse, d'Allemagne. Le bruit même courait que le gouvernement voulait faire arrêter les chefs. Évidemment ils étaient menacés. Mieux valait alors prévenir la cour que d'attendre son attaque ; et, audacieusement, d'Andelot proposa de tenter ce qui avait réussi en Écosse contre Marie Stuart : enlever le roi et la famille royale à Monceaux ! Coligny se récria. Mais la majorité adopta l'idée ; il fut convenu qu'on réunirait secrètement des troupes et qu'on envelopperait Monceaux.

Catherine de Médicis fut prévenue à temps ; ce fut à peine si elle put, le 25 septembre 1567, quitter précipitamment Monceaux et s'enfuir derrière les murailles de Meaux. Mais la honte, la colère, l'humiliation que firent éprouver cet attentat et cette fuite à une reine si pénétrée de sa dignité, déjà ulcérée, et surtout à l'impétueux jeune homme qu'était Charles IX, furent inimaginables. « Jamais, écrivait Catherine au duc de Savoie, je n'eusse pu penser que si grands et malheureux desseins pussent entrer ès cœurs de sujets à l'endroit de leur roi ! » — « On ne me donnera plus de pareilles alarmes, s'écriait Charles IX avec plus de jurements qu'il ne faudrait, raconte Bouchefort dans une lettre à Renée de Ferrare, j'irai jusque dans leurs maisons et dedans leur lit chercher ceux qui me les baillent ! » Tavannes avait raison : les protestants en avaient trop fait en concevant une pareille aventure et pas assez en ne réussis-

sant pas. Cette affaire va peser sur l'avenir d'un poids terrible en aliénant d'abord définitivement Catherine des huguenots, et surtout en lui donnant l'obsession affolante du danger perpétuel d'un enlèvement et peut-être d'un massacre.

Étroitement entourés de 6 000 Suisses le roi et la cour rentrèrent à Paris. Condé sentant qu'une nouvelle guerre civile, la seconde, commençait, appela ses partisans, rassembla 4 000 hommes et se mit à battre l'estrade autour de Paris. Avec 16 000 hommes le connétable de Montmorency, le maréchal de Damville et le duc d'Aumale sortirent de la ville pour le traquer; ils le rejoignirent à Saint-Denis; c'était le 10 novembre 1567. Le vieux Montmorency, malgré ses soixante-quatorze ans, chargea comme un jeune homme. Frappé mortellement il tomba de cheval; il allait mourir trois jours après! Les huguenots ne tinrent pas; au bout d'une heure ils s'enfuirent; leurs troupes se débandèrent. Quelque temps les hostilités traînèrent. Puis Michel de l'Hôpital proposa de faire la paix : « le bon pilote ne s'obstine jamais contre la tempête, disait-il mélancoliquement, il baisse les voiles et se tient coi. » On céda : la paix fut signée à Longjumeau le 23 février 1568; elle confirmait l'édit d'Amboise et en promettait l'exécution. Mais les catholiques firent entendre des récriminations sans nombre. Maintenant le roi traitait donc d'égal à égal avec des rebelles, ses sujets! Et il leur cédait par faiblesse! Ce devait être le dernier succès du chancelier. Le temps marchait; les idées se modifiaient; sa politique ayant échoué, l'heure était passée de la conciliation et du libéralisme décidément néfastes. « C'est vous, lui disait Catherine désillusionnée, vous qui, avec vos grands mots de modération et de justice, nous avez mis là où nous sommes! » A la fin de ce même mois l'Hôpital rendait les sceaux et s'en allait disgracié.

Tout le monde eut le pressentiment que la paix de Longjumeau n'était qu'une trêve. D'ailleurs dans les provinces,

que ce fût la paix, que ce fût la guerre, l'état d'anarchie demeurait toujours le même, intolérances réciproques, surprises, massacres. Après ce qui s'était passé pour Montceaux, Condé et les chefs sentaient qu'ils ne pouvaient pas revenir à la cour ; ils y eussent été trop peu en sûreté. Dans toutes leurs conversations les catholiques répétaient que le mal provenait de cinq ou six meneurs ; que si on les supprimait les affaires s'en trouveraient mieux ; cette opinion devenait courante : elle n'était pas rassurante. Condé se retira à la Rochelle avec les Châtillon ; leurs partisans vinrent les rejoindre ; une armée protestante se reconstituait insensiblement. L'ardente Jeanne d'Albret amena son fils Henri de Béarn, le futur Henri IV, alors âgé de quinze ans. La troisième guerre allait éclater.

Alors le gouvernement jeta le masque et, ne gardant plus aucun ménagement, publia, le 28 septembre 1568, un édit par lequel il interdisait purement et simplement toute espèce de culte réformé en France, ordonnait aux ministres protestants de vider le royaume dans les quinze jours et excluait les calvinistes des fonctions publiques. C'était le retour à la politique répressive de Henri II. Pour toute réponse Condé se mit en marche avec son armée ; elle était forte de 21 000 hommes dont 3 000 cavaliers et représentait la plus considérable troupe que les protestants eussent encore mise sur pied. Le gouvernement ayant assez péniblement rassemblé 20 000 hommes les envoya à la rencontre sous le commandement du jeune frère du roi, le duc d'Anjou, qui sera Henri III, assisté de Tavannes. Longtemps les deux armées s'observèrent, évoluèrent, n'osant pas en venir aux mains. Le contact eut lieu à Jarnac le 13 mars 1569, un peu par surprise. Condé chargea avec 250 hommes contre 2500, et fut enveloppé. Un coup de pied de cheval lui brisa la jambe ; il fut renversé, sa monture s'étant abattue ; il rendait son épée lorsqu'un gentilhomme, Montesquiou, arrivant par derrière, lui cassa la tête d'un coup de pistolet. Ainsi mourait à trente-neuf ans,

ce prince, brillant et entraînant général, homme souple et gracieux, volontaire et tenace, mais léger et inégal. On conserve à la Bibliothèque Nationale une lettre qui fut trouvée dans sa poche sur le champ de bataille et que lui adressait le matin même Jeanne d'Albret afin de lui parler de son fils Henri. Cette lettre est toute tachée du sang du prince !

Le désastre de Jarnac et la perte de leur chef découragèrent les protestants. Il n'était plus possible, maintenant, pour se révolter, de prétexter le dessein de délivrer le roi, puisqu'on avait combattu contre le frère du roi lui-même. Avoir à sa tête un prince du sang sauvait encore les apparences et à l'heure qu'il était les hérétiques n'en avaient plus. Jeanne d'Albret accourut présenter aux calvinistes son fils, le jeune Henri de Béarn et son neveu Henri de Condé, tous deux à peu près du même âge, quinze et seize ans ; elle harangua ses coreligionnaires à Saintes, tâchant de relever les courages. Comme chef effectif, à Condé, allait succéder Coligny, esprit beaucoup plus calme, pondéré et rassis, mais sans les qualités de vigueur de l'autre. Le frère de celui-ci, d'Andelot, étant mort deux mois après Jarnac, Coligny demeurait virtuellement le chef des protestants de France.

Il marcha sur Poitiers dans l'intention de se diriger vers Paris, perdit sept semaines à assiéger la ville, 3000 hommes, et ne réussit pas. Le duc d'Anjou, accompagné toujours de Tavannes arrivait sur lui avec une armée. La rencontre se produisit à Moncontour le 30 septembre 1569. Après un instant d'indécision, les lignes protestantes flottèrent, puis se brisèrent et prirent la fuite. On fit un véritable carnage, près de 5 à 6000 hommes restèrent sur le terrain. Coligny s'enfuit à Niort, de là s'en alla dans le midi où il recruta une nouvelle armée, avec l'intention de remonter du côté de Paris par l'est. Il était doué de cette patience, de cette constance dans la défaite, de cette fermeté froide et calme qui inspire confiance aux troupes. Simple de manières, facile à aborder, quoique sa figure, en même temps qu'elle était très douce, eût quelque chose de triste, il obtenait de

l'ascendant par sa dignité et son absence d'ambition personnelle. On le suivait.

En juillet 1570, il atteignit la Charité-sur-Loire. Abattus, les protestants renaissaient donc toujours. Mais à ce moment la situation du gouvernement était des plus misérables, il n'avait plus d'argent : après plusieurs années de troubles généraux, les impôts ne rentrant plus, il ne savait comment vivre ; impossible de recruter des troupes et de les payer. Allait-on se trouver à la merci du chef huguenot ? Peut-être s'exagéra-t-il même l'état critique de sa situation. Dans cette détresse il parut à Catherine et à Charles IX qu'il fallait traiter à tout prix et passer par les conditions qui seraient proposées quelles qu'elles fussent : elles furent désastreuses. La paix, dite de Saint-Germain, du 8 août 1570, stipula que la liberté de conscience et la liberté du culte étaient décidément accordées aux protestants dans tout le royaume, sauf à Paris et autour de la cour ; amnistie générale était prononcée en faveur des rebelles ; les huguenots étaient admissibles à tous les emplois ; pendant deux ans, comme garantie de l'exécution du traité, ils recevraient quatre villes de sûreté : la Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité ; à ce prix le catholicisme était rétabli partout où les protestants l'avaient supprimé. Ainsi, d'un coup, le roi accordait l'hérésie toutes les libertés ; c'était la première fois que le fait se produisait dans le royaume ; le souverain traitait avec des rebelles qu'il avait vaincus en subissant leurs conditions ; il leur livrait des villes en gage de sa parole, chose énorme ! Ce fut une stupeur chez les catholiques : on appela cette paix « une humiliante capitulation » ! Monluc écrivait : « Nous avions battu et rebattu nos ennemis, nous gagnions par les armes, mais ils gagnaient par ces diables d'écritures ! » Les cours catholiques protestèrent. Charles IX répondit qu'il avait reconnu « par expérience ne pouvoir par les armes mettre fin aux troubles » ; il avait agi sous l'empire de la nécessité. Au pape, Catherine écrivait que le roi avait fait la paix avec les huguenots « pour avoir plus

de moyens de remettre toutes choses selon son intention ». Les politiques dirent philosophiquement avec Pasquier que « c'était finir par où on aurait dû commencer ».

Mais cette fois, les protestants satisfaits, on eut la paix. Catherine profita de ce répit pour marier d'abord Charles IX, et lui faire épouser la fille de l'empereur Maximilien II, Élisabeth d'Autriche. Les protestants parlant vaguement de donner leur prince Henri de Béarn en mariage à Élisabeth d'Angleterre, la reine se décida à faire épouser à Henri de Béarn sa propre fille Marguerite de Valois, puis de proposer à la reine d'Angleterre, son second fils, le duc d'Anjou. Sur ce dernier point elle ne réussit pas. Elle tenait beaucoup à ce duc d'Anjou qui était son fils préféré, l'enfant choyé, docile, très dans sa main. A l'entrevue de Bayonne, elle avait déjà essayé de lui faire épouser une infante d'Espagne, sans succès. D'Angleterre, pendant quelque temps, on tint les choses en suspens, par politique. Mais l'union était impraticable : Élisabeth, très ardente protestante, avait trente-sept ans ; le duc d'Anjou, catholique non moins ardent, qui entendait conserver sa religion en Angleterre, et même l'y restaurer, n'en avait que dix-neuf. Les pourparlers ne devaient pas aboutir.

Il en fut autrement du mariage de Henri de Béarn avec Marguerite de Valois. Catherine voyait à cette union plusieurs avantages ; elle donnait sa fille à un roi, le roi de Navarre ; elle mettait la main sur le chef nominal des huguenots, prince du sang, dans la vague espérance de le convertir un jour ; elle réalisait un projet caressé depuis de longues années par Henri II. Il y eut des difficultés du côté de Jeanne d'Albret d'abord, sur le chapitre de la religion. Jeanne espérait que Marguerite de Valois se ferait protestante, mais Marguerite avait refusé. Catherine avait ensuite prétendu que la cérémonie du mariage eût lieu à l'église. Jeanne n'avait pas voulu. En fin de compte la reine de Navarre, assez fière au fond de faire épouser à son fils la sœur du roi de France avait cédé. Ce furent de Rome alors que vinrent

les contestations ; le pape exigeait que Henri de Béarn fît profession de foi catholique : Catherine de Médicis devait passer outre et résoudre le cardinal de Bourbon à célébrer la cérémonie en attendant la dispense. Ce mariage décida le rapprochement entre la cour et le monde huguenot. Jeanne d'Albret et son fils vinrent à Blois, Coligny aussi (18 septembre 1571), avec plus de 500 gentilshommes protestants. On les reçut le mieux possible. Par un effet d'indécision de pensée, Catherine et Charles IX étaient tout à l'impression pacifique du moment. Le jeune roi parut touché du caractère de Coligny ; la figure fine, mélancolique, aux yeux doux et voilés de l'amiral l'attirait ; il éprouva une soudaine sympathie pour cette nature droite et honnête. Dans leurs longues conversations ensemble, le jeune prince de vingt ans se prit de confiance à l'égard de ce vétéran quinquagénaire de tant de guerres, contemporain de quatre règnes. Leur intimité grandit. Coligny profita de cette confiance pour entretenir Charles IX d'une idée à laquelle il tenait. Les Pays-Bas s'étant révoltés contre Philippe II, pourquoi n'irait-on pas à leur secours afin de mettre la main sur les provinces françaises susceptibles de revenir au royaume ? Ce serait détourner vers une guerre étrangère les ardeurs guerrières d'une noblesse qui sans cela chercherait à les satisfaire dans la guerre civile : « Si on ne les amuse pas au dehors, disait Coligny, il recommenceront à brouiller au dedans. » Puis le roi, ajoutait-il, devait être excédé des façons de Philippe II, de ses remontrances perpétuelles, de son allure protectrice ; le duc d'Albe n'avait-il pas offert de venir commander en France l'armée catholique ? Philippe II ne négociait-il pas avec les Guises sans tenir compte de la cour ; ne faisait-il pas le maître en France ? Il était légitime de l'attaquer. Charles IX entra assez bien dans cette voie.

Mais alors les catholiques élevèrent leurs réclamations véhémentes. Donc, non seulement le traité de Saint-Germain avait tout donné aux protestants, mais maintenant le roi lui-même se livrait à eux ! Les Guises quittèrent Blois.

Parmi eux commençait à se faire remarquer le fils du duc François, le nouveau duc, Henri de Guise, jeune homme ambitieux, très brave, volontaire, brillant, et son frère Mayenne. La haine de la famille contre Coligny, l'assassin du duc François, ne faisait que croître de toute la faveur menaçante de l'amiral.

Le contrat de mariage de Marguerite de Valois et d'Henri de Béarn fut signé le 11 avril 1572, à Blois, et la cérémonie du mariage décidée pour plus tard, en août. Jeanne d'Albret ne devait pas la voir; elle mourait en juin, assez rapidement, « grande reine, dit d'Aubigné, qui n'avait de la femme que le sexe, l'âme entière aux choses viriles, cœur invincible aux adversités ».

Faisant état des bonnes dispositions de Charles IX, Coligny commença comme amiral des préparatifs militaires en vue de la guerre des Pays-Bas et leva des troupes. Son influence était à ce moment prépondérante; on le disait chef du gouvernement. Une opposition très forte se manifesta contre lui. Catherine de Médicis et ses conseillers ne voyaient pas sans appréhension cette influence. Comme l'expliquait ensuite le chancelier de Birague à l'ambassadeur vénitien Jean Michiel, Coligny se trouvait en fait le chef incontesté des protestants : les protestants n'exécutaient un édit royal qu'après avis favorable de ce chef; ils étaient capables de lui amener en quatre semaines 7 à 8 000 cavaliers, 25 à 30 000 fantassins, ce que le roi ne pouvait réunir qu'en quatre mois. Il y avait donc dans le royaume un maître autre que le roi, situation intolérable. Pour ce qui était des Pays-Bas, d'autre part, le projet de guerre de Coligny était déraisonnable : le royaume était obéré, les troubles intérieurs à peine calmés; engagerait-on la guerre étrangère avec l'Espagne pour voir derrière soi se soulever les provinces ? Les catholiques iraient-ils, sous les ordres des vaincus de Jarnac et de Moncontour, faire les affaires des huguenots à l'étranger, et par là fortifier si bien Coligny en France qu'au retour celui-ci serait en mesure de

protestantiser le royaume ? Par dépit, Tavannes menaça de quitter la cour. De quel droit maintenant Coligny levait-il des troupes sans l'ordre du roi ? Ces préparatifs alarmèrent les esprits.

Impatient de l'opposition qu'il sentait gronder autour de lui, Coligny demanda que la question des Pays-Bas fût résolue dans un grand conseil. Le conseil fut tenu : il était en majorité hostile à l'intervention. Coligny s'irrita : il avoua qu'il avait promis au prince d'Orange, chef des révoltés des Pays-Bas, l'appui de la France et que si le roi se dérobait, il serait obligé, lui, de partir, avec ses amis et ses partisans pour tenir à titre privé son engagement; puis se tournant vers Catherine de Médicis il termina en disant : « Madame, le roi renonce à entrer dans une guerre. Dieu veuille qu'il ne lui en survienne une autre, à laquelle, sans doute, il ne lui sera pas aussi facile de renoncer ! » Était-ce une menace ? Catherine fut choquée. Elle commençait à être sérieusement inquiète.

Août arrivait et la date du mariage d'Henri de Béarn. On annonçait de toutes parts que la noblesse protestante avait l'intention de venir en masse assister aux fêtes. Hantée par l'appréhension d'un enlèvement comme celui de Montceaux ou pire encore, Catherine de Médicis n'avait pas voulu que la cérémonie eût lieu dans une petite ville de province où la cour serait à la merci des huguenots, mais à Paris, la ville populeuse et catholique. A l'époque dite, Henri de Béarn et Condé arrivaient à Paris suivis d'une escorte de 800 cavaliers. Par toutes les routes s'acheminaient des gentilshommes protestants s'empressant de venir prendre part à des fêtes qui consacraient le triomphe de leur église et curieux des splendeurs qui allaient se dérouler. L'afflux de tous ces hérétiques mit le gouvernement et les catholiques dans un état de nervosité extraordinaire. Seul Charles IX, toujours au mieux avec Coligny, demeurait calme. Fixé au 10 août, le mariage n'eut lieu que le 18. Il se passa suivant les conventions, devant Notre-Dame,

dehors, et la messe fut dite à l'intérieur en présence de la mariée seule. Les fêtes suivirent. Mais les conversations trahissaient les préoccupations irritées des esprits. Du côté protestant on s'indignait du refus du gouvernement à décider l'intervention aux Pays-Bas ; on répétait le dilemme de Coligny : « Ou la guerre civile ou la guerre étrangère. » On s'exprimait publiquement en termes vifs sur le compte du roi, de Catherine de Médicis, des chefs catholiques, des Guises. Du côté catholique l'exaspération montait. On constatait que la cour était noyée dans le flot protestant : on parlait à mots couverts d'un nouveau coup de force des huguenots analogue à celui de Montceaux ayant pour objet de mettre la famille royale entièrement entre les mains des réformés. La situation de Coligny surtout excitait la colère et chez les Guises on entendait proférer des menaces furieuses. L'effervescence était générale. Il y avait comme une émotion sourde et contenue; l'air alourdi se trouvait chargé de deux électricités contraires, dont la première étincelle ferait exploser la charge. Cette étincelle se produisit le vendredi, 22 août.

Ce jour-là, vers onze heure du matin, Coligny allait au Louvre de sa maison située au coin de la rue de l'Arbre-Sec et de la rue de Bétizy (la rue de Rivoli actuelle) lorsque dans une petite rue qui longeait l'hôtel du Petit Bourbon, entre la rue des Fossés-Saint-Germain et le quai, au moment où il se baissait pour rajuster sa chaussure qui ne tenait pas bien au pied, un coup de feu partit de derrière le rideau d'une petite fenêtre ; la balle coupa l'index de la main gauche de l'amiral, laboura le bras et alla se loger dans le coude. « Voilà comment l'on traite les gens de bien en France ! » s'exclama Coligny. Ceux qui l'accompagnaient s'étaient rués sur la maison, avaient enfoncé la porte, mais n'avaient trouvé qu'une arquebuse fumante, l'assassin s'étant sauvé par derrière, à cheval. On sut que la maison appartenait aux Guises, que le meurtrier, nommé Maurevert, était de leur suite, que le cheval sortait de leurs écuries ; ce ne fut qu'un cri : c'étaient les Guises qui étaient les auteurs de l'attentat.

On ramena Coligny à sa maison où Ambroise Paré vint le soigner ; la balle extraite péniblement, au prix de souffrances vives et en charcutant le bras, l'opérateur avait répondu de la vie du blessé.

Charles IX jouait à la paume lorsqu'on vint lui annoncer le crime : « Je n'aurai donc jamais de repos ! » s'écria-t-il en jetant sa raquette d'un violent mouvement de colère et il rentra au Louvre. L'émotion y était considérable. Il ne fallait plus se faire d'illusion, cet accident pouvait être le signal de la catastrophe. On fit immédiatement évacuer le palais royal et les gardes furent doublés aux portes.

A la maison de Coligny accouraient, fiévreux tous les protestants : le prince de Condé, le roi de Navarre, les chefs, une foule incessante de huguenots allant et venant, demandant des nouvelles, au milieu d'un concert de paroles violentes, de malédictions et d'imprécations furieuses. Il fallait se venger des Guises sur-le-champ, répétait-on, les tuer si c'était nécessaire, en présence du roi lui-même, en plein Louvre ; « ils usèrent, écrit Brantôme, de paroles par trop insolentes, disant qu'ils frapperoient, qu'ils tueroient ! » Coligny exprima le désir de voir le roi. Dans l'état où étaient les affaires, le gouvernement fut d'avis que toute la famille royale devait aller rue de Bétizy : cette démarche courtoise calmerait peut-être un peu les protestants. L'après-midi en effet la visite eut lieu ; Catherine de Médicis accompagnait Charles IX avec ses deux autres fils. « Le mal est pour vous, dit le roi en abordant l'amiral, la douleur pour moi, » et il l'assura qu'il lui ferait rendre une stricte et exemplaire justice. Il lui proposa même de le faire transporter au Louvre, mais Coligny refusa. Ils causèrent : Coligny revenait à son idée de l'expédition des Pays-Bas, seul remède, répétait-il, aux difficultés de l'heure présente. Le soir Charles IX prévint tous les ambassadeurs de l'attentat. « Ce méchant acte procédoit, déclarait-il, de l'inimitié d'entre la maison de Châtillon et celle de Guise et je saurai bien donner ordre qu'ils ne mesleront rien de mes sujets en leur querelle : » il tâchait de

circonscrire le danger; « je suis résolu, continuait-il, d'en faire si grande justice que chacun y prendra exemple en mon royaume ».

Le lendemain au matin, samedi 23 août, les ducs de Guise et d'Aumale se présentèrent au roi et lui demandèrent la permission de quitter Paris. « Allez où bon vous semblera », leur fit sèchement Charles IX, et lorsqu'ils furent partis il ajouta : « Je saurai bien les retrouver ! » Au lieu de s'en aller les Guises rentrèrent à leur hôtel de Lorraine où ils se barricadèrent. Sous les fenêtres passaient des huguenots poussant des cris de mort. Par précaution la cour envoya 50 arquebusiers garder Coligny ; une enquête fut prescrite sur l'attentat, que commença le premier président de Thou.

Cependant l'effervescence des protestants ne faisait que grandir. A la maison de la rue de Bétizy, dans la petite cour, sur les escaliers, remplis de monde, c'étaient des propos véhéments : « Ce bras coûtera 30 000 autres bras ! » On voulait aller égorger les Guises, toujours au Louvre, s'il le fallait, en enfonçant les portes et en massacrant les gardes ; d'autres noms étaient prononcés, celui du duc d'Anjou, qu'on soupçonnait de connivence avec les Guises ; mais alors dans le tumulte qu'arriverait-il au roi, à la reine mère, aux princes ? En vain Briquemaut cherchait à faire cesser ces discours. Dans les rues l'agitation commençait ; le peuple irrité de l'attitude des huguenots sortait, formant sur les places, aux carrefours, des groupes menaçants : des gens portaient des armes.

Le soir un conseil fut tenu chez Catherine de Médicis; le duc d'Anjou, le chancelier de Birague, Nevers, Tavannes, Gondi y assistaient. Il ne fallait pas se le dissimuler, les circonstances étaient des plus critiques ; on se trouvait à deux doigts de la guerre civile dans Paris ; au milieu du peuple si ardent, ce serait une boucherie. La vie du roi et celle de la famille royale étaient en danger. Du dehors parvenaient les échos des paroles menaçantes prononcées autour

de Coligny ; en tous cas la lutte, ici ou en province, était de nouveau fatale. L'angoisse était grande, lorsque tout à coup arriva Bouchavannes qui venait de la maison de la rue de Bétizy, annonçant comme chose sûre la nouvelle que la décision était prise par les protestants d'attaquer le Louvre et de massacrer le roi, son frère, la reine mère, « le lendemain, à l'heure du souper ». Qu'y avait-il de vrai dans cet effroyable complot ? Il est possible et même probable que Bouchavannes a pris pour une décision générale ce qui n'était que le désir affirmé comme un fait prêt à se réaliser par des personnalités secondaires. Quoi qu'il en soit l'effet produit fut terrible. L'épouvante de la catastrophe imminente surgissant aux yeux de Catherine de Médicis et de ses conseillers, déjà troublés, acheva l'affolement qui se préparait depuis plusieurs heures. Ils se crurent perdus. Ordonner d'arrêter les coupables était impossible; leurs amis les eussent défendus ou délivrés; après tout Charles IX était, comme l'expliquera Catherine à son ambassadeur Du Ferrier « roi et prince souverain », juge suprême, — les magistrats ne rendant d'arrêt que par délégation de sa puissance unique, — pouvant, *motu proprio*, et immédiatement, décider du châtiment des coupables, reconnus pour tels. Depuis dix ans, tout le monde répétait à satiété qu'en abattant cinq ou six têtes de meneurs on arrêterait définitivement cette satanique conspiration d'hérétiques qui ruinait le royaume : l'heure était venue ; il fallait frapper ou périr; mieux valait en finir d'un coup de la guerre qui allait éclater que de traîner des mois entiers au milieu des hasards et dans la misère. Le duc d'Anjou se montra particulièrement emporté.

Restait à décider le roi : on alla chez lui : il y eut une scène horrible. Ainsi que nous l'apprend Pibrac, que l'on informa exactement ensuite, Charles IX déconcerté commença par résister avec violence. Il proposa qu'on arrêtât les coupables du complot dont on lui parlait et qu'on ouvrît une enquête; il lui fut répondu que le temps pressait et que si on n'en finissait pas, dans quelques heures,

la famille royale était perdue. « Mais du moment que la conspiration est découverte, criait le prince, on peut bien y parer sans être réduit à tuer ! — Ils sont trop nombreux, ripostait-on ; vous en prendrez un ou deux et encore non sans être contraint de tuer et vous n'échapperez pas à une quatrième guerre civile. » Deux heures durant la discussion se poursuivit, passionnée, haletante ; Charles IX résistant, en proie à une agitation fébrile, Catherine, d'Anjou et les autres, assiégeant, suppliant, emportés par la terreur. Enfin le roi céda, mais ce fut dans un cri de fureur et de rage et il clama : « Eh bien, tuez-les tous, afin qu'il n'en reste pas un seul pour me le reprocher après ! »

Le sort en était jeté ! Dans la pensée de Catherine et de ses conseillers, il ne s'agissait que de cinq ou six têtes à faire tomber, Coligny, le comte de la Rochefoucauld, Téligny, Caumont la Force, Mongommery, le marquis de Resnel. On prépara le coup. Le prévôt des marchands appelé au Louvre, il lui fut expliqué la conspiration qui menaçait le roi et on lui donna l'ordre de fermer immédiatement les portes de Paris, de mettre sur pied et d'armer toutes les milices bourgeoises en les concentrant sur les quais et les places, de masser l'artillerie devant l'Hôtel de Ville pour la porter partout où besoin serait et d'attendre les ordres. Afin d'exécuter la décision prise contre Coligny nul n'était mieux qualifié que les Guises. On manda le duc Henri et le duc d'Aumale et on leur confia la mission qu'ils acceptèrent. Ceux qui devaient procéder aux autres exécutions furent également désignés. Malheureusement les instructions ne furent pas précises. Il était entendu que le signal serait donné le lendemain, 24 août, fête de Saint-Barthélemy, à trois heures du matin, par la cloche du Palais de Justice.

Ce soir-là personne ne dormit au Louvre. Le roi, sa mère, ses frères veillaient en proie à une émotion indicible. Anxieux au dernier point, ils pensèrent même un instant renoncer à tout et rapporter les ordres. Mais vers une heure du matin on leur annonça que des rixes éclataient dans

Paris. Étaient-ils prévenus ? Ils décidèrent d'avancer le signal et envoyèrent faire sonner la cloche de Saint-Germain l'Auxerrois. A une heure et demie la sonnerie fatale retentissait dans le silence de la nuit. Guise, qui était prêt, monta à cheval accompagné du bâtard d'Angoulême et suivi de 300 soldats, gagna rapidement la maison de la rue de Bétizy qu'il cerna. Coligny, couché, était gardé par Ambroise Paré, le ministre protestant Merlin et son domestique Nicolas. Le bruit, dans la rue, de la troupe qui arrivait, joint au son du tocsin, le réveilla. On entendait en bas des coups violents ; il était ordonné d'ouvrir de par le roi. La porte fut ouverte. Au tumulte des soldats pénétrant dans la cour, Coligny comprit. Il se leva, passa sa robe de chambre, demanda à Merlin de lui lire des prières ; Cornaton entrait précipitamment criant : « On enfonce la porte, nous sommes perdus ! » La dernière heure était arrivée. Coligny dit avec calme : « Il y a longtemps que je suis préparé à la mort; vous autres sauvez-vous. Je recommande mon âme à la miséricorde de Dieu ! » Dans l'escalier montaient des pas lourds et précipités. Les soldats firent irruption avec en tête un certain Besme, Allemand d'origine. « Es-tu l'amiral ? » fit-il brutalement. — Oui. » Alors Besme planta son épée dans la poitrine de Coligny, la retira, puis piqua au visage. L'amiral était tombé ; tous le lardaient de coups. D'en bas, de la cour, une voix cria : « Est-ce fait ? c'était Guise. — Oui, répondit un soldat. — Eh bien, jette-le. » Par la fenêtre ouverte on passa le corps ; Coligny qui n'était pas mort se cramponna au rebord ; on le fit lâcher ; le corps s'effondra sur le pavé. Alors Guise s'approchant, Angoulême, de son mouchoir, essuya un peu le sang de la figure de Coligny et dit : « Oui, c'est bien lui », puis lui donnant un coup de pied : « Aux autres maintenant », fit-il, et remontant à cheval ils allèrent continuer leur besogne.

Ce fut une chasse à l'homme. Le comte de la Rochefoucauld poignardé expira dans son lit ; Téligny courut sur les toits de trois ou quatre maisons et fut descendu d'un coup

d'arquebuse ; on égorgea Caumont la Force avec son fils ; Resnel fut achevé d'un coup de pistolet et jeté à la Seine ; Mongommery eut le temps de monter à cheval, de franchir le fossé de la ville et de fuir.

Mais à l'annonce de ce qui se passait, le bruit se répandit instantanément dans tout Paris qu'on massacrait les huguenots : gentilshommes catholiques, soldats de la garde, archers, gens du peuple, tout le monde se précipita dans les rues, les armes à la main, afin de participer à l'exécution et le massacre général commença aux cris féroces de : « Au huguenot ! au huguenot ! Tue ! Tue ! » On assomma on noya, on pendit. Tout ce qui était connu comme hérétique y passa : les vengeances particulières achevèrent ce que les passions religieuses provoquaient ; il y eut des détails atroces, d'illustres victimes. Ramus, des innocents frappés, puis, comme il était inévitable, le pillage s'ensuivit. L'envoyé de Mantoue écrivait : « J'ai vu de mes yeux les soldats de la garde du roi emmener des chevaux, emporter de l'argent et des objets précieux ». « Paris, dit Tavannes, semblait une ville conquise ; le sang étanché, le sac commença. » A onze heures du matin les échevins épouvantés vinrent avertir le roi que « des princes et des seigneurs de sa cour, tant gentilshommes, archers, soldats de sa garde que toutes sortes de gens et peuple mêlés, parmi et sous leur ombre, pilloient et saccageoient et tuoient par les rues ». Ainsi le gouvernement en donnant le signal avait lâché la bête ; maintenant tout était débridé, à l'état de sauvagerie sanguinaire et destructrice : il n'y avait plus d'ordre public.

Effrayés de leur œuvre Charles IX et les siens essayèrent d'arrêter : ils firent partout crier à son de trompe que chacun rentrât chez soi ; des patrouilles d'archers à cheval, de gardes, d'officiers de la ville furent envoyées à travers les rues et le tumulte parut s'apaiser l'après-midi ; il reprit la nuit suivante : on finit par le faire cesser le lendemain 26. Combien y avait-il eu de victimes ? On ne le sait pas au juste ; de Thou dit 2000.

Le gouvernement avait immédiatement expédié des lettres à tous les gouverneurs de province pour leur dire qu'il y avait eu à Paris une terrible querelle entre les maisons de Guise et Châtillon et que le roi n'avait pu la contenir. Le soir Charles IX écrivit aux ambassadeurs de France à l'étranger qu'on avait « commencé à découvrir la conspiration que ceux de la religion prétendue réformée avaient faite contre lui-même, sa mère et son frère ». Il s'en était suivi « une émotion »; il fallait ne rien dire avant de connaître les détails. Évidemment, désemparé, le gouvernement ne savait quelle attitude prendre. Le lendemain 25, les Guises se refusant à assumer la responsabilité de ce qui s'était passé, force fut d'avouer; d'ailleurs on annonçait que les catholiques exultant de joie acclamaient leur prince vengeur de la religion. Charles IX alla au Parlement et, dans un lit de justice, déclara que les Guises n'avaient agi que par ses ordres, « pour la punition de ceux qui souvent et tout de nouveau avaient conspiré contre sa personne pour anéantir la religion, renverser la monarchie et, avec l'hérésie, établir une nouvelle forme de gouvernement en France ». Prêches et assemblées étaient interdits dans le royaume. Puis de nouvelles lettres furent adressées aux gouverneurs de provinces, leur ordonnant impérieusement de maintenir l'ordre. Embarrassé, confus, le gouvernement ne balbutiait que des choses contradictoires.

En province, la nouvelle des événements de Paris avait eu son contre-coup. Des massacres se produisirent dans plusieurs villes : Orléans, Troyes, Meaux, Bourges, la Charité, Rouen, Lyon, Toulouse, surtout Lyon et Orléans où on tua dans les prisons; d'après de Thou il y eut 800 morts à Lyon et 1000 à Orléans. Des gouverneurs s'appliquèrent énergiquement à maintenir leurs populations : rien ne bougea en Bourgogne, Bretagne, Provence, Dauphiné; la Saint-Barthélemy avait touché moins la province que Paris.

Mais, comme écrivait Tavannes, « le coup fini, le péril passé, le sang blessa les consciences » ! Certes la Saint-Bar-

thélemy avait été une effroyable surprise. « La soudaineté du danger, disait de la part du gouvernement l'ambassadeur de France de la Mothe-Fénelon à la reine Élisabeth d'Angleterre, n'avoit pas même laissé au roi le temps de la réflexion; il avoit été contraint de laisser exécuter contre l'amiral et les siens tout ce que ceux-ci avoient prémédité contre sa personne ». « La conspiration prête à s'exécuter, mandait de son côté le premier président de Bordeaux, avoit été si pressante qu'on n'avoit pu attendre la voie ordinaire de la justice et qu'il avoit mieux valu commencer par prévenir que d'être prévenu, comme le roi déclara en sa cour de parlement l'avoir fait pour cette seule cause. » L'événement avait été, disait Tavannes, « une résolution de nécessité et conseil né de l'occasion par faute et imprudence des huguenots ». Et Catherine de Médicis à qui l'envoyé du duc de Savoie trouvait l'air « d'une personne qui viendrait d'échapper à un grand danger », répétait à tous : « qu'il valait mieux que cela fût tombé sur eux que sur nous »! Assurément, les catholiques de France approuvaient, disant qu'à une situation intolérable on avait répondu par une mesure de salut public et qu'aux entreprises révolutionnaires dont la famille royale était menacée il avait bien fallu opposer des mesures exceptionnelles légitimes. Philippe II transporté de joie avait fait chanter un *Te Deum*, écrivant à son ambassadeur en France : « C'est une des plus grandes joies de ma vie tout entière, ce sera le plus grand titre de gloire du roi mon frère auprès de la postérité! » A Rome, le pape Grégoire XIII, radieux, était allé entendre à la chapelle Saint-Louis une messe d'actions de grâces, avait fait frapper une médaille représentant un ange exterminateur avec la devise *Ugonotorum strages* et avait prescrit un *Te Deum* dont l'anniversaire devait se perpétuer plus longtemps qu'on ne le croit. Mais il fallait maintenant subir toutes les conséquences.

A Vienne l'impression fut lamentable. L'empereur Maximilien le fit sentir. En Angleterre Élisabeth reçut l'ambas-

sadeur de France tout en deuil et lui parla avec une gravité attristée; son ministre de son côté ne se cacha pas pour dire durement à l'envoyé du roi que « cet acte était trop plein de sang »! En Suisse, aux Pays-Bas, en Allemagne, l'effet fut déplorable; on conta l'événement en l'aggravant, disant que le mariage d'Henri de Béarn et de Marguerite de Valois n'avait été qu'un guet-apens monstrueux; et l'ambassadeur français, Schomberg, écrivait navré : « Ces calomnieuses opinions nous renversent quasi tout sens dessus dessous; je meurs de dépit ». A Genève des pamphlets s'imprimèrent pour stigmatiser la honte du roi meurtrier de son peuple; dans son *De furoribus gallicis*, François Hotman attaqua le principe de la royauté; le *Réveille-matin des François* se complut à donner de frémissants détails : on répandit la légende que de sa fenêtre du Louvre Charles IX avait tiré sur les huguenots à coups d'arquebuse et il est vrai que le bruit courut avec persistance, mais, en réalité, personne n'a vu le geste, invraisemblable, d'ailleurs, ne fût-ce que pour des raisons matérielles. En Italie, sous prétexte d'exalter l'acte, on le compara à ceux de César Borgia ou de Catherine Sforza; le représentant comme savamment et machiavéliquement préparé depuis de longues années, amené avec un sang-froid et une audace incroyables, exécuté de façon incomparable par un à-propos merveilleux. Le cardinal de Lorraine, alors à Rome, et flatté, eut l'air de laisser entendre qu'il en était ainsi. Cela ne fit qu'accroître l'impression horrible faite sur l'Europe. « Le roi Charles IX, écrivait Guillaume d'Orange à son frère Ludovic de Nassau, est décrié non seulement par deçà mais par tous les endroits du monde »; et le même osait dire à Mondoucet l'envoyé du roi, que jamais son maître ne se laverait les mains de la tache de sang de la Saint-Barthélemy.

De tous côtés, par ses ambassadeurs, le gouvernement français sut l'exacte vérité de l'impression qui avait été produite. Catherine de Médicis, au moins publiquement, tint bon et paya d'audace, soutenant qu'il n'avait été question que

de 5 à 6 têtes et que le reste était « des excès de populaire, qu'elle déplorait hautement ». Charles IX, accablé, s'affaissa. Ainsi aux yeux du monde, il n'était qu'un criminel, un infâme assassin, un misérable couvert du sang de son peuple. On le vit sous le poids de la douleur et du remords changer peu à peu; il n'allait pas survivre longtemps à la Saint-Barthélemy; sur ce corps que le chagrin anémiait, la tuberculose, dont il avait le principe, commençait ses rapides ravages.

Les protestants de France, atterrés et déconcertés, sur le moment eurent peur: beaucoup abjurèrent. Henri de Béarn et le prince de Condé qu'on avait gardés au Louvre par précaution, invités à changer de religion, cédèrent. Pour mieux fixer dans les esprits l'affaire du complot, point initial de l'événement que le public oubliait devant l'horreur des suites, le gouvernement fit rendre par le parlement un arrêt pour ainsi dire confirmatif, aux termes duquel Coligny était reconnu coupable de conspiration et de rébellion, condamné à être pendu en effigie à Montfaucon, ses biens confisqués, ses enfants dégradés. On trouva deux « complices » qui avaient échappé aux assassinats, Briquemaut et Cavagnes; ils furent publiquement jugés et solennellement exécutés. Ces mesures ne servirent à rien. Les contemporains et la postérité devaient vite oublier la cause occasionnelle qui avait fait perdre tout sang-froid au gouvernement de Charles IX pour ne retenir que l'atrocité de l'événement.

Sous le ciel sombre créé par le 24 août et dans l'isolement humiliant où la Saint-Barthélemy avait mis le gouvernement français, il devait cependant y avoir un dernier rayon, un demi-succès diplomatique. Le trône de Pologne étant devenu vacant, Catherine de Médicis parvint à y faire monter son fils préféré, le duc d'Anjou. Anjou, élu roi de Pologne, partit à la grande satisfaction de Charles IX, jaloux de lui, et qui avait avec son frère des scènes dont Catherine pleurait amèrement. Pour le duc d'Alençon, le dernier fils, Catherine reprit les projets de mariage avec Élisabeth d'Angle-

terre. Mais d'Alençon, jeune homme d'humeur légère et frondeuse, inconsidéré, qui s'enorgueillissait de ce projet, fit dire à la reine d'Angleterre qu'il ne serait pas aussi irréductible que son frère sur la question de religion; il montra de la sympathie pour le calvinisme; il passa pour favorable à l'hérésie : Elisabeth éludait. Finalement il résolut de fuir de la cour avec Henri de Béarn, manière de complot qui donna une nouvelle panique à la famille royale et eut pour conséquence l'arrestation, le jugement et l'exécution de deux gentilshommes tenus pour les organisateurs de cette comédie, la Môle et Coconas.

Pendant ce temps, petit à petit, Charles IX déclinait. Depuis la lugubre affaire il était méconnaissable; frappé d'une mélancolie que rien ne pouvait distraire il ressemblait à une ombre attristée et craintive. Les ambassadeurs étrangers, Jean Michiel, observaient qu'il tenait toujours la tête basse, n'osant plus regarder les gens en face, fermant les yeux. Parfois, lorsqu'on lui parlait, il relevait les paupières avec effort et après un rapide coup d'œil inquiet, les rabaissait. Un portrait du temps, de l'école de Clouet, naguère encore au château d'Azay-le-Rideau, le représente la figure pâle et fatiguée, l'œil hagard, la main diaphane, tremblante, image saisissante de l'homme bourrelé de remords devant la pensée de qui l'idée fixe, obsédante, revient perpétuellement. Il crachait le sang: les médecins l'avaient jugé « pulmonique ». De jour en jour il s'affaiblissait, se courbant, maigrissant, la fièvre le brûlant à mesure. Au printemps de 1574 ce n'était plus qu'un squelette qui se traînait. En mai il s'alita, en proie à une faiblesse extrême; il ne devait plus se relever. Dans la nuit du 29 au 30 il eut une crise au cours de laquelle on crut qu'il allait passer. Il disait avec un accent d'angoisse : « Que de sang! Que de sang!... Mon Dieu, pardonnez-moi!... Je ne sais plus où je suis!... Je suis perdu! » Il était en nage; il pleurait. Sa nourrice qui le veillait lui essuya la figure d'un mouchoir. Le 30 au matin il fit appeler le duc d'Alençon et le roi de Navarre et leur dit qu'après lui la

régence appartiendrait à la reine sa mère, qu'il faudrait lui obéir; il recommanda à Henri de Béarn un petit enfant qu'il avait et il communia. On lui donna l'extrême-onction. Le 31, Catherine de Médicis qui ne le quittait pas, cherchant à lui dire quelques mots des affaires de l'État, il fit comprendre que « toutes choses humaines ne lui étaient plus de rien ». Il râla. A quatre heures du soir il expirait; le dernier mot qu'il avait prononcé avait été : « ma mère » !...

1. Sources. Les textes cités au précédent chapitre, plus : Monluc, *Commentaires et lettres*, éd. de Ruble, 1864 (voir sur cet auteur, P. Courteault, *Blaise de Monluc historien*, 1908) ; Michel de Castelnau, *Mémoires*, éd. Le Laboureur, 1731 ; Claude Haton, *Mémoires*, éd. Bourquelot, 1857 ; La Noue, *Discours politiques et militaires*, 1587 ; Jean Faurin, *Journal*, éd. Pradel, 1878 ; Claude de Sainctes, *Discours sur le saccagement des églises en* 1562 dans Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, t. IV ; *Mémoires-Journaux* du duc de Guise, éd. Michaud et Poujoulat ; *Mémoires* de Marguerite de Valois, éd. Guessard, 1842 ; J. Blanchet, *Recueil de lettres missives adressées à Antoine de Bourbon* (1553-1562), 1905 ; Saulx-Tavannes, *Mémoires*, éd. Michaud et Poujoulat ; Vicomte de Turenne, *Mémoires*, éd. Baguenault de Puchesse, 1901 ; Michel de la Huguerye, *Mémoires*, éd. de Ruble, 1877 ; Bertrand de Salignac-Fénelon, *Correspondance*, éd. Teulet, 1840 ; Cardinal de Granvelle, *Papiers d'État*, éd. C. Weiss, 1841 ; *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, 1851 ; *Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, éd. Grœn van Prinsterer, 1836 ; Jeanne d'Albret, *Mémoires et poésies*, éd. de Ruble, 1883 ; Et. Pasquier, *Œuvres*, 1723 ; de Thou, *Histoire universelle*, 1734, t. IV.

Ouvrages. H. de la Ferrière, *Le XVI*e *siècle et les Valois*, 1879 ; Soldan, *Geschichte der Protestantismus in Frankreich bis zum Tode Karl's IX*, 1855 ; Kervyn de Lettenhove, *les Huguenots et les Gueux*, 1883 ; Amphoux, *Michel de l'Hospital et la liberté de conscience au XVI*e *siècle*, 1900 ; H. Klipffel, *Le colloque de Poissy*, 1867 ; A. de Ruble, *Le colloque de Poissy*, 1889 ; J. Calas, *Le massacre de Vassy*, 1887 ; Coynart, *L'année* 1562 *et la bataille de Dreux*, 1894 ; H. Hauser, *François de la Noue*, 1892 ; de Ruble, *L'assassinat de François de Lorraine, duc de Guise*, 1897 ; F. Combes, *L'entrevue de Bayonne*, 1882 ; Kervyn de Lettenhove, *La conférence de Bayonne*, 1883 ; H. de la Ferrière, *L'Entrevue de Bayonne de* 1565, 1883 ; G.-G. Soldan, *La France et la Saint-Barthélemy*, 1855 ; H. Bordier, *La Saint-Barthélemy et la critique moderne*, 1879 ; J. Loiseleur, *Les Nouvelles controverses sur la Saint-Barthélemy*, 1881 ; du même, *Trois énigmes historiques, la Saint-Barthelemy*, 1883 ; H. de la Ferrière, *La Saint-Barthélémy*, 1892 ; H. Monod, *Un document sur la Saint-Barthélemy* (*Revue de Paris*, août 1908).

CHAPITRE VII

LA RÉACTION CATHOLIQUE. — HENRI III

Causes de la réaction catholique contre le protestantisme. Le personnage d'Henri III, 1574-1589. Ses difficultés avec son frère le duc d'Anjou et Henri de Béarn ; paix de Monsieur et édit de Beaulieu, 1576. La Ligue, 1576. Les États généraux de Blois, 1576. Paix de Bergerac avec les protestants, 1577. Le duc d'Anjou aux Pays-Bas. Guerre des amoureux, paix de Fleix, 1580. Nouvelle expédition du duc d'Anjou aux Pays-Bas, 1581 ; sa défaite, sa mort, 1584. Le protestant Henri de Béarn héritier du trône de France. Violentes protestations. Le comité des Seize à Paris. Impopularité d'Henri III : les mignons. Henri III obligé de céder à la Ligue, traité de Nemours, 1585. Guerre contre les protestants ; Joyeuse battu à Coutras par le roi de Navarre, 1587 ; victoire de Guise à Vimory et Auneau, 1587. Hostilité croissante de la foule contre Henri III ; la journée des barricades, 1588. Henri III vaincu. Les États généraux de Blois et l'assassinat du duc de Guise, 1588. Soulèvement de la France. Henri III réduit à s'unir avec Henri de Béarn. Marche sur Paris ; assassinat d'Henri III, 1589.

Aux conférences de Saint-Bris de 1586, Catherine de Médicis discutant avec l'envoyé d'Henri de Béarn, le vicomte de Turenne, lui disait : « Le roi ne veut qu'une religion en France ; » le protestant lui répondit : « Nous le voulons bien aussi, Madame, mais que ce soit la nôtre. » Et ainsi avait-il été fait en Béarn d'où Jeanne d'Albret avait banni le catholicisme. Les huguenots ont voulu au XVIe siècle faire de la France, malgré elle, une nation protestante. La France n'a pas voulu l'être. Le règne d'Henri III est l'histoire de la réaction définitive des catholiques contre les intentions ou les tendances exclusives des réformés.

Jusque vers 1564 le développement du protestantisme

avait été en ascension constante. A partir de cette date il s'est arrêté. Les causes de cet arrêt sont multiples. Parmi les raisons qui ont amené une reprise du catholicisme, le spectacle des ruines accumulées par les huguenots a certainement compté pour une des plus efficaces. Lippomano traversant la France en 1577 relevait avec horreur tous les désastres non réparés qu'il rencontrait, villes dévastées, monastères ravagés, cathédrales en ruines, églises effondrées, tombeaux brisés, cendres déterrées; Orléans, Blois, Tours, Poitiers dans un état lamentable : « Cela fait pitié et peine à voir, disait-il ; on ne comprend pas que des hommes puissent se laisser aller à une si féroce barbarie pour sévir contre des pierres. » La concience publique se souleva. Et ces destructions n'en finissaient pas. Malgré la paix proclamée, notait Jean Faurin, les faits de guerre recommençaient perpétuellement. En vingt-sept ans le même Faurin a relevé dans le Castrais 459 sièges, prises de châteaux ou coups de force. Le peuple fut excédé. L'achèvement du concile de Trente ensuite avait produit dans l'opinion une impression favorable. L'Église catholique en présence des critiques dont elle était l'objet, avait revu et précisé sa doctrine, formulé son enseignement, réformé sa discipline. Le concile avait duré longtemps, au milieu de péripéties nombreuses, mais il avait terminé sa tâche et abouti à des décrets dont les définitions semblaient donner aux catholiques troublés satisfaction. Il y eut comme un affermissement de la croyance. Enfin une armée nouvelle adaptée aux temps nouveaux luttait contre la Réforme, la milice des jésuites, fondée par saint Ignace de Loyola en 1540 pour opposer au principe du libre examen des protestants, celui tout opposé de l'obéissance passive, s'interdisant les dignités ecclésiastiques, s'adaptant à toutes les formes de l'action sacerdotale, prédication, enseignement, confession, science théologique, prêchant partout, fondant des collèges. Les jésuites se développèrent avec une telle rapidité et une telle puissance qu'à la fin du siècle, devenus un objet universel d'appréhension, ils étaient chassés de partout. Ils ont

contribué à accentuer la réaction catholique. Cette réaction s'est produite sous le règne d'un des princes les plus singuliers et les plus compliqués de notre histoire.

Plutôt grand, très maigre, figure allongée, au regard à demi voilé de son père Henri II, front large, bouche moqueuse, Henri III était loin d'être un sot. C'était un garçon doué de cette intelligence vive qui voit bien les choses, mais sceptique, un peu gouailleur, avec une nuance d'esprit de dilettante d'ailleurs amusé et par moments assez drôle. Il écrivait une fois à Villeroy : « Il y eut un roi en la Judée qui par mauvais conseil fut perdu. Dieu en garde le roi de France ! Je sais bien, ce me semble, ce qu'il faudroit, mais je suis comme ceux qui se voient noyer et, par obéissance, sont plutôt contents de l'être que de se sauver. Et puis, je serois seul de mon avis et je peux me tromper ! » Pour le roi de France qui s'est trouvé, dans les conjonctures d'histoire intérieure les plus critiques, cet état d'esprit n'était guère celui qu'il fallait pour la fonction. Par ailleurs Henri III était bon, d'un caractère doux, affable ; il avait des yeux charmants quand il vous regardait en causant, et de jolis coins de bouche quand il parlait. Il se tenait fort bien, avec un port noble et gracieux. Du reste très roi et pénétré de sa dignité. C'est lui qui a édicté des règlements pour développer le cérémonial autour de sa personne, cérémonial qui sera surtout appliqué sous Louis XIV et qui aboutissait à tenir les gens écartés du prince, à faire multiplier les révérences « idolâtriques », non seulement devant le roi, mais devant les objets servant à son usage, « singeries, écrivait Claude Dupuy, charroyées *ab ultimis Sarmatis* en notre France : *barbari moris sunt !* »

Mais si Henri III, intelligent et spirituel, voyait bien les choses, à défaut d'énergie pour les diriger ; si, conscient de son titre, il voulait par les formes extérieures de respect inspirer le respect, beaucoup d'autres éléments venaient contrarier ces qualités. « Tout se contredit en lui », disait Morosini. Très délicat de santé, de constitution malsaine, sujet à des maux de

tête violents, à des abcès dans l'oreille, à une affection de peau où les médecins voyaient « certaine gale » pour laquelle ils lui faisaient prendre des bains de mer, à des indigestions perpétuelles, il avait des goûts et des habitudes qui trahissaient un tempérament de dégénéré. Tous ceux qui l'ont approché l'ont traité « d'efféminé ». Contrairement aux traditions de sa famille, il détestait les exercices physiques, avait en horreur de chasser et de monter à cheval, restait très tard au lit. En revanche il apportait à sa toilette un soin d'une exagération ridicule. Il inventait des modes plus extravagantes les unes que les autres, se couvrait de pierreries, mettait des pendants d'oreilles, des bracelets, des flots de bagues, se frisait les cheveux; surtout abusait des parfums, semait partout de la poudre de violette musquée ou des sacs de roses, jusque dans son lit. Puis il adorait s'amuser. Très indifférent aux affaires — surtout au début, ensuite il lui fallut bien s'en occuper — n'aimant pas le travail, il se jeta dans les plaisirs. Ce fut un « fêtard ». Le beau médaillon de Germain Pilon qui le représente donne bien cette impression. En compagnie de camarades de son âge, ses amis, qui ne le quittèrent plus, il s'adonna à toutes les folies que des jeunes gens riches, insolents, ayant le droit de tout oser, peuvent se permettre. Il organisa une fois un dîner où le service était fait par les dames de la cour habillées en hommes, tout le monde revêtu de soie verte ; une autre fois, à Chenonceaux, sur la terrasse, eut lieu un autre dîner dans lequel des jeunes femmes de la cour servaient encore, les cheveux épars sur les épaules et dans un décolletage exagéré. Mais les mascarades furent son triomphe. Au mardi gras, il s'habillait en femme, mettait une « jupe à la matelote, » rouge, noir, blanc et orange, un masque, et avec huit ou dix jeunes gens allait rôder dans les rues, tapant les gens, s'introduisant dans les maisons pour faire mille insolences, toute la nuit, jusqu'à six heures du matin. Aux bals, il se déguisait avec une robe, « ouvroit son pourpoint, et découvroit sa gorge, y portant un collier de perles et trois collets de toile ». Son goût extrême

pour ses camarades et amis, allant jusqu'à une passion excessive, son éloignement relatif des femmes ont fait articuler contre lui certaines accusations. Rien n'est moins démontré ni prouvé que ce goût qui témoignerait chez lui d'une certaine perversion. Son caractère anormal se retrouve dans d'autres bizarreries. Il affecta une dévotion extraordinaire. De la part d'un homme de plaisirs, le contraste était un peu surprenant. On le vit aller en pèlerinage à Chartres et à Cléry, à pied, de Paris. Il se rendait d'église en église avec deux ou trois personnes « et tenant en sa main de grosses patenôtres, les allait disant et marmonnant par les rues ». Il suivait des processions de pénitents bleus, le corps dans un sac muni de deux trous pour les yeux, la nuit, à la lueur des torches; il institua la confrérie des pénitents de l'association Notre-Dame et processionna coiffé d'une cagoule, un cierge à la main. Le peuple se moquait de lui, l'appelait « marguillier de Saint-Germain l'Auxerrois, gendre de Colas ». Il se fit faire un chapelet dont les grains représentaient des têtes de mort, — il avait pris pour emblème la tête de mort, on la voit sur ses reliures, — et dansa dans les bals portant ce chapelet suspendu à sa ceinture. Henri III n'a pas eu d'enfant. Ce prince distingué, spirituel, efféminé, bizarre, représente une fin dégénérée de race de cour.

Il était en Pologne, à Cracovie, lorsqu'il apprit la mort de son frère Charles IX, auquel il devait succéder. Ne pouvant se souffrir dans cette contrée perdue, il s'enfuit la nuit à cheval au galop d'une jument qu'il creva par soixante-douze heures de course, en laissant les siens s'arranger comme ils pourraient. Il passa par Venise, où il fut très bien reçu. Catherine de Médicis l'attendait en France en gouvernant. Joyeux de monter sur le trône, Henri III fut aimable pour tous: il délivra son frère le duc d'Alençon et le roi de Navarre, à moitié prisonniers depuis leur dernière équipée, se montra prévenant pour les Guises, assura qu'il était disposé à accorder aux huguenots l'amnistie du passé et gagna les catholiques par sa piété recueillie. Puis il se maria en

février 1575. Il épousa une jeune et charmante enfant de vingt ans, Louise de Vaudémont, nièce du duc de Lorraine, mariage peu brillant, mais que malgré Catherine de Médicis il avait tenu à faire, étant épris de la jeune fille rencontrée par lui lors de son départ pour la Pologne. Blanche, aux traits fins, jolie, gracieuse avec une taille élégante et mince, des yeux riants, très douce, très simple et très modeste, la reine Louise allait vivre assez effacée, adorant son mari qu'elle ne quittait pas des yeux, et ensuite assez négligée par lui. Henri III lui acheta près de Paris, à Ollainville, une propriété où elle passait ses longs mois d'été.

Si la reine ne devait pas s'occuper d'affaires, en revanche, le jeune frère d'Henri III, le duc d'Alençon, allait causer beaucoup d'ennuis au prince. Ce garçon, de deux ans plus jeune que le roi, par conséquent âgé de vingt-deux ans, petit, gros, carré, très brun de teint avec des cheveux noirs bouclés ; d'ailleurs aimable et jovial, mais turbulent, brouillon et agité, était jaloux de son frère auquel il reprochait d'être le favori de leur mère et il ne l'aimait pas. Sous prétexte qu'on le surveillait, il s'enfuit de Paris, le 15 septembre 1575, caché dans une voiture, vint à Dreux et publia un manifeste où il assura qu'on voulait le mettre en prison. Le cas était assez grave. Il négociait avec Condé, tendait la main aux protestants. Si ceux-ci le prenaient pour chef, les difficultés devenaient inextricables. Catherine de Médicis courut après lui afin de le décider à revenir, le suivit à Chambord. A ce moment, une troupe de 2 000 reîtres allemands passait la frontière pour venir trouver Condé. Heureusement que le duc de Guise, gouverneur de la Champagne, les attaquait et les dispersait à Dormans, où il reçut une arquebusade dans la figure qui lui fit une grosse balafre. De ce jour il sera appelé « le balafré ». Catherine finit par calmer l'orage en donnant 160 000 écus à Condé et une garde au duc d'Alençon pour qu'il se crût en sûreté.

Mais, à la cour, sous un roi de vingt-quatre ans qui passait ses journées à se divertir au milieu de jeunes gens excités,

les passions, dont les provinces frémissaient, ne pouvaient que se donner libre carrière. Protestants et catholiques se provoquaient. « Nous sommes presque toujours prêts à nous couper la gorge les uns aux autres, écrivait Henri de Navarre à M. de Miossens ; nous portons dagues, jaques de mailles et bien souvent la cuirassine sous la cape. Je n'attends que l'heure de donner une petite bataille, car ils me disent qu'ils me tueront et je veux gagner les devants. » Les menaces devinrent telles qu'à son tour, Henri de Béarn s'enfuyait de la cour, le 3 février 1576, pendant une partie de chasse, courait à Alençon, déclarait publiquement qu'il était calviniste et que l'abjuration du lendemain de la Saint-Barthélemy ne comptait pas, puis se dirigeant vers le Béarn appelait à lui tous ses gentilshommes. Le duc d'Alençon et Condé penchaient de son côté. L'embarras fut extrême pour le gouvernement. Le roi s'amusait, le trésor était vide. « Le bruit de la cour, de ce temps, n'étoit autre, sinon que le roi n'avoit pas de quoi avoir à dîner. » On vivait d'emprunts, et d'emprunts misérables. 500, 600 livres, demandés à des conseillers au parlement, des avocats, des procureurs. Où trouverait-on de quoi payer une armée? Catherine de Médicis, qui continuait à tout inspirer, estima qu'il fallait faire des sacrifices afin d'éviter la guerre : elle exagéra ; elle vieillissait. Le résultat de ses négociations fut, pour ce qui était du duc d'Alençon, que celui-ci ajouterait à son apanage l'Anjou et deviendrait duc d'Anjou ; pour ce qui était de Condé, qu'il aurait le gouvernement du Languedoc ; — on appela ce traité, la paix de Monsieur, 6 mai 1576. En ce qui concernait les protestants, les concessions accordées furent consacrées par l'édit de Beaulieu. Elle se trouvèrent si inattendues et si extraordinaires que le royaume fut stupéfait : les réformés obtenaient l'entière liberté du culte, partout, sans restriction ; huit places de sûreté ; dans les parlements, une chambre mi-partie, c'est-à-dire composée de deux présidents, l'un catholique, l'autre huguenot, douze conseillers dont quatre huguenots : la

mémoire de Coligny et des victimes de la Saint-Barthélemy était réhabilitée, les jugements contre eux rapportés ; les protestants étaient admissibles à tous les emplois ; on promettait la réunion des États généraux. Jamais la cour n'avait à ce point cédé, et cela si peu après la Saint-Barthélemy ! C'était inexplicable. Les catholiques ne purent comprendre les raisons de concessions pareilles. A Paris le public refusa d'allumer des feux de joie, et le gouvernement ayant voulu faire chanter un *Te Deum* pour célébrer la paix, chantres et chanoines s'abstinrent. L'édit de Beaulieu allait amener bien d'autres complications redoutables pour le royaume.

Mais, vraiment, la misère de la cour était navrante. Malgré les emprunts on n'avait pas un sou vaillant ; force était d'engager les joyaux de la couronne, de vendre des offices, de vivre d'expédients. « De quelque côté que nous regardions, écrivait Morvillier, nous ne voyons que du désespoir. » Malheureusement, ce qui exaspérait le public, c'était qu'Henri III ne discontinuait pas ses fêtes, gaspillait et donnait inconsidérément à ses camarades de plaisir le peu d'argent dont il pouvait disposer. Ainsi, d'une part, le roi était insouciant, d'autre part le gouvernement impuissant livrait tout aux réformés. Dans ces conditions, les catholiques estimèrent que du moment que le pouvoir royal ne pouvait pas ou ne voulait pas les défendre, c'était à eux à prendre leur cause en main ; et la Ligue, la célèbre Ligue, fut fondée, lamentable extrémité de sujets créant un État dans l'État afin de demander à un nouvel organisme les services de sécurité que l'autre ne pouvait plus rendre, pour aboutir d'ailleurs à la guerre, au désordre et à l'anarchie.

Les débuts de la Ligue furent accidentels. Aux termes de la paix de Monsieur, la ville de Péronne devait être livrée au prince de Condé comme place de sûreté. Les habitants de la ville ne voulurent pas accepter un maître qui, craignaient-ils, ferait d'eux des huguenots. Ils s'associèrent avec le clergé, les magistrats et les seigneurs des environs qui ne se souciaient pas non plus de voir Péronne devenir protes-

tante. L'idée d'une ligue de catholiques était lancée ; elle fit son chemin : d'autres pays imitèrent. A Paris, ce fut sur l'initiative d'un avocat, Pierre Hennequin, et d'un bourgeois, La Bruyère, que l'association fut constituée avec l'assentiment des Guise. Le programme était précis : défendre la religion catholique et rétablir l'autorité du roi dont l'affaiblissement causait la ruine des catholiques. La foule suivit avec une rapidité et une faveur surprenantes, tellement l'idée était mûre ; partout des ligues se formèrent ; provinces, villes, bourgades, apportèrent leur adhésion ; mais tout se fondit dans une association générale ayant le même esprit et les mêmes ardeurs. Qui en serait le chef ? L'opinion désignait le duc Henri de Guise. Du même âge qu'Henri III, plus grand que lui, les cheveux blonds et bouclés, les yeux vifs, la barbe assez clairsemée, mais le visage majestueux rendu mâle par la balafre, le jeune héros dont la famille était si populaire, attirait la sympathie de tous par son aisance pleine de grâce. Il accepta.

Au premier moment, Henri III comprit ce qu'avait d'humiliant et de singulièrement dangereux pour lui la formation de la Ligue. Il tenta de s'y opposer. « Il me déplaît grandement, écrivait-il, de quoi les habitants de la ville de Péronne ont pris la résolution maintenant de n'obéir à mes commandements. » Quand il vit le développement formidable de l'association, il dut s'incliner et faire contre mauvaise fortune bon cœur. Il dit qu'il l'encourageait ; il écrivait au duc de Nevers : « Les huguenots ont dit que ces associations avoient été faites sans mon commandement, ce qui est faux ; je les ferai établir dans tout mon royaume et je n'en dormirai pas. » A la réflexion il avait pensé pouvoir profiter de la Ligue et s'en servir comme d'un instrument.

Sur les protestants, déjà atteints, par le sentiment qu'ils avaient que la Réforme ne gagnait plus et d'ailleurs sous le coup toujours de la Saint-Barthélemy, cette révolte violente de l'opinion catholique qu'était la Ligue, produisit une impression d'intimidation. Ils firent partout des prières et

des jeûnes extraordinaires. « MM. de Genève firent prières extraordinaires pour les églises françaises. » Jusque-là, dans des cas pareils, on eût levé des troupes, acheté des armes, fortifié les places ; les temps changeaient. L'attitude nouvelle des calvinistes trahissait leur condition d'infériorité.

Le premier résultat de cette double situation fut la composition des États généraux convoqués à Blois en 1576 suivant la promesse faite à la paix de Monsieur. Les élections furent ligueuses. Les protestants, sûrs de la défaite, ne s'étaient même pas présentés. Il y avait 362 députés. En fait, Henri III, qui, préoccupé sérieusement depuis les débuts de la Ligue, commençait à diriger le gouvernement, avait accepté les États afin d'obtenir d'eux de l'argent et de mettre la main sur la menaçante association. A la séance royale d'ouverture, qui eut lieu le 6 décembre dans cette antique salle des États du château de Blois, encore debout, il fit un discours très digne dans lequel, après avoir rendu hommage à ce qu'avait fait sa mère : — « Tous ceux qui aiment la France, disait-il, sont tenus de lui rendre d'immortelles louanges de sa grande vigilance », — il assura qu'il voulait rétablir l'ordre et le repos public, supprimer les abus. Il parlait bien. Sur la proposition d'un éloquent avocat, Versoris, l'assemblée déclara qu'il ne pouvait y avoir en France qu'une seule religion, la religion catholique. L'injonction était formelle. Décidé à rester avec la majorité, Henri III répondit qu'il rapportait purement et simplement l'édit de Beaulieu. Etait-ce la guerre contre les huguenots ? Henri de Béarn protesta, de ce ton ému, loyal et ferme qui va rendre si belles toutes les lettres écrites par lui à cette époque : « La religion se plante au cœur des hommes, disait-il, par la force de la doctrine et persuasion, et se confirme par l'exemple de vie et non par le glaive. Nous sommes tous Français et concitoyens d'une même patrie ; partant il nous faut accorder par raison et par douceur, et non par la rigueur et cruauté. » Puisque les États voulaient la guerre contre les huguenots, pensait Henri III, il

fallait bien maintenant qu'ils donnassent de l'argent pour la faire. Mais sur la motion du député de Vermandois, Jean Bodin, l'assemblée vota qu'on établirait l'unité de religion « en toute douceur, sans guerre » ; puis, quand on parla de finances et que le gouvernement avoua 100 millions de déficit, les États s'élevèrent vivement contre le gaspillage du trésor. On leur demanda 2 millions sous la forme d'une imposition par feux ou d'aliénation de biens domaniaux ; ils refusèrent ou n'accordèrent que d'insignifiants subsides. Henri III était joué. En vain, il avait adhéré, lui aussi, à la Ligue, afin de bien disposer les députés, et s'était même déclaré le chef de l'association, mesure étrange ; insister plus longtemps eût été manquer de dignité. Henri III renvoya les États en leur disant que du moment qu'ils ne voulaient pas faire la guerre aux huguenots, il ne lui restait plus qu'à traiter avec ceux-ci. Comme compensation il se borna, des volumineux cahiers que présentèrent les États, le 9 février 1577, à tirer une de ces grandes ordonnances, toujours pleines de bonnes intentions mais inappliquées, en 363 articles, qui sera l'ordonnance de Blois de 1579.

Les États partis, et après quelques faits de guerre insignifiants, Henri III signait effectivement, avec les protestants, la paix de Bergerac du 17 septembre 1577, aux termes de laquelle liberté de conscience était laissée aux calvinistes, liberté du culte seulement dans un seul endroit par sénéchaussée ; les chambres mi-parties étaient rétablies, mais seulement dans les parlements du midi. Cette paix, que confirma un édit de Poitiers, allait donner sept à huit années de tranquillité, tellement les protestants, d'ailleurs divisés entre eux, — ministres et princes ne s'entendaient pas, Henri de Navarre était mal accepté comme chef, et telle ville, par exemple, la Rochelle, se conduisait en république indépendante, — ayant perdu l'élan d'autrefois, se trouvaient maintenant affaiblis ou paralysés.

La question protestante, momentanément écartée, restait à Henri III celles de la Ligue et des princes. La plus immé-

diate était celle des princes. La turbulence de l'ancien duc d'Alençon, maintenant duc d'Anjou, était d'abord un sujet de perpétuelles alarmes. A la tête de cinq duchés, de quatre comtés, de 400 000 écus de rentes et d'une maison presque aussi considérable que celle du roi, le duc d'Anjou représentait un parti dangereux. L'occasion se présenta en 1577 de se débarrasser de lui : Henri III l'accepta avec empressement. Depuis 1572, les Pays-Bas étaient révoltés contre l'Espagne, au moins les pays du nord, hollandais, et en 1577, les provinces méridionales, flamandes, avaient suivi le mouvement. Le gouverneur, don Juan d'Autriche, ne tenait plus ; l'anarchie régnait. Mondoucet, envoyé français, conçut l'idée de faire appeler le duc d'Anjou et de le mettre à la tête des catholiques révoltés ; par là on ramènerait à la France au moins les provinces du sud dépendant jadis du royaume. Tête folle et aventureuse, le duc d'Anjou consentit ; Henri III enchanté, le laissa partir, tout en n'avouant pas qu'il reconnaissait l'expédition, afin de ménager l'Espagne. Avec 7000 hommes, gentilshommes en quête de guerre, soldats disponibles, volontaires, le duc d'Anjou entra en Flandre. Les États généraux, assemblée délibérante des provinces du nord révoltées, firent semblant d'accepter ce concours, résolus, ainsi que leur chef militaire, le prince Guillaume d'Orange, à faire passer la frontière aux Français dès qu'ils n'auraient plus besoin d'eux. Anjou prit le Hainaut, Maubeuge, Binch. Mais là il fallut s'arrêter ; les troupes pillant, les habitants protestaient et trahissaient ; tout abandonnait. Anjou, incapable d'aboutir, rentra en France au bout de trois mois. La partie n'était que remise.

Du côté d'Henri de Navarre les choses étaient au calme. Le prince avait loyalement accepté la paix de Bergerac et s'était retiré dans son riant château de Nérac, tout à une vie gaie et facile. Henri III ayant autorisé sa sœur Marguerite — la reine Margot — à aller rejoindre son mari en Gascogne, Catherine de Médicis s'était décidée à accompagner la jeune femme. Elles étaient parties toutes deux en

voyageant lentement, donnant partout des fêtes et des bals, prêchant la paix et la concorde, visitant les villes, s'arrêtant ; elles mirent un an à faire la route. Si elles trouvaient les pays assez pacifiés, elles constataient aussi les réclamations vives des gens contre les impôts et la misère de l'État : « Ils crioient tous, dit l'Estoile, contre le roi qui les surchargeoit journellement de nouveaux subsides et nouveaux offices et n'acquittant aucune de ses dettes des grands deniers qui en provenoient, ains en faisant des prodigues somptuosités et des dons immenses. » Informé de ces réclamations Henri III répondait : « Ce sont les fruits de la Ligue qui commence à opérer ; mais j'en empêcherai, si je puis, l'opération. » L'arrivée de Marguerite à Nérac redoubla les plaisirs de la petite cour : ce ne furent que danses, chasses, fêtes continuelles. Les ministres protestants étaient scandalisés. Henri et sa femme, d'humeur volage l'un et l'autre, aussi peu fidèles l'un que l'autre, passaient le temps joyeusement. Un nuage vint assombrir un moment cette existence tranquille qui rassurait Henri III. Dans le nord, Condé piqué par des provocations de la Ligue s'emparait brusquement de la Fère ; au midi, la ville de Cahors qui faisait partie de l'apanage de Marguerite de Valois, ne voulant pas recevoir le gouverneur que lui avait envoyé le roi de Navarre, celui-ci irrité, partait précipitamment et le 29 mai 1580, plantant un pétard à l'entrée de Cahors, faisait sauter la porte, se jetait dans les rues avec une troupe de cavaliers, comme un simple carabin, et s'emparait de la ville ; au même moment Lesdiguières remuait dans le Dauphiné. Inquiet de ces mouvements, Henri III expédia Matignon vers la Fère, Mayenne en Dauphiné, Biron dans la direction de la Guyenne avec des troupes. La Fère fut reprise ; mais un traité signé à Fleix en Périgord et reproduisant les articles de Bergerac mit fin à une émotion qui n'avait été, suivant le mot de l'Estoile, « qu'un petit feu de paille », « une guerre des amoureux » ; la vie brillante reprit à Nérac. Un événement inattendu allait singulière-

ment la troubler, changer l'avenir du roi de Navarre, le jeter lui et le royaume de France dans une terrible situation, pour Henri III brouiller ensemble la question des princes et celle des protestants d'une façon telle que son règne allait devenir un des plus dramatiques et des plus sanglants que roi de France eût vécu.

N'ayant nullement renoncé à l'équipée des Pays-Bas, le duc d'Anjou préparait sa rentrée en Flandre. Il était allé en Angleterre se concilier la faveur de la reine Élisabeth. Mais celle-ci se réservait. Les succès du nouveau gouverneur espagnol de Bruxelles, le prince de Parme Alexandre Farnèse, plus heureux que don Juan d'Autriche, décidèrent les États généraux des Provinces-Unies et Guillaume d'Orange à faire appel de nouveau au concours du frère du roi de France. On lui proposa le commandement en chef des troupes. L'appui moral du grand royaume voisin serait une force, bien qu'Henri III se défendît de reconnaître les agissements de son frère. De son côté Anjou espérait se faire proclamer roi : tout le monde se dupait. En juin 1581, le duc d'Anjou réunit des troupes ; en juillet la Hollande et la Zélande proclamèrent leur indépendance définitive à l'égard de l'Espagne. Avec 14 000 hommes, dont 3 000 gentilshommes, Anjou se mettant en marche, faisait lever le siège de Cambrai, entrait à Gand, à Anvers, était couronné duc de Brabant, comte de Flandre. Attirés par le succès, des aventuriers de tous pays accoururent. Quand il se vit en force, le jeune conquérant, impatienté de l'attitude énigmatique des États généraux, résolut de brusquer « sa souveraineté », de l'enlever « à la française », vivement, sans eux ou contre eux. Comme dit Busbecq, l'ambassadeur impérial, « la tête lui tourna ». Il s'empara par surprise de places appartenant aux États généraux ; il voulut mettre la main sur Anvers dans les mêmes conditions, mais ici les bourgeois se soulevèrent. Traquées dans les rues, les troupes du duc d'Anjou ne purent avoir le dessus ; on en massacra 2 000, le reste fut jeté dehors ; cette défaite perdait

Anjou. Définitivement compromis aux yeux des Pays-Bas il n'avait plus qu'à s'en aller : il tint encore deux mois, puis rentra en France : l'aventure était finie. Comme il fallait s'en prendre à quelqu'un, il accusa Henri III de ne l'avoir pas soutenu, le bouda, refusant de revenir à la cour. Catherine de Médicis parvint à réconcilier les deux frères qui se revirent en 1584. Mais délicat, ainsi que tous les membres de cette malheureuse famille, usé, fatigué par les excès, le duc d'Anjou eut une crise dans laquelle il vomit le sang d'une façon affreuse : le poumon était pris ; ce fut court ; le 10 juin il s'éteignait à Château-Thierry âgé de trente et un ans, après quelques heures à peine d'agonie.

Mais alors, le dernier frère du roi étant disparu, Henri III se trouvant sans enfant, à qui allait revenir la couronne ? Il se trouva qu'en vertu des règles traditionnelles de la succession par ordre de primogéniture, l'héritier le plus prochain était Henri de Béarn, roi de Navarre, descendant d'un sixième fils de saint Louis et cousin au 22e degré du prince régnant. Le trône de France revenait donc à un prince protestant ! Ce fut un sursaut dans tout le royaume. Avoir un roi protestant était une éventualité inadmissible. Le fils aîné de l'Église ne pouvait pas être hérétique ; il ne pourrait être sacré. Une campagne de presse violente commença. L'année 1584 a donné le signal d'une éclosion de publications qui se continueront tout le reste du règne d'Henri III et constituent avec l'époque de Louis XIII et la Fronde une des trois époques de l'ancien régime pendant lesquelles « la presse politique » a le plus donné. Autour des princes, l'agitation fut vive. Pour Henri III il n'y avait qu'une solution, qu'Henri de Béarn se convertît. Il lui en parla, les amis du roi de Navarre joignirent leurs conseils aux siens. Mais loyalement Henri de Béarn répondait qu'il ne pouvait ainsi, pour une question d'intérêt, donner le spectacle au royaume d'une telle légèreté de conscience. Qu'on l'instruisît par la réunion d'un concile où les deux religions seraient discutées : il ne deman-

dait pas mieux que de s'éclairer ; agir autrement répugnait à la droiture de son caractère. Alors les ligueurs déclarèrent que dans ces conditions, il ne restait plus qu'à convoquer les États généraux et à faire changer par eux l'ordre de la succession royale : la nation reprendrait ses droits des âges reculés. Les partisans d'Henri de Navarre ripostèrent qu'il y avait un ordre de succession légale, que les États ne pouvaient pas le modifier. Mais déjà on discutait les candidats futurs au trône et nombre de gens prononçaient le nom du duc Henri de Guise ; des généalogistes même établissaient que l'illustre famille de Lorraine descendait des Carolingiens, ce qui était fantaisiste ; chacun vantait la foi indéfectible de ceux qui avaient défendu si vaillamment la religion catholique. Tout au moins, assurait-on, les États généraux feraient ce qu'ils voudraient. D'autres mettaient en avant le nom de l'oncle du roi de France, le vieux cardinal de Bourbon, ce qui était ajourner le problème plutôt que le résoudre. L'étranger suivait de près la discussion. Alarmé de la perspective d'avoir un roi protestant en France, Philippe II proposa aux Guises de s'entendre. Les Guises acceptèrent. Ils étaient un peu surpris de la tournure que prenaient les événements. Ils n'osèrent pas cependant stipuler que la couronne leur reviendrait. Par le traité de Joinville de janvier 1585, qu'ils signèrent au nom de la Ligue avec l'Espagne, il fut décidé que le trône serait destiné au cardinal de Bourbon ; le roi d'Espagne donnerait des subsides ; on lui céderait plus tard la basse Navarre et le Béarn. Ainsi, non contente de former un État dans l'État, la Ligue traitait avec l'étranger.

Ce qui l'enhardissait c'est qu'elle avait pour elle le sentiment de la grande majorité du royaume. Décidément celui-ci ne voulait à aucun prix des huguenots et à plus forte raison d'un roi hérétique. La Ligue s'étendit avec une rapidité prodigieuse ; tout le monde s'affilia. En chaire les prédicateurs enflammèrent les fidèles à la seule pensée d'être les sujets d'un calviniste. Les écrits se multipliaient,

Dans l'effervescence générale un comité de la Ligue se constitua à Paris d'abord composé de cinq membres, puis à partir de 1587, de seize qui devaient rapidement prendre une autorité révolutionnaire et commander en maîtres, « les Seize ». L'anarchie s'organisait.

Au milieu de la tourmente Henri III recueillait les fruits de sa vie de dissipation : il était détesté. Loin de mettre un frein à ses fantaisies, il les avait multipliées, comblant d'honneurs et d'argent dans la misère générale ses compagnons de plaisir pour lesquels il manifestait un attachement ridicule. Ces jeunes gens, Caylus, Saint-Luc, d'O, d'Arques, Saint-Mesgrin, Mauléon, Maugiron, Livarot, Grammont, La Valette avaient exaspéré le public de leurs sottises, de leurs airs hautains, insolents, de leurs manières prétentieuses et de leurs excès. Le peuple les appelait « les mignons » du roi. Les duels d'ailleurs et les vengeances les décimaient. Caylus et Maugiron avaient été tués sur le pré, Saint-Mesgrin assassiné, et Henri III avait eu la faiblesse de leur élever des monuments funéraires disproportionnés, après avoir répandu des larmes excessives. Trois surtout étaient préférés : d'Arques, qu'Henri III fit duc de Joyeuse, qu'il maria avec une sœur de la reine au cours de fêtes scandaleuses où furent donnés 17 festins à un monde couvert de toilettes d'or et de pierreries ; La Valette, qui fut créé duc d'Épernon ; et d'O, dont la faveur fléchit ensuite. Le roi les appelait « ses trois enfants ». Joyeuse et Épernon furent très influents, « des vizirs », disait le peuple. Le dernier finit par être le plus en vue, « le premier mignon du roi », « son fils aîné. » Il se mariera en 1587 avec la comtesse de Candale en grande pompe et le roi donnera à la mariée un collier de cent perles estimé 100 000 écus, et au duc 400 000 écus comptant. Le public et « la presse » attaquèrent Henri III.

Henri III finit par s'inquiéter sérieusement. Il interrogea les Guises et leur demanda des explications. Les Guises répondirent que l'opinion se préoccupait vivement de la

succession au trône et qu'elle entendait seulement avoir quelques garanties. Autour même du roi la cour était divisée. Beaucoup se prononçaient pour la Ligue, dont les intentions étaient justes au fond, disaient-ils ; entre autres le frère de la reine, Philippe-Emmanuel de Lorraine, qu'Henri III avait créé duc de Mercœur et nommé gouverneur de Bretagne ; le duc de Nevers, Joyeuse. Au contraire d'Épernon soutenait la cause d'Henri de Béarn. Henri III ne savait que résoudre. S'il eût été le maître il aurait décidé le roi de Navarre à se convertir et supprimé la Ligue : il ne pouvait ni l'un ni l'autre.

La Ligue alla de l'avant. En mars, le duc de Guise en son nom occupa Châlons, et le frère du Balafré, le duc de Mayenne, prince de trente et un ans, grand, élégant, au regard très doux et au courage vigoureux, mit la main sur Dijon. Le cardinal de Bourbon s'était retiré à Péronne. Le 31 mars il publia un grand manifeste, — ou du moins on le publia sous sa signature, — dans lequel la Ligue déclarait qu'elle voulait assurer au roi un successeur catholique, travailler à ne laisser subsister en France qu'une seule religion, provoquer la convocation des États généraux et arriver à ce que les États s'assemblassent régulièrement tous les trois ans ; le tout, en maintenant d'ailleurs les privilèges du clergé, de la noblesse, des parlements et de la bourgeoisie. Le malheureux roi de France se trouvait dans une situation des plus précaires. Il n'avait ni argent ni armée ; « autour de sa personne, écrivait Busbecq, il n'a que peu d'amis faibles et impuissants. » Les gouverneurs de provinces suivaient le public et se prononçaient pour la Ligue. Les ministres eux-mêmes, Cheverny, Bellièvre, Villeroy hésitaient ; l'opinion entière allait aux catholiques associés. Henri III publia un manifeste en réponse à celui de Bourbon, dans lequel il cherchait à défendre sa politique, expliquant qu'il avait conclu la paix avec les huguenots parce que les États généraux n'avaient pas voulu lui donner d'argent pour leur faire la guerre ; qu'après tout il avait eu la paix de

la sorte de longues années; sans discuter le principe de la Ligue, il prenait à partie les moyens dont celle-ci usait. C'était pâle et froid, sans grandeur ; l'effet du document fut insignifiant. Il ne restait plus qu'une solution, traiter avec les ligueurs. Catherine de Médicis se dévoua : elle alla en Champagne, à Épernay, discuta avec le duc et le cardinal de Bourbon. Ceux-ci réclamaient la guerre contre les protestants ; le problème était insoluble : le roi n'avait pas plus d'armée et d'argent pour attaquer les réformés qu'il n'en avait pour poursuivre les partisans de Guise. Catherine répondit que ce serait alors aux ligueurs à supporter le poids de la guerre et de la dépense. Les Guises répliquèrent en exigeant des places de sûreté. Ainsi territoire et autorité, tout le royaume se dépeçait par lambeaux.

Ces pénibles négociations traînèrent trois mois. Finalement il fallut céder. Par le traité de Nemours, du 7 juillet 1585, le roi consentait à édicter que le catholicisme serait la seule religion admise en France, que les sujets devraient dans les six mois faire acte d'adhésion au catholicisme ou bien quitter le royaume ; les chambres mi-parties étaient supprimées, les places de sûreté données aux protestants, retirées ; d'autres livrées aux ligueurs pour cinq ans : leurs chefs, le cardinal de Bourbon, Guise, Mercœur, Aumale, Elbeuf avaient le droit d'entretenir autour d'eux des gardes personnelles ; pour achever il était reconnu que la Ligue avait décidément agi au mieux des intérêts de l'État : c'était pitoyable ! Après avoir tout cédé aux protestants, le gouvernement maintenant se livrait aux ligueurs pieds et poings liés, devenant leur chose. « Le roi étoit à pied, disait l'Estoile, et la Ligue à cheval. »

Le plus atteint fut Henri de Béarn. Il avait toujours répété qu'il ignorait s'il monterait jamais sur le trône, mais que ce qu'il savait bien c'était qu'il ne fallait pas forcer les consciences et qu'on devait laisser les gens libres de croire ce qu'ils voudraient. Le traité de Nemours l'accabla. « L'appréhension des maux que je prévois est telle, disait-il au

marquis de la Force, qu'elle m'a blanchi la moustache. » Il écrivit au roi de France une lettre de protestation éloquente. Les huguenots désespérés prescrivirent des jeûnes et des prières. Après vingt ans de luttes, ils en revenaient au point de départ et cette fois en présence d'un adversaire formidable, la foule anonyme, dont la force était décuplée par la confiance dans le succès et la certitude qu'elle avait le vent en poupe.

Ici le Henri III moqueur et gouailleur se retrouva. Il était aussi outré que qui que ce fût de l'extrémité à laquelle il se trouvait réduit. Il notifia aux ligueurs qu'évidemment il était obligé maintenant de faire la guerre aux calvinistes, mais que pour cela trois armées lui étaient nécessaires; c'était à eux à les lui trouver. Il lui fallait ensuite de l'argent; comme il était prêt, en ce qui le concernait, à se ruiner et à donner « jusqu'à sa dernière chemise », il estimait que les catholiques devaient en faire autant : en conséquence il prévenait qu'il n'allait plus payer les gages des officiers, les rentes de l'Hôtel de Ville, qu'il allait mettre un impôt sur les bourgeois et faire vendre les biens du clergé. La riposte provoqua des exclamations vives. « J'ai bien peur, répondit Henri III, qu'en pensant détruire le prêche nous mettions la messe en grand danger ! » Des trois armées demandées l'une garderait le roi à Paris, la seconde, avec Mayenne, marcherait vers le midi contre Henri de Béarn, et la troisième — comme on annonçait que les protestants d'Allemagne allaient venir au secours de leurs coreligionnaires de France, — surveillerait la frontière de l'est sous les ordres de Guise. Décidé à marcher, Henri III écrivit au roi de Navarre l'invitant à abjurer, sommant les huguenots de cesser leurs prêches et de rendre leurs places de sûreté : c'était la déclaration de guerre. Henri de Béarn envoya de tous côtés des lettres rendues publiques afin de justifier sa conduite et de rejeter sur les Guises la responsabilité des événements qui se produisaient. Il renouvela son désir de s'instruire sur le fait de la religion, à condition que ce fût

devant un concile réuni à cet effet; il déclinait l'invitation à faire cesser les prêches et à rendre les villes de sûreté. Les protestants multiplièrent les factums, mais ils se défendaient au lieu d'attaquer, et reprochaient gauchement aux catholiques d'attenter à l'autorité du roi, grief qu'on leur avait tant imputé à eux-mêmes jusque-là.

Sur quoi, le 9 septembre 1585, de Rome, arriva une bulle retentissante, sollicitée par les ligueurs du pape Sixte-Quint, qui excommuniait solennellement Henri de Béarn et son cousin le prince de Condé, les déclarait tous deux hérétiques, relaps, les proclamait incapables de porter la couronne et consacrait leur déchéance définitive aux yeux des catholiques convaincus. Le coup était rude. Le roi de Navarre en appela à la cour des pairs. Comme il est contraire aux lois du royaume, s'écriait-il, que le pape s'arroge le droit de fixer ainsi la succession au trône, la bulle est nulle et irrecevable en France. Des pamphlets soutinrent sa protestation. Les juristes estimèrent aussi que cet acte était un attentat aux droits de la couronne. Le clergé surpris se taisait : les politiques manifestaient ouvertement leur indignation.

Tout de même les ligueurs mirent sur pied leurs trois armées. Les hostilités traînèrent. Condé avait réuni des troupes en Poitou, mais ces troupes se débandaient. Mayenne occupa quelques places dans le Limousin. Henri de Béarn évoluait, se tenant sur la réserve. Une fois de plus Catherine de Médicis chercha à arranger les choses; des conférences eurent lieu à Saint-Bris, entre Cognac et Jarnac, le 18 octobre 1586; la solution aux difficultés était toujours la conversion du roi de Navarre, mais toujours, par loyauté, Henri de Béarn faisait la même réponse; puis dans l'état où étaient les esprits, après la bulle pontificale, cette conversion ne lui eût pas gagné ses ennemis défiants et lui eût fait perdre ses amis : il demanda qu'on réprimât la Ligue et qu'on la supprimât : les conférences ne purent pas aboutir. Pendant ce temps, à Paris, le public inquiet de ces pourparlers

s'agitait ; les Seize, déclarant qu'il n'y avait à avoir aucune confiance dans Henri III, proposaient de mettre la main sur lui : c'était sérieusement l'ébauche d'une insurrection, prologue peut-être d'une révolution escomptée. Effrayés de cet esprit démagogique les Guises refusèrent de suivre : l'affaire en resta là pour le moment.

Attendus depuis longtemps, les Allemands parurent enfin à la frontière au nombre de 35 000, reîtres, lansquenets, Suisses et Grisons, commandés par le baron de Dohna. Leur intention était d'aller donner la main au roi de Navarre dans le midi. Avec 15 000 hommes le duc de Guise les suivit. Les Allemands prirent par Châtillon-sur-Seine, se dirigeant vers la Charité afin de passer la Loire. A la tête de quelques troupes, Henri III vint se poster en observation à Gien. Il avait expédié contre Henri de Béarn, pour le contenir, son jeune favori, le mignon affectionné, Joyeuse, et lui avait confié ses meilleurs soldats. Joyeuse s'avança, prit Saint-Maixent et à Coutras heurta les troupes du roi de Navarre; ses forces étaient deux fois supérieures; il attaqua (20 octobre 1587). A voir l'armée catholique, bien équipée, nombreuse, et l'armée huguenote couverte de haillons, pauvre, les épées rouillées, il semblait que le résultat ne pût être douteux. On avait compté sans la vaillance d'Henri de Navarre; il chargea avec une vigueur qui entraîna son monde; les catholiques furent culbutés; 400 gentilshommes ligueurs restèrent sur le carreau; renversé de son cheval, Joyeuse reçut trois balles qui le tuèrent : il avait vingt-huit ans. Cette bataille de Coutras était la première victoire que remportaient les huguenots depuis le début des guerres civiles. Elle fit grand effet et provoqua chez les ligueurs une recrudescence d'exaspération surtout contre Henri III. On reprocha au roi d'avoir sacrifié son armée et l'intérêt général à la stupide envie de fournir à un jeune homme sans expérience, son mignon, l'occasion d'acquérir quelque gloire militaire. Mais cette victoire fut sans résultat pour les calvinistes; ils

étaient divisés, trop peu nombreux en armes. Henri de Béarn était allé rejoindre la comtesse de Guiche qu'il adorait. On le lui a beaucoup reproché.

Renonçant à passer la Loire du côté de la Charité, les Allemands revinrent vers le nord, dans la direction de la Beauce, avec l'intention, par un grand tour, de descendre sur le Vendômois et Saumur où la traversée de la Loire serait plus facile. Le duc de Guise les suivit. A Vimory, près Montargis, il eut occasion d'attaquer une partie de leurs colonnes, d'incendier un camp, de prendre la caisse et les chevaux. Ce succès fut bruyamment célébré. Une seconde fois, par une marche forcée effectuée avec un corps d'élite, il put surprendre les ennemis à Auneau (24 novembre 1587), et les tailler en pièces : 2000 Allemands furent massacrés. Le reste était découragé : l'hiver s'annonçait rude : ils n'avaient pas de vêtements, manquaient de vivres. Ils allèrent trouver Henri III qui s'était avancé vers Vendôme et qui consentit par traité à leur laisser reprendre tranquillement le chemin de l'Allemagne. Les Guises qui se disaient en mesure d'achever le reste des envahisseurs, manifestèrent leur vif mécontentement.

De retour à Paris, Guise fut acclamé. Ainsi, répétait le public, le roi n'avait rien fait, qu'envoyer son indigne favori, Joyeuse, faire battre les troupes catholiques à Coutras; Guise seul, avec des moyens modestes, avait abouti à un résultat. « Saül en a tué 1000 et David 10 000 », répétait-on. On appelait le duc « Moïse, Gédéon, David », et sa popularité croissait de tout ce qu'Henri III perdait par l'animadversion publique. Le roi, informé, fut irrité au dernier point. Il sentait grandir chaque jour devant lui cette autorité menaçante de Guise : l'absence d'héritier direct, la perspective d'un successeur huguenot dont le royaume ne voulait pas, les discussions publiques sur le droit des États généraux de reprendre l'antique privilège de la nation de choisir son roi, la candidature latente de Guise à la couronne, le danger, si les affaires s'enveni-

maient, de voir les gens hâter le moment où se ferait la transmission du trône, constituaient pour lui un ensemble d'éléments rendant sa situation intolérable. Il commençait à craindre sérieusement. Sa couronne, sa vie même, en somme, étaient en danger. Il se fit lire Polybe, Machiavel. Il résolut de tâcher de se constituer autour de lui un noyau de gens sûrs, dévoués, solides, susceptibles au moins, en cas d'extrémité, de défendre ses jours. Déjà en 1578, vaguement préoccupé de considérations de ce genre, il avait créé un nouvel ordre de chevalerie, le fameux ordre du Saint-Esprit, — à l'imitation de ce qui avait été jadis fondé par un d'Anjou, — pour remplacer l'ordre de Saint-Michel, œuvre de Louis XI, trop discrédité par l'abus qui en avait été fait. Les nouveaux chevaliers, qui ne pouvaient être plus de cent, portaient un cordon bleu, prêtaient des serments de fidélité rigoureuse. « Sa Majesté, écrit l'Estoile, s'étoit avisée de se fortifier desdits nouveaux chevaliers qu'elle croyoit lui être prompts et fidèles défenseurs, advenant quelque émotion. » Il ne s'en tint pas là. Il recruta un corps spécial de 45 gentilshommes, surtout des Gascons, bretteurs vigoureux, hardis, dans la force de l'âge — de vingt-cinq à quarante ans — sans scrupules et gais compagnons ; il leur donna 1 200 écus de gages, ce qui était beaucoup pour le temps, les nourrit, leur passa tout, ne leur refusa rien, mais exigea d'eux un dévouement absolu. Ces individus, brutaux, comprirent : ils devaient être « les gardes sûres du corps du roi » et prêts à toutes les besognes. Ce qui se passait à Paris semblait justifier ces précautions.

De proche en proche l'agitation y croissait, la haine contre le roi montait. On ne se gênait plus maintenant pour s'exprimer sur le compte du prince en termes méprisants comme si l'ancienne religion de la royauté se fût évanouie. On le traitait de roi fainéant, de Sardanapale ; on affichait contre lui des placards injurieux. Couramment on finissait par dire qu'il était absurde de conserver sur le trône un sou-

verain aussi débile, faux et funeste pour la religion, scandaleux dans sa vie, révoltant par la manière dont il s'abandonnait à des mignons indignes. Les Seize, qui petit à petit, arrivaient à constituer, à côté et en dehors des autorités régulières, une manière de gouvernement révolutionnaire, écrivirent aux magistrats des grandes villes de France, Lyon, Rouen, Amiens, Orléans, pour leur demander s'il ne convenait pas d'envisager l'éventualité de la déposition d'Henri III. La duchesse de Montpensier disait « porter à sa ceinture les ciseaux qui donneraient la troisième couronne à frère Henri de Valois ».

En présence de pareilles provocations, Henri III résolut de ne plus garder de mesure. Les Guises ayant demandé pour un des leurs, le duc d'Aumale, le gouvernement vacant de la Picardie, le roi refusa, et nomma à la place le duc de Nevers. Les événements allaient se précipiter avec une dramatique aggravation. D'Aumale occupait quelques villes de la Picardie. Avec impertinence le duc de Guise lui écrivit de les garder. Henri III notifia que si d'Aumale ne cédait pas sur-le-champ les villes en question au nouveau gouverneur désigné, il serait tenu pour rebelle et que sa tête y passerait ; lui-même irait l'arrêter. « Si le roi part de Paris, répliqua insolemment le duc de Guise, je le ferai plus tôt penser à revenir qu'il n'aura approché les Picards d'une journée. » La lutte se déclarait. Le roi d'Espagne, qui suivait attentivement, engagea Guise à rompre avec le roi de France, lui offrant 300 000 écus et 6 000 hommes de renfort.

Henri III appela sur-le-champ des troupes dans Paris, 4 000 Suisses. Les Seize mandèrent au duc de Guise qui se trouvait à Soissons de venir les rejoindre. Alors le roi signifia au duc qu'il lui intimait la défense d'entrer dans la ville. Guise hésita un instant, puis, montant à cheval accompagné de huit personnes, accourut à franc étrier. Le lundi 9 mai 1588, il arrivait à Paris au milieu d'une foule compacte qui l'acclamait de vivats enthou-

siastes, et si dense qu'il pouvait à peine passer. On le couvrait de fleurs, on baisait son manteau. « La France, dit Balzac, était folle de cet homme-là, car c'est trop peu dire amoureuse. » Calme et froid, nu-tête, droit sur son cheval, la figure, aux cheveux blonds bouclés, aux yeux vifs, à la balafre guerrière, impassible, ce héros de trente-huit ans, qui a été le personnage le plus populaire qu'il y ait eu pendant l'ancien régime, avait grand air : « on devenait ligueur en le voyant », disait Mme de Retz. Il descendit à son hôtel de la rue Saint-Antoine.

Ce fut Villeroy qui vint annoncer à Henri III la nouvelle. « Comment le savez-vous? s'écria le roi hors de lui; il est venu? Par la mort Dieu, il en mourra! » Et dans sa fureur « il jura contre sa coutume ». Guise alla trouver Catherine de Médicis chez elle, — elle n'habitait pas le Louvre, mais un hôtel construit pour elle, plus tard l'hôtel de Soissons, près de la rue Coquillière, — il la pria de se rendre avec lui au palais. La vieille reine montant en litière vint au logis royal accompagner le duc. Lorsqu'ils pénétrèrent dans le Louvre, toute la garde était sur pied, gardes françaises et Suisses en haie. L'abord du roi fut glacial. Sèchement Henri III demanda à Guise pourquoi il était venu malgré sa défense. L'autre répondit qu'il avait voulu se disculper des calomnies qu'on répandait sur son compte et d'ailleurs il n'avait pas jugé que l'ordre fût formel. Henri III s'exclama : une altercation allait suivre. Catherine s'interposa afin de la prévenir. Guise prétextant qu'il était fatigué rentra chez lui, suivi d'une foule vibrante qui ne cessait ses acclamations. Le soir, les Seize tinrent conseil à son domicile avec les capitaines des quartiers et plus de 400 gentilshommes. On crut au Louvre à quelque coup de main, tout au moins une émeute ; on passa la nuit dans les transes. Le lendemain, 10, au matin, Guise revint au château royal escorté d'une suite nombreuse. Il fut admis près du roi ; il lui demanda le renvoi de son favori particulièrement exécré, le duc d'Épernon. Henri III refusa. Puis le

roi parla ; il dit qu'il était exaspéré des entreprises de la Ligue sur son pouvoir souverain ; consentant ensuite à entrer dans quelques détails, il avoua ses embarras d'argent, les difficultés inextricables de sa situation, les intérêts si opposés qu'il devait concilier. Guise répondit froidement quelques phrases vagues où on perçut les mots d'aide et de secours.

Cependant défilaient dans les rues les troupes appelées par le roi et qui arrivaient. Elles se concentraient au Louvre dans lequel Henri III s'était enfermé. Suisses et gardes françaises furent ensuite disposés autour du château, afin de garder les abords. Des détachements s'avancèrent jusqu'à la place de Grève et au cimetière des Innocents. La cité fut garnie de soldats, les ponts barrés. Que signifiaient ces précautions? Une agitation extrême saisit la ville. Le bruit courut qu'Henri III se proposait de faire arrêter 120 personnes, les chefs de la Ligue, de les faire tuer, de procéder à une Saint-Barthélemy de catholiques : 10 000 huguenots, disait-on, arrivaient par le faubourg Saint-Germain ! Le tambour des Suisses battant un rassemblement provoqua l'alarme. Les boutiques se fermèrent; tout le monde descendit dans la rue ; sur les places, dans les carrefours, les attroupements discutaient avec animation. Au coin d'une rue, des gens eurent l'idée de tendre des chaînes, de mettre des barriques qu'ils remplirent de terre et de pavés, de jeter des poutres, des meubles : c'était la barricade. Le signal était donné. Aux cris de « Vive l'Union » bourgeois, ouvriers, magistrats, se mirent à dresser partout des barrières semblables afin d'empêcher les troupes du roi d'avancer. Henri III ordonna à Crillon et à d'O de pousser d'un côté jusqu'à la place Maubert et de l'autre jusqu'à la rue Saint-Antoine afin de se dégager; il était trop tard; ni Crillon, ni d'O ne purent passer. Le tocsin sonnait. Le bruit du tumulte grandissant remplissait les rues. Au marché Saint-Innocent, où se trouvait une troupe de 900 Suisses, une décharge retentit ; on avait tiré sur eux ;

20 hommes tombèrent; le reste mit bas les armes. A la rue Neuve-Notre-Dame, près Saint-Denis de la Châtre, dans la Cité, d'autres Suisses ayant tiré deux ou trois coups, on fit feu sur eux, aux cris de « tue, tue ! » Des fenêtres, les femmes jetaient des projectiles et assommaient les soldats en hurlant : « France, France, chrétiens, nous! » Il y eut 50 à 60 victimes. Des gardes françaises déposèrent leurs armes. Au Louvre, Biron disait qu'il n'y avait rien à faire à moins de tenter le siège de chaque rue, ce qui était impraticable. On l'envoya ainsi que d'Aumont parlementer ; à la première barricade, ils furent reçus à coups d'arquebuse et durent reculer. Sur les quatre heures du soir, Guise sortant à cheval alla recommander partout le calme, prescrivant de tenir bon, mais de ne pas bouger. Il renvoya au Louvre celles des troupes royales qui avaient mis bas les armes. Au dire de Nicolas Poullain, dans son *Journal*, les gens répétaient qu'il fallait tuer le roi, tout au moins le prendre, changer son gouvernement et le réduire à l'impuissance.

Le désarroi au Louvre était complet. Les princesses effrayées pleuraient. Catherine de Médicis, le soir, par des rues détournées, se fit porter à l'hôtel de Guise et là eut une explication avec le duc. Enfin que voulait-il, qu'exigeait-il ? Guise répondit qu'il demandait à être nommé lieutenant général du royaume, que les grands gouvernements de province fussent réservés aux ligueurs, qu'on éloignât les gens suspects, que les princes huguenots ne pussent pas succéder à la couronne et qu'on assemblât les États généraux. Catherine rentra sans avoir rien promis. La nuit qui suivit, on demeura sur le qui-vive ; puis le lendemain Catherine fit dire au duc de Guise de venir au Louvre causer avec le roi. Mais le duc refusa, prétextant qu'il ne pouvait pas se livrer ainsi à ses ennemis. Là-dessus des incidents violents se produisirent dans les rues. Des étudiants, descendant de la montagne Sainte-Geneviève en tumulte et criant, tâchaient de se diriger vers le Louvre. L'agitation s'accentuait ; des préparatifs s'annonçaient comme d'un effort violent qui allait être

tenté afin d'attaquer les troupes royales et de forcer la résidence du souverain. Le danger devenait menaçant. Il est vrai que le roi avait la faculté de se sauver par les Tuileries, alors hors de Paris, le mur d'enceinte de la ville parvenant à peu près vers le milieu de la galerie du bord de l'eau, à une porte située le long de la Seine et dite Porte Neuve. Cette porte était encore libre. Le prévôt des marchands et les échevins de Paris vinrent trouver Henri III et lui expliquèrent que de minute en minute la situation s'aggravait ; il n'y avait qu'un remède, faire retirer les troupes dont la présence avait provoqué l'émeute. Henri III répondit qu'il ne retirerait ses troupes que si on enlevait les barricades. Les insurgés firent riposter qu'ils n'enlèveraient les barricades que lorsque les troupes seraient parties. On ne pouvait pas s'entendre. A ce moment, quatre heures du soir, quelqu'un vint prévenir le roi qu'un fort détachement de Parisiens longeant les murs de la ville, en dehors, tournait les Tuileries, se dirigeant vers la Porte Neuve afin de s'en rendre maître. Henri III allait être bloqué. Il n'y avait plus de temps à perdre. Il descendit au jardin comme s'il allait se promener, gagna les Tuileries où se trouvaient les écuries, changea rapidement de costume, monta à cheval et avec très peu de monde — les Parisiens ne tenaient pas encore toutes les issues — partit au galop dans la direction de Saint-Cloud. Seigneurs de la cour et secrétaires d'Etat le suivirent peu après non sans essuyer, sur les bords de la Seine, force salves d'arquebuse. Les reines demeurèrent. Henri III parti, on donna l'ordre aux troupes de se replier, puis Suisses et gardes françaises quittèrent à leur tour Paris afin d'aller rejoindre le roi. Celui-ci couchait le soir à Rambouillet et le lendemain s'installait à Chartres. En 1575, sa mère lui avait écrit : « Vous aimeriez mieux être mort que vous voir chassé ou vaincu. » Aujourd'hui il était l'un et l'autre.

Guise demeurait le maître. Il s'assura de la Bastille, de Vincennes, de l'Arsenal, fit élire une nouvelle municipalité,

ne tenant pas assez l'autre dans sa main ; il pria le premier président du parlement, Achille de Harlay, de continuer l'administration régulière de la justice, mais Harlay lui répondit hautement : « C'est grand'pitié, Monsieur, que le valet chasse le maître ! » Il révoqua le prévôt de Paris et en nomma un autre. Les Seize de leur côté cassèrent de leur autorité privée des curés suspects de modérantisme et les remplacèrent : « Ils se font rois et papes, » dit Henri III en haussant les épaules ; des colonels, capitaines et quarteniers de la milice de la ville jugés trop tièdes furent également changés.

La nouvelle des événements de Paris produisit en France une émotion mélangée. Entre les catholiques fougueux et les protestants, le parti modéré de ceux qui se préoccupaient de voir l'État tomber dans l'anarchie, parti d'honnêtes gens, calmes et sensés, dénommés catholiques royaux ou politiques, augmentait. La Journée des Barricades, comme on l'appela, causa autant d'indignation chez les uns que de joie chez les autres. Beaucoup demeurèrent perplexes. « Cette journée, écrivait d'Aubigné, mi-partit le royaume, la cour, toute province, toute ville, toute famille et bien souvent la cervelle d'un chacun. » Des protestations nombreuses de fidélité et de loyalisme affluèrent au roi, même et surtout de Paris, provenant soit de particuliers, soit des corps constitués. Ce mouvement inattendu embarrassa les ligueurs. D'ailleurs, que pouvaient-ils faire maintenant de leur victoire et que résoudre ? Machinalement ils cherchèrent à faire parvenir à Chartres des essais de justification ; grave concession ! Mais Henri III était encore bien plus embarrassé qu'eux. Profondément affecté de son humiliation, en proie à une peine extrême, il ne dormait plus. Que devait-il faire ? Sur qui et sur quoi était-il en mesure de prendre appui ? Le malheur voulait qu'il se trouvât dans la nécessité — les politiques ne comptant pas encore — de se retourner vers cette Ligue qui était sa pire ennemie. Il tâcha de le faire dignement. Il prononça, en réponse aux ouvertures des Pari-

siens, quelques paroles hautaines et amères, leur reprochant leur ingratitude, leur oubli de ce qu'il avait fait pour une ville dans laquelle il avait résidé plus que ses prédécesseurs. Il restait à convenir des conditions d'une entente. Henri III consentit à sacrifier le duc d'Épernon, lui enleva le gouvernement de Normandie, qu'il donna au duc de Montpensier, beau-frère de Guise, en priant Épernon de se retirer en Provence. Il accepta une partie des changements effectués à Paris et il annonça qu'il convoquait les États généraux à Blois. Quant aux huguenots, il était entendu qu'il les poursuivrait, qu'il n'admettrait pas le roi de Navarre comme héritier présomptif, mais le cardinal de Bourbon ; il donnait quatre villes de sûreté de plus à la Ligue et Henri de Guise était nommé généralissime des armées du roi. Le traité, dit « édit d'union », fut conclu. Henri III contresignait sa défaite. Ne comprenant pas l'impuissance irrémédiable du prince, les politiques indignés de cette faiblesse écrivaient dans des libelles : « Il y a bien des degrés pour monter à une couronne, il n'y en a point pour en descendre. Il ne faut pas que les partis te reçoivent et que tu ailles à eux ; il faut qu'ils viennent à toi et que tu les reçoives. Etre roi, c'est ton parti. Celui qui a entrepris de te faire fuir aujourd'hui entreprendra bien de te faire mourir demain. » Le faire mourir demain ! c'était bien la conviction intime qu'avait Henri III touchant les projets de Guise. La question qui se posait entre lui et le nouveau généralissime, déjà roi de fait avant de l'être en titre, était celle de savoir quel était celui des deux qui aurait raison de l'autre. Le drame se précipitait.

Les élections aux États généraux donnèrent des résultats entièrement favorables aux ligueurs. Les catholiques royaux furent battus ; les protestants n'avaient pas affronté la lutte. L'ouverture de l'assemblée eut lieu en octobre 1588 à Blois, par une procession du Saint-Esprit, et la séance royale se tint le 16, toujours dans la grande salle des anciens comtes, en présence des princes et princesses, grands-officiers de la couronne et seigneurs de la cour. Comme grand-maître, le

duc de Guise était assis au-dessous du roi, face à cette assemblée dont il était en réalité le vrai chef. Le discours du roi fut élevé, ferme, personnel. Henri III protesta de ses intentions loyales de défendre la religion catholique ; il était disposé à accueillir favorablement les propositions de réforme que lui feraient les États, mais il ne pouvait pas ne pas s'élever contre toute ligue qui, pratiquant des menées, levant des subsides et des troupes, constituait une atteinte à son pouvoir royal. Il consentait à amnistier le passé, à la condition que des faits de ce genre ne se produisissent plus. C'était assez brave. Il ne parla pas de sa succession.

Les débats aussitôt commencèrent. Les sentiments hostiles de l'assemblée ne firent pas doute dès le premier moment. Elle commença par exclure du trône le roi de Navarre et signifia qu'elle entendait qu'on le combattît vigoureusement. Il fut question des finances ; le budget des recettes et dépenses du royaume que présenta le gouvernement excita la défiance et fut tenu pour inexact. Les États réclamèrent des suppressions d'offices, l'abolition d'impôts récents, la réduction de la taille au chiffre où elle était du temps de François Ier. Henri III proposait un emprunt pour faire la guerre. L'assemblée riposta que si elle accordait cet emprunt elle entendait en surveiller elle-même l'emploi. Elle devenait agressive ; elle s'enhardit. Elle révoqua 35 officiers de finances, innovation extraordinaire. Elle dit qu'il fallait que ses décisions eussent simplement force de loi sans autre confirmation, ce qui était toute une révolution ; et qu'elle partie, d'ailleurs momentanément, un procureur général tenant sa place, surveillât l'exécution de ses volontés. Que devenait avec toutes ces mesures, l'autorité royale traditionnelle, absolue, et sa « pleine puissance » ? Henri III était exaspéré. Ce n'était un secret pour personne que les États étaient menés par un comité où se préparaient les motions, comité qui comprenait entre autres Henri de Guise, le cardinal de Guise, son frère, le cardinal de Bourbon et

l'archevêque de Lyon, d'Épinac. Où voulaient-ils en venir ? et surtout Guise ? Évidemment commencer par réduire à rien, à l'état de fantôme, le roi régnant, pour avoir ensuite sans doute plus facilement raison de lui. A mesure qu'Henri III descendrait, Guise monterait. On opposait d'une façon courante dans les conversations les mots « guisards » et « royalistes » ; on réclamait pour le duc des pouvoirs de plus en plus étendus ; on parlait de lui faire donner la connétablie par les États et non par le roi, encore une révolution. Pratiquement, Guise, entouré des États qui lui étaient dévoués et de ses partisans, était le maître dans Blois. Alors se posa, aux yeux du roi, hors de lui, le problème tel qu'il était dans sa simplicité angoissante : un sujet, mieux un étranger, s'élevant en face du souverain légitime, s'était rendu omnipotent et, entraîné par une ambition déréglée, cherchait à renverser ce souverain afin de prendre sa place ; comme roi, Henri III avait devant lui un rebelle criminel de lèse-majesté ; comme homme, un meurtrier qui voulait le détruire. Le problème posé, la solution se présentait d'elle-même : il fallait prévenir et agir. L'idée d'un jugement effleura à peine l'esprit du roi. « Des juges ? disait-il plus tard à un président de Paris qui lui posait la question, et où en aurais-je trouvé ? » Il était vrai que la France presque entière était ligueuse. Avant de se décider à frapper, Henri III consulta ses fidèles : d'Aumont, Rambouillet, d'Angennes, d'Ornano, Beauvais-Nangis. A une exception près, tous déclarèrent qu'il n'y avait pas à hésiter, l'occasion était unique ; on avait Guise à Blois, sous la main, facile à surprendre ; on rappela ses propos menaçants, ses provocations. Mieux valait en finir. Une démarche du duc précipita la catastrophe.

Le jeudi 22 décembre, en sortant de la messe, Henri III fut suivi de Guise qui sollicita du prince une explication. Le duc déclara avec animation qu'il se voyait l'objet de la part de Sa Majesté d'une antipathie croissante, que tout ce qu'il faisait et disait était pris par elle dans un sens défavo-

rable; cette situation était « insupportable »; il en avait assez; il voulait s'en aller et il donnait sa démission de généralissime. Surpris de cette scène, le roi refusa la démission. Une discussion orageuse suivit. Guise reprenant ses griefs, renouvelait ses offres de retraite; Henri III persistait à ne pas l'accepter. La discussion dura longtemps à la vive anxiété de ceux qui, de loin, suivaient sans comprendre. Mais rentré chez lui, le roi fut convaincu que Guise « voulait rendre cette charge parce que les États lui avaient promis de le faire connétable »; il eut la certitude que le duc allait s'enfuir : il n'y avait plus une minute à perdre. Henri III fit venir Crillon commandant du régiment des gardes et l'interrogea; Crillon répondit qu'il tuerait bien Guise en duel si on voulait, pas autrement. Là-dessus le chef des 45 gentilshommes, Loignac, assura le roi qu'il pouvait compter sur ses hommes et qu'il en répondait.

Henri III se prépara avec un sang-froid et une présence d'esprit extraordinaires. Le soir, après souper, il commanda son carrosse pour le lendemain quatre heures, comme s'il voulait aller faire une excursion. Il prescrivit de convoquer le conseil pour six heures du matin et d'y appeler spécialement Guise, son frère le cardinal et l'archevêque de Lyon. Les 45 devraient être au château dès cinq heures et Loignac aurait soin de choisir parmi eux une dizaine d'hommes résolus. A neuf heures du soir, le capitaine des gardes, M. de Larchant, fut mandé et reçut l'ordre de se trouver avec ses hommes dès sept heures du matin dans le grand escalier afin d'interdire à qui que ce fût de monter ou de descendre dès que le duc de Guise serait passé : il enverrait un détachement garder aussi l'escalier qui allait de la galerie des Cerfs au vieux cabinet du roi, sur la cour. A minuit, Henri III alla se coucher dans la chambre de la reine, après avoir recommandé à son valet de chambre du Halde de le réveiller à quatre heures.

A quatre heures du matin, du Halde vint frapper à la

porte. « Qui est là ? fit la femme de chambre, Mme de Piolant. — C'est du Halde ; dites au roi qu'il est quatre heures. — Il dort et la reine aussi. — Éveillez-le, il me l'a commandé. » Henri III n'avait pas fermé l'œil. Il se jeta à bas de son lit. « Piolant, fit-il, ça, mes bottines, ma robe et mon bougeoir. » Il passa dans son cabinet. — Quand on monte par le grand escalier de Blois, on arrive au second, à gauche, dans une salle des gardes : la traversant pour venir sur la façade qui regarde aujourd'hui la ville, autrefois les jardins, on a, à droite, l'appartement de la reine, lequel s'étend jusqu'à la grande salle des États et dont la première pièce est la chambre à coucher ; à gauche, trois pièces qui se suivent : le cabinet du conseil, la plus grande, dans laquelle le roi prend ses repas ; la chambre à coucher du roi ou chambre de parade ; le cabinet du roi. Attenant à la chambre de parade, mais donnant sur la cour, est l'ancien cabinet du roi, « le cabinet vieil ». — Le roi trouva dans son cabinet du Halde et de Termes. Ceux des 45 qui avaient été désignés arrivaient un par un dans la chambre de parade ; au fur et à mesure Henri III, suivi de Termes qui tenait le bougeoir, les faisait monter par un escalier dérobé à l'étage supérieur et les enfermait dans de petites chambres qui avaient été préparées soi-disant pour des capucins. A six heures, les membres du conseil arrivèrent et prirent place dans leur salle. Alors le roi fit descendre les gentilshommes enfermés et les mit dans sa chambre de parade en leur recommandant de ne pas faire de bruit afin de ne pas réveiller la reine, sa mère, qui couchait au-dessous. Cela fait, il vint au conseil. Guise n'y était pas encore. Henri III prit la parole. Il rappela tout ce que depuis quelques années le duc avait entrepris contre son autorité ; les insolences « de cette âme ingrate et déloyale », son audace d'être venu à Paris la veille des barricades, malgré la défense qui lui en avait été faite. Maintenant, ajouta-t-il avec force, « dans son ambition demesurée, il est à la veille d'oser entreprendre sur ma couronne et sur ma vie, si bien qu'il m'a réduit en

cette extrémité qu'il faut que je meure ou qu'il meure et que ce soit ce matin ». Il était résolu à prendre les devants; il demandait aux membres du conseil leur assentiment. Interdits, les conseillers s'inclinèrent. De là Henri III revint dans sa chambre de parade et, réunissant ceux des 45 qui étaient venus, leur dit tout ce qu'il avait fait pour eux, l'honneur qu'ils avaient d'être attachés à sa personne, la confiance qu'il leur témoignait; jamais il ne leur avait rien refusé et il les avait comblés. Maintenant c'était à lui à solliciter leurs services. Ils savaient quelles étaient les violences du duc de Guise à son égard, ses injures, ses provocations. Les choses en étaient au point qu'à l'heure qu'il était, sa couronne et sa vie étaient menacées. Et il reprenait la phrase : « J'en suis réduit à telle extrémité qu'il faut que ce matin il meure ou que je meure! » Consentaient-ils à tuer le duc? Il avait parlé avec énergie. D'une voix les bretteurs s'exclamèrent qu'ils étaient prêts. « *Cap de Diou, Sire*, fit l'un d'eux, Sariac, dans son patois gascon, *iou lou bou rendi mort!* » Ils étaient huit qui avaient des poignards, plus leur chef, Loignac, avec son épée. On en plaça douze dans le vieil cabinet. Il était convenu que Guise serait appelé de la chambre du conseil dans ce vieil cabinet sous prétexte de parler au roi et que lorsqu'il traverserait la chambre de parade on l'exécuterait. Tout étant prêt, Henri III se retira dans son cabinet, la pièce à côté, attendant, fiévreux, agité, allant et venant.

Le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon étaient arrivés au conseil. Le duc de Guise qui avait passé la soirée de la veille en agréable compagnie, ne s'était couché que vers les trois heures du matin; on lui avait remis à ce moment divers billets lui recommandant de faire attention. Il avait haussé les épaules : « Ce ne serait jamais fait, avait-il dit, si je voulais m'arrêter à tous ces avis; il n'oserait! » A huit heures, il s'éveilla, passa un habit de satin gris et vint au conseil. Dès qu'il eut monté l'escalier, suivant la consigne, toutes les issues furent gardées. Il entra, salua,

s'assit et dit qu'il avait froid, qu'on fît plus de feu. Ayant ensuite exprimé le désir de manger quelque chose on lui apporta des prunes de Brignoles. Un maître des requêtes faisait son rapport sur une affaire de gabelles quelconque. Le gentilhomme ordinaire de service, M. de Révol, entra un peu pâle et vint dire à l'oreille du duc que le roi le demandait dans son vieil cabinet. Guise se leva, mit son manteau sur son bras gauche, jeta ses prunes sur la table en demandant : « Qui en veut ? » puis, prenant ses gants : « Adieu, Messieurs », fit-il, et il passa la porte de la chambre de parade, que l'huissier Nambu referma sur lui à clef. Les neuf des 45 gentilshommes étaient là, assis autour de la pièce ; ils se levèrent comme par déférence. Guise salua et se dirigea vers la porte du vieil cabinet : il caressait sa barbe de sa main, était à deux pas de la portière, et, les gentilshommes le suivant, se retournait à moitié pour voir ce qu'ils voulaient, lorsque l'un d'eux, M. de Montféry, le saisissant par le bras, lui asséna un violent coup de poignard dans la poitrine : « Ah ! » cria le duc en se rejetant vivement en arrière ; mais déjà un autre se précipitant à ses jambes, les tenait étroitement embrassées afin de l'immobiliser, pendant que tous se ruaient, frappant. Ce fut une mêlée horrible. A côté, au cri rauque de Guise, les membres du conseil s'étaient levés, devinant ce qui se passait, livides. On entendait le trépignement des pieds de la lutte, les appels déchirants du duc : « Ah !... quelle trahison !... Oh ! mon Dieu !... Miséricorde !... » Puis ce fut le bruit sourd d'une chute lourde. Entraînant ses assassins suspendus après lui, Guise avait pu traverser toute la pièce et, frappé à mort, haletant, couvert de sang, s'était effondré près du lit du roi. « On tue mon frère ! » s'exclama le cardinal de Guise d'une voix altérée. « Ne bougez pas, mort Dieu, Monsieur, fit violemment le maréchal d'Aumont en tirant son épée, le roi a affaire à vous. » Prévenu que c'était fini, Henri III souleva la portière de sa chambre, la figure décomposée, et regarda. Guise râlait. On le fouilla. Il ne tarda pas à expirer. On

jeta sur le cadavre un tapis d'Orient : deux larges flaques de sang tachaient le parquet.

Descendant à l'étage inférieur, le roi alla annoncer la sinistre nouvelle à sa mère, à ce moment malade. « Qu'avez-vous fait ! » s'écria Catherine de Médicis terrifiée en joignant les mains ; puis au bout d'un silence elle reprit : « Dieu veuille que vous vous en trouviez bien ! » Henri III dit avec fermeté : « Je suis seul roi maintenant ! » Il se trompait, il ne l'était plus !

Il ordonna d'arrêter le cardinal de Guise, l'archevêque de Lyon, d'Elbeuf, Nemours, Joinville, de mettre des gardes au cardinal de Bourbon. Il pensait d'abord se borner à l'incarcération du premier, puis le lendemain matin il se ravisa et ordonna de l'exécuter. Cette fois, personne ne voulut marcher ; il fallut se rabattre sur trois soldats qui, dans une galerie où le cardinal fut appelé, consentirent à tuer le prélat à coups de hallebarde.

La nouvelle du drame de Blois parvint à Paris le 24 décembre, la veille de Noël, entre trois et quatre heures du soir. La ville fut bouleversée. Les rues se remplirent de gens criant : « Au meurtre ! Au feu ! Au sang ! A la vengeance ! » Le conseil de l'Union se réunit immédiatement à l'Hôtel de Ville, nomma le duc d'Aumale gouverneur de Paris, fit prendre les armes à la milice, occuper les portes et délibéra. Dans toute la France, après un moment de stupeur, ce fut une explosion de colère et de haine. Non, Henri III n'était plus roi, répétait-on, il était seulement « Henri de Valois, jadis roi de France » ; ce n'était qu'un « assassinateur, un meurtrier, un faux hérétique » ! Des pamphlets violents parurent ; le prince fut vilipendé, insulté, traîné dans la boue. Aucun roi de France n'a été traité comme Henri III le fut à ce moment. Virtuellement, son autorité n'existait plus. Il était « le tyran ». Prédications dans les chaires, couplets aux carrefours, caricatures, libelles, affiches, le concert d'imprécations fut unanime. Moralement la déposition d'Henri III était con-

sommée. Il reçut des lettres anonymes lui annonçant qu'il serait à bref délai exécuté lui-même. Il eut la sensation que le royaume entier s'écroulait autour de sa personne.

Partout on fit des cérémonies religieuses pour le repos de l'âme des victimes de Blois, avec des oraisons funèbres flétrissant le meurtrier. La Faculté de théologie de Paris, à la Sorbonne, prononça « que le tyran étant déchu », nul n'était obligé de lui obéir. Le parlement était soupçonné compter parmi ses magistrats des politiques, gens dangereux, funestes, « ennemis de la religion catholique », entre autres le premier président de Harlay : on l'envoya à la Bastille ainsi que les présidents Potier et de Thou, avec nombre de conseillers. Brisson fut nommé premier président et Molé procureur général. Une déclaration fut publiée par laquelle la Ligue annonçait son intention de défendre la religion, de poursuivre judiciairement la mort des Guises et de protéger les États généraux. De fait, une commission judiciaire instituée par le parlement commença l'enquête : nous avons conservé une partie des dépositions. Un héraut s'étant présenté de la part d'Henri III fut roué de coups et notification publique fut faite que la Ligue refusait d'avoir le moindre rapport avec « Henri de Valois ». Paris était en insurrection. Les Seize écrivirent à toutes les villes du royaume afin de les faire juges. Presque toutes les villes se prononcèrent pour eux, Rouen, Amiens, Chartres, Reims, Troyes, Angers, Marseille, le Mans, Toulouse. A Bordeaux, Matignon restait fidèle, mais Périgueux et Agen se déclarèrent. Lyon manifesta le 24 février. A leur tour les gouverneurs de provinces suivirent.

Henri III était affolé ; il pleurait, disant « qu'il s'estimeroit heureux que quelqu'un l'eût déjà tué ». Sauf Blois, Tours, Saumur, Bordeaux et quelques îlots, il ne tenait plus rien. Il prononça la dissolution des États généraux, expédia partout, pour expliquer ce qu'il avait fait, une déclaration qui ne fut même pas reçue. En mai, arriva de Rome pour l'achever une bulle de Sixte-Quint déclarant que si dans les dix jours

« Henri de Valois », disait le texte, ne relâchait pas le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon, il était excommunié ; et sommant le prince de venir à Rome répondre du sang du cardinal de Guise criminellement versé par lui. C'était le coup de grâce. La France entière tint Henri III pour excommunié.

Prenant le titre de lieutenant général, le duc de Mayenne se trouva être le chef de la Ligue. Il convoqua les États généraux. Dans sa détresse pitoyable, le malheureux Henri III le déclara, lui et d'Aumale, félons : il appelait à son secours le ban et l'arrière-ban de son royaume, cette noblesse qui, au fond, désolée des événements, humiliée des excès démagogiques de Paris, lui restait un peu fidèle, mais demeurait surprise et silencieuse. Quoiqu'il n'eût plus d'argent et que les impôts ne rentrassent plus, il envoya M. de Sancy en Suisse lui recruter des troupes. Où irait-il lui-même, au milieu de la haine générale ? Tiendrait-il longtemps à Blois ? Là-dessus l'ami des anciens jours, celui qu'il avait tant comblé, d'Épernon, accourut à lui, et reprenant l'idée qu'il avait toujours soutenue, qui avait causé sa disgrâce, il supplia Henri III de joindre maintenant sa fortune à celle du roi de Navarre, son héritier. Justement à ce moment, le 4 mars, Henri de Navarre venait de publier une déclaration d'un ton noble et élevé dans laquelle généreusement il tendait la main : « Pitié, confusion, misère partout, disait-il, voilà le fruit de la guerre ; je demande la paix au nom de tous au roi mon seigneur ; je la demande pour moi, pour tous les Français, pour la France ! » Il priait le roi de pardonner et d'accueillir ceux qui viendraient se ranger sous son obéissance. Il n'y avait plus à balancer. Du Plessis-Mornay, Sully se rendirent secrètement à Tours où était Henri III, afin de causer. La jonction fut décidée et un traité en régla les conditions. Tout le royaume s'écria qu'enfin « le faux mufle était découvert du grand hypocrite de la France » ! « le tyran » avait mis le comble à ses « trahisons, perfidies, sacrilèges, exactions, cruautés et hontes » :

il avait jeté le masque et s'avouait définitivement le défenseur de l'hérésie.

La rencontre des deux rois eut lieu au château du Plessis-les-Tours le 30 avril 1589, dans le parc. Henri de Navarre peu fortuné arriva « portant un pourpoint usé sur les épaules et au côté par la cuirasse, un haut-de-chausses de velours feuille morte, un manteau rouge écarlate, un chapeau gris avec un grand panache blanc, costume de soldat en campagne ». Il y avait tant de foule que les deux souverains eurent peine à se joindre. Ils s'embrassèrent extrêmement émus. Henri de Navarre pleurait. On avait voulu le mettre en défiance contre une démarche aussi dangereuse, étant donné celui à qui il avait affaire ; il avait tenu bon : « La glace a été rompue, écrivait-il le soir à Du Plessis-Mornay ; j'ai passé l'eau en me recommandant à Dieu. »

Sous un chef de la valeur d'Henri de Béarn les conditions de la lutte étaient différentes. Esprit net et résolu, le roi de Navarre décida qu'il fallait rassembler immédiatement tout ce qu'on aurait de troupes sous la main et marcher droit vers Paris. La noblesse, à laquelle il était après tout sympathique, par ses qualités brillantes, et qui maintenant le voyait aux côtés du roi légitime, arrivait. Les troupes protestantes avaient rallié : on se mit en marche ; Henri de Navarre mena vivement. On eut quelques succès dans de petites affaires, aucune résistance sérieuse. Le 24 juillet Pontoise était enlevé. Le 25, Sancy rejoignait amenant 16 000 soldats qu'il avait pu recruter en Allemagne et en Suisse. L'armée royale allait compter le chiffre imposant de 42 000 hommes. Le 29, le pont de Saint-Cloud fut occupé et les troupes s'étendirent de ce point à Vaugirard. L'espoir renaissait. Devant l'énergique allure des rois, la population parisienne troublée hésitait ; les politiques parlaient. Le 30, Mayenne fit arrêter 300 personnes afin de comprimer la réaction menaçante. Mais les tranchées étaient commencées ; le travail avançait ; Henri de Béarn avait décidé que le 2 août on tenterait l'assaut ; et il semblait que le succès

fût certain. Déjà Mayenne désespéré avait résolu de sortir de la ville et plutôt que de se laisser prendre et étouffer, voulait se jeter à rase campagne sur l'armée royale, lorsque le 1er août au matin une nouvelle se répandit subitement qui bouleversait les espérances des uns et les craintes des autres : Henri III venait d'être assassiné !

Au milieu des passions déchaînées et de l'effervescence d'une population furieuse, il s'était trouvé un individu à l'esprit fruste qui prenant au pied de la lettre les malédictions prodiguées au roi tyran, destructeur de la religion, avait pensé, à l'image des exemples similaires rapportés par l'Ancien Testament, accomplir un haut fait en débarrassant « l'Eglise de Dieu » du « monstre » qui voulait la ruiner. C'était un religieux dominicain, ou, comme on disait, un jacobin, âgé de vingt-huit ans. L'idée étant devenue fixe chez lui, il s'était cru Jéhu, Judith, désigné par la Providence pour le salut de son peuple. Arrêté par un dernier scrupule, il consulta des docteurs afin de leur demander, — la question, prétendait-il, lui avait été posée théoriquement par un tiers, — si on pouvait sans péché tuer Henri de Valois, et, dans le cas où on serait assommé sur le coup, aller au ciel. Les docteurs avaient répondu théologiquement que : le meurtrier qui avait en vue un intérêt personnel ou la satisfaction d'une vengeance, commettait un péché grave ; mais que s'il se proposait seulement le bien général et l'intérêt de la religion, son action était méritoire, « et qu'il n'y avait nul doute que mourant là-dessus, il ne fût sauvé et bienheureux ». Clément se prépara ; il jeûna, pria, communia. L'annonce de l'assaut le décida. Il obtint, après des difficultés, une lettre d'introduction pour l'entourage d'Henri III, d'un prisonnier royaliste détenu, le comte de Brienne. Le roi habitait à Saint-Cloud la maison de M. de Gondi, dite « la maison rouge », située sur la colline, un peu au-dessus du bourg, à gauche, du côté de Meudon. Clément se présenta aux avant-postes, se fit conduire à M. La Guesle, procureur général du Parlement, qui était à deux pas et lui demanda de le présenter au roi sous

prétexte de parler à Sa Majesté de certain complot qui se tramait à Paris afin de livrer au prince une des portes de la ville. La Guesle interrogea le religieux et comme, après tout, le fait pouvait être vrai, lui promit de le conduire au roi le lendemain matin.

Le lendemain 1er août, à sept heures, Clément était à la « maison rouge ». Il attendit une heure ; le roi se levait. L'entourage s'opposa à ce que le prince reçût ainsi un inconnu ; mais Henri III répondit que s'il refusait d'accueillir un prêtre et un religieux, cela ferait mauvais effet. A huit heures, le dominicain fut introduit : il portait dans sa grande manche blanche un méchant petit couteau ; le roi n'avait que son haut-de-chausses et une robe de chambre sur les épaules. Clément fit la révérence, présenta sa lettre à lire et pendant que le roi lisait, faisant semblant de chercher dans sa manche un autre papier, tira le couteau et d'un mouvement rapide, violent, le lui plongea dans le ventre. Henri III avait deviné ; il se baissa vivement pour parer le coup : il était trop tard. « Ah ! le méchant, il m'a tué ! s'écria-t-il ! Qu'on le tue ! » On se précipitait ; bousculé dans un coin de la pièce, Clément était transpercé de coups d'épée et expirait. Après une hémorragie abondante, Henri III fut porté sur son lit et pansé ; il souffrait peu. Les médecins lui dirent que ce ne serait rien ; mais le premier chirurgien Portail en sondant avait vu que l'intestin était perforé et jugé que le roi était perdu. Le soir, la plaie s'envenima, la fièvre parut, les douleurs se firent sentir très vives. Henri III comprit que c'était fini ; il fut calme et résigné. Il dit au roi de Navarre en l'embrassant : « Je meurs content en vous voyant auprès de moi. La couronne est vôtre. Je commande à tous les officiers de vous reconnaître pour leur roi après moi. » Henri de Navarre baisait la main du moribond, les yeux pleins de larmes ; les assistants, à genoux, promettaient ; le roi ajouta, parlant à Henri de Béarn : « Vous aurez beaucoup de traverses si vous ne vous résolvez à changer de religion : je vous y

exhorte. » A minuit, il perdit connaissance ; à trois heures du matin, il était mort.

Catherine de Médicis l'avait précédé dans la tombe. Impressionnée outre mesure par l'exécution des Guises, à Blois, elle avait eu à la suite une scène avec le cardinal de Bourbon dans laquelle celui-ci lui reprochant ce qui s'était passé s'était écrié : « Ah ! Madame, ce sont de vos tours ! vous nous faites tous mourir ! » Elle avait protesté avec véhémence, disant qu'elle n'y était pour rien ; puis elle avait dit : « Je n'en puis plus, il faut que je me mette au lit. » Elle ne s'était pas relevée ; atteinte de pneumonie, elle était morte le 5 janvier 1589, à l'âge de soixante-dix ans, au milieu de l'indifférence du public dont l'attention était ailleurs. « On n'en avoit fait pas plus de compte que d'une chèvre morte » et les Parisiens avaient déclaré que si on portait son corps à Saint-Denis ils le jetteraient « à la voirie ». Il ne restait plus aucun prince maintenant de toute cette famille royale si nombreuse, si brillante d'Henri II et la couronne revenait à un hérétique dont la France ne voulait pas !

Sources. Les textes cités aux deux chapitres précédents, plus : *Mémoires du duc de Nevers*, éd. Gomberville, 1665 ; *Mémoires d'État de Villeroy*, 1665 : *Mémoires de la Ligue*, 1758 ; Combes, *Lettres inédites de Henri de Guise, de Catherine de Médicis et de Henri de Navarre*, 1879 ; Henri IV, *Lettres missives*, éd. Berger de Xivrey, 1843 ; Sully, *Économies royales*, éd. Michaud et Poujoulat ; Du Plessis-Mornay, *Mémoires et correspondance*, 1824 ; Pierre de l'Estoile, *Mémoires-Journaux*, éd. G. Brunet, 1875 ; *Lettres de Busbecq, ambassadeur de l'empereur*, dans Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, t. X ; H. Davila, *Histoire des guerres civiles de France*, éd. Mallet, 1757 ; Loutchizky, *Documents inédits sur la Réforme et la Ligue*, 1875 ; Dubois, *La Ligue, documents relatifs à la Picardie*, 1859 ; *Documents historiques sur l'assassinat des duc et cardinal de Guise*, dans *Revue retrospective*, t. III et IV, 1834 ; Nicolas Poullain, *Journal*, dans Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, t. XI ; Diegerick et Müller, *Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas*, 1889.

Ouvrages. Ceux qui ont été indiqués au chapitre précédent, plus : Marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne en 1572*, 1867 ; M. W. Freer, *Henri III King of France, his court and times*, 1858 ; E. Frémy, *Henri III pénitent*, 1885 ; Comte de Baillon, *Histoire de Louise de Lorraine*, 1884 ; E. Charleville, *Les États généraux de 1576*, 1901 ; V. de Chalambert,

Histoire de la Ligue, 1854; H. de l'Épinois, *La Ligue et les papes*, 1886; F. Decrue, *Le parti des politiques au lendemain de la Saint-Barthélemy*, 1892; Robiquet, *Paris et la Ligue*, 1886; B. Zeller, *Le mouvement guisard en 1588*, 1889; A. Gérard, *La révolte et le siège de Paris* (dans *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1906); Baguenault de Puchesse, *Les négociations de Catherine de Médicis à Paris après la journée des barricades*, 1903; Richard, *Pierre d'Épinac, archevêque de Lyon*, 1901.

CHAPITRE VIII

LA PAIX INTÉRIEURE. — HENRI IV

Difficultés d'Henri IV (1589-1610) à se faire reconnaître roi. Levée du siège de Paris. Bataille d'Arques, 1589; nouvelle marche sur Paris, échec. Bataille d'Ivry, 1590. Nouveau siège infructueux de Paris. Henri IV s'empare de Chartres. A Paris violence de la faction démagogique des Seize. Exécution du président Brisson, 1591. Essais de négociations avec Henri IV. Mayenne convoque les Etats généraux, 1593. Philippe II cherche à faire nommer sa fille reine de France. Conférence avec Henri IV à Suresnes. Abjuration d'Henri IV, 1593; son sacre à Chartres, 1594; tout le monde traite avec lui. Paris est livré, 1594. Évanouissement de la Ligue. Henri IV chasse les Espagnols : combat de Fontaine-Française, 1595. Paix de Vervins, 1598. Les guerres finies, Henri IV met de l'ordre dans le royaume. Sully; les finances; les notables réunis à Rouen, 1596. Agriculture, commerce, travaux publics, colonisation. Paix religieuse, l'édit de Nantes, 1598. Annulation du premier mariage d'Henri IV qui épouse Marie de Médicis, 1600. L'affaire du maréchal de Biron, 1602. Peu de popularité d'Henri IV de son vivant. Son assassinat, 1610.

Ce fut un moment de singulier désarroi, le matin du 1er août 1589, dans la « maison rouge » de M. de Gondi à Saint-Cloud, lorsque la mort d'Henri III mit tout le monde en présence du fait inéluctable que la France avait un nouveau roi et que ce roi était protestant. Le sentiment qui domina dans l'entourage, en grande majorité catholique, du souverain fut celui de la colère. « Parmi les hurlemens, dit d'Aubigné, enfonçant leurs chapeaux ou les jetant par terre, fermant le poing, complotant, se touchant à la main, ils faisoient des vœux et des promesses desquelles on oyoit pour conclusion : plutôt mourir de mille morts ! » A peine

connaissaient-ils Henri IV. D'O, d'Entraigues, Châteauvieux, répétaient qu'ils aimeraient mieux se donner à n'importe qui. La nuit du 2, les personnages catholiques se réunirent afin d'examiner la situation. Quelques-uns, comme le duc de Longueville, le baron de Givry, M. de Rambouillet, furent d'avis qu'en présence du siège il fallait reconnaître le roi de Navarre, pousser l'attaque de Paris et venger Henri III. La majorité se récria : il était impossible de prendre comme roi un excommunié ; Henri de Béarn ne se convertirait jamais, ses atermoiements passés le prouvaient bien. Finalement, sur la proposition de d'Epernon, il fut convenu qu'une députation irait expliquer à Henri IV, que s'il voulait abjurer immédiatement, il serait proclamé sans tarder.

Le nouveau roi de France, homme de trente-cinq ans, de taille moyenne. sec, vigoureux, nerveux, intelligent comme pas un roi de France ne l'a été, de cette intelligence vive et souple qui voit immédiatement toutes les nuances des choses et décide promptement, avec cela spirituel, charmant, simple de manière et de tenue, et très bon soldat, avait un sentiment trop élevé de sa dignité personnelle et de celle de sa fonction pour accepter la mise en demeure qu'on lui signifiait. Il se rendait bien compte de l'état précaire de sa situation. L'armée, au milieu de laquelle il était, comptait à peine 2 000 huguenots, campés à Meudon, à l'écart, objet des risées du reste des troupes qui les appelaient par moquerie « des bandoliers » ; il avait chargé, dès la première minute, Biron d'aller faire prêter serment aux Suisses, étrangers, mercenaires, protestants, qui obéiraient; mais en dehors de ces deux groupes il n'avait rien. Quelques catholiques peut-être le suivraient ; le reste pourrait s'en aller ; il demeurerait roi sans royaume, général sans armée. Il était fier. Il tint tête fermement à la députation qui venait le sommer de se convertir. Il répondit avec une véhémence émue, que c'était lui mettre le couteau sur la gorge, lui imposer un geste qui le déshonorerait. Il promettait aux

catholiques toutes les garanties possibles et était prêt à s'éclairer au moyen d'un concile national ; par ailleurs, que ceux qui ne voulaient pas rester s'en allassent : « J'aurai parmi les catholiques, finissait-il noblement, ceux qui aiment la France et l'honneur ! »

Cette attitude résolue déconcerta les chefs catholiques. Ils se réunirent à nouveau. Mais que faire ? Quel roi prendre ? En somme les scrupules du prince étaient respectables. Sur quoi quelqu'un proposa de reconnaître provisoirement Henri IV, en lui donnant six mois pour se convertir ; le parti fut adopté. Henri IV accepta. Un arrangement signé le 4 août établit que le roi se ferait instruire, qu'il convoquerait un concile national dans les six mois et qu'en attendant rien ne serait changé à la situation respective des catholiques et des huguenots. Était-ce la solution ? Malheureusement, nombre de catholiques irréductibles refusèrent d'admettre la combinaison. Ils prirent leurs bagages et quittèrent l'armée : tel s'en alla avec tout le contingent qu'il commandait, 7 000 hommes. De leur côté, les protestants découragés par les engagements que venait de prendre Henri IV, se retirèrent. La Trémoïlle leva le camp en emmenant neuf bataillons. Ainsi l'armée royale se disloquait. Henri IV, qui par surcroît n'avait pas d'argent, incapable de continuer le siège, quitta les bords de la Seine et se replia vers la Normandie.

Dans le royaume, le pacte de Saint-Cloud fut diversement apprécié. Il n'y eut qu'une minorité pour l'accepter ; la masse demeura indécise, incertaine, troublée, ne voulant pas aller jusqu'à la Ligue et se refusant tout de même à subir un souverain hérétique. La Ligue reprit confiance. Ainsi il ne s'agissait plus maintenant de se défendre contre l'éventualité d'un roi réformé : l'avènement de l'hérétique était consommé : « Il se fit, dit Palma Cayet, quasi une seconde révolte. » Encore devait-on avoir un autre roi à mettre à la place. Mayenne sentant qu'il ne pouvait réclamer la couronne pour lui-même, résolut de s'en tenir aux décisions des États de Blois et de proclamer le cardinal de Bourbon

sous le nom de Charles X. Le cardinal de Bourbon était enfermé au château de Loches ; il se laissa faire ; il écrivait à Vergnètes : « Je suis embarqué et tout le monde ne sait pas pourquoi. Ils (les ligueurs) en veulent à la maison de Bourbon. Tandis que je suis avec eux, c'est toujours Bourbon qu'ils reconnaissent. Le roi de Navarre, mon neveu, cependant, fera fortune ; ce que je fais n'est que pour la conservation du droit de mon neveu. » Le cardinal était un sage. Notification fut faite de l'avènement de Charles X à toutes les villes de France et Mayenne prit le titre de lieutenant général du royaume.

Fort de son droit, très pénétré de ses devoirs, non par ambition personnelle, mais par une conviction très forte et très belle de ce qu'il devait à la France. Henri IV comprit qu'il avait à conquérir son royaume pas à pas : il s'y décida. Il disposait de 10 000 hommes ; il marcha sur Rouen ; la prise de cette grosse ville eût été d'un effet considérable. Mayenne accourut de Paris pour lui faire lever le siège avec une armée plus puissante. Ne pouvant l'attendre dans une situation trop défectueuse, Henri IV recula vers Dieppe. Il se montrait partout affable et cordial. « Point de cérémonie, mes enfants, disait-il en entrant à Dieppe, mais vos amitiés, bon pain, bon vin, bon visage d'hôte, voilà ce qu'il me faut ! » Il se retrancha solidement à Arques, où Mayenne, avec 33 000 hommes, vint l'attaquer. Douze jours durant, l'armée ligueuse tenta de forcer les lignes royales malgré les canons d'Arques et de Dieppe. Enfin, le 21 septembre 1589, elle crut réussir, fit une trouée dans les tranchées, passa, mais Henri IV rassemblant ses soldats les lança d'une manière si vigoureuse que les assaillants durent lâcher prise après avoir perdu beaucoup de monde. Mayenne tenta de tourner la position, échoua, puis dégoûté, quitta la partie et s'en alla.

Ce succès d'Arques fut pour Henri IV du plus excellent effet. Des partisans lui arrivèrent. Longueville le rejoignit avec des troupes. Il accueillit chacun d'une bonne grâce

souriante, aimable. En peu de temps il comptait autour de lui avec surprise près de 23 000 hommes, très mal équipés, il est vrai, déguenillés, mais assez bien en main et venant au succès. Peu de généraux français ont été avant Henri IV plus nets et plus décisifs. Il résolut immédiatement de marcher sur Paris, « le noir de la cible », disait-il. Il savait bien et il comprenait que tenant Paris il aurait le reste. Le 1er novembre, il tenta l'assaut de la ville en trois endroits différents sur la rive gauche, notamment à la porte de Nesle. Malheureusement pour lui, les ligueurs qui se gardaient bien le repoussèrent. L'annonce de l'arrivée de Mayenne accourant lui fit lâcher pied et Henri IV, ne voulant pas se trouver entre deux feux, recula, gagna Tours, mais toujours attiré par la « cible », repartait bientôt, occupant Le Mans, Alençon, Falaise, Honfleur, tournant autour de Paris. Il allait gaiement, plein d'entrain, plaisant à ses soldats par ses qualités brillantes si françaises. Il se disait : « Roi sans royaume, soldat sans argent, mari sans femme » (depuis longtemps, par incompatibilité d'humeur et infidélité réciproque, Henri IV et Marguerite de Valois s'étaient séparés) ; il mandait, de cette langue preste et alerte qui fait de lui un de nos bons écrivains : « Fervaques, à cheval, je veux voir à ce coup-ci de quel poil sont les oisons de Normandie : venez droit à Alençon. » On le suivait. Pendant ce temps, la situation de ses ennemis se compliquait.

A Paris, Mayenne était loin de voir ses affaires réussir. La tyrannie de la faction des Seize s'accentuait. Exaspérée d'une démagogie humiliante, la noblesse avait pris le parti de s'abstenir, instinctivement attirée d'ailleurs par une secrète sympathie pour le gentilhomme soldat qu'était Henri IV. A défaut de l'épée des nobles il fallait bien, pour Mayenne, chercher des troupes là où il y en avait, c'est-à-dire à l'étranger. Or, l'étranger capable d'en fournir, était l'Espagne. Le roi d'Espagne surveillait toujours les événements de France. Ayant conçu l'idée étrange non pas seulement

de profiter des désordres du royaume pour mettre la main sur quelque territoire, mais même de s'emparer de la France et d'en faire une province de son vaste empire, il avait chargé son ambassadeur, Mendoza, de proposer à Mayenne les soldats et les écus qu'il voudrait, à condition que, par traité, il reconnût Philippe II « protecteur de l'État et de la religion du royaume de France » ; c'était le premier pas. Mayenne, qui avait un besoin extrême de secours, demeurait perplexe. Villeroy le dissuada. Ancien ministre d'Henri III, entré à dix-huit ans dans les affaires au temps de Catherine de Médicis, arrivé assez vite au poste de secrétaire d'État, M. de Villeroy avait été remercié par Henri III la veille de l'assassinat des Guises et était venu rejoindre les ligueurs; c'était un homme de grande expérience, très calme, pondéré, esprit clair, doué de dextérité, de beaucoup de bon sens et de jugement. Il sera plus tard ministre de Henri IV, de Louis XIII et mourra à soixante-quatorze ans, après avoir servi, pendant cinquante-six ans, cinq rois successifs. Sa pensée secrète était d'arriver à ménager une entente finale entre Henri IV et la Ligue, entente dont il serait l'artisan. Il s'éleva vivement contre les prétentions de l'Espagne : « c'était même honteux, disait-il, d'écouter de pareilles propositions qui ne tendaient qu'à usurper l'État et le dissiper »; l'opinion ne les accepterait jamais; elles annihileraient Mayenne. Mayenne déclina les offres. Mais alors il restait sans forces. On annonçait que, mis en goût par l'impuissance de la France, les étrangers se disposaient à envahir le territoire, que le duc de Lorraine parlait d'occuper les Trois-Évêchés, le duc de Savoie, la Provence et le Dauphiné. Tout se gâtait. Dans son trouble, Mayenne put enfin trouver une aide, celle du pape. Sixte-Quint avait envoyé à Paris un légat extraordinaire, Caietano, afin d'étudier la situation, et Caietano s'était prononcé en faveur de la Ligue, déclarant que l'idée de reconnaître Henri IV, hérétique et excommunié, n'était pas un instant discutable. Au nom du pape, il proclama

qu'aucun concile national ne devrait se réunir pour la conversion du roi de Navarre, le roi de Navarre n'ayant pas besoin d'un concile pour se convertir, et il donna de l'argent à Mayenne. Fort de cet appui moral et aidé de ce subside, Mayenne sortit de Paris et marcha vers Henri IV afin de le réduire par la force.

Henri IV s'était replié du côté de Dreux qu'il assiégeait. Il avait à ce moment 11 000 hommes dont 3 000 cavaliers; l'armée ligueuse comptait 16 000 soldats. A l'approche de cette masse plus forte que la sienne, le roi délogea de Dreux et descendit la vallée de l'Eure. Mayenne le suivait avec circonspection. Alors, brusquement, Henri IV décida d'attaquer son adversaire. Il rangea son armée dans la plaine d'Ivry, le 14 mars 1590 : six canons au centre entourés de cavalerie, les compagnies d'infanterie aux ailes; il galopait sur le front des troupes, misérablement vêtues, « armées à crin »; sa salade — son casque — ornée, dit du Bartas, « d'un horrible panache », répétant le mot fameux : « Ralliez-vous à mon panache blanc, vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire. » Mayenne n'aurait pas voulu se battre; il dut accepter la rencontre. Après quelques coups de canon, sa cavalerie s'ébranla; mais le départ fut défectueux, les cavaliers trop pressés se bousculèrent, il y eut du désordre : le roi de Navarre en profita pour charger à fond, et entraînée par son vigoureux élan, sa cavalerie culbuta la ligne ennemie. Henri IV se battait comme un simple troupier, bravement, héroïquement; électrisés par cet exemple, les siens suivaient, criant : « Vive le roi »! La cavalerie abattue, on se jeta sur l'infanterie ; des contingents suisses de la Ligue mirent bas les armes, et Mayenne, voyant que la partie était perdue, s'enfuyait, laissant 6 000 hommes et 80 drapeaux. « Dieu a montré, écrivait le soir Henri IV, qu'il aime mieux le bon droit que la force. » Il invita à dîner au château de Rosny tous les chefs de l'armée victorieuse.

L'adversaire battu et, toujours fidèle à son objectif

unique. Henri IV se dirigea sur Paris. Malheureusement les chemins impraticables rendaient la marche de ses troupes lente ; l'absence d'argent l'obligea de rester quinze jours à Mantes afin de refaire ses forces ; ce ne fut qu'en avril qu'il put commencer l'investissement de Paris, en occupant Charenton, les Buttes-Chaumont, Montmartre. Mayenne était parti pour la Picardie afin de reconstituer une armée, laissant à Paris son frère, le duc de Nemours, jeune homme de vingt-deux ans. Ce jeune homme était très actif et intelligent. Il profita des quinze jours de répit que l'attente de Henri IV à Mantes lui donna pour se préparer au siège. La ville était mal en point, sans munitions, sans provisions, avec des remparts délabrés et une seule pièce de canon montée, le reste ayant été enlevé pour servir de canons de campagne. Il fit venir des vivres, rempara les murs, obligea tout le monde, ouvriers et bourgeois, à travailler, et se trouva prêt à subir le choc. Les milices organisées fournissaient, disait-on, 50 000 hommes. Henri n'avait pas plus de 13 000 hommes. Ne voulant pas tenter une prise de vive force, il essaya d'affamer la place. Toutes les issues furent surveillées, les chemins occupés. On ne laissa passer ni une charrette sur les routes, ni un bateau sur la Seine. Avec le temps, croyait-on, le succès était assuré. Le 9 mai arriva la nouvelle de la mort du cardinal de Bourbon. Mayenne fit dire que l'événement n'avait aucune importance et qu'il demeurait lieutenant général du royaume : les États généraux décideraient la question du successeur. A Paris les assiégés tenaient bon. Pour maintenir leur courage on faisait de grandes processions. Il y en eut une solennelle le 14 mai, à laquelle assistèrent le légat, trois évêques, tout le clergé, les autorités ; on portait des reliques ; une autre fut plus extraordinaire encore, ce fut celle où l'on vit 1 300 prêtres, moines, religieux, écoliers affublés de cuirasses, coiffés de casques et portant des arquebuses sur l'épaule défiler dans les rues. La haute bourgeoisie favorable à Henri IV devait plus tard se moquer de ces démonstrations.

Mais les jours s'écoulant, les vivres commencèrent à se faire rares ; ils enchérirent. Les gens aisés vendirent leur argenterie. Afin d'éviter des reproches, le légat donna 50 000 écus pour nourrir les pauvres, toute sa vaisselle ; il laissa engager l'argenterie des églises. L'ambassadeur Mendoza parla d'avancer 120 écus par jour. Princes, communautés, gens importants souscrivirent afin de venir en aide aux malheureux. On voyait dans les rues « de grandes chaudières de bouillie » avec laquelle on nourrissait les gueux. Que faisait donc Mayenne ? Que ne venait-il au secours de la ville ? Mayenne découragé, essayait en vain de rassembler des troupes en Picardie, où il avait pu à peine trouver 3 à 4 000 hommes. Il suppliait l'Espagne de l'aider. Mais l'Espagne le prenant maintenant de haut, réclamait de Mayenne qu'il livrât au préalable des places de la Picardie. Mayenne ne voulait pas. Il s'adressa au gouverneur des Pays-Bas, Alexandre Farnèse, duc de Parme, homme moins dur et moins intéressé. Le duc objecta d'abord qu'il n'avait pas achevé sa conquête des Pays-Bas ; néanmoins il consentit à envoyer un contingent de troupes. Par défiance, Mayenne s'empressa de mettre des garnisons dans les villes picardes dont les portes furent tenues soigneusement fermées. Parme du reste parlait de venir lui-même en France.

Avec le contingent espagnol, Mayenne s'avança vers Paris. Henri IV marcha à sa rencontre accompagné de quelques détachements. Un peu effrayé, Mayenne se réfugia derrière les murs de Laon : le roi de France l'y laissant revint sur la ville assiégée. Il était plus confiant que jamais. De toutes parts les recrues lui arrivaient nombreuses, importantes, saluant en lui le roi de demain, venant à la victoire, Châtillon, la Trémoïlle, Conti, le duc de Nevers, et leur suite. Il tenait maintenant 23 000 hommes. Le 7 juillet 1590, il prit Saint-Denis ; le 24, il tenta un assaut général de Paris dans la nuit, vers deux heures du matin, assaut qui n'aboutit pas, mais eut pour effet de resserrer le blocus. A mesure, dans la ville, les vivres devenaient de plus en plus introuvables ; la famine

sévissait ; on mangeait les chiens, les chats et les rats après avoir absorbé des bouillies d'avoine. Le beurre valait 3 écus la livre au lieu de 5 sous, les œufs 12 sous pièce, quand on en rencontrait. En trois mois, 1 300 personnes périrent d'inanition. On en vint à voir dans les ruisseaux des misérables ronger des restes crus et des tripes d'animaux : on parla de cas d'anthropophagie. Ému de pitié au récit de ces horreurs, Henri IV, dit-on, laissa vendre des aliments à quelques personnages de haut parage et toléra la sortie de pauvres gens. Cependant l'opinion parisienne devant ces souffrances commençait à s'exaspérer. Des individus s'attroupant réclamaient « du pain ou la paix ». Il y eut des manifestations violentes et une pression si vive que le duc de Nemours effrayé dut demander à l'évêque de Paris d'aller s'entretenir avec Henri IV afin de voir ce qu'exigerait le roi de France. Le roi de France demandait la soumission pure et simple, mais trop pitoyable, accordait un répit de huit jours pendant lesquels femmes et enfants pourraient sortir de Paris. Cette concession le perdit. Pendant ce temps le duc de Parme en effet venait joindre Mayenne à Meaux avec 13 000 hommes le 23 août. Mis au courant, le duc de Nemours prenait ses précautions afin de tenir bon et l'armée ligueuse forte cette fois de 23 000 soldats dont un tiers français et le reste étranger, disciplinée, bien armée, bien équipée, suivie de 1 500 chariots de vivres, s'ébranlait dans la direction de la place à délivrer. La lutte était impossible pour Henri IV, pris entre deux feux, son monde fatigué, la noblesse soucieuse de revoir ses foyers, lui-même toujours près de ses pièces, vivant d'emprunts : il leva le siège, congédia les volontaires et se borna à répartir ses compagnies d'infanterie ou de cavalerie dans les garnisons des environs de Paris à l'abri de bonnes murailles, tout au moins pour contenir dans ses limites le domaine des ligueurs.

C'était un gros échec. Le légat chanta un solennel *Te Deum* d'action de grâces. Mayenne se félicita. Sa joie n'allait pas être de longue durée. La levée du siège effectuée, le

duc de Parme dit que n'étant venu que pour cette opération, il regagnait les Pays-Bas et il s'en alla. Pendant ce temps, loin de perdre courage, l'énergique Henri IV reprenait plus vivement que jamais sa campagne. Son plan était de harceler Paris, en s'appuyant sur les garnisons qui lui appartenaient, de manière à préparer un nouvel investissement et de nouveau à affamer la ville. Il tournerait ainsi, « comme un oiseau de proie », coupant les routes, arrêtant les vivres. Il renforça ses garnisons, emprunta en Italie, pria tous ses partisans de le joindre, et il alla assiéger Chartres qu'il prit après un siège d'un mois. Inquiet Mayenne implora et obtint de l'Espagne un secours de 4 000 soldats.

Plus que jamais Henri IV se rendait compte qu'il n'aurait son royaume qu'à condition de s'en emparer de force. « Dieu et mon droit », répétait-il, c'était sa devise, il y avait foi. En vain Rome s'acharnait-elle contre lui. Au pape Sixte-Quint avait succédé Grégoire XIV qui, par un bref de février 1591, avait mandé à son légat Philippe Sega, successeur de Caietano, qu'il interdisait aux évêques français de reconnaître Henri IV et sommait les catholiques partisans du prince de retirer leur adhésion à sa cause sous peine d'excommunication. Le coup était dur. L'entourage catholique avait pressé le roi de France de se décider à l'abjuration; la famille entière s'était associée à la même prière, Vendôme, Soissons, remontrant qu'il allait faire perdre la couronne aux Bourbons; les politiques avaient joint leurs instances, au nom de la raison, du bon sens, de la prudence; Henri IV irrité avait résisté, ordonnant aux siens de se taire, protestant vivement contre l'intrusion du Saint-Siège dans des questions politiques qui ne le regardaient pas, faisant protester par les parlements royalistes, fidèles aux anciennes traditions gallicanes, voire même par une petite assemblée de neuf archevêques ou évêques. Le clergé de France très troublé demeurait divisé et incertain.

Un nouveau légat envoyé à Paris, Landriano, conseilla à Mayenne pour en finir d'assembler des États généraux et

de faire élire un roi. Mais la question n'était pas mûre. On se défiait beaucoup de l'Espagne et de ses visées ambitieuses : les élections dans un royaume aussi divisé n'étaient pas faciles, ni les voyages à Paris des députés praticables ; tous les conseillers de Mayenne, Villeroy, Jeannin lui dirent de répondre évasivement ; il déclina. Il ne savait que faire.

Les Seize attribuèrent alors les atermoiements de cette attitude irrésolue à l'influence grandissante du parti modéré, et ce fut une poussée de colère contre les politiques. Les plus ardents réclamèrent impérieusement des mesures contre les modérés afin d'assurer le salut de la cause : on demanda des expulsions, des arrestations, même des résolutions rigoureuses et des listes de suspects coururent, dénommées papiers rouges, contenant des noms avec des lettres à côté : P, D ou C, (pendu, dagué ou chassé). Parmi les plus menacés se trouvaient les gens du parlement, hommes de justice calmes et rassis, qu'indignaient les fureurs démagogiques d'exaltés, en général de bas étage, grossiers, brutaux, prétendant être les maîtres de Paris et faire la loi à tout le monde. Un incident amena l'éclat imminent. Le procureur du roi à l'Hôtel de Ville, Brigard, fut surpris envoyant à Saint-Denis, en camp ennemi, une lettre, d'ailleurs énigmatique, où l'on crut voir la preuve de sa trahison. Il fut saisi ; les partis avancés réclamèrent sa mise en jugement ; mais le parlement, ne trouvant pas que la prévention fût établie, le renvoya absous. L'indignation des violents fut inexprimable. On en voulait surtout au président Brisson, homme d'ailleurs un peu faible, trop complaisant et victime de ses incertitudes : « Je sens que je me noie, disait-il, et voudrois m'en tirer, ou gagner quelque bord, mais je ne le puis et suis entraîné par le fort de l'eau. » Le 15 novembre 1591, pendant qu'il se rendait au parlement, il fut arrêté par une bande d'énergumènes ainsi que les conseillers Tardif et Larcher ; conduit aux prisons du Petit Châtelet, traduit devant une manière de commission judiciaire présidée par un des Seize et, après un semblant de jugement, pendu,

en compagnie des deux conseillers, à la poutre d'une des chambres du Châtelet. Ces exécutions sommaires produisirent une impression très vive. Le parlement déclara qu'il cessait de rendre la justice et Mayenne qui était à ce moment absent de Paris fut supplié de revenir afin d'arrêter les fureurs sanglantes d'une oligarchie intolérable. Mayenne accourut avec 3 000 cavaliers, fit saisir en effet quatorze meneurs parmi lesquels étaient les auteurs de l'exécution des magistrats, en fit pendre quatre aux solives de la grande salle des gardes du Louvre, écroua le reste ; les complices s'enfuirent. D'un coup énergique il avait châtié l'excès commis, mais la situation ne s'éclaircissait pas davantage : il demeurait toujours irrésolu entre les violents et les politiques, ne pouvant, n'osant, ou ne voulant pas dire nettement ce qu'il désirait.

Henri IV allait toujours, galopant, ferraillant : « Je fais bien du chemin, écrivait-il, et vais comme Dieu me conduit, car je ne sais pas ce que je dois faire au bout ». Il eut l'idée de tâcher de s'emparer de Rouen que défendait le ligueur Villars-Brancas. Le 11 novembre 1591, son lieutenant Biron commença l'investissement. Une fois de plus Mayenne fit appel au duc de Parme qui consentit à venir avec 25 000 hommes. La saison était mauvaise, il pleuvait, neigeait, les terres étaient défoncées. Les deux armées escarmouchèrent l'une contre l'autre, celle du roi de France à l'abri derrière des tranchées; rien ne se décida. Au bout de quelque temps les deux adversaires s'en allaient chacun de leur côté, Farnèse chez lui ; Henri IV, dont l'armée composée moitié de huguenots, moitié de catholiques toujours en dispute ensemble, était fatiguée et mourait de faim, renvoya son monde, se bornant à harceler les Espagnols en retraite avec quelques fidèles intrépides. La campagne était nulle, les affaires n'avaient pas fait un pas.

Dans cette incertitude générale, Villeroy estima qu'on pourrait peut-être s'acheminer vers une solution, d'une part en négociant avec Henri IV et d'autre part en convoquant les

États généraux. Si enfin le roi de Navarre pouvait comprendre que sa conversion était la seule issue possible du conflit ! Mayenne le laissa faire. Villeroy vit Du Plessis-Mornay et Henri IV; il insista, il pressa; la Ligue allait se trouver aux prises avec des prétentions espagnoles inacceptables, expliquait-il ; il fallait choisir. Chaque jour Henri IV était assiégé d'observations analogues de la part de ses partisans catholiques; quelques protestants comme son fidèle Rosny, celui qui sera plus tard le duc de Sully, finissaient par avouer qu'en effet il n'y avait pas moyen de sortir des difficultés autrement que par l'abjuration. Henri IV décida d'envoyer à Rome le marquis de Pisani et le cardinal de Gondi afin de s'entretenir avec le pape. Était-il ébranlé ?

A Paris, le bruit des démarches de Villeroy produisit une assez forte agitation dont le résultat fut l'affermissement des idées modérées. L'opinion allait insensiblement à ce qu'elle pressentait la solution inévitable. Puis l'arrivée des troupes espagnoles, de l'étranger, avait indisposé le public. Les politiques, à la tête desquels figurait un certain d'Aubray, ancien prévôt des marchands, s'enhardissaient ; ils mirent la main sur la milice parisienne dont 13 colonels sur 16 se trouvèrent être des leurs, ainsi que des quarteniers et nombre de capitaines. Il proposèrent d'adresser une « semonce » au roi Henri pour lui demander de se convertir : on les appela des « semonneux » ; après avoir été un instant débordé par les violents, Mayenne était maintenant débordé par les modérés, tellement il tenait peu la situation. La vérité était qu'au fond il désirait la couronne, mais que pris entre les ambitions espagnoles dangereuses, les violents, les politiques les partisans d'Henri IV, et sentant que sa candidature n'était pas même présentable, il ne savait que décider pour ménager ses intérêts. Dans le doute il résolut de convoquer les États généraux. Ceux-ci, peut-être, contiendraient à la fois les semonneux et les violents, puis on verrait. De Rome la nouvelle arrivait que le pape avait refusé de recevoir les envoyés du roi de Navarre.

Les États généraux convoqués à Paris se réunirent le 26 janvier 1593. Ils étaient bien peu « généraux ». Nombre de provinces avaient refusé d'envoyer des députés, beaucoup de ceux-ci n'avaient pu arriver à Paris par suite des dangers de la route ; ils étaient à peine 128 : 49 ecclésiastiques, 24 nobles, 55 membres du Tiers-État, lorsque les États de Blois avaient compté 505 députés ; c'était une ombre d'États. La *Satyre Menippée* les a couverts de ridicule ; ils valent mieux que la réputation qu'ils ont laissée ; dans des circonstances particulièrement difficiles ils ont su faire preuve de jugement, de modération, de dignité et d'esprit national.

Mayenne présida la séance d'ouverture au Louvre sous un dais royal de drap d'or comme s'il voulait préparer les esprits à son élection, et expliqua que les États étaient réunis afin de nommer un roi de France catholique. Le malheur voulait que personne n'envisageât sérieusement sa candidature, ce qui gênait Mayenne dont le discours fut trouvé vague et sans caractère. A une tribune avait pris place l'envoyé du roi d'Espagne ; le légat pontifical assistait aussi aux séances. La proposition fut d'abord faite d'entamer des négociations avec Henri IV afin d'examiner la situation. Le légat prit la parole et s'opposa à ces conférences. Les États agacés de cette intervention, votèrent les conférences. Ils devaient finir par refuser même de discuter devant l'envoyé du pape. Le sentiment qui obsédait tout le monde était l'appréhension de l'Espagne. On avait besoin d'elle, de son argent, de ses soldats. Elle envoyait encore 5 000 hommes commandés par le comte de Mansfeld ; mais ses prétentions étaient déconcertantes. Dès après la bataille d'Ivry on avait appris que Philippe II rêvait tout uniment d'être élu roi de France : la France serait devenue une province de son empire ; les avantages eussent été du reste appréciables : libertés municipales, convocations régulières des États généraux qui eussent légiféré, voté les impôts ; nominations exclusives de Français dans les places et fonctions, en somme une autonomie large et intelligente. Beau-

coup de Français avaient admis cette combinaison et des comités s'étaient formés afin de défendre l'idée, en y ajoutant en retour le libre commerce avec les colonies espagnoles. Mais après réflexion Philippe II avait renoncé à son projet. Il s'était rejeté vers un autre. Ayant épousé lui-même une sœur des trois derniers Valois, il estimait que sa fille Isabelle-Claire-Eugénie, pouvait, à titre de descendante de Henri II, réclamer le trône de France vacant. Il y avait bien le préjugé de la loi salique, cette fameuse loi salique dont tout le monde parlait, mais dont personne n'avait jamais pu citer le texte concernant la succession royale, — texte en effet qui n'existait pas. On l'écarterait. C'était cette candidature que les États s'attendaient à voir produire devant eux dans des conditions politiques des plus embarrassantes. Un ambassadeur extraordinaire arriva d'Espagne afin de suivre l'affaire, le duc de Feria. Mayenne alla causer avec lui à Soissons, renouvelant toujours ses demandes de troupes. Feria fut assez sec, offrant à son interlocuteur, s'il acceptait d'entrer dans les idées du roi d'Espagne, la lieutenance générale du royaume avec les gouvernements de Bourgogne et de Picardie ; Mayenne éluda, déclarant qu'il s'en remettait aux États ; l'ambassadeur riposta avec vivacité ; la discussion fut âpre et Mayenne osa lui dire que les Français n'entendaient pas être traités comme des Indiens.

Feria vint à Paris, se rendit dans l'assemblée des États où on le reçut officiellement le 2 avril 1593 et prononça un grand discours dans lequel il rappela tout ce qu'avait fait et faisait encore le roi d'Espagne au profit de la cause catholique ; il se borna à conclure qu'il était temps que les États élussent un roi. Mais l'attention des États était à ce moment attirée par les conférences avec Henri IV dont le principe avait été adopté. Ces conférences se tenaient à Suresnes : du côté de la Ligue figuraient Villeroy, Jeannin et l'archevêque de Lyon d'Épinac ; du côté des royalistes de Thou, Schomberg et l'archevêque de Bourges Regnault de Beaune. Elles s'annonçaient dans des conditions excellentes.

La veille de leur ouverture, Henri IV causant avec le surintendant d'O et l'archevêque de Bourges, avait fini par leur avouer qu'évidemment il voyait bien qu'on ne sortirait jamais de la situation dans laquelle on se débattait à moins qu'il ne se fît catholique. Le grand mot était prononcé. Si la Ligue, pensait Henri IV, nommait un roi quelconque, il faudrait recommencer avec celui-ci une lutte interminable ; décidément il était bien certain que la France ne voulait à aucun prix de roi protestant ; mieux valait peut-être céder. Ces confidences qui furent rapportées à Suresnes facilitaient singulièrement la tâche des négociateurs. Ils commencèrent par décider une suspension d'armes de dix jours, qui fut accueillie à Paris avec une allégresse extrême, comme l'annonce d'une paix possible et prochaine. Les violents furent désemparés. Que ferez-vous si le roi de Navarre se convertit ? leur demandait-on. Ils répondirent qu'ils attendraient la décision de Rome. Mais l'éventualité de l'abjuration les déconcertait.

Nul ne fut plus embarrassé que Mayenne dont la cause personnelle s'embrouillait ainsi davantage. Il demeura énigmatique. « Chacun, écrivait l'Estoile, est empêché pour découvrir le personnage que joue le duc de Mayenne auquel personne ne connaît rien. » Il se borna à dire qu'il resterait sur le terrain de la défense des intérêts catholiques, ce qui était vague. Quant aux Espagnols, moitié impudence, moitié inconscience, ils réclamèrent l'élection d'un roi de France et enfin, officiellement, posèrent la candidature de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie. « L'apostume, s'écria-t-on, de l'ambition du roi d'Espagne est donc crevée ! » On objecta vivement la loi salique. Le parlement protesta au nom des lois fondamentales du royaume. Les ambassadeurs firent des mémoires écrits pour répondre aux objections et un de leurs théologiens vint expliquer aux États que rien ne s'opposait à l'élection demandée. Les États gardèrent le silence. Alors hardiment l'ambassadeur espagnol demanda qu'on procédât à l'élection de l'infante Isabelle comme reine

propriétaire du royaume et il osa ajouter que d'ailleurs la princesse comptait épouser un archiduc d'Autriche, l'archiduc Ernest, lequel ne savait peut-être pas le français, mais certainement l'apprendrait. A une telle proposition les États répondirent par un refus : le projet présenté était contraire « aux lois et ordres de France ». Mayenne émit l'avis qu'on élût un prince français qui épouserait l'Infante : l'idée parut rencontrer une certaine faveur et les délégués du roi d'Espagne dirent qu'ils acceptaient à condition que tout de même Isabelle fût reconnue reine propriétaire et que Philippe II choisît le mari de sa fille, ce à quoi les États ripostèrent qu'ils entendaient connaître d'avance le mari en question. Visiblement les États cherchaient à gagner du temps en attendant la solution des conférences de Suresnes.

L'opinion publique se retournait insensiblement vers Henri IV et réclamait la paix. Des pétitions se signaient. Villeroy quittait délibérément la Ligue et passait au roi de France suivi de beaucoup d'autres, tous gracieusement accueillis par Henri IV. Le parlement multipliait les arrêts contre les demandes espagnoles comme contraires au droit public et le président Le Maistre soutenait que les États n'étant pas en nombre n'étaient pas qualifiés pour changer les lois fondamentales du royaume. Les États se décidèrent à répondre aux Espagnols que, tout bien réfléchi, ils ne jugeaient pas le moment favorable, et qu'ils ne pouvaient procéder à l'élection d'un roi que d'ailleurs la Ligue ne serait pas en état de défendre. Alors se repliant au fur et à mesure, les ambassadeurs de Philippe II annoncèrent qu'ils acceptaient la candidature du duc de Guise et proposèrent de marier ce prince avec l'Infante. Mais le duc de Guise ne se souciait pas d'accepter un rôle qu'il ne pourrait pas soutenir : il déclina. Aux demandes de soldats et d'argent que tout le monde adressait aux Espagnols ceux-ci répondaient évasivement ; on leur reprochait de se dérober, en réalité de ne rien pouvoir donner. « Il n'est personne, écrivait Mendoza en Espagne, qui ne nous

jette à la figure que nous manquons de tout. » Mayenne en profita pour notifier que dans ces conditions il allait faire une trêve avec Henri IV.

La conversion du roi de France annoncée était attendue et escomptée partout : elle avançait. En juillet 1593, Henri IV eut une conférence à Saint-Denis avec des évêques, et voulut discuter les points de religion qui le préoccupaient : cette conférence dura cinq heures, elle fut vive. Les théologiens durent passer condamnation sur quelques points où ils ne pouvaient convaincre Henri IV, le purgatoire par exemple, le culte des saints, que le prince traitait de « badineries », l'autorité du pape. Il parut céder sans beaucoup croire à ce qu'on lui disait. « Vous ne me contentez pas bien, répétait-il, et ne me satisfaites pas comme je désirerais. Je mets aujourd'hui mon âme entre vos mains ; je vous prie, prenez-y garde, car là où vous me faites entrer je n'en sortirai que par la mort ; de cela, je vous le jure et proteste ; » et il pleurait. Il était sincère quoique pas très convaincu. En France, les protestants doutant encore priaient et jeûnaient « afin qu'il plût à Dieu donner constance à notre roi ». On lui fit signer une formule d'abjuration. Il écrivait le 23 juillet à son amie Gabrielle d'Estrées ce mot moitié léger, moitié soucieux : « Ce sera dimanche que je ferai le saut périlleux. » Il s'exécutait non par ambition personnelle, mais pour le bien de l'État. L'abjuration solennelle eut lieu le 25 juillet à Saint-Denis, sous le grand portail de l'église abbatiale au milieu d'un concours énorme de curieux. Henri IV était tout habillé de blanc, entouré de princes, de seigneurs, d'officiers de la couronne, des gardes, tambours battants. Sur un fauteuil de damas blanc l'attendait l'archevêque de Bourges, environné d'une dizaine d'évêques et des moines du monastère : « Qui êtes-vous ? fit le prélat. — Je suis le roi. — Que demandez-vous ? — Être reçu au giron de l'Église. — Le voulez-vous ? — Oui, je le veux et le désire. » Henri IV se mettant à genoux lut sa profession de foi. « Je

proteste et jure devant la face de Dieu tout-puissant, de vivre et mourir en la religion catholique. » On le conduisit au chœur tandis que la foule grouillante criait « Vive le roi ! » Il se confessa, entendit la grand'messe, et assista à un *Te Deum*. L'abjuration était consommée.

A Paris, les prédicateurs furieux déclarèrent qu'elle était nulle et le légat affirma que les prélats de Saint-Denis n'avaient pas pu lever une excommunication pontificale. Dans toute la France des *Te Deum* furent chantés avec allégresse. A grands pas l'opinion allait vers le nouveau roi. Mayenne signa une trêve de trois mois et ajourna à trois mois les États généraux, tout en répétant que rien n'était décidé tant que le pape ne s'était pas prononcé. Un peu surpris, les Espagnols attendaient et se réservaient. Il fallut résoudre Rome à céder. Henri IV expédia au pape Clément VIII le duc de Nevers avec quelques prélats pour discuter. Clément VIII les reçut froidement, en audience particulière et non comme des ambassadeurs, multiplia les difficultés, dit qu'Henri IV n'offrait aucune garantie, que le Saint-Siège ne voulait pas se séparer de l'Espagne, que les catholiques de la Ligue valaient mieux que les autres. En vain les envoyés firent valoir que le roi avait pour lui les deux tiers de son royaume, les parlements, qu'il était seul roi légitime : Clément VIII ne répondit pas.

La trêve de trois mois expirée, Mayenne ne sut que faire. Il n'avait ni argent, ni armée, et l'impuissance croissante de la Ligue ne faisait plus de doute. Les chefs s'en rendant compte et voyant que l'affaire était finie, se dégageaient individuellement, reconnaissant Henri IV chacun de leur côté et tâchant de tirer le meilleur parti possible d'une situation compromise : ils négociaient. Le moins que demandèrent les gouverneurs de provinces ou de villes fut de conserver leurs gouvernements : sceptique et souriant Henri IV accepta sans difficulté. « Je ne demande qu'à ravoir mon royaume qui m'appartient, disait-il, ceux qui m'y aideront, je les reconnaîtrai pour mes serviteurs. »

Vitry, gouverneur de Meaux, traita le 24 décembre ; La Châtre, gouverneur d'Orléans et de Bourges, suivit ; les parlements encore ligueurs imitèrent l'exemple et se prononcèrent ; les villes mêmes ne voulurent pas rester en arrière et les habitants de Lyon se soulevant contre leur gouverneur ligueur, le duc de Nemours, firent des barricades, chassèrent celui-ci et appelèrent le lieutenant d'Henri IV dans le Dauphiné, M. d'Ornano, à condition qu'on reconnût leurs privilèges, ce qui fut accordé.

Ainsi la Ligue insensiblement s'en allait à la dérive. La presse donnait contre elle avec une ardeur d'autant plus efficace qu'il s'agissait d'accabler un vaincu. Ce fut alors que parut la *Satyre Menippée*, pamphlet éloquent, vigoureux, plein de verdeur, de bon sens et de naturel, dans lequel quelques politiques achevaient de couvrir de ridicule un parti agité et violent qui avait trop prêté le flanc à la critique. Loin de céder comme tout le monde, mais néanmoins sentant la fin venir, Mayenne ne voulut pas l'attendre dans Paris. Il quitta la ville le 6 mars 1594 sous prétexte d'aller s'entendre avec Mansfeld au sujet de troupes à rassembler et laissa M. de Brissac à la tête de la place : il avait bien mal choisi.

A tous les éléments de succès qui assuraient sa légitimité Henri IV, pendant ce temps, venait d'en ajouter un dernier, décisif, souverain, celui de se faire sacrer roi, et de faire mettre sur son front par l'Église cette onction sainte qui le transformait en un personnage moitié religieux, à demi pontife, contraignant les consciences chrétiennes à s'incliner. Ne pouvant aller à Reims, encore dans les mains de ses adversaires, il fit procéder à la cérémonie le 27 février 1594 dans l'antique cathédrale de Chartres jadis si affectionnée de ses ancêtres de Vendôme. Le chœur était tendu de tapisseries ; l'évêque trônait sous un dais de soie ; le fauteuil royal placé au jubé était surmonté d'un dais de velours violet semé de fleurs de lis d'or, et des échafauds environnant le chœur donnaient place aux princesses et dames de la cour ;

sceptre, couronne, mains de justice avaient été faits de neuf en or ciselé. L'événement produisit par tout le royaume une sensation profonde. Il devait, pensa-t-on, forcer la main au pape. A Paris le lieutenant de Mayenne, Brissac, estima le moment venu de se tirer personnellement d'affaire en sauvegardant ses intérêts. Il s'entendit avec le prévôt des marchands Lhuillier, l'échevin Langlois, le procureur général Molé, des capitaines, il fit ses conditions à Henri IV qui accepta. Au jour dit, dans la nuit du 21 au 22 mars 1594, à quatre heures du matin, trois portes étaient ouvertes aux troupes du roi de France qui, au nombre de 2 500 fantassins et de 1 500 cavaliers, attendaient à une petite distance. Vitry entra par la porte Saint-Denis, d'O par la Porte Neuve, sur les bords de la Seine, le long du Louvre ; des détachements débarquèrent au quartier Saint-Paul. Les ponts et les places furent occupés. Surpris, les Parisiens n'avaient pas bougé. Au jour, Henri IV arriva à cheval à la Porte Neuve où Brissac le reçut en compagnie du prévôt des marchands et lui offrit les clefs de la ville. Il pénétra, casqué, cuirassé, le chef orné de son grand panache blanc et escorté de 5 à 600 hommes d'armes pique en main, arquebuse à l'épaule. Il se rendit à Notre-Dame où il entendit la messe, de là revint au Louvre. La foule s'était précipitée curieuse, étonnée, cherchant à le voir, d'ailleurs sans intention hostile : « Laissez-les, disait le prince à ses soldats qui voulaient écarter les gens, ils sont affairés de voir un roi. » Des hérauts parcoururent les rues annonçant une amnistie plénière et les cloches sonnèrent à toute volée : c'était un air de fête ; la foule fut retournée : elle cria « Vive le roi ! » Quant au contingent étranger de 4 000 Espagnols, Wallons, Napolitains, prêtés à la Ligue par Philippe II, le duc de Feria lui avait fait prendre les armes et l'avait consigné. De la part du roi, Matignon vint lui dire qu'il pouvait le faire partir tranquillement. Le jour même les troupes défilaient par la porte Saint-Denis, tambours battants, enseignes

déployées. Henri IV vint les voir passer du haut de la porte et leur dit en les saluant : « Messieurs, recommandez-moi à votre maître, mais n'y revenez plus. » Le soir tout était tranquille, le légat était parti, la vie avait repris paisible et, sans coup férir, la Ligue s'était évanouie.

L'amnistie fut observée, sauf pour quelque 120 moines, prédicateurs, ou autres trop compromis qui durent s'en aller. Les ordres religieux disaient qu'ils attendaient la décision de Rome. Le parlement fut réinstallé. La Sorbonne reconnut Henri IV. Tout le monde respira. « Les bons bourgeois, dit l'Estoile, le moyen et menu, étoient fort contents de se voir hors d'esclavage et de la faction et gouvernement des Seize et remis en liberté dans leurs honneurs et biens, délivrés de la tyrannie des Espagnols et étrangers estimée très dure et insupportable aux Français. » Paris gagné, le reste de la France suivit sans tarder.

On traita avec les gouverneurs moyennant argent et honneurs. Ne marchandez pas, disait Henri IV à Rosny qui discutait : « les mêmes choses que l'on nous livrera, s'il nous fallait les prendre par force, nous coûteraient dix fois autant. » Paris avait exigé 482 000 écus. A Rouen, Villars-Brancas en eut 715 000, le titre d'amiral, le gouvernement de sept places; il réunit le 27 mars 1594 les magistrats de la ville et les capitaines de la place en un grand dîner, puis, à la fin du repas, se levant, leur dit gaillardement : « Messieurs, la Ligue est f..... Que chacun crie : Vive le Roi ! » et il mit l'écharpe blanche. La famille de Lorraine céda un par un, le chef, le duc, le 16 novembre ; à eux tous ils coûtèrent 9 millions de livres sous prétexte d'indemnités de pertes subies au cours des guerres civiles. Mayenne devait rester le dernier, ainsi que le duc de Mercœur en Bretagne.

Henri IV s'installa. Les difficultés allaient surgir de tous côtés. Il était obsédé de gens qui réclamaient des représailles,

n'admettaient pas de voir traiter sur le même pied les fidèles et ceux qui s'étaient gravement compromis. « Si vous disiez tous les jours votre patenôtre de bon cœur, ripostait Henri IV, vous ne diriez pas ce que vous dites. Comme Dieu me pardonne, aussi veux-je pardonner. S'il y en a qui se sont oubliés, il me suffit qu'ils se reconnaissent et qu'on ne m'en parle plus. » Toutes ses nominations provoquaient des colères : la réinstallation comme ministre de Villeroy, également odieux aux protestants et aux anciens ligueurs; l'élévation du duc de Bouillon, huguenot, à la dignité de maréchal de France. Non seulement la rivalité persistait entre catholiques et hérétiques, mais chez les catholiques il y avait lutte maintenant entre les catholiques royaux devenus gallicans avancés et les catholiques anciens ligueurs restés ultramontains. L'ordre des jésuites était un des enjeux du débat. On l'accusait d'avoir trop soutenu l'Espagne et la Ligue, de ne pas reconnaître Henri IV — il attendait toujours la décision de Rome. Le parlement, l'Université l'attaquèrent vivement, sur des prétextes secondaires c'était un procès de tendance. Le 27 décembre 1594, un élève des jésuites, âgé de dix-huit ans, nommé Jean Chatel, se faufilant près d'Henri IV, le frappa d'un coup de couteau qui coupa la lèvre du prince et lui cassa deux dents; la blessure était légère et l'assassin n'était qu'un fanatique : on l'écartela et les passionnés s'emparèrent de l'attentat pour en rendre responsables les jésuites : les jésuites furent bannis, par arrêts, des ressorts des parlements de Paris, Rouen, Grenoble. « La fin de l'an 1594, écrivait l'Estoile, fâcha autant les Parisiens que le printemps les avait réjouis; car ce coup (de Chatel), pour l'appréhension du mal à venir fit resserrer les bourses, refroidit les marchands et les replongea avec le peuple en nouvelles misères. » Puis les menaces de troubles reprenaient. A défaut d'héritier direct, — Henri IV n'avait pas d'enfant de Marguerite de Valois, — le trône revenait à son neveu, le prince de Condé, encore un protestant, ce qui irritait les

catholiques ; les protestants étaient mécontents de l'abjuration d'Henri IV ; l'horizon paraissait sombre.

Pour l'éclaircir, Henri IV décida de faire la guerre à l'Espagne et de chasser les Espagnols du territoire français. Par ce moyen il obtiendrait des victoires qui le consolideraient ; il occuperait les ardeurs belliqueuses de sa noblesse, et il enlèverait aux derniers restes de la Ligue leur appui. Philippe II accepta la lutte, il envoya le comte de Fuentès avec une armée. Cherchant à joindre les troupes commandées par Mayenne et Velasco, Henri IV les atteignit près de Saint-Seine, à Fontaine-Française, et osa attaquer un corps de 1 200 cavaliers avec seulement 300 chevaux. Le coup fut violent ; il manqua y rester : heureusement pour lui que Velasco croyant avoir affaire à plus forte partie lâcha prise. « Peu s'en est fallu, écrivait ensuite Henri IV à sa sœur Catherine, que vous ne devinssiez mon héritière. » Il avait couru de sérieux dangers. Ce combat, insignifiant par le nombre des effectifs engagés, produisit l'effet d'une grande victoire. Mayenne découragé demanda une trêve afin de traiter et, à Rome, Clément VIII déjà ébranlé par le succès général du prince dans le royaume, consentit à parler de réconciliation. D'Ossat et Du Perron, en qui Henri IV avait grande confiance, et qu'il avait envoyés à la place de Gondi, menaient la négociation. Le consistoire des cardinaux devant lequel fut discutée l'affaire, se prononça en faveur de la réconciliation. Sept conditions furent posées : l'absolution des évêques serait nulle, mais les actes accomplis par le roi depuis, valables ; le prince de Condé serait élevé dans la religion catholique ; le concile de Trente publié ; tous les biens ecclésiastiques volés seraient rendus. Le 17 septembre 1595, Clément VIII se décidait à proclamer son décret d'absolution. De ce jour les catholiques de France n'avaient plus de raison de refuser leur soumission.

Mayenne le comprit et offrit enfin de négocier. Il demandait : trois places de sûreté, le gouvernement de l'Ile

de France, le paiement de ses dettes, — elles étaient énormes en raison des dépenses de la guerre ; la déclaration officielle qu'il était innocent de la mort d'Henri III, car on avait annoncé l'intention du roi de poursuivre les auteurs de cet assassinat ; la reconnaissance qu'il traitait au nom de la Ligue. Henri IV fit la grimace sur le chapitre des dettes, puis enfin céda sur tous les points. Le traité signé à Folembray, en janvier 1596, une entrevue du souverain et du duc eut lieu au château de Monceaux, dans le parc. Henri IV fut cordial et charmant, montra le jardin à son ancien adversaire, qu'il fit courir longtemps et vite : l'autre, gros, gras et affligé d'une sciatique, suait à grosses gouttes, en souffrant le martyre. Henri IV s'en aperçut : « Si je promène longtemps ce gros corps ici, dit-il à l'oreille de Rosny, me voilà vengé sans grand'peine de tous les maux qu'il nous a faits, car c'est un homme mort. » Puis se tournant vers Mayenne : « Je vais un peu vite pour vous, dit-il, et vous ai par trop travaillé. Allez, touchez là, voilà tout le mal et le déplaisir que vous recevrez jamais de moi. »

Joyeuse traita le 24 janvier moyennant le maréchalat et la lieutenance du Languedoc ; le duc d'Aumale préféra passer à l'étranger. Henri IV accueillit tous ceux qui se présentèrent, la main tendue. Il avait hâte de terminer la paix intérieure afin d'achever l'expulsion des Espagnols.

Ceux-ci tenaient bon ; ils avaient pris Calais, Saint-Quentin. Le 10 mars 1597 arriva la grosse nouvelle que, poussant une brusque pointe en avant, ils avaient surpris Amiens en envoyant des soldats déguisés en paysans s'emparer d'une porte, et y avaient installé 5 000 fantassins et 700 cavaliers. Les ennemis maîtres de la ligne de la Somme, Paris était découvert ; à toutes les époques de l'histoire semblable nouvelle a épouvanté les Parisiens. L'émotion fut forte surtout chez Henri IV. Il monta à cheval et partit, convoquant le ban et l'arrière-ban de son royaume. Le siège qu'il entreprit dura six mois, coûta

8 millions, qu'on dut se procurer par des expédients lamentables; enfin le 25 septembre 1597 la place se rendait. Autant l'échec avait été mortifiant, autant le succès eut de l'éclat. Henri IV en profita pour tâcher de finir la guerre sur cette victoire et le légat ayant proposé sa médiation, celle-ci fut acceptée. La paix se discuta et traita à Vervins de février à mai 1598. Le 5 mai elle était signée : l'Espagne fatiguée consentait à rendre tout ce qu'elle avait pris, sauf Cambrai qu'elle gardait, et le 15 septembre suivant le roi Philippe II mourait, toujours impassible et calme, lentement consumé par une maladie de langueur, à l'âge de soixante et onze ans : ses ambitions avaient été plus grandes que ses moyens; leur échec était aussi complet en France qu'elles avaient été démesurées. Cette fois tout était fini du côté de Madrid.

Il restait encore en France deux ou trois points où le feu n'était pas éteint et qu'Henri IV se hâta de pacifier : la Bretagne, dans laquelle le duc de Mercœur, le frère de la reine Louise de Vaudémont, beau-frère d'Henri III, se tenait indépendant, déclarant qu'à défaut d'héritier direct de la duchesse Anne de Bretagne, il se considérait, — ayant épousé une héritière, — comme pouvant prétendre à la succession. Mais le roi d'Espagne excipait pour s'emparer du duché de droits plus sûrs : Henri IV envoya des troupes qui prirent Dinan. Mercœur céda. Il fut convenu que le roi de France paierait ses dettes et qu'un fils naturel d'Henri IV, âgé de quatre ans, César duc de Vendôme, épouserait la fille du duc, âgée de six ans, puis deviendrait duc de Bretagne. Cette affaire était réglée.

Il y en avait une autre, celle du duc de Savoie qui depuis le jour où il avait voulu profiter des troubles de la Ligue pour s'emparer du territoire français, était demeuré en état de guerre. Ce duc, Charles-Emmanuel, homme assez ambitieux, brouillon, pas très franc, avait jeté les yeux sur le Dauphiné et le marquisat de Saluces. Lesdiguières l'avait empêché de s'emparer de la première

province ; Charles-Emmanuel s'était dédommagé sur la seconde. Henri IV lui notifia qu'il consentait à lui laisser Saluces à condition que le duc lui retrocédât la Bresse, le Bugey et le Valromey, alors possessions du Savoyard. Celui-ci ne répondant rien, Henri IV, en 1600, réunit 30 000 hommes, marcha sur Chambéry et après une courte et brillante campagne, la paix fut conclue suivant les termes proposés par le roi de France; le royaume acquérait définitivement à cette opération la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex.

Cette fois c'était bien fini avec les ennemis du dehors et ceux du dedans armés. Progressivement, pas à pas, faisant preuve d'une patience, d'une ténacité, d'un esprit de suite admirables Henri IV était arrivé à pacifier le royaume. Il lui avait fallu du temps et de la souplesse : le résultat avait été atteint. Mais la moitié de la tâche seulement était accomplie. Les épées rengainées, il y avait à réparer le mal qu'elles avaient causé, tout au moins à remettre un peu d'ordre partout, à consolider cette paix encore précaire après tant d'années d'habitudes batailleuses et à faire prendre ou reprendre tranquillement les occupations journalières d'un peuple laborieux à l'abri des tumultes. Henri IV s'y appliqua avec constance. Il allait être puissamment aidé par un ami, un compagnon d'armes, gentilhomme huguenot qui lui consacra toutes ses facultés et toute son énergie, M. de Rosny, duc de Sully.

A peu près du même âge que le roi, homme dévoué et sûr, Rosny joignait à un jugement droit et un esprit clair, une activité de travail extraordinaire. Comme administrateur il était incomparable; constamment aux affaires, épluchant les dossiers, ne laissant rien passer, minutieux, il apportait dans leur règlement une rigueur inexorable. C'était un bourru. Gros homme farouche, au front dégarni, à la grande barbe, au regard dur, il vivait seul à l'Arsenal, dans un cabinet sévère orné des portraits austères de Luther et de Calvin, toujours travaillant, recevant les gens d'un ton insupportable, sans

se lever, sans les faire asseoir, refusant constamment ce qu'on lui demandait. « C'est une bête, » disait un ambassadeur ; « un palefrenier », ajoutait un autre ; « un animal », déclarait un troisième. Il rendit d'inappréciables services et d'abord en ce qui concernait les finances.

Ces finances étaient dans un état très trouble. Ce qui paraissait le plus clair pour Henri IV était qu'il avait beaucoup de dettes et jamais d'argent. « Je me trouve réduit en un tel état, écrivait-il un jour à Rosny, que je n'ai quasi pas un cheval sur lequel je puisse combattre, ni un harnais complet que je puisse endosser ; mes chemises sont toutes déchirées, mes pourpoints troués au coude, ma marmite est souvent renversée et depuis deux jours je dîne et soupe chez les uns et les autres. » Seulement, à côté, il voyait avec surprise « que les trésoriers de ses finances tenaient des tables friandes et bien servies et que leurs maisons étaient pleines de richesses et d'opulence. » Le vol et le brigandage n'étaient pas absolument seuls les causes de cette anomalie ; il y avait des motifs tenant à l'organisation financière du temps et en vertu de laquelle le roi avait engagé tous ses revenus puis n'avait pas un sou, pendant que finalement les impôts continuaient à se percevoir avec les avantages ordinaires des financiers. Résolu à « couper les bras et jambes à Mme Grivelée », comme il disait, le roi s'adressa à son rude ami, M. de Rosny. Celui-ci ne connaissait pas grand'chose aux affaires de finances. Après la mort du surintendant d'O, en 1594, Henri IV remplaça la fonction par un conseil de finances de neuf personnes et, en 1596, nomma M. de Rosny un des neuf. Ardent à la besogne, Rosny proposa de faire une inspection rigoureuse de toutes les administrations financières du royaume et lui-même partit pour examiner de près quatre généralités cette même année. Il fut terrible, secoua les receveurs, exigea les titres, les registres, les quittances ; examina les baux, supprima de son autorité privée, au moins à ce qu'il dit dans ses *Économies royales* qui ne laissent pas d'être un écrit apologé-

tique sujet à caution, les créances pas très sûres, révoqua des agents, raya les dépenses qui ne lui parurent pas nécessaires, et cela fait, dit-il encore lui-même, rapporta des excédents d'argent de quoi remplir 70 voitures, 500 000 écus : c'était beaucoup. Tout le monde se récria; ses collègues s'exclamèrent qu'il n'y entendait rien, qu'il saccageait à tort et à travers, qu'il faudrait rendre cet argent et qu'il agissait en soldat impétueux plutôt qu'en financier réglé : il y avait du vrai. Afin d'avoir une idée claire de ce qu'il faudrait faire, Henri IV convoqua une assemblée de notables à Rouen en novembre 1596. Il n'avait pas voulu d'États généraux comme étant trop dangereux.

Ces notables furent 80, élus par les provinces : 9 ecclésiastiques, 19 nobles, 52 membres du tiers. En ouvrant leurs séances, Henri IV prononça un discours célèbre, plein de bon sens, de vivacité française et spirituelle : « Vous savez à vos dépens, leur disait-il, comme moi aux miens, que lorsque Dieu m'a appelé à cette couronne, j'ai trouvé la France non seulement quasi-ruinée, mais presque toute perdue pour les Français... Je ne vous ai point appelés, comme faisaient mes prédécesseurs, pour vous faire approuver mes volontés. Je vous ai fait assembler pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre, bref pour me mettre en tutelle entre vos mains, envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises, aux victorieux; mais la violente amour que je porte à mes sujets, l'extrême désir que j'ai d'ajouter deux beaux titres — ceux de libérateur et restaurateur de cet État — me fait trouver tout aisé et honorable. » Le chancelier exposa l'état financier : c'était simple, des dettes en quantité, — Sully dit 296 millions de livres, — aucun crédit; comme recettes en tout 23 millions de livres, tous les ans, sur lesquels l'administration provinciale prélevait d'abord les 16 millions dont elle avait besoin, le reste revenant au gouvernement pour les dépenses centrales : 7 millions, somme notoirement insuffisante. Les notables furent d'avis d'augmenter les impôts

existants, sans emprunter, ni créer de nouveaux offices à vendre, il y en avait trop. D'après le détail des offres faites, on arriverait à 30 millions de recettes, dont 15 seraient pour l'administration provinciale et 15 pour le gouvernement central. Sully prétend que les notables allèrent plus loin et demandèrent qu'un conseil dit conseil de raison, nommé par eux, contrôlât au moins l'emploi des 15 millions des provinces; que Henri IV accepta ce conseil parce qu'il affermirait le crédit de l'État et tiendrait un peu plus les comptables; mais on a contesté l'exactitude de ce récit.

Peu à peu, Henri IV se laissait gagner par les idées rigoristes de Rosny ; il était, d'ailleurs, au fond de son naturel, assez avare de goût. Il finit par rétablir en fait une manière de surintendance des finances dont Rosny paraît exercer la charge en 1598 et porter officieusement le titre en 1601. Dès 1599, le nouveau surintendant alla loger à l'Arsenal et adjoignit à cette première surintendance celle de l'artillerie, des bâtiments et des fortifications. Homme laborieux, il voulait embrasser le plus qu'il pouvait par zèle du bien public et besoin de pratiquer le plus possible ses principes d'exactitude hargneuse.

Faire rendre aux impôts le plus qu'ils pourraient avec le moins de déperdition possible, réaliser de sévères économies, payer le plus grand nombre des dettes, ou les diminuer par toutes sortes de moyens et finalement mettre de l'argent de côté, fut le programme qu'il se traça à lui-même. Il n'imagina pas de nouvelles inventions en matière de finances. Il continua à utiliser ce qui existait. Il est inexact que la comptabilité publique, à cette époque, fût embryonnaire, et que chacun pût s'enrichir, à loisir, dans la forêt obscure des impôts. Il y avait des règles dont l'application était contrôlée par la chambre des comptes plus minutieusement qu'on ne le croit. En réalité, sans parler des mauvaises rentrées de la taille, c'était par mille décisions correctes, mais aux conséquences ruineuses, que le produit de l'impôt se dispersait dans les poches des gens adroits. Des

impôts, comme les aides, étaient affermés séparément à des taux relativement médiocres ; Rosny les afferma aux enchères à un seul, M. Jean de Moisset, pour un prix plus rémunérateur ; il augmenta de même notablement les fermages des cinq grosses fermes. Quand on devait donner une somme annuelle déterminée à quelqu'un, on lui abandonnait simplement les revenus de tel droit, et le revenu représentait toujours beaucoup plus que la somme due. Rosny fit rapporter ces aliénations ; il y en avait des quantités, le domaine royal s'était dépecé de la sorte : les intéressés, la plupart grands seigneurs, récriminèrent, mais le farouche ministre passa outre, leur assurant qu'ils seraient payés autrement. Les dettes surtout étaient accablantes. On devait partout et à tout le monde, en France, à l'étranger, Henri IV ayant hérité des engagements contractés par les rois ses prédécesseurs au cours des guerres civiles. Rien qu'au grand duc de Toscane il était dû 1 100 000 écus et le grand-duc, comme gage, n'étant pas payé, avait mis la main sur le château d'If, devant Marseille, humiliation qu'Henri IV avait été contraint de subir. Des arrangements furent conclus afin d'éteindre les dettes par des annuités déterminées. Avec les sujets du roi, Rosny fut plus expéditif. On leur devait 60 millions d'arriérés de rentes entre autres. Le ministre déclara que les titres de créances n'étant pas sûrs, il voulait les reviser. Puis il fit une conversion du denier 12 (8 1/3 p. 100) au denier 16 (6 1/4 p. 100). On cria à l'arbitraire, à la banqueroute, et Henri IV, menacé d'une émeute de rentiers, dut prier Rosny de se modérer, ce qui n'empêcha pas de réduire la dette de 100 millions de capital. Par des séries de mesures de cet ordre, et surtout la résistance à toute largesse, beaucoup d'économies, ce que le ministre appelait « un ménage merveilleux », le gouvernement parvint non seulement à équilibrer le budget, mais à mettre assez d'argent de côté pour remplir l'Arsenal d'approvisionnements de guerre et déposer à la Bastille un trésor de 13 millions.

Leurs finances éclaircies, Henri IV et Rosny, devenu duc de Sully en 1606, s'occupèrent d'améliorer le sort du peuple. Il ne faut pas exagérer ce qu'ils ont accompli pour l'agriculture, le commerce, les travaux publics. Leur plus grand mérite fut de faire cesser les guerres, ce qui permit aux gens de travailler tranquillement. Sully disait : « Labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France. » Mais de fait il n'a pas beaucoup modifié l'état de l'agriculture. En 1595, Henri IV déclara les instruments aratoires et le bétail insaisissables : il renouvelait des mesures antérieures qui seront répétées après lui. Les paysans devaient 20 millions de tailles arriérées ; en 1600, le roi leur fit remise de cette somme, sacrifice dont on le loue, mais qui était inspiré entre autres par le fait qu'il n'aurait jamais pu les récupérer. De 1597 à 1609, Henri IV abaissa la taille de 20 à 14 millions, ce qui est plus méritoire ; il accepta les entreprises des Hollandais qui proposaient de dessécher des marais ; ses prédécesseurs et ses successeurs en ont fait autant. Surtout il s'intéressa au livre d'Olivier de Serres, le *Théâtre d'agriculture* qui parut sous son règne, eut un vif succès, préconisait des méthodes raisonnées, et proposait des cultures nouvelles, telles que celle du mûrier. Familier et cordial, Henri IV causait volontiers avec les paysans, les aimait et eût voulu leur voir « la poule au pot tous les dimanches ».

Au point de vue commercial, Henri IV a eu de son temps un économiste aux idées intéressantes, Barthélemy de Laffémas, qu'il a écouté volontiers, et qu'il a fait contrôleur général du commerce. Laffémas disait que le royaume devait tâcher de se suffire dans la production des objets manufacturés dont il avait besoin, et ne pas les demander à l'étranger. Ce fut sur ses conseils que, la culture du mûrier étendue, le gouvernement poussa à l'établissement d'ateliers de dévidage de la soie, de manufactures de draps d'or et de soie, d'argent ; qu'il encouragea et protégea la création de verreries, de cristalleries, de manufactures de tapis, de

cuirs travaillés, de fine toile de Hollande. L'entrée de tout produit similaire fut prohibée. C'était un essai de politique protectionniste avant Colbert. Un conseil du commerce établi à Paris, au Palais, examinait toutes les propositions des particuliers et les recommandait au roi ou les rejetait.

Comme travaux publics, Rosny, nommé grand voyer en 1599, améliora les routes, commença à paver les grands chemins des environs de Paris, travail que Louis XIII continuera ; y planta de grands ormes qu'on appela longtemps des Rosny ; conçut un plan de canaux, notamment ceux devant réunir la Loire à la Seine, — le canal de Briare, que Sully entreprit — l'Océan et la Méditerranée par le Languedoc, — le canal du Midi, que Sully étudia — et d'une façon générale aida à la réparation des ruines causées par les guerres civiles, ruptures de ponts, renversements de murailles ; il faudra, d'ailleurs, du temps, même sous le règne suivant, pour refaire ce qui avait été détruit. Tous ces travaux sont de la bonne administration.

Il y eut sous Henri IV des tentatives de colonisation et de commerce transatlantique. Une compagnie des Indes orientales fut créée en 1604, des établissements fondés au Canada vers le même temps par des Monts et Champlain, repris en 1608 parce que les premiers avaient échoué. Champlain allait fonder Québec, soumettre les Iroquois, parcourir les grands lacs. Le gouvernement d'Henri IV a donné à ces personnages les privilèges et les lettres patentes qu'ils ont demandés, comme l'ont fait ses successeurs et l'eussent fait ses prédécesseurs.

Sur le chapitre des intérêts moraux ou religieux du royaume, l'œuvre de Henri IV a été autrement considérable : par suite de diverses circonstances, elle a eu un éclat et une durée ou une portée toute différente. Il s'agissait de décider catholiques et protestants à vivre côte à côte dans un mutuel esprit de tolérance. Henri IV a jeté les bases d'une politique de conciliation qui devait durer près d'un siècle.

Aux catholiques ardents, le roi consentit en 1603 la

rentrée des jésuites. Huguenots et magistrats s'y opposaient, prétextant que la compagnie était ligueuse, ultramontaine, espagnole ; spirituellement Henri IV répondait qu'il n'était que de faire revenir les jésuites en France pour les rendre Français, que s'ils avaient été ligueurs, bien d'autres l'avaient été aussi, qu'en fin de compte il aimait mieux les avoir pour amis que pour ennemis et qu'il serait le maître. Malgré les remontrances du Parlement, les jésuites furent réadmis moyennant un serment de fidélité ; leurs collèges se rétablirent et Henri IV en fonda même un nouveau, celui de La Flèche.

A l'égard des protestants un statut était tout à fait nécessaire. A vrai dire, dans le détail, les luttes qui duraient depuis trente ans, de ville à ville, par coups de main, surprises, massacres en plat pays, avaient cessé ; mais l'inquiétude des huguenots était générale. Quel était leur sort ? En fait, l'édit de Poitiers était pratiquement appliqué. Mais si le roi mourait et qu'un autre roi bien moins disposé montât sur le trône, que deviendraient-ils ? Ils pensèrent se donner un chef, Henri IV le leur défendit. En 1594, ils s'assemblèrent par députés, divisèrent la France en neuf cercles et organisèrent ces cercles en manière de république, puis parlèrent de prendre les armes ; le roi se fâcha ; finalement, sur les conseils des modérés, Du Plessis-Mornay en tête, ils demandèrent au roi d'assurer leur situation par un édit ferme et définitif. Henri IV s'empressa d'accepter et le 13 avril 1598 il rendait l'édit qui allait porter dans l'histoire le nom fameux d'édit de Nantes. En 95 articles généraux et 56 particuliers, Henri IV décidait que les protestants jouiraient de la liberté de conscience pleine et entière ; qu'ils pourraient exercer leur culte dans deux localités par bailliage, sauf Paris et les grandes villes, où le culte aurait lieu dehors, — à Charenton pour Paris ; qu'ils étaient admissibles à tous les emplois ; qu'ils auraient une chambre spéciale dite chambre de l'édit dans chaque parlement, destinée à juger les affaires des huguenots ; qu'ils

pourraient s'assembler en synodes — les parlements obtinrent que ces synodes ne seraient tenus que sur autorisation spéciale, avec des formes prévues ; que durant huit années le roi laisserait aux protestants plus de 200 villes de sûreté, comme gage de sa parole, villes dont il entretiendrait les garnisons; enfin qu'il paierait encore, faveur inattendue, les traitements des ministres protestants et subventionnerait les collèges réformés. C'était, avec des avantages nouveaux, l'édit de Poitiers. Il avait ce mérite, de consacrer en Europe la tolérance, à un moment où aucun pays ne savait la pratiquer, fût-il catholique ou protestant. Il a eu cet autre mérite de durer quatre-vingt-sept ans et d'être rapporté par un acte de Louis XIV qui a eu un retentissement considérable, et a fait d'autant mieux ressortir la prudence politique d'Henri IV. Il n'alla pas sans de vives oppositions : de la part des catholiques qui réclamaient contre les privilèges dont leurs adversaires se trouvaient en fait gratifiés ; de la part des parlements qui invoquaient les lois violées par les articles de l'édit. Henri IV tint bon. Il fit appeler les magistrats : « Je vous prie de vérifier l'édit, leur dit-il; ce que j'en ai fait est pour le bien de la paix. Je l'ai faite au dehors, je la veux faire au dedans de mon royaume. Vous me devez obéir... J'ai sauté sur des murailles de villes, je sauterai bien sur des barricades. Ne m'alléguez point la religion catholique, je l'aime plus que vous ; je suis plus catholique que vous ; je suis fils aîné de l'Église, nul de vous ne l'est ni ne le peut être. Vous vous abusez si vous pensez être bien avec le pape, j'y suis mieux que vous. Quand je l'entreprendrai, je vous ferai déclarer tous hérétiques pour ne me vouloir obéir. » La harangue est admirable de vivacité brève et naturelle, pleine de bon sens et de raison. Le parlement s'inclina.

On voit l'opposition que rencontra Henri IV pour ses meilleures mesures. C'est une erreur de croire qu'il fut populaire de son vivant ; il ne l'a été qu'après sa mort. Durant son règne, les contemporains ont surtout été frappés

de ses défauts — parmi lesquels on lui a tant reproché son avarice et l'oubli des services rendus; ils ont été surtout sensibles à sa vie désordonnée, aux mécontentements de tous, aux plaintes générales. Il est certain que son existence privée fortifiait les acerbes remarques des gens scandalisés.

N'ayant pas d'enfant de Marguerite de Valois, les deux époux vivant séparés, Henri IV s'était épris, après beaucoup d'autres créatures, de Gabrielle d'Estrées, une exquise jeune fille de vingt ans, blonde, douce, gracieuse. Il y avait longtemps que préoccupé de n'avoir pas d'héritier direct il caressait le projet de faire rompre son mariage avec Marguerite de Valois et de se remarier ailleurs. Les ministres et l'entourage poussaient à cette résolution. Marguerite, d'humeur assez facile, acceptait. Lorsque Henri IV émit la prétention d'épouser ensuite Gabrielle d'Estrées qu'il avait créée marquise de Beaufort, quelque sympathique que fût Gabrielle par son caractère aimable, cette idée déconcertante fit protester tout le monde. Le roi de France devait à sa dignité de se remarier autrement. Le pape fit entendre qu'il n'accorderait jamais l'annulation du premier mariage pour la réalisation d'un tel projet. Les ministres et Marguerite s'y opposèrent vivement. Là-dessus, Gabrielle d'Estrées mourait à Paris brusquement, âgée de vingt-cinq ans, le 10 avril 1599. On a parlé de poison. Elle avait plus simplement succombé à des attaques d'éclampsie en mettant au jour un enfant mort. Cette disparition facilitait les choses. Depuis longtemps, depuis 1592, il était question d'un projet de mariage entre Henri IV et la nièce du grand-duc de Toscane, Marie de Médicis. Ce mariage, dans la pensée des ministres, avait entre autres pour intérêt, au moyen de la dot, de payer tout ou partie des dettes que le roi de France avait contractées pendant les dernières guerres civiles à l'égard des maîtres de Florence. La mort de Gabrielle allait permettre de reprendre les pourparlers, lorsqu'assez rapidement Henri IV s'amouracha d'une nouvelle personne, Henriette d'Entraigues, plus tard marquise de Verneuil : il était d'une

inflammabilité maladive. Cette Henriette était une grande jeune femme, mince, élégante, très bien faite, mais orgueilleuse, difficile, commune au fond, intéressée et sans cœur. Elle exigea d'Henri IV une promesse écrite de mariage. Pendant ce temps, les pourparlers avec la cour de Toscane aboutissant et l'union de Marguerite de Valois annulée, celle de Marie de Médicis, personne de vingt-huit ans, un peu forte, de santé florissante, pas très intelligente, était célébrée à Florence et à Lyon en 1600. En septembre 1601, naissait à Fontainebleau le dauphin qui devait être plus tard Louis XIII. Henri IV continua à voir Henriette d'Entraigues. Cette passion qui le torturait fit le malheur de son ménage et faillit amener des aventures extraordinaires. Henriette n'eut-elle pas l'idée, au nom de sa promesse écrite, de faire annuler le mariage de Marie de Médicis pour faire décider le sien ? Afin d'y parvenir, la famille, composée de gens peu scrupuleux, organisa un complot où il n'était question de rien moins que de tuer Henri IV et de proclamer roi, avec le concours de l'Angleterre et de l'Espagne, un fils que Mme de Verneuil avait eu du prince. L'histoire découverte, ce monde fut arrêté, jugé, condamné ; mais, très faible, Henri IV pardonna à tous. On put obtenir la restitution de la fameuse promesse et le roi revint à sa passion. Le public était indigné, choqué et mécontent.

Il avait ailleurs d'autres sujets de mécontentements. On reprochait à Henri IV d'avoir trop pardonné, trop payé, trop récompensé ses ennemis, pas assez ses amis ; on lui en voulait de la faveur de Sully, détesté universellement ; on se plaignait qu'il écartât les grands et n'écoutât que ses ministres, bourgeois et gens de bureau, Bellièvre, Cheverny, Villeroy. Catholiques et protestants frémissaient, se défiant les uns et les autres de la sincérité du prince à leur égard. La tranquillité publique, cependant, ne devait pas être troublée : il n'y eut qu'un éclat, celui du duc de Biron.

Fils d'un vieux maréchal, lui-même brave et bon général, qui avait reçu trente-deux blessures dans ses campagnes, compagnon d'armes et ami du roi, lequel lui avait sauvé deux fois la vie, Charles de Gontaut-Biron était un gros homme, noir de visage, aux yeux enfoncés, au regard trouble, ambitieux, orgueilleux et d'une intelligence peu sûre. Henri IV l'avait fait amiral, maréchal, gouverneur de Bourgogne, duc et pair, le tout avant trente-huit ans, et il n'était pas content : il trouvait qu'on n'avait pas encore assez fait pour lui. Il joua, perdit, eut des dettes énormes. En relation avec l'archiduc des Pays-Bas et le duc de Savoie, ceux-ci le firent parler et écoutèrent ses doléances. Le duc de Savoie lui offrit sa sœur en mariage, 200 000 écus, espérant en faire un instrument dont on pourrait se servir : il fut question entre eux d'un projet de souveraineté de Biron sur la Bourgogne et la Franche-Comté devenues indépendantes ; la tête tourna au duc. Henri IV surprit une correspondance suspecte, demanda des explications, n'en obtint pas de satisfaisantes, insista, décidé à pardonner, si le coupable avouait ses menées louches. Biron n'ayant rien voulu dire, et l'ayant pris de très haut, le roi le fit arrêter à Fontainebleau, embastiller, juger et condamner à mort. Le maréchal était exécuté le 31 juillet 1602. Henri IV avait voulu faire un exemple.

La fin de la vie du souverain fut triste, au milieu des querelles de son ménage causées par l'histoire de Mme de Verneuil, des méfiances des sujets, des appréhensions de toutes sortes. On lui a prêté de grands rêves. Sully prétend qu'il songea à créer des espèces d'États-Unis d'Europe formés de quinze États : six monarchies héréditaires, six électives, trois républiques fédératives ; mais l'authenticité de ce grand dessein a été contestée. Il était surtout préoccupé de l'Espagne et prévoyait que la guerre reprendrait à bref délai. Une circonstance fortuite devait l'amener à recommencer la lutte. Un duc allemand des bords du Rhin, Guillaume, duc de Juliers, de

Clèves et de Berg, étant mort le 25 mars 1609, sans héritier, beaucoup de compétiteurs se présentèrent et, en attendant, l'empereur déclara qu'il mettait la succession sous séquestre, avec l'arrière-pensée de la garder pour lui. Henri IV, décidé à ne pas laisser la maison impériale s'installer à Juliers, fit alliance avec une dizaine de princes allemands afin d'assurer le duché en litige à l'électeur de Brandebourg et au comte de Neubourg : c'était la guerre. Le roi de France rassembla une armée de 35 000 hommes et décida de partir le 19 mai 1610 pour la frontière. Presque en même temps, il était tombé amoureux fou, lui, un quinquagénaire à barbe grise, de la jeune femme du prince de Condé, Charlotte de Montmorency, âgée de quinze ans. Ennuyé de cette passion obsédante, le prince de Condé avait emmené sa femme à Bruxelles. On a dit, mais le fait n'est pas prouvé, que le désir de reprendre cette jeune femme et de se venger des archiducs qui la gardaient en Belgique, ne fut pas étranger à la décision d'entrer en campagne.

Avant de partir, Henri IV fit couronner Marie de Médicis, qui devait être régente, à Saint-Denis, le 13 mai. Mais depuis longtemps, de sombres pressentiments l'assiégeaient. Pensant aux mécontentements et aux sourdes hostilités dont il se sentait entouré, il demeurait souvent pensif, assis sur une chaise basse, tapotant l'étui de ses lunettes, puis, se relevant brusquement, il disait : « Par Dieu je mourrai dans cette ville, ils me tueront ! » La tristesse était fréquemment répandue sur son visage ; il répétait à ses intimes : « Vous êtes plus heureux que moi ! » et il souhaitait déjà être mort. Il ajoutait : « Quand je ne serai plus là, on verra ce que je vaux ! »

Le 14 mai, vers quatre heures du soir, il sortit en carrosse pour aller à l'Arsenal voir M. de Sully, sans escorte, avec quelques seigneurs de sa suite, ayant pris place dans sa voiture. Au coin de la rue de la Ferronnerie et de la rue Saint-Honoré, comme un embarras de charrettes arrêtait le carrosse, un individu, nommé Ravaillac, monta rapidement sur la roue et profitant de ce qu'Henri IV lisait une lettre,

lui donna deux coups de couteau dans la poitrine : l'aorte et le poumon étaient traversés. Henri IV s'affaissa sans un cri, la mort avait été à peu près instantanée. On ferma les rideaux du carrosse et on ramena le cadavre au Louvre. L'assassin était une brute, il n'avait pas de complices.

Henri IV avait dit vrai : on allait savoir ce qu'il valait. D'un bout à l'autre du royaume, jusque dans la dernière chaumière des campagnes, ce fut une stupeur et un chagrin sans exemple : « Il n'y a personne de nous, écrivait Bossuet soixante-cinq ans après, qui ne se souvienne d'avoir ouï souvent raconter à son père ou à son grand-père je ne dis pas l'étonnement, l'horreur et l'indignation que devoit inspirer un coup si soudain et si exécrable, mais une désolation pareille à celle que cause la perte d'un bon père à ses enfants ! » Aucun roi de France n'a été autant regretté. On s'apercevait maintenant de ce qu'était ce prince qui fut le plus charmant, le plus spirituel et le plus français des anciens rois. On se redisait son affabilité souriante, sa douceur, sa politesse parfaite ; les gentilshommes rappelaient sa familiarité joviale avec eux, libre, pleine de bonne humeur et de camaraderie, son entrain, sa gaieté. Et en même temps, tous remémoraient combien il savait être roi, maître de lui et des autres, sans réplique, vivement, prestement, parfois, s'il le fallait, avec une impétuosité et une hauteur toute souveraine, sachant faire le grand seigneur à ses heures, s'il voulait, et porter la couronne de France avec la dignité fière convenant à un grand royaume. Vraiment il avait été un roi : « Et le pauvre peuple étoit enivré de l'amour de son prince ! » Henri IV avait surtout rendu deux services inappréciables : il avait donné la paix au royaume après trente ans de guerre civile et lui avait enseigné ce que c'était que la tolérance. « La France m'est bien obligée, a-t-il écrit un jour, car je travaille bien pour elle ! » Le royaume, après sa mort, et la postérité ensuite ont tous deux ratifié ce jugement touchant.

Sources. D'Aubigné, *Histoire universelle*, éd. de Ruble, 1887 ; Palma Cayet, *Chronologie novennaire* et *Chronologie septennaire*, éd. Michaud et Poujoulat; Henri IV, *Lettres missives*, éd. Berger de Xivrey, 1843 ; Sully, *Économies royales*, éd. Michaud et Poujoulat ; L'Estoile, *Mémoires-Journaux*, éd. G. Brunet, 1875 ; Du Plessis-Mornay, *Mémoires et correspondance*, 1824 ; *Mémoires de la Ligue*, 1758 ; Bassompierre, *Mémoires*, éd. Chantérac, 1870 ; *Mémoires d'État de Villeroy*, 1665 ; Cheverny, *Mémoires*, éd. Michaud et Poujoulat ; Cl. Groulart, *Mémoires*, même édition ; de Thou, *Histoire universelle*, 1734 ; *Journal d'un curé ligueur*, éd. E. de Barthélemy, 1886 ; *Journal du siège de Paris en* 1590, éd. Franklin, 1876 ; *Procès-verbaux des États Généraux de* 1593, éd. A. Bernard, 1842 ; H. du Laurens, *Discours et rapport véritable de la conférence* (*de Suresnes*), 1593 ; *Satyre Ménippée*, éd. C. Read, 1876 ; Cardinal d'Ossat, *Lettres*, 1708 ; Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, 1875.

Ouvrages. Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, 1865 ; H. de la Ferrière, *Henri IV, le roi, l'amoureux*, 1890 ; J.-B. Lagrèze, *Henri IV, vie privée*, 1885 ; E. Jung, *Henri IV écrivain*, 1855 ; Comte de Saint-Poncy, *Histoire de Marguerite de Valois*, 1887 ; B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis*, 1877 ; Louis Batiffol, *La vie intime d'une reine de France au XVII*e *siècle* (Marie de Médicis), 1906 ; C. Dufayard, *Le connétable de Lesdiguières*, 1892 ; G. Fagniez, *L'Économie sociale de la France sous Henri IV*, 1897 ; N. Valois, *Le Conseil de raison*, 1885 ; C. Pfister, *Les Économies royales de Sully et le grand dessein*, 1894 ; J. Loiseleur, *Problèmes historiques, mort de Gabrielle d'Estrées*, 1873 ; A. Douarche, *L'Université de Paris et les Jésuites*, 1888 ; Elie Benoist, *Histoire de l'Édit de Nantes*, 1693 ; A. Lods, *L'Édit de Nantes devant le Parlement de Paris*, 1899 ; Anquez, *Histoire des assemblées politiques des réformés de France*, 1859 ; du même, *Henri IV et l'Allemagne*, 1887.

CHAPITRE IX

LA CIVILISATION SOUS LES DERNIERS VALOIS

Part des derniers Valois dans le mouvement de la Renaissance : leur luxe : influence de Catherine de Médicis. Le cérémonial royal ; règlement de 1585. Somptuosités de la cour : costumes, objets d'art. Inventaire de l'hôtel de Catherine de Médicis. Les grands seigneurs imitent la reine mère. Caractéristique de l'art du temps : étude de l'Antiquité facilitée par l'imprimerie ; goût français ; réglementation doctrinale dogmatique. La Renaissance : les érudits, les historiens, les publicistes, les jurisconsultes ; les poètes, Ronsard et la Pléiade ; l'Académie du palais ; les indépendants : Noël du Faïl, Montaigne, Ambroise Paré, Palissy. Les arts : l'architecture ; les architectes, Androuet du Cerceau, Pierre Lescot et le Louvre, Philibert Delorme et les Tuileries, Jean Bullant et Écouen ; sculpture, Jean Goujon et Germain Pilon ; peinture : les dessins, Clouet, Corneille de Lyon ; la tapisserie, les émaux, les vitraux ; la musique, Goudimel.

Malgré les troubles des guerres civiles et les désordres sanglants dont tout le royaume fut le théâtre, la seconde partie du XVIe siècle a été marquée en France par un éclat remarquable de l'érudition, des lettres et des arts. L'état général du pays n'a pas fait tort au développement des individualités brillamment douées et entre celles-ci même s'est établi un lien constitué par une tendance générale, une mode, donnant à ce qui a été proprement la Renaissance française sa valeur particulière. C'est un hasard, à peu près, que cette époque remarquable de notre civilisation ait coïncidé avec les règnes de Henri II et de ses fils. Les rois du XVIe siècle n'ont guère exercé d'influence sur le mouvement littéraire et artistique de leur temps. Henri II ne s'occupa pas de littérature ; si Charles IX composait des vers et favorisa Ron-

sard ou s'intéressa à la Pléiade, si Henri III accueillit Henri Estienne et fournit des sujets de discours à traiter à l'Académie du palais, on ne peut pas dire que sans eux les talents des artistes de leur siècle eussent été différents. C'est d'une autre manière qu'ils ont leur place dans le mouvement général de la civilisation de leur époque, place un peu spéciale : ils ont aimé le luxe et la représentation, ils ont fait bâtir.

Peu de cours ont laissé dans l'histoire un souvenir de somptuosité plus riche que la cour des Valois. Fêtes, bals, tapisseries, joyaux, costumes, étoffes chatoyantes, velours, brocarts, tout se mêle dans un tableau un peu confus, aux tons chauds et colorés. A tous les âges, au XIVe comme au XVe siècle, surtout sous François Ier, les réunions de cour s'étaient signalées par le souci d'un étalage de luxe artistique aussi bien dans les parures des courtisans que dans le cadre des fêtes. Les derniers Valois ont poussé ce luxe à l'extrême.

Ce fut leur mère Catherine de Médicis qui leur en donna le goût. Elle était riche, elle était Italienne, de cette maison des Médicis qui, à Florence, avait aimé les belles choses et les avait accumulées par goût et par ostentation. A son exemple, ses fils affectionnèrent toutes les élégances. Chez Catherine il y avait une arrière-pensée politique. Elle voulait par l'éclat extérieur de la représentation rendre à la royauté un peu de ce prestige que les circonstances et l'absence d'autorité morale lui enlevaient. Il faut, écrivait-elle à Charles IX, que « votre cour soit remise avec l'honneur et police que j'y ai vue autrefois. » A la recherche de la mise en scène et du costume, la reine mère ajouta comme indispensable cette élégance de tenue qui s'appelle l'étiquette ; ses fils, et surtout Henri III, ont réalisé ses désirs au delà de ses espérances. Avec le goût des toilettes et des bijoux, l'organisation de l'esthétique royale du cérémonial est la plus sûre contribution des fils de Henri II, au développement artistique du XVIe siècle.

Ils ont, sinon créé, du moins développé considérablement cet état de représentation perpétuelle dans lequel devait vivre le roi de France, depuis son réveil le matin, jusqu'à l'instant où il s'endormait le soir, existence solennelle et fastidieuse que seul Louis XIV sera de taille à observer scrupuleusement. Catherine de Médicis en avait esquissé les premières lignes dans une lettre à Charles IX : se lever à heure fixe; admettre la noblesse dans la chambre à coucher « quand le roi prend la chemise et que les habillements entrent »; puis conseil, messe à dix heures ; le roi s'y rendra processionnellement escorté de ses gardes, environné de la cour ; à onze heures dîner, auquel assistent les courtisans debout; puis deux fois par semaine audience, après quoi le roi est libre « en son étude ou en son privé », mais jusqu'à trois heures ; à trois heures, promenade à pied ou à cheval avec la cour ; souper le soir en compagnie de la famille royale et, deux fois par semaine, après souper, bal ; en somme se donner en spectacle constamment, parce que cela fait plaisir à la noblesse; ne pas quitter celle-ci des yeux et l'amuser; surtout veiller à ce que le respect soit observé partout. Catherine assurait que c'était ainsi qu'elle avait vu faire du temps de François Ier.

Henri III renchérit. Il entendit isoler de plus en plus la personne royale du reste des humains afin de mieux inspirer le respect et il édicta, le 1er janvier 1585, une grande ordonnance « pour contenir chacun en l'honneur et révérence de Sa Majesté ». Désormais il était interdit de s'approcher du roi ni au palais ni dehors, à moins que le souverain ne vous appelât ; il fallait se tenir en sa présence découvert, ne pas s'asseoir, ne pas se promener dans son appartement, ni toucher à quoi que ce soit. Des règlements rigoureux fixèrent les gestes de ceux qui devaient entourer le prince et les listes mêmes de ces privilégiés, sous le titre de : « L'ordre que le roi veut être tenu en sa cour et la façon qu'il veut être honoré, accompagné et servi. » Au lever, le matin, les séries de ceux qui étaient admis à pénétrer dans les diverses pièces successives de l'apparte-

ment royal, antichambre, cabinet, chambre de parade, chambre du roi, étaient fixées par écrit ; il y avait des gradations compliquées et les huissiers tenaient la main à ce que les droits de chacun fussent respectés. Le roi s'habillant, c'était en cérémonie qu'on allait lui chercher l'eau de sa toilette ; en cérémonie qu'on lui apportait le bouillon de son déjeuner ; un paragraphe détaillé traitait de ceux qui pouvaient offrir au prince sa serviette et son pain. L'étiquette des repas était prévue ; on savait qui pouvait y assister pour regarder, qui devait présenter la serviette ; il était interdit aux gens présents de parler au roi, sinon hautement et de sujets propres à édifier l'entourage : au besoin des barrières isolaient Sa Majesté en même temps que les Suisses. Le roi sortait-il ? les heureux admis à le suivre à pied, à cheval ou en carrosse étaient prévus. Les audiences n'étaient pas moins réglées, deux fois par semaine, les lundis et les mercredis après midi, le roi recevant assis dans « sa chaire » la personne admise, laquelle devait se tenir à distance et était invitée à être brève « pour n'ennuyer pas Sa Majesté ». L'ordonnance arrêtait même les jours de bals, les dimanches et jeudis après souper, fêtes auxquelles devaient se trouver princes, seigneurs et gentilshommes. Ces bals réguliers ont été une innovation des Valois, ce qui explique que dans les châteaux royaux du XVIe siècle on ait fait de grandes « salles de bal », — celle de Saint-Germain-en-Laye, de Fontainebleau, — tandis qu'auparavant on n'avait que des « salles ». Les prescriptions de ce protocole royal ainsi rendues rigoureuses ont été plus ou moins bien observées à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle, très incomplètement par Henri III lui-même, fort mal par Henri IV dont la libre allure spirituelle s'accommodait mal de la parade, peu aussi par Louis XIII qui était de goûts modestes. Le souci de Louis XIV de n'en manquer aucun détail et de les augmenter même, révélera plus tard leur grandeur représentative et leur tyrannique sujétion.

Dans ces cadres aux gestes réglés de « la mécanique royale » s'étala tout le luxe débordant de jeunes rois très élégants, très riches — ou se croyant tels — et très dépensiers. Ils créèrent des modes d'habillements, des modes jugées ridicules par les sages du moment, surtout dispendieuses et extraordinairement changeantes. Bon gré, mal gré, les seigneurs et courtisans suivirent : ce fut un débordement de toilettes magnifiques, soieries et velours multicolores, fourrures fines, broderies d'or et d'argent, le tout recouvert, pour les hommes comme pour les femmes, de monceaux de bijoux représentant des fortunes ridicules. Au mariage de Henri de Béarn, en 1572, le duc d'Anjou, écrit le Vénitien Giovanni Michiel, portait à son béret 32 perles de 12 carats achetées par lui 23 000 écus d'or ; quant au roi lui-même, son costume, joyaux compris, représentait une valeur de 5 à 600 000 écus. Autour des princes chacun rivalisait par le nombre et le prix de ces élégants costumes du temps, aux formes sveltes et capricieuses, sinon confortables. « Un homme de la cour, mandait Lippomano, n'est pas estimé riche s'il n'a pas de 25 à 30 habillements de différentes façons et il doit en changer tous les jours. » Les étrangers relevaient avec étonnement le contraste que présentait ce gaspillage déraisonnable avec la misère d'un royaume ruiné par les guerres civiles et couvert d'édifices effondrés. Insouciante et légère, amie du plaisir, la jeunesse qui entourait les fils de Catherine de Médicis n'en avait cure et se donnait à cœur joie au luxe du travesti.

Avec les toilettes éclatantes, la seconde mode qui sévit sous les Valois fut celle de la beauté des objets servant à parer les intérieurs des demeures : tapisseries, bois sculptés, rideaux, tapis, bibelots. On a publié l'inventaire fait après décès de tous les meubles que possédait Catherine de Médicis. Cet inventaire va nous donner une idée de ce que fut au XVIe siècle le cadre de la vie intime de celle que de Thou appelait *femina superbi luxus*, « une femme au luxe superbe ». Il est vrai qu'elle a été une de celles qui

ont le plus royalement dépensé pour s'entourer d'objets de prix, et que malgré son opulente fortune de fille de banquier de Florence, elle est morte couverte de dettes.

L'hôtel qu'elle habitait à Paris, et qu'elle avait fait construire était situé sur l'emplacement actuel de la Bourse de Commerce ; on l'appellera plus tard l'hôtel de Soissons ; il est aujourd'hui détruit. Tous les murs étaient tendus de tapisseries, tapisseries flamandes ou françaises, tapisseries de Beauvais, verdures, — on dit bocages, — sujets quelconques, tels que l'histoire d'Annibal, qui recouvrait une grande tapisserie de 12 pièces, destinée à garnir la grande salle de l'hôtel, l'histoire de Vulcain ; armoiries et devises. On les changeait souvent de façon à varier le cadre et on mettait ce qui ne servait pas en réserve dans les galetas. En tout, la reine disposait ainsi de 129 tapisseries. Au lieu de tapisseries on mettait aussi sur les murs des tentures de cuir travaillé, à fonds de couleur, orange, noir, vert, rouge, bleu, rehaussées d'or et d'argent ; il y en avait 134. 44 tapis d'Orient étaient destinés à couvrir les parquets. Nombre de salles de l'hôtel avaient des lambris sculptés dans lesquels, pour l'ornementation, étaient enchâssés de petits tableaux, des émaux ou des miroirs de Venise : il y avait un cabinet, dit cabinet des miroirs, qui comptait ainsi 119 miroirs, un autre, le cabinet des émaux, qui offrait 71 émaux de Limoges, dont 39 sujets à forme ovale et 32 portraits de princes, seigneurs et dames, d'environ un pied de haut. D'ailleurs très riche en émaux de tous genres, Catherine de Médicis en possédait jusqu'à 259. Le mobilier était à la hauteur d'un tel cadre. Sous les plafonds à compartiments de bois sculpté rehaussés d'or, se dressaient les grands lits à colonnes enveloppés de courtines de damas blanc à franges d'or avec passementerie et broderie d'or. Le lit de la reine — la princesse veuve portait toujours le deuil — était de velours noir brodé de perles, avec des colonnes de jais ou d'ébène, garni d'argent ; les sièges et « chaires » ou fauteuils étaient d'ébène, marquetés d'ivoire ; les candélabres de jais, les

tables recouvertes de tapis de velours noir brodé de blanc. Ailleurs, c'étaient des guipures blanches sur satin noir, des étoffes d'or et d'argent, des crêpes brodés, des satins incarnadins, des toiles d'or. Mais en même temps, au milieu de cette décoration somptueuse, il y avait un amas d'objets de collections de toutes sortes, dont les moindres valaient des prix élevés. Catherine de Médicis avait 476 tableaux dont 341 portraits, de ces portraits, il est vrai, petits, destinés à s'enchâsser dans les boiseries, si agréables aujourd'hui par la vérité de l'expression et l'exactitude du costume — il en reste quelques-uns au Louvre et à Versailles. Dans son cabinet personnel, elle conservait 20 tableaux de genre, paysages et autres. Après les tableaux, les pièces de faïence; Catherine avait 141 pièces de Palissy, plats, bassins. Puis sur les meubles c'était une infinité de bibelots artistiques dont un certain nombre, conservés à la galerie d'Apollon, permettent d'apprécier l'élégance des formes et le fini du travail, aiguières, coupes, flacons, gondoles en cristal de roche ciselé ou en pierre dure montée sur pieds d'or émaillés, laques de Chine, pièces d'ivoire, de nacre, de corail, reliures artistiques, bronzes, bustes, médailles antiques, éventails, verreries de Venise. Toutes les formes modernes de la curiosité la plus intelligente et la mieux avertie se retrouvaient chez elle ; il n'y avait pas, jusqu'aux livres et aux manuscrits dont elle n'eût voulu posséder une collection de valeur; elle a laissé 4500 volumes et 776 manuscrits anciens, qui témoignent non de son savoir — ces manuscrits étaient en latin et traitent de sujets austères, elle ne les lisait pas — mais de son éclectisme ; et nous ne parlons ni de ses bijoux, ni de ses pièces d'orfévrerie.

Quelque considérables qu'aient été ces collections, elles ne représentent pas une exception démesurée par rapport à celles des contemporains. Les inventaires après décès des seigneurs révèlent les mêmes tendances. Mme de Sainte-Aulaire possédait dans sa demeure 45 tapisseries et les Guises, au château de Joinville, en avaient 77. Tous n'ont

pas eu autant de Palissy que Catherine de Médicis, mais tous avaient des tableaux, des émaux, des pièces de cristal ; tous surtout acquéraient de ces étoffes brodées à fond de soie ou de velours qui, quoique effacées maintenant, nous donnent une si vive impression de la richesse des draperies de cette époque. C'est en encourageant les arts somptuaires que princes et grands ont contribué dans une certaine mesure à leur développement. Mais, par ailleurs, princes et grands, pas plus que les rois, n'ont pu grand'chose sur l'ensemble du mouvement artistique de la seconde moitié du XVIe siècle.

Ce mouvement très considérable est caractérisé par plusieurs éléments distincts : sa prétention à ne pas être empirique comme dans l'âge précédent, mais érudit et de trouver son point de départ dans l'étude de l'Antiquité ; tout de même le fait qu'il demeure français et, sans s'en apercevoir, continue étroitement, en l'améliorant, la tradition de l'époque antérieure ; l'unité relative de toutes les manifestations artistiques du temps en raison de cette double condition ; le sentiment enfin de la dignité de l'art qui produit ce résultat qu'architectes et poètes ne se considèrent plus comme des praticiens d'un métier manuel, mais comme des créateurs ou des savants d'un ordre relevé. C'est proprement la Renaissance française qui commence, par opposition à la première Renaissance qu'on peut arrêter vers 1550, puisque, à cette date, les représentants les mieux qualifiés de l'âge où l'individualisme des talents, assez isolés, s'accorde avec le maintien d'une tradition française continuée depuis le Moyen âge, ont disparu ou vont disparaître : Marot mourant en 1544, Rabelais vers 1553, Marguerite d'Angoulême en 1549.

La multiplication par l'imprimerie des éditions d'auteurs anciens, grecs et latins, avait créé au XVIe siècle une vogue extraordinaire à l'étude de l'Antiquité. Ce mouvement, commencé lentement au Moyen âge, était allé en s'accentuant depuis le début du XVIe siècle. Il fut admis qu'être savant

était un titre de gloire et qu'on ne pouvait l'être si on ne connaissait à fond la littérature des anciens. Les anciens avaient tout dit, en morale, en droit, en art; ce fut la mode de ne jurer que par eux. La Réforme n'avait-elle pas trouvé ses meilleurs et ses premiers représentants parmi les érudits familiers avec la philologie classique et capables de recourir victorieusement aux textes? A l'imitation des anciens, on s'avisa qu'il était nécessaire d'apporter, en tout ordre d'études, des méthodes et des règles. Qu'était une langue sans grammaire, sans syntaxe, sans orthographe? De là vint l'idée, par exemple, de fixer la langue, d'élaguer tout ce qui était superfétation, défaut de goût et de mesure, de supprimer dans le fatras linguistique ou littéraire, hérité du Moyen âge, ce qui était désordonné. Par surcroît, le développement chaque jour grandissant des imprimeries et la multiplication des ouvrages publiés en français, amenaient insensiblement à la pensée d'unifier les formes grammaticales ou orthographiques, de façon à rendre les livres uniformément lisibles. Ainsi se faisaient jour les idées de réglementation et de mesure, à l'imitation de l'Antiquité, qui allaient caractériser tout le mouvement artistique et littéraire de la seconde moitié du XVIe siècle. En 1549 parut un livre qui formula en termes retentissants la nouvelle doctrine, c'était la *Défense et illustration de la langue françoise* de Joachim du Bellay. Tandis que jusque-là on admettait et longtemps encore on admettra, que les livres de science fussent écrits en latin en raison de la noblesse de la langue et afin surtout que les savants de tous les pays pussent s'entendre entre eux, du Bellay voulait qu'on écrivît en français, influence sans doute des protestants qui ne célébraient leur culte qu'en langue vulgaire et — tel Calvin publiant son *Institution chrétienne* en français — ne voulaient plus employer que le langage accessible à tous. Mais en retour, du Bellay exigeait que cette langue fût appropriée, c'est-à-dire purifiée, accrue, si besoin était, par créations philologiques savantes, des mots qui lui man-

quaient et surtout douée d'un style. Afin de réaliser ces désirs, il n'était, continuait-il, que de se retourner vers les écrivains anciens et de leur demander des règles. Qu'on renonçât donc à toutes ces inventions du Moyen âge, insuffisantes et laides, ballades, rondeaux, virelais, et qu'on reprît uniquement la vieille tradition, illustrée par Horace ou Virgile, des épopées et des odes, en établissant une prosodie française, une syntaxe française, une manière française. Les idées de du Bellay firent fortune ; elles ont été celles de la Pléiade. Elles aboutissaient à trois résultats : une imitation de jour en jour plus étroite, presque un plagiat de l'Antiquité, une éducation classique à donner à toutes les générations futures de plus en plus rigoureuse, un dédain méprisant à l'égard des œuvres dites barbares du Moyen âge : le tout pour aboutir d'ailleurs au résultat artificiel d'une littérature très savante, nullement populaire et même aristocratique.

L'imitation de l'Antiquité devint en effet la mode générale. La mythologie envahit la littérature et l'art jusqu'à les encombrer. On ne vit partout que les dieux et les déesses de l'Olympe ; les nymphes figurèrent à l'infini dans les vers ou les bas-reliefs ; il ne fut discours qui n'évoquât les héros de l'Antiquité et pas de personnage historique qui n'eût son émule dans la galerie de Plutarque. Le côté excellent de cette mode était qu'au lieu de se perdre dans la glose et le commentaire comme l'avaient fait les âges précédents, on étudiait directement les textes eux-mêmes. Mais tous les textes prirent une importance et une valeur sans pareilles ; on pesa les moindres mots d'une phrase classique comme s'ils avaient le sens exclusif d'une formule juridique ; la mode devint une superstition.

Dès lors il fut reconnu qu'en dehors des œuvres de l'Antiquité aucune production de l'esprit humain ne valait la peine d'être étudiée. Les auteurs du XVI[e] siècle seront les premiers à subir les conséquences de cette étroite théorie, car on les négligera, si tant est qu'on ne les méprisera pas

entièrement aux âges suivants. Sauf la reine Marguerite de Valois (qui aura leurs œuvres dans sa bibliothèque), tout honnête homme du XVIIe et du XVIIIe siècle se constituant une « librairie » ne se croira pas tenu d'y faire figurer les écrivains de la Renaissance et la Bibliothèque royale elle-même, notre Bibliothèque nationale, comptera peu de fonds aussi pauvres que celui des auteurs français du XVIe siècle. Cette tournure d'esprit qu'on a appelée le « classicisme » a pesé lourdement sur la formation de l'esprit français depuis le XVIe siècle ; Rome a été l'école devant suffire à tout. De là cette indifférence pendant si longtemps pour tout ce qui était étranger aux Romains, la littérature originale, libre et spontanée du Moyen âge, ou des pays anglo-saxons, Shakespeare, par exemple; le dédain des spéculations scientifiques et politiques, au moins dans leurs applications industrielles et pratiques. On acquerra ou on développera des qualités appréciables de tenue, de goût, de mesure, mais au détriment de l'inspiration indépendante, variée et vivante ; dans l'État on réalisera l'uniformité romaine sous l'absolutisme de Louis XIV devenu l'expression de l'idée juridique du *princeps romanus* et le nivellement classique détruira l'infinie diversité des institutions communales ou provinciales du Moyen âge, si curieuses dans leur jeu libre et autonome.

Surtout le mépris de ce Moyen âge fut un des dogmes que la nouvelle école professa avec le plus de vivacité. Il sembla que cette partie négative dût être la raison d'être. L'école s'était formée pour mener la guerre et « une belle guerre, écrivait Pasquier, contre l'ignorance ». Le Moyen âge était l'ignorance, « l'ancienne barbarie » ; ce qu'il avait produit en fait de littérature n'était « qu'épiceries » ; on vivait maintenant en un « meilleur âge », l'âge qui tâchait de mettre les choses « en leur perfection ». Ainsi, contrairement aux artistes de l'époque antérieure qui cherchaient chacun de leur côté à faire du mieux qu'ils pouvaient suivant leur goût personnel, leurs tendances, leur tempérament ou leurs

fantaisies, on établissait maintenant qu'il y avait un idéal destiné à devenir commun à tous, une théorie de la beauté, renouvelée des anciens, une norme. Dogmatistes, les nouveaux théoriciens devinrent exclusifs.

Ils s'en rendirent compte : ils comprirent aussi que leur effort savant et réfléchi ne pouvait aboutir à des œuvres accessibles au grand public, c'est-à-dire populaires, qu'ils étaient condamnés à demeurer une élite, dans un certain sens isolés; ils acceptèrent cette allure aristocratique et s'en firent gloire. Mais, malgré leurs dires, ils n'étaient pas si absolument les créateurs du mouvement qu'ils représentaient; ils étaient, dans une série, les anneaux d'une chaîne. Avant eux, les humanistes cherchant dans les œuvres latines des modèles de beau langage à imiter, leur avaient, en un certain sens, tracé la voie. On a aussi parlé de l'influence exercée par les Italiens, de la colonie italienne des banquiers de Lyon, des Italiens attirés en France par Catherine de Médicis, mais en réalité cette prétendue influence n'est pas aisée à déterminer et on avoue qu'elle aurait cessé de bonne heure. Surtout ils étaient plus tributaires qu'ils ne le croyaient de la tradition. En fait, comme pour toutes les modes, les conditions du développement de ce mouvement étaient obscures; il y avait évolution tenant à des raisons générales.

Ce qui le prouverait, c'est la diversité d'origine, de conditions et de lieux des premiers représentants de cette seconde Renaissance française. Si Ronsard, du Bellay et du Bartas sont nobles, Montaigne et Pasquier des bourgeois, beaucoup sont des professeurs de modeste extraction, voire même populaire. Henri Estienne est un ouvrier imprimeur. La Pléiade peut-être réside à Paris; mais Antoine de Baïf, Pontus de Thyard, Louise Labé et son groupe habitent à Lyon près de leur imprimeur Jean de Tournes, Muret ou Vauquelin de la Fresnaye sont à Poitiers. Au point de vue artistique la province brille autant que Paris.

Logiquement, étant donné le point de départ de la

Renaissance, « résurrection » de l'Antiquité, la première place reviendrait aux érudits et aux philosophes ; ils ont donné aux autres les éléments de leurs doctrines ou les moyens de les formuler. A ce titre le premier serait le savant imprimeur Henri Estienne, — fils du non moins savant imprimeur Robert Estienne, — qui a édité de si nombreux textes d'auteurs grecs et latins, surtout un dictionnaire grec, le *Thesaurus græcæ linguæ*, ancêtre des lexiques de nos jours ; homme intelligent et précoce, très doué, d'un caractère détestable. Après avoir fait de fortes études et avoir beaucoup travaillé, il avait été obligé de fuir à Genève en raison de ses idées protestantes, était revenu auprès de Henri III, lequel l'accueillit avec bienveillance et à la suite de nombre d'ennuis causés par son humeur ardente, était mort en 1598 à Lyon, ruiné ou à peu près. L'œuvre d'Henri Estienne est considérable ; il a publié presque tous les auteurs grecs, traduit en latin Pindare, Théocrite, édité Platon en entier, donné les éditions princeps d'Appien ou d'Anacréon. Ses productions ont fourni amples aliments aux études des philologues.

Un de ceux-ci, Jacques Amyot, a voulu rendre le texte grec plus particulièrement accessible au public, en le traduisant en français. Né à Melun de parents pauvres, en 1513, Amyot avait eu la fortune la plus brillante ; après avoir embrassé l'état ecclésiastique, il était devenu professeur de grec et de latin à l'université de Bourges, avait attiré l'attention par la traduction des *Amours de Théagène et de Chariclée* d'Héliodore et de *Daphnis et Chloé* de Longus ; et s'était vu nommer précepteur des enfants de Henri II qui, devenus rois, l'accablèrent d'honneurs : il fut évêque d'Auxerre, grand aumônier de France, commandeur du Saint-Esprit. Il était adroit ; cette adresse ne l'accompagnera pas jusqu'à sa mort, car il finit fort impopulaire en 1593 en raison de son amitié pour Henri III. Sa traduction des œuvres de Plutarque est célèbre : elle a eu un grand succès à cause du sujet et du charme simple

d'un style naïf; elle a contribué plus que beaucoup d'éditions de textes à rendre familière la figure des héros de l'Antiquité. Toutes les bibliothèques privées pendant plus de deux siècles compteront au premier rang un Plutarque d'Amyot.

Les méthodes exactes que les philologues appliquaient à l'établissement ou à la traduction des textes, des historiens les appliquaient à leur tour à l'histoire, et notamment le digne homme que fut Étienne Pasquier. C'était un avocat né à Paris en 1529, jurisconsulte de valeur qui fit parler de lui à propos de procès retentissants, celui de l'Université contre les jésuites, par exemple, fut député aux États généraux de 1588 et vécut dans une retraite respectée de 1604 à 1615, date de sa mort. Au cours de ses *Recherches de la France* dont le premier livre parut en 1561, le second en 1565 et les huit autres au début du XVIIe siècle, il tâche de renouveler l'histoire du royaume en interrogeant directement les documents et en ayant recours aux témoignages immédiats des auteurs contemporains.

A la suite de Pasquier, les publicistes se mettent à manifester le même souci. Jean Bodin né à Angers en 1530, mauvais avocat, lourd écrivain, mais riche d'idées traditionnelles, attaché au duc d'Anjou, lequel le fit nommer grand maître des eaux et forêts, puis à Henri IV, publiait en 1560 la *Méthode pour étudier l'histoire*, après quoi, en 1576, son volumineux ouvrage *De la République* (littéralement *de la chose publique*) où il cherchait à montrer en s'inspirant d'un passé attentivement étudié, que la monarchie de France ne pouvait pas être absolue et tyrannique, mais tempérée et contenue dans des limites légales ; son gros livre est très mêlé.

François Hotman, autre publiciste, celui-ci calviniste (1524-1590), fils d'un conseiller au parlement, savant professeur, polémiste combatif, qui manqua être compromis dans la conjuration d'Amboise et quitta définitivement la France après la Saint-Barthélemy, publiait l'année suivante (1573),

son grand livre, *Franco-Gallia, sive tractatus de regimine regum Galliæ et de jure successionis*, où reprenant lui aussi l'étude des antiquités nationales il voulait prouver que la monarchie en France doit être élective et non héréditaire, qu'en tous cas les États généraux régulièrement assemblés doivent contenir son autorité.

Après l'histoire et la politique théorique, le droit à son tour subit les effets des nouvelles tendances des esprits, le droit romain avec Jacques Cujas, le droit coutumier avec Charles du Moulin. Cujas, né à Toulouse en 1522, professeur de droit vagabond qui enseigna un peu partout, à Cahors, à Bourges, à Valence, à Turin, à Paris, à Bourges où il mourut en 1590, a connu comme personne le droit romain; les étudiants se pressaient en foule autour de sa chaire afin d'écouter ses lumineux commentaires de textes juridiques anciens à l'éclaircissement desquels il appelait le témoignage des littératures contemporaines pour situer chaque loi et chaque jurisconsulte dans son temps; il savait admirablement le grec et écrivait purement le latin. Ses *Commentaires du Corpus juris civilis*, ses éditions critiques de Justinien et d'Ulpien forment des monuments; son nom est resté une autorité vénérable dans le monde judiciaire de l'ancien régime.

Moins célèbre aujourd'hui, mais presque aussi réputé jadis dans les prétoires était Charles du Moulin, un Parisien, né en 1500, noble d'origine, forte tête bien organisée, mais auquel sa religion, protestante, valut des malheurs; emprisonné, il se sauva en Allemagne ou il professa à Tubingen, revint, de nouveau alla en prison pour avoir publié en 1564 un *Conseil sur le fait du Concile de Trente* qu'on jugea impertinent, et mourut en 1566. Assez mauvais orateur, il s'était fait avocat consultant. Son grand travail, les *Commentaires sur la coutume de Paris*, est une œuvre considérable dans laquelle du Moulin explique, avec des vues historiques intéressantes, ces mille prescriptions du droit coutumier, origine en partie de notre droit français.

Il est l'érudit par excellence du droit coutumier, à la fois juriste, historien, philosophe et savant informé. Il sera continué par Guy Coquille et Antoine Loisel.

L'érudition avait donc donné l'exemple. A sa suite la littérature se piqua aussi de revenir à l'Antiquité, et d'abord les poètes.

Il y a eu beaucoup de poètes au XVIe siècle. Étienne Pasquier parle « de la grande flotte de poètes que produisit le règne de Henri II ». Beaucoup sont oubliés et parmi ceux dont les noms sont restés, aucun n'a laissé un ensemble d'œuvres d'une beauté aussi soutenue que celle de tels auteurs du XVIIe siècle. De savoir si la préoccupation de l'antiquité classique a nui ou profité à leurs productions est un problème délicat ; ce qui paraît en tous cas certain est que là où les auteurs du XVIe siècle nous plaisent le plus, c'est lorsqu'ils se laissent aller à des qualités de simplicité, de charme, de naturel, de grâce spontanée et émue, toutes qualités claires qui paraissent être essentiellement françaises. Deux courants se dessinent dans leur littérature : l'idée de l'érudition antique, la continuation de la tradition française avec les caractéristiques du tempérament national. Simultanément les deux courants vont apparaître côte à côte, puis nous verrons chez certains écrivains isolés le second prédominer, conflit inévitable entre une éducation imposée du dehors et l'instinct traditionnel d'une race qui se défend.

Le premier groupe de poètes qui attira l'attention fut un groupe lyonnais — Lyon était à ce moment un centre important, le point d'aboutissement des relations avec l'Italie, la Suisse et l'Allemagne. Deux noms sont restés de ce groupe, ceux de Maurice Scève et de Louise Labé, qui ont esquissé ou ébauché la tentative de la Pléiade. Mais à force de vouloir se faire antique, l'honnête et savant échevin qu'était Maurice Scève devient inintelligible et son principal travail, les 449 dizains de sa *Délie, objet de la plus haute vertu*, une gageure de subtilité pédante. Quant

à Louise Labé, la Belle Cordière, comme on l'appelait (1526-1566), qui après une jeunesse étrange dans laquelle, habillée en garçon, elle était allée assister au siège de Perpignan sous le nom de capitaine Louis, puis avait épousé raisonnablement un marchand de Lyon nommé M. Perrin, plus spontanée elle a écrit des sonnets et des élégies à la manière grecque dont les accents passionnés ne sont pas toujours dépourvus de naturel. Elle est plus estimée que Scève. Ses contemporains la surnommaient Sapho.

Mais qui parle de la poésie du XVIe siècle pense surtout au groupe autrement illustre qu'a été ce qu'on a appelé la Pléiade. La Pléiade, association de sept auteurs, d'inégale valeur, synthétise le mouvement poétique du XVIe siècle. Ils étaient moins de sept quand ils eurent l'idée de se réunir, vers 1550 ; ils s'appelèrent la Brigade ; ce ne fut que lorsqu'ils eurent atteint leur chiffre symbolique en 1556, qu'ils adoptèrent le mot Pléiade. C'étaient Ronsard, du Bellay, Baïf, Belleau, Pontus de Thyard, Jodelle et Daurat. Daurat, un helléniste qui n'a rien écrit en français, paraît avoir été un moment l'âme de l'entreprise et quelle entreprise ! « Renouveler les thèmes poétiques, changer les genres, refaire la langue. » Leurs prétentions eussent pu paraître plaisantes, si un succès partiel n'avait ennobli leurs ambitions excessives. Deux surtout d'entre eux ont eu une valeur, Joachim du Bellay et Ronsard.

Du Bellay, un ecclésiastique, chanoine de Notre-Dame de Paris (1524-1560), était tout désigné par sa *Défense et illustration de la langue française*, manifeste de la nouvelle école, pour faire partie du cénacle ; c'était un Angevin, délicat de santé, à l'imagination vive, qui après avoir voyagé en Italie de 1553 à 1557, se fixa à Paris. Ses *Poésies françaises*, ses deux recueils de sonnets, *Olive* et les *Regrets*, sont l'application du système de l'imitation de l'Antiquité ; et là où il imite il n'est pas toujours heureux, plutôt gauche et obscur ; là où il suit sa propre verve française, naturelle, charmante, douce et gracieuse, la vieille

tradition, la vraie, il est au contraire excellent ; c'est un poète exquis :

Quand reverrai-je, hélas ! de mon pauvre village
Fumer la cheminée et en quelle saison
Reverrai-je le clos de ma pauvre maison?...
Plus me plaît le séjour qu'ont bâti mes aïeux
Que des palais romains le front audacieux...
Plus que le marbre dur me plaît l'ardoise fine,
Et plus que l'air romain, la douceur angevine.

Supérieur à du Bellay a été Ronsard, le plus grand poète de la Renaissance, et un de nos meilleurs écrivains de la langue. Né au château de la Poissonnière dans le Vendômois, en 1524, Pierre de Ronsard, un gentilhomme, se mêla d'abord à la vie de cour, eut des missions politiques à l'étranger, puis devenu sourd en 1540 renonça au monde et fit des vers. C'était sa voie. Il fut le chef incontesté de la Pléiade. « Il a défait la poésie laide, grossière, fade, sotte, mal rimée qui estoit auparavant, écrit Brantôme, et a fait cette tant bien parée que nous voyons aujourd'hui ». Ses premières *Odes* parurent en 1550, ainsi qu'un recueil de sonnets intitulé *Amours*. En 1556 il donna des *Hymnes* et une suite des *Amours ;* la première édition de ses *Œuvres* est de 1560; elles sont considérables et réunissent 8 volumes aujourd'hui de l'édition Blanchemain, avec des élégies, des épithalames, des églogues et un commencement d'épopée. Les rois le comblèrent d'honneurs; il fut illustre et reçut de nombreuses abbayes. Après avoir pris une part active à la lutte contre les protestants, il mourut paisiblement, assez isolé et loin en 1585. Lui aussi avec ses prétentions d'être grec et latin a les meilleures qualités françaises : de l'éclat, de la diversité, de l'harmonie délicate et mélancolique, tour à tour gracieux et fougueux, exquis ou ardent; mais lorsqu'il veut suivre les anciens, il devient énigmatique et pédant; sa mythologie fatigue, et ses pensées sont obscures. Il a rendu de grands services en retrouvant des rythmes variés, en purifiant une langue un peu mêlée,

en associant la pensée antique dans ce qu'elle avait de noble à l'esprit français. C'est un vrai poète.

A eux deux, Ronsard et du Bellay ont été les chefs de toute une école de poésie dont les effets se sont fait sentir jusque sous le règne de Henri IV. Des auteurs comme Philippe Desportes, Vauquelin de la Fresnaye sont de leurs émules et aussi Guillaume de Salluste, seigneur du Bartas, un Gascon, né près d'Auch (1544-1590), soldat qui eut quelques missions diplomatiques en Angleterre, en Danemark et fut tué à Ivry. Huguenot fervent et mystique, il mit en vers l'histoire de la création, ce qui eut un grand succès.

Ronsard et les siens eurent l'idée, à l'image des aèdes de l'Hellade, de faire chanter leurs poésies. De là vint le projet d'une association entre écrivains et musiciens, association qui fut fondée en 1570 et se transforma en une académie dite l'Académie du palais. Cette académie intéressa beaucoup les rois, entre autres Charles IX qui s'en déclara le protecteur et lui octroya des privilèges; elle se développa, admit dans ses rangs peu à peu toute espèce de membres, des littérateurs, des gens du monde, des femmes, Mme de Retz, Mme de Lignerolles ; fit prononcer des harangues qu'Henri III venait écouter et dont il donnait les sujets. Un moment cette réunion prit même le nom d'Académie française : elle était l'ébauche de celle qui devait être créée par Richelieu. Elle accentuait et consacrait le caractère aristocratique, restreint, de tout ce mouvement littéraire de la Renaissance.

Mais contre ce caractère aristocratique de la littérature des protestations s'élevaient au nom même du génie de la race. La *Défense* de du Bellay avait été attaquée par le *Quintil Horatian*, œuvre, suppose-t-on, de Barthélemy Aneau. « Si quelqu'un, par fortune, prend plaisir à mes passe-temps, écrivait Sibilet dans sa préface de l'*Iphigénie*, je ne suis pas tant envieux de son aise que je veuille défendre la communication de mes ébats pour les réserver à une affectée de demi-douzaine estimés princes de notre langue. » Et des

écrivains surgissaient, çà et là, indépendants, se laissant aller à leur libre talent, continuant la tradition des écrivains personnels de la première moitié du siècle, avec toute la richesse d'une langue abondante et déréglée, d'une imagination plaisamment vagabonde, mais tout de même touchés eux aussi par la manie d'érudition classique, marque et mode de l'époque.

C'était par exemple Noël du Faïl, un magistrat du parlement de Rennes, digne gentilhomme breton qui, né vers 1520, voyagea, alla étudier à Paris, Angers, Blois, Bourges, Avignon, publia en 1547 sous le pseudonyme de Léon Ladulfi ses *Propos rustiques*, en 1548 ses *Baliverneries* ou *Contes nouveaux d'Eutrapel*, se retira en 1585, et mourut en 1591. « Nos ancètres, disait-il, avoient non si rhétoriquement parlé que nous, mais mieux, et leur langage étoit plus clair et plus entendible. » Et dans ses contes rustiques pleins de naïveté, de bonhomie spirituelle, témoignant d'un sentiment de la nature charmant par des tableaux champêtres exquis, il reprenait la vieille tradition des conteurs gaulois. S'il n'a pas la puissance de Rabelais, il en a l'esprit libre, un peu la gaieté joviale et le réalisme. Il connaît bien les auteurs anciens et le montre.

C'était surtout Montaigne, l'illustre Michel de Montaigne, Périgourdin, né en 1533, mort en 1592, fils d'un négociant aisé, qui après avoir été conseiller au parlement de Bordeaux, renonça en 1570 à la carrière judiciaire pour vivre en campagnard dans son logis paternel des champs, ce qui ne l'empêcha pas d'ailleurs d'aller voyager en Allemagne, en Suisse, en Italie, d'être maire de Bordeaux de 1581 à 1585, fonctions dans lesquelles il ne fit pas preuve d'un courage civique remarquable, et d'accepter le titre de gentilhomme de la chambre d'Henri III. En 1580, à quarante-sept ans, il faisait paraître deux livres de ses *Essais*; en 1588 il en donnera un troisième; œuvre unique dans laquelle l'auteur philosophe écrit paisiblement sur les choses de la vie, de sa bibliothèque ou librairie située au

deuxième étage de son château de Montaigne, lequel domine, du haut d'une colline la Lidoire, affluent de la Dordogne, à six lieues de Libourne. Libre du monde, indépendant et tranquille, il juge les gens et les faits avec douceur et scepticisme. Il est de la lignée dont nous parlons, de celle de Rabelais par la facilité de son humeur, son goût de la nature, cette indulgence souriante qui est une forme du doute et de l'indifférence, et que traduit bien un style ondoyant et souple. Et lui aussi, imprégné de lectures d'auteurs anciens, farcit son livre de citations et de souvenirs classiques.

Il faudrait citer encore Pierre La Ramée, de son nom latinisé Ramus, né de pauvres gens du Vermandois, vers 1515, simple domestique au collège de Navarre, s'instruisant, devenant professeur. Il osa s'attaquer à Aristote, la grande autorité, depuis le Moyen âge ; dire que beaucoup de ses prétendus écrits étaient apocryphes, que le reste était contestable, que les commentateurs étaient abusifs. L'Université l'attaqua vivement. Il avait fini par être nommé professeur au Collège de France où il enseignait d'un esprit net et original, un peu de tout, grammaire, rhétorique, mathématique, philosophie, Le calvinisme le perdit ; il fut tué à la Saint-Barthélemy. C'était un indépendant jaloux.

Ambroise Paré (1517-1590) fut également un homme à part, le célèbre chirurgien qui ne savait lui, ni le grec, ni le latin, fit son chemin par l'Hôtel-Dieu de Paris, étant sorti d'une famille modeste des environs de Laval, et suivit les armées en campagne comme praticien. La Faculté ne le reçut docteur qu'en 1554, sous prétexte que le peu de latin qu'il avait pu apprendre était détestable, et cependant, opérateur, il était d'une habileté qui confine au génie. Bravement il écrivit en français ses traités d'anatomie et de chirurgie, ce qui le fit attaquer. Il a fondé la chirurgie française.

Bernard Palissy non plus ne savait ni le grec ni le latin, et il fut également un savant en même temps qu'un grand

artiste. C'était un ouvrier du midi, natif de l'Agenais; il se fit géomètre-arpenteur, s'installa en Saintonge, embrassa le protestantisme. On sait comment il s'acharna à découvrir le secret de la poterie émaillée italienne et y arriva. Ses plats, « ses rustiques figulines », comme il disait, recouverts d'un émail jaspé qui donne l'illusion des jeux du lapis, de l'agate et des pierres précieuses sous la forme de lézards, d'écrevisses, d'animaux de toutes sortes, plus tard de scènes à personnages, ont fait surtout sa célébrité. D'intelligence curieuse et ouverte, il lut les traductions de Pline, étudia les sciences naturelles, les enseigna et publia en 1563 un *Traité des sels divers et de l'agriculture,* en 1580, *l'Art de terre*, *De la nature*, *des eaux et fontaines*, *des métaux*, *des terres*, *la Recepte véritable*, les *Discours véritables* qui attestent un esprit scientifique très avancé pour l'époque, presque un précurseur en agriculture méthodique. Il mourut obscurément, embastillé, dit-on, pour opinions religieuses.

Même aux indépendants de cette seconde moitié du XVIe siècle, à ceux qui n'acceptent pas la discipline étroite subie par Ronsard et les siens, et demeurent fidèles à la tradition du pays d'humeur joyeuse, pleine de naturel et d'abondance, l'étude de l'Antiquité s'est donc imposée. Ces deux caractéristiques se retrouvent plus nettement encore dans le domaine des arts.

De tous les arts, celui qui a le plus brillé dans la seconde moitié du XVIe siècle est l'architecture. Quand on songe aux œuvres de la Renaissance, on évoque surtout le souvenir des beaux monuments de ce temps avec leur cortège obligé d'ornementation sculpturale variée et gracieuse. Or tandis qu'auparavant il n'y avait pas d'architecte dans le sens rigoureusement précis du mot, mais des maîtres maçons édifiant, en collaboration avec le propriétaire, des édifices qui s'élevaient détails par détails, un peu au hasard de l'effet final, en tous cas sans symétrie préconçue; à partir d'Henri II, au contraire, nous avons des théoriciens, des

hommes de science qui posent des principes et prescrivent des règles; il existe des architectes, des artistes imaginant un ensemble exactement proportionné, arrêtant sur le papier leur œuvre d'art complète avant de la bâtir, et concevant d'ailleurs, très grand et très compliqué. Du coup, l'architecture française atteignait un degré de beauté incomparable. La cause initiale de cette évolution est toujours l'influence de l'Antiquité.

Deux Italiens, l'un du xve siècle, l'autre du xvie siècle, Alberti et Serlio, avaient révélé Vitruve, l'architecte du temps de César et d'Auguste et son savant livre *De architecturâ.* Le goût de l'étude des anciens atteignit les constructeurs comme les autres. Le *Livre d'architecture de* Serlio avait paru en français en 1545; en 1547 fut publiée la première traduction de Vitruve; comme commentaires de ce texte on avait les monuments romains encore debout en Italie : après l'étude des principes, les constructeurs passèrent les monts, se rendirent sur place, regardèrent, toisèrent, dessinèrent, puis, revenus en France, publièrent des ouvrages dans lesquels ils dégagèrent les principes de l'art. La *Règle d'architecture* de Jean Bullant paraît en 1564, l'*Architecture* de Philibert Delorme en 1567. Au nom de l'autorité des anciens, les nouveaux théoriciens formulaient les idées directrices de leur métier manuel; ils élevaient celui-ci à la dignité d'un art raisonné; d'ouvriers obscurs et de praticiens empiriques qu'étaient auparavant les bâtisseurs, ceux-ci devenaient des architectes, gens d'une valeur sociale plus relevée. Comme la poésie avec la Pléiade, l'architecture se faisait savante. Comme la Pléiade aussi, les nouveaux artistes étaient pleins de mépris à l'égard des « gothiques » du Moyen âge, de cette architecture démodée, « barbare », écrivait Philibert Delorme, abandonnée de ceux « qui ont quelque soupçon de la vraie architecture ». Ils étaient leur tributaire pourtant plus qu'ils ne le croyaient. Mais moins aristocrates que les poètes du cénacle de Ronsard, ils admettaient travailler pour tout le monde et non pour une élite.

Pratiquement, ce que l'Antiquité apprit surtout à nos architectes, ce fut non pas le sens des proportions, car tous les bons constructeurs précédents, par un sentiment inné, obscur et exquis, ont toujours apporté dans leurs édifices les plus variés, un goût admirable des proportions artistiques ; mais plutôt le sens de la symétrie classique. On étudia les ordres grecs, on s'initia aux calculs des éléments architecturaux antiques, colonnes ou pilastres, frontons, métopes ; on sut toutes les nuances des chapiteaux ioniques, corinthiens, toscans ou composites ; on se passa les dessins des temples grecs et latins et de l'ensemble résulta la nécessité nouvelle d'apporter dans la conception des édifices le souci d'un équilibre parfait entre les diverses parties et de correspondances minutieusement précises. Il y avait maintenant une discipline. Un des noms les plus connus de ces théoriciens est celui de Jacques Androuet, dit du Cerceau.

On connaît peu de constructions de lui, sinon l'église de Montargis qui est assez médiocre. Du Cerceau, chef d'une dynastie d'architectes qui ont travaillé jusque dans le premier tiers du XVII[e] siècle, a surtout écrit. Son *Livre d'architecture* et ses autres œuvres gravées lui firent une réputation considérable dès son temps. Né en 1512, il voyagea en Italie, alla à Rome, dessina les monuments de 1530 à 1540, commença à publier ses recueils en 1545 et mourut en 1584. Ses livres, où il propose des modèles de construction, offrent un curieux mélange d'influences combinées de l'Antiquité, de la Renaissance italienne — qui avait de beaucoup précédé notre Renaissance française dans l'application des principes empruntés aux Grecs et aux Romains, mais avait appliqué ceux-ci avec le goût italien et les conditions de la vie italienne — de la tradition française et d'une fantaisie personnelle parfois bizarre et dépourvue d'esprit pratique. Ce qui nous intéresse surtout est la persistance de la tradition française révélée chez lui par des dessins qui font penser au château de Blois de Louis XII et par le plan carré des châteaux, dérivé des édifices du XV[e] siècle, plan carré

qui va avoir une si grande fortune aux XVIe et XVIIe siècles.

C'est qu'en effet, et malgré les exemples de l'Antiquité, le génie de notre sol demeure fidèle à lui-même. On peut suivre à travers tout le XVIe siècle les preuves de cette fidélité. Ce même Blois de Louis XII avec ses hauts combles, sa jolie tonalité de briques et de pierres, ses hautes souches de cheminées, ses fenêtres régulières, son ensemble d'aplomb, se retrouve dans les grands châteaux de la Renaissance : Ancy-le-Franc si remarquable, Folembray, Valery, Villers-Cotterets ; le plan carré, qui est très français, est le type commun de Charleval, d'Anet, d'Ecouen, de Bury, de Saint-Maur, des mêmes Ancy-le-Franc et Villers-Cotterets, de Verneuil. Si on compare un château du XVIIe siècle, tel celui de Pont en Champagne, avec les constructions de la fin du XVe siècle, début du XVIe en France, Blois, Amboise, ou les édifices soit antiques, soit de la Renaissance italienne, on jugera que la filiation avec les monuments français de la fin de notre Moyen âge est incontestable. Seule la décoration s'est ressentie des études étrangères. Là où la construction prête à des développements d'ornementation sculpturale, l'influence antique ou italienne apparaît caractérisée par les éléments classiques : ordres grecs, colonnes et pilastres, oves, bucranes et le reste, surtout les sujets mythologiques qui abondent : l'inspiration païenne prédomine. Mais même sur ce point la tradition en France ne date pas de 1550 et de la publication de Vitruve : elle est antérieure et se perd plus loin. Nous allons le constater en parlant brièvement des artistes et de leurs œuvres.

Ces artistes ont eu la bonne fortune de vivre en un temps où les conditions de l'existence rendaient désagréable aux gens la vie renfermée dans les forteresses obscures du XVe siècle, et où tout le monde substituait aux sombres murailles de défense de l'âge gothique les claires façades ouvertes des nouvelles maisons de plaisance. On bâtit beaucoup. Les princes, princesses et dames illustres donnèrent l'exemple en dépensant libéralement. Catherine de Médicis

devait édifier les Tuileries, Diane de Poitiers Anet et Chenonceaux, le connétable de Montmorency Écouen ; mais celui qui donna l'exemple, et l'exemple le plus remarquable, fut le roi en rebâtissant le Louvre.

Lorsque Charles-Quint était passé en France en 1539, François Ier, dit-on, avait été un peu humilié de ne lui montrer comme palais royal que la rébarbative prison de Philippe Auguste, un peu améliorée par Charles V, qu'était le Louvre. Il résolut de l'abattre pour substituer à la place un édifice aéré, ordonné et seyant. C'est le brillant roi de Marignan qui demeure l'initiateur de l'art architectural de la seconde moitié du XVIe siècle. Il s'adressa à un homme de talent nommé Pierre Lescot. Né vers 1510, ce Pierre Lescot était un ecclésiastique, fils d'un procureur du roi à la Cour des aides, qui, doué du génie de l'architecture, dessinait depuis son enfance, était très instruit et très riche. Amplement pourvu de bonnes places, fait aumônier ordinaire du roi, abbé de Clermont au diocèse de Laval, chanoine de Notre-Dame de Paris, seigneur de Clagny, à Versailles, il s'occupait d'architecture par goût : c'était sa passion. Connaissant sa valeur, François Ier lui demanda le 2 août 1546, comme le portent les lettres patentes que nous avons conservées, de « bastir et construire en nostre chasteau du Louvre un grand corps d'hostel au lieu où est à présent la grand salle », c'est-à-dire la partie du Louvre actuel où se trouve la salle des Cariatides et la salle Lacaze au-dessus. L'idée de François Ier était donc assez restreinte. On ignore ce que fit Lescot du temps de ce prince, probablement peu de chose. Henri II continua à l'architecte sa faveur et sa commande qu'il confirma le 14 avril 1547, dès son avènement. Mais à ce moment Lescot proposa à Henri II qui accepta un plan grandiose à exécuter, plan qui depuis a été réalisé, au moins dans ses dimensions. L'architecte se mit à l'œuvre ; il restera attaché au Louvre jusqu'à sa mort, en 1578, dans une situation privilégiée, indépendant du surintendant des bâtiments, traitant lui-même avec les

ouvriers, les entrepreneurs et les artistes, les dirigeant seul. Il travailla jusqu'en 1568 ; par suite des événements politiques les travaux furent arrêtés de 1568 à 1578, reprirent en 1580-81 sous la direction de Baptiste Androuet du Cerceau. Henri II avait élevé l'aile occidentale du Louvre, c'est-à-dire la partie de la salle des Cariatides, puis le pavillon d'angle du côté de la Seine (le pavillon du roi) et le premier avant-corps de l'aile en retour du côté du quai ; Charles IX continua cette dernière aile jusque vers le milieu de la façade actuelle : ce fut tout ce qui se fit au XVIe siècle autour de la cour carrée du Louvre. Après une existence paisible, très prôné par ses contemporains, aimé des poètes, de Ronsard qui chanta sa gloire, des hommes de lettres qu'il fréquentait, Pierre Lescot mourut en septembre 1578 dans sa petite maison du cloître de Notre-Dame de Paris où il habitait comme chanoine et fut enterré dans une chapelle de la cathédrale. En dehors du Louvre, il ne paraît pas avoir beaucoup construit ni cherché à construire.

Il est, on peut le dire, le premier en date de nos grands architectes français, et par une singulière fortune, ayant eu à donner le plan du plus grand palais qu'on eût à élever en France, il se trouve que ce palais est en même temps le plus magnifique qui soit. Évidemment ce qui a été réalisé depuis n'est pas de lui. Ce qui est sûrement de lui, c'est l'idée de la grande cour carrée et l'aspect des façades occidentales de cette cour.

Peu de monuments donnent une impression de beauté plus achevée que la façade du Louvre de Pierre Lescot sur la cour. Comme proportions harmonieuses, élégance, noblesse, équilibre, goût délicat, justesse exacte des détails faits pour contribuer à l'ensemble, aucun édifice n'a réalisé une aussi heureuse perfection. Ce n'est ni grec, ni romain, ni italien, c'est français. La sculpture décorative est faite pour accompagner et relever les lignes architecturales ; elle n'est ni trop effacée, ni trop saillante, à la mesure précise et fondue. La façade extérieure plus simple prati-

quée sur l'ancien mur du Louvre de Philippe Auguste conservé et d'une épaisseur énorme, s'élevant au-dessus des fossés, offrait par ses grandes fenêtres peu décorées relativement, ses hauts combles, ses souches de cheminées, l'aspect des constructions françaises traditionnelles, telles qu'on les retrouvait à Ancy-le-Franc — un peu antérieur, dit-on, au Louvre — et à Amboise. Les nouveautés, répète-t-on, de la façade intérieure du Louvre, celles qui auraient été inspirées à Lescot par l'étude de l'Antiquité ou des édifices italiens seraient : les colonnes corinthiennes engagées entre des arcades de plein cintre et séparées par des niches à statues, le tout surmonté de frises sculptées ; il est vrai que ces éléments sont couramment utilisés dans les édifices italiens de la Renaissance ; mais en France Lescot ne faisait qu'appliquer des principes déjà connus et pénétrés chez nous lentement depuis nombre d'années. Les arcades de plein cintre existaient déjà au château de Madrid ; pilastres corinthiens engagés, niches à statues, frises se rencontraient auparavant à Blois et même à Amboise pour certains de ces détails. Ancy-le-Franc présente d'une façon si frappante l'application des mêmes principes qu'on peut supposer que Lescot en a été l'architecte pour n'avoir pas à l'accuser de plagiat. En somme Lescot a utilisé des éléments auxquels les Français étaient déjà habitués, mais ce qui lui est personnel c'est la manière habile dont il les a appliqués pour aboutir à un effet architectural remarquable. La tradition, l'étude, l'inspiration se sont associés chez lui, guidés par un instinct artistique sûr. Toute l'école architecturale du temps s'inspirera des mêmes données. En 1566, Charles IX faisant construire par Pierre Chambige le rez-de-chaussée de la petite galerie du Louvre — la galerie d'Apollon — et le bas de la première moitié de la grande galerie du bord de l'eau, ces édifices garderont comme aspect décoratif, le même ton que le Louvre. Les travaux arrêtés en 1572 à la Saint-Barthélemy, Henri IV les reprendra après sa rentrée à Paris en 1594 ; il continuera

la galerie du bord de l'eau jusqu'aux Tuileries; il l'élèvera d'un entresol ou mezzanine et d'un premier étage dont il fera une grande galerie, comme il élèvera l'étage de la petite galerie ; ses architectes Métezau, du Pérac, Androuet du Cerceau, Fournier conserveront les mêmes idées.

Avec des tempéraments très divers, les autres grands architectes de la seconde moitié du XVIe siècle présentent les mêmes traits essentiels que Lescot : à côté de Lescot un des plus célèbres est Philibert Delorme.

C'était aussi un ecclésiastique, né dans le Lyonnais vers 1515, fils d'un maître des œuvres, qui voyagea en Italie où il dessina beaucoup. A son retour, le cardinal du Bellay s'intéressa à lui et lui fit bâtir le château de Saint-Maur, monument qui attira l'attention. Diane de Poitiers le chargea en 1548 de bâtir Anet, somptueux édifice auquel Delorme s'appliqua avec tout son génie, qu'il considère comme son œuvre maîtresse et dont il reste à peine, du grand carré de constructions qui fut édifié, une aile et la chapelle. Henri II s'intéressa vivement à Anet, se prit de sympathie pour l'architecte, le nomma « conseiller et architecteur du roi », surintendant des bâtiments, pour qu'il se fît obéir des entrepreneurs, son aumônier ordinaire ; il le fit maître des comptes, l'accabla d'abbayes : celles de Saint-Barthélemy-lès-Noyon, d'Ivry, au diocèse d'Évreux, de Saint-Serge-lès-Angers ; le fit nommer chanoine de Paris, comme Lescot. En 1564, Catherine de Médicis lui demanda d'élever le palais qu'elle rêvait de construire à une petite distance du Louvre, les Tuileries. Depuis la mort d'Henri II elle n'aimait pas les Tournelles, et cherchait à habiter ailleurs. Delorme lui dessina un plan immense, un rectangle de 269 mètres de large sur 166 mètres de profondeur avec cinq cours intérieures et des amphithéâtres. Catherine ne devait élever qu'une partie de la moitié de la façade du côté du couchant et une écurie. Mort en 1570. Delorme ne fit même pas entière cette partie de sa façade ; Jean Bullant qui le remplaça allait substituer ses idées aux siennes. En 1572,

d'ailleurs, après la Saint-Barthélemy, les travaux étaient arrêtés.

Philibert Delorme a beaucoup bâti ; nous ne connaissons pas toutes ses œuvres, et ce que nous savons être de lui est détruit ou très modifié. Mais il a publié un *Traité d'architecture* et de *Nouvelles inventions pour bien bâtir*. Nous en possédons assez pour apprécier son tempérament. C'est un savant, un mathématicien qui cherche avec attrait les difficultés afin de les résoudre par des calculs. Il a fait faire des progrès à la technique de l'art surtout pour la coupe des pierres, la stéréotomie. Mais chez lui la science fait tort à l'inspiration. Quand il cherche à être majestueux il devient lourd ; il n'a pas la pureté de style de Pierre Lescot, il n'aura même pas la science plus poussée de Jean Bullant ; on devine trop le labeur du calcul. Quand il se livre à l'imagination comme dans quelques projets de son livre de l'*Architecture*, il aboutit à des résultats bizarres, mélanges artificiels d'art ancien, italien et français. Sa chapelle d'Anet est presque un édifice italien et l'avant-corps de ce monument, conservé à l'École des Beaux-Arts de Paris, présentant trois étages, chacun d'un ordre différent, dorique, ionique, corinthien, du plus lourd au plus svelte, indique cette recherche mathématique. Mais le tombeau de François Ier à Saint-Denis, qui est de lui, manière d'arc de triomphe romain avec trois arcades portant le roi et la reine sa femme en prières, pendant qu'au-dessous les deux princes gisent en des sculptures d'un réalisme presque gothique, et que tout autour sont figurées des scènes de batailles non moins réalistes, est un monument harmonieux et dégagé. Philibert Delorme eut un mauvais caractère, et, quoique chanoine, une existence d'une moralité incertaine. Il se brouilla avec beaucoup de monde et tomba même en disgrâce après la mort d'Henri II. La faveur de Catherine de Médicis devait le relever.

Jean Bullant, son continuateur, naquit à Écouen en 1510, — génération brillante que celle qui naît vers les années

1510-1515 et qui a compté tant d'illustrations. Comme tous les autres il alla faire son voyage de Rome et d'Italie, apprentissage inévitable maintenant de toute éducation artistique. A son retour à Écouen le connétable Anne de Montmorency qui y résidait se l'attacha ; Montmorency en disgrâce eut l'idée de reconstruire son château et chargea de l'entreprise le jeune architecte. L'édification d'Écouen, encore debout, fit la gloire de Jean Bullant. Revenu en faveur pendant le règne de Henri II, Montmorency amena à la cour l'architecte, le recommanda ; par lui Bullant fut nommé en 1557 contrôleur des bâtiments de la couronne, puis, comme Delorme, il semble avoir subi une éclipse, peut-être une disgrâce, en tout cas une retraite. Il en profita pour publier deux livres : un *Recueil d'horlogiographie*, 1561, et sa *Règle générale d'architecture*, 1568. Cette *Règle générale d'architecture* montre que Bullant est un savant mathématicien qui étudie en calculs serrés, d'une façon scientifique, tous les éléments de son art et notamment les ordres grecs, les colonnes et les chapiteaux. Il est presque plus ingénieur qu'architecte. Pour un peu il se dirait comme Philibert Delorme « curieux de ces inventions si belles qui se trouvent par les mathématiques ». Il a beaucoup pratiqué Vitruve. Il a subi l'influence de l'Antiquité, s'il est vrai qu'il ait reproduit sur une façade d'Écouen une disposition du temple de Jupiter Stator à Rome. En 1570, à la mort de Philibert Delorme, Catherine de Médicis le prit à son service et le chargea de continuer les Tuileries. Bullant n'a guère construit qu'un pavillon des Tuileries et n'a pas autrement poursuivi l'édifice. Il est mort la même année que Lescot. Son nom est très connu : son œuvre en définitive est assez mince ; nous le connaissons surtout par ses livres. Des trois architectes que nous venons de citer, Lescot, Delorme et lui, il est le plus instruit, comme Lescot demeure le plus artiste.

Érudition et tradition, ces deux termes associés que nous venons de constater dans l'art architectural, nous allons toujours les retrouver pour caractériser quelques-unes des nombreuses

manifestations de ce XVIe siècle qui a eu l'instinct du beau à un si haut degré. Nous les constaterons d'abord dans la sculpture. Deux noms résument cette sculpture, Jean Goujon et Germain Pilon.

Peu d'artistes — à la réputation aussi assise que celle de Jean Goujon — ont une biographie moins connue. On croit qu'il est né en Normandie, sans qu'il y en ait de preuve. Les comptes de la cathédrale de Rouen qui le mentionnent pour la première fois en 1540-41, à propos des colonnes soutenant les orgues de Saint-Maclou, faites par lui, ainsi que les portes de l'église, le traitent de « tailleur de pierre et maçon », ce qui est modeste. Il avait fait la statue de Georges d'Amboise au tombeau de la cathédrale. On le retrouve à Paris en 1543 sculptant sous la direction de Pierre Lescot le jubé de Saint-Germain-l'Auxerrois. A ce moment, il devient célèbre. L'*Epitome* de Vitruve imprimé à Toulouse en 1556 l'appelle « sculpteur de grand bruit » et Ronsard parle de lui dans ses vers. On le fit collaborer à toutes les grandes œuvres du temps : Jean Bullant utilisa ses services à Écouen en 1544 ; Philibert Delorme à Anet en 1553 ; Pierre Lescot à la fontaine des Innocents et surtout au Louvre à partir de 1550. Il a énormément travaillé : nous avons perdu un grand nombre de ses œuvres. On ne sait quand il est mort, sans doute vers 1565, et non à la Saint-Barthélemy, car il n'est pas sûr qu'il ait été protestant. Ce qui nous reste de certain parmi ses sculptures est encore notable : la Diane du château d'Anet, aujourd'hui au Louvre, la fontaine des Innocents, les sculptures du palais du Louvre, sur la façade de Pierre Lescot, la voûte de l'escalier Henri II et les cariatides de la grande salle qui porte ce nom. Par ces cariatides mêmes qu'on retrouverait un peu dans Vitruve, par cette mythologie abondante qui fait le sujet de ses œuvres, dieux et déesses, faunes, nymphes, dauphins, tritons et naïades représentés, Goujon est bien l'élève de l'Antiquité, un peu à travers la Renaissance italienne ; mais comme il est français par sa grâce, sa délicatesse, son élé-

gance discrète et de bon aloi ! Fidèle à la vérité plutôt qu'au réalisme, il figure des femmes de son temps, qu'on reconnaît bien et auxquelles il sait donner cette allure souple qui est la marque de son génie. Lescot a probablement sa part dans la conception de l'ornementation sculpturale de la façade du Louvre, mais celle de Goujon demeure considérable et elle révèle un juste sens de la décoration par la sculpture, le goût plein de tact du grand artiste et son habileté à s'adapter aux conditions prescrites pour compléter harmonieusement un ensemble.

Germain Pilon est resté plus franchement fidèle à la tradition réaliste. C'était un ouvrier parisien né en 1535 ; son talent le mit hors de pair ; il fut le sculpteur préféré de Charles IX, lequel lui donna un atelier à l'hôtel de Nesle ; les commandes abondèrent, et Catherine de Médicis surtout le fit travailler à cette chapelle des Valois, grande rotonde à deux étages de colonnes qu'à l'imitation de la chapelle des Médicis à Florence, la reine fit élever tout contre le croisillon méridional de l'église Saint-Denis afin d'y abriter les tombeaux des Valois, mais qui n'a jamais été achevée et depuis a été démolie. C'était une œuvre presque entièrement italienne à laquelle collaborèrent Lescot, Bullant et Du Cerceau dans des conditions diverses. Pilon fut chargé du tombeau d'Henri II qui existe encore et où il a sûrement sculpté de 1565 à 1583 les statues priantes du roi et de la reine, revêtues du costume royal, les corps figurés des défunts gisants et les quatre figures de bronze des angles du monument : la foi, la tempérance, la prudence et la justice, allégories à l'antique. Mais à côté, quel réalisme dans la représentation des cadavres des princes, quelle crudité, d'ailleurs habile et artistique ; puis dans le modelage du costume royal, quelle précision toute réelle, d'une exactitude étroite et minutieuse ! Si dans les fameuses trois Grâces faites par lui pour le monument du cœur de Henri III, apparaît davantage l'idéalisme cher à la Grèce et à la Renaissance italienne, combien les statues de Birague et de sa

femme exécutées pour leur tombeau révèlent au contraire le sentiment de la vie dans toute sa puissance ! Mais que dire des bustes et surtout des médaillons de Germain Pilon représentant tous les rois Valois, merveilles de précision admirable, de vie saisissante et d'art élégant ! Il est un des plus remarquables artistes de la France.

Beaucoup moins connu et qui mériterait de l'être mieux est ce Pierre Bontemps qui a sculpté les bas-reliefs du tombeau de François Ier à Saint-Denis, œuvre de tous points excellente par l'exactitude des détails des batailles, costumes, mouvements, gestes, d'un réalisme poussé, non à la manière un peu brutale du Moyen âge, mais avec une souplesse, une liberté aisée et ordonnée. Ce Pierre Bontemps n'est ni romain, ni italien. Malheureusement nous ne savons presque rien de lui et de ses œuvres.

Si la sculpture est bien représentée dans la seconde moitié du XVIe siècle, — et nous n'avons pas parlé des infinis détails décoratifs, bas-reliefs et autres, figurés sur tous les monuments et révélant plus d'un talent ignoré, — en revanche la peinture l'est faiblement. Nous sommes pauvres en tableaux de cette époque, qu'il y en ait eu peu ou qu'ils aient été détruits. Ceux qui nous restent ne sont pas signés. Tels que, ils rejoignent les dessins au crayon au contraire très nombreux à ce moment, qui sont surtout des portraits eux aussi malheureusement anonymes. Quelques noms d'artistes se détachent, celui de Jean Cousin par exemple, mais la plupart des attributions prétendues de ses œuvres ne sont pas certaines et en somme on ne connaît rien de lui ; celui de François Clouet dit Janet, surtout. François Clouet serait né vers 1520 et mort en 1572. C'était le fils de Jean Clouet, peintre de François Ier. Il fut extrêmement à la mode, reçut le titre honorifique de valet de chambre du roi, resta attaché aux rois Henri II, François II et Charles IX. Il a portraituré tous ces princes, nombre de fois, les membres de la famille royale, les seigneurs, les grands. Nous avons conservé des crayons de lui, surtout aux trois couleurs, en

quantité respectable. Il est vrai qu'il a fait école — ou qu'il a suivi une mode, car les crayons de ce genre abondent en ce temps — qu'est-ce qui est de lui ou de ses imitateurs? Il n'est pas toujours aisé de le dire. Ces portraits sont remarquables par la sincérité et l'exactitude : ils sont français, charmants souvent de vivacité, parfois d'une force impressionnante : leur simplicité, leur réalisme les ferait plutôt appartenir à la vieille école gothique, si une sobriété de bon aloi et une élégance discrète ne venaient tempérer ce que l'ancienne école avait de trop rude.

Corneille de Lyon aussi est de cette école. Corneille de Lyon a également dessiné des portraits à la façon de Clouet, mais il est encore plus difficile d'identifier ses œuvres, bien que des spécialistes croient pouvoir distinguer une manière de l'un et une manière de l'autre. Les qualités sont les mêmes, ce sont celles de tous les auteurs de ces portraits. Ils forment une galerie incomparable au point de vue iconographique et artistique, et ils illustrent l'histoire du XVIe siècle comme peu de siècles l'ont été.

Nous voudrions être mieux renseignés que nous ne le sommes sur un art qui a été florissant au XVIe siècle, au moins pour ce qui est de la mode et l'usage, la tapisserie. On a vu combien Catherine de Médicis et les grands tenaient à honneur d'avoir nombre de tapisseries et de très belles dans leurs demeures. On tapissait tous les murs et on changeait souvent les tentures afin de varier l'aspect des appartements. Or ce sont surtout les pays étrangers qui ont produit des tapisseries : la Flandre principalement, Bruxelles, Valenciennes, Tournai, Gand, Bruges. François Ier avait fait de nombreuses acquisitions dans ces pays et y avait acheté, entre autres, certaine « grande histoire de Scipion » qui comptait vingt-deux pièces, avait coûté 40 000 livres et que Catherine de Médicis fit apporter aux conférences de Bayonne de 1565 où elle excita une grande admiration. Ces tentures flamandes offraient ou des sujets reproduits d'œuvres italiennes telle que des tableaux de Jules Romain, de Raphaël, ou des scènes de la vie

réelle telles que chasses, paysages, guerres contemporaines. L'industrie de la tapisserie, très prospère en France aux XIVe et XVe siècles, l'était moins au début du XVIe. Les rois cherchèrent à la rénover. François Ier fit installer un atelier à Fontainebleau, Henri II un autre à Paris. C'est celui de Paris qui tissa pour Catherine de Médicis une tapisserie connue dite tapisserie d'Artémise, vers 1570. Il y avait aussi un atelier à Tours. Sujets mythologiques, dieux, déesses, histoires antiques avec des chars et des temples, bordures offrant des arabesques à la manière italienne, mais aussi sujets réalistes, bals du temps, réceptions, fêtes et scènes champêtres, chasses avec des portraits assez fidèlement tracés, les tapisseries françaises du XVIe siècle qui sont très décoratives et se signalent par la variété de tons, d'ailleurs fondus en un harmonieux ensemble, ainsi qu'une grande richesse de coloration, présentent elles aussi les effets de la double inspiration qui domine l'art du temps.

Les émaux du XVIe siècle ont plus de réputation. Limoges a été le centre d'une production notable de ces belles œuvres dont nous avons conservé d'assez nombreux spécimens; il y avait à Limoges des ouvriers habiles et de goût se succédant de père en fils dans la même profession, les Courteys, les Reymond, les Pénicaud. Le plus connu est Léonard Limousin que les rois gratifièrent des titres de « valet de chambre », de « peintre ordinaire et émailleur du roi ». La galerie d'Apollon au Louvre contient, exposés, des exemples de son talent, émaux d'une pureté et d'un soutenu de ton admirables. Ici encore, comme toujours, doubles sujets, les uns mythologiques et antiques, héros de Plutarque, dieux de l'Olympe dans des cadres empruntés aux édifices romains, puis aussi des portraits du temps, personnages historiques et autres, moins souples que ceux de Clouet et de son école, moins vivants, mais rendus avec une préoccupation d'exactitude réaliste; nous connaissons près de 130 portraits de contemporains sur émail provenant de Léonard Limousin.

On a fait beaucoup de vitraux pendant la Renaissance et nous en avons beaucoup conservé. On leur reproche d'être inférieurs à ceux des âges précédents en raison de la trop grande multiplicité des détails et des personnages, — ce qui produit, à distance, un effet de confusion, — et de la prédominance ou de la trop grande fréquence des blancs, qui donne une impression d'ensemble indistincte et brouillée. Mais ces vitraux se signalent dans le détail par de beaux effets de coloration nuancée, un dessin varié et précis, beaucoup de richesse de tons — plus nombreux qu'aux époques précédentes, ce qui n'est rigoureusement pas un progrès, étant donné le genre; certaines couleurs sont très belles. Quant aux sujets, ou ils sont religieux dans les églises, ou, comme cette suite de grisailles à Ecouen représentant l'histoire de Psyché, d'après les dessins de Michel Coxcie, ils se ressentent des modes ambiantes.

Il faut enfin, dans cette trop rapide esquisse des arts de l'époque des Valois, faire aussi sa place à la musique. Les gens du XVIe siècle ont beaucoup aimé la musique; ils l'ont employée sous toutes les formes, graves et légères : musique d'église chez les catholiques, chant des psaumes chez les protestants, danses et ballets aux réunions de cour, chansons dans le peuple. La Pléiade, nous l'avons vu, s'avisa que la poésie gagnerait à être associée à la musique, et l'Académie du palais fut fondée pour organiser cette association. Marot avait traduit les psaumes en vers afin qu'ils fussent mis en musique. Sous l'influence de Catherine de Médicis, qui donnait régulièrement des concerts plusieurs fois par semaine, ses fils affectionnèrent la musique, notamment Charles IX. L'application de la musique qu'ils ont préférée a été la danse; ils ont beaucoup dansé, ironie et contraste avec un temps si tragique. Ces danses du XVIe siècle, la pavane et autres danses traînantes et graves, dans lesquelles les couples doivent évoluer avec grâce, souplesse, élégance, sont un art délicat qui demande de la distinction ; la musique qui les accompagne est tour à tour elle-même molle et lente ou alerte

et gaie, en somme variée. Une forme de danse raffinée a eu un vif succès à la fin du XVI[e] siècle, succès qui s'est continué au XVII[e], c'est le ballet. On avait tenté en Italie des représentations de pastorales avec texte mêlé de chants. Le ballet est une manière d'opéra comprenant un sujet qui se développe par des scènes chantées, mimées ou dansées. Le plus célèbre de ces ballets a été celui de Balthazard Beaujoyeux exécuté en 1581 à propos des noces du duc de Joyeuse sous le titre de « Ballet comique de la reine ». Chaque année ensuite, aux jours gras, les rois de France de la fin du XVI[e] et du début du XVII[e] siècle, montèrent un ballet, affaire compliquée, luxueuse et dispendieuse.

Ce Balthazard Beaujoyeux était un Italien, de son vrai nom Baldassarini, qui résida longtemps en France. Nos grands musiciens du siècle sont en effet un peu des étrangers : Orlando de Lassus est flamand, Willaert est flamand aussi, Goudimel est de la Franche-Comté, pays alors espagnol ; nous pouvons cependant considérer ce dernier comme français et il est un des plus illustres ; c'était un protestant, ou suspect de protestantisme, car il fut tué au moment de la Saint-Barthélemy en 1572 à Lyon. Il avait été à Rome et y avait tenu une école d'où sortit Palestrina. Ses messes, ses motets, ses chants de psaumes — il a fait la musique des vers de Marot — sont remarquables de pureté d'harmonie. Mais pour la musique d'église la transformation devait venir d'Italie et de Palestrina dont la messe du Pape Marcel est de 1565. La fugue et le contrepoint ont été la grande méthode de cette nouvelle école, pendant que les auteurs de chansons, Costeley et Orlando de Lassus, conservaient la libre inspiration spontanée, originale, variée ; toujours, en musique comme dans toutes les formes de l'art au XVI[e] siècle, cette dualité parallèle de l'étude savante et du jeu libre et naturel des qualités instinctives.

SOURCES. *Lettres de Catherine de Médicis*. éd. La Ferrière et Baguenault de Puchesse ; de Thou, *Histoire universelle*. 1734 ; Et. Pasquier,

Recherches de la France, 1561 ; Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. Lalanne ; Tommaseo, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, 1838 ; Alberi, *Relazioni degli ambasciatori Veneti al senato*, 1839 ; A. du Cerceau, *Les plus excellens bastimens de France*, 1576 ; *Les toilettes d'Éléonore d'Autriche* (dans *Revue des Sociétés savantes des départements*, 1876) ; de Montégut, *Inventaire des bijoux de Jeanne de Bourdeille dame de Sainte-Aulaire en* 1595, 1881 ; E. Bonnafé, *Inventaire des meubles de Catherine de Médicis en* 1589, 1874 ; *Lettres et devis de Philibert Delorme relatifs à la construction du château de Chenonceaux*, par Chevalier, 1864.

Ouvrages : H. Lemonnier, *Les origines de l'art classique en France au XVIe siècle* (dans *Revue universitaire*, 1895) ; Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature françaises*, t. III, 1897 ; Darmesteter et Hatzfeld, *Le XVIe siècle en France*, 1883 ; E. Bourciez, *Les mœurs polies et la littérature de cour sous Henri II*, 1886 ; E. Frémy, *L'Académie des derniers Valois*, 1887 ; Glasson, *Histoire du droit et des institutions de la France*, t. VIII, 1903 ; Palustre, *L'Architecture de la Renaissance*, 1860 ; du même, *La Renaissance en France*, 1879-85 ; Geymüller, *Geschichte der Baukunst der Renaissance in Frankreich*, 1896 ; A. Berty, *Les grands architectes de la Renaissance*, 1860 ; du même, *Topographie historique du Vieux Paris, le Louvre et les Tuileries*, 1866 ; F. Bournon, *Blois, Chambord et les châteaux du Blésois*, 1908 ; Gonse, *La Sculpture française depuis le XIVe siècle*, 1895 ; H. Bouchot, *Les Clouet et Corneille de Lyon*, 1892 ; E. Moreau-Nélaton, *Les Clouet, peintres officiels des rois de France*, 1908 ; du même, *Les frères Du Monstier, peintres de la reine Catherine de Médicis*, 1908 ; J. Guiffrey, *Histoire de la tapisserie*, 1886 ; L. Boudry et E. Lachenaud, *Léonard Limousin*, 1897 ; O. Merson, *Les Vitraux*, 1889 ; H. Expert, *Les maîtres musiciens de la Renaissance française*, 1894 ; E. Lavisse, *Histoire de France* (les chapitres concernant la Renaissance rédigés par H. Lemonnier.)

CHAPITRE X

LE ROYAUME DE FRANCE VERS 1600

Impression de prospérité que donne la France aux voyageurs étrangers. Le royaume n'a pas de constitution écrite, mais des usages traditionnels. La théorie du pouvoir absolu du roi. Arbre touffu et compliqué de l'administration du royaume, d'après Figon. Autour du roi : les conseils du prince, le chancelier de France, le surintendant des finances, les secrétaires d'État. Dans les provinces, multitude innombrable des officiers du roi. Officiers de justice : le grand conseil, les parlements, baillis et sénéchaux, présidiaux, petits juges royaux et juges seigneuriaux : juridictions spéciales. Les officiers de finances : mécanisme de la levée des impôts; l'Épargne à Paris ; la division financière de la France en généralités, élections, paroisses. Agents des finances. Impôts que paient les sujets, nombreux et compliqués. Le budget de 1600. Les dépenses. Rigueur de la comptabilité publique. La chambre des comptes. L'administration ; gouverneurs de provinces et gouverneurs particuliers. Municipalités. L'armée, la marine. Le peuple de France en 1600, ses trois états, clergé, noblesse, tiers-état.

Avec une ligne de frontière assez sinueuse laissant encore aux étrangers l'Artois, le Cambrésis, le duché de Bar, la Lorraine, — sauf les enclaves de Metz, Toul, Verdun et de leur petit territoire autour, — puis toute la Franche-Comté, la Savoie, le comté de Nice, le Comtat-Venaissin et le Roussillon, la France est sous Henri IV, comme étendue de territoire, ce qu'elle est aujourd'hui, à ces exceptions près. Malgré la tourmente des guerres civiles et celles-ci passées, elle donne aux étrangers qui la visitent l'impression d'un pays « riche et puissant ». Elle est très peuplée ; on ne sait pas les chiffres exacts. Michel Suriano estime que Paris compte 500 000 habitants. Davila dira 800 000. Les voyageurs trou-

vent que le nombre des villes populeuses est considérable, que les villages sont serrés et très habités. « L'affluence du peuple y est si grande partout, écrit l'un deux, les villes et les champs si bien peuplés que la terre ne reste pas d'être bien cultivée et tous métiers et arts mécaniques bien fournis. » De fait, quand on consulte les actes d'un tabellion ou notaire de campagne de la fin du XVIe siècle, on constate, par les brevets de transactions, que la terre est des plus morcelée. Il n'est presque « marchand laboureur » ou « manouvrier » qui n'ait son clos et pourpris, deux ou trois travées de maison avec chaume ou tuile, cour, jardinet derrière, et quelque quartier de terre labourable, un arpent, plusieurs perches; il paie cens, redevances, droits de mutation, toutes marques de l'état féodal de la terre, et témoignage que cette terre dépend d'un fief ou d'une censive; mais, cela fait, il tient son bien et le cultive comme nos paysans d'aujourd'hui tiennent le leur. Chacun travaille, économise et vit facilement.

Ces voyageurs, Erpenius, Jodocus Sincerus, Scamberg, Abraham Golnitz, Goffridus Hegenitius et autres nous disent ce qui fait la fortune de la France. Palma Cayet avait déjà indiqué que le royaume était abondant en « blés, vins, huiles, fruits, légumes, pastels, outre les grandes et foisonneuses nourritures de bétail et haras ». Le blé est produit en assez grande quantité pour qu'on l'exporte. Sauf la Bretagne, la Normandie et la Picardie, qui boivent du cidre, toutes les provinces donnent du vin. Les crus d'Argenteuil et de Suresnes, sans être beaucoup au-dessus du médiocre, sont connus des Parisiens; mais on apprécie principalement les vins blancs d'Anjou, ceux de Graves à Bordeaux, de Gaillac, de Rabastens, les vins rouges de Bourgogne, qui viennent à Paris en quantité, le muscat de Frontignan, très goûté : l'exportation des vins en Angleterre et en Allemagne est une notable source de profits. L'exportation du sel en est une autre, les sels de Languedoc et de Saintonge ayant une réputation et les bateaux flamands ou hollandais venant les prendre en charge sur les côtes de Provence et de Poitou.

On trouve en Provence et en Languedoc des chanvres, des lins, des huiles, en Berry des laines fines, des laines aussi en Normandie, où l'on fabrique d'excellent drap ; les fruits du midi, notamment de la Provence, sont célèbres, moins célèbres que le pastel, plante servant à la teinture, qui fait la richesse surtout du Languedoc ; on exporte par Bordeaux jusqu'à 200 000 balles de coques de pastel, tous les ans. Vers à soie et mûriers deviennent abondants à partir d'Henri IV. Un peu partout ce sont de gras et bons pâturages ; le bétail est considérable. Il y a des haras de tous côtés. Les chevaux sont moins forts qu'en Allemagne d'où on les fait venir pour traîner les grosses charrettes et les carrosses. L'Espagne achète nos mulets d'Auvergne et du Gévaudan. Lait, beurre, fromage sont d'un usage général ; Louis XIII affectionnera le Pont-l'Évêque et des officiers de sa garde suisse lui feront connaître « le petit suisse ». Chapons, poulets, volailles de toutes sortes remplissent les basses-cours. Il n'est pas de paysan qui ne possède « son étable à porc » et bois qui ne foisonne de « lièvres, connils, perdrix et tourdes » pour la chasse. On exploite les ardoises en Anjou, les marbres en Languedoc, les mines de fer en Auvergne, le « charbon de pierre » dans le midi, les eaux minérales à Pougues, Vals, Vichy, Balaruc. Le commerce est des plus actifs. En somme, la France est un des pays d'Europe qui a le plus vite mis en exploitation tous ses éléments de richesses agricoles et minérales, et trouvé le plus tôt la densité moyenne de population correspondant à cette fortune publique. Elle est riche : « les sources de deniers y sont inépuisables », conclut un voyageur.

Pour gouverner et administrer ce grand pays laborieux, il n'y a pas de constitution écrite et une organisation théoriquement réglée, il y a des idées traditionnelles, des institutions séculaires, des habitudes et des usages si forts qu'on les appelle des lois. L'idée centrale de cette constitution politique « coutumière » est celle du pouvoir « souverain et absolu » du roi.

« Notre état public de France écrit un juriste du début du XVIIe siècle, est royal, pour y être en premier lieu un roi seul et souverain seigneur par-dessus tout. » « Le roi, dit un autre, est le chef, source et fondement de toute la justice et gouvernement », ce qui veut dire que dans le roi seul réside toute espèce d'autorité judiciaire ou administrative ; si donc quelqu'un exerce une part de l'une ou l'autre autorité dans le royaume, c'est par simple délégation ou émanation du prince qui peut à tout instant reprendre son droit. Telle est la théorie juridique pure. Pratiquement, ne pouvant tout faire et être partout à la fois, le roi délègue le soin d'agir à sa place à des agents qu'il charge de telle ou telle fonction, de tel ou tel « office », et qu'on appelle pour cela, non fonctionnaires, mais « officiers » ; on dit : « les officiers du roi ». Il y a cinq attributions que le roi ne délègue jamais à personne, celles de faire des lois, de créer de nouveaux offices, de décider de la paix ou de la guerre, de prononcer en dernier ressort pour toute affaire judiciaire quelconque et de battre monnaie. Celui qui se mêle d'entreprendre sur les droits royaux en ces matières se rend coupable de lèse-majesté. Le roi fait la loi : toutes autorités au-dessous de lui peuvent édicter des règlements « afin de pourvoir aux menues occurrences », le prince n'étant pas en mesure de préjuger les détails locaux ; mais ces règlements sont censés provisoires, « sous le bon plaisir du roi » et valables seulement pour la juridiction de l'autorité qui les émet. En tout et pour tout le souverain demeure absolu et décide comme bon lui semble ; « car tel est notre plaisir », dit-il, au nom d'un droit qu'il ne tient que de Dieu.

Cette théorie du pouvoir royal n'a pas été sans être fortement attaquée au cours des guerres civiles du XVIe siècle, d'abord, en fait, par les révoltés, puis en droit par les théoriciens. Après la Saint-Barthélemy, on agita la question de savoir s'il fallait obéir à un roi quand celui-ci devenait tyran. La qualité d'héritier présomptif de la couronne attribuée au roi protestant Henri de Navarre, fit poser le problème de

savoir si le royaume n'avait pas le droit de choisir un autre héritier par l'intermédiaire des États généraux. et si donc les États généraux n'étaient pas supérieurs à la royauté. Cette dernière idée n'était pas nouvelle ; elle avait été agitée par les Cabochiens sous Charles VI et aux États de 1484 ; en refusant tour à tour d'obéir au roi, protestants, puis ligueurs l'avaient rendue très forte et actuelle. Il sembla admis que la royauté était d'origine populaire et que si le prince faisait un mauvais usage de ses droits, on pouvait les lui retirer. De cette observation occasionnelle on passa au principe même de la royauté et des publicistes attaquèrent vivement l'idée monarchique. Comment des millions d'hommes, s'écriait La Boétie, peuvent-ils se soumettre à « un seul hommeau et le plus souvent le plus lâche et féminin de la nation ! » « Les bêtes, si les hommes ne font trop les sourds, continuait-il, leur crient : Vive la liberté ! » Le mouvement était prématuré. En réalité, avec l'habileté spirituelle, la bonne humeur, l'adresse ferme et prudente d'Henri IV, les opinions se tassèrent et se retrouvèrent à la fin du siècle au niveau traditionnel. La théorie du pouvoir royal est aussi nette en 1600 qu'elle l'a jamais été. Sous la plume des jurisconsultes et dans les cerveaux des contemporains, le roi demeure l'ultime faîte, la clef de voûte de l'organisme social.

Du moins ce fut la théorie idéale ; en pratique, il en allait autrement. Sous Henri IV, la royauté absolue a été contenue par un faisceau innombrable de forces passives, corps constitués, règlements traditionnels, pratiques séculaires, libertés provinciales ou municipales, usages administratifs, toutes choses très anciennes devenues plus fortes au cours de l'anarchie politique des temps précédents et en mesure, si elles n'eussent été brisées par Richelieu et Louis XIV avec la complicité tacite de l'esprit public, d'assurer un régime général varié, vivant et articulé.

Nous ne parlons pas des États généraux. Se défiant d'eux, Henri IV ne les a pas convoqués. En droit, les repré-

sentants des trois États du royaume, clergé, noblesse, tiers-état, désignés à la requête des prévôts et viguiers sur édit royal de convocation envoyé aux parlements, transmis par ceux-ci aux baillis et sénéchaux et de là aux prévôts, ne devaient se réunir que pour exposer au roi des doléances sous forme de cahiers. Mais ils avaient eu d'autres prétentions trop menaçantes. — Nous ne parlons pas non plus du mot vague, souvent invoqué, de « lois fondamentales du royaume », impliquant une restriction de la « pleine puissance et autorité royale » ; à bien examiner les choses, ces mots ne désignent que trois ou quatre traditions incertaines : la prétendue loi salique réduite à l'obligation pour l'hérédité du trône, d'une succession masculine, l'inaliénabilité du domaine, la nécessité pour le roi d'être catholique. C'est par d'autres entraves que l'absolutisme royal s'est trouvé limité, « pour l'imbécillité du conseil, gouvernement et prudence d'un homme seul », dit le juriste La Roche-Flavin, dont, d'ailleurs, le livre a été condamné. Et le même La Roche-Flavin, dans ses *Treize livres des Parlements de France*, explique que les parlements ont été institués « en forme de sénats pour maintenir la loi et la justice en vigueur » ; que « nuls édits, nulles ordonnances n'ont d'effet, qu'on n'obéit à iceux ou plutôt qu'on ne les tient pour édits et ordonnances s'ils ne sont vérifiés aux cours souveraines et par la libre délibération d'icelles ». Un édit du roi ne convient-il pas ? On adresse au prince des remontrances jusqu'à ce qu'il le retire. Avec beaucoup de magistrats, La Roche-Flavin a donc voulu donner aux parlements un rôle constitutionnel prépondérant. Mais si en réalité ces remontrances et cette opposition ont, en plus d'une circonstance, fait échec à l'omnipotence royale, Henri IV a bien su, en particulier pour l'enregistrement de l'édit de Nantes, imposer ses décisions et revendiquer son droit premier strict. La volonté du roi est loi, sa parole arrêt. En condamnant le livre de La Roche, les parlements ont condamné implicitement sa théorie. Il n'existe pas de principe quelconque dans le droit public du

temps impliquant que « la monarchie de France ne soit pas absolue ». Si elle ne l'est pas, en fait, c'est que les forces passives se trouvent pratiquement plus prédominantes que le droit. Ces forces sont représentées par l'ensemble de l'organisation du royaume, organisations centrale, judiciaire, financière, provinciale et locale.

Charles de Figon voulant, en tête de son livre des *Discours des offices de France*, paru en 1579, donner une idée de ce qu'est l'organisation de la France de son temps, représente un grand arbre partant du sol, qui est le roi, montant par un tronc, qui est le chancelier, se divisant en deux maîtresses branches, le parlement et la chambre des comptes, puis, en d'autres moins grosses, trésoriers de France, généraux de finances, cour des aides, cour des monnaies, intendants des finances, et le tout se subdivisant, poussant de petites branches lesquelles finalement s'enchevêtrent, se confondent, se greffent les unes sur les autres, pour donner au total un ensemble parfaitement touffu et compliqué. L'image est assez exacte. A travers les siècles, les institutions françaises ont ainsi poussé sans ordre préconçu, suivant les nécessités et les besoins, chaque branche se développant, partie d'un simple bourgeon, quelques-unes se desséchant un peu, mais sans jamais disparaître, dans une confusion pittoresque entraînant de perpétuels conflits d'attributions.

Immédiatement autour du roi, afin de rendre le sol plus stable et ferme sont les conseils de Sa Majesté. Première restriction à l'absolutisme, le roi ne décide rien sans avoir « l'avis de notre conseil » ; c'est une nécessité de bon sens : les affaires de l'État sont trop graves pour qu'on ne s'éclaire pas des sentiments de gens d'expérience. Assurément le roi peut passer outre à l'avis de son conseil, surtout pour les décisions qui lui tiennent à cœur. Dans le courant de chaque jour il s'en remet à lui. En tant de

cas, de vieux administrateurs connaissant à fond le royaume et les affaires, un Villeroy, un Brulart, un Bellièvre, sont si à même de fournir une appréciation juste et motivée ! De qui se compose ce premier conseil du roi ? En principe pourraient y venir : les princes du sang, cardinaux, ducs, grands officiers de la couronne, secrétaires d'État, une foule. En fait, n'y sont appelés que ceux dans le jugement desquels le roi a confiance, ceux qui mènent les affaires, chancelier, surintendant des finances, secrétaires d'État ; le roi les mande dans son cabinet le matin, ou à toute autre heure, fait lire les lettres reçues, discute, écoute et décide ce qu'on répondra ; que de cas où il se borne à donner son assentiment à une solution proposée ! C'est le conseil des affaires, le vrai conseil du roi, celui qui s'occupe de politique. — Il y en a un autre à côté pour la multitude des questions menues d'ordre administratif, appels au roi, seul et dernier justicier du royaume, affaires contentieuses, détails qui ne se peuvent régler que par arrêts, dits du conseil. Tout en déléguant aux parlements et magistrats inférieurs le soin de juger, le roi s'est réservé en effet de reprendre le cas échéant son droit ; ce conseil, dit conseil d'État et privé, l'exerce, mais surtout en matière administrative et contentieuse. Les conseillers, qui peuvent être tous ceux du précédent conseil, plus des contrôleurs et intendants de finances et autres, au nombre de trente-trois, dit un règlement de 1585, — mais en séance ils sont beaucoup moins — se réunissent presque tous les jours autour « d'un tapis de velours violet cramoisi » ; leurs décisions sont soumises au roi : ils délibèrent à la pluralité des opinions. A elles seules les questions litigieuses de finances étant assez nombreuses pour exiger un autre conseil spécial, ce troisième conseil, dit conseil des finances, se tient les mardis, jeudis et samedis, de six heures à neuf heures et demie du matin, composé du chancelier, des secrétaires d'État, d'intendants de finances. Il donne les autorisations aux villes de s'imposer, règle les assignations de dépenses spéciales, statue sur les

requêtes au roi d'ordre financier. Nous avons conservé le registre des arrêts de ce conseil.

Que sont à ce moment ce que nous appelons aujourd'hui les ministères ? De toutes les branches de notre administration moderne, il y en a deux qui sont organisées, la justice et les finances ; ce sont les deux qui ont leur chef officiel et reconnu, le chancelier de France et le surintendant des finances.

Nul acte important du roi de France n'est valable s'il n'est scellé du sceau de l'État, et le chancelier seul possède les sceaux et scelle lui-même, prérogative exceptionnelle : il est inamovible, de par les usages ; le roi peut le chasser, mais ne peut lui enlever son titre : « un garde des sceaux » intérimaire le remplacera. Grand personnage, costumé d'une robe de velours cramoisi à vastes manches doublées de satin rouge, ceinture de soie de même couleur, le chancelier est le chef né de toutes les compagnies judiciaires du royaume. Des maîtres des requêtes l'assistent, auxquels sont confiées les affaires introduites au conseil du roi pour les rapporter : « belle charge et fort générale » que celle de ces maîtres des requêtes auxquels on donnera des commissions extraordinaires d'intendants dans les provinces. Le chancelier est la pierre angulaire de toute l'administration du royaume pour diverses raisons de confusion des pouvoirs judiciaires et administratifs.

Le surintendant des finances à la haute main sur tout le maniement des finances de l'État. Les intendants de finances, hommes savants en science financière, le secondent ; sous ses ordres agit la nuée des agents dispersés dans le royaume pour la perception, la centralisation et l'envoi des deniers de l'impôt.

A côté du chancelier et du surintendant des finances, il y les secrétaires d'État : il faut comprendre leur situation, à ce moment, à la fois modeste et importante. Au XIV[e] siècle, le roi avait trois secrétaires qu'il chargeait de recevoir sa correspondance et d'y répondre. Lorsqu'à la fin du XV[e] siècle,

un de ces « secrétaires du roi » se trouva être Florimond Robertet, homme d'expérience et de grande intelligence, rompu aux affaires, Charles VIII apprécia ses conseils ; Louis XII et François Ier gardèrent un si précieux auxiliaire : la fonction était virtuellement créée. Sous Henri II, il y eut quatre secrétaires, dont, par l'édit du 14 septembre 1547, le prince régularisa les attributions ; ces secrétaires dépouillaient la correspondance, « dépèchaient » les matières d'Etat ; pour plus de clarté, ils se partagèrent la France en quatre, chacun traitant les questions qui intéressaient le lot de provinces mis dans sa part et les pays étrangers joignant : ainsi, l'un avait la Normandie et la Picardie, plus la Flandre et l'Angleterre ; le second, la Provence, le Languedoc, la Guyenne, la Bretagne, plus l'Espagne ; le troisième, la Champagne et la Bourgogne, plus l'Allemagne, la Suisse et la Savoie ; le dernier le Dauphiné et Lyon, plus Rome, Venise et le Levant. Les parts n'étaient pas égales. Par l'édit de Blois du 1er janvier 1589, Henri III estima qu'il y avait intérêt à centraliser un peu entre les mains d'un des quatre — avec sa part de provinces — toutes les affaires extérieures, et entre les mains d'un autre, toutes les affaires de la guerre : voilà l'embryon des ministères. Nous en sommes encore à ce point en 1600. Il faudra attendre le règlement de Louis XIII de 1619 et surtout celui de 1626 pour voir se préciser cette centralisation de la guerre et des affaires étrangères, les secrétaires en question continuant toujours à connaître des affaires d'un quart du royaume. Ces « secrétaires d'État et de commandement », comme on les appelle, sont souvent des bourgeois, se faisant avec leurs fonctions 50 000 francs de revenus par an, portant un beau costume : manteau de velours violet fendu jusqu'au bas du côté droit, doublé de taffetas cramoisi, avec bonnet de velours noir. Simples scribes en apparence, au fond les plus importants personnages après le chancelier, ils dressent les mémoires et instructions pour les ambassadeurs, les pouvoirs des gouverneurs de provinces, mandent à tous la volonté du souverain

et les décisions du conseil des affaires : il n'est secret du gouvernement qu'ils ne connaissent. Toute lettre publique du roi doit être contresignée d'eux pour être authentique, au point que leur signature seule a une valeur et que celle du roi finit par être imitée par un expéditionnaire quelconque : ils s'acheminent à l'omnipotence qu'on leur reprochera tant au XVIIIe siècle. Ils ont quelques scribes, mais ni bureaux, ni archives, ni hôtel.

En gros, tel est le gouvernement central. Il faudrait ajouter le connétable, l'amiral ; mais leurs fonctions sont un peu spéciales à l'armée et à la marine, nous les retrouverons. Ce gouvernement tient peu de place dans la cour nombreuse du roi créée surtout pour le service personnel du prince. Au milieu du flot des fonctions d'apparat qui environnent la majesté royale — grand maître de la maison du roi, grand chambellan, premier gentilhomme de la chambre, grand sommelier, grand panetier, grand échanson, grand écuyer, grand veneur, grand maître de la garde-robe, et le reste innombrable, sous-ordres et autres, en tout, en 1601, 1 041 personnes, en 1589, 1 725, — les conseillers d'État et les secrétaires d'État, voire même le chancelier, paraissent moins brillamment, pâles et discrets personnages ; mais ils besognent et au-dessous d'eux l'armée immense des officiers du roi travaille dans les provinces.

Comme de ces ministres le plus important est le chancelier, de ces officiers, les plus nombreux et les plus considérables sont les magistrats.

C'est presque un principe de droit public, sous l'ancien régime, que toute autorité judiciaire a des attributions administratives et que toute autorité administrative a des fonctions judiciaires, mélange étroit et confus des pouvoirs, qu'un juriste du début du XVIIe siècle explique en disant : « La magistrature surpasse toutes autres choses parce que la fin de la charge publique comprend sous soi toutes les fins des autres. » Il suit de là qu'il y a presque en France autant de

juges que d'officiers du roi et Dieu sait si le nombre en est grand « n'y ayant État ou nation au monde qui ait tant d'officiers de toutes sortes que le royaume de France ». Les simples particuliers possédant un bout de seigneurie y ont droit de justice haute, moyenne ou basse. Tel infime village d'aujourd'hui qui compte à peine comme fonctionnaire un modeste instituteur, possède à cette époque : prévôt royal ou seigneurial, son assesseur, un substitut du procureur général et quelque huissier ou sergent. Du roi, suprême magistrat du royaume dont la main de justice rappelle la fonction essentielle, au plus petit bailli féodal, la France est recouverte d'un réseau infini de juridictions qui sont la vraie organisation de l'État maintenant l'ordre public.

Jadis, les premiers rois capétiens rendaient eux-mêmes la justice, saint Louis, par exemple, à Vincennes, au pied d'un arbre. La multiplicité des affaires fit renoncer à cet usage patriarcal, et le conseil de clercs qui assistaient le prince se constitua en cour judiciaire réglée, le parlement, lequel se détacha et s'émancipa. Tout de même le roi continuait à vouloir se réserver le jugement de certaines causes. Le second petit groupe de clercs et de juristes qu'il forma près de lui afin de l'éclairer sur ses causes, à son tour, à la longue, se constitua en nouvelle cour, se détacha lui aussi et s'organisa : c'est le grand conseil. Nous avons vu que tout de même encore, le roi se réservait de connaître de certains procès qu'examinait son conseil dit d'État. Du tronc royal poussaient ainsi au fur et à mesure les branches successives de l'administration judiciaire. A côté des parlements, les attributions du grand conseil sont assez incertaines. Les quatre présidents et les nombreux conseillers de ce grand conseil connaissent surtout des différends entre les juridictions principales du royaume, celles qu'on appelle les cours souveraines, en raison de leurs « fins et limites » ; ils connaissent de quelques appels fixés par un édit d'Henri II de septembre 1567, de « contrariétés d'arrêts » et surtout d'affaires d'archevêchés, d'évêchés et d'abbayes. Malgré un nom pom-

peux, le grand conseil a un rôle effacé. Les parlements ont accaparé toute l'importance.

Ce ne devait pas être sans émotion qu'un provincial, venant pour la première fois à Paris, franchissait dans la rue de la Barillerie la porte cintrée assez basse qui donnait accès, devant la Sainte-Chapelle, à la cour de mai autour de laquelle s'élevaient les divers bâtiments du palais de l'antique parlement de Paris ; son émotion devait redoubler lorsque ayant traversé la grande salle des procureurs — la salle des pas perdus — vieil édifice à double nef gothique, datant de saint Louis, orné des statues en bois sculpté des rois de France, il pénétrait dans la grand'chambre et que là, quelque jour d'audience solennelle, il contemplait les 200 magistrats de la première cour souveraine du royaume, en robes rouges, illustre assemblée, imposante, pénétrée de sa grandeur et de ses droits, à la fois respectée ou redoutée des sujets dont elle détenait la vie et les biens, et du roi aux volontés duquel elle opposait, sous la forme archaïque et impersonnelle d'arrêts rigides, la masse redoutable du droit, de la justice et de la tradition. Le parlement de Paris est le plus ancien et le plus illustre du royaume, à côté des sept autres : Toulouse, Bordeaux, Rouen, Aix, Grenoble, Dijon, Rennes. Toulouse, le second en date et le plus considérable après Paris, compte une centaine de magistrats.

Les 200 magistrats de Paris ne se réunissent en assemblée générale que pour les événements graves, « les plus grandes et importantes affaires concernant l'État et le bien public » : vérification des édits, réception des magistrats, mercuriales, règlements, délibérations sur les affaires du royaume ; car bien que les parlements n'aient été créés que pour rendre la justice, « néanmoins il se lit aux registres que souvent ils se sont mêlés d'affaires d'État, de la guerre et des finances, pour l'absence, indisposition, minorité ou permission de nos rois ou pour l'urgente nécessité des affaires ». Afin de juger les procès ordinaires, ces magistrats

se divisent en chambres distinctes : la grand'chambre, d'abord, noyau de toute la cour ; puis cinq chambres des enquêtes qui examinent les appels faits des juges inférieurs à la juridiction du parlement, les conseillers « jugeurs » écoutant les conseillers « rapporteurs » et décidant ; deux chambres des requêtes, composées chacune de deux présidents et de huit conseillers, étudiant les instances introduites au parlement, renvoyant les unes aux magistrats inférieurs, tranchant les autres, les moindres, réservant celles qui en valent la peine aux chambres des enquêtes ; ensuite une chambre criminelle, dite la Tournelle, jugeant les crimes, — deux présidents, huit conseillers de la grand'chambre, deux de chaque chambre des enquêtes, tous changeant au bout de trois mois « pour ce que l'accoutumance de faire mourir et condamner les hommes altère la douceur naturelle des juges et les rend aucunement cruels et inhumains » ; enfin, pendant les vacances judiciaires, une chambre des vacations — un président et treize conseillers, — pour expédier les affaires criminelles et régler les petits procès. Il faudrait ajouter la chambre de l'Édit établie par Henri III en 1576, qui connaît des litiges entre protestants et catholiques, composée à Paris de deux présidents et de seize conseillers, dont huit catholiques et huit huguenots. Avec moins de chambres formées de moins de magistrats, tous les parlements du royaume sont organisés de même. Il n'y a à Toulouse que deux chambres des enquêtes et une des requêtes. Les chambres de l'Édit se trouvent ailleurs qu'au siège du parlement, à Castres pour Toulouse.

Qu'est-ce que juge le parlement et qu'est-ce qu'il ne juge pas ? Question complexe, aux solutions inégales et un peu arbitraires. Le parlement dira bien qu'il connaît en première instance des causes intéressant les grands personnages, ducs et pairs, princes, prélats, chapitres, seigneurs, villes, tous ceux qui ont le droit d'être jugés par lui en vertu du privilège spécial dit de *committimus* ; « de même de toute cause de grand poids et conséquence, concernant les affaires

d'État », les affaires des universités, de la navigation, et, en général, de tous appels de juridictions inférieures : la limite est vague ; il fait beaucoup ce qu'il veut et il est à peu près le maître. De là, son prestige redoutable et la respectueuse terreur qu'il inspire. Regardons de plus près les magistrats.

Voici le premier président d'abord, personnage aussi considérable dans sa province qu'est le chancelier de France dans le royaume, « Monsieur le premier », comme on l'appelle, « Messire un tel », dit-on, quand il est chevalier, c'est-à-dire noble ; mais à la fin du XVI[e] siècle, tous les premiers présidents se considèrent comme chevaliers de par leurs fonctions. Il est le chef du parlement ; il préside la grand' chambre et pourrait aller présider chacune des autres ; lui seul a le droit de venir de chez lui à l'audience en robe rouge, tandis qne les conseillers et présidents s'habillent au Palais. Il représente le roi dans la plus élevée de ses fonctions, rendre la justice. Dès lors, il a le pas sur le gouverneur et lieutenant général de la province, voire même sur les archevêques ou les évêques, excepté dans une église. Tout personnage, sauf un prince du sang, qui arriverait dans la ville du parlement, même le connétable, lui doit le premier une visite. A Toulouse, quand il meurt, les paroisses carillonnent et la Cardaillac, une grosse cloche, gronde dans le clocher de la cathédrale Saint-Étienne, ce qu'elle ne fait que pour l'archevêque. Il est si haut dignitaire, que le gouverneur de la province et son lieutenant venant à être absents, il les remplace « se considérant comme lieutenant général né du roi au ressort de la cour » ; et il se mêle d'armée et de finances. Il a rendu d'ailleurs de grands services dans le midi pendant les guerres civiles en maintenant ou rétablissant l'ordre public, prenant des mesures militaires de défense et gardant le pays au roi. C'est le roi qui le nomme et il le prend où il veut ; il nommera un président de Paris premier président à Aix et un premier président de Toulouse premier président à Paris. Tous les

parlements de France sont censés ne faire qu'une seule compagnie.

Voici maintenant les présidents à mortier qui président les diverses chambres, et les conseillers, personnages aussi augustes. Un prestige en quelque sorte religieux les environne. En exerçant sa charge, le magistrat est sacré et inviolable ; sa fonction est si haute, qu'elle l'anoblit lui et ses descendants ; il a tous les privilèges de la noblesse, il est exempt des tailles et autres impôts, dispensé de loger des gens de guerre ; il est, d'ailleurs, inamovible et ses gages sont insaisissables ; en cas de délit, il ne peut être jugé que par le parlement en corps, toutes chambres assemblées ; seul de tous les officiers du royaume il porte la robe rouge, « l'écarlate et le cramoisi étant les vraies couleurs et habits des rois ». Parmi les conseillers figurent des ecclésiastiques, qu'on appelle conseillers clercs, — les autres se nommant conseillers laïques, — en nombre fixé par les ordonnances : 40 à Paris, 10 à Toulouse, 8 à Rennes, 6 aux autres parlements ; quand le nombre dépasse, on obtient du roi des « lettres de laïsation » (pour laïcisation) afin de revenir au chiffre réglementaire. On confie plutôt à ces clercs les causes ecclésiastiques, religieuses et pies afin qu'ils défendent les privilèges et immunités de l'Église et renseignent les magistrats laïques sur les détails de l'état de cléricature.

Puis voici « le parquet » : procureur général, avocats généraux, « les gens du roi », qui, aux audiences royales, se tiennent au centre du carré de la grand'chambre, à genoux sur « le parquet », d'où leur nom. De par l'édit de mai 1586, il y a dans chaque parlement un procureur général, 2 avocats généraux, plus 16 substituts du procureur général à Paris, 10 à Toulouse et Bordeaux, 6 ailleurs. Représentant du roi, le parquet défend les intérêts de Sa Majesté si ceux-ci sont engagés dans un procès, puis au nom du bien public, il s'oppose à l'oppression des faibles par les grands, les protège, poursuit les criminels, donne son avis dans les procès entre particuliers : ce sont des sortes de « juges tiercelets et

neutres, aiguilles de la balance qui trébuche justement du côté où le poids de la raison emporte le jugement ». Ils ne prennent rang qu'après les conseillers et n'assistent pas aux assemblées générales des chambres, mais ils jouissent des privilèges de la cour. Le roi compte sur eux pour le prévenir de ce qui se passe dans les parlements de contraire aux édits.

Mêmes privilèges ont aussi les greffiers : le greffier civil et le greffier criminel, qui afferment leur greffe, lequel appartient au domaine du roi, portent la robe rouge, assistent aux audiences assis et couverts ; ils écrivent les jugements sur les registres et les expédient aidés de clercs audienciers et de clercs garde-sacs, « gens morigénés, honnêtes personnages, non débauchés, idoines et suffisants ».

Comment se nomment les magistrats ? Autant que possible pour être conseiller il faut avoir été avocat quatre ans, être gradué et pour être président avoir été conseiller dix ans. On fait enquête sur la religion, bonne vie et mœurs des candidats ; ne peuvent être admis les « sourds, muets, aveugles, fous furieux, boiteux, bossus, goutteux, podagres, juifs, paysans, difformes et essorillés ». Les sièges de magistrats se vendent, comme aujourd'hui les études de notaires. A condition qu'on lui paye un droit annuel, dit paulette (du nom de celui qui a inventé le système, M. Paulet) le roi a autorisé les juges à laisser contre argent comptant leur charge à qui ils veulent ; par là « tous états de judicature en France ont été rendus héréditaires et vénaux ». Où est le temps où le roi nommait les magistrats sur la présentation des parlements, lesquels, après serment, élisaient leurs présidents parmi les conseillers, et les conseillers parmi les avocats de barreau ? La vénalité des charges a peu à peu pénétré depuis François Ier, et le roi ne peut plus révoquer les juges à moins qu'ils ne paient pas leur taxe annuelle. Le résultat est que les familles se passent les sièges de père en fils et que souvent on entre au parlement trop jeune ou qu'on en sort trop vieux. Afin de maintenir la discipline, les traditions, la dignité de la tenue et l'esprit de la profession dans des assemblées trop

sûres de leur inamovibilité, il existe une institution analogue à celles des chapitres dans les monastères, celle de la mercuriale. Tous les mercredis à l'origine, — d'où le nom de mercuriale, — plus tard tous les mois, sous Henri IV une fois par an, a lieu une séance au cours de laquelle on traite « des fautes des officiers de la cour, de leurs contraventions aux ordonnances, des mœurs du palais », avis, conseils et menaces. C'est là où on recommande aux juges d'être exacts aux audiences, d'aller à la messe chaque jour, d'être intègres, sobres, décents en leur maintien, secrets dans les affaires, de ne causer que de choses relevées et non légères, d'éviter toute familiarité avec les parties plaidantes et de ne pas accepter d'elles des cadeaux ou à dîner; de donner l'exemple de la bonne conduite, c'est-à-dire de ne pas aller à la chasse, ni au bal, de ne pas jouer aux cartes, de n'avoir sur soi ni parfum, ni perruque, de ne pas se teindre les cheveux et de ne pas rire. « Il est impossible, déclare La Roche-Flavin, de trouver un parfait magistrat. »

Il faut les contempler tous, défilant deux par deux, les présidents en tête, précédés des huissiers la verge au poing, et des greffiers, suivis du parquet, des huissiers, des avocats et procureurs; majestueux dans leurs robes rouges, leur costume est l'antique costume royal du XIIIe siècle : robe écarlate, manteau rouge long, doublé de peau d'hermine, ou blanche, variée, rayée, mouchetée de noir, « lesdits manteaux renversés sur les épaules faisant paraître lesdites fourrures de peaux »; coiffés du bonnet de velours plat et rond, passementé d'or pour les présidents, le mortier, qu'on voit porter aux rois sur les sceaux du XIIIe siècle. Ils prennent séance solennelle dans la grand'chambre, aux hauts sièges, — aux séances ordinaires, ils seront seulement vêtus de noir et aux bas sièges, — dans ce cadre, à Paris, lambrissé or et rouge, sous le plafond doré, à pendentifs, datant de Louis XII, les murs garnis de tapisseries, verrières colorées aux fenêtres, le tout semé de fleurs de lis d'or. Au coin, à gauche, est le siège du roi vide, sous un dais de drap d'or brodé de porcs-épics

(il date aussi de Louis XII), constitué de grands coussins de velours bleu à fleurs de lis d'or ; quand le roi sera là pour venir imposer l'enregistrement d'un édit quelconque dans ce qu'on appelle un lit de justice, ils se tairont parce qu'en la présence du souverain la puissance des magistrats, simples délégués du maître, cesse. A droite du siège du roi est le banc des pairs laïques du royaume, à gauche celui des pairs ecclésiastiques et au-dessous le banc des présidents ; puis les conseillers sur des gradins aux trois autres côtés. Les audiences ordinaires ont lieu le matin de huit heures à dix heures, le parlement de Paris siège seul aussi l'après-midi, « la relevée », de deux heures à cinq. Après rapports et plaidoiries, les juges décideront à la pluralité des voix, chacun opinant par ancienneté, celui qui est de l'avis du précédent se bornant à dire « idem (de même) », ou à « soulever son bonnet », d'où est venu le mot « opiner du bonnet ». Chaque année le parlement va en vacances de la Sainte-Croix, 14 septembre, au lendemain de la Saint-Martin, 12 novembre, juste repos d'un labeur assidu pour lequel les magistrats sont médiocrement payés, car ils ont des gages fixes assez ordinaires, plus « les épices », honoraires que fixent les présidents dans chaque affaire pour les rapporteurs et que doivent solder les parties.

Enfin, comme compléments indispensables de toute cour, voici « le nombre effréné » des avocats dont « on pourroit faire plusieurs régiments, voire même une médiocre armée », divisés en : écoutants, — nos stagiaires, — plaidants, consultants, — les vieux, — « trois palissades du jardin de la justice », « feuilles, fleurs et fruits », « bourgeon, brin, bois parfait ». On leur recommande de parler « peu et à propos », d'être « pertinents et brefs. » Ils suivent mal le conseil. Voici ensuite la nuée terrible des procureurs, « pieds du parlement », mais « provigneurs de procès ». Ni roi, ni manant ne peuvent s'en passer, car nul n'est légitimement défendu s'il n'est « ouï par procureur ». Mais quelle engeance processive ! Sans eux « il y aurait fort peu de procès ». Ils

en vivent et en abusent. Voici enfin la multitude des huissiers, audienciers et autres qui font la police des audiences, puis exécutent, saisissent, signifient arrêts ou assignations. C'est tout un vaste peuple noir et grouillant.

Au-dessous des parlements, la juridiction de toute ancienneté inférieure dans les provinces est celle des baillis et des sénéchaux. Le royaume étant divisé en gouvernements et les gouvernements en bailliages et sénéchaussées, — bailliages au nord, sénéchaussées dans le midi, — le bailli ou le sénéchal est le juge représentant le roi : il l'est depuis une origine se perdant dans la nuit des temps. Jadis, seul officier du roi, il avait toutes les attributions administratives, judiciaires, militaires ; avec le temps, une à une, ces attributions lui ont été lentement retirées. Il doit être gentilhomme ; il est donc juge « de robe courte ». L'assistent alors pour rendre la justice, et même la rendent en son lieu et place, un lieutenant civil dit de robe longue, celui-là vrai magistrat, et un lieutenant criminel, pour les crimes et délits. On appelle de leurs jugements aux parlements. Afin de soulager les prétoires des bailliages et les rôles des parlements, Henri II a créé au milieu du XVI[e] siècle, en 1551, un tribunal intermédiaire dit présidial. Il y a un présidial par siège de bailliage et de sénéchaussée et « aux meilleures villes » ; il est composé de six juges dont les mêmes que ceux du tribunal du bailli, avec un président à robe rouge ; mais la compétence est plus étendue : un présidial décide en dernier ressort de toute matière civile jusqu'à concurrence de 1 000 livres. Les justiciables se trouvent bien d'une juridiction qui diminue les frais et les distances.

Au-dessous des baillis et sénéchaux, dispersés dans les moindres villes ou les bourgs, sont de petits juges royaux en nombre, s'appelant, suivant les pays, prévôts, viguiers, châtelains, vicomtes ; ils jugent aussi causes civiles et criminelles, mais d'importance réduite ; surtout ils reçoivent les appels des juges seigneuriaux, car au-dessous d'eux encore

existe une dernière couche de magistrats. Tout particulier possesseur de fief, ayant droit de justice haute, moyenne ou basse, possède un prévôt qui rend des jugements au civil et au criminel, reste féodal du temps lointain où le seigneur avait la plénitude des droits souverains dans son domaine. C'est d'ailleurs une lutte perpétuelle entre ces minimes magistrats privés de villages et les prévôts royaux voisins, qui ne savent quelles misères inventer pour annihiler le droit de justice seigneuriale des particuliers et en rendre l'exercice impossible.

Ainsi d'un bout de la France à l'autre le royaume est couvert de juges. Il existe même encore toutes sortes de juridictions spéciales : les affaires militaires, désertions, crimes des soldats, malversations des trésoriers de compagnies sont traitées par la juridiction de la maréchaussée; les affaires maritimes, navigation, pêches, prises, par l'amirauté ; tout délit concernant les eaux et les forêts, par le grand maître des eaux et forêts, qui a sous ses ordres un maître particulier dans chaque province escorté d'une armée de capitaines, gruyers et verdiers, ces trois juridictions s'appelant à Paris la Table de marbre ; Paris est jugé par le prévôt de Paris, ou du moins son lieutenant, qui siège au Châtelet (le prêvôt est comme le bailli de Paris) ; la cour du roi, pour ce qui est des crimes qui peuvent s'y commettre, est du ressort d'une juridiction spéciale dite la prévôté de l'Hôtel, le prévôt de l'Hôtel ayant deux lieutenants, comme un bailli et en plus 50 archers avec lesquels il fait la police à six lieues autour de la cour quand celle-ci voyage ; enfin, par surcroît, les parlements de temps à autre envoient « aux provinces plus lointaines » des commissions qui rendent exceptionnellement la justice sous le nom de « Grands jours » ; et nous ne parlons pas de juridictions municipales de simple police. Tout ce qui détient une parcelle d'autorité en France juge. En retour, toutes les cours, sous prétexte de police, font des règlements administratifs qu'elles appliquent contre pénalités : universelle confusion du judiciaire et de l'admi-

nistratif aboutissant à une énorme et lourde machine qui agit partout d'elle-même automatiquement sans que le roi puisse la diriger, tandis qu'avec la prétention des parlements qu'aucun édit royal ne soit réputé valable s'il n'a été enregistré par eux, elle est en mesure d'opposer au souverain une force d'inertie exaspérante. Le roi n'a même pas prise sur elle par la législation parce que tout ce monde de magistrats ne juge qu'en s'inspirant du droit romain, du droit canonique, du droit coutumier, des us et coutumes, « usances et observances », de l'équité et tient peu compte des édits ou ordonnances. Avec « sa pleine puissance et autorité royale » le roi est paralysé dans tout le royaume par cette frondaison immense d'une organisation judiciaire se ramifiant jusqu'à des infiniment petits presque indépendants, cohésionnés, adhérant au sol et d'une immobilité passive. Il ne l'est pas moins par la seconde branche de l'administration aussi minutieusement organisée, les finances.

Si de rendre la justice afin de maintenir l'ordre public a toujours paru la première nécessité de l'État, se procurer de l'argent pour vivre a semblé la seconde. Dans d'ingénieuses comparaisons de l'État avec le corps humain, les contemporains assimilent l'argent aux nerfs. De Paris jusqu'au dernier des villages de France toute une hiérarchie se propage pour assurer la rentrée de l'impôt.

Le point d'aboutissement du système près du roi est la caisse centrale du trésor, appelée l'Épargne, la recette générale de l'Épargne, la trésorerie de l'Épargne, administrée par des trésoriers dits de l'Épargne. C'est là que les receveurs du royaume, une fois payé ce qu'ils ont à régler sur place, envoient leurs reliquats. Autrefois il y avait au Louvre, pour conserver cet argent, des coffres de bois fermés de deux clefs confiées à des officiers différents. Mais, vers 1600, où l'argent est dépensé avant d'arriver, les coffres sont inutiles. Cependant, après huit ans de règne ménager, Sully parviendra à mettre à la tour du trésor de la Bastille 13 millions de

livres contenus dans 8 000 sacs, 270 caques et 4 coffres.

Chaque année, sous la direction du surintendant des finances, les trésoriers de l'Épargne dressent « l'état général par estimation » des recettes nécessaires pour l'année suivante : c'est notre « projet de budget ». « L'état » revu par le conseil des finances et signé du roi, doit être maintenant appliqué. La France financière est divisée en un certain nombre de circonscriptions spéciales, dites généralités, du vieux mot « receveur général des finances » abrégé en « général des finances ». Il y a, en 1607, 21 généralités dans le royaume dont 16 grandes qui sont, par ordre d'importance pour le rendement de l'impôt : Rouen, Poitiers, Tours, Limoges, Paris, Caen, Orléans, Riom, Bordeaux, Lyon, Moulins, Bourges, Amiens, Châlons, Soissons et Grenoble. Le conseil des finances répartit l'impôt à percevoir entre toutes ces généralités, suivant les moyens de chacune qu'indiquent les « états particuliers » de prévision adressés à Paris par les agents financiers de ces généralités. Les généralités elles-mêmes sont sectionnées en circonscriptions plus petites dites élections, mot qui rappelle le temps où les répartiteurs étaient élus par les sujets; mais ils ne le sont plus depuis Louis XI, étant nommés par le roi et même héréditaires. Au-dessous de l'élection, il y a la paroisse. On compte en France, sous Henri IV, 149 élections, et 23 159 paroisses dans les seize généralités énumérées plus haut.

A la tête de chaque généralité il y a un « bureau général » composé d'une dizaine à peu près de personnages appelés « trésoriers de France » et « généraux des finances », en tout, dans le royaume, 197 trésoriers. Ce sont eux qui dressent tous les ans et envoient à Paris les « états par estimation » ou budget de leur généralité. Ils ont à leur côté un receveur général des finances qui centralise les reliquats des recettes inférieures. Ils répartissent les impôts à percevoir entre les élections. Trois mois par an, chacun leur tour, ils s'en vont à cheval inspecter la circonscription, examiner la comptabilité des agents inférieurs, surveiller les malversations, les

abus et les fautes. Ils peuvent suspendre les comptables et les remplacer provisoirement. Ils envoient le rapport de leurs « chevauchées » à Paris.

Dans chaque élection, il y a de même « un bureau » de 8 à 10 agents appelés « élus » : « Monsieur l'élu »; — pour les 149 élections de France, 1 340 élus, qui répartissent l'impôt entre les paroisses et ont près d'eux un receveur particulier des finances chargé de centraliser le produit de l'impôt. Nous voici maintenant aux paroisses, le plus bas degré de l'échelle administrative. Les élus ont fait leur répartition dans la quinzaine qui a suivi la réception de la « commission »; ils l'ont faite « avec égalité, justice, sans passion », informés des moyens de chaque paroisse par les chevauchées qu'ils font, eux aussi, chaque année, afin de s'enquérir des facultés des habitants en interrogeant les notables des villages et dont ils consignent le résultat dans des rapports écrits. Le dimanche, au prône de la grand'messe, le curé a annoncé l'arrivée du chiffre de la taxe de la paroisse. A l'issue de la messe ou des vêpres, les hommes s'assemblent dans l'église et désignent deux d'entre eux, si la paroisse est taxée à moins de 300 écus de grande taille, sinon quatre, pour « asseoir » l'impôt et le percevoir : ce sont les collecteurs, les « asséeurs » de paroisses. La répartition que font ceux-ci ne va pas naturellement sans objections et récriminations de la part des contribuables, cela s'appelle « désavouer l'assiette » de l'impôt. On s'adresse alors aux élus qui tranchent sans appel toute réclamation ne dépassant pas cent sols tournois. Le rôle des contribuables, « des cotisés » comme on dit, a été dressé par les collecteurs — s'ils ne savent pas écrire un greffier les aide — et contresigné par les élus. Les collecteurs s'en vont alors de porte en porte réclamer l'argent, « croisant » (rayant) les noms de ceux qui payent et les « endossant » (mettant leur nom au dos), ce qui les rend responsables des deniers recueillis, lesquels ils adressent intégralement au receveur particulier de l'élection. C'est un dur métier que celui de collecteur, pénible, fâcheux, avec des

responsabilités et des ennuis sans nombre. Mais chacun doit l'être à son tour.

Tel est, pour 16 généralités, le mécanisme fiscal ; on appelle ces généralités, les généralités des pays d'élection. Il y a, à côté, les pays dits d'État, comprenant cinq généralités : Nantes, Toulouse, Montpellier, Dijon et Aix. Ici les répartitions sont faites par des États élus de la province, assemblées provinciales, restes de liberté, d'indépendance locale, qui seront appelées à disparaître, les États discutant avec le roi ce qu'ils jugent possible de lui donner, pitoyable sujétion. Les circonscriptions inférieures y varient de nom ; la Bretagne a 17 recettes particulières, dites recettes de fouages, parce que les impositions se lèvent par feux ; à Toulouse et à Montpellier, les 11 recettes particulières sont appelées diocèses et se confondent avec ceux-ci ; en Bourgogne et Provence il n'y a même pas de recette particulière et seulement une recette générale ; la perception de l'impôt, en bas, se fait de même.

Mais quel est cet impôt, quelles sont les contributions qu'ont à payer les sujets d'Henri IV, de quelles ressources dispose le roi de France ? Elle sont infinies, compliquées et difficiles ; au fond, le roi de France vit d'expédients et fait argent de tout.

Il a d'abord les revenus du domaine royal, revenus du roi comme propriétaire et ses revenus comme seigneur féodal, fermages, blés, vins, volailles, cens, rentes, quints et requints, lods, ventes, épaves, aubaines, amendes, confiscations, sceaux, tabellionnages et le reste, ce qui lui donne, en 1600, un bénéfice net de 89 307 livres. Il y a ensuite deux sortes d'impôts, ceux que lèvent directement les agents du roi et que nous appellerions impôts directs ; ceux qui sont levés par l'intermédiaire de fermiers, diverses recettes variées ; enfin ce qu'on nomme « les deniers extraordinaires ». Les premiers, les impôts directs, ceux qui sont centralisés par les officiers du roi, consistent essentiellement dans la taille. C'est la contribution dont nous venons de voir le mécanisme. La

taille est réelle, c'est-à-dire un impôt foncier que paie toute terre, même celle du roi, ceci en Provence et en Languedoc; ou personnelle, c'est-à-dire payée par tout individu non privilégié en proportion de ses biens; ou mixte, combinaison des deux systèmes. D'avance le conseil du roi a donc fixé ce que devra lui fournir la taille dans tout le royaume et la somme est répartie entre les généralités, par brevets expédiés aux trésoriers généraux. Si cette somme est insuffisante ou qu'elle n'ait pas assez rendu. le roi décide de lever un supplément qu'il appelle « crue extraordinaire » ou « grande crue ». La taille a donné net, en 1600, 10 843 544 livres, dont 893 545 livres pour les pays d'État, le reste pour les pays d'élection. Les rentrées, comme on imagine, se font mal, les contribuables payant médiocrement : les collecteurs de paroisses, qui peuvent faire régler par quart tous les trois mois, ont beau être persécutés par les receveurs particuliers et ceux-ci par les receveurs généraux qui ont à payer des assignations, la recette n'est pas toujours facile.

Après la taille. principal revenu de l'État, les fermes générales et particulières sont le second, variétés de revenus qu'on donne au plus offrant et dernier enchérisseur pour un nombre d'années divers : le fermier paie une annuité fixe et perçoit l'impôt à ses risques et périls. Il y a ainsi une trentaine de droits affermés, tels que : le produit de la vente du sel ou gabelle, les aides, — impôts sur les denrées et les marchandises qui se vendent dans le royaume, — les traites foraines, — nos douanes, — les péages, les cartes et tarots, etc.; les fermes donnent au roi, en 1600, 3 millions de livres. Comme les receveurs. les fermiers paient les dépenses qu'on assigne sur leurs recettes et versent le surplus de leur fermage à l'Épargne de trois mois en trois mois.

Autres sources de revenus, par exemple, le taillon : lorsque la répartition de la taille a été faite, on ajoute un supplément « réglé sur le même pied et au sol la livre », manière de centime additionnel; ce taillon a donné, en 1600, 590 238 livres; il est exclusivement affecté aux dépenses de l'entre-

tien de l'armée et n'entre pas à l'Épargne; puis « les parties casuelles », revenus flottants divers, tels que l'impôt de la paulette sur les magistrats, droits momentanés sur ceci ou cela, dont le total atteint encore 1 644 046 livres ; les dons du clergé : le clergé ne paie pas d'impôt et à la place consent à donner une somme.

Pour l'ensemble, les recettes de l'année 1600, revenant net au roi à Paris, s'élèvent au chiffre final de 16 208 823 livres. Cette somme a été insuffisante pour payer les dépenses ; il a fallu user d'autres moyens et trouver ce qu'on appelle des deniers extraordinaires, créations de nouveaux offices, inventions fiscales, subtilités ingénieuses de comptabilité qui ont permis de réunir ainsi tant bien que mal 4 333 994 livres de plus : ensemble pour le budget des recettes de cette année 20 542 817 livres.

Comment se dépense l'argent ? De deux manières. D'abord toutes les dépenses de l'État dans les provinces, gages des officiers du roi, charges du domaine, réparations, frais de justice, se paient sur place. Contrairement à nos principes modernes de comptabilité, on assigne telle dépense sur telle recette : le receveur solde en tenant soigneusement état, rôles, quittances, registres, le tout signé et paraphé. Il y a d'ailleurs des quantités de receveurs : receveurs des parties casuelles, receveurs des greniers à sel, receveurs des fermes. Tous envoient ce qui leur reste à la recette générale de la généralité avec bordereaux explicatifs, et ils expédient exactement les espèces qu'ils ont reçues ; passé certains délais, s'ils tardent à expédier leurs « revenans bons », ils paient une amende ou doivent l'intérêt des sommes qu'ils conservent sur le pied du denier douze. A son tour le receveur général expédie à l'Épargne, tous les trois mois, ce qui lui reste, ses dépenses réglées ; il l'envoie dans des sacs scellés, emportés par un clerc, avec un bordereau indiquant les sommes envoyées, leurs espèces, le jour du départ, le nombre de voitures chargées, le tout adressé au surintendant des finances ; et, à la fin de l'année,

il donne à la chambre des comptes un double de sa comptabilité.

C'est avec ce qui lui revient ainsi de plus-value des provinces que vit le gouvernement central. On calcule que la cour et les provinces doivent se partager à peu près par moitié les recettes générales de l'État. Le gouvernement, bien entendu, a fixé d'avance ce que les provinces garderont ; chaque généralité a reçu un rôle approuvé du roi « avec menu et détail par élection » de toutes les natures de deniers à payer et ce qui doit revenir de net à Sa Majesté. En réalité, ce qui revient de net à Sa Majesté varie assez en raison de la bonne ou mauvaise rentrée des impôts.

A elle seule, la vie de la cour coûte, en 1600, 2368899 livres, car « il faut faire apparaître et reluire, comme il est bien convenable, la splendeur et majesté de la maison du roi et de sa suite ». Les sommes sont dépensées avec une comptabilité rigoureuse, des receveurs et trésoriers distincts étant préposés à chaque partie de la maison ; il y a un maître de la chambre aux deniers pour les dépenses de nourriture, un « argentier » pour les costumes, un receveur pour l'écurie, un autre pour les officiers de la maison, et tout est payé suivant états signés, quittances, registres, écrous. Le budget des dépenses du gouvernement central comprend en outre une vingtaine d'articles parmi lesquels les pensions : 1812787 livres ; la garde du roi, 243322 livres ; l'annuité fournie aux ligues suisses, 1038000 livres ; les frais des ambassades, 201666 livres ; les fortifications, 478727 livres ; les bâtiments, 558352 livres ; les intérêts des dettes de la couronne, 7067685 livres, lourde charge, même accablante ; l'ordinaire et l'extraordinaire des guerres — notre budget de l'armée — 4946363 livres : il y a des trésoriers ordinaires des guerres qui répartissent aux payeurs des compagnies les deniers de ce budget. Les trésoriers de l'Épargne ne paient rien que sur états, rôles et mandements signés du roi, scellés du grand sceau, contrôlés par un intendant des

finances, toutes opérations qui seront ensuite revues par la chambre des comptes.

Car il y a une chambre des comptes sévère à laquelle il faut apporter une paperasserie infinie à noms techniques : cédules de *debentur*, certificats de *servivi*, etc. Cette chambre, second grand corps de l'administration du royaume, est composée de plusieurs bureaux : le grand bureau — 10 présidents et 62 maîtres des comptes — 2 bureaux qui closent les comptes, un bureau de correcteurs qui fait à la chambre rapport des comptes clos, un quatrième bureau dit des auditeurs qui fait les rapports des comptes à clore ; sans parler du procureur général, de l'avocat général. Et tout ce monde épluche la comptabilité publique, réclame, fait opposition, rend responsable du moindre manquement les receveurs ou trésoriers qui tremblent : la Chambre doit lire et vérifier les édits, ordonnances concernant les finances, exemptions, privilèges ou rabais ; elle décharge par arrêt les comptables de leurs comptes, sinon ils en sont responsables sur leurs biens personnels. Pratiquement sa juridiction est loin d'être nominale ; elle est effective et rigoureuse ; les agents des finances ont de perpétuels ennuis avec elle, et le roi surtout ne fait pas ce qu'il veut.

A côté de la chambre des comptes est la cour des aides, qui a deux présidents et deux chambres, chacune de 26 conseillers, un procureur général, 2 avocats généraux ; elle juge les procès auxquels donnent lieu la perception des impôts, les oppositions, les amendes dont on appelle, les contrats discutés entre fermiers ; puis la cour des monnaies — 4 présidents, 20 conseillers maîtres ou généraux — qui connaît de toutes contestations que peuvent faire naître la frappe des monnaies et par extension le commerce ou l'industrie des métaux précieux.

Justice et finances sont donc organisées à la fin du XVIe siècle avec précision, même minutie, institutions séculaires formées lentement à travers les âges, conservées,

étendues, compliquées avec le temps (la comptabilité publique est déjà plus rigoureuse qu'on ne le croit au XIIIe siècle), demeurées intactes, la tourmente des guerres civiles passée, et après les désordres inévitables d'un fonctionnement momentanément faussé. L'administration proprement dite, c'est-à-dire l'action administrative directe du pouvoir central sur la province est beaucoup plus embryonnaire du fait de la persistance de libertés municipales vivaces et religieusement respectées.

La France, administrativement, est divisée en 14 gouvernements à la tête desquels on met de grands seigneurs pour gouverneurs qu'assistent et remplacent quand ils s'absentent, ce qui leur arrive souvent, des lieutenants généraux, anciens conseillers de cours souveraines. Le gouverneur n'a d'autre attribution que de maintenir la paix publique, « tenir son pays en sûreté, dit une ordonnance de 1579, le garder de pilleries, visiter les places fortes » et prévenir le roi s'il se passe quelque événement grave. Le gouverneur n'est au fond qu'un chef militaire qui surveille ; il lui est interdit de se mêler de justice sinon pour prêter main-forte aux exécutions des arrêts des juges ; il s'occupe des garnisons et de leurs subsistances, du remparement des places et de leurs munitions. Sous ses ordres directs, des gouverneurs particuliers ou capitaines, remplissent les mêmes fonctions dans beaucoup de villes, dans les forts et citadelles du royaume, surtout aux frontières. En somme, le gouverneur serait plutôt un militaire. Mais — souvent duc et pair, grand baron du royaume — il représente le roi et, par son autorité, la plus grande de la province, a l'éclat du pouvoir royal dont il est le délégué, en même temps qu'il en a la force matérielle en main.

Jadis, au-dessous de lui, le véritable agent eût été le bailli ou le sénéchal. Lui aussi, le bailli, ne veille qu'au repos public : il est une manière de militaire, mais davantage « garde national ». « En faisant des chevauchées il a l'œil à tenir la main forte à la justice » ; il a été d'ailleurs capi-

taine ou lieutenant de gens d'armes; c'est un gentilhomme nommé par le roi sur une liste de candidats envoyée par le gouverneur. Ses lieutenants de robe longue lui ont pris la justice; il n'a plus qu'à surveiller et, au cas où le royaume serait en danger, convoquer le ban et l'arrière-ban.

Pour assurer effectivement la paix du « plat pays », « le repos et sûreté des gens de bien », il y a la maréchaussée, composée de prévôts des maréchaux de France, généraux et particuliers, avec des lieutenants et des archers : c'est la force publique chargée d'arrêter « voleurs, assassinateurs, guetteurs de chemins, fainéants, vagabonds et autres gens sans aveu ni domicile, » qu'ils conduisent aux prisons du bailliage ou du présidial — nos gendarmes. A Paris la police est faite par 240 archers — dont 32 à cheval — du chevalier du guet, commandés par 4 lieutenants avec l'assistance de commissaires — anciens commissaires examinateurs du Châtelet qui deviendront les commissaires de police. De par un édit de juin 1586, il y a une quarantaine de commissaires à Paris, 4 aux villes où il y a parlement, 2 aux sièges présidiaux et un en tous bailliages et prévôtés.

L'administration ne fait donc guère que de la police ou à peu près. C'est que les villes, bourgs et paroisses sont encore très maîtres de leur vie locale. Il existe une extrême variété d'administrations municipales, variété due aux origines, aux traditions, aux usages. Paris, par exemple, a un prévôt des marchands comme maire, 4 échevins, en charge pour deux ans, 26 conseillers; ses 16 quartiers ont chacun à leur tête un quartenier avec des cinquanteniers et des dizeniers, et toute une garde municipale. A Bordeaux, il y a un maire et 6 jurats; à Périgueux un maire et 6 consuls: à Poitiers un maire, 25 échevins et un conseil de 75 bourgeois; ici ce sont des maïeurs, là des capitouls comme à Toulouse, autre part des jurés, des consuls, des syndics de ville. Élus par les habitants avec des façons diverses, beaucoup pour un an seulement, ces officiers municipaux veillent à la police de la ville, à la propreté des rues, au bon état

des remparts; ils font fermer les portes le soir, sonner le couvre-feu, s'assurent que les approvisionnements sont suffisants, que les gens de métier font consciencieusement leur ouvrage, que les poids et mesures sont justes. Des taxes municipales leur donnent les fonds nécessaires; quand il y a des travaux à entreprendre ils demandent au conseil d'État de les autoriser par arrêt à établir une nouvelle contribution. En beaucoup d'endroits les officiers municipaux rendent la justice — tribunal de simple police ou juges de paix; on appelle de leurs sentences aux juges royaux subalternes. Attachant spectacle que celui de ces grandes et petites villes, bourgs ou villages, discutant et traitant eux-mêmes de leurs intérêts, posément, paisiblement, en personnes majeures et prudentes. C'est une vie variée et pittoresque. Mais déjà par instant, aux provinces frontières, en cas de complication et afin d'assurer une unité d'action momentanément rigoureuse, le gouvernement envoie des maîtres des requêtes avec « commissions extraordinaires » pour être les maîtres provisoires « de la justice, police et finances »; ce sont les intendants, futurs instruments du nivellement, de la centralisation dominatrice et desséchante.

Il reste à parler de l'armée et de la marine; il y a très peu d'armée et de marine permanentes. Le principe en ce temps est que lorsqu'on a besoin de troupes pour faire la guerre, on lève des régiments; il y a de par le monde des individus sans feu et sans grande moralité dont le métier est de s'enrôler contre argent; on en trouve toujours autant qu'on en veut. Mais depuis les dangers d'enlèvement que les rois ont courus dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, la cour a tendance maintenant à conserver en permanence sur pied des troupes armées; puis les garnisons sont nécessaires aux places fortes. Ce qui est surtout permanent, ce sont les grands chefs : le connétable, d'abord, grand officier de la couronne, manière de généralissime, ayant le haut commandement des armées même par-dessus les princes du sang;

puis les maréchaux de France, commandants éventuels — François Ier en voulait 4 ; le nombre varie suivant les occurences ; le colonel-général de l'infanterie ensuite, façon de « directeur de l'arme ». Les régiments seront commandés par des mestres et maréchaux de camp. Comme troupes, le premier noyau stable est celui de la garde du roi, superbe corps aux costumes brillants : voici d'abord les quatre compagnies à cheval des gardes du corps, à 360 hommes par compagnie, chacune divisée en 6 brigades, en tout 1440 hommes et 83 officiers, tous habillés aux couleurs du roi, les couleurs de la maison de Bourbon, bleu, blanc, rouge ; elles datent de loin, de Charles VII, de Louis XI et de François Ier ; puis la compagnie des chevau-légers de la garde du roi, 200 hommes, créée par Henri IV ; le régiment des gardes françaises surtout, institué vers 1564, après la tentative d'enlèvement du roi à Montceaux : 20 compagnies, qui devraient comprendre, à effectifs complets, chacune 500 hommes et qui n'en présentent en 1600 que 80, portés à 300 pour la guerre de Savoie ; c'est le premier en date et en gloire des régiments d'infanterie ; enfin les Suisses. Le régiment des gardes suisses ne sera créé qu'en 1616 par Louis XIII ; sous Henri IV le souverain dans sa garde n'a qu'une compagnie dite des Cent-Suisses, datant de Louis XII, aux costumes multicolores et à crevés : ils sont employés au service d'honneur.

En fait d'autres troupes permanentes, il y a d'abord des Suisses. Depuis Louis XI, les rois de France louent des Suisses aux Cantons, les uns, avoués et reconnus des autorités montagnardes, les autres recrutés par des capitaines ; d'après les traités on ne peut en louer plus de 16 000 et moins de 6 000 ; ils ont un colonel-général qui est M. de Harlay de Sancy et sont groupés par compagnies de 200 hommes, tous admirables de discipline et de fidélité. Il n'y a guère ensuite de permanents que quatre régiments d'infanterie, Picardie, Piémont, Champagne et Navarre, le cinquième, Normandie, datant de 1616 ou 1617.

Le mot régiment était employé par Monluc et désignait des groupements de compagnies ou enseignes qui, avec le temps, sont devenus ainsi stables. A la paix de Vervins en 1598, Henri IV a cassé ou réformé tous les régiments qu'il avait sur pied, sauf les quatre en question au nombre de compagnies variable, 10, 12, à effectifs nominaux de 300 hommes, en réalité beaucoup moindres; ce sont de rudes soldats, vigoureux, résistants, mais des chenapans, picoreurs et insolents, difficiles à tenir. Divisés en piquiers et mousquetaires, suivant l'arme qu'ils portent, les seconds encadrant les premiers, ils défilent précédés de leurs fifres et tambours, escortés de leurs officiers, capitaines, lieutenants, enseignes, de leurs bas officiers, sergents, caporaux, anspessades; ils font l'exercice, ne portent pas d'uniforme et cantonnent chez l'habitant. Quand le roi voudra lever d'autres troupes il donnera des commissions signées à des capitaines, lesquels recruteront des hommes au son du tambour, en offrant prime et solde. Comme cavalerie, il y a des compagnies de chevau-légers casqués, cuirassés, de 50 « maîtres » environ, chacune, cantonnant dans les petites villes et changeant souvent de garnison : c'est la cavalerie légère; la grosse cavalerie est celle des compagnies dites d'ordonnance ou de gens d'armes, de 100 lances, levées en cas de guerre par les princes, gouverneurs et autres personnages; elles sont composées de gentilshommes bien montés et équipés; mais on a tendance à les remplacer par les chevau-légers. Les régiments de cavalerie ne seront formés que sous Louis XIII. Quant à l'artillerie elle est encore plus simple. Le grand maître de l'artillerie, M. de Rosny, entasse à l'Arsenal de Paris, canons et munitions en barriques; au moment d'une guerre, des individus ayant charrois sont loués pour transporter le tout à tant par jour. Il n'y a pas encore de corps spécial d'artillerie.

Et si le royaume est brusquement envahi, qu'un danger grave et imminent menace, le roi a recours alors au vieil usage féodal de l'appel du ban et de l'arrière-ban, manière

de « levée en masse », les baillis ou sénéchaux convoquant tous gentilshommes fieffés qui doivent servir gratis à cheval trois mois ; les gens des paroisses étant tous appelés pour servir à pied, institution peu efficace et pour ainsi dire pas utilisée.

Quant à la marine, elle se réduit à rien. Il y a bien un amiral, personnage ayant la haute main sur toutes affaires de mer et de côtes. Cet amiral, grand officier de la couronne, n'est pas un marin — ainsi l'amiral de Coligny — C'est une sorte d'administrateur justicier, obéi dans toutes les villes maritimes, ayant juridiction sur tous délits commis à la mer « et grèves d'icelle », tout fait de navigation, pêches, affrètements, ventes et bris de navires, polices d'assurance ; il est aidé d'officiers dits de l'amirauté, lieutenants généraux et particuliers, conseillers, procureurs ; il nomme des vice-amiraux, des commissaires, des capitaines et gardes des côtes, des capitaines et contrôleurs de la marine. Mais comme bâtiments c'est une misère ; avec le malheur des temps on a laissé tout dépérir. A peine y a-t-il quelques galères sur lesquelles vont ramer les condamnés et que commande en chef le général des galères. Lorsque Henri IV voudra faire escorter d'une petite escadre le navire amenant de Florence Marie de Médicis en 1600, il sera obligé d'emprunter des vaisseaux à l'ordre de Malte et au pape.

Telles sont les institutions avec lesquelles la France est gouvernée ou jugée, à la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe. C'est bien l'arbre touffu qu'avait annoncé Charles de Figon — et nous n'avons pas parlé des compétitions d'attributions, enchevêtrements des autorités, disputes et empiétements. Les grosses branches maîtresses se dessinent assez bien. Partout circule une sève vivace qui donne une originalité laquelle différencie l'organisation de ce temps de l'automatique mécanisme d'institutions uniformes postérieures. Assurément il y a nombre d'inconvénients, rouages

qui grincent, parties qui ne marchent pas ou marchent mal, doubles emplois, déperditions, injustices et violences. Mais l'ensemble a de la couleur, du pittoresque, une extrême solidité et surtout la vie : c'est un mérite. Comment dans ce cadre vit le peuple de France ?

Le peuple de France est socialement parqué en trois grands états. Tout individu ou a embrassé l'état ecclésiastique, ou appartient soit à l'état de noble, soit à l'état de roturier, qu'on nomme le tiers-état. L'assemblée politique des députés de ces trois états s'appelle les États généraux. Il faut être d'un de ces trois états, et on l'est forcément. Le premier, par ordre de préséance, est l'état ecclésiastique.

Le clergé en 1600 est un grand corps formant pour ainsi dire un État dans l'État. Il est savamment hiérarchisé ; par ses revenus considérables il est indépendant ; il se juge lui-même, possédant des tribunaux spéciaux qui s'étagent les uns au-dessus des autres, — officialités diocésaine, métropolitaine, appels à Rome, — que l'État est obligé de reconnaître (ces tribunaux jugent de toute espèce de procès pourvu qu'il s'agisse d'ecclésiastiques) ; il a sa législation, le droit canonique, que lui seul peut modifier. Il ne paie pas d'impôts ; il n'est astreint à aucune des charges que subissent les sujets comme de loger des gens de guerre. Il forme une société complète et fermée, respectueuse à l'égard du roi, mais en dehors de son action, bien que le roi cherche à mettre tout de même un peu la main sur elle en nommant aux évêchés et aux abbayes, droit extraordinaire que lui accorde le concordat. Longtemps, même, par ses tribunaux, l'Église a cherché à sortir de son cercle purement ecclésiastique et sous Henri IV encore ses juges réclament, à l'exclusion des magistrats laïques, la connaissance de toutes affaires concernant les séparations, nullités de mariages, divorces, sous prétexte qu'il s'agit de matières de sacrements. Mais les officiers royaux luttent pour restreindre les privilèges de l'Église et ramener les

clercs au droit commun des sujets. Ils mettront du temps : ils y ont mis des siècles.

Le monde de l'Église au début du XVIIe siècle est considérable : il y a tellement d'ecclésiastiques en France que tous sont loin d'être casés, bien que le nombre des places à pourvoir soit grand. Dans les 136 diocèses d'archevêques ou d'évêques que comprend le royaume — avec de considérables, comme celui de Rouen, s'étendant sur plusieurs de nos départements d'aujourd'hui, et de très petits comme celui de Saint-Papoul, à peine un canton — on compte environ 40 000 curés titulaires ; plus, autant d'ecclésiastiques aidant ceux-ci, avec les titres de vicaires, chapelains, confesseurs, ou vivant comme ils peuvent, soit en tout 80 000. Les chapitres de cathédrales ont des moyennes de 60 chanoines ; avec ceux des collégiales, ces chanoines sont 19 000 ; les abbés et prieurs commendataires, c'est-à-dire séculiers, sont 5 000. Tous ont prébendes. Les plus misérables sont encore les ecclésiastiques de campagne : un curé sera titulaire de plusieurs cures, c'est-à-dire qu'il cumulera les revenus de plusieurs postes à la fois ; il se fera remplacer par un vicaire là où il ne va pas, et il donnera à ce vicaire une somme fixe, peu élevée, si peu élevée, que celui-ci pour vivre est obligé de grossir le casuel et de faire payer pour administrer les sacrements, même celui de pénitence. Mais à côté que de prêtres libres qui, ne trouvant pas de fonctions, doivent travailler pour vivre ; ils coulent de la cire, sèment du blé, menuisent, font des commissions ; on les appelle par respect « messires », mais on les malmène comme des ouvriers. Les offices religieux sont partout très longs ; en Normandie, dans une petite église de campagne il y a le dimanche : matines, une première grand'messe dite de Notre-Dame, souvent avec obit — les fondations d'obits sont innombrables ; puis la grand'messe paroissiale, cette grand'messe au prône de laquelle l'officiant donne tous les avis administratifs et autres ; l'après-midi vêpres et souvent procession ; il n'est pas encore question

de bénédiction. Quant aux prédications, même dans les campagnes, elles sont faites par des religieux.

Le chiffre des religieux et religieuses est non moins considérable. On se plaint vivement sous Henri IV qu'il y en ait trop, trop d'ordres, trop de couvents, surtout trop de « mendiants ». Il y a les « anciens mendiants », carmes, augustins, jacobins, cordeliers, qui sont 13 500 et vont prêcher dans les campagnes ; ils quêtent pour vivre, de logis en logis, et ramassent, dit-on, de 12 à 1 300 000 livres par an. Ceux-là rendent des services puisqu'ils évangélisent les paroisses rurales ; mais ceux qu'on appelle « les réformés de Saint-François », récollets, capucins, picpus, au nombre de 21 000, prêchent beaucoup moins, quêtent beaucoup plus, — près de 8 millions de livres par an, calcule-t-on, — bâtissent perpétuellement et paraissent impatienter le public ; car, écrit un contemporain, pour quêter ils défilent sans interruption dans les maisons champêtres ; il faut les recevoir par charité et leur donner : « il n'y a rien de si importun ; partout ils mangent très bien et ne vont que chez la noblesse. » On les trouve inutiles. Les bénédictins sont 8 000 ; les chartreux, 1 600 ; les cisterciens, 9 000 ; les prémontrés, 1 500 ; les jésuites, 2 500 ; en tout, avec d'autres, plus de 70 000 moines et religieux. Les religieuses seraient quelque 80 000 : 12 500 clarisses, 3 000 carmélites, 9 000 ursulines, 18 000 bénédictines ; le chiffre des ordres de moniales est d'ailleurs infini. Tel est le clergé.

Depuis le très grand seigneur, haut personnage de la cour, possédant en province quelque somptueux château, comme celui du duc d'Épernon à Cadillac, qui est un palais royal, jusqu'à l'humble hobereau mourant de faim dans sa gentilhommière délabrée, la noblesse présente toutes les variétés de gens à sorts différents. Ils ont tous les mêmes signes de leur état : exemption d'impôts, service personnel à cheval en cas de guerre, en bonne place ; ils ont bien tous, sous Henri IV, les qualités et les défauts accusés de la race : insouciance, bravoure, gaieté, prodigalité, tour à tour familiarité ou insolence,

dévouements et provocations, embrassades et duels. Ce sont des gens charmants, spirituels et terribles. On peut les diviser en deux catégories, ceux qui vont à la cour, et ceux qui restent dans les provinces, aux champs.

Parmi les premiers il y a les très grands seigneurs, « princes et barons » ; ceux-là sont riches, ils s'enrichissent encore par les bienfaits du roi, qui leur donne les gouvernements des provinces, les ambassades, les services de la cour : grand écuyer, grand échanson, etc. Ils font figure, entourés d'une suite de fidèles qui s'attachent à leur fortune et mendient leurs restes ; ayant table ouverte, grand hôtel à Paris, beaux châteaux au loin ; ils tranchent du potentat et se croient un peu les maîtres : on s'en apercevra bien pendant la minorité de Louis XIII. Puis il y a la foule des gentilshommes qui tentent de venir faire leurs affaires à la cour en obtenant des places ; à force, parviennent-ils à trouver une fonction de panetier, d'écuyer ou de gentilhomme servant, et encore en ne faisant que trois mois de service par an, avec des gages modestes ; peut-être trouveront-ils une occasion de se pousser ! Malheureusement, même trois mois par an, l'existence de la cour est ruineuse. Il y a, pour tenir son rang, tellement de frais de costumes, de chevaux, de nourriture, de serviteurs, que les patrimoines modérés y passent. La mode change perpétuellement, a des exigences de luxe extravagantes ; et il faut pour n'être pas ridiculisé la suivre. « Les dépenses de la noblesse en ses habits, dit la Noue, sont excessives et riches. » Et de fait, ce qui frappe les étrangers sur cette noblesse de cour, c'est qu'elle finit par être pauvre, malgré le jeu de cartes et les dés tentés pour remplir les escarcelles. « Si les guerres nous ont apporté quatre onces de pauvreté, observe le même la Noue, nos folies nous en ont acquis douze, » et ces folies sont, d'après lui, les dépenses superflues d'habits, de bouche, de meubles et de bâtiments.

Combien plus tranquille est le sort de ceux qui restent aux champs ! « Leur vie simple et privée dans les châteaux

n'exige ni grands frais, ni livrées, ni riches habillements, ni chevaux de grand prix, ni banquets, » dit Suriano. Et ils sont nombreux, ces petits gentilshommes résidant dans leur terre; la France en est couverte. Le nombre des courtisans est infime sous Henri IV par rapport aux seigneurs dispersés dans leurs manoirs ou leurs petits châteaux. Ils y vivent noblement mais simplement, paisiblement, côte à côte avec les villageois à la vie desquels ils se mêlent, ayant le même langage, les mêmes jeux, cultivant leurs biens, allant se visiter entre eux à cheval, car ils voyagent beaucoup autour de leur clos. Olivier de Serres, dans son *Théâtre d'agriculture*, leur donne les conseils nécessaires pour bâtir convenablement, se meubler, garnir leur logis de toutes choses nécessaires à leur existence champêtre. Mais il n'est pour les voir vivre que de parcourir le savoureux journal de l'un d'eux, le sire de Gouberville, seigneur du Mesnil-au-Val, petite paroisse du Cotentin, située près de Cherbourg, au Val-de-Saire. Vieux garçon, M. de Gouberville vit dans son manoir au milieu de ses 14 à 18 « serviteurs et chambrières », les gens de « céans », tous pêle-mêle, mangeant ensemble. Il les bat, mais les soigne avec dévouement quand ils sont malades, et leur paie par jour de gages, la valeur d'un boisseau de blé, plus un vêtement par an et des souliers. Il s'habille de manière solide, non dépourvue d'élégance ; il porte fraise de fine toile de lin avec de la dentelle ; des chausses de velours, de droguet, de satin ; de faux hauts-de-chausses — sorte de culotte — en cuir jaune pour aller à cheval ; ses pourpoints (justaucorps) sont en drap rouge et ses casaques, ou manteaux, noirs : chapeaux de feutre ou de velours, collets de cuir pour la pluie, bottes qu'il fait confectionner chez lui par un bottier à la journée. Dans la grande salle de son manoir, servant aussi de cuisine, devant la vaste cheminée au manteau élevé, où l'on brûle des troncs d'arbres, il prend ses repas, assis au bout de la table massive, ses gens autour, servi dans de la vaisselle d'étain. Il mange surtout de la viande,

viande de boucherie, beaucoup de « poulailles », peu de venaison, sinon des pâtés ; des lièvres, des lapins de garenne, du poisson de mer en abondance — la côte est à deux pas — pas de fruit, presque pas de légumes. Il boit du cidre, cultivant 29 variétés de pommiers et en connaissant une quarantaine ; quand il veut du vin, il achète à la ville : claret ou bordeaux, bourgogne, anjou, orléans. Il s'éclaire à la chandelle. Pour se distraire il joue chez lui aux dés, au trictrac, aux cartes ; il va voir les gens de la paroisse jouer aux quilles, aux boules, à la lutte, à la croche, à la soule ; il chasse ; il a beaucoup de chiens ; il emploie l'arquebuse et le pistolet, l'autour et le furet. Il lit peu, tout au plus fait-il lire à haute voix l'*Amadis de Gaule*, roman à la mode, les soirs d'hiver sous la cheminée. Il s'occupe surtout de sa culture, fait venir le blé, l'avoine, l'orge dans ses champs, qu'il parcourt quotidiennement allant voir travailler, à moins qu'il « ne plouine tout le jour », dans lequel cas il demeure « céans ». Quand il veut moissonner, à titre de seigneur, il fait convoquer « par monitoire » au prône de la grand'messe, tous ses tenanciers tenus à la corvée. Au jour dit, ceux-ci arrivent au nombre de 50 à 70, hommes et femmes ; ils travaillent gaiement ; le soir il y a plantureuse lippée au manoir, et on danse jusqu'à une heure avancée de la nuit. Comme bétail, M. de Gouberville a nombre de chevaux, de bœufs ou vaches, « les aumailles », des pourceaux ; mais tout vague en forêt assez librement et le maître n'en sait guère le nombre ; quand il veut en attraper il doit organiser des battues en appelant tous les gens du pays. A tout prendre il mène une vie un peu rude, mais fortifiante et vigoureuse, très voisine de celle des paysans qui l'entourent, attachée au sol et, socialement, enracinée.

Cette stabilité solide et calme est également la caractéristique du tiers-état. Les guerres civiles ont bien pu troubler l'horizon et provoquer des émotions vives, mais le péril passé, chacun a repris son travail, effacé les traces des luttes et rétabli l'apparence paisible. Ce qui frappe les

étrangers venant en France à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle, c'est que le peuple paraît laborieux, économe, et trahit par un costume en général « bien séant et décent » qu'il est à son aise. « Ils sont fort nets en leur vivre et en leurs habits, » dit l'un d'eux. Assurément on ne se fait pas d'illusion sur ces défauts ; on trouve les gens du peuple de ce temps joueurs et débauchés, jurant, reniant Dieu, « prompts et colères », surtout légers, de cette incurable légèreté qui faisait dire à Charles-Quint sous une forme atténuée : « Ils sont sages sans le paraître », enfin ardents jusqu'à l'exagération dans leurs sentiments religieux, soit pour, soit contre ; on trouve les artisans et les paysans un peu grossiers et brutaux, au moins parfois. Mais on rend justice aux qualités : « on remarque généralement du peuple de France qu'il est bon partout » ; il a le respect des grands, des nobles, des officiers de justice ou de finances ; il montre pour les étrangers beaucoup de prévenance et de courtoisie ; il est hospitalier ; il témoigne de la déférence à l'égard des femmes auxquelles il laisse une grande liberté. Les femmes, elles, observe-t-on, sont pieuses et économes ; elles vont à la messe chaque jour, passent leur dimanche à l'Église, y entendant messe basse, grand'messe, sermon et vêpres ; tout au plus Lippomano juge-t-il que leur esprit d'économie touche un peu à l'avarice.

Quant aux mœurs en général, il ne faut pas trop prendre à la lettre les histoires scandaleuses de Brantôme, mauvaise langue, trop porté à recueillir les aventures suspectes ou les racontars plus ou moins sûrs colportés par gausserie et en manière de contes plaisants. La bourgeoisie entre autres, comme nombre de familles nobles — on sait les noms des femmes qui ont fait parler d'elles à propos d'Henri IV, mais on ignore le nom de toutes celles qui, ainsi que la jolie et raisonnable Mme de Guercheville ou Mme de Sainte-Beuve, l'ont éconduit — fournirait d'infinis exemples de tenue irréprochable, et de vertus familiales. Néanmoins, il faut le dire, il y a eu en ce temps, par rapport à nos goûts ou à

nos exigences modernes, une certaine rudesse. Parmi ses serviteurs, M. de Gouberville a des frères naturels qu'il traite peut-être avec quelque nuance, mais à peine. Il va souvent près de Bayeux, à Russy, voir un certain oncle, brave ecclésiastique qui vit de cures où il ne réside pas d'ailleurs ; or ce brave ecclésiastique a donné à son neveu de jeunes cousins dont la mère est une simple domestique ; ce fait ne paraît pas autrement choquer le sire du Mesnil-au-Val ; pas plus que le royaume d'ailleurs ne se choque de voir Henri IV élever ensemble pêle-mêle à Saint-Germain-en-Laye les enfants de Marie de Médicis et ceux de Gabrielle d'Estrées ou de la marquise de Verneuil. Le sentiment public comporte en ces questions moins de rigueur qu'aujourd'hui, pour la conduite autant du reste, que pour le langage, car on ne dirait plus aujourd'hui, on n'écrirait plus, on ne lirait plus dans une modeste famille ayant quelque tenue et devant des enfants, ce qui se disait, s'écrivait, se lisait dans l'entourage de demoiselles de bonne maison veillant à l'éducation du dauphin de France et de ses frères et sœurs, à Saint-Germain : le *Journal* du médecin de Louis XIII enfant, Jean Héroard, nous a renseignés amplement sur ce sujet. Les gens du temps ont plus de laisser-aller que nous, ou nous sommes devenus plus difficiles.

Le tiers-état comprend les magistrats, les marchands, tout genre de bourgeois, les artisans, le menu populaire des villes et les gens des campagnes.

Dans ses contes pleins de jovialité et de bonhomie, le conseiller au parlement de Rennes, Noël du Faïl, a décrit la vie des paysans du XVIe siècle. Le rude labeur des champs est celui d'aujourd'hui, ni plus misérable ni moins dur ou moins monotone. Seules les gaietés du dimanche paraissent plus franchement accortes. On voit les jeunes gens, le jour du repos dominical, après les offices, auxquels ils ont assisté, jouer à tirer de l'arc, lutter aux barres, au saut, à la course, pendant que les vieux regardent, en devisant, assis sous les arbres du village ; puis, au son du rebec,

d'un hautbois ou d'un chalemie (une flûte) les jeunes se sont mis à danser, et, se rappelant leurs exploits de jadis, les vieux, machinalement, se lèvent, « fredonnant du pied » l'air qu'ils connaissent bien ; après quoi on va boire à la taverne, on *dringue* ou trinque (de l'allemand *trinken*) en chantant, et on ne boit pas d'eau-de-vie, parce que l'eau-de-vie est une médecine rare et très chère qui ne se vend que chez l'apothicaire. Ce petit peuple des campagnes, comme celui des villes, s'habille avec rusticité la semaine, se tient propre le dimanche, et surtout se nourrit bien. On vante « la bonne nourriture au manger et au boire dont le menu peuple use plus que parmi nulle autre nation ». Il mange quatre ou cinq fois par jour, peu de pain et de fruits, beaucoup de viande, comme M. de Gouberville. — A la ville, rôtisseurs et pâtissiers (gens qui vendent de la viande dans de la pâte) débitent à foison des mets tout préparés. — Il consomme bœuf et mouton, — le porc est laissé aux plus pauvres, — agneau, poisson salé, saumon, morue, harengs ; comme légumes, pois, riz, artichauts, lentilles.

La vie des artisans des villes est réglée, très disciplinée, en ce sens que le travail libre n'existe pas. Quand on veut pratiquer un métier, il faut entrer dans la corporation, faire son apprentissage, devenir compagnon, puis exécuter un chef-d'œuvre et être admis au rang des maîtres, ce qui n'est ni facile, ni fréquent, ni bon marché, le chiffre des maîtrises étant fixé. Votre travail est soumis aux lois de la corporation et vous ne pouvez fabriquer tout ce que bon vous semble. Mais on est fait à ce régime, l'ouvrier « a beaucoup d'industrie et travaille gaiement. » Il y a bien des querelles, des tumultes, des grèves : dans l'ensemble le travail qui est local ou régional va tranquillement. On s'enrichit quelquefois. Ce sont surtout les marchands qui amassent.

La gent marchande est celle qui est maîtresse de l'argent : aussi on la choie et on la caresse ; mais les nobles méprisent cette condition et se jugeraient déshonorés s'ils

vivaient de négoce. Dans les villes, les marchands tiennent le haut du pavé, forment les municipalités, sont les notables. Pourquoi eux aussi ont-ils si peu d'estime à l'égard de leur profession, qu'ils ne désirent rien tant que de faire de leurs fils des officiers du roi, « des fonctionnaires » ? Devenir assez riches pour envoyer les garçons faire leurs études aux universités — celle de Paris seule compte 15 000 étudiants — et leur acheter après une charge, tel est leur rêve. Déjà la petite noblesse peu fortunée tâche d'entrer dans les parlements ; les enfants de bourgeois aspirent à devenir juges, avocats, trésoriers, percepteurs, receveurs de tous genres ; et la royauté voit ce mouvement sans objection, la tradition voulant même que les fonctions de chancelier de France et de secrétaire d'État ne soient données qu'à des gens du tiers-état ; considérable privilège !

Et ainsi au-dessus ou à côté des marchands s'étend toute cette classe bourgeoise de magistrats, hommes de loi et autres, gens dignes et honorables, excellents paroissiens, charitables, posés, ayant de l'aisance et de la considération. On les reconnaît à leurs costumes corrects et sombres, à leur tenue grave et mesurée : bons maris, bons pères et bons chrétiens. Ils ont maison à la ville et « maison champêtre » où ils vont se récréer. Ils sont tranquilles et modérés, honnêtes gens et fidèles sujets. — C'est parmi eux que se sont recrutés les politiques. — Ils savent aussi être gais ; une de leur principale distraction est les exercices physiques.

Car les exercices physiques, dernier trait commun à tout ce peuple, font fureur en France vers 1600. Nobles, bourgeois ou paysans s'adonnent avec ardeur à nombre de jeux conservés du Moyen âge. Les Anglais surpris de cette mode l'imitent, mais tout de même trouvent les Français « très immodérés ». Parmi les sports — du vieux mot français *desport*, jeu — le plus populaire est celui du jeu de paume, que l'Anglais Dallington visitant le royaume en 1598, appelle le tennis : « Il est plus en usage ici, dit-il, que dans toute la chrétienté réunie, ce dont peut témoigner

le nombre de places de tennis dans tout le pays, en si grande quantité que vous ne pouvez trouver la plus petite bourgade ou ville en France qui n'en ait une ou plusieurs ; il y en a 60 dans Orléans et je ne sais combien de centaines dans Paris. Les Français sont nés une raquette à la main. » Et parlant du pale-mail, il ajoute : « Je m'étonne que entre tant de jeux ridicules et fous que nous avons rapportés de France, nous n'ayons pas aussi introduit ce sport en Angleterre. »

Il y a beaucoup de choses saines dans ce peuple du temps de Henri IV qui vient de vivre une des époques les plus rudes et les plus brutales, mais aussi les plus originales ou attachantes de notre histoire. Les mauvais côtés, que révèle l'histoire générale, font un peu tort à ce qu'il y a en lui d'honnête, de laborieux, de stable et de régulier.

Sources. Dallington, *The view of Fraunce* 1598, 1892; *Deliciæ Galliæ*, 1609; Jodocus Sincerus, *Itinerarium Galliæ*, 1616; G. Hegenitius, *Gallo-Brabanticum*, 1630; Th. Erpenius, *De peregrinatione gallicâ*, 1631; Abr. Golnitz, *Ulysses Belgico-Gallicus*, 1631; H. du Boys, *De l'origine et autorité des rois*, 1604; F. Le Jay, *De la dignité des rois et princes souverains*, 1589; P. Constant, *De l'excellence et dignité des rois*, 1598; N. Bergeron, *Police générale du royaume de France*, 1617; C. de Figon, *Discours des États et offices de France*, 1579; J. Hurault, *Des offices d'Estat*, 1588; C. Loyseau, *Cinq livres du droit des offices*, 1613; C. Fauchet, *Origine des dignites et magistrats de France*, 1600; C. Chappuzeau, *Traité des diverses juridictions de France*, 1618; La Roche-Flavin, *Treize livres des Parlements de France*, 1617; Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. X et XIV; Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XIV et XV; *Traité des finances de France*, 1580; N. Froumanteau, *Le Secret des finances de France*, 1581; *Traité des revenus et dépenses de France en l'année* 1607, dans *Revue rétrospective*, t. IV; J. Hennequin, *le Guidon général des finances*, 1610; N. Rémond, *Sommaire traité des revenus et dépenses des finances de France*, 1622; *Le nombre des ecclésiastiques de France, celui des religieux et religieuses*, dans *Archives Curieuses*, t. XIV; C. Loyseau, *Traité des seigneuries*, 1608; Nicolas Rapin, *Les Plaisirs d'un gentilhomme champêtre*, 1575; Gilles de Gouberville, *Journal*, éd. de Beaurepaire et de Blangy, 1892-95; Noël du Faïl, *Œuvres facétieuses*, éd. Assezat, 1874; Jean Héroard, *Journal*, éd. Soulié, 1869.

Ouvrages. G. Weill, *Les théories sur le pouvoir royal en France pendant les guerres de religion*, 1892; N. Valois, *Le Conseil du roi aux XIVe, XVe et XVIe siècles*, 1889; Fauvelet du Toc, *Histoire des secrétaires d'Etat*, 1668;

J. Joly, *Trois livres des offices de France*, 1638 ; Guyot, *Traité des droits, fonctions... en France*, 1786 ; P. Picaut, *Traité des Parlements*, 1679 ; de Bastard d'Estang, *Les Parlements de France*, 1857 ; Mallet, *Comptes rendus de l'administration des finances du royaume de France*, 1789 ; C. de Beaune, *Traité de la Chambre des Comptes*, 1647 ; le P. Daniel, *Histoire de la milice française*, 1721 ; Fagniez, *L'Économie sociale de la France sous Henri IV*, 1897 ; P. de Vaissière, *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France*. 1903.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I

« GLOIRES ET FUMÉES » D'ITALIE. CHARLES VIII. LOUIS XII

CHAPITRE II

LE ROI ET L'EMPEREUR

CHAPITRE III

LA COUR DE FRANÇOIS Ier

CHAPITRE IV

LA PAIX EXTÉRIEURE. — HENRI II

CHAPITRE V

LE DRAME PROTESTANT. — FRANÇOIS II

CHAPITRE VI

L'ANARCHIE SANGLANTE. — CHARLES IX

CHAPITRE VII

LA RÉACTION CATHOLIQUE. — HENRI III

CHAPITRE VIII

LA PAIX INTÉRIEURE. — HENRI IV

CHAPITRE IX

LA CIVILISATION SOUS LES DERNIERS VALOIS

CHAPITRE X

LE ROYAUME DE FRANCE VERS 1600

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY ET FILS

L'HISTOIRE DE FRANCE RACONTÉE A TOUS

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

M. FR. FUNCK-BRENTANO
Chef de la Section des Manuscrits à la Bibliothèque de l'Arsenal.

I. **LE MOYEN AGE**, par Franck Funck-Brentano.

II. **LE SIÈCLE DE LA RENAISSANCE**, par Louis Batiffol, ancien élève de l'École des Chartes, docteur ès lettres.

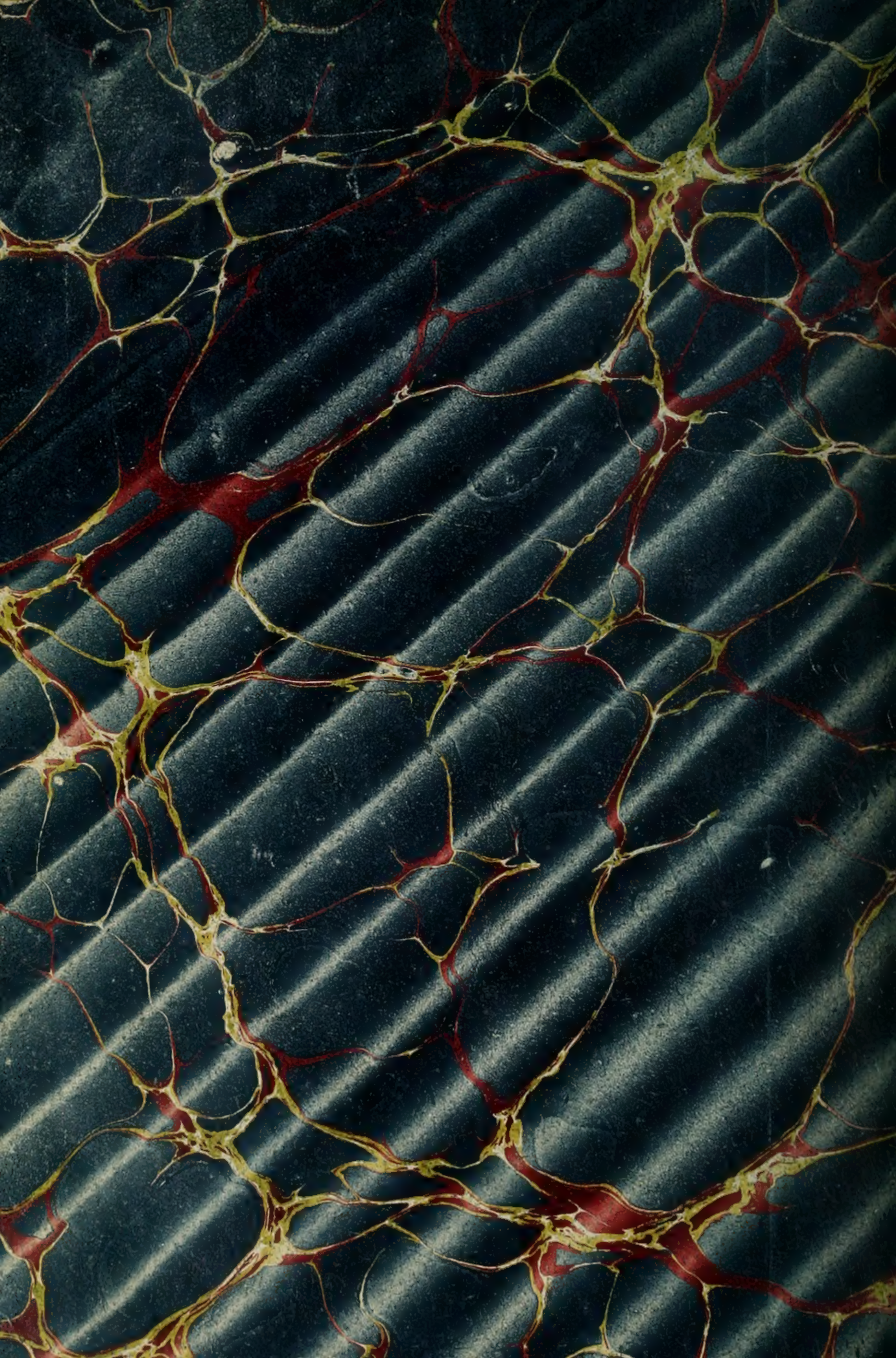
III. **RICHELIEU ET LOUIS XIV**, par Jacques Boulenger, ancien élève de l'École des Chartes, secrétaire de la Société des Etudes Rabelaisiennes.

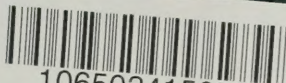
IV. **LE XVIIIe SIÈCLE**, par Casimir Stryienski, agrégé de l'Université.

V. **LA RÉVOLUTION**, par Louis Madelin, ancien élève de l'École de Rome, docteur ès lettres.

VI. **L'EMPIRE**, par Louis Madelin.

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY ET FILS




106503415057

